This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 1,001,935

.S7
B93
v.1

LE JOUVENCEL

PAR

JEAN DE BUEIL

IMPRIMERIE DAUPELEY-GOUVERNEUR

A NOGENT-LE-ROTROU.

LE JOUVENCEL

PAR

JEAN DE BUEIL

SUIVI DU COMMENTAIRE DE GUILLAUME TRINGANT

PUBLIÉ

POUR LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

INTRODUCTION BIOGRAPHIQUE ET LITTÉRAIRE

PAR CAMILLE FAVRE

TEXTE ÉTABLI ET ANNOTÉ

PAR LÉON LECESTRE

TOME PREMIER

A PARIS

LIBRAIRIE RENOUARD

H. LAURENS, SUCCESSEUR

LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

RUE DE TOURNON, N° 6

M DCCC LXXXVII

233

EXTRAIT DU RÈGLEMENT.

Art. 14. — Le Conseil désigne les ouvrages à publier, et choisit les personnes les plus capables d'en préparer et d'en suivre la publication.

Il nomme, pour chaque ouvrage à publier, un Commissaire responsable, chargé d'en surveiller l'exécution.

Le nom de l'éditeur sera placé à la tête de chaque volume.

Aucun volume ne pourra paraître sous le nom de la Société sans l'autorisation du Conseil, et s'il n'est accompagné d'une déclaration du Commissaire responsable, portant que le travail lui a paru mériter d'être publié.

Le Commissaire responsable soussigné déclare que l'édition du Jouvencel, *préparée par* MM. Camille Favre et Léon Lecestre, *lui a paru digne d'être publiée par la* Société de l'Histoire de France.

Fait à Paris, le 28 *décembre* 1886.

Signé : Léon GAUTIER.

Certifié :

Le Secrétaire de la Société de l'Histoire de France,

A. DE BOISLISLE.

160032

INTRODUCTION BIOGRAPHIQUE[1]

CHAPITRE I.

Sommaire. — Les Ancêtres de Jean V de Bueil. — Son père Jean IV et sa famille. — Naissance de Jean V (1406). — Mort de Jean IV et de ses proches à Azincourt (1415). — Hardouin de Bueil protecteur de ses neveux. — Enfance de Jean V. — La misère dans les provinces de l'Ouest au commencement du xve siècle.

L'illustre famille de Bueil est originaire du bourg de ce nom[2], situé en Touraine, sur les confins du Maine[3].

1. Nous sommes heureux de témoigner ici notre reconnaissance aux personnes qui ont bien voulu, à des titres divers, nous aider dans le présent travail.

En premier lieu, nous devons nommer notre collaborateur M. Lecestre, qui nous a communiqué ses notes et pièces, et dont la constante obligeance nous a singulièrement facilité des recherches rendues difficiles par notre éloignement de Paris. — Nous devons aussi marquer notre gratitude envers M. le marquis de Beaucourt, M. le duc de Bisaccia, M. de Montaiglon, M. Ulysse Robert et M. B. de Mandrot. — En Touraine, nous avons à remercier tout particulièrement M. de Grandmaison, archiviste d'Indre-et-Loire, M. Duboz, conservateur de la bibliothèque de Tours, M. de Civrieux, l'aimable propriétaire du château de la Roche-Racan, et M. Paul Nobilleau. — Au Mans, MM. Hucher, Duchemin, archiviste de la Sarthe, et Brière. — A Angers, M. Port, archiviste de Maine-et-Loire. — A Nantes, M. Maître, archiviste de la Loire-Inférieure. — A Monaco, M. Saige, conservateur des archives de la principauté. — A Lyon, notre confrère M. J. Vaesen. — Enfin, à Genève, M. Th. Dufour, directeur des Archives et de la Bibliothèque publique.

A Tours, M. Delaville Le Roulx et M. le Dr Giraudet, et, au Mans, M. d'Achon, qui nous ont généreusement communiqué leurs travaux et ouvert leurs collections, ont droit à l'expression toute spéciale de notre reconnaissance.

2. Qualifié de ville au xve siècle. Il contenait, anciennement déjà, un château à peu près disparu aujourd'hui : « castellum de Buel. » — Mabille, *Notice sur les divisions territoriales de l'ancienne province de Touraine*, p. 141.

3. Indre-et-Loire, arrond. de Tours, cant. de Neuvy-le-Roi, au sud du

D'après une tradition ancienne, admise déjà au XVIIe siècle par les Bueil et les Grimaldi de Monaco, et qui a pour elle l'autorité du poète Racan[1], la famille de Bueil aurait tiré son origine d'une branche cadette des Grimaldi, celle des comtes ou barons de *Beuil*[2]. Un de ces derniers serait venu s'établir en Touraine vers le milieu du XIIIe siècle[3], aurait donné son nom à un bourg, et serait ainsi devenu la tige de la maison de Bueil. Comme tant d'autres, cette curieuse tradition de famille n'est qu'une légende[4]. Ce qui est certain, c'est que, dès le XIIe siècle, nous trouvons, en Touraine, des seigneurs de Bueil paraissant appartenir à la même race que ceux des siècles postérieurs. Toutefois, avant la seconde moitié du XIVe siècle, leur histoire n'est pas bien claire.

A ce moment, le chef de la famille est Jean III, beau-frère (par sa femme Anne d'Avoir) de Pierre d'Avoir, le favori du

Loir; 594 hab. — Nous bornant à donner ici les notions généalogiques strictement nécessaires pour présenter Jean V à nos lecteurs, nous nous proposons, pour peu que la place nous le permette, de revenir sur ce sujet dans le vol. II de notre travail. — V. en particulier le Père Anselme, *Hist. de la maison royale de France*, édition de 1733; II, 939; VII, 847; VIII, 82, et 513; IX, aux Chlrs. du Saint-Esprit; à la Table; et passim. — *Art de vérifier les dates*, II, aux comtes de Sancerre. — La Thaumassière, *Hist. du Berry*, 1867, vol. II. — Carré de Busserolle, *Dict. géogr., hist. et biogr. d'Indre-et-Loire*, à *Bueil*, et passim.

1. Honorat de Bueil, seigneur de Racan (1589-1670).

2. En italien *Boglio*, dans le comté de Nice, Alpes-Maritimes, arr. de Puget-Théniers, cant. de Guillaume.

3. « Il y a environ de quatre cents ans, » dit Racan. Or, cette généalogie a été écrite par ce dernier entre 1631 et 1670. — V. *P. Just.* à cette date.

4. Le Père Anselme dit que c'est fort mal à propos que l'on fait descendre les comtes de Sancerre d'un Guillaume Grimaldi, vivant au XIVe s. (IV, 485, 496 et 508). M. Saige, conserv. des arch. de Monaco, partage l'opinion du P. Anselme. — Les Grimaldi, y compris la branche des comtes de Beuil, portent : *fuselé d'argent et de gueules*. Au contraire, les Bueil de Touraine portaient : *Écartelé : aux* 1 *et* 4 *d'azur, au croissant montant d'argent, accompagné de six croix recroisetées, au pied fiché d'or*, qui est *de Bueil; aux* 2 *et* 3 *de gueules, à la croix ancrée d'or*, qui est *d'Avoir*. A partir de Jean V, les Bueil ont porté, sur le tout, les armes de Sancerre, soit : *Écartelé : aux* 1 *et* 4 *de Dauphiné; aux* 2 *et* 3 *de Champagne*. Les écarts Bueil et Avoir sont fréquemment inversés. V. la gravure en tête de ce vol. et Carré de Busserolle, *Armorial général de Touraine*. Tours, 1867.

duc Louis Ier d'Anjou. A la mort de Pierre, ses grands biens passèrent aux enfants de Jean III. C'est en mémoire de ce riche héritage que les Bueil portèrent dès lors leurs armes écartelées de celles d'Avoir[1].

Trois des fils de Jean III sont des personnages historiques. Jean IV, grand maître des arbalétriers[2], et plus encore son frère cadet Pierre, se sont illustrés dans les guerres contre les Anglais. Hardouin, évêque d'Angers[3], mourut à un âge très avancé. Chancelier du roi de Sicile, il fut le fidèle conseiller de la famille d'Anjou et contribua tout particulièrement à augmenter la puissance de sa propre maison. Un quatrième fils, Guillaume, est moins connu.

Jean IV épousa Marguerite Dauphine, fille de Beraud II, dauphin d'Auvergne, et de Marguerite, comtesse de Sancerre. Cette alliance devait, comme nous le verrons plus loin, amener ce dernier comté dans la famille de Bueil[4]. Mais il est certain que Jean avait dû, très antérieurement, contracter un premier mariage, dont il eut trois filles :

1° Jeanne, épouse de Jean de l'Isle-Bouchard[5], dame de

1. V. la note précéd. Le château d'Avoir est situé en Maine-et-Loire, commune de Longué. Pierre d'Avoir, sire de Château-Fromont et de Verez, chambellan du Roi et du duc Louis Ier d'Anjou, fut chargé, lors du départ de ce dernier pour l'Italie (1382), de la lieutenance générale de l'Anjou. Disgracié par la duchesse, à la mort du duc, il fut gouverneur du bailliage de Touraine en 1388, et mourut en 1390. — B. N., *Collection de pièces originales*, dossier *Avoir*.

2. Le Père Anselme, VIII, 82.

3. Né en 1347, nommé évêque par bulles du 8 nov. 1374, mort le 18 janv. 1439. — V. *Bulletin de la Société archéol. de Touraine*, III (1874), p. 172 et s., la notice de M. Nobilleau et le portrait d'Hardouin. — *Gallia Christiana*, XIV, col. 579.

4. V. plus bas, ch. VIII et X, et vol. II, *Appendice*, le procès pour la succession de Beraud Dauphin.

5. Le château de l'Isle-Bouchard est situé dans une île de la Vienne (Indre-et-Loire, arr. de Chinon). — Jean de l'Isle, baron de l'Isle-Bouchard, seigneur de Doué, de Rochefort, et fils de Bouchard VIII, fut tué à Azincourt. — Sa fille Catherine, héritière de la baronnie, après avoir perdu successivement ses deux premiers maris, épousa (veuve du comte de Tonnerre) Pierre de Giac, puis enfin Georges de la Trémoille (2 juillet 1427), qui, étant son amant, avait fait périr Giac. La Trémoille était

l'Isle-Bouchard et de Rochefort. Déjà mariée en 1402, elle dut mourir vers 1422, ce qui ferait supposer qu'elle était de beaucoup l'aînée de toute la famille.

2° Catherine de Bueil, dame de Villaines[1], était probablement aussi beaucoup plus âgée que Jean.

3° Marie de Bueil, dame de Passavant[2].

De son deuxième mariage, Jean IV ne paraît avoir eu que trois enfants :

1° L'aîné, Jean V[3], qui succéda à son père comme sire de Bueil, fut le premier comte de Sancerre de cette maison. Compagnon de Charles VII et conseiller de son fils, il composa dans sa vieillesse le roman du *Jouvencel*.

2° Louis, seigneur de Marmande, mourut jeune encore. C'est

ainsi, par alliance, le neveu de Jean V de Bueil et non son oncle. — Busserolle, *Dict. d'Indre-et-Loire*. — Vallet de Viriville, *Hist. de Charles VII*, I, 450. — Dufresne de Beaucourt, *Hist. de Charles VII*, II, 133, 140. Nous avons consulté les deux premiers volumes de ce dernier ouvrage.

1. Villaines-la-Juhel, Mayenne, arr. de Mayenne, entre cette ville et Alençon. — Pesche, *Dict. hist. de la Sarthe*, I, 276; IV, 418. — Busserolle, I, 462. — Marchegay, *Archives d'Anjou*, I, 66. Catherine épousa, en 1409, Pierre de Villaines (second fils de Jean II de Champagne, d'Anjou), qui devint sire de Champagne et Pescheseul, par le décès de son frère aîné Jean III, et maréchal de Sicile. Louis d'Anjou lui fit don de la seigneurie de Villaines-la-Juhel (1426). Pesche lui attribue pour femme Marie de Laval Loué, dame de Sainte-Suzanne (1441); il aurait donc été marié deux fois. Pierre mourut le 18 oct. 1486, à Angers, après avoir servi brillamment le roi René, principalement à Naples. — Il ne faut pas le confondre avec Pierre Lebesgue de Villaines (près Pontoise), comte de Ribadeo, puis seigneur d'Yvetot, qui servit en Espagne sous Du Guesclin. V. plus bas la note, chap. IV.

2. Passavant, en Anjou, Maine-et-Loire, arr. de Saumur, canton de Vihiers, appartient, à partir de 1230, à la famille de la Haye (Port, article *Passavant*). Marie a été à tort confondue avec d'autres *Marie de Bueil*. Nous la considérons comme étant du premier lit, parce qu'elle ne paraît pas au procès pour la succession de Beraud Dauphin.

3. Jean V, comme sire de Bueil, était Jean IV comme comte de Sancerre (*Art de vérifier*, II, art. Sancerre). Grâce à cette double numérotation, quelques auteurs appellent notre héros Jean IV. Sans prétendre établir, par preuves authentiques, l'existence des quatre Bueil qui auraient porté avant lui le nom de Jean, nous suivrons la tradition et les meilleures autorités, et l'appellerons Jean V.

de lui que la branche cadette des seigneurs du Bois et de Fontaines tire son origine[1].

3° Enfin, Anne ou Agnès de Bueil, vraisemblablement plus jeune que ses frères. Elle épousa, le 23 août 1428, Pierre d'Amboise, seigneur de Chaumont[2], dont le nom reviendra plusieurs fois dans ce travail[3].

C'est en 1404, dit-on, que Marguerite Dauphine épousa Jean IV de Bueil[4]. C'est en 1406 que dut naître Jean V, si nous en croyons Guillaume Tringant, son biographe et son serviteur[5].

Le désastre d'Azincourt (25 octobre 1415) ne devait pas épargner la famille de Bueil. D'après une tradition ancienne, seize personnes de ce nom auraient péri dans la bataille. Nous savons en effet, par Tringant, que Jean IV, ses frères et ses cousins y trouvèrent la mort[6]. Rien n'autorise donc à révoquer en doute

1. Par son fils légitimé, Jacques, sire du Bois. — V. plus bas, ch. VII, la note sur Jean de Daillon.

2. Pierre d'Amboise, seigneur de Chaumont, Meillant, Preuilly, Sagone, conseiller et chambellan de Charles VII et Louis XI, était issu d'une branche cadette, celle des seigneurs de Chaumont. La branche aînée s'éteignit dans la personne de son cousin Louis, seigneur d'Amboise, vicomte de Thouars, qui n'eut que des filles (1392-1469). Pierre mourut le 28 juin 1473 et fut enterré dans l'église de Sainte-Claire, à Bourges. Parmi ses nombreux enfants, tous plus ou moins célèbres, nommons Georges, cardinal d'Amboise, le ministre de Louis XII, dont Jean de Bueil était l'oncle maternel. — V. Busserolle, I, 23 et s. — Le Père Anselme, VII, 122 et s. — Vallet de Viriville, *Hist. de Charles VII*, II, 305. — *Hist. généal. de la maison d'Harcourt*, par La Roque, Paris, 1662, in-fol., I, 666.

3. Il en sera de même pour Louis de Bueil.

4. D'après l'*Art de vérifier les dates* (art. Sancerre), ainsi que d'après Baluze, *Hist. généal. de la maison d'Auvergne*, Paris, 1708, 2 vol. in-fol., I, 207.

5. D'après lui, Jean avait dix-huit ans au moment de la bataille de Verneuil (17 août 1424). — Guillaume Tringant, dit *messire Odes*, a écrit, au XVe siècle, un commentaire du *Jouvencel*, qui renferme sur Jean V de nombreux détails biographiques. Il nous apprend aussi que le *Jouvencel* a été rédigé sous la dictée de Jean de Bueil, par trois de ses serviteurs, Tibergeau, Morin et Riolay, dont nous retrouverons les noms plus bas. — V. notre *Introduction littéraire*, et, au vol. II, le texte du *Commentaire* de Tringant, § I, III, et passim.

6. *Commentaire* de Tringant, § II. — Hardouin seul survécut. Le témoignage de Tringant semble confirmé, pour Guillaume de Bueil, par un

[illegible] misères provoquées par la guerre contre les anglais [illegible] de Charles VII.[1]

Seigneurs et vassaux vivaient alors sans une commune détresse, [illegible] bien que les jeunes fussent sages et aussi [illegible] de servir[2] [illegible] plus que toute autre la noblesse des confins de la Touraine, du Maine et de l'Anjou eut à souffrir de la guerre de Cent-Ans. La ligne du Loir, qui était un grand voie après Vernueil, fut prise et reprise, et les gens de la famille de Bueil situés dans ces contrées subirent le sort des régions environnantes.

Cet état de choses nous est décrit dans les premiers chapitres du *Jouvencel*. Nous y voyons dépeindre les aventures d'un jeune enfant noble réduit à la plus profonde misère et obligé de se [illegible] position. La couleur, qui a servi à peindre ce sombre [illegible] horreurs de la guerre, et les leçons, évidemment [illegible] ne sont pas [illegible] que ce sont [illegible] les [illegible] de la [illegible].

[illegible] Jean de Bueil, dans son appendice [illegible] touche à commenter cet ouvrage [illegible] aux scènes du roman leurs noms [illegible] nous apprend, d'ailleurs, [illegible] pure fiction. Les impressions et les [illegible] Bueil se trouvent retracées [illegible]

1. Voir plus bas, [illegible] *Rodrigue de Villandrando*, par J. Quicherat. Paris 1879. — Une source des plus intéressantes pour ces misères se trouve aux Arch. municip. de Tours, dans les *Registres des comptes* et dans les *Registres des Délibérations* de la ville. M. Delaville Le Roux, l'auteur des *Registres des Comptes municipaux de la ville de Tours* (1878-83, *Mém. de la Société archéol. de Touraine*, 2 vol.), a fait, jusqu'en 1461, un dépouillement complet de ces registres, qu'il a bien voulu nous permettre de consulter. Un autre érudit tourangeau, M. le Dr Giraudet, nous a également autorisé à faire usage des notes qu'il rassemble, depuis bien des années, sur les *Registres des Délibérations* à partir de 1418. Ces notes ont été collationnées par nous sur les originaux.

2. « Dont le Jouvencel fesoit ad. Jean de Bueil, lui [illegible] « Le Jouvencel est le héros du roman de ce nom. — Tringant, VII.

3. V. ce *Commentaire*, t. II, à la suite du texte du *Jouvencel*.

début de ce livre, et le nom du Jouvencel n'est, dans pages, qu'un pseudonyme transparent, sous lequel se nom de l'auteur racontant ses propres tribulations[1].

Un document déjà cité[2] nous est un indice de gêne dans lequel devait se trouver alors la mère de Au lendemain d'Azincourt, et ignorant encore quel av sort de son mari, Marguerite Dauphine voulut pour liquidation des biens de ses enfants mineurs et les d des redevances dont ils étaient grevés[3]. La précipitat laquelle elle procéda, dans une situation évidemment e sée, nous est une preuve que Jean IV laissait ses af mauvais état.

1. Tringant, VII.
2. V. plus haut, p. vj, en 1416.
3. Marguerite vend, au chapitre de Tours, la dîme de blé et Vouvray-sur-Loire, contre paiement d'une somme relativement contre l'acquit d'une rente de 120 l., dont les arrérages n'avaie payés. Mais nous voyons s'exercer ici l'influence tutélaire d de Bueil. Jeanne de Bueil, dame de l'Isle-Bouchard et fille du mariage de Jean IV, fait, pour le compte de son oncle Hardouin, lignager des dîmes de Vouvray et les conserve ainsi à la fa *P. Just.*, en 1416, et Bibl. nat., *Trésor généalogique* de Villeviei t. XXI, 91 et s., en 1416 et en 1418.

CHAPITRE II.

Sommaire. — Éducation militaire de Jean de Bueil. — Ses débuts à Verneuil (1424). — La Hire et ses élèves. — Prise de Marchenoir et du Lude (1427). — Expédition du Mans (1428). — La ville de Tours et les gens d'armes; Bueil occupe la ville (1427-1428). — Bueil compagnon de la Pucelle (1428-1429). Opinion de Tringant. — Bueil à Château-l'Hermitage (fin de 1429). — La situation dans l'Ouest.

Jean de Bueil eut pour maître, dans l'art de la guerre, le vicomte de Narbonne, auquel il servit quelque temps de page et qu'il suivit à la bataille de Verneuil[1]. C'est dans cette désastreuse journée que Jean, âgé de dix-huit ans, fit ses premières armes, en compagnie du jeune duc d'Alençon[2].

L'armée française, qui comptait vingt mille chevaux, non compris un corps d'Écossais, marcha de la Loire sur Châteaudun, dans le but de faire lever le siège d'Ivry[3]. Les Anglais étant venus offrir la bataille, on l'accepta pour complaire aux Écossais[4]. Les Français, « comme outrecuidés, » s'avancèrent à pied, les deux ailes seules restant montées, manœuvre qui passait alors pour le comble de l'imprudence[5]. Au centre, la bataille

1. 17 août 1424. — *Chronique Martinienne*, avec additions, éd. d'Ant. Vérard (Bibl. nat., Réserve), fol. 275. — *Chronique d'Alençon*, ms. Duchesne, 48, fol. 122 v°. — *Chronique de Raoulet*, dans Jean Chartier, éd. Vallet de Viriville, III, 184 et s. — Robert Gaguin, *Compendium de Francorum gestis*, Paris, 1500, f° cxv et s. — Vallet de Viriv., *Hist.*, II, 416. — Quicherat, *Rodr. de Villandrando*, p. 25.

2. Tringant, III et V. — Jean V, duc d'Alençon, né le 2 mars 1409, succéda, en 1415, à son père Jean IV tué à Azincourt. Pris à Verneuil et délivré en 1427, il meurt en 1476.

3. Ivry (Eure) était assiégé par Bedford et les Bourguignons.

4. *Hist. de Charles VII*, par Jean Chartier, I, ch. xii, éd. Vallet de Viriville. Paris, 1858, 3 vol.

5. *Jouvencel*, 2e partie, fin du ch. ix et s. et ch. xvii. — D'après ce dernier passage, non seulement les Français marchèrent à l'ennemi à pied, « et se déroyèrent, » c'est-à-dire perdirent leur ordonnance (comme à

du vicomte de Narbonne, composée des auxiliaires espa fut la première rompue et son chef tué[2]. Alençon, plus h fut retrouvé vivant parmi les morts et fait prisonnier.

A Azincourt, Bueil avait perdu sa famille ; à Verneuil dait ses amis[3]. La mort du vicomte de Narbonne interı pour son élève cette éducation féodale et de plus en plu taire, que tout jeune noble recevait au service de son s ou de quelque chevalier de renom. La Hire devait achev former[4]. Nul, plus que cet infatigable partisan, n'était ı d'initier Jean de Bueil aux finesses de l'art de la gueı qu'on le pratiquait alors, c'est-à-dire aux surprises, auı de main, aux stratagèmes. Mais La Hire n'apprenait pı lement au Jouvencel à ruser avec l'ennemi : il lui ens aussi comment on acquiert cette force morale qui contrel parfois la force matérielle[5].

Azincourt et ailleurs); mais encore ils placèrent devant leurs pied une partie de leur cavalerie qui, en reculant, mit le con désordre. Ils avaient été, en outre, privés du secours d'une pı leur armée. Les Lombards s'étaient dispersés pour piller, et l de Coulonces (Jean de la Haye) s'était retiré à l'écart avec sa d le duc d'Alençon ayant voulu prendre le pas sur lui.

1. Raoulet, *loc. citat.* — Parmi ces Espagnols, figurait sanı Rodrigue de Villandrando, que nous retrouverons plus loin.

2. Guillaume II (fils de Guillaume Ier), vicomte de Narbonne à 1424. Les Anglais suspendirent son cadavre à un gibet, parı avait été à la mort du duc de Bourgogne. — Berry, *Hist. Chrono roy Charles VII*, éd. Godefroy, p. 372. — *Art de vérifier les*

3. Un passage du *Jouvencel* (2e partie, ch. XVI), où il est ıe *tilles*, pourrait faire supposer que Bueil assistait, au lendemain neuil, à la défense du mont Saint-Michel. Mais le fait qu'il ne put part aux sièges de Compiègne (1430) et de Dieppe (1443), mentionn le même passage, rend cette supposition peu vraisemblable.

4. Étienne de Vignolles, dit La Hire, né en Gascogne, t à ban le 11 janvier 1443. A partir de 1431, il guerroya surtout s de la France. — D'après la *Chron. Martinienne* (*l. c.* foı. 275 Antoine de Chabannes, pris puis relâché par les Anglais, peu apr neuil, fut ensuite six mois page de La Hire. La 2e partie de cette qui est un résumé de l'histoire de France, renferme sur La Hire, tout sur Chabannes, des renseignements très circonstanciés. V. passim.

5. D'après le *Jouvencel* (2e partie, fin du ch. XVII), il répétait à

cette glorieuse légende, qui suffit à caractériser le dévouement des Bueil à la cause nationale. L'on ne sut jamais d'une façon certaine quel avait été le sort de Jean IV. Dans une pièce datée de 1416[1], sa veuve Marguerite Dauphine, qualifiée de dame de Rillé et de la Roche-Clermault[2], déclare qu'elle n'a plus entendu parler de son mari depuis qu'il est parti pour accompagner le Roi en Picardie contre les Anglais[3]. Cent ans plus tard, un des descendants de Jean IV devait avoir le même sort à la bataille de Marignan.

L'unique protecteur des jeunes enfants de Jean IV était donc, en 1416, leur oncle Hardouin de Bueil, évêque d'Angers, qui paraît avoir rempli cette mission en conscience[4]. Les biens

document original. En effet, ce dernier donne quittance (Rouen, 23 sept. 1415) pour ses gages et ceux de dix écuyers de sa compagnie : « ou « pais de Caulx..... soubz le gouvernement de monsire le conte de Ven- « dosme..... du nombre des gens d'armes ordonnez par le dit sire (le Roy) « pour résister aux Angloiz, ses ennemis enciens, qui sont descenduz à « grant puissance ou pais de Caulx..... Et desja ont mis le siège devant « la ville de Harfleu. » *Titres scellés de Clairambault*, vol. XXIII, fol. 1669, pièce 123. — Le roman du *Jouvencel* ne fait aucune allusion aux pertes subies par la famille de Jean V à Azincourt ; mais il nous donne (2e partie, ch. XVII) l'opinion de l'auteur sur les causes de ce désastre.

1. V. *P. Just.* en 1416. Jean est qualifié ici de seigneur de Bueil, de Château-Fromont, des péages de Tours et des dîmes de Vouvray-sur-Loire (et non sur *Loir*), Indre-et-Loire, à l'Est et tout près de Tours.

2. Rillé, cant. de Château-la-Vallière. — La Roche-Clermault, châtellenie dépendant de la baronnie épiscopale de Chinon, dans ce dernier canton.

3. D'après le *Martyrologe de Saint-Julien* (Bibl. mun. de Tours, ms. 1279, fol. 66 r°), l'anniversaire de la mort de Jean IV se célébrait le 8 des Nones de novembre (*sic*). Il faut lire ici *le* 8 *des Kalendes* (25 oct.), date de la bataille d'Azincourt. En effet, Monstrelet (*Publications de la Société de l'Histoire de France*, éd. Douët d'Arcq, 1857-62, 6 vol., t. III, p. 115) nomme, parmi les morts, « le seigneur de Bueil, » mais sans mentionner aucun des autres membres de la famille. — La mode et la littérature s'emparèrent de ce désastre. Alain Chartier (*Œuvres*, éd. Duchesne, 1617, in-4°, p. 645, *Le Livre des quatre Dames*) fait discourir des dames qui ont perdu leurs amants à la bataille. L'un de ces derniers a disparu, comme Jean IV, sans laisser de traces.

4. Outre ce dernier, la famille comptait un autre mâle adulte, du nom de Pierre de Bueil, simple écuyer dans une compagnie d'hommes d'armes. Mais le nom de ce Pierre, parent probablement éloigné et personnage de peu d'importance, ne se retrouve plus dès lors. — Bibl. nat., *T. scellés de Clairambault*, vol. 84, fol. 6630 et s. Montre d'Amador Perdrix. Beaugency, octobre 1420.

Hire, ayant remarqué que cette garnison, lorsqu'il allai
devant la place, s'avançait imprudemment, cacha, du
nuit, une partie de sa troupe dans des fumiers voisin
porte de la ville[1]. Puis il fit secrètement scier, avec u
sourde, une barrière flanquée de fossés et placée un peu
avant. Enfin, il divisa son corps principal en deux détache
dont l'un devait aller courir devant la place, tandis que
était destiné à rester en réserve et hors de vue. Ces disp
étaient à peine prises que le jour parut et que les porte
ville s'ouvrirent. « Et saillirent hors paiges, femmes et
« et allèrent veoir les fossez, les hayes, les buyssons, le
« de devant la place, sçavoir s'ilz trouveroient riens. » Pu
le tour des chevaux, que l'on mène sans défiance à l'abr
Le capitaine de Crathor[2] ordonne alors au Jouvencel
monter ses fantassins en croupe derrière les cavaliers et

Jean IV de Bueil. Guill. eut procès, en 1434, contre Pierre
Chien, et était présent au contrat de mariage de sa nièce, Fran
Brézé, qui épousa en 1437 Bertrand de Beauvau. Il est m
comme écuyer, seigneur de Cherzay et procureur de Jean de
dans la vente de la seigneurie de Château-Fromont, à la date du
let 1431 (v. ch. IX et *P. Just.* à cette date). — Le sire de Raneton
inconnu. — Marchenoir fut repris par les Français, dans la même
où ils délivrèrent Montargis sous la direction de La Hire et du
d'Orléans (juillet-sept. 1427), et peu avant le siège du Lude (fin d
La France était alors en trêve avec la Bourgogne; mais cette trê
sieurs fois prolongée, fut fréquemment violée (notamment en
en juin). La garnison de Marchenoir pouvait donc bien être fo
Bourguignons, d'autant qu'ils s'en étaient emparés en 1424. Les
Comptes de la ville de Tours (R. XXIII, fol. 114 et v°, nov. 1425 à o
nous montrent Marchenoir déjà assiégé par les Français en 1426.
Marchenoir fut de nouveau pris par les Anglais, puis repris par l
çais après la bataille de Patay (1429). — *Chronique de la Puce*
Guill. Cousinot (de Montreuil), éd. Vallet de Viriv. Paris, 1859,
La *Geste des Nobles,* par Guill. Cousinot (le chancelier), éditée
même volume par V. de V., mentionne, en 1427, le recouvrement d
teau de Marchenoir, comme dû à des prisonniers qui y étaient
més. — *Hist. de Charles VII,* par Vallet de Viriv., I, 478, et II,
— *Id.*, par M. de Beaucourt, II, 27 et s., et ch. VIII.

1. Comme l'agriculture n'utilisait pas alors les fumiers, ceux-ci s'a
laient sans cesse. A Marchenoir, ils étaient du moins hors ville;
Tours, ils rendaient la rue *Maufumier* impraticable. — V. *Reg.*
cipaux de Tours.

2. Guill. de Brézé.

rir sus à cette foule. « Vous verrés tantost, » ajoute-t-il, « bon « esbatement. » En effet, faisant un détour pour arriver à couvert, la troupe vient fondre au beau milieu des badauds épars dans la prairie. « Qui veist varlets et pages fuyr, femmes crier, « à qui il n'eust rien coûsté, en eust voullentiers ri. » Aussitôt, le trompette de garde sonne l'alarme, et Bourguignons de sortir, qui à pied, qui à cheval, entre la barrière et la place. Bientôt, voyant leurs adversaires fuir comme effrayés, ils poussent au delà et les poursuivent; mais les Français, renforcés de leur réserve, tournent bride tout à coup et ramènent vivement les ennemis derrière la barrière. Cet obstacle, sur la protection duquel ces derniers comptaient, est jeté à terre. Tandis que les fantassins sautent à bas de leur monture et font usage de leurs traits, le détachement caché dans le fumier vient couper la retraite aux Bourguignons, et les assaillants pénètrent dans la ville pêle-mêle avec ses défenseurs. Peu de jours auparavant, La Hire et le bâtard d'Orléans avaient enlevé, de vive force, les lignes de Warwick et de Suffolk, devant Montargis. C'était le premier succès de quelque importance remporté depuis la défaite de Verneuil[1].

Cependant le Vendômois et le Maine étaient gravement menacés. Rendues plus vulnérables par la défection de la Bretagne et l'amoindrissement de la situation du connétable, ces provinces furent envahies en septembre par Bedford, qui désirait frapper un grand coup[2]. Les partisans français de

1. Le connétable de Richemont, alors occupé à conspirer contre le favori La Trémoille avec les comtes de Clermont et de Pardiac, n'eut aucune part à cette victoire. — Charles, comte de Clermont, était le fils aîné de Jean Ier, duc de Bourbonnais et d'Auvergne (prisonnier à Azincourt, et mort captif en Angleterre en janvier 1434). Le comte Bernard de Pardiac, dit *cadet Bernard*, était le frère cadet du comte d'Armagnac et le fils du connétable de ce nom. Il avait épousé une Bourbon. — Quicherat, *Rodrigue de Villandrando*, p. 21 et 88. — Gruel, *Mémoires de Richemont* (*Mémoires historiques*, coll. Buchon, VII, 272 et s.). — *Chroniques d'Anjou et du Maine*, par Jean de Bourdigné, nouv. éd. Angers, 1842, 2 vol. in-4°. — Vallet de Viriv. — Beaucourt.

2. Beaucourt, *Charles VII*, II, 28 et s. et 150. — Le bâtard d'Orléans venait de conclure (17 juillet 1427), au nom de son frère, pour le duché

l'Ouest n'en tentèrent pas moins de se défendre, A de Loré[1] à leur tête. A la fin de la même année (1427), à leurs propres forces, ils vinrent mettre le siège de Lude[2]. Les sires de Raiz[3], de Bueil, de Montaflant[4], de le sire de Champagne[6], Pierre de Brézé[7] et une f chevaliers d'Anjou, du Maine et de Touraine, le vico

d'Orléans et les comtés de Blois et de Dunois, une trêve qui, ju fin de 1428, devait garantir ces pays de l'invasion.

1. Ambroise de Loré et La Hire sont les deux chefs les plus e ce moment, dans cette région. Le premier se tenait plus à l'Ouest, Bretagne, partant de Sablé ou de Sainte-Suzanne. La Hire opér à l'Est, comme nous venons de le voir.

2. *Chron. de la Pucelle, l. c.* — Chartier. — Tringant, VIII. — ce dernier, c'est sur l'ordre direct du Roi (c.-à-d. sous l'influence de moille) qu'eurent lieu les deux expéditions contre le Lude et le fait est confirmé par une quittance de Bueil (*T. s. de Clairamb* 1669), et par Bourdigné, II, 156.

3. Gilles de Laval, sire de Raiz ou Retz (v. plus bas, ch. III).

4. Jacques de Dinan, seigneur de Beaumanoir et de Montafilan verneur de Sablé en 1425 (Pesche, art. *Sablé*).

5. Tucé ou Tussé, aujourd'hui Lavardin (Sarthe), à treize kil. a du Mans. Cette seigneurie, après avoir passé des Tucé aux Ch passa au XVIe s., par mariage, aux Beaumanoir, seigneurs de La De là son changement de nom. Ce sire de Tucé est (Tringant, XIV Baudoin de Champagne, qui (d'après Chalmel, III, 340, et Pes *Lavardin* et *Pescheseul*) épousa Jeanne de Tucé, dernière de ce veuve de Guillaume de Chourses (Busserolle et Pesche). Ce mari saurait avoir eu lieu, comme le dit Pesche, vers 1477, mais est é ment très antérieur. — Tucé, devenu beau-père de Louis de Bueil e a été bailli de Touraine de 1431 à 1440. V., dans Tringant (*l. c.*), se faits devant Senlis, rapportés dans des termes analogues à ceux d *vencel* (3e p., ch. III). — Arch. municip. de Tours. *Reg. des Co* XVII, fol. 123; XXV, folios 38, 40, 103 r° et v°, 112, 117. — Id. *R Délibérations*, tome IV, au 20 août 1437; V, au 21 nov. 1432 juin 1435. — *Mémoires de la Société Archéol. de Touraine*, XI, Plus bas, ch. IV, nov. 1432. — Tucé vivait encore en 1447 : Esc III, 253.

6. Proche parent de Tucé. On distingue la famille de Champa Maine de celle de Champagne d'Anjou. On trouve aussi des Chan (Maine). — Pesche.

7. En Anjou (Maine-et-Loire, arr. de Saumur, cant. de Montreu lay). Ce personnage est le fameux Pierre II de Brézé, sire de la Va sénéchal de Poitou, puis grand sénéchal de Normandie et comte d levrier. Le grand-père de Pierre de Brézé (Jean) avait épousé Mar de Bueil, sœur de Jean IV et tante de Jean V. — Beaucourt, II, Vallet de Viriv., *Hist.*, III, 102, et *Notes généal.* du même, Bibl. na fr. 14851. — *Mém. de la Société Archéol. de Touraine*, XI, 319.

Thouars[1] et des nobles du Poitou, enfin trois ou quatre cents Écossais prirent part à cette expédition. « Vray est, dit Tringant, que les Francoys commencèrent à prendre cueur, pour les « jeunes qui se faisoient hommes, et le pays qui se repopuloit. » A l'arrivée des Français, les Anglais firent une sortie; mais ils furent promptement refoulés par Gervaise Nardereau, lieutenant du sire de Fromentières[2]. Jean Tibergeau, seigneur de la Mothe, capitaine des gens d'armes de Beaufort et du Louroux[3], serviteur et vassal de Bueil et, suivant toute apparence, l'un des trois rédacteurs du *Jouvencel*[4], s'y trouvait aussi. La brèche fut faite à coups de canons, sous la direction d'un ingénieur nommé Bessonneau, et la place emportée d'assaut[5]. La

1. Louis d'Amboise, vicomte de Thouars, en Poitou, persécuté par Charles VII et La Trémoille, comme tenant le parti des Anglais, fut condamné à mort en 1431, puis gracié. Il meurt en 1469. — V. plus haut la note 2, p. v, et plus bas, ch. IV, en 1431.

2. Au *Jouvencel*, Guy de Fromentières figure sous le nom de *sire de Chamblay* ou du *maréchal de Crathor*, et Gervaise, sous son vrai nom (Tringant, VIII et XVI, et *Jouv.*, 2e partie, ch. v). — Fromentières, Maine-et-Loire (com. de Bauné), fief dépendant de Baugé et dont les seigneurs ont porté très anciennement le nom de Guy. — Quant à Chamblay, nous trouvons, dans Indre-et-Loire (com. de Saint-Aubin, cant. de Neuvy-le-Roi), une ancienne châtellenie de ce nom, relevant du duché de Vaujours, et, dans un hommage de 1458, un Guy de Fromentières, seigneur de Chamblay, vassal de Bueil pour Chasteaux (v. *P. Justif.* et à Port et Busserolle). Guion de Fromentières est, en avril 1439, capitaine de Château-du-Loir (Arch. municip. de Tours, *Reg. des Comptes*, XXVI, fol. 49 v°). — Nous trouvons un Amaury de Fromentières en 1414 et 1447, mort avant le 18 mars 1454. Guion de F. (probablement fils ou neveu de son homonyme) avoue tenir d'Antoine de Bueil, seigneur de Saint-Christophle, la seigneurie de la Faugère, le 26 nov. 1489. — V. *Coll. de Touraine* (D. Housseau), XIII, 10811 à 10827.

3. Beaufort est au S.-O. du Lude. — Plus à l'E., le Louroux (Loroux), arr. de Baugé, com. de Vernantes, abbaye ruinée par l'occupation anglaise.

4. Nous trouvons, à la même époque, un autre Jean Tibergeau, simple écuyer dans la compagnie de Bueil, à Tours (v. plus loin, même ch., 7 oct. 1428), qui est vraisemblablement le fils du précédent. Les Tibergeau étaient de Saint-Calais et vassaux des Bueil, comme seigneurs de la localité. — V. *P. Just.*, à la date du 25 oct. 1465, un aveu de Jean V pour Saint-Calais, et notre *Introduction littéraire* qui suit (t. I).

5. A une époque où l'artillerie prenait tout à coup une grande importance, Bessonneau, maître de cette arme, a dû jouer un rôle considérable. Tringant (VIII) le nomme : « Ung nommé Bessonneau, très noble et saige

bannière de Bueil[1] y entra la première. Beaucoup d'
furent tués[2], et Blackburn, qui commandait, fait prison

Peu après, Jean V prit part à un coup de main sur le
dirigé par le sire d'Orval[4] avec La Hire, Saintrailles, Be

« gentilhomme en son office et en toutes autres où on le voloit emp
Pierre Bessonneau, qui, d'après son nom, devait être un Angevi
maître de l'artillerie de 1420 à 1444, concurremment avec d'au
cette époque, l'artillerie était depuis longtemps connue, mais l'o
mençait seulement, semble-t-il, à faire dans les sièges un usage
de pièces de gros calibre, qui lançaient des projectiles pesant
500 livres. Dès la première moitié du xve s., cette grosse artill
considérée comme essentielle aux sièges (*Jouvencel*, 3e partie, ch.
cite à cet égard le siège de Meaux (1421) et ceux du Mans et de
Suzanne (1424) par Salisbury (Robert Gaguin, *l. c.*, fol. 116), d
bombardes remplirent la contrée de terreur. Nous trouvons dans
(IV, 783), à cette date, une lettre adressée à Bessonneau par le con
de Richemont (Poitiers, 6 août 1424), lui enjoignant d'avoir à garn
tillerie la place de Sablé menacée par les Anglais. Bessonneau
1429, campagne avec le Roi et la Pucelle, comme maître de l'artill
établit, en cette qualité, un pont sur la Seine, à Saint-Denis (août et
— Bibl. nat., ms. fr. 1485, *Notes généal.* de Vallet de Viriv., p. 49
et *Hist. de Charles VII*, du même auteur, I, 298 et 309, II, 120.

1. « Laquelle pourte ung rangier en son estendart, qui es
« congneue d'Angloys et de Francoys, ... car ses prédécesseur
« tousjors porté. » Tringant, *l. c.* — Le *rangier* est un *renne*. Nous
vons cet emblème sur plusieurs contre-sceaux de la famille de
sous forme d'un cerf couché.

2. Entr'autres Foulquet le Borgne (V. la note du *Jouvencel*, p.
André Obtat ou Hotat, Écossais au service de l'Angleterre. — Tringa

3. *Chronique de la Pucelle*, éd. Vallet de Viriv., p. 251 et s. —
tier, ch. xxx. — Berry, page 497. — Tringant, IX. — Bourdigné, *C*
ch. xii. — Vallet de V., *Hist.*, II, 26. — Pesche, IV, 675. — Cette e
tion est racontée au *Jouvencel* (2e partie, ch. xxiii. Le Mans y est n
Côtre). D'après Tringant, elle aurait eu lieu deux ans après l'affai
Lude; mais une pièce originale fixe la date de cette entreprise au
mencement de 1428. Jean, seigneur de Bueil, qualifié indûment de
valier (v. plus bas, commenc. du ch. v), donne quittance, le 23 mai
de la somme de 600 livres à lui accordée, pour frais faits et à faire
l'expédition contre le Mans, ordonnée par le Roi. — *P. Justific.*, à sa
— D'après Vallet de V. (*Hist.*), l'entreprise daterait du mardi de la
tecôte (25 mai) 1428, ou, d'après le même auteur (*Chron.* de Ra
éd. de Chartier, III, 195), du 11 juin. Cette dernière date est trop ta
En effet, si, comme il semble, Bueil fut payé avant la fin de l'expé
(contrairement aux habitudes du temps), ce paiement ne dut être q
peu de jours antérieur à un coup de main qui eut tous les caractères
surprise.

4. Guillaume d'Albret, frère de Charles sire d'Albret, fut tué au
temps de 1429, à la journée des Harengs.

noir, les seigneurs de Thouars et de Tucé, et d'autres gentilshommes. Appelés par les habitants, les Français arrivèrent sur le soir devant la ville et s'en emparèrent par surprise. Les Anglais[1], réfugiés dans la porte Saint-Vincent et dans une grosse tour, servant de réduit, tinrent bon toute la journée. Pendant ce temps, ils envoyaient, en toute hâte, Mathieu Gough, capitaine de Château-l'Hermitage[2], à Talbot, pour lui demander du secours. Celui-ci marcha toute la nuit, avec trois ou quatre cents hommes, et arriva au lever du soleil[3]. Les Français, qui avaient passé la nuit à boire et à manger dans la ville, avaient fait surveiller, à l'extérieur, la porte de la tour, par un petit poste qui n'avait pas même pris la précaution de se retrancher[4]. A son arrivée, Talbot passa sur le ventre du détachement et pénétra dans le château, au moment même où les Français sortaient de la ville, par une autre issue, pour le combattre. Sans perdre

1. Commandés par Suffolk.

2. Matthieu Gough ou Goth, originaire du pays de Galles. Bueil se trouva constamment en face de ce capitaine anglais, sur lequel il eut presque toujours l'avantage. D'après Tringant (XXXI), Gough est représenté au *Jouvencel* par *Guillaume Boucqueton*. Après 1444, il devint, auprès de Gilles de Bretagne, frère du duc François Ier, l'agent secret du roi Henri VI. Marié en 1449, il termina sa carrière en France, à Bayeux, où il capitula (1450). Retiré en Angleterre, il fut tué, pendant une insurrection, dans un des faubourgs de Londres (juillet 1450). Gough portait comme armes, d'après une montre de Bayeux (29 mars 1449), trois sangliers posés deux et un. — V. Lambron, *Mém. de la Société archéol. de Touraine*, XI, 323. — Il est curieux de suivre les transformations du nom de *Matthew Gough*, devenu *Mathieu Goche*, puis *Matago*, et de là *le seigneur de Matago*. Les autres noms anglais ne sont guère moins estropiés par les contemporains.

3. Il avait avec lui *messire Guillaume Hondchalle* (ou plutôt *Oldhall*), W. Glasdale et sir John Popham. D'après Tringant, Chartier, Raoulet et la *Chron. de la Pucelle*, Talbot venait d'Alençon, marche forcée de 50 kil., qui ne pouvait être exécutée que par des troupes montées. En supposant, en outre, que Gough arriva à Alençon dans la matinée qui suivit l'attaque des Français, Talbot ne pouvait être rendu au Mans que le lendemain matin (surlendemain de l'attaque). Au contraire, il est dit au *Jouvencel* que les secours anglais, conduits par Boucqueton (Gough) et le comte d'Orte (Bedford ou Arundel, et ici Talbot), arrivèrent le lendemain de l'attaque française (d'après Raoulet, à 7 h. du matin). Il faut donc croire, ou bien que Talbot ne venait pas d'Alençon, ou bien qu'il n'arriva que le surlendemain de l'attaque.

4. *Jouvencel*, *l. c.* L'auteur blâme cette négligence.

de temps, les Anglais se précipitèrent dans les rues ex « Saint-Georges, » et vinrent fermer les portes sur les ta leurs ennemis[1]. Bueil se prit par le pouce à la chaîne d levis et l'on eut beaucoup de peine à le dégager[2]. Qu sire de Beaumanoir, qui amenait du secours, il arriv tard. Suffolk et Talbot firent mettre à mort ceux des ha qui avaient aidé les Français dans leur coup de main[3].

A cette époque, la cité de Tours était, comme toutes le du théâtre de la guerre, très exposée aux pilleries de d'armes qui étaient appelés à la traverser ou qui occupai places d'Outre-Loire. La continuelle préoccupation des trats était de fermer leurs rues à ces défenseurs gênants réclamer, soit auprès du Roi, soit auprès du connéta Richemont, contre les dommages causés par les chefs de b

Le 24 juillet 1427, les Élus de Tours[5] discutaient un sage du comte d'Harcourt et d'Aumale[6], leur proposan entente pour la répression de ces ravages, et particulièr de ceux de la garnison de Langeais et de son chef Sabba tenait sous la terreur l'Anjou et la Touraine. Harcourt ne lait pas seulement en son nom personnel, mais il avait les pleins pouvoirs de Jean de Bueil et de nombre d'a seigneurs tourangeaux, qui, occupés ailleurs par la gu l'avaient chargé de défendre leurs biens. La ville était dis

1. Les Français étaient sortis moins d'un quart d'heure auparav Tringant.

2. *Ibid.*

3. L'exécution eut lieu place du Cloître-Saint-Julien, sur un d (Pierre Olet), aujourd'hui disparu. — Pesche, *l. c.*

4. *Comptes de la ville de Tours.* Reg. XXII à XXV, de 1424 à 14 V. aussi plus bas, ch. IV et passim. — Parmi ces capitaines, l'u plus gênants est Hardouin de Maillé. Ses hauts faits et ceux garnison de Rochecorbon sont constamment signalés dans les ar municipales.

5. La ville de Tours était administrée par trois *Élus*, nommés, en à l'élection. Pour les séances importantes, on convoquait en outr représentants du clergé.

6. Seigneur de Châtellerault. — Tome III des *Reg. des Délibéra* fol. 206 et s. — *Ibid.*, tome IV, *Papier Journal*, aux 26 juil 20 août 1427 et au 7 oct. 1428.

à accepter cette alliance. Mais, deux jours après (26 juillet), le connétable, alors à Chinon, lui faisait savoir qu'il venait de faire appointement avec Alvaron Sabbat et ses compagnons. Le terrible capitaine de Langeais devait recevoir vingt-cinq pièces de vin, cinquante muids de blé et avoine, vingt-cinq pipes de vin, vingt-cinq fortes pièces de harnais. Moyennant ces présents, lui et sa bande consentaient à s'en aller chez Bueil, à Courcillon et la Marchère, où ils devaient être ravitaillés[1]. Par contre, Bueil consentait à occuper Langeais[2]. Le seigneur de Tucé, bailli de Touraine, était alors absent. Le 20 août, il arrive à Tours, en compagnie de Bueil, pour faire à ses administrés ses offres de service. Il se plaint d'avoir été accusé de ne pas remplir son office de bailli. La ville, tout en remerciant les deux seigneurs de leurs offres gracieuses, se recommande à eux et prie que « ledict bailli face son dit office, ainsi que tenu « y est. » En effet, l'intervention de Tucé était aussi inutile que tardive et les magistrats s'étaient déjà adressés à la reine de Sicile[3].

Le connétable s'employait avec activité à faire rechercher et punir rigoureusement les fauteurs des désordres[4]; mais, ainsi qu'on vient de le voir, il était parfois obligé de composer avec eux, ce qui diminuait singulièrement le prestige de ses exécutions. Quant au Roi, bien loin d'être insensible aux doléances de ses bonnes villes, et, particulièrement, à celles de Tours, il en était vivement affecté[5]. Mais ses bonnes intentions, non plus que les

1. « Mon dit seigneur le connestable ..... mettra aussi ordre à Vaillé et Rochecorbon. » (*Ibid.*, 26 juillet-12 août 1427.)

2. Ou à le faire occuper par ses gens. En effet (v. plus haut), malgré une apparition à Tours (en date du 20 août), Bueil devait être alors, avec la Hire, à Marchenoir et Montargis (sept.).

3. En avril et mai 1428, Bueil a quitté Langeais; car cette place est de nouveau occupée par un autre chef de bande, Ferrand de Caille. Le Roi décide qu'on payera à ce dernier la somme de 2,500 écus pour qu'il vide les lieux. « Et sera le chastel rasé et abbattu, excepté la grosse tour. » Cela fait, tous pilleurs et robeurs seront pris et justice faite. — *Ibid.*

4. *Comptes de Tours*, Reg. XXIII, 107 v° et passim.

5. Découragé, il avait même songé un instant à casser toutes ses com-

rigueurs de Richemont, n'obtenaient pas toujours u succès. Le plus sûr était donc, pour les Tourangeaux, compter que sur eux-mêmes. Aussi, dès que les troup leur apparition dans le voisinage de la ville, on ferme les et l'on braque des couleuvrines sur les places publiqu ordonne des rondes et des veilleurs de nuit sur les tou chef de bande demande alors à traverser Tours ou à y exposant de la façon la plus courtoise qu'il s'en va à la fr combattre les Anglais pour le service du Roi. Cette au tion lui est poliment refusée par les Élus; mais, en temps, l'on cherche à se concilier ses bonnes grâces par de quelque cadeau[1].

Toutefois, les Anglais se rapprochant de Tours, le Roi à plusieurs reprises ses représentations à celles de ses of pour forcer la ville à accepter une garnison. Dans l'autor 1428 (26 sept.), ces craintes devinrent très vives[2], l'e menaçant la Loire en aval d'Orléans[3]. Le 4 octobre, on le à Beaugency. Le bruit se répandit alors que Charles avait do garde et le gouvernement militaire de la ville et de la pr au comte de Vendôme et à son lieutenant Bueil[4]. Les magi décidèrent d'abord de ne point admettre la garnison. Puis, nant sur cette décision, ils se résolurent à accepter qua hommes d'armes et de trait, de la compagnie du sire de

pagnies de gens d'armes (janv. 1424, États généraux de Selles, en l pour ne conserver à son service que les Lombards et les Écossais, d aussi pillards que les autres. — Quicherat (*Aperçus nouveaux sur l'h Jeanne d'Arc*, ch. II, et *Rodrigue de Villandrando, P. Justific.* attribue au chagrin que le Roi aurait conçu de ces désordres ses ac découragement et d'apathie. Peut-être est-ce aller trop loin.

1. En vin, poisson, matériel de guerre ou en argent. Le 29 1429, la ville de Tours prête 100 écus à la Hire, alors occupé Orléans (*Reg des Comptes*, XXIV, 64). Peu après (*id.*, fol. 193 donne 200 livres à l'Écossais Kennedy, qui pille les envir 800 chevaux (malgré la présence de la reine de Sicile), pour qu aille Outre-Seine au service du roi.

2. *Reg. des Comptes*, XXIV, 47, et *Reg. des Délibérations*, t. I 5 et 7 octobre 1428. — Le Père Anselme, II, 939.

3. Au mépris de la trêve conclue par Dunois pour l'Orléanais.

4. Ils disposaient de 200 hommes d'armes et de 100 archers.

mais en ayant soin de poser leurs conditions[1]. Bueil s'engageait entr'autres à prêter serment, au nom de Vendôme, en présence des gens de la justice du Roi et des Élus et à donner un état de ses hommes avec leurs noms et surnoms. Le 7 octobre eut lieu la revue de la compagnie de Bueil, passée par le comte de Vendôme, devant la croix du bois de Saint-Côme[2], en présence des autorités de Tours[3]. Toutes les formalités une fois remplies, on introduisit la petite garnison dans l'enceinte des murs.

Le siège était mis devant Orléans[4] (12 oct. 1428). Les Anglais,

1. Bueil devait loger au château avec vingt de ses hommes, pendant 15 jours ou un mois; les autres dans les hôtelleries et à leurs dépens, « pourvu qu'ils ne prennent rien sans payer. » — Arch. de Tours, *l. c.*

2. Prieuré, jadis entouré de bois et situé dans le voisinage immédiat et à l'O. de la ville, au bord de la Loire et près du pont du chemin de fer du Mans (Busserolle à *Cóme*).

3. Conformément à la convention, la montre de cette troupe a été enregistrée en grand détail au *Registre des Délibérations* de la ville (*l. c.*). Ces détails ne figurent pas d'habitude sur les montres officielles, simples procès-verbaux destinés à faire foi pour le paiement des compagnies. — La troupe de Bueil comptait vingt et un hommes d'armes et écuyers (y compris le trompette), et un nombre analogue d'archers (à pied), armés de *cappelines* (casque ouvert), et de *doublets* (chemise en toile double, parfois apparente) et garnis d'arc et de trait. Ils ont aussi des *haubergeons* (tunique de mailles) et des *paletocs* (vêtement porté sur l'armure, sorte de hocqueton à manches courtes et à capuchon). — En outre, un arbalétrier à pied est destiné sans doute, comme tireur pourvu d'une arme de précision, à accompagner le chef de la compagnie (Viollet le Duc, *Dict. du Mobilier*, V, 38, et plus bas, ch. IV). — Les hommes d'armes sont censés équipés à deux chevaux seulement. On distingue les hommes suffisamment armés de ceux qui affirment qu'ils ont chez eux les pièces nécessaires pour compléter leur équipement. Trois écuyers sont refusés. Bueil reçoit de Vendôme pleins pouvoirs de les admettre après inspection. Tous les hommes admis jurent qu'ils serviront le Roi, en la compagnie de Mgr de Bueil, sous Mgr de Vendôme, que leurs harnoys sont leurs (c'est-à-dire qu'ils ne les ont point empruntés pour la durée de la revue) et qu'ils les compléteront. — Parmi les hommes d'armes, nous trouvons un J. Tibergeau, probablement le fils de celui dont nous avons parlé plus haut, p. XV. Notons encore un autre personnage, du nom d'Yvon du Val, procureur de Bueil au 9 juin 1458 (*Coll. de pièces originales*, dossier *Bueil*, pièce 137). Bueil est qualifié, dans la montre, « d'escuier-banneret. » En effet, il n'avait pas encore été armé chevalier. V. plus bas.

4. Tringant, X à XIII. — Chartier, *Chron. de la Pucelle.* — *Journal du siège d'Orléans* (dans Quicherat, *Procès de Jeanne d'Arc*, IV, 101 et 204 à 222). — Perceval de Cagny, *Chronique d'Alençon*, dans Quicherat (*l. c. Procès de J. d'A.*, IV, p. 1 à 37), qui en a reproduit un fragment

commandés par le comte de Salisbury, marchant par la
s'étaient solidement retranchés sur les deux rives de l
et le sort de la France semblait dépendre de la résista
cette ville. En attendant que les travaux des Anglais
achevés, les Français continuaient à passer à travers les
soit pour ravitailler les assiégés, soit pour exécuter des sc

D'après le *Journal du siège* et la *Chronique de la P*
Bueil aurait fait partie des renforts amenés dans la place,
fin d'octobre 1428[2], par Dunois et la Hire. Il accomp
dans la première semaine du carême de 1429, l'expédit
comte de Clermont. Parti de Blois avec une armée et rejo
la garnison d'Orléans, ce dernier vint se faire battre
ville, par l'escorte d'un convoi anglais, à la fameuse *Jour*
Harengs[3]. Les débris de ses troupes regagnèrent Orléan
se disperser de nouveau; mais Bueil demeura dans la cité,
commandement du bâtard d'Orléans et de la Hire[4]. Sorti d
veau, il rentrait dans la ville le 4 mai, avec la Hire, p
introduire, à travers les lignes anglaises, un convoi de
et d'artillerie venant de Blois par la Beauce. Dès le mat

concernant la Pucelle, et ms. Duchesne 48, p. 63 et s. Le mêr
contient (fol. 114) une deuxième chronique des *Comtes et ducs*
çon. — *Chronique inédite du siège,* publ. par A. Salmon, Bibl. d
des chartes, 2e s., III, 500 et s.

1. Au *Jouvencel*, bien des détails du siège de *Crathor* (2e part.,
sont empruntés au siège d'Orléans. D'autres concernent le si
Lagny-sur-Marne, en 1432 (Tringant, XVI et XVII). L'auteur du
(2e part., ch. XVI) considère les bastilles comme un système vieil
bastilles anglaises étaient reliées entr'elles par des fossés doubles.

2. Le 25 octobre, d'après le *Journal*. Le 31 octobre, d'après la
Cependant, c'est le 7 octobre seulement que nous avons vu Bueil
à Tours, pour y tenir garnison pendant quinze jours ou un mois.

3. V. Tringant. — Pâques tombait le 27 mars. Le carême comm
le 9 février, la journée des Harengs eut lieu du 9 au 14 févr
12 d'après M. de Beaucourt). En effet, les *Reg. des Comptes de*
rapportent une lettre du comte de Clermont, datée du 14 et faisan
tion de ce combat. Entre Tours et l'armée, la correspondanc
constante. Le Roi et les seigneurs écrivaient à leurs familles o
magistrats pour donner des nouvelles. Les lettres qui n'étaie
adressées à ces derniers leur étaient communiquées.

4. Tringant, X.

garnison, Dunois et la Pucelle à sa tête, se rendit, enseignes déployées, à leur rencontre, sans que les Anglais osassent quitter leurs bastilles[1].

Nous n'avons pas l'intention de retracer ici les péripéties de ce siège si connu, mais seulement d'attirer l'attention, à propos de la Pucelle, sur un curieux passage de Tringant, reflet des souvenirs de son maître Jean de Bueil[2]. L'impression de scepticisme que l'armée et surtout l'entourage politique du Roi éprouvaient à l'égard de la tentative de la Pucelle ressort clairement de ces lignes. On décida d'*essayer* Jeanne dans une petite expédition, pour en advenir ce qu'il pourrait : car la chose semblait étrange et peu de gens s'y voulaient trouver. Telles sont les expressions de notre auteur[3]. Ce furent, comme de juste, les gens des marches, la Hire, Saintrailles, Bueil, Ambroise de Loré[4], le sire de Raiz, qui montrèrent le plus d'abnégation et, ensuite, le plus de confiance dans cet essai[5].

1. La veille, la garnison avait été renforcée par des troupes venues de Montargis, Gien, Château-Renaud, du Gâtinais et de Châteaudun. D'après la *Chron. de la Pucelle* et Tringant (XI), les gens d'armes qui rentrèrent à Orléans le 4 mai étaient les mêmes que ceux qui avaient accompagné Jeanne, le 29 avril, à son entrée. — V. aussi *Chron. inédite du siège, l. c.* — Cagny, *Chron. d'Alençon.*

2. Tringant, XI.

3. Le *Rosier des Guerres* (Bibl. nat., ms. fs. 442, fol. 153), tout en étant plus affirmatif que Tringant sur la mission divine de Jeanne, ajoute : « Et pour veoir son fait, on luy bailla gens et chevaulx pour la conduire. »

4. Ambroise de Loré, baron d'Ivry, 1396-1446. Loré est à quinze kil. de Domfront (Orne). V., plus loin, ch. III. — Loré, Bueil et le sire de Briolay (Anjou), sont nommés par Bourdigné (II, 157), comme les principaux compagnons de la Pucelle.

5. Sans parler de quelques autres, plus haut placés, comme Dunois et le duc d'Alençon. D'après les dernières recherches de M. S. Luce (*Jeanne d'Arc à Domremy; Revue des Deux-Mondes* du 1er mai 1885), René d'Anjou aurait eu, avec Baudricourt, une grande part dans la mise à exécution du dessein de la Pucelle. Rien d'étonnant, dès lors, à ce que l'on trouve plusieurs Angevins parmi les compagnons de Jeanne. Il est du reste certain, ainsi que le dit Viollet le Duc (*Dict. du Mobilier,* VI, 389), que la plupart de ces derniers furent surtout séduits par la puissance de volonté de la Pucelle, qui exerça sur les lenteurs de l'art militaire féodal la plus heureuse influence. Mais, avant de connaître Jeanne et de l'avoir *essayée,* il semble que la confiance n'existait pas.

L'expérience réussit bien mieux que n'auraient pu le cro promoteurs eux-mêmes, et les succès de Jeanne, rec comme une manifestation de la grâce divine[1], rejaillire la renommée de ses compagnons.

Quicherat[2] a indiqué, de main de maître, l'oppositi existait entre les patriotes, soutiens de la Pucelle dans sc glorieux, et le ministre tout-puissant et égoïste qui cherc entraver les projets de Jeanne. La Trémoille et ses cré écartaient de Charles VII tous ceux qui pouvaient leur ombrage. Le connétable de Richemont, les princes du sa gloire naissante de Jeanne d'Arc, les partisans de l'Ouest tour à tour l'objet de cette basse jalousie qui maintenait a du roi une atmosphère de défiance[3]. Bueil, compagnon Pucelle, serviteur de la maison d'Anjou et plus tard, c tel, l'un des principaux artisans de la ruine de la Trém entrait dès lors dans le parti de l'opposition au favori.

Dans la nuit du 7 au 8 mai 1429, les Anglais se virent traints de lever le siège d'Orléans, en abandonnant toute artillerie[4]. Ce grand succès en amena d'autres. Jargeau, I gency et Meung furent repris. Puis vint la victoire de Pa remportée par le duc d'Alençon. Nous ne suivrons pas le à Reims ni dans sa marche victorieuse[6]. Rappelons seule

1. Tringant, XI.

2. *Aperçus nouveaux sur Jeanne d'Arc*, chap. III. — *Chron.* de C

3. V. *Chronique* de G. Chastellain, *l. c.*, II, 177 et s., le portr Charles VII.

4. V. *Jouvencel* (2e part., ch. XI et note, p. 220), la retraite du Baudouin devant Crathor, qui se rapporte aussi à la retraite du d Bedford devant Lagny. — D'après Tringant (XII), quelques impru furent pris en cette occasion par les Anglais, entr'autres un n *Conyn* (*Jouv.*, p. 214). Tringant déclare ignorer si c'était un perso imaginaire ou réel, bien qu'il connaisse quelqu'un de ce nom. Ce pas et d'autres analogues, montrent quelle est l'exactitude de cet auteu *Chron. de la Pucelle.* — Chartier, etc.

5. 18 juin 1429. La Hire et Bueil y figuraient parmi les coureurs ébranlèrent les Anglais avant le choc. Ces derniers furent surpri pleine marche. — *Jouvencel*, ch. XVII, 2e partie. — Chartier. — *Ch de la Pucelle.*

6. V. Beaucourt, II, ch. 5. — Bueil fut ensuite fait prisonnier. Com

qu'après une tentative sur Paris (8 septembre), Charles, à qui la fortune semblait sourire, licencia son armée et revint en Touraine, faute de vivres, comme le dit Tringant, ou, plutôt, poussé par les intrigues des ennemis de la Pucelle.

La dissolution de l'armée royale rendait Bueil à sa province. Il rejoignit aussitôt, dans le Maine, Guillaume de Brézé, qui venait de prendre aux Anglais Château-l'Hermitage[1] et s'y était établi avec quelques jeunes nobles, comme Pierre de Brézé, son neveu, et André d'Averton, seigneur de Belin[2]. Brézé et le sire de Fromentières servaient de mentors à toute cette brillante jeunesse.

Nous avons signalé l'énergique résistance des partisans du Maine au lendemain de Verneuil. Renforcé par les succès de 1429 et 1430, ce groupe, composé de Tourangeaux, d'Angevins, de Manceaux et de quelques Normands, était le noyau de toutes les entreprises. Suivant la belle expression de Bourdigné[3], ces gentilshommes « se travailloient pour la deffence de la « couronne royalle. » C'est de Château-l'Ermitage et de Sablé[4] que rayonnaient leurs bandes, peu nombreuses d'abord, mais bientôt grossies par la victoire. Peu à peu, ils reprirent tout le Maine et rendirent possible la conquête de la Normandie, cette

et où? Peut-être au siège d'Auxerre? Le fait est affirmé dans un passage obscur de Tringant (XIV), d'où l'on peut inférer aussi qu'il se libéra promptement. Nous savons, en effet (le père Anselme, II, p. 939), qu'il assistait au sacre à Reims. Nous le trouvons aussi mentionné dans un vol. d'*Extraits de la Chambre des comptes*, parmi les capitaines présents à Reims et à Provins. — Bibl. nat., ms. fr. 20684 (Gaignières), p. 555 et 561. V., p. 540 et 559, les paiements faits à la Pucelle.

1. Château-l'Hermitage, Sarthe, cant. de Pontvallain, près du Mans et à l'E. de Sablé. — Nous croyons que Tringant (XIV à XVIII) est seul à mentionner ce fait. — Au *Jouvencel*, Château-l'Ermitage et Sablé sont représentés sous le nom collectif de *Lucrator*. Le commandant anglais était vraisemblablement Mathieu Gough. Il l'était du moins en 1428 (Tringant, IX).

2. Le Belinois confine au nord à la ville du Mans, et comprend Château-l'Hermitage. La seigneurie (depuis comté) de Belin appartenait à la famille d'Averton, dès le commencement du XIVe s. — Pesche et Tringant, *l. c.*

3. II, 159.

4. Sablé était la seule place du Maine restée au pouvoir des Français. — Chartier.

citadelle de la domination étrangère. Ce fait est d'autan digne de remarque, qu'à cette époque, les compagnies fo de milices féodales étaient considérées, militairement pa comme inférieures à celles des routiers de professio noblesse du temps de Charles VI avait désappris la gu mais elle la rapprit vite, sous l'aiguillon de la nécessité.

Dans les confins de la Normandie et du Maine, les gens d' et le peuple s'étaient soumis aux Anglais; mais les r avaient émigré sur les territoires demeurés au pouvo Charles VII, en emmenant avec eux leurs femmes et enfants[2]. En un pareil milieu, l'on ne songeait qu'à battre, sans se soucier des intrigues de la cour et de l'é tion ou de la chute des favoris. L'auteur du *Jouvencel* i volontiers sur cette distinction entre la noblesse qui se l celle qui intrigue[3] : « Mes beaux messieurs, » dit le Jouv à ses amis, « j'ay tant ouy parler du Roy et de la très « noblesse de sa court; vraiement je le vueille aller veoi « me donnera ung cheval[4]. » Un vieux compagnon se cl de faire changer d'avis à ce jeune innocent : « Ha-a! f « Que c'est bien dit! Voulez vous ja aller faire la beste « Ne vous vault-il pas mieulx d'estre monté et armé de v « adventure pour la guerre..... que d'aller à la court pr « le Roy ne faire l'ennuyeux après les seigneurs, despen « vostre argent et perdant le temps, comme font plus « qui ne sçauroient vivre si on [ne] leur donnoit? » Et il a que les armes payent toujours le souldoyer; car, ou il m ou il vit dans une pauvreté honorable. Enfin, il peut devenir le plus grand empereur du monde. Cette questio la supériorité du métier des armes, qui revient souvent

1. Quicherat, *Rodrigue de Villandrando.*

2. « Et s'en allèrent demeurer es frontières des Anglois, chacun le « près d'où il estoit natif, par lesquels fut faite plus grande guer « resistance que par aucuns autres du royaume de France. » Cha ch. CXXVIII. — Tringant, XV et s.

3. *Jouv.*, 1re partie, ch. V, p. 41.

4. Bueil en reçut plusieurs fois du Roi en cadeau. V. la fin du cha

le *Jouvencel*, y est traitée parfois avec une véritable éloquence et toujours avec une parfaite sincérité[1]. Remarquons, toutefois, que la guerre n'était pas alors, pour l'homme d'armes, une maîtresse ingrate, témoin Sforza et tant d'illustres capitaines, parvenus à la pointe de l'épée[2].

On pourrait croire, d'après ces citations, comme d'après le témoignage de Tringant (§ v), que Bueil se tint constamment éloigné de l'entourage des princes. Et cependant, l'auteur du *Jouvencel* ne sut pas toujours se préserver de la contagion de l'intrigue. Son amour-propre reçut à ce jeu de cruelles bles-

1. Il faut rapprocher de ces passages du *Jouvencel* le langage tout à fait analogue que Georges Chastellain prête à Bueil, dans la pièce intitulée : *La mort du roy Charles VII; Mystère en vers* (*Œuvres de Chastellain*, éd. Kervyn de Lettenhove, VI, 453). — Dans cette pièce, *la France* glorifie le Roi des grâces que Dieu lui a faites. — *Le Roi* répond en glorifiant les serviteurs qui l'ont aidé dans sa tâche. — Les *Serviteurs* parlent à tour, chacun suivant son caractère, pour remercier leur souverain. Voici ce que dit Bueil :

« Pour vestir fer et en armes combattre,
« Dieu et nature ont noblesse ordonnée;
« Et pour l'orgueil des tors-faisans abattre,
« Quant leur force est en force foisonnée.
« Nul plus joyeux, ne glorieux esbattre
« N'a noble main à proesse donnée,
« Que pour son Roy quereller et debattre,
« Et pour la terre en qui propre elle est née.

« Jeune fus mis à ce mestier apprendre,
« Et, tout parcru, oncq ne fis autre chose;
« Necessité me fit les armes prendre,
« Et par contrainte y mis toute ma pose.
« Les Angevins ay fait maint cas emprendre,
« Dont de l'effet sur honneur me depose;
« Celuy toujours ay mis en mon comprendre :
« Roy, prens en gré, dur m'est ta bouche close. »

2. On sait que le roi Louis XI avait pour François Sforza la plus grande admiration. Il en avait fait faire un portrait, ainsi que celui de son fils : « Au peintre du duc de Millan pour deux pourtraictures du feu « duc de Millan (François Sforza, mort le 8 mars 1466) et du duc de pré- « sent (Galeas Marie) baillé au roi trente escus. » Cette note paraît dater de 1466. Elle est donc de bien peu postérieure au temps où Bueil écrivait les lignes que nous venons de citer. Il serait intéressant de connaître le nom de ce peintre qui précédait, dans ces fonctions officielles, Léonard de Vinci. V., Bibl. nat. Ms. fr. 20490, 66 (Gaignières) : *Parties d'argent comptant baillées au Roi par Guill. de Varye.* — V. aussi, dans la *Chronique* de Georges Chastellain (II, 155), l'opinion de cet auteur sur Sforza.

sures, et ces mortifications ne sont évidemment pas étran au ton de profonde amertume avec lequel, devenu vieu s'exprimait sur le compte de la cour[1] et des courtisans.

Mais, en l'année 1429, les preux de Château-l'Erm étaient jeunes encore et l'ardeur naturelle à leur âge était en augmentée par la nécessité d'échapper à la misère. Dans ce que désolait la guerre, il fallait tout conquérir les armes à la m C'est ainsi que nous voyons le héros du *Jouvencel* débuter la conquête des chèvres et de l'unique vache du châtea Verset[2]. Puis c'est le tour d'une lessive, dont il rembo triomphalement son jacque crevassé[3]. Le but de ses entrep grandissant en importance, il capture une troupe de che « povres, mesgres et farcineux, » dont le meilleur, un estropié il est vrai, lui échoit en récompense de ses hauts f Ces récits caractérisent, d'une façon pittoresque, la situation qu'elle est alors dans les marches. Toutefois, à l'époque nous sommes parvenus, les affaires de Bueil se sont un améliorées. Si ruiné qu'il soit par la guerre, Jean V tient jacque en bon état. Ses chevaux, loin d'être estropiés, sont montures de prix, parfois même des présents du Roi[4]. Les mauvais jours sont donc passés, et nous pouvons nous écr avec l'auteur du *Jouvencel* : « Or, il a tant fait qu'il es « cheval, la mercy Dieu[5]. »

1. Voir au *Jouv.* la suite de la conversation citée un peu plus h particulièrement (p. 45) le discours d'un ancien, qui peut être consi comme exprimant les idées de Bueil lui-même. — V. aussi, 3e par la fin du IIIe ch. et passim.

2. 1re partie, ch. III. — Anecdote sans doute historique.

3. Justaucorps de buffle rembourré.

4. Voyez Arch. nat., J. 183, n° 142 (communic. de M. Lecestr « *Parties de l'argent que Mgr de la Tremoille a baillé en prest* « *Roy... Item,* pour ung autre cheval noir, que monseigneur donn « Mgr du Bueil, lequel fut prins de Mgr d'Estissac à Loche : 180 escu « *Item,* pour un cheval gris donné à Mgr du Bueil, quant il revint « Mans (1428) : 200 escuz. » — En mai 1428, Bueil commandait à vin cinq lances (V. *P. just.*). De même en oct., à Tours (p. 22, note). En il touche, par deux fois, de l'argent du Roi, de 1427 à 1429. — Bibl. n Ms. fr. 20684 (Gaignières), p. 555 et 561.

5. *Jouv.*, I, III, p. 32.

CHAPITRE III.

Sommaire. — Bueil à Château-l'Hermitage. Sa querelle avec le sire de Raiz. Il s'empare de Sablé et s'y installe (sept. 1429-oct. 1430). — Prise de Château-du-Loir. Expédition de Mortagne. Combats singuliers (1431). — Bueil et Loré font lever le deuxième siège de Saint-Célerin. Combat de Beaumont et Vivoin (avril 1432).

Au sommet d'une colline, qui domine la route du Mans à Saumur par Pontvallain, se trouve l'ancien ermitage de Saint-Thibaut, fondé jadis par ce pieux solitaire au sein des forêts du Maine. Transformée depuis en couvent fortifié, sous le nom de Château-l'Hermitage[1], cette localité avait, au xve siècle, une certaine importance militaire. Elle couvrait en effet, avec Sablé, la vallée de la Loire, entre Tours et Angers, contre une attaque venant du Maine[2]. C'étaient ces considérations qui avaient décidé les compagnons de Bueil à s'installer dans ce poste, d'où ils firent campagne, pendant plusieurs années, avec des fortunes diverses[3].

1. Ce prieuré, construit au xiie siècle, sous la protection de la maison d'Anjou, est situé plus bas sur la colline. Au même endroit, se trouvent aussi les ruines d'un ancien castrum. De là le nom de la localité. L'ermitage a été en partie détruit à la Révolution. Quant au couvent, il se compose aujourd'hui d'un ensemble considérable de constructions de diverses époques. Dans l'église, se voit le tombeau de Marie de Bueil, sœur de Jean IV (et non de Jean V) et femme de Baudouin de Crenon. — V. la notice anonyme intitulée : *Documents historiques sur le prieuré conventuel de Château-l'Hermitage, tirés des Archives de Roche-Mailly.* Le Mans, Monnoyer, 1868.

2. Particulièrement contre le Mans, alors au pouvoir des Anglais.

3. A la même époque, Bueil s'employait aussi à délivrer la rive droite de la Loire des pilleries des gens d'armes. Le 13 février 1430, la ville de Tours reçoit des lettres de Mgr de Bueil : « Son intencion est de oster « les pilleries de la rivière de la Loire, des garnisons des places de Vil- « ledieu, La Marchière, Saint-Christofle, Coursillon, Vaujeoux et des « autres places d'environ, *ce qu'il ne pourroit faire de lui*, en requerant « aide, secours de gens et autrement. A esté deliberé que sur ce on lui « rescripra bien et doulcement, en le remerciant du bon vouloir qu'il a

Les annalistes du temps ont dédaigné de nous renseigne cet épisode curieux, que Tringant nous a conservé. A dé des historiens, des documents originaux nous apprennent la place subit de nombreux assauts et fut à plusieurs repı fort endommagée par l'ennemi. En 1435, le prieur et moines adressaient à René d'Anjou une requête, expo que leur fortune avait été détruite et leur abbaye ruinée pa dernières guerres[1]. Les murs seuls avaient tenu bon contr attaques des Anglais et, comme nous allons le voir, co celles des Français aussi.

Nous avons déjà eu l'occasion de parler de Gilles de Ra grand seigneur breton de la maison de Laval-Montmore

« au pays, en priant qu'il face les choses dessus dites. » La réponsı évasive. En effet, les prudents magistrats de Tours avaient pour prin de ne pas *s'entremettre*. Il est vrai que les châteaux, sinon leurs ga sons, appartenaient à Jean V, qui était le principal intéressé en (affaire. *Reg. des Délibérations de la ville de Tours*, fin du t. IV, 13 février 1429 (v. s.).

1. « Comme, depuis quatre ou cinq ans en çà ou environ, par fort « de guerre, l'église et toutes les maisons du dict prieuré aient été a « et du tout en tout destruites, qu'il n'y est demouré fors seulen « que les murs ; par quoy, lesdiz religieux n'ont lieu où ils puissent f « le divin service, ou eulx où habiter, et par la guerre soient l« « rentes tellement diminuées, que possible ne leur est de refaire « dicts moustier et maisons, sans l'aide de nous (René), etc. » V. *Notice anonyme, l. c.* p. 60, le mandement de René, duc d'Anjou comte du Maine, aux maîtres des eaux et forêts de l'Anjou et du Mai au Segreer (Gruyer ?), de la forêt du Douvre, etc., leur enjoignant livrer, aux religieux de Chasteaux-l'Hermitage, le bois nécessaire p la réparation du prieuré. Tours, 26 mars 1435.

2. Ou Retz, première baronnie de Bretagne, située au sud de la L et de Nantes. Son père, Guy de Laval-Montmorency, avait épousé Ma de Craon, pour mettre fin à un procès soutenu contre le père de celle (Jean), à propos de l'héritage de Jeanne dame de Raiz. Gilles était par éloigné des Montfort, seigneurs de Laval (le comte Guy XIII ou X Lohéac, Châtillon, tous trois frères), qui descendaient d'Anne de La et de Jean de Montfort. Marié à Catherine de Thouars, Gilles en (une fille unique, Marie de Raiz, qui, après la mort de son premier m Prégent de Coetivy (1450), épousa en secondes noces André de Lav seigneur de Lohéac. V. plus bas (ch. XIV), au mariage de Marie de Fran — *Bibl. de l'École des chartes*, XXIII (1862), p. 37. — Vallet de Vir., 412 et s., et passim. — *Art de vérifier*, II, 869 et s., et 908. — *Me de la Société archéol. de Touraine*, XI, 311 et 318. (*Joutes et tourn* de Lambron de Lignin). — Le Père Anselme, III, 631, et VII, 75.

Contemporain et frère d'armes de Bueil, il avait fait ses débuts sous les auspices du connétable de Richemont. Compagnon de la Pucelle, il avait rendu, sur les frontières du Maine et devant Orléans, de très réels services, plus que récompensés par la charge de maréchal de France, obtenue à l'âge de vingt-trois ans[1]. Cette haute marque de faveur, qui lui venait de la Trémoille, montre que Raiz abandonnait dès lors le parti du connétable pour devenir une des créatures du favori[2].

Le nouveau maréchal devint alors jaloux de son ancien camarade Bueil[3], et, pour mettre obstacle à sa fortune naissante, chercha traitreusement à lui enlever Château-l'Hermitage. De pareilles rivalités, entre gens de guerre tenant le même parti, n'étaient pas rares à cette époque, et nous en verrons plus loin un autre exemple[4]. Cependant, cette lutte fratricide, entre deux capitaines amis et voisins, paraît avoir eu, aux yeux des contemporains, un caractère particulièrement odieux[5].

La seigneurie de Sablé, qui a souvent changé de maître, appartenait à cette époque à la maison d'Anjou, soit au duc

1. En 1429, lors de la destitution du maréchal de la Fayette.

2. La carrière brillante de Raiz se termina honteusement. A la chute de la Trémoille (1433), son office de maréchal fut rendu à la Fayette. Entouré de flatteurs et de parasites, Gilles vécut dans un faste princier. On citait le luxe de ses châteaux, de sa chapelle et de sa garde à cheval. Ses richesses furent promptement dilapidées, et le roi dut l'interdire. Chose plus grave, il avait à se reprocher, outre ses pilleries (Tours, *Reg. des Comptes*, XXV, fol. 170. — Vallet de Vir., II, 369), des débauches monstrueuses compliquées de sorcellerie. Par ordre du duc de Bretagne, il fut arrêté, jugé et pendu à Nantes (27 oct. 1440). — Fds. Godefroy, portef. 109, p. 116. — J. Chartier, ch. 141. — Une expédition originale de ce procès se trouve aux Archives de Nantes. V., *Revue des provinces de l'Ouest*, nov. 1857, un article de M. Marchegay. — Dom Lobineau, *Hist. de Bretagne*, II, 1068 : Mémoire des héritiers de Raiz, sous le règne de Louis XI.

3. Tringant.

4. V. ch. IV, la détrousse de Rodrigue.

5. Cet épisode est raconté au *Jouvencel* (2e partie, ch. II, III et IV), à la prise de Crathor, c.-à-d. à celle de Sablé. — Tringant, XVII et XVIII. « Et pour ce, ajoute ce dernier, qu'ilz estoient tous deux Francoys, « mes maistres (soit les trois rédacteurs du *Jouvencel*) ne volurent point « declarer sur quoy (c.-à-d. sur *qui*) fut prins Crathor (Sablé), mais seul- « lement sur les ennemys. »

Louis III[1], qui avait, dès 1423, remis ses affaires à sa
Yolande. En outre, la lieutenance générale du Roi était dév
dans l'Anjou et le Maine, à Charles, frère du duc régnant[2]
place, entourée d'une enceinte et dominée par un château pe
sur une colline escarpée, passait pour très forte[3], et se
depuis longtemps de refuge et de base d'opérations aux F
çais, entre autres à Ambroise de Loré. Mais, vers 1430, pa
défection de Raiz, qui y commandait en compagnie de B
manoir, Sablé se trouvait, en quelque sorte, avoir passé
mains du connétable à celles du favori[4].

D'autre part, d'après Tringant, Bueil avait acquis prompten
une des premières places à Château-l'Hermitage. Il semblait
les garnisons de ces deux forteresses importantes, les seule

1. Il était alors momentanément en France.

2. Et comte du Maine à partir du 4 août 1440. — V. plus bas, m
ch., la vente de Château-Fromont, et *P. Just.* à la date du 26 oct. 1
Dans une autre pièce, datée du 26 août 1431, Charles est aussi qua
de lieutenant général *du roi de Sicile*. Son prédécesseur était le
d'Orval. — Tringant, IX et X.

3. V. plus haut p. xxvj.

4. Cependant, Jacques de Dinan, seigneur de Beaumanoir et de Mont
lant (Pesche, IV, 783. — Chartier, ch. XXIII), resta fidèle à Richem
qui, en 1424 et en 1425, lui avait confié, ainsi qu'à Raiz, la garde
la place (V. Dom Lobineau, *Hist. de Bretagne*, I, 571, et plus ha
ch. II, le siège du Lude, etc.). A partir de 1427, l'influence du connéta
était en baisse dans l'Ouest, à cause de l'abandon où il laissait le Ma
pour travailler contre La Trémoille, et de la défection de la Bretag
Le favori substitua alors son autorité à celle de Richemont dans
places frontières (Bourdigné, II, 156). — Raiz avait assisté au
d'Orléans. Au contraire, les partisans du connétable, comme De
manoir, venus de l'Ouest avec les garnisons du Maine (entre aut
celle de Sablé), ne rejoignirent le Roi qu'à Beaugency, après la le
du siège (Gruel, *Mémoires de Richemont*, p. 272 et suiv.). Après
bataille de Patay, lorsque le connétable dut se retirer, Beauman
fut un des deux envoyés de ce dernier auprès du Roi. C'est d
l'automne de 1429 que Raiz reprit sa place à Sablé, au même mom
où, la campagne terminée, Bueil se rendait à Château-l'Hermitage (V.
note du *Jouvencel*, p. 63). Cet abandon de la Pucelle, reproché à R
par Vallet de Viriv. (II, 412), s'explique donc fort bien. En effet, les g
du Maine, rendus libres par la dissolution de l'armée royale, regagnai
au plus vite leur province menacée. — V., *Bibl. de l'Éc. des chart*
2e série, III, 500 et s., la *Chronique inédite du siège*, publiée par
Salmon.

la région qui fussent en mains françaises, auraient dû vivre en bonne intelligence, mais il n'en fut rien.

En effet, les princes de la maison d'Anjou étaient en mauvais termes avec La Trémoille, que Charles d'Anjou devait, deux ans plus tard, remplacer au pouvoir. Comtes du Maine et seigneurs de Sablé, eux et leurs gens souffraient avec peine de voir cette dernière place aux mains d'une créature de leur ennemi[1]. D'autre part, le favori du Roi et son client Raiz ne pouvaient pas non plus voir avec plaisir de fidèles Angevins et Tourangeaux s'établir à Château-l'Hermitage. De là, l'épisode raconté au Jouvencel, que, sur la foi de Tringant, nous pouvons considérer en grande partie comme historique.

Une belle nuit, le Jouvencel, enhardi par ses succès, sort de Luc pour quelque entreprise[2]. Il apprend tout à coup, par ses espions, l'approche d'un fort parti ennemi, qui, venant de Crathor[3], se dirige droit sur Luc[4]. Sa résolution est bientôt prise. Il revient aussitôt en arrière pour prévenir ses amis du danger qui les menace[5]. Malheureusement les ennemis sont déjà devant la place, et il ne faut pas songer à y pénétrer. Le Jouvencel cache sa troupe dans les environs et se glisse vers les remparts[6], cherchant à entrer dans le fossé pour se faire entendre

1. D'autant qu'à la fin du XIVe s., Sablé, vendu sous clause de rachat par la famille d'Anjou, avait appartenu quelque temps aux Craon, parents de Raiz et de La Trémoille (Pesche, *Sablé*). Au contraire, la maison d'Anjou était dans les meilleurs termes avec Richemont, récemment échappé à une tentative d'assassinat, ourdie par La Trémoille durant l'hiver de 1430. — Gruel, p. 284 et s.

2. Avec 25 chevaux. — *Jouv., l. c.*

3. Sablé.

4. Château-l'Hermitage.

5. « Car, » dit le maréchal, « je me doubte que ce ribault (le com« mandant de Sablé), de qui tousjours ay eu souspeçon, m'ayt pourchassé « quelque trahison. J'en ai mainteffois adverty le cappitaine (de Châ« teau-l'Hermitage), mais, pour ce qu'il est ung rapporteur et un flatteur, « il en est si affolé qu'il ne m'en voulloit croire. » Ces lignes du *Jouvencel* (p. 67), qui se rapportent à la trahison d'un ami et non à l'attaque d'un loyal ennemi tel que le capitaine de Crathor, n'ont pas grand sens, si elles ne sont une allusion aux méfaits de Gilles de Raiz.

6. Il s'avance lui cinquième. *Jouv.* — Tringant dit : lui quatrième.

de la sentinelle placée sur l'autre bord. A ce moment, un d chement ennemi s'approche et notre héros se voit découvr perdu. Il n'hésite cependant pas à alarmer la garde, en criant que la place est trahie. Peu s'en faut alors que, leur ressentiment, les ennemis n'égorgent leur captif[1]. Le vencel est prisonnier, mais Château-l'Hermitage est sauvé.

Le sire de Raiz emmena Bueil à Sablé[2] et l'enferma dans des principales tours de la ville[3]. Un autre se fût décour mais Bueil, qui, du haut de sa prison, voyait une partie remparts, occupa les loisirs de sa captivité à combiner un d'attaque de Sablé. Ce fut là sa vengeance. A peine libéré, mit à exécution[4] avec l'aide de ses camarades de Château-l'H mitage. Si nous en croyons le roman du *Jouvencel*, l'esca du château fut préparée dans le plus grand secret et exécuté nuit, sans coup férir. Au jour, la ville, qui communiquait ce réduit, fut envahie sans résistance et le Jouvencel mis lieu et place de son persécuteur.

Ceci résulte, non plus des détails du roman, mais d'un authentique qui nous montre, au 26 octobre 1430[5], Jean Bueil installé dans Sablé, où il commande, comme lieutenant Charles d'Anjou, comte de Mortaing[6], une compagnie de c

1. *Jouvencel*, p. 69. Ces détails, qui rappellent l'épisode du cheva d'Assas, doivent être historiques.

2. Tringant, *l. c.*, et *Jouvencel*, 2e part., p. 63, note marginale.

3. *Jouvencel*, p. 77.

4. V. Tringant. — *Jouvencel*, *l. c.* Le plan d'attaque (qui se rapp peut-être à Sablé) est décrit p. 78 et s. On y lira avec intérêt tous détails d'une escalade au xve siècle.

5. V. *P. Just.* à cette date, le *vidimus* du procès-verbal du serment Bueil prêté à Angers. — Tous les faits que nous venons de raconter qui concernent soit Château-l'Hermitage, soit Sablé, sont compris e la dissolution de l'armée royale, après la tentative sur Paris (sept. 14 et l'installation de Bueil à Sablé (26 oct. 1430). Bueil n'assistait donc au siège de Compiègne (20 mai-23 oct. 1430), ainsi que pourrait le fa supposer un passage du *Jouvencel* (2e part., ch. xvi).

6. Et, comme nous l'avons dit, lieutenant général des Rois de Fra et de Sicile. Bueil représentait donc à Sablé, à la fois, l'autorité du et l'autorité royale. — Tringant, XXI. — Monstrelet. — D'après Pes (IV, 764), Guillaume de Bueil (oncle de Jean V), écuyer de Charles aurait été déjà, en 1392, gouverneur de Sablé.

vingt-six gens d'armes et de trait [1]. Pour obtenir ce commandement, Bueil avait dû prêter, à Angers, à la reine douairière et régente ainsi qu'à ses enfants, le serment solennel de conserver la place de Sablé à la maison d'Anjou et de n'y laisser entrer nul plus puissant que lui, fors le Roi. Bien que Bueil, comme gouverneur militaire et lieutenant, eût la première place à Sablé, il n'y était pas le seul représentant de l'autorité ducale. Sablé avait, en effet, comme Tours et d'autres cités, un *capitaine de la ville*, qui était alors Bertrand de Beauvau [2].

« De Sablé, » dit Tringant [3], « fist mon maistre de grants chouses et honnorables. » Ce témoignage, rendu à Bueil par son serviteur, n'a rien d'exagéré. Toutefois, il faut ajouter, pour être complet, que les prédécesseurs de Bueil dans cette place lui avaient montré le chemin.

Nous avons déjà nommé Raiz et Beaumanoir. Il nous reste à parler d'Ambroise de Loré [4], dès longtemps l'adversaire infatigable des Anglais dans ces régions. Vassal et serviteur du duc

1. C'était, d'après notre pièce, le chiffre habituel de la garnison de Sablé.

2. Bertrand, seigneur de Beauvau (Maine-et-Loire, arr. de Baugé), sire de Précigné (Sarthe, cant. de Sablé), et, par acquisition (vers 1454), seigneur de Pressigny (ch.-l. de cant., arr. de Loches), 2e fils de Jean, né dans les premières années du siècle, mort le 30 sept. 1474, serviteur de la maison d'Anjou et conseiller intime de Charles VII. Il fut sénéchal d'Anjou et bailli de Touraine. Mêlé à toutes les affaires diplomatiques du temps, il fut poursuivi (1450) dans le procès de Saincoins. Une de ses quatre femmes, Françoise, était sœur de Pierre de Brézé. La dernière, Blanche d'Anjou, fille naturelle du roi René, lui apporta en dot (nov. 1467) la seigneurie de Mirebeau. Il se ruina en prodigalités artistiques et dut vendre à son fils Antoine (27 juin 1466) sa baronnie de Sillé. — Port, art. Beauvau. — Vallet de Vir., III, 268, et passim. — Busserolle, à Pressigny. — Lambron, *Mém. de la Soc. archéol. de Touraine*, XI, 317 et 319. — Bourdigné, II, 158.

3. § XVII.

4. Loré (Orne, arr. de Domfront, cant. de Juvigny-sous-Andaine), dans un petit pays nommé le Passais. On distinguait le *Passais normand* (chef-lieu Domfront) dont Loré devait faire partie, du *Passais manceau* (chef-lieu Ambrières). Tous deux, compris dans le diocèse du Mans, devaient, à l'origine, faire partie aussi de la province du Maine (V. Pesche, III, 7, 192, etc.). Mais le Passais normand avait été depuis lors réuni au comté d'Alençon et à la Normandie. Toutefois, Bourdigné (II, 158) semble considérer Loré comme un Manceau.

d'Alençon, il se tenait, durant les années que nous venon parcourir, soit à Sablé, soit à Sainte-Suzanne, dont il était c taine[1]. Loré, qui avait aussi fait campagne avec la Pucelle, maréchal du duc d'Alençon, comme Bueil était lieutenan Charles d'Anjou dans le Maine et l'Anjou. Les intérêts des c princes à la frontière étaient analogues. Il en résulta, entre l serviteurs, une communauté de vues et une camaraderie n taire qui devait bientôt se manifester.

La première expédition partie de Sablé, après les événem d'octobre 1430, fut dirigée contre Château-du-Loir[2], place commandant le passage du Loir et la route du Mans à To formait, au sud de Château-l'Hermitage, un saillant d les terres françaises[3]. Grâce à un ingénieur, nommé Jacq Amelin, que l'on fit venir de Touraine[4], la place fut prom ment réduite[5].

A peine de retour à Sablé, Bueil en repartit. Faisant le dét de Laval pour y prendre le sire de Loheac[6], il poussa rapi ment au nord, jusqu'à Mortagne[7]. Les Anglais, qui y étai

1. C'est de Sablé qu'il était parti, à la fin de 1427, pour délivrer Sai Suzanne et battre les Anglais à Ambrières. — Bourdigné, II, 156 et s. Beaucourt, II, 29 et 44.

2. Tringant, XIX. — Château-du-Loir (Sarthe, arr. de Saint-Cal faisait partie du Maine et appartenait à la famille d'Anjou. L'expédit eut lieu en 1431 vraisemblablement. Bien que Tringant n'indique gu de dates, l'ordre chronologique suivi par lui est en général très exa Bourdigné, qui, écrivant au siècle suivant, est, sous ce rapport, b inférieur à Tringant, ne mentionne pas cette expédition.

3. On remarquera aussi que la prise de Château-du-Loir assurait communications de Bueil avec celles des possessions de sa famille, étaient situées à l'est de la route du Mans à Tours.

4. *Avec de l'artillerie*, cela va sans dire. Le nom de ce confrère Bessonneau doit être retenu, comme celui d'un des premiers maît d'un art qui commençait à prendre une grande importance.

5. La place dut être confiée, par Charles d'Anjou, au bâtard de Bea manoir, qui s'y trouvait encore en janvier et juin 1435. Pour les exa tions de ce dernier, voy. Tours, *Reg. des Comptes*, XXVI, fol. 44, *Reg. des Délibérations*, fin du vol. V, au 1er juin 1435. — V. aus plus bas, même date.

6. André de Laval, sire de Loheac, fut amiral, et, depuis 1439, mar chal de France.

7. Orne, à 45 kil. E. d'Alençon. — Tringant, XX.

en force, commandés par Thomas Ampton, Henri Chou[1] et lord Scales, furent mis en complète déroute.

Les rares loisirs laissés par ces expéditions étaient utilisés pour des combats singuliers[2] entre Anglais et Français. C'est ainsi que nous voyons Bueil présider, dans Sablé (1431), à une lutte à outrance entre un Anglais, André Trollop, et un chevalier français[3]. Au Mans, il assiste encore au combat à cheval, ordonné par le bailli du Maine, entre messire Pierre Boylesve et Lejeune d'Escalles, capitaine de Sainte-Suzanne et de Domfront[4].

Saint-Célerin, ou Saint-Céneri[5], petite ville située sur la Sarthe, possédait un château-fort placé sur un rocher escarpé et entouré de trois côtés par la rivière. Ce poste avancé des Français[6] avait une véritable importance militaire pour les communications des provinces avoisinantes. Aussi, le duc d'Alençon avait-il constitué Loré le gardien de cette place, tant de fois prise et reprise, depuis le commencement du siècle. En avril 1432, les Anglais vinrent de nouveau assiéger Saint-Célerin, pendant une absence de Loré[7] que remplaçait son lieutenant Jean Armenge[8]. Loré, fort à court d'hommes, demanda du secours au duc d'Alençon et à Charles d'Anjou, alors réunis pour quelque objet. On le renvoya à Bueil[9]. Aidé

1. Ou Shoe. Il fut tué à cette affaire. Ampton fut fait prisonnier.
2. V. *Jouv.*, 2e part., ch. XXI, et 3e part., ch. III, des exemples et les règles de ces combats.
3. Le Français eut le dessous. — Chartier, ch. LXXXIII.
4. Ce dernier resta sur le champ (6 août 1431). — Bibl. nat. Villevielle, vol. XXI, fol. 91 et s. — *Lejeune d'Escalles* était-il Anglais ou Français? Il est difficile de le dire; car, si Domfront appartenait aux Anglais, Sainte-Suzanne était alors aux Français. Peut-être faut-il voir en lui *le jeune fils de lord Scales.*
5. Saint-Céneri-le-Gérei, arr. d'Alençon (Orne), à mi-chemin entre Fresnay et Alençon.
6. Alençon était alors aux mains des Anglais.
7. D'après Monstrelet (éd. Douët d'Arcq, *l. c.*, t. V, ch. CLXIII), Loré aurait été présent, ce qui est une erreur évidente.
8. V. plus bas, au début du ch. V, en 1434.
9. Tringant, XXI. — Bourdigné (II, p. 158 et 167) semble distinguer ici deux événements, dont l'un serait le combat de Beaumont, victoire

de Beauvau, ce dernier rassembla aussitôt à Sablé les g sons frontières les plus voisines[1]. Une partie des troupes dées n'avait encore pu arriver que déjà l'on était en r Aussi, les forces de Bueil ne dépassaient guère le chiff quatre-vingts lances[2]; mais c'était une troupe d'élite, com de gentilshommes des meilleures lignées du pays[3]. « Et av « cette noble cohorte, dit Bourdigné, chevauchant à ba « desployée allèrent eulx rendre au seigneur de Loré. » Ce signifie pas tout à fait, comme le dit le père Anselme, que commandait l'expédition. Ces gens, pour la plupart Manc ou Angevins, étaient sous les ordres de Bueil et de Beauv non sous ceux de Loré, qui n'avait qu'un seul serviteur lui[4]. Si donc Loré, un peu plus âgé et expérimenté que I

remportée par Loré, après la prise de Laval sur les Anglais (sept. Chartier, ch. LXIV), et l'autre, la levée du siège de Saint-Célerin ra ici. Il en est de même du Père Anselme (*H. M. royale de France*, II, 9 Chartier (ch. LXXVIII) ne fait pas cette distinction. En effet, ces deu nements semblent n'en faire qu'un. Cet épisode est raconté dans le *vencel* (2e part., ch. VIII) sous le nom de *Levée du siège de Sardin* y reconnaît fort bien le récit de Tringant et une partie de cel Chartier. Bourdigné et Chartier paraissent placer ce siège en 1431, *Chron. Martinienne* (fol. 279, *l. c.*) en 1434, tandis qu'il est d'avril et contemporain de la prise de Chartres par Dunois (Chartier, ch. L qui eut lieu, d'après Monstrelet (t. V, ch. CXVII), le 20 avril, jo Pâques, 1432. — Il ne faut pas confondre cet événement (siège n Saint-Célerin) avec deux autres faits analogues. En effet, Saint-Cé réparé en août 1429, avait été assiégé et délivré une première fois (de janv. à avril 1430 (Chartier, ch. LX et LXIX). Il fut de nouveau a une troisième fois et pris par les Anglais en 1434 (n. s.). V. plu ch. V. — Chartier, éd. Vallet de Viriville, I, 143, et III, 339. — court, II, 44. — Pesche, à *Fresnay*, *Saint-Céneri* et *Vivoin*.

1. On y vit, entre autres, Brussac, capitaine de Craon, Guill. Bl dit le Borgne, le sire de Champagne et Pierre le Porc venu de Laval les gens de Loheac. Gautier de Brussac ou Bruzac est souvent cité, le traité d'Arras, comme l'un des chefs des Écorcheurs (Olivier Marche, *Mémoires*, ch. IV). — D'après Chartier, le duc d'Alenç Charles d'Anjou, qui se trouvaient à Sablé, se proposaient aus rejoindre l'expédition.

2. D'après Bourdigné. — D'après Chartier et le *Jouvencel*, huit hommes.

3. Bourdigné en nomme trente-deux, outre Bueil et Beauvau. remarquons entre autres un Montejean, probablement le futur frère de Bueil.

4. D'après Tringant, il s'appelait *le Silleux*, « et ne scay s'il

dirigea cette brillante compagnie vers Saint-Célerin, ce dernier peut bien prétendre à l'honneur de l'avoir commandée et, surtout, d'avoir décidé du succès [1].

Marchant vers le nord, les Français vinrent coucher à quatre ou cinq lieues au sud de Saint-Célerin, moitié à Beaumont et moitié à Vivoin [2]. Ces deux localités, situées à peu de distance l'une de l'autre, sur les deux rives de la Sarthe, étaient reliées par un pont. Bueil et Brussac logeaient à Beaumont, sur la rive droite, tandis que Loré et Champagne étaient à Vivoin, sur la rive gauche [3]. Bueil disposait en outre de la garnison de la Tour-de-Beaumont, commandée par Pierre de Brézé et composée de vingt-cinq lances [4]. Les Français passèrent plusieurs jours dans ces cantonnements, recevant des renforts qui portèrent leur effectif à onze cents hommes [5].

Un matin, de bonne heure, les Anglais, marchant de nuit, arrivèrent de Saint-Célerin. Ils étaient divisés en deux corps qui suivaient chacun l'une des rives de la Sarthe. Sur la rive gauche, le principal détachement, comptant de deux à trois mille hommes, avait pour mission d'attaquer les Français à Vivoin. Sur la rive droite, une deuxième troupe, ne comptant

homme d'armes ou archier. » Ce détail n'est pas rapporté sans intention. — Monstrelet (t. V, ch. CLXIII) est d'accord avec Tringant. En effet, les hommes de Loré occupaient déjà Sainte-Suzanne et Saint-Célerin. — V. aussi Robert Gagnier, fol. 120, *l. c.*

1. Chartier et la *Chron. Martinienne* partagent le commandement entre Loré et Bueil; mais la plupart des historiens ne prononcent même pas le nom de ce dernier en cette affaire. En revanche, le *Rosier des Guerres* (ms. fr. 442, fol. 156) attribue à Bueil tout l'honneur de l'entreprise.

2. Beaumont-le-Vicomte (Sarthe), au sud d'Alençon, est à deux kilomètres de Vivoin.

3. Comme les récits de Tringant et de Monstrelet reposent sur cette répartition des cantonnements, il paraît certain que Chartier se trompe, lorsqu'il affirme que Loré logeait avec Bueil à Beaumont.

4. Dans le roman du *Jouvencel*, on (Brézé) offre au Jouvencel (Bueil) de loger dans la Tour (de Beaumont); mais il refuse, disant que, lorsqu'une troupe est exposée, son chef ne doit pas se mettre en sûreté.

5. D'après la *Chron. Martinienne*, quatorze cents hommes (fol. 279). Le corps anglais n'aurait compté que huit cents à mille hommes, chiffre trop peu élevé si l'on songe que les Français n'osaient attaquer.

guère qu'une centaine de chevaux et des trompettes, devai point du jour, faire une bruyante démonstration à Beau devant le gros des Français, afin d'empêcher ces dernie secourir leurs camarades. La perspicacité de Bueil dér leurs calculs. Les allures de la troupe anglaise, qui m grand bruit devant ses cantonnements, lui semblèrent pectes et il comprit vite que l'ennemi ne songeait qu'à l'am pour porter ailleurs des coups plus sérieux.

Il n'y avait pas de temps à perdre pour secourir ceu Vivoin, qui avaient été faits prisonniers presque sans com Déjà les effets de cette déroute se faisaient sentir à Beaum On entendait des clameurs confuses, et fuyards et blessés c mençaient à arriver pêle-mêle. « A cheval, à cheval ! » s'é Bueil. « Et passa le pont à toute diligence, dont chascun n « toit pas d'opinion; mais il disoit que les ennemys esto « empeschez de leur proye, tellement qu'ilz ne se pourro « mestre en ordonnance de combatre[1]. »

Jean V franchit au galop la demi-lieue qui le sépa de Vivoin. Là tout était comme il l'avait prévu. Loré, ble avait été pris[2] et toute résistance était terminée. Les Angl ayant rompu leurs rangs, étaient occupés à lier leurs pris niers et leur butin. Tout à coup, au milieu de ce beau désord Bueil débouche à grande allure, suivi par derrière de ses arch et de la troupe de Pierre de Brézé[3]. Les survenants couch leurs lances et se ruent sur les Anglais, arrivant à la file p reprendre leurs places de combat. On ordonne aux Français se jeter sur les enseignes et de frapper aux aisselles et à

1. Tringant, *l. c.* — Les paroles de Bueil se retrouvent aussi pres textuellement dans la bouche du Jouvencel, *l. c.*

2. Chartier suppose à tort, comme nous l'avons dit, que Loré se tr vait avec Bueil et conduisait les archers.

3. L'ensemble de ces troupes ne dépassait pas soixante à quatre-vin lances et cent à cent soixante archers (Chartier, ch. LXXVIII). — V., da le *Jouvencel* (2e part., ch. VIII, p. 145), la pittoresque description désordre des Anglais.

gorge[1]. Leurs adversaires, engagés dans le bourg de Vivoin[2], faisaient de grands et infructueux efforts pour en sortir et se reformer en bataille, sans abandonner leurs prises. Bien que surpris, ils tenaient ferme et l'on combattit longtemps corps à corps. Dans la lutte, le guidon de Charles d'Anjou, que Bueil faisait porter devant lui[3] par deux chevaliers[4], fut abattu. Le fidèle Guillaume de Courcillon[5] le releva, et, malgré tout leur courage, les Anglais durent s'enfuir en pleine déroute. On les poursuivit pendant deux lieues. Le bâtard de Salisbury, qui commandait, échappa; mais beaucoup d'autres périrent, entre autres Jean Arthus.

Mathieu Gough[6] fut pris par un écuyer du nom de La Vaulue[7]. Ils se blessèrent tous deux; mais le combat continuait encore, lorsque Bueil s'approcha : « Je me rends à vous, » s'écria l'Anglais. « C'est mon maistre, dit Jean de La Vaulue; « vous vous rendez à lui. Et le seigneur de Bueil respondit : « Ja « à Dieu ne plaise, puisque vous l'avez conquis, que j'en preigne « la foy[8]. » La Vaulue garda donc le prisonnier. Tous les capitaines de cette époque n'eussent pas été aussi scrupuleux. Mais Bueil avait des principes fort stricts en matière de jurisprudence militaire[9].

En apprenant la victoire des Français, les troupes du sire de

1. *Jouvencel.* — Tringant.
2. Alors assez populeux.
3. Comme lieutenant de Charles. — Tringant et Monstrelet, *l. c.* — *Chron. Martinienne,* fol. 279.
4. Tringant. — Ils étaient de l'hôtel de Charles d'Anjou. L'un d'eux était Macé Tiercelin. — V. plus bas, ch. IX.
5. Tringant, XXI. — V. plus haut, ch. II, p. xij, et Tours : *Reg. des Délib.* au 13 février 1430, n. s. — Il s'agit ici d'un Courcillon de la famille Dangeau, dans le Perche. Guill. de Courcillon, seigneur de Montléant et Tillay, avait été pris à Cravant en 1423 (Tringant, II). Il fut conseiller et chambellan du Dauphin (1444), et plus tard du roi Louis XI. — *Lettres de Louis XI,* par Vaesen et Charavay, I, 364, dans les publications de la Société de l'Histoire de France.
6. V. plus haut la note, p. xviij.
7. La Balue?
8. Tringant, *l. c.*
9. Voir dans le *Jouv.*, où il en est souvent question.

Willougby[1], qui commandait devant Saint-Célerin, fu prises de panique et levèrent précipitamment le siège, en a donnant toute leur artillerie[2]. Ce succès était inespéré, ca Français ne songeaient qu'à rentrer à Sablé pour mettre l prisonniers en lieu sûr[3].

Il n'est point probable que Bueil, très occupé dans le Ma ait pu prendre part au ravitaillement (10 août 1432) et délivrance de Lagny-sur-Marne[4] (20 août). Quicherat attribu succès de cette campagne aux conseils et à l'initiative du fam Rodrigue de Villandrando dont il a retracé la merveilleuse toire. Nous allons voir maintenant comment ce chef de ban parfois si dévoué aux intérêts français[5], pouvait, dans d'au circonstances, jouer avec impunité un rôle très différent.

1. Et non Salisbury (tué au siège d'Orléans), comme le dit à tort gant. — Voy. Chartier.

2. Chartier, ch. LXXIX.

3. Chartier. — La victoire coûta vingt ou trente morts aux Fran Loré, un instant prisonnier et grièvement blessé, dut rester à Beaum — D'après Gaguin (fol. 120), les Anglais perdirent six cents homme

4. Par une habile diversion du côté de Paris, les Français forcèrent Bedf tremblant pour cette dernière ville, à quitter le siège de Lagny, comm par lui le 1er mai, en abandonnant son artillerie et ses approvisionneme — *Crathor* signifie tour à tour, dans le *Jouvencel*, Lagny, Orléans ou Sa Aussi, Tringant (XVI et XVII) nous apprend que, dans ce roman (2e p ch. XV), les épisodes de la retraite devant Crathor sont en partie empr tés à la levée du siège de Lagny, et en partie aussi à celle d'Orléans. En e l'auteur du *Jouvencel* ne s'est pas borné à raconter les faits de gu auxquels il a assisté; mais il y a joint d'autres faits contempora Tringant (XXXVI) nous montre d'ailleurs son maître, plus désireu produire un livre d'éducation militaire, que de rassembler des souve personnels, dont il cherche à déguiser l'origine. Pour *Lagny*, v. le r de Quicherat (*Rodrigue*, p. 71 et s.), ainsi que la note de notre coll rateur. (*Jouv.*, p. 220.)

5. Ce n'est pas sans motif que Quicherat a nommé Rodrigue *l'un combattants pour l'indépendance française* (V. le titre de l'ouvrage)

CHAPITRE IV.

Sommaire. — Rodrigue de Villandrando, poussé par La Trémoille, envahit l'Anjou (sept. 1432). Jean de Bueil lui est opposé. Détrousse des Ponts-de-Cé. — Retraite de Rodrigue en Touraine. Ses exactions (oct.-nov.). — Louis de Bueil épouse Anne de Tucé. — Rôle du favori La Trémoille. L'invasion de l'Anjou cause sa chute. — Coup de main de Chinon (juin 1433) exécuté par Bueil à la demande de Charles d'Anjou. — Entrée aux affaires de ce dernier. — Son ingratitude envers Bueil et Chaumont (1433-1435).

Les gens d'armes étant tenus de pourvoir à leur nourriture sur une solde habituellement en retard[1], ces pauvres hères n'étaient pas toujours responsables des désordres qu'ils causaient dans le royaume. Mais les chefs de bandes érigeaient volontiers en système ces déprédations que la faim excusait parfois. Les *routiers*, comme on les nommait alors, s'imposaient aux plus puissants par la frayeur qu'inspirait la force armée permanente, dans un temps où le Roi n'en possédait point encore. Soldats de profession, ils gardaient sur la plupart des milices féodales une incontestable supériorité.

Le premier de ces routiers était alors Rodrigue de Villandrando, comte de Ribadeo[2], Castillan de bonne famille, mais pauvre[3]. La guerre et l'anarchie attiraient alors en France des

1. V., *Reg. des Délibérations de Tours*, fin du t. V, au 1er juin 1435, et plus bas (à cette date), l'opinion de Bueil. — Gruel (*Mém. de Richemont*, p. 375) raconte que, dans l'hiver de 1443, des troupes de gens d'armes mouraient littéralement de faim dans le Midi avec leurs chevaux. — V. aussi Quicherat, *Rodrigue de Villandrando.*

2. Chartier, ch. cxxviii. — Villa-Andrando, entre Burgos et Valladolid (Vieille-Castille), ne doit pas être confondu avec Villandraut en Guyenne. — *Rodrigue*, p. 4 et s.

3. *Ibid.* — Il eut pour grand'mère une Française, Thérèse Lebesgue de Villaines (près Pontoise), sœur de Pierre de Villaines, qui servit

aventuriers de tous pays[1]. Rodrigue fit comme tant d'aut et passa les Pyrénées pour chercher fortune[2].

La Castille s'étant prononcée pour le Dauphin, il se rar du côté de ce dernier et le servit fidèlement. Car, s'il éprou peu de scrupules à l'égard du bien d'autrui, il avait des ic très arrêtées en matière d'honneur. Allié aux Bourbons[3], rentré en possession du comté de Ribadeo[4], il sut se ména de puissants protecteurs et devint peu à peu le chef d'une pe armée de mercenaires. Aussi, après une campagne contre Anglo-Bourguignons, pouvait-il impunément prendre ses qu tiers d'hiver dans le Midi, pour mettre en coupe réglée quel riche province. Mais, partout et toujours, la discipline la p rigoureuse ne cessait de régner dans son camp. Le premier semble avoir compris l'importance du problème des appro sionnements devenu capital aujourd'hui[5]. Il se distingu encore par la rapidité de l'exécution, et, l'imagination po laire aidant, il avait acquis la réputation légendaire d'être p sent partout à la fois[6]. Tel était l'homme que nous allons v entrer en lutte avec notre Jouvencel.

sous du Guesclin en Espagne et fut comte de Ribadeo en Gal (V. *Jouvencel*, note, p. 40 et 41). Thérèse avait épousé Garcia Gutier de Villandrando. Ils eurent deux fils, dont l'un, Pedro, seigneur de Ba biella, mourut jeune (1400), veuf de sa femme Aldonça de Corral, laissant plusieurs fils. L'aîné était Rodrigue, qui, né vers 1388, sera d'après Quicherat, mort en 1457 ou 1458. Mais un érudit espagn M. Fabié, a prouvé dans un travail récent (*Don Rodrigue de V., con de Ribadeo*. Madrid, 1882) que sa mort date d'avril 1448. — V., *Bibl. l'Éc. des ch.*, 1884, p. 372, l'article de M. Morel-Fatio.

1. Leurs prédécesseurs du XIVe s. appelaient déjà la France *le Parac des gens d'armes*.

2. Avant 1418.

3. Un de ses principaux protecteurs était Charles, comte de Clermo fils aîné du duc de Bourbon. Plus tard (contrat du 24 mai 1433), Rodrig épousa la fille naturelle de ce dernier, Marguerite. — *Rodrigue*, p. et s., pièce XXIV et passim.

4. Son grand-oncle, Pierre de Villaines, avait vendu ce comté po acheter le royaume d'Yvetot (2 mai 1401); mais le roi de Castill Juan II, rendit le comté à Rodrigue, en 1431. — *Ibid.*, p. 6, 69 et s.

5. *Ibid.*, p. 27.

6. En Navarre, en Biscaye, on disait de ces gens qui sont toujou par voie et par chemin, et qu'on ne sait où saisir : « Il est comn Rodrigue de Villandrando, ici aujourd'hui, demain là. » — *Ibid.*, p. 87.

Rodrigue avait été longtemps en très bons termes avec les adversaires de La Trémoille[1]. En 1430, par une volte-face dont on entrevoit clairement les motifs, il se lia subitement avec le favori[2]. En effet, ce dernier était assez puissant pour assurer à son nouveau client l'impunité de ses méfaits[3]. D'autre part, La Trémoille se réservait d'utiliser Rodrigue, sans trop se compromettre, en l'envoyant courir sur les terres de ses ennemis.

Au mois de septembre 1432, la campagne de Lagny étant terminée, Rodrigue, fort de la protection et probablement de l'autorisation de La Trémoille, se dirigea, à travers la France, vers l'Anjou[4]. Il vint prendre quartier avec six cents lances aux Ponts-de-Cé. Il alla même, sans le moindre respect pour la vénérable reine Yolande[5], courir jusqu'aux portes d'Angers. Le motif mis en avant par Rodrigue, pour justifier son insolente agression, était une prétendue créance dont il réclamait le remboursement à la famille d'Anjou. Nous ne saurions mieux faire que de suivre ici le récit de Quicherat[6].

1. Entre autres les comtes de Pardiac et de Clermont. — V. la note un peu plus haut, et p. xiv.

2. *Rodrigue*, p. 57.

3. Et, au besoin, pour lui faire obtenir des lettres d'abolition pareilles à celles qu'il prenait lui-même (7 mai 1431). — Vallet de Viriv., II, 298.

4. En effet, Rodrigue, ayant pris part aux affaires de Lagny (v. plus haut), ne pouvait être en Anjou avant septembre. D'autre part, on verra plus loin qu'au 15 oct. l'épisode tirait à sa fin. — Chartier et le Père Anselme (II, p. 939 c.) rapportent les faits à l'année 1438. Bourdigné (II, 187) suit Chartier, et, comme le remarque Quicherat, commet une deuxième erreur, en faisant de Rodrigue un capitaine anglais. Il va de soi que la défaite de Rodrigue eut lieu avant la chute de La Trémoille (1433). — Ces faits sont racontés par Tringant aux §§ XXIII et XXVII. — V., dans le *Jouvencel* (3e part., fin du ch. III), le récit de la défaite du *Capitaine Etranger* (Rodrigue) que Quicherat a inséré dans ses *P. Just.* (n° XV).

5. Nous avons vu que le duc et roi Louis III était alors en Italie.

6. *Rodrigue*, p. 78 et s. Nous n'avons que peu de chose à ajouter à ce récit, son auteur ayant fait usage de nos deux sources principales, Tringant et le *Jouvencel*. Quicherat (*l. c.*, p. 78, note 2, et p. 239, pièce XVI) avait eu en effet connaissance, par notre thèse soutenue à l'École des Chartes (V. *Positions des élèves de la promotion de* 1870-72), du *Commentaire* de Tringant que nous venions alors de retrouver à la Bibliothèque de

« L'intérêt de La Trémoille, dans cette affaire, était de s citer à Charles d'Anjou des embarras qui l'obligeassent s'éloigner de la cour, parce qu'il voyait ce prince s'insin dans la confiance de Charles VII d'une manière alarmante p son propre crédit. Mais, malgré tout ce qu'on fit pour l'ép vanter et en dépit des lettres provocantes du comte de Ribad Charles d'Anjou ne quitta pas la place[1]. »

« La noblesse du pays fut convoquée et l'homme de confia de Charles, Jean de Bueil, fut chargé de conduire une c taine de lances contre les six cents de Rodrigue[2]. « Parti la Touraine, il sut dissimuler sa marche jusqu'à Angers, lorsqu'il fut dans cette ville, il députa son poursuivant d'arn au camp des Ponts-de-Cé[3] pour intimer à Rodrigue l'ordre

l'Arsenal (V. notre *Introduction littéraire*). Il nous sera permis d'aj ter qu'il voulait bien s'intéresser à nos recherches sur ce sujet.

1. Il assistait sans doute à l'Assemblée des états de Touraine, qui a lieu alors à Amboise (sept. 1432). — *Comptes municipaux de To* Reg. XXV, fol. 15.

2. D'après Chartier et Bourdigné, Rodrigue aurait disposé de huit m chevaux, qui n'étaient pas tous aux Ponts-de-Cé; mais il manquait gens de trait. D'après Tringant et le *Jouvencel*, la troupe de Bueil con tait exactement cent huit lances et trois cents *archers* et non trois ce *arbalétriers*, comme le dit Quicherat (V. plus loin). Les arbalétrier pied étaient, à cause du poids de leur arbalète et de leur équipeme peu aptes au service que Bueil en attendait. Les archers à pied, contraire, troupe légère qui engageait et achevait la bataille et co battait en tirailleurs, avaient un tir plus rapide. Par contre, la port la force de pénétration et la précision étaient en faveur de l'arbalè qui tirait de plein-fouet jusqu'à cent mètres au moins (Viollet le D *Dict. du mobilier*, vol. V, passim. — Plus haut, p. xxij, note). Quant a arbalétriers à cheval, ou *cranequiniers*, armés d'arbalètes légères q l'on bandait avec un *cranequin* ou pied-de-biche, on s'en servait enc peu en France. Charles VII en fit entrer vingt-quatre dans sa gar tous Allemands, à la suite de la campagne de 1444 (Ochs, *Hist. de Bâ* III, 400).

3. Les Ponts-de-Cé, petite ville à 4 kil. S.-E. d'Angers. Cette localit à cheval sur la Loire, comprenait un ensemble de trois îles et qua ponts, outre les têtes de pont. Un château défendait ce passage fr quenté. Rodrigue tenait ainsi dans sa main, non seulement les comm nications d'Angers avec la rive gauche de la Loire, mais encore un pés très important. Le lieu du combat (d'après le *Jouvencel*) devait ét situé dans la localité même, au débouché du pont (rive droite), et en avant, comme le dit Quicherat.

se retirer dans les vingt-quatre heures, lui offrant sauf-conduit pour exécuter sa retraite à l'abri de toute agression..... En guerre, il y avait de ces formalités chevaleresques, auxquelles n'auraient manqué pour rien au monde les moins scrupuleux à violer toutes les lois divines et humaines, une fois que les hostilités étaient déclarées. La sommation de Jean de Bueil fit sourire le comte de Ribadeo. Il répondit qu'il soumettrait l'affaire à son conseil pour en délibérer dans la quinzaine. Cela dit, il fit sonner le boute-selle, s'attendant bien à ce que l'ennemi ne tarderait pas à paraître. »

« Effectivement, Jean de Bueil suivit de près son émissaire... Lorsqu'il fut devant le camp, il vit des cavaliers en masse, remplissant une large rue, dont une forte barricade de charrettes défendait l'accès. Il fit mettre pied à terre à une partie de ses hommes d'armes, donnant aux autres, qui restèrent à cheval, l'ordre de tournoyer autour du camp, comme s'ils cherchaient à exécuter une seconde attaque[1]. Prenant lui-même le commandement de ses cavaliers démontés et de ses arbalétriers[2], il les conduisit délibérément à la barricade. La situation des hommes d'armes de Rodrigue fut la même que celle de la cavalerie du prince d'Orange dans le bois d'Anthon[3]. Agglomérés en masse profonde, les coudes serrés et la lance sur la cuisse, ils furent mis en désarroi par leurs chevaux, qui ruèrent sous l'atteinte des traits. Avant que le capitaine eût avisé à un autre mouvement, la barricade fut franchie et les premiers rangs, qui seuls avaient la possibilité de combattre, furent enfoncés

1. Le but de Bueil était plutôt de se constituer une réserve. Effectivement, la localité ne se prêtait guère à une attaque ailleurs que sur le front.

2. Ou plutôt *de ses archers*. V. la note plus haut.

3. Anthon, en Dauphiné, au confluent du Rhône et de l'Ain. Le 11 juin 1430, Rodrigue y défit le prince d'Orange, engagé dans un défilé. — L'auteur du *Jouvencel* rapproche aussi la défaite de Rodrigue d'un combat victorieux livré par le duc de Calabre dans les rues de Gênes, durant la nuit du 14 au 15 septembre 1459 (*Rodrigue*, p. 43 et s. et 238).

par l'impétuosité des assaillants. Plusieurs des combatt d'élite qui tenaient la tête des routiers, entre autres un Vil drando, frère de Rodrigue[1], tombèrent percés de coups pendant cette mêlée, les gens de trait eurent le temps d jeter sur le bagage et d'y faire du butin. Comme cela ne] vait pas être de longue durée, le jeune capitaine donna à te le signal de la retraite, et sa troupe, joyeuse et fière du (qu'elle avait fait, s'éloigna plus vite que le pas, comme était venue. »

« Cette action fit du bruit en son temps, et la *détro des Ponts* fut l'une des prouesses qui défrayèrent conversations des bivouacs[2]..... Il y a lieu de s'étoı qu'un militaire d'autant de ressource que l'était Rodr n'ait pas répondu sur-le-champ à la manœuvre de adversaire par une manœuvre semblable. Faire descendr cheval des hommes d'armes n'était pas une chose si ex ordinaire. Lui-même l'avait fait à Lagny avec promptit et succès. C'était une habitude des Anglais. Dans les batail les plus vaillants de leur chevalerie, mettant pied à te venaient se ranger parmi les archers pour leur donner c rage[3]. Il est vrai que le comte de Ribadeo n'avait pas p le moment ses archers sous la main; probablement a

1. Ignoré de Pellizer. Ce frère de Rodrigue ne nous est connu que le témoignage de Guillaume Tringant (*Note de Quicherat*).

2. Ainsi que le remarque Quicherat, le but du récit du *Jouvencel* de montrer l'inutilité de la cavalerie dans un terrain difficile. Ceci vrai, surtout de la lourde gendarmerie du xve siècle. De là l'habit des archers de planter en terre les pieux aiguisés qu'ils portaient qui suffisaient à arrêter l'élan des chevaux. A propos de la détro du *capitaine étranger* (Rodrigue), le *Jouvencel* (3e part., ch. III) l'exemple de la cavalerie de Louis XI à la bataille de Montlhéry, (ayant devant elle un large fossé, ne put charger et reçut beaucou traits.

3. « Entre les Bourguignons, lors c'estoient les plus honnorez que c« « qui descendoient avec les archiers, et tousjours s'y en mettoit « quantité de gens de bien, affin que le peuple en fust plus asseur « combattist mieulx; et tenoient cela des Anglois. » *Mémoires* de Phili de Commines, l. I, ch. III (*Note de Quicherat*).

qu'ayant affaire à de la jeunesse française, il ne s'était point attendu à autre chose qu'à une bravade sans conséquence. »

Il est certain que les dispositions de Rodrigue étaient en contradiction complète avec le principe de tactique, alors reconnu, et proclamé par le *Jouvencel*, que l'offensive appartient à la cavalerie, tandis que l'infanterie doit attendre l'attaque [1]. Bueil, il est vrai, violait aussi le second de ces préceptes, en attaquant à pied des hommes montés; mais il le faisait en vue d'une situation exceptionnelle.

En cette occurrence, le caractère et la conduite des deux adversaires est digne de remarque. D'une part, un homme d'âge mûr, soldat de fortune, commandant à des mercenaires disciplinés. Certes, Rodrigue connaissait son métier; mais il appartenait à l'ancienne école, qui avait appris la tactique par routine plus que par raisonnement. D'autre part, des milices pleines d'ardeur et déjà aguerries. A leur tête, un capitaine de vingt-six ans, qui fera plus tard, dans le *Jouvencel*, une exposition, remarquablement vivante et lumineuse, de principes tactiques qui commençaient à se transformer à la moderne [2]. Les mêmes qualités, qui assuraient alors aux Français de l'Ouest leurs premiers succès sur les solides traditions de l'armée anglaise, devaient faire pencher la balance en faveur de Jean de Bueil.

Le vaincu des Ponts-de-Cé, très irrité de sa mésaventure, abandonna l'Anjou pour la Touraine. Au commencement d'oc-

1. *Jouv.*, 2e part., fin du ch. VIII. — C'était un principe capital alors, vu le peu de solidité de l'infanterie du temps. Bien inférieures à la phalange macédonienne, à laquelle elles ressemblaient, les batailles de gens de pied du moyen âge se désunissaient durant la marche, et offraient alors une prise facile à l'ennemi. L'art suprême consistait donc à se faire attaquer par l'infanterie ennemie. La défensive, avec de bons archers, contre une mauvaise infanterie et une cavalerie lourde et imprudente, tel fut le secret des victoires anglaises. A la fin du siècle, l'apparition de l'infanterie suisse, qui, ayant peu de cavalerie, était bien forcée de prendre l'offensive, devait bouleverser ces notions.

2. A un point de vue différent, Rodrigue représentait, au contraire, l'institution moderne de la force permanente, tandis que Bueil commandait à des milices féodales.

tobre, il se trouvait à la Haye sur la Creuse[1]. Bueil le suiv sud de la Loire et courut s'enfermer dans la place de Mireb qu'il détenait alors[2]. « Aucuns, dit Tringant, ne furent « contents de la destrousse dudict Rodrigue,... estant en « torité autour du Roy[3]. » Ces grands personnages envoyè donc, devant Mirebeau, des forces considérables, comman par Lyonnet et Poncet de Rivière[4], qui ravagèrent le pay emmenèrent avec eux tout le bétail des environs. Les Angev qui avaient trois fois moins de monde, ne purent l'empêc mais le lendemain ils prirent leur revanche. Les ravisseur retiraient vers la Haye, pour y joindre Rodrigue. Après longue étape, ils s'étaient arrêtés à la Bussière[5], fatigué embarrassés de leur butin. Bueil, les ayant atteints au poin jour et au moment du réveil, les mit en déroute, reprit bien et leur enleva tous leurs étendards.

Cependant Rodrigue, en train de panser ses blessures à Haye, cherchait à se récupérer de ses pertes. Il criait à l'inj tice, se présentait comme une innocente victime, et préten que les Tourangeaux lui devaient une compensation de détrousse subie en Anjou. La cour était alors à Amboi Charles d'Anjou s'y trouvait aussi, et malgré le désir q pouvait en avoir, il évitait de s'éloigner, de peur de per l'oreille du Roi. Il manda aussitôt auprès de lui le sire de Tu bailli de Touraine, pour conférer sur cette affaire, qui mett en jeu toutes les influences rivales. En attendant, Rodrig continuait ses réclamations. Il prétendait, entre autres, que cité de Tours devait lui fournir un coursier, pour rempla

1. La Haye-Descartes, ch.-l. de cant., Indre-et-Loire, arr. de Loche
2. V. plus bas, ch. IX, l'affaire de Château-Fromont et de Mirebeau
3. La Trémoille.
4. Poncet, qui commanda plus tard une compagnie de cent lances, vit congédier sous Louis XI, parce qu'il ne tenait pas sa troupe au co plet, tout en se faisant payer (B. N., ms. fr. 20485, fol. 20 et 150).
5. Vienne, com. de Dangé, à quelques kilomètres de la Haye. Dan est à plus de quarante kil. de Mirebeau, par Châtellerault. — Tringa

ceux qu'il avait perdus. La ville ayant protesté auprès du Roi contre cette insolente exigence, ce dernier intima à Rodrigue l'ordre d'avoir à renoncer à sa demande [1].

Rodrigue abandonna donc ses prétentions, mais sans cesser pour cela de molester Tours. Il vint se loger en face de cette cité, sur la rive droite et au bout du pont, prélevant des redevances sur tous les passants et ravageant les récoltes. De là de nouvelles plaintes, auxquelles le Roi fit droit, promettant en outre d'envoyer vers Rodrigue pour le faire déloger [2]. Mais, au mois de novembre, Rodrigue est encore là, et la ville envoie auprès de La Trémoille, alors à Montrichard [3], pour obtenir le départ des gens d'armes [4]. Enfin, le 21 novembre, Rodrigue a quitté les lieux [5]. C'est, du moins, ce qui paraît résulter d'une délibération des autorités municipales, à laquelle assiste le bailli de Tucé. Ce dernier personnage, protecteur naturel de Tours, s'excuse de n'avoir pas été présent pendant que la ville avait à subir les outrages des *Rodigans*. Ainsi que nous l'avons vu,

1. *Reg. des comptes de Tours*, XXV, fol. 40 r° et v°. Passage déjà cité par Quicherat. (*Rodrigue*, *P. Just.*, XVII.) Le coût de ce nouveau voyage est payé par la ville (15 octobre 1432), cas du reste fréquent dans les *Comptes de Tours*. Sous Louis XI, le service de l'écurie et des chevaucheurs du Roi est tout autrement organisé qu'à cette époque. — Quelques jours après, nouvelle lettre de la ville au Roi et nouveau messager.

2. Ces lettres du Roi devaient être datées des derniers jours d'octobre, car Rodrigue était encore à la Haye dans la première quinzaine de ce mois. D'autre part, le messager est payé par la ville de Tours le dernier jour du même mois. (V. *loc. cit.*)

3. Loir-et-Cher, au sud de Blois, sur le Cher. C'était une des terres confisquées sur Louis d'Amboise et engagées par le Roi à La Trémoille.

4. *Comptes de Tours*, Reg. XXV, fol. 99 v°.

5. Il y revint plus tard, notamment en septembre et octobre 1435. (*Comptes de Tours*, Reg. XXVI, fol. 45 v°, 53, etc.) Du reste, au printemps de 1433 (fol. 100 et 103 r° et v°) les plaintes continuent, mais contre les Écossais. Ainsi, en mai, sur la demande de Tours, le Roi ordonne de faire déloger Pierre Fort-Escu (Fortescue) du château du Bois (à Neuvy près Bueil). La ville demande que le château soit remis aux mains de la dame de Fontaine, qui en était propriétaire, ou du bailli de Tucé, son neveu. Cette dame était Marie de Bueil, veuve de Hardouin de Fontaine, et mère du vainqueur de Vieil-Baugé (Jean ou Guérin de Fontaine, tué à Cravant, en 1423. — Tringant, II). Marie était fille du fameux Pierre de Bueil, seigneur du Bois, et cousine germaine de Jean V. — V. plus bas, ch. VII, aux détails sur l'armée du Dauphin, la note sur *Daillon*.

il avait été retenu à Amboise, par Charles d'Anjou, pour ce même affaire.

Tucé alléguait, en outre, pour excuser son absence, une rai: toute privée qui n'était autre que « l'occupation du mariage Mademoiselle, fille de Madame sa femme, avec Loys du Bueil[1] Disons de suite que Louis de Bueil n'eut point d'enfants de s union avec Anne de Tucé, dame de Sainte-Julitte et de Cl champ. Cette dame mourut probablement l'année suivan car elle testa à Tours, le 4 juin 1433[2].

Lorsque Charles VII avait appelé Arthus de Richemont ceindre l'épée de connétable[3], il n'avait point obéi à des sym thies personnelles, mais à des raisons politiques[4]. Cependa dès le premier jour, ce rude mentor fut antipathique au sc verain[5]. Comme, suivant l'expression de Chartier, Charles pouvait se passer de gouverneur et que Richemont était sa

1. *Reg. des Délibérations de Tours*, t. V, au 21 novembre 1432 (feuill volants au milieu du vol.). On remercie Tucé « de la bonne amour « affection qu'il dit avoir à la ville et au pays. » — Quicherat, *P. Ju:* XVII.

2. Les héritiers de Louis sont deux bâtards (v. plus bas, ch. VII, note s *Daillon*). En outre, d'après Busserolle (V. à *Sainte-Julitte* et à *Jean de Bueil*), en 1486, les biens de la femme de Louis de Bueil avaient pa: dans la famille de Saint-Père. — V. aussi Lambron de Lignin : *Joutes Tournois* (*Mém. de la Soc. archéologique de Touraine*, XI), et plus ha: p. XV. — La mère d'Anne, Jeanne de Tucé, dernière de ce nom, n'aur: épousé (d'après Busserolle et Pesche) Beaudouin de Champagne qu' secondes noces, étant veuve de Guillaume de Chourses, seigneur Sainte-Julitte, encore vivant en 1425. On peut donc se demander si Ann femme de Louis de Bueil, que Tucé appelle *fille de madame sa femm* n'était pas issue du premier mariage de sa mère. Cependant, d'apr Lambron (*l. c.*, p. 285), Tucé, présent au testament d'Anne, y figurer: comme son père. — Sainte-Julitte, ou Sainte-Juliette, arr. de Loche comm. de Saint-Flovier, dépendait de la baronnie de Preuilly. — Cli champ nous est inconnu.

3. En 1423.

4. Richemont représentait, comme on sait, l'alliance avec la Bretag et la paix avec la Bourgogne. Il venait précisément de signer, à Amie (1423), un traité avec le duc de Bourgogne, dont il épousait la sœu Bientôt après, il éloigna du Roi les meurtriers du duc Jean Sans-Peur.

5. Richemont n'était pas seulement rude, il fut parfois maladroi Cependant ses intentions ne sauraient être suspectées. — V., entr'autre Gruel, p. 415.

cesse absent, ce dernier imposa au roi des favoris de second ordre. Ces créatures, successivement élevées puis renversées par le connétable, n'eurent d'autre but, pendant leur passage au pouvoir, que de se servir de l'influence acquise sur l'esprit mobile du Roi pour ruiner l'autorité de celui qui les avait placées là. Après le règne de Giac[1] et de Beaulieu[2] vint le règne de La Trémoille[3], le dernier, mais le plus dangereux, par sa situation, ses talents et son égoïsme. Au début, le Roi ne l'avait accepté, comme les autres, qu'avec répugnance[4]. Mais, à l'époque où nous sommes arrivés, La Trémoille avait à peu près réussi à écarter le connétable de la cour[5].

Après avoir proposé à ce dernier une entrevue à Poitiers, qui fut refusée, il attira dans une partie de chasse trois des amis de Richemont, suspects de complot. C'étaient : Louis d'Amboise, vicomte de Thouars[6], Andrieu de Beaumont, seigneur de Lezay, et Antoine de Vivonne. Amboise, sur lequel le favori avait des projets, en fut quitte pour la prison et la confiscation de ses biens[7]. Mais les deux autres eurent la tête tranchée. Leur

1. Il fut cousu dans un sac et jeté à l'eau, en février 1427. — Giac est connu pour avoir empoisonné sa femme, Jeanne de Naillac, alors enceinte, et lui avoir fait faire, une fois empoisonnée, quinze lieues à cheval, en croupe derrière lui. (Gruel, p. 260.) Il commit ce crime pour épouser Catherine de l'Isle-Bouchard. — V. plus haut la note, p. iij.

2. Jean du Vernet, dit *le Camus de Beaulieu*, égorgé par le maréchal de Boussac (juin 1427).

3. Georges de La Trémoille, sire de Craon et de Sully, grand chambellan de France, etc. Sa mère, Marie de Sully, avait épousé en secondes noces le connétable d'Albret. — Fds. Godefroy, portef. 309, 5e cahier. — Berry, p. 374. — Gruel, *Mém. de Richemont*, p. 260. — V. plus haut (p. iij, note 5) son mariage et sa parenté avec Jean de Bueil.

4. *Mém. de Richemont*, p. 266. « Beau cousin, » dit le Roi au connétable, « vous me le baillez, mais vous vous en repentirez, car je le connais mieux « que vous. » Gruel ajoute : « Et sur tant demeura La Trimouille qu'il « ne fit point le Roy menteur, car il fit le pis qu'il peut à ce connestable. »

5. Comme il avait réussi à écarter toutes les autres influences rivales, entr'autres la Pucelle (v. plus haut, ch. II). Le connétable vivait alors dans sa seigneurie de Parthenay, en Vendée, d'où il observait les événements. — V. plus haut, passim, et Gruel, p. 284 et s.

6. V. plus haut, p. xvj, note 1.

7. Le frère de La Trémoille, Jonvelle, avait pour femme Jacqueline, sœur de Louis d'Amboise. En outre, le favori destinait, à son propre fils,

condamnation (Poitiers, 8 mai 1431) portait qu'ils avaient ch
ché à plusieurs reprises, d'accord avec le connétable, à s'em
rer du sire de La Trémoille, pour le tuer et avoir la perso
du Roi[1]. Ce procès nous montre donc que le connétable é
résolu à ne pas ménager La Trémoille plus que ses devancie
et que, longtemps avant la chute de ce dernier, on songe
déjà à se débarrasser de lui.

Cet état de choses, accompagné d'hostilités dans la Saintoi
et le Poitou, dura jusqu'en 1432. Un traité, destiné à rég
les principales difficultés, fut alors signé à Rennes (25 mar
mais ne satisfit personne[2]. Au mois d'août suivant, la ville
Montargis, qui appartenait à la duchesse de Guienne, femme
Richemont, et qui venait de lui être rendue[3] par le traité, f
grâce à une trahison, reprise par les Anglais. Il eût été fac
de secourir cette cité, mais La Trémoille ne fit rien po
éviter cet échec[4]. On blâmait aussi, comme dangereuse, sa po
tique à l'égard de la Bourgogne[5]. Enfin son avidité[6] et
richesse, qui contrastaient avec la misère du Roi et de ses se

Marguerite d'Amboise, fille de Louis. Les biens de ce dernier devinrent
proie de La Trémoille, auquel (12 juillet 1432) le Roi engagea les seigne
ries confisquées. Les La Trémoille en gardèrent longtemps une partie. L
arrêt du parlement, du 4 juin 1489, réunit définitivement la vicomté
Thouars à la couronne. — V. Dupuy, *Inv. des Layettes du Trésor*, m
fr. 4438, fol. 195 v° et 196. — Fds. Godefroy, portef. 109, fol. 253 et
—Berry. — Vallet de Viriv., II, 299 et s. — Beaucourt, II, 292 et s.

1. Fds. Godefroy, portef. 109, fol. 247 et s. — On accusait aussi
connétable d'avoir voulu *soustraire la pucelle de la compagnie du Ro*

2. Beaucourt, II, 44 et 297. — Gruel. — Vallet de Viriville, II, 30
— Une des principales difficultés était l'affaire des biens confisqués s
Louis d'Amboise. Ainsi, le connétable ayant fait rentrer la dame de Thoua
en possession de l'île de Marans, le Roi y avait envoyé des troupes. -
Outre le connétable, La Trémoille avait à tenir tête à Charles d'Anjo
leur rivalité politique se compliquant chaque jour de griefs personnel
— Monstrelet, V, ch. CXLVI.

3. Vallet de Viriv., II, 301.

4. Berry.

5. Malgré les négociations, il menaçait cette puissance d'attaque
déloyales et y entretenait des intelligences. — Juin 1432 à février 143
— Beaucourt, II, 295, et Vallet de Viriv., 302 et s.

6. On l'accusait de retenir la solde des gens d'armes. Le *Jouvence*
(2e part., ch. v, p. 95) semble y faire allusion.

viteurs[1], soulevaient partout des murmures contre l'égoïste favori. Il n'est pas douteux que, dans ces circonstances, l'invasion de Rodrigue en Anjou et l'appui peu déguisé qu'il avait trouvé auprès du ministre pesèrent d'un grand poids dans les destinées de ce dernier[2], en décidant Charles d'Anjou à tout tenter pour s'en débarrasser. Il ne faut pas oublier, en effet, que le coup de main de Chinon a eu pour auteur direct, non pas, comme on l'a dit, le connétable, alors absent[3] (quelque sympathique qu'il fût d'ailleurs à cette entreprise), mais, ainsi que nous allons le voir, Charles d'Anjou et ses serviteurs, parmi lesquels Bueil joua le premier rôle[4].

En effet, Jean V était alors le confident de Charles d'Anjou et celui de sa mère, la reine Yolande. Tous deux l'envoyaient quérir « à toutes les nécessités et affaires[5]. » Un jour, raconte Bourdigné, Charles fit venir son conseiller et lui fit longuement part de ses griefs contre le favori[6]. Il termina son dis-

1. Il prêtait à tout le monde, à la cour, et particulièrement au Roi. Ce fut une grave imprudence, renouvelée plus tard par Jacques Cœur.

2. Une première entente contre le favori aurait eu lieu à Vannes, aux obsèques de Jeanne de France, duchesse de Bretagne, sœur du Roi et belle-sœur du connétable, morte le 27 septembre 1432. — Beaucourt, II, 296. — Vallet de Viriv., II, 301. — Richemont y assistait ; mais deux des principaux acteurs du drame de Chinon n'étaient pas présents. En effet, Bueil était alors occupé contre Rodrigue et Charles d'Anjou ne pouvait abandonner la cour, alors à Amboise.

3. Il résidait à Parthenay.

4. Le *Rosier des Guerres* (ms. fr. 442, fol. 156), Chartier, Bourdigné et Tringant sont d'accord sur ce point. — V. aussi la *Notice généal.* de Racan aux *P. Just.* — D'Argentré (*Hist. de Bretagne*, éd. de 1582 à 1618, in-folio, p. 790) prétend que l'affaire fut dirigée par le connétable, qui fit choix de Bueil et lui adjoignit ses capitaines, entr'autres son parent Jean de Rosnevinen. Celui-ci, voyant qu'on n'obéissait pas aux ordres de son maître, et outré de la mansuétude des Angevins, aurait blessé La Trémoille. Il ne faut pas oublier que ce récit, dont nous ne connaissons pas la source et qui renferme des inexactitudes, vient de Bretagne et tend, par suite, à faire ressortir l'importance du rôle joué par Richemont.

5. Tringant, XXIII, ainsi que XXII et XXVIII.— Bourdigné, II, 170 et s. — V. plus bas, et *P. Just.* au 27 octobre 1446. — Nous empruntons la plus grande partie de ce récit à Bourdigné, qui paraît très bien informé, en le complétant par Chartier.

6. Cet entretien est compris entre le mois d'octobre 1432 (fin de l'affaire des Ponts-de-Cé) et la fin de juin 1433 (enlèvement de La Trémoille).

cours en ajoutant que, si La Trémoille était éloigné du Roi, affaires à lui en iraient mieux : « Monseigneur, dist le seigı « de Bueil, à cela ne tienne ; car, puisqu'il vous plaist, j « pense eslongner si loing que du moys ne de l'autre, le « ne le verra, qui que en soit mal content[1]. »

Jean V alla aussitôt prendre conseil de ses amis. C'était premier lieu, un Breton, Prégent de Coetivy, futur amira France, que Bueil devait remplacer dans cette charge[2]. C'é ensuite, le fameux Pierre de Brézé, sire de la Varenne, cousin et compagnon d'armes de Bueil, ne jouait alors qı rôle secondaire[3]. Enfin, il prit aussi l'avis de son beau-fı Pierre d'Amboise, seigneur de Chaumont, et cousin de Loui Thouars[4]. Il fut décidé, séance tenante, que l'on s'emparerai la personne du favori et qu'il serait détenu dans quelque p forte, sous la garde de son parent Bueil. Le difficile étai trouver l'occasion cherchée. A Amboise, La Trémoille ı sans cesse avec le Roi et semblait sur ses gardes. Aussi cour ayant, vers la fin de juin, quitté ce séjour pour Chiı les conjurés résolurent, sur l'avis de Bueil, de passer sans ı tarder à l'exécution[5].

Ils commencèrent par s'assurer de la complicité du gardı château, Olivier Frétard[6] qui s'engagea à laisser ouverte

1. Bourdigné.

2. Coetivy, conseiller et chambellan du Roi, seigneur de Coetivy Taillebourg et Lesparre, tué au siège de Cherbourg avant le 12 août 1 — V. *Mém. de la Soc. archéol. de Touraine*, XI, 318.

3. V. plus haut la note, ch. II, p. XV. — Brézé succéda au comt Maine dans la faveur royale, à la fin de 1443.

4. V. plus haut, ch. I, p. V. — On remarquera que de ces quatre sonnages, trois étaient angevins ou tourangeaux. Coetivy, seul, breton, et seul, n'était pas parent de Bueil.

5. Beaucourt, II, 297, note 3. « Le 24, le Roi était encore à Amb L'événement eut donc lieu entre le 26 et le 30 juin 1433. » — Gruel le porte à la fin de 1431. — Le *Rosier des Guerres* (ms. fr. 7032, fol. 155 *l'Art de vérifier*, à l'an 1432. — Mais Chartier, Berry, Monstrele Bourdigné ont fait usage de la date de 1433, seule possible. — V. a la *Chronique de la Pucelle*. — Chinon était une des places don autrefois en garantie au connétable. La Trémoille et le Roi s'en éta emparés (1426-1427).

6. Seigneur de Turzay (Busserolle, II, 259).

des poternes [1]. Une nuit, accompagnés de quatre-vingts hommes bien armés [2], Bueil et ses amis se glissèrent par ce passage et pénétrèrent dans la chambre de La Trémoille, qui était au lit. Ce dernier, en voulant se défendre, reçut au ventre un coup d'épée qui, grâce à son embonpoint, n'eut pas de suites sérieuses. Le favori fut aussitôt expédié, sous bonne escorte, dans la forte place de Montrésor [3], qui appartenait à Bueil. Le Roi, dont la chambre était voisine, entendant du bruit, crut à quelque trahison [4]. Jean V se présenta aussitôt devant lui, et, après avoir respectueusement tiré sa révérence, le rassura de son mieux, en expliquant ses intentions et celles de ses compagnons. Ce qu'ils avaient fait, disait-il, était pour son bien et son honneur, ainsi que pour le profit du royaume, et ils n'avaient agi que par les ordres de Charles d'Anjou.

Charles VII ne garda pas rancune aux auteurs de ce coup d'État. Il montra pour La Trémoille la même indifférence que pour ses autres favoris. L'ancien ministre était à peine sur la route de Montrésor que le Roi l'avait déjà remplacé par son beau-frère Charles d'Anjou, dont la faveur ne connut plus de bornes [5]. A quelque temps de là, Charles VII fit même assez bonne mine au connétable [6], quoiqu'il ne l'aimât guère. Enfin, peu après (septembre et octobre 1433), les états généraux se réunirent à Tours [7]. A la surprise générale, le Roi, auquel son

1. Dans la tour du Coudray. Chartier (ch. XCIV) ne parle pas de la complicité de Raoul de Gaucourt, chambellan et gouverneur du château. Il dit seulement que Frétard était son lieutenant. Quant à Rodrigue, alors occupé dans le Venaissin (Quicherat, *Rodrigue*), sa présence eût rendu l'entreprise plus difficile.

2. D'après Monstrelet, ils étaient vingt-six.

3. Montrésor, château, comm. et ch.-l. de c., arr. de Loches (Indre-et-Loire). Le père de Jean V en était déjà possesseur. V. plus bas.

4. Ou à la présence des Anglais. — Bourdigné. — D'après une autre version, la première parole du Roi fut pour demander si le connétable était là.

5. Bourdigné; Chartier; Tringant.

6. *Mém. de Richemont*, 294, et Monstrelet, *l. c.*, V, 74. — Ce dernier auteur constate cependant « qu'il lui desplut (au Roi) grandement du « desappointement dudit seigneur de La Trémoille. » Mais il ajoute : « Nientmains lui furent baillés nouveaulx gouverneurs. »

7. Chartier; Bourdigné; Vallet de Viriv., II, 307. — Jean Juvénal,

beau-frère avait fait la leçon [1], fit proclamer par l'archevê de Reims [2], chancelier de France et ancien collègue du fav qu'il approuvait la conduite des sires de Bueil, de Coëtivy e la Varenne [3] et les recevait en sa bonne grâce.

Quant à La Trémoille, il ne s'en tira pas trop mal, grâce puissance de sa famille et grâce aussi, il faut le dire, à l'hu nité des Angevins. Il est permis de croire que, si le connét avait eu la haute main dans cette affaire, les choses ne se sera pas passées ainsi. L'ex-favori resta prisonnier, à Montrésor, certain temps, passé lequel intervint un arrangement. Pa traité, il s'engageait à mettre en liberté Louis de Thouars ne faire aucune tentative pour revoir le Roi. Il rendait, en ou à ce dernier diverses places qui lui avaient été engagées [4]. revanche, il recevait neuf mille francs par an, sur les ai de ses terres et de celles de sa femme [5]. Enfin, il dut, p être mis en liberté, payer à son oncle Bueil une rançon quatre mille écus d'or [6]. Dès lors, il ne fit guère parler de lu

Les conséquences du coup d'État de Chinon furent consi rables, et cet événement agit de la façon la plus heureuse le reste du règne. Délivré de la domination des favoris [8], Char

évêque de Laon, dans ses épîtres aux états de Blois, transférés à To (Ms. fr. 2701, p. 2 et 7), critique l'entourage du Roi, qui ne se sou guère du bien du pays. Le Roi ignore tout, dit-il; car on n'exécute pc ses ordres ou l'on agit sans son consentement.

1. Bourdigné.

2. Regnault de Chartres.

3. Ils étaient présents à cette assemblée. — Chartier.

4. A l'exception de Thouars (V. plus haut même ch.).

5. En mars 1442, il réclamait encore la restitution des places ou l'argent prêté. En revanche, sa pension lui fut payée jusqu'en 14 moment où la part prise par lui à la Praguerie la fit supprimer. — Escouchy, éd. Beaucourt, III, p. 85; les *Instructions des ambassade des Princes assemblés à Nevers*. — Monstrelet. — Vallet de Viriv.

6. L'on diffère sur le chiffre. Chartier et Bourdigné disent quatre mi Le *Rosier des Guerres* et Dom D. Taillandier (*Hist. de Bretagne*, I, 5 disent six mille, et le Père Anselme dix mille moutons d'or. Un man crit de Chartier porte même quatre-vingt mille. — La Trémoille ét déjà remis en liberté avant le 15 juillet. V. Beaucourt, II, 279 et s.

7. Sauf pendant la Praguerie. V. plus bas.

8. Il en eut encore d'indignes, comme Villequier, mais il n'en eut p de tout-puissants.

allait désormais prendre conseil de Charles d'Anjou et du connétable. La reine Yolande et sa fille la reine Marie d'Anjou devaient aussi faire sentir leur bonne influence[1]. Bueil, Coetivy, Chaumont et enfin Brézé, dont l'astre devait bientôt éclipser celui de ses compagnons, pénétrèrent ainsi dans les conseils et demeurèrent, suivant l'expression de Chartier, « en grant gouvernement et auctorité avecques le Roy. » Cependant, comme le remarque M. de Beaucourt, ce ne fut pas sans peine que Charles abandonna les errements de sa jeunesse, et, souvent encore, on devait sentir, dans le caractère et la conduite du Roi, la trace des influences néfastes qui avaient pesé sur lui.

La Trémoille ne fut pas le seul à méditer dans sa retraite sur la vérité du proverbe : *Amour de cour n'est pas affiement*[2]. Bueil en fit aussi la dure et prompte expérience. Depuis bien des années il servait Charles d'Anjou fidèlement[3]. Il aurait même été, si l'on en croit Tringant, le principal artisan de la fortune de son maître[4]. Or ce dernier, bien loin de montrer à Jean V la reconnaissance due à ses éclatants services, n'aurait cherché qu'à lui nuire. Les allégations de Tringant sont confirmées par un passage de Chartier[5]. Cet auteur constate en effet que, peu après le coup de main de Chinon, les sires de Bueil et de Chaumont furent éloignés « aussi loingz de la court du Roy « comme ilz estoient par devant, et comme estoit ledit sire de « La Trémoille, lequel ilz avoient ainsi débouté[6]. »

1. Pour la liaison d'Agnès Sorel avec le Roi, v. plus bas, au mariage d'Antoine de Bueil.
2. Bourdigné.
3. Bourdigné, II, 171. — Tringant, XXII, XXIII et XXVIII.
4. *Ibidem.*
5. Ch. XCIV. — Fonds Godefroy, portefeuille 309. — Barante, *Hist. des ducs de Bourgogne*, VI, 224 et s.
6. Cependant, au 15 août 1433, nous voyons Bueil figurer, avec une suite de dix chevaux, sur un sauf-conduit que le roi Henri d'Angleterre (Westminster. Rymer, *Acta Publica*, IV, 4e part., p. 199) avait accordé au Dauphin, pour une conférence qui devait avoir lieu à Calais le 15 oct. suivant. Ce projet était imaginé par le duc d'Orléans, las de sa longue captivité. Mais les Anglais attendirent vainement les plénipotentiaires français, qui ne se présentèrent pas. — Beaucourt, II, 462 et s. — Monstrelet, V, ch. CCXXXVI, CCXLIX, CCLI, CCLXV.

Pourquoi et à quelle époque Bueil encourut-il cette disgrâc C'est ce que nous ne pouvons préciser [1]. Mais nous saisisso ici le secret de ces paroles amères que l'auteur du *Jouven* laisse volontiers échapper contre la cour [2]. Nous verrons pl loin que Bueil eut souvent à se repentir d'avoir été, suivant propre expression, *faire la beste* auprès du Roi et des cou tisans.

1. Les passages de Tringant et de Chartier semblent se rapporter à u époque très rapprochée de l'affaire de Chinon. Nous savons, d'autre pa par un interrogatoire postérieur (*Déposition de G. Benoist.* V., plus b ch. VIII, et *P. Just.*, au 27 oct. 1446), que, vers 1434 ou 1435, Bueil dis lui-même qu'il était en passe d'arriver à une haute fortune, avec Charl d'Anjou. Mais, déjà à ce moment, Bueil avait eu à pâtir de son hume entreprenante et ambitieuse (*l. c.*, 1). Il avait même été éloigné de cour (*l. c.*, 5). Sa disgrâce paraît donc remonter à l'année 1434. De 14 à 1446, Bueil subit encore plusieurs alternatives de fortune, qui furer il est vrai, passagères.

2. Cette rancune a passé, du *Jouvencel*, jusque dans les passages Tringant indiqués plus haut.

CHAPITRE V.

Sommaire. — Troisième siège et prise de Saint-Célerin par les Anglais. — Journée du Grand-Ormeau. — Les Français délivrent Sillé-le-Guillaume. — Bueil armé chevalier (1434). — Mariage de Bueil avec Jeanne de Montejean. — Situation militaire. — Le duc d'Alençon secourt les Normands révoltés. — Entrevue de Bueil et de Falstaff à Alençon (1435). — Bueil à Tours. — Retours offensifs des Anglais (1435-1436). — Siège de Saint-Denis. — Kiriel et Gough défient Loré et Bueil et sont battus (1435). — Préliminaires de la chute de Paris. — Campagne de Bueil et de Lohéac dans le Cotentin (1436). — Situation de Bueil.

Durant l'hiver de 1433 à 1434, les Anglais formèrent trois armées différentes. Deux d'entre elles firent campagne au nord de Paris et dans la basse Normandie[1]. La troisième, sous le comte d'Arundel[2], après s'être emparée de Saint-Célerin[3] (février 1435), vint mettre le siège devant la place voisine de Sillé-le-Guillaume[4]. Aimery d'Antenaise, qui y commandait comme

1. L'une, sous Talbot, était arrivée, en mai, d'Angleterre; l'autre, sous Scales et Willougby, opérant en Normandie, assiégea le Mont Saint-Michel (juin). — Beaucourt, II, 49.

2. John Fitz-Alan Maltravers, comte d'Arundel (1365-1435). Le roi Henri VI lui donna, le 8 sept. 1434, le duché de Touraine. — Vallet de Viriv., II, 336.

3. La place, qui renfermait la famille de Loré alors absent, était défendue par son lieutenant, l'héroïque Jean Armenge et par Guillaume de Saint-Aubin qui se firent tuer sur la brèche. D'après Chartier, le siège dura trois mois.

4. Sarthe, ch.-l. de canton, à l'O.-S.-O. de Saint-Célerin (ou Saint-Céneri) et au N.-O. du Mans. — Tringant ne parle pas de cette affaire. — La date de la prise de Saint-Célerin (3e siège) et du siège de Sillé (V. plus haut, p. xxxviii et s.) a été placée, à tort, par quelques auteurs, avant la chute de La Trémoille. Ainsi Chartier (ch. xci et xcii) indique la date de 1432, admise aussi par Bourdigné et par Vallet de Viriv. (*Hist.*, II, 294, et éd. de Chartier, III, 339). Monstrelet (V, ch. clxiii) confond le deuxième siège (1432) avec le troisième et place ces deux événements réunis en 1434. *L'Abrégé de l'Hist. chronol. de Charles VII* (p. 335), par une confusion évidente, place le troisième siège (mort d'Armenge) à la fin

lieutenant de Bueil [1], s'engagea, par une convention passée av l'ennemi, à capituler à six semaines de date, dans le cas où l Français ne se présenteraient pas, en forces supérieures, sur lande voisine du Grand-Ormeau [2], avant l'expiration du déla Dans le cas contraire, les Anglais devaient rendre les otag français et renoncer à leur entreprise. Au jour dit, le conn table, parti de Sablé la veille [3], se trouva sur le terrain, av Charles d'Anjou, le duc d'Alençon, Chaumont, Bueil, Coetiv Brézé et un grand nombre d'autres seigneurs [4]. L'avant-gard commandée par les deux maréchaux de France, Raiz et Roche

de 1431 (v. st.), soit avant l'affaire du *Mai* (1432. Chartier, ch. LXXXVI et le deuxième siège (défense d'Armenge) en 1434. Au contraire, Gru (*Mém. de Richemont*, p. 290) rapporte la prise de Saint-Célerin à févrie 1434, après la chute de La Trémoille. Berry, Martial d'Auvergne (*Vigile de Charles VII*) et le *Rosier des guerres* disent 1433 (v. st.). Voir aus Pesche (art. *Fresnay*, *Saint-Célerin* et *Sillé*), Barante (VI, 256), Dom Tail landier (*Hist. de Bretagne*) et Beaucourt (II, 49). En effet, l'armée royale venue au secours de Sillé, était entièrement composée des adversaires d La Trémoille et des auteurs du coup de main de Chinon. Or, le favor n'eût jamais toléré un pareil rassemblement, s'il avait été encore au pouvoir. Du reste, un mandement du Roi, daté de Bourges, 14 janvier 143 (Communic. de M. Lecestre. — V. *P. Just.*), nous montre qu'à ce jour, l troisième siège de Saint-Célerin durait encore et fixe ainsi la date de ces événements.

1. Bueil était toujours lieutenant de Charles d'Anjou dans le Maine.

2. *L'Ommel à Lestamen* (Chartier), ou *à l'Escament*, était situé, à une lieue et demie de Sillé, sur l'ancien chemin tendant de Sillé au Mans; à droite et tout près de la grande route actuelle et à l'extrémité orientale de la commune de Rouez. — V. Pesche, art. *Rouez*, *Sillé* et *Neuvillalais*. — D'après Bourdigné, Antenaise ne se serait décidé à composer qu'après une longue résistance. Si donc on suppose que Saint-Célerin fut pris en février 1434, la *journée du Grand-Ormeau* doit être reportée vers la fin du printemps de la même année. — V. plus bas.

3. Dom Lobineau, *Hist. de Bretagne*, I, 571.

4. Parmi lesquels Lohéac, Brussac, etc. — D'après Berry, les Français étaient 6,000 et les Anglais 7,000. — « De mémoire d'homme, il n'estoit qu'à une journée assignée les François fussent comparus jusqu'à ce jour. » C'est ce que rapporta au duc de Bretagne un personnage envoyé par lui sur les lieux (Dom Taillandier, *Hist. de Bretagne*; t. I, p. 520, et Gruel, *Mém. de Richemont*). Cependant, cette armée, rassemblée sur les instances de Loré pour secourir Saint-Célerin, n'était pas arrivée à temps pour sauver cette place (Chartier). — Pour subvenir aux frais de l'expédition, le Roi avait ordonné la levée d'une aide spéciale. Mais, comme il était pressé, il enjoignit à ses fonctionnaires de contracter, en attendant les rentrées, un emprunt forcé auprès de tous ceux qui étaient en état de fournir de l'argent. — *L. c.*, *P. Just.*, mandement royal, du 14 janvier 1434.

fort, et par Loré, vint loger au village de Neuvillalais[1], situé à l'est de l'Ormeau, tandis que le gros restait à Conlie.

La petite rivière voisine de Neuvillalais servait de limite aux deux partis. Français et Anglais étaient si rapprochés que, durant toute la nuit, on entendait d'un camp à l'autre le bruit des conversations et des instruments de musique[2]. Aussi une partie des troupes de Loré et de Brussac demeura sous les armes. Le lendemain, le gros de l'armée française, marchant au nord-ouest sous la protection de l'avant-garde, restée momentanément à Neuvillalais, vint se ranger en bataille vers l'Ormeau. Le comte d'Arundel et lord Scales exécutèrent alors un mouvement en avant[3], pour aborder les Français[4]. Mais, trouvant ces derniers trop bien placés, ils revinrent, suivis par leurs adversaires, prendre position plus à l'est, près de Neuvillalais[5], mouvement qui donna lieu à une brillante série d'escarmouches. Les armées restèrent ainsi en présence toute la journée[6], sans qu'aucun des deux partis se souciât d'attaquer, dans la crainte de rompre son ordonnance par une marche en avant[7]. Du côté des Français, Bueil et le vidame de Chartres[8] commandaient les deux ailes. Au centre, Charles d'Anjou et le duc d'Alençon

1. A quatre ou cinq kilomètres N.-N.-E. de Conlie. — Chartier. — Bourdigné.

2. Joués par les ménétriers (Chartier).

3. Vers l'O. ou le S.-O.

4. Ils s'arrêtèrent près de la chapelle Saint-Jacques, aussi nommée *Chapelle où la chèvre a pris le loup* (Pesche, art. *Rouez*), située tout près de l'Ormeau, mais sur la commune de Crissé et au N.-E. — Une petite rivière séparait encore les combattants. Il s'agit probablement ici du ruisseau qui coupe la route de Conlie, au S.-O. de Crissé.

5. Chartier dit qu'ils repassèrent la rivière à Neuvillalais et se mirent en bataille, ayant l'eau à dos. Ceci est contradictoire; car ils auraient ainsi tourné le dos aux Français et fait front au N.-E. Il est infiniment probable que les Anglais faisaient front à l'O. ou au S.-O.

6. A propos de ce combat, l'auteur du *Jouvencel* (3e partie, ch. III) remarque que, si les capitaines sont habiles, les armées restent souvent fort longtemps en présence sans qu'il se passe rien de décisif.

7. Les Anglais avaient leur front couvert par des haies vives et des fossés (Pesche).

8. Jean de Vendôme-Chabannois. — D'après Dom Taillandier (*l. c.*), Bueil aurait commandé l'arrière-garde.

menaient la bataille. On profita de cette longue attente po faire un grand nombre de nouveaux chevaliers [1]. Charl d'Anjou tint à honneur d'être armé par Richemont. Ce de nier refusa d'abord par humilité, alléguant que le duc d'Ale çon était bien mieux qualifié, mais il dut céder aux instanc de Charles d'Anjou. Celui-ci, à son tour, arma plusieurs (ses serviteurs. Bueil, Coetivy, Brézé, Chaumont, la Vaissière furent du nombre [3].

Sur le soir, au soleil couchant, comme les Anglais ne bou geaient pas, on leur envoya un héraut d'armes, pour les som mer de venir combattre, ou de rendre les otages et de lever l siège. Ils choisirent la dernière alternative. Les Français se déc dèrent alors à se retirer. Sillé était délivré; d'ailleurs, les vivre manquaient. Cependant, avant de partir, les chefs tinrent con seil pour décider du sort de la place. Tous les capitaines furen d'avis de la brûler [4]. Le connétable, fort irrité contre Aimer d'Antenaise, à cause de sa composition avec les Anglais, vou lait même lui faire couper la tête; mais Bueil, qui avait l charge de Sillé, défendit avec chaleur son lieutenant et se fi fort de garder la place [5]. Tandis que les Français rentraien sans défiance à Sablé, leurs ennemis feignirent de reprendre l chemin de leurs garnisons habituelles. Toutefois, le lendemain revenant brusquement sur leurs pas, ils s'emparèrent sans peine de Sillé, puis de Beaumont [6]. D'après les idées du temps,

1. Gruel.
2. Macé Tiercelin, seigneur de la Vaissière. V. plus bas, ch. IX, à *Château-Fromont*.
3. D'après M. Léon Gautier (*La Chevalerie*, ch. VII, p. 240 et ss., et 258), l'on ne pouvait être armé chevalier avant le moment de la majorité (généralement vingt ou vingt et un ans); mais on était souvent armé plus tard, ou même on ne l'était pas du tout. L'adoubement *après* la bataille est très ancien. L'adoubement *avant* la bataille, alors d'usage fréquent, peut être considéré comme un abus (*ibid.*, 253 et s.). — En 1428, Bueil prenait déjà la qualification de chevalier, fort indûment à ce qu'il paraît. (V., p. XVIJ, note 3.)
4. Sans doute, il s'agissait du château ou des défenses de la place et non de la ville elle-même.
5. Gruel, *Mém. de Richemont*.
6. Gruel; Chartier; Bourdigné; *Rosier des Guerres, l. c.*, f° 156 v°.

une pareille surprise n'était pas loyale : car, en rendant les otages et en refusant d'engager la bataille, les Anglais s'étaient avoués vaincus.

Il est permis de croire que ce n'était pas seulement comme lieutenant de Charles d'Anjou que Bueil s'opposait si vivement à la destruction d'une place condamnée par les autres capitaines français. En effet, la seigneurie de Sillé-le-Guillaume a dû passer, vers cette époque et par mariage, de la famille de Sillé dans celle de Montejean. Ce dernier nom est aussi celui de la première femme de Jean de Bueil, Jeanne, fille d'Anne de Sillé-le-Guillaume et de Jean Ier, seigneur de Montejean[1]. Nous ignorons à quelle époque fut contracté ce mariage : car l'on a peu de détails sur Jeanne, qui vivait encore le 18 mars 1456 et mourut avant le 29 janvier 1457[2]. En l'absence d'indications plus précises, on pourrait voir, dans l'énergie avec laquelle Bueil soutenait les intérêts de la famille de Montejean[3], un indice que des liens étroits l'unis-

1. Ou *Montejehan*, aujourd'hui *Montjean* (prononcé *Montejean*). — V. *Art de vérifier les dates*, II, art. *Sancerre*. — Pesche à *Sillé*. — Port à *Montjean*. — *Dictionnaire* de Moréri. — Le Père Anselme, aux *Maréchaux*, II, 939 c; VII, 174 et 176; VIII, 574; IX (IIe part.), 672, à *B. de Beauvau*. — *P. Just.* au 13 mars 1456. — Montjean (Anjou), Maine-et-Loire, arr. de Cholet, cant. de Saint-Florent-le-Vieil, situé sur la Loire, au S.-O. d'Angers, devint baronnie au milieu du XVe siècle. Regnault de Montejean, chevalier, était gouverneur de Touraine en 1416 et en 1417 (*Reg. des comptes de Tours*, XVI, f° 62 v° et 94). Jeanne de Montejean avait perdu son père à Azincourt (Monstrelet, III, ch. CXLIX, p. 115). Jean II de Montejean, frère de Jeanne, dissipa ses biens. Après avoir engagé Sillé à Bueil, son beau-frère, il le dégagea par la vente de Cholet au comte d'Angoulême. Puis, Sillé fut vendu à Bertrand de Beauvau, seigneur de Précigné. En 1485, vivait Louis de Montejean (Port), époux de Jeanne du Châtel, vicomtesse de la Bellière. Le fils de Louis, René, dernier de sa race, mourut en 1539. Maréchal de France, il joua un rôle dans les guerres d'Italie. Les Montejean portaient : *D'or, fretté de gueules*. — La mère de Jeanne, Anne de Sillé, remariée avec Jean de Craon, seigneur de la Suze, vivait en 1450. Le père d'Anne, Guillaume de Sillé, vivait encore en 1441 ou 1442 (Bourdigné, II, 190). Chartier (ch. 141) mentionne un Gilles de Sillé, serviteur et complice de Gilles de Raiz.

2. *P. Just.*, à cette date.

3. Ou, ce qui revient au même, de la famille de Sillé, puisque Guillaume de Sillé vivait encore. En effet, ce dernier n'avait que deux filles, l'une Anne, déjà nommée, l'autre Béatrix, abbesse d'Urval. (Pesche, à *Sillé*.)

saient dès lors à cette famille. Si nous rapprochons cette hypothèse de ce que nous savons de la naissance d'Antoine de Bueil[1] fils aîné de Jean V issu de ce mariage, cette supposition n'a rien d'inadmissible.

Vers 1435, le découragement était grand chez les Anglais et le désordre augmentait chaque jour. Leur chef, Jean, duc de Bedford, se mourait. Enfin on s'apprêtait à signer la paix d'Arras, qui, réconciliant les Français avec les Bourguignons, allait tourner ces derniers contre l'Angleterre[2]. La domination étrangère, dans le nord de la France, se trouvait ainsi réduite à un triangle, s'étendant de la Bretagne à la Flandre, dont la mer formait la base allongée et Paris le sommet[3]. Cependant, en dehors de cette région, un certain nombre de places solidement gardées, dans les environs de Paris ou dans l'Ouest[4], permettaient aux Anglais des retours offensifs qui devaient leur procurer encore des alternatives de succès. Les Français cherchaient à resserrer le blocus de la capitale, en s'emparant des forteresses qui, en amont et en aval, assuraient son approvisionnement[5]. Au nord, les gens du Roi, et bientôt les Bourguignons, agissaient sur la Somme, sur l'Oise et jusque dans le pays de Caux. Plus au sud, les Angevins parcouraient toute la basse Normandie. Dans cette province, restée longtemps paisible, l'anarchie était telle que le gouvernement s'était vu contraint d'armer les paysans, soit pour résister aux incursions

1. Il était encore mineur, soit âgé de moins de vingt et un ans, le 23 décembre 1461. V., plus bas, ch. XIV, à cette date, son mariage avec Jeanne de France.

2. Bedford mourut au château de Chantereine, près Rouen (14 septembre 1435), du chagrin qu'il ressentit de ces négociations. Le traité d'Arras fut signé le 21 sept. 1435. — Arundel, blessé à Gerberoy, était mort aussi (mai ou juin). V. Basin, *Hist. de Charles VII*, l. III, ch. IV, éd. Quicherat (*Public. de la Soc. de l'Hist. de France*). — Avant le siège de Sillé, Arundel avait poussé une pointe sur Epinard, à quelques kilomètres au N. d'Angers. — Chartier; Bourdigné; Anselme, IX, p. 672; Beaucourt, II, 49. — V. aussi p. suiv.

3. Ce triangle était formé surtout de la Normandie.

4. Par exemple le Mans, et diverses places dans la Seine, l'Yonne et la Marne.

5. Paris tirait surtout ses grains de la Normandie. — Basin, l. II, ch. XX.

françaises, soit, chose plus étrange, pour que ces malheureux pussent se défendre contre de nombreuses bandes de pillards et de massacreurs anglais[1].

Aussi, dès 1434, la province était-elle en pleine révolte. A la fin de décembre, les bas Normands se soulevèrent autour de Caen et de Bayeux[2]. Sous la conduite d'un chevalier, nommé Chantepie[3], et de plusieurs autres nobles, ils marchèrent sur Caen[4]. Arundel, alors de retour de son expédition dans le Maine[5], les dispersa facilement[6]. Une partie des insurgés continuant à tenir la campagne, le duc d'Alençon envoya à leur secours Ambroise de Loré, son maréchal, avec cent lances et deux cents archers. Lui-même le suivit de près avec Bueil. Ici se place un incident curieux, raconté dans le *Jouvencel* sous une forme déguisée, et dont, grâce à Tringant, nous pouvons rétablir la véritable signification[7].

Accompagné de Jean V, le duc[8] vint à passer devant sa

1. Thomas Basin, l. III, ch. II.

2. D'après Viriville (II, 336). — A la fin de 1434 (v. s.), d'après Monstrelet (V, ch. CLXIX) et d'après l'*Abrégé de l'Hist. chronol.* — Tringant, qui semble y faire allusion (§ XXIV) et renvoie au *Jouvencel*, place ces événements immédiatement avant le combat de Meulan, soit en 1435. De même pour le père Anselme. — Seul, Chartier (ch. 95) fait usage de la date de 1433, qui est invraisemblable.

3. Ou *Cantepie*. On le nomme aussi, par corruption, *Quatrepié*.

4. D'après Chartier, les insurgés étaient 60,000; d'après Monstrelet, 12,000; d'après Basin, 30,000. Mais ils étaient à peine armés.

5. V. la note 2, p. précédente. Ceci prouve que l'expédition avait bien eu lieu avant le siège de Saint-Célerin, Arundel ayant été tué ce même printemps (1435).

6. Dans les faubourgs de Caen. Chantepie périt.

7. Chartier. — Tringant, XXIV. — *Jouvencel*, 3e part., ch. III, à l'entrevue de Jehan Alpy (ou Helphy) avec le Jouvencel. — Il est certain que l'expédition, dont parle Tringant, comprise entre la chute de La Trémoille (juin 1433) et le siège de Saint-Denis par les Anglais (juillet-septembre 1436), ne saurait se rapporter qu'à une expédition faite en Normandie et en 1435. Il ne peut, en effet, être question ici de l'entreprise de 1436, contre le Cotentin (v. plus loin), parce que, durant cette dernière, Falstaff se trouvait à Caen, tandis que, d'après Tringant, il était alors à Alençon, où il aurait eu, avec Bueil, l'entrevue que nous rapportons ici. — Monstrelet est évidemment dans l'erreur lorsqu'il prétend que le duc d'Alençon, attendu par les insurgés, ne serait point venu à leur secours.

8. Le roy Amydas (*Jouvencel*).

capitale, Alençon[1], où commandait Falstaff, alors gouverneur de cette ville et lieutenant dans l'Anjou et le Maine pour le roi d'Angleterre[2]. Falstaff sortit avec ses hommes pour escarmoucher contre les Français. Durant le combat, il lui prit tout à coup fantaisie d'avoir une entrevue avec son adversaire Bueil : « Je verroye voullentiers le Jouvencel, dit-il à son écuyer, « de quoy il est tant de nouvelles, et qui, en son jeune aige, a « tant fait de belles choses[3]. » L'écuyer, qui avait été récemment le prisonnier du Jouvencel, avait encore en mains un sauf-conduit de ce dernier[4]. Fixant à sa coiffure un papillon de papier[5], il pique des deux au travers des combattants et rejoint

1. Une grosse ville (*Jouvencel*).

2. Tringant. — V. Didot, *Nouv. Biogr. générale*, t. XVII, l'article de Vallet de Viriv. — *Rerum Britannic. med. ævi scriptores; Letters and papers illustrative of the wars of the English in France*, par Stevenson, Londres, 1864; 2e part. du vol. II, à la *Table*, et particulièrement p. 544, où l'on voit qu'en 1434, Falstaff, lieutenant pour le Régent, commandait, à Alençon, vingt-six lances à cheval, quatorze lances à pied et cent vingt archers. — Dans le *Jouvencel*, Falstaff, qualifié de lieutenant du duc d'Ath (Bedford), est appelé « messire Jehan Helphy, noble chevalier et saige et riche d'argent content. » Sir John Falstaff ou Falstolf, baron de *Guilliguillam* (Sillé-le-Guillaume), né vers 1377, et mort le 15 oct. 1459, vint en France vers 1410 et prit part à la plupart des faits de guerre qui suivirent. Il fut grand maître d'hôtel de Bedford, grand sénéchal, lieutenant aux bailliages de Rouen, Évreux, Alençon et Caen, lieutenant pour Alençon. En 1440, il se retira dans ses foyers et consacra ses richesses à protéger les arts et les lettres. Il fit bâtir par un prisonnier français son château de Caistre-Castle. — Cet honorable chevalier, personnage très historique, n'a d'autre rapport que le nom avec le Falstaff de Shakespeare, type comique créé de toutes pièces par le génie du poète. En effet, ce dernier, qui avait d'abord donné à son personnage le nom d'*Oldcastle*, le changea sur les réclamations de la famille de ce nom.

3. V. dans Quicherat, *Rodrigue*, p. 153, l'entrevue de Huntingdon et de Rodrigue, en Guyenne (1438). L'auteur observe que c'était une coutume anglaise de boire, avec son ennemi, avant la bataille. Pareille proposition fut faite par Bedford à Douglas avant la bataille de Verneuil, et apportée par un héraut.

4. Cet écuyer représentait peut-être, dans la pensée de l'auteur du *Jouvencel*, Mathieu Gough, qui, ayant été pris par Bueil à l'affaire de Vivoin (V. plus haut), devait être repris la même année (en septembre ou octobre 1435. V. plus bas), et que nous trouvons gouverneur du Mans en septembre 1436. Ceci est d'autant plus vraisemblable que l'écuyer s'appelait Guillaume, et que Gough figure dans le *Jouvencel* sous le nom de *Guillaume Boucqueton*.

5. « Et estoit l'enseigne que les prisonniers et gens à sauf-conduit portoient pour le temps. » *Jouv., l. c.*

le capitaine ennemi. Reçu de la façon la plus amicale, il lui propose de se rendre auprès de Falstaff, lui garantissant la sûreté de sa personne, sur son honneur et sur celui de son maître. Le Jouvencel accepte aussitôt, non sans avoir pris le temps de se faire soutenir, de loin, par un petit détachement composé d'hommes sûrs.

Mais, au moment où il atteint Falstaff, à l'autre bout du champ, les Français exécutent une charge, en poussant de grands cris, et refoulent les Anglais effrayés jusque dans la place. Non loin de là, l'escorte du Jouvencel, qui s'est approchée, se tient immobile, en belle ordonnance. Falstaff, qui avait pensé recevoir Bueil au milieu des siens, se trouve ainsi tout à coup, seul avec son écuyer, au milieu des Français. Bueil avait la foi de Falstaff, mais il ne lui avait point donné la sienne. Strictement, le capitaine anglais pouvait donc être fait prisonnier. Aussi, dès les premiers mots, sentant la fausseté de sa situation : « Je me fie à vostre visaige[1], » dit-il. Et il ajoute : « Cette petite « bataille que je voy là est-elle à vous ? » Puis, sur la réponse affirmative de Bueil : « M'asseurez-vous que je les puisse aller « veoir ? » Bueil fait alors très malicieusement sentir à Falstaff qu'il a fort bien saisi l'avantage de sa propre situation et que, si Falstaff a *assuré* la personne du Jouvencel, lui, le Jouvencel, n'a point *assuré* celle de Falstaff. Le pauvre gouverneur se borne alors à faire appel aux bons sentiments de son interlocuteur. Mettant fin à la torture de son adversaire, le Jouvencel consent à l'assurer et à lui permettre d'aller inspecter la petite bataille, tandis qu'il ira lui-même rendre visite aux Anglais dans la ville d'Alençon. Il est bientôt rejoint par Falstaff, qui fait abattre les ponts-levis pour introduire les amis du Jouvencel. « Et là, beurent et repeurent à leur plaisir et aise. »

A son retour auprès de ses hommes, le Jouvencel est fortement blâmé de sa générosité par les uns. Les autres, au con-

1. Bueil, en abordant Falstaff, avait, sans doute, par courtoisie, relevé la visière de son casque.

traire, louent sa délicatesse. Tel est l'avis du roi Amydas [1], tel est aussi l'avis de l'auteur, qui prend un plaisir évident à récit de cette piquante aventure.

Quelle que fût leur diligence, les Français arrivaient trop ta pour soutenir les paysans normands [2]. Ils entreprirent, cepe dant, le siège d'Avranches [3]; mais la rigueur de l'hiver et l'absen des secours promis par le Roi les décidèrent bientôt à regagn le Maine, avec une partie des révoltés. Toutefois, le plus grai nombre de ces derniers préféra faire sa soumission. Ils errère longtemps dans les bois et la neige, en proie à la misère. A fin, les Anglais en eurent pitié et leur accordèrent des lettr d'abolition [4].

Le 21 mai 1435, Bueil était cité par le parlement à comp raître à Tours [5], pour justifier de ses prétentions dans un liti pendant entre lui et le chapitre, à propos des péages établ sur les ponts [6]. Jean V avait encore à régler, avec la ville, d questions concernant la maison d'Anjou.

Il s'agissait tout d'abord de la garnison de Château-du-Loir Bueil, lieutenant de Charles d'Anjou, y avait installé, pour l compte de ses princes, le bâtard de Beaumanoir. Or, ce dernie s'était récemment vu expulser de la place, sur la demande d la ville de Tours et par ordre du Roi, pour avoir pillé plus qu

1. Lisez le duc d'Alençon.

2. Loré en recueillit cinq ou six mille, près de l'abbaye d'Aunay (dan l'évêché et au S. de Bayeux).

3. L'évêque était bien disposé pour les Français. — V. une allusion des combats devant Avranches, *Jouvencel*, 3e part., ch. III, après le dis cours du *maréchal de Crathor*.

4. Chartier; Monstrelet; Basin. — Il y eut aussi une insurrection dan le Val de Vire.

5. Lettre du parlement, Bibl. de Tours, ms. 1436, n° 11; et Bibl. Nat. *Collection de Touraine*, XIII, 8292. — Le parlement était alors à Poi tiers (Beaucourt, II, chap. XIII). Il s'agit sans doute ici d'une commissio siégeant à Tours.

6. Ces péages formaient un fief qui appartenait déjà aux ancêtres d Jean V et devait être pour les Bueil une source de gros revenus; Jean comme titulaire, revendiquait le droit de faire payer le péage au doye et au chapitre de l'église métropolitaine ainsi qu'à leurs officiers et sujets

7. Ceci se passait fin mai. — Arch. munic. de Tours, *Reg. des Délibéra tions*, fin du tome V, aux 1er et 15 juin, et *Reg. des comptes*, XXVI, f° 44

de raison[1]. Cependant, Bueil, peu suspect en ces matières[2], protestait, auprès des élus de Tours, contre l'absence de toute garnison dans une place frontière importante[3]. Il ajoutait que toute autre troupe se livrerait indubitablement aux mêmes excès, si on ne lui donnait pas la faculté de prendre ses vivres sur le pays[4]. Enfin, il terminait son discours en priant la ville d'intervenir auprès du Roi, pour qu'il assurât, dans le présent, le paiement de la solde des gens d'armes, en attribuant à cet objet une partie des aides levées Outre-Loire, dans l'élection de Tours. Mais, fidèle à sa prudente tactique, la ville décida *de ne pas s'entremettre,* craignant que toute cette affaire ne tournât à sa charge.

Le 15 juin, les élus se rassemblent de nouveau, pour entendre le bailli Tucé donner lecture de lettres closes, de Charles d'Anjou[5], accréditant Bueil auprès de la ville. En effet, ce dernier n'avait pas pu présenter ces missives, et déjà il était reparti en grande hâte, très pressé « de soy en aler à bas[6], pour le fait de sa charge. » Charles d'Anjou annonçait aux élus qu'il avait

1. D'après ses archives, Tours eut tout particulièrement à souffrir des gens d'armes (entre autres de Rodrigue), dans cette année 1435. Cependant, le Roi fit droit, autant que possible, aux plaintes de sa bonne ville.

2. Il chercha maintes fois à rétablir l'ordre en pareil cas.

3. En avril 1439, c'est Guy de Fromentières qui est capitaine de Château-du-Loir. — *Reg. des Comptes de Tours,* XXVI, fol. 49 v°.

4. Le soldat était alors logé chez l'habitant, qui le nourrissait, et auquel il payait pension. Ce système, suffisant en temps de paix, était insuffisant en temps de guerre. Ce que Bueil réclamait ici, à défaut de vivres fournis régulièrement, en nature, à la troupe, c'était la faculté, pour un chef de corps, de réquisitionner ses vivres, en cas de nécessité, contre un bon ou contre argent. Les villes et les communes étaient, comme de juste, les principaux opposants à cette mesure. En outre, le Roi craignait que le service des vivres ne donnât lieu aux mêmes abus que celui de la solde. Cependant, lors de la réforme de 1445, il fut tenu compte de ces réclamations. En lieu et place de l'aide, une taille fut imposée aux habitants et aux provinces, payable partie en nature (vins et fourrages), partie en argent, à raison de tant par lance. Cette mesure enlevait aux gens d'armes tout motif et tout prétexte de pillage, lorsque le paiement de la solde était régulier. — V. *Jouvencel,* 2e partie, ch. v, p. 94 et s., l'opinion de Bueil sur ces matières.

5. Reçues le 12 juin.

6. C'est-à-dire *en aval,* sur le cours de la Loire.

chargé Bueil de mettre en défense une ville frontière [1] et priait Tours de bien vouloir l'aider en hommes et en matériel. Les habitants montrant peu d'empressement à répondre, de leurs personnes, à cette invitation, la ville décida de consacrer une somme de cinquante livres tournois à l'achat d'un matériel de guerre, peu après expédié, par eau, à Angers, pour l'usage de Bueil [2]. Quelle était la place inconnue que ce dernier était chargé si précipitamment de mettre en défense [3]? Nous l'ignorons; mais il s'agissait sans doute de quelque localité rapprochée de la Loire et menacée par l'invasion subite d'un ennemi venu du Maine [4].

En effet, si les Français gagnaient du terrain au nord, les Anglais étaient loin de rester inactifs au sud. C'est ainsi qu'au mois de septembre 1436, la ville de Tours en était réduite à craindre une incursion de Mathieu Gough et de la garnison du Mans [5]. Grâce aux places qu'ils avaient dans cette région, les ennemis pouvaient fort bien se présenter, sur la Loire, au même moment où les Angevins faisaient campagne en Normandie ou

1. Le texte dit : « une place sur les marches des A . . . s. » Le dernier mot est illisible. Il faut, sans doute, suppléer *Angloys*.

2. *Reg. des Comptes de Tours*, XXVI, fol. 47. « ... à Étienne Bouchart, « 43 livres pour 9 grosses coulvrines, garnies chacune d'un moule et « d'une douzaine de plommées, six livres de pouldre de canon et une « grosse arbaleste d'if... données et envoyées par les bourgeois et habi- « tants de la ... ville, à monseigneur de Bueil, pour les causes, contenues « ès lettres dudit consentement. » Le mandement des élus est du 31 juillet 1435. — L'on remarquera que, les projectiles étant en plomb, ces couleuvrines n'étaient pas destinées à servir contre des retranchements.

3. Peut-être était-ce Sablé. Le fleuve était alors le chemin le plus direct pour y transporter de Tours un matériel pesant. Cependant, Sablé, place importante, devait être, en tout temps, en état de défense.

4. Cette invasion ne pouvait guère venir de Normandie, les Anglais ayant été fort occupés, au commencement de l'année, dans cette province, par les révoltes et les incursions, auxquelles avait succédé alors le siège de Saint-Denis.

5. *Reg. des Comptes de Tours*, XXVI, fol. 112 v°. La ville envoie jusque près du Mans la femme Bouchart (même nom que celui du fournisseur de couleuvrines), pour aller aux renseignements. L'emploi d'espions du sexe féminin était alors très fréquent et il en est souvent fait mention dans ces registres ainsi que dans le *Jouvencel*.

aux environs de Paris[1]. Pendant que Bueil était à Tours, Saint-Denis avait été surpris par les Français[2]. Les Anglais revinrent bientôt en force pour l'assiéger, aidés d'un grand nombre de Bourguignons qui combattaient pour la dernière fois à leurs côtés[3]. D'autre part, le bâtard d'Orléans avec le sire de Lohéac, Bueil, Loré et les gens de l'Ouest formaient, en septembre 1435, une armée de secours, au Pont-de-Meulan qui venait d'être enlevé à l'ennemi[4].

Tandis qu'on cherchait ainsi à débloquer Saint-Denis très menacé, un poursuivant anglais, envoyé par sir Thomas Kiriel et Mathieu Gough, vint annoncer aux Français que ses maîtres se trouvaient à Étrépagny[5], avec huit cents hommes, et qu'ils comptaient pousser plus loin pour renforcer l'armée assiégeante. Mathieu Gough ne pouvait oublier que Bueil l'avait battu et pris à Beaumont, peu d'années auparavant, lorsqu'il croyait déjà tenir la victoire[6]. Il ne devait pas être plus heureux cette fois. Loré et Bueil, auxquels ce défi était particulièrement adressé, montèrent à cheval avec leurs compagnies[7], marchèrent à la rencontre des ennemis et les défirent complètement. Mathieu Gough, démonté et errant à pied dans les champs, fut fait pri-

1. Ces faits caractérisent bien une situation militaire très complexe et dénuée de ces grandes lignes qui servent de guide à l'historien.

2. Le 1er juin 1435. — Chartier, ch. 101. — Monstrelet, V, ch. CLXIV. — Tringant, XXV. — Gruel, p. 305 et ss.

3. Les négociations se poursuivaient alors activement, à Nevers, d'abord, au commencement de l'année 1435, puis à Arras, dès le mois de juillet.

4. Chartier. — Il est impossible, ainsi que le prétend Vallet de Vir. (II, 346), que Saint-Denis se soit rendu aux Anglais le même jour où Meulan était pris (24 sept.). En effet, l'armée de Meulan avait été précisément réunie pour sauver Saint-Denis. — Meulan, sur la Seine, à dix lieues au N.-O. de Paris, était un point très important pour le ravitaillement de la capitale.

5. Eure. — Chartier dit Gisors, qui est un peu plus à l'E., et Berry dit Pontoise. Du reste, ces trois localités se trouvent sur la route de Rouen à Saint-Denis, route que suivait sans doute le détachement anglais.

6. Tringant, *l. c.*, et plus haut, fin du ch. III, à *Saint-Célerin*.

7. Tringant, XXV. — Bueil avait amené à l'armée cent vingt lances. — Berry (éd. Godefroy, p. 391) raconte le combat un peu différemment. Suivant lui, Bueil et Loré se seraient placés en embuscade, à la nuit.

sonnier pour la seconde fois[1]. Malgré ce brillant épisode, le but pour lequel l'armée s'était rassemblée ne put être atteint. Les Anglais, en effet, s'étaient entourés de lignes de circonvallation. En outre, ils avaient inondé les environs de Saint-Denis et se gardaient bien de sortir de leur camp. La place, qui manquait de vivres, dut se rendre[2] et eut ses fortifications rasées[3].

La perte de Saint-Denis n'avait pas empêché les Français de prendre Pontoise au mois de janvier 1436 et le château de Vincennes en février[4]. Comme, d'ailleurs, ils tenaient Melun sur la Seine[5] et Lagny sur la Marne, Paris se trouvait à peu près bloqué, et, grâce à de nombreuses intelligences, le parti national s'attendait à y rentrer prochainement[6]. Durant cette campagne d'hiver, Bueil était à Poitiers avec le Roi, alors occupé à préparer la chute de la capitale. Le 3 mars, Charles signait les lettres d'abolition attendues par cette ville[7]. Le 8, il nommait le connétable lieutenant général dans tous les pays exposés à la

1. Plusieurs sujets français, faits prisonniers, furent mis à mort.

2. En septembre, ou plutôt octobre 1435. Elle avait été défendue par le maréchal de Rieu.

3. Le voisinage de cette place forte était, en effet, un danger pour Paris. Il était bien tentant, pour les Français, de s'y établir. — A la fin de l'année, un soulèvement analogue à celui de la Basse-Normandie éclata dans le pays de Caux et mit, en six semaines (déc. 1435-févr. 1436), aux mains des Français toute cette région, sauf Caudebec. Mais, au bout de la campagne (même année), Français et Anglais le ravageant à qui mieux mieux, ce pays si riche se trouva ruiné et désert. Les Français, désunis et battus, durent l'évacuer. La population fit de même. — V., Basin, l. III, ch. IV et V, les malheurs des Cauchois, dont deux cent mille périrent.

4. Le 19 février 1436. — Vallet de Viriv. — Basin.

5. Outre Corbeil et Charenton, en amont, et Poissy et le Pont-de-Meulan en aval de Paris. — D'après Bourdigné (II, 384), Bueil et Rambouillet auraient, vers la fin de 1435 (v. st.), repris Melun sur les Anglais. Nous ignorons si ce fait est bien réel; car Melun avait été déjà repris en 1430, grâce à un soulèvement des habitants. — Chartier, ch. 72.

6. Il y rentra le 13 avril 1436, sous la conduite du connétable et du bourguignon Villiers de l'Isle-Adam, le même qui avait jadis enlevé cette ville au Dauphin.

7. Bueil présent au conseil. — Vallet de Vir. (II, 349 et 377), d'après K 949, n° 26. Vallet cite Bueil, avec Chaumont, Coetivy et d'autres, parmi les conseillers habituels du Roi à cette époque. — V. aussi *Charles VII et ses conseillers*, par le même.

guerre[1]. Mais, outre les hostilités qui se poursuivaient dans le pays de Caux, on organisait en Normandie, à l'aide des Angevins, une puissante diversion destinée à détourner de Paris les regards des Anglais.

Au mois d'avril 1436, Bueil, Lohéac et Jean de la Roche avaient déjà pénétré en nombreuse compagnie dans le Cotentin, aux environs de Granville, « faisant grant atrai de vivres et de charroy. » Les Français s'étaient emparés du château de Saint-Denis-le-Gast[2] et avaient été courir devant Hambye[3] et Chanteloup[4]. Ils se vantaient même de se faire livrer sous peu plusieurs villes normandes, entre autres Coutances qui paraissait être leur objectif principal. Aussi, le bailli du Cotentin Hugues Spencer, son lieutenant[5], ainsi que le gouverneur de la Basse-Normandie lord Scales, faisaient-ils preuve d'une grande activité, expédiant message sur message pour demander du secours au Conseil du Roi à Rouen et aux autorités de Cherbourg et de Caen. Le bailli de Caen, Richard Harrington, arrivait en toute hâte à Saint-Lô, pour y concentrer

1. Dans les pays de France, Champagne, Brie, Beauvaisis, Normandie, Picardie et autres, sur et outre les rivières d'Yonne et de Seine. — V. *Hist. généal. de la maison d'Harcourt*, I, 751. — Vallet de Viriv., *l. c.* — Bueil présent au conseil.

2. On trouvera une mention de cette expédition dans la *Chron. du Mont-Saint-Michel*, publiée par M. Siméon Luce (*Coll. des anc. Textes français*), I, p. 38. — Monstrelet (V. ch. CCXII) mentionne une entreprise contemporaine, faite par La Hire et Saintrailles sur Rouen, et qui échoua (1436). — Les détails qui suivent sont tirés de deux mandements du bailli anglais de Cotentin (communication de M. Lecestre), en date des 15 et 24 mai 1436 (Arch. nat., K 64, nos 10² et 10³). Ces pièces ont été récemment publiées, avec d'autres, par M. Luce, dans le deuxième vol. de son travail (*l. c.*, p. 73 à 94). Les Anglais étaient avertis, dès le mois de janvier, des desseins de l'ennemi que favorisait, d'ailleurs, un soulèvement populaire, conduit par un nommé Boschier. Dès Pâques (8 avril), les Français occupaient Villedieu (arr. d'Avranches). — Saint-Denis-le-Gast (Manche), cant. de Ganay et à l'est de cette localité, sur la route d'Avranches à Saint-Lô.

3. Hambye, localité voisine de Saint-Denis, au N.-O., même cant.

4. Chanteloup, cant. de Bréhal, à l'E. des précédents et plus près de Granville.

5. Robert Jezel ou Josel. Il résidait à Coutances. Le bailli était alors en séjour à Régneville, au bord de la mer (à l'O. de Coutances).

les troupes disponibles dans la Basse-Normandie et les faire avancer à marches forcées sur Coutances. Le 12 mai, Harrington, alors à Coutances, écrit à Caen, à John Falstaff[1], que Bueil et Lohéac sont à Granville et qu'ils fortifient leur logis, en attendant l'arrivée du duc d'Alençon[2], de Charles d'Anjou et du comte de Pardiac. Sur ces nouvelles, les Anglais se mirent en devoir de compléter les garnisons des places fortes situées au nord de Coutances[3]. Quelques jours après[4], ils prévenaient la ville de Saint-Lô que les Français méditaient une course de ce côté. Enfin, vers la fin de mai[5], le bailli du Cotentin considérait encore la situation comme très grave et réclamait, du gouvernement anglais de Rouen, des mesures énergiques[6]. Cependant, cette expédition, simple diversion aux événements de Paris, n'eut pas, pour les Anglais, toutes les conséquences qu'ils redoutaient. Ce qui est certain, c'est qu'elle était terminée au mois d'août[7].

Le Roi, par lettres du 2 décembre 1436, nommait Bueil capitaine de quarante-six hommes d'armes et de deux cent quatre-vingts archers[8]. Maigre récompense pour un homme qui avait souvent manié des centaines de lances! On ne saurait dire que Bueil est en disgrâce[9]; mais le futur comte du Maine,

1. Qui y commandait en son absence.
2. « Celui qui se dit duc d'Alençon. »
3. Les châteaux de Saint-Germain, Pirou et Laulne. — Saint-Germain-le-Vicomte (ou sur Sèves), cant. de Périer. Les deux autres localités sont situées dans le canton de Lessay.
4. Le 17 mai, au plus tôt.
5. Antérieurement au 24 mai.
6. « Ou autrement, le pays et marche du bas pays estoit en perdicion. »
7. Le 16 août 1436, à Tours, Bueil est présent, avec son beau-frère Chaumont, au traité de mariage d'Amé (fils de Louis), prince de Piémont, avec Yolande de France. Arch. nat., J. 409, n° 60. — V. aussi *Chron. du Mont-Saint-Michel, l. c.* vol. II, la pièce CXCI, en date du 6 août.
8. Le Père Anselme, II, 9390 c. — La proportion des archers, sextuple de celle des hommes d'armes, n'est pas ordinaire. Du reste, il s'agit probablement ici d'une commission temporaire, puisqu'il n'y avait point encore d'armée permanente.
9. V., un peu plus haut, note 7, et p. lxxv, même année, sa présence à un mariage royal et au conseil.

tête des mécontents, se trouvait le nouveau duc de Bourbon [1], ainsi que le duc d'Alençon, le comte de Pardiac et le roi René [2]. Enfin, l'ancien favori La Trémoille rentrait en scène, après une longue retraite [3]. De nombreuses troupes de routiers étaient prêtes à soutenir les conspirateurs [4]. Mais le Roi était sur ses gardes. Pour éviter les conséquences de son attentat, Rodrigue s'enfuit au travers des états du duc de Bourbon, en se dirigeant vers le nord-est. Il fut banni du royaume [5], et ses lieutenants durent s'engager à servir contre les Anglais.

Cependant, la même année, la campagne du Gâtinais étant finie [6], les Écorcheurs [7], redevenus libres, se transportèrent en Lorraine, tout en envahissant aussi la Bourgogne et la Champagne [8]. Parmi les chefs des Écorcheurs, nominativement

1. Ami et beau-frère de Rodrigue.

2. Qui venait de marier son fils à la fille de Bourbon.

3. Une réunion de ces princes avait eu lieu au mois de mai, à Angers, réunion à laquelle Rodrigue avait probablement assisté (*Rodrigue*, p. 140). Les princes prétendaient que le voyage du Roi durait trop longtemps, et que le gouvernement du royaume en souffrait. — *Chron.* de Cagny.

4. P. ex. celles de Jacques de Chabannes, vassal du duc de Bourbon.

5. Le duc de Bourbon et le roi René furent aussi disgraciés.

6. Pour la campagne du Gâtinais et la prise de Montereau (10 oct. 1437), par le Roi en personne, v. Monstrelet, V, ch. ccxv.

7. D'après la *Chron. Martinienne* (fol. 282 et s.), les Écorcheurs partirent des confins de la Normandie et se dirigèrent vers le Ponthieu et, de là, en Lorraine. Ces bandes de pillards associées avaient surgi depuis la paix d'Arras. — *Mémoires* d'Olivier de la Marche, l. I, ch. iv. — Chartier, ch. 112 et 113. — Tuetey, *Les Écorcheurs sous Charles VII*; et *Journal d'un bourgeois de Paris*, éd. de 1881, particulièrement de 1437 à 1440. — Monstrelet, V, ch. ccxxii et ccxxxvii. — Quicherat, *Rodrigue*. — Positions des thèses soutenues à l'École des chartes en 1886; *Les Écorcheurs en Bourgogne*, par J. de Fréminville.

8. En nov. 1437, 4,000 chevaux occupaient les Riceys (Aube). D'autres se tenaient sur la Meuse, vers Vaubecourt et Chaumont. Les Lorrains se défendirent; mais la reprise des hostilités, entre les Angevins et le comte de Vaudemont, qui avait à sa solde des Écorcheurs, nécessita l'envoi, par Charles VII, d'autres bandes (fin de 1438) commandées par La Hire, pour soutenir les droits du roi René, alors à Naples. Ces alliés coûtant cher à la Lorraine, on chercha à l'en débarrasser. De là, l'expédition entreprise par une partie d'entre eux en Alsace et en Allemagne (commencement de 1439), aux portes de Bâle et de Francfort, expédition qui servit de prélude à celle de 1444. — Monstrelet, V, ch. ccxxxiii. — Tuetey, *Les Écorcheurs*, ch. i à iv, notamment p. 21, 43, 63 et ss. — Quicherat, *Rodrigue*, *P. Just.*, LXXV. — *Chron. Martinienne*, l. c.

désignés dans des lettres du Roi[1], nous trouvons, outre le bâtard de Bourbon, Louis de Bueil que nous ne nous attendions pas à voir piller, en si mauvaise compagnie, les terres de son souverain, le roi de Sicile[2]. Louis paraît avoir occupé dans ces bandes une situation élevée : car un document le qualifie, vers le même temps, de *capitaine général des Écorcheurs*[3]. Ces exploits, qui se poursuivirent les années suivantes, devaient hâter l'exécution des projets de réforme militaire que Charles VII et ses conseillers nourrissaient depuis longtemps, sans pouvoir les appliquer[4].

En septembre 1439, le Roi décida une expédition contre la

1. V., dans Dom Calmet, *Hist. de Lorraine*, VI, *Preuves*, p. CLXII, et dans Lecoy de la Marche, *le Roi René*, I, 133, les lettres du Roi, du 30 décembre 1437, interdisant aux Écorcheurs de continuer leurs incursions dans le Barrois.

2. Le roi René, Saintrailles, La Hire, etc., doivent aussi être nommés parmi les chefs des Écorcheurs (O. de la Marche, *l. c.*). On remarquera que J. de Bueil, qui suivait le Roi dans son voyage de 1436-37, ne prit aucune part à ces désordres, prélude de la Praguerie. En outre, d'octobre 1437 à février 1438, le duc de Bretagne envoie deux messagers à Bueil, d'abord à Sablé, puis à Montejean, « pour parler certains chieffs » avec lui (Dom Lobineau, II, 1039, *Comptes de Rollant*). Il s'agissait sans doute des démêlés du duc de Bretagne avec la maison de Blois : car, le 19 juin 1439, Bueil, nommé chambellan du duc, lui prête serment de fidélité et lui promet de tenir son parti contre Jean, seigneur de l'Aigle (second fils de Jean de Blois et comte de Penthièvre), et contre sa mère, Marguerite de Clisson. — V., *P. Just.*, date ci-dessus. Cette pièce nous est indiquée par M. de Beaucourt.

3. Les gens du Conseil et des Comptes de Dijon lui envoient, ainsi qu'au bâtard de Bourbon, un ambassadeur (Guillaume de Saulx), chargé d'obtenir de Louis l'éloignement des Écorcheurs et de le décider à venir à Dijon, auprès du seigneur de Saint-Georges, son parent. — *Quittance* du 24 décembre 1437. Tuetey, I, 21. — Au printemps de 1438, Bourbon et Louis de Bueil, après avoir séjourné dans le Charolais et le Lyonnais, s'apprêtaient à entrer en Languedoc. — V. la lettre de l'évêque de Laon, du 10 avril. Bibl. nat., *ms. Fontanieu* n° 117 (copie). — *Les Écorcheurs*, par M. de Fréminville, *l. c.* p. 68.

4. Les premiers principes de la réforme furent déjà posés dans la Pragmatique Sanction du 2 nov. 1439, dite *Pragmatique des gens de guerre* (*Ordonnances*, XIII, 306 et ss.). — Cette ordonnance établissait, pour les capitaines et leurs compagnies, des garnisons ou stations permanentes. Elle réservait au Roi seul le droit de lever des troupes et des tailles et celui de dissoudre les compagnies non agréées par lui. Mais ces dispositions ne furent pas appliquées. — V. Tuetey, *les Ecorcheurs*, I, 123 et plus bas, même chap., p. LXXXVI, en note.

f

Basse-Normandie. Il se rendit, à cet effet, dans la capitale, puis à Angers. Le connétable, rentré à Paris avec l'armée qui avait pris Meaux[1], devait se diriger droit sur Avranches, à travers la Normandie. D'autre part, le duc d'Alençon, avec Lohéac, devait s'y rendre de Château-Gontier, où il rassemblait des troupes[2].

C'est à peu près à ce moment que nous voyons Bueil pénétrer, avec son frère Louis, chez les Anglais, du côté de Dreux. Il prend d'assaut Damville, puis pousse jusqu'à Louviers, qui n'était pas alors fortifié[3], s'y établit et se met à courir le pays. Apprenant que Talbot marche contre lui avec son armée, Bueil se voit obligé de songer à la retraite et, pour cela, de se débarrasser de douze cents prisonniers, tant Normands qu'Anglais. Mettant à part les Anglais et ceux qui avaient été pris dans les places de guerre, il donna la liberté aux autres[4]. « Vous voyez « bien, » leur dit-il en les renvoyant, « que le Roy d'Angleterre « ne vous peult garentir que le Roy de France, votre souverain

1. Le 12 août 1439. — *Journal d'un bourgeois de Paris*, p. 347.
2. Chartier, ch. 135.
3. Tringant, XXIX et XXX. — Ce fait nous aidera à préciser la date de cette expédition : car Louviers, démantelé par les Anglais en oct. 1431 (Th. Basin, l. 2, ch. XVII), fut occupé et de nouveau fortifié par les Français (*Ibid.*, l. 3, ch. XI ; et Chartier, ch. CXLII), à la fin de 1440. Tringant nous apprend, en outre, que l'expédition de Louviers est immédiatement antérieure à la prise de Sainte-Suzanne, qui est contemporaine du siège d'Avranches (décembre 1439). D'autre part, l'expédition ne saurait avoir eu lieu pendant le siège de Meaux : car l'adversaire de Bueil, Talbot, faisait partie de l'armée anglaise qui tenta de secourir cette place (Chartier, ch. 139). L'expédition de Louviers doit donc être placée entre août et novembre 1439. — D'après une annotation marginale, qui se trouve à la *Table du Jouvencel* (ms. de l'Arsenal) et au ch. XIX de la 2e partie, ces faits seraient racontés dans ce dernier chapitre, ainsi que dans le suivant. Il paraît évident, en effet, que *Francheville* représente bien Louviers, et le *duc Baudoin* Talbot. En outre, on retrouvera (fin du ch. XX) un discours analogue à celui que Tringant prête à Bueil, et qui n'a pu être tenu qu'à des prisonniers normands. Mais le reste des événements n'offre guère de rapports avec l'expédition racontée par Tringant. Très probablement, Bueil venait de Château-Gontier ou de Sablé (*Jouvencel, l. c.* — Chartier, ch. 136), et ses troupes faisaient partie de l'armée du duc d'Alençon.
4. Les Français pris dans une place de guerre ennemie, les armes à la main, étaient généralement mis à mort.

« seigneur et le myen, ne vous envoye querre toutes foys que « bon luy semblera. Pour ce, rendez-vous, à tel jour, à Dreux « de chacune parroisse ung homme, sur peine d'estre coruz et « d'estre mis à finance, comme rebelles et desobeissans[1]. »

Peu après, parut Talbot. Les deux Bueil, fondant sur l'avant-garde ennemie[2], la mirent en pleine déroute. Talbot lui-même se retira, en grande hâte, sur Verneuil. Éclairé sur le petit nombre des troupes de Bueil, et comprenant que le gros des forces françaises était ailleurs, il n'avait si subitement changé de dessein que pour se porter sur Avranches, où il arriva lorsque le siège était déjà commencé depuis près d'un mois[3].

En effet, tandis que Bueil occupait les Anglais aux environs de la Seine, le connétable, exécutant, de Paris sur Avranches, une longue marche de flanc, avait pu, sous la protection du corps de Louviers, passer plus au sud et opérer sa jonction avec le duc d'Alençon. La brusque retraite de Talbot découvrait complètement le cours de la Seine; mais Bueil n'était pas de force à poursuivre ses avantages. Les deux frères se retirèrent donc à Dreux, où ils se signalèrent par d'autres entreprises[4]. Ils ne tardèrent guère cependant à rallier l'armée française, aux environs d'Avranches. Bueil fut chargé, comme lieutenant du duc d'Alençon, de fortifier la petite ville de Saint-James-de-Beuvron, située à quelques lieues de là. Il remporta, dans cette région, de nouveaux succès[5], parmi lesquels il faut noter la sur-

1. Tringant, XXIX; et *Jouvencel*, 2e partie, ch. xx. — Chartier (ch. 84) et Gaguin (fol. 121) racontent une histoire analogue sur A. de Loré, à propos de son expédition à la foire de Caen, en 1432.

2. Elle était commandée par Adam Stillon, qui fut fait prisonnier. C'était, sans doute, la même armée qui, après avoir tenté de délivrer Meaux, s'était retirée à Pontoise et en Normandie, conduite par Talbot, Dorset et Scales. — Chartier.

3. Chartier, *l. c.* — D'après Berry (p. 405), le siège d'Avranches aurait commencé en novembre, et, d'après le *Journal d'un bourgeois de Paris* (p. 350), vers Noël. D'après M. Luce (*Chron. du Mont-Saint-Michel*, I, 40), il dura du 30 novembre au 27 décembre. — V. *Jouvencel*, 3e partie, ch. III, une allusion au siège d'Avranches.

4. Tringant, XXIX.

5. Tringant, XXX. — Entr'autres, sur André Trollop et sur un person-

prise de la ville et du château de Sainte-Suzanne, dans le Maine. C'était encore un tour joué à Mathieu Gough, qui, bien que commandant la forteresse, était alors absent. Un gentilhomme anglais, du nom de Jean Ferremen, qui avait épousé une Française du Maine, promit de livrer la place. Il devait chanter une certaine chanson, pour indiquer qu'il était de garde aux remparts. Au jour dit, Bueil et ses hommes vinrent jusqu'au pied de la muraille et, le signal étant donné, dressèrent leurs échelles contre le château. En un instant, il fut escaladé. Alors ils se répandirent dans la ville en criant : « Saint-Denis, ville gagnée. » Les Anglais, surpris, ne purent résister. Ils furent faits prisonniers ou durent se sauver en chemise par-dessus les murs. « Ledit seigneur de Bueil et ses compagnons y gagnèrent beau-« coup d'avoir et de richesses ; car c'estoit la plus riche place « et la plus forte de tout le pays et celle qui plus de mal faisoit « et plus nuisoit es pays d'Aniou et du Maine[1]. » Aussi, lorsque, peu après, les Français durent lever le siège d'Avranches[2], Bueil, évacuant Saint-James-de-Beuvron[3], vint se retirer dans Sainte-Suzanne et refusa de s'en dessaisir, à la grande colère de son légitime propriétaire, le duc d'Alençon[4].

Nous pouvons tirer de l'affaire de Sainte-Suzanne la preuve

nage qui est nommé, dans certains manuscrits, Jeannequin Bachelier, et, dans d'autres, Pasquier ou Jean Basquet. Le même personnage est employé, en 1447, aux négociations pour la délivrance du Maine. — Escouchy, t. III, p. 175. — *Bibl. de l'Éc. des chartes*, 2e série, t. III, fol. 112. Ce dernier travail, tiré par Vallet de Viriv. d'une chronique anglo-normande inédite, indique à tort l'année 1429, pour la date de la prise de Sainte-Suzanne, au lieu de déc. 1439. — V. *Rosier des guerres*, fol. 160 v°, *Chron. du Mont-Saint-Michel*, I, 40, et, plus haut, p. lxxxij, en note.

1. Berry, p. 405. — Chartier, ch. 136.

2. Richemont n'avait avec lui que de mauvaises troupes, sans artillerie et sans argent. — *Journal d'un bourgeois de Paris*, p. 350.

3. Il y mit le feu.

4. La place lui appartenait par héritage, et il en avait donné la lieutenance à Bueil. — *Œuvres* d'Alain Chartier, éd. Duchesne (Paris, 1617, in-4°). — *Hist. de Charles VII*, III, 119. — Chartier, ch. 136. — Nous ne trouvons rien de particulier sur cette affaire, ni dans la *Chronique* de Cagny, ni dans celle *des ducs d'Alençon* (ms. Duchesne 48). Cette dernière mentionne seulement ce succès comme obtenu en 1438 (au lieu de 1439), par les troupes du duc, conjointement avec la compagnie de Bueil (p. 124 r°).

que Bueil ne prit pas part, en 1440, à la révolte connue sous le nom de Praguerie, où le Dauphin[1] montra, pour la première fois, son amour de l'intrigue et du pouvoir et se laissa entraîner à porter les armes contre son père. Les principaux partisans de Louis étaient, comme on sait, le duc d'Alençon et le duc de Bourbon[2]. On remarque aussi, dans le même camp, les sires de Chaumont[3] et de Montejean, beaux-frères de Jean V, enfin Louis de Bueil et Antoine de Chabannes, entrés peu auparavant au service du Dauphin[4]. Parmi les ennemis déclarés de Bueil, on y voit figurer La Trémoille. Ajoutons encore les Rodi-

1. Alors âgé de dix-sept ans.

2. Ainsi que le comte de Vendôme. Le duc d'Orléans, à peine délivré, prit aussi part aux intrigues qui suivirent la Praguerie. Son frère, le bâtard, que Charles VII venait de faire comte de Dunois, en était également. Le duc de Bourgogne refusa d'aider ouvertement le Dauphin, mais, par la suite, il s'en mêla aussi. La Praguerie, qui tirait son nom des discordes proverbiales de la ville de Prague, éclata le 14 avril. La guerre commença d'abord en Poitou, puis en Touraine, d'où le Roi repoussa le Dauphin et le duc de Bourbon jusque dans le Bourbonnais. Le 19 juillet, tout était terminé, et le Dauphin faisait sa soumission à Cusset. Le 23 juillet 1440, la paix était criée. — Monstrelet, V, ch. CCXLVI. — *Journal d'un bourgeois de Paris*, p. 350 et ss. — V. aussi, dans Escouchy (*P. Just.*, tome III), les pièces intéressantes publiées par M. de Beaucourt. — Le *Rosier des guerres* (ms. fr. 442, fol. 160 v°) dit que les princes donnèrent à entendre, au Dauphin, « moult choses plaisantes à sa voulenté. » Louis, alors jeune, « croyait ses anciens. » Quel que soit l'auteur du *Rosier*, il est assez probable que nous avons ici l'opinion du roi Louis XI, lui-même, sur cette équipée de jeunesse.

3. En 1439, la cour étant à Tours, Chaumont, sa femme et le duc de Bourbon commençaient déjà à intriguer contre le Roi auprès de son fils. Lorsque Charles VII se rendit dans le Poitou (printemps de 1440), Chaumont, qu'il avait fait gouverneur de Touraine, lui refusa l'entrée de Loches. Plus tard, lorsque Charles demanda qu'on lui livrât les fauteurs de la révolte, Chaumont fut désigné par lui, ainsi que Montejean. Cette demande n'eut, du reste, aucune suite. — Beaucourt, Escouchy, III (*P. Just.*), notamment p. 7, 11, 19 et s. — Busserolle, I, 35. — Chaumont avait sans doute été entraîné dans la Praguerie par son beau-frère Antoine de Brie, grand queux de France et époux de Madeleine d'Amboise. — La Thaumassière, *Hist. du Berry*, l. XI, ch. XXXVIII.

4. *Chronique Martinienne*, fol. 285. — Le Roi leur avait, en effet, reproché leurs méfaits comme Écorcheurs. Après l'appointement, le Roi dit au Dauphin qu'il lui permettait de garder à son service Louis de Bueil et Antoine de Chabannes, « lesquels, ajoutait-il, vous ont mieulx servy contre moy qu'ilz ne deussent. »

guois [1] et une grande partie des Écorcheurs, qui suivaient, en toute occasion, la même ligue que le duc de Bourbon. Mais Jean de Bueil, abandonnant le duc d'Alençon, demeura dans le parti du Roi [2], avec ses amis Coetivy, Brézé [3] et Lohéac.

Deux ans après l'affaire de Sainte-Suzanne, les grands seigneurs qui avaient pris part à la Praguerie firent exposer leurs griefs à Charles VII par des ambassadeurs. Les plaintes du duc d'Alençon tenaient une large place dans les représentations des princes mécontents. Il réclamait la restitution de Niort ou le paiement d'une somme de vingt-deux mille cinq cents écus, ainsi que le rétablissement de sa pension et de sa lieutenance générale en Normandie, Maine et Anjou, toutes deux supprimées à la suite de ses précédentes intrigues. Enfin, il demandait que la place de Sainte-Suzanne, injustement détenue par Bueil au nom du Roi, lui fût rendue avec un prisonnier anglais, dont la capture datait sans doute de la prise de cette place [4].

1. Rodrigue, appelé en Castille, quitta la France, en (juin 1439), avec 3,000 hommes. — Quicherat, *R. de Villandrando*, p. 174.

2. Voici encore un fait qui indique les bonnes relations de Bueil et de la famille royale. Le 26 juillet 1440 (trois jours après la paix de Cusset), les autorités de la ville de Tours décident de prier la Reine d'écrire à M. de Bueil, afin qu'il fasse cesser les maux causés par sa garnison de Montrésor, ou qu'il ôte la garnison. — *Reg. des Délibérations de Tours*, t. VI, à sa date. — Bueil paraît aussi être au mieux avec Charles d'Anjou.

3. Chartier, *l. c.* — Brézé, alors sénéchal d'Anjou, fut très utile au Roi pendant la Praguerie.

4. Ces griefs avaient été formulés dans une grande assemblée de tous les princes, tenue à Nevers, à partir du 30 janvier. — V. Beaucourt, Escouchy (III, p. 80, en date de mars 1442) : *Instruction pour les ambaxeurs que nos seigneurs assemblés à Nevers envoyèrent devers le Roy.* Il y est dit, entre autres, à propos des réclamations du duc d'Alençon : « *Item*,... on ly occupe et detient, de part le Roy et soubz ombre « du Roy, sa place et terre de Saincte-Suzanne, etc.,... et auxi ung sien « prisonnier Angloyz. » — Monstrelet nous a aussi conservé (VI, ch. CCLXV) l'exposition détaillée de ces griefs, ainsi que les réponses fort sensées faites par le Roi à Limoges (mai 1442). Les princes commençaient par des doléances sur l'état du royaume et principalement sur les ravages des gens d'armes, ravages dont plusieurs d'entre eux étaient la cause directe. Ils demandaient la paix avec l'Angleterre, et, point intéressant à noter, ils réclamaient aussi une réduction du nombre des troupes soldées et la remise du commandement des compagnies à des personnes de confiance. Ces doléances, peu sérieuses, n'étaient que la préface obligée des griefs

Ainsi, Bueil, qui s'était emparé de Sainte-Suzanne, au nom du lieutenant général de Charles VII dans le Maine, refusait de rendre la place au duc d'Alençon privé de cette même lieutenance, sous prétexte qu'il ne jouissait plus de la confiance du souverain. Il est permis de penser que ce refus couvrait quelque motif d'intérêt personnel : car le Roi, comme on va le voir, ne s'en reconnaissait point responsable.

A l'égard de la pension et de la lieutenance, la réponse de Charles portait que, lorsque le duc d'Alençon se gouvernerait envers le Roi ainsi qu'il le devait, le Roi le traiterait comme son parent et sujet, ainsi qu'il l'avait toujours fait jusque-là. « Touchant la place de Sainte-Suzanne, » disait le même document, « le Roy ne l'a point baillée au seigneur de Bueil, ne de « par luy il ne la detient. Et, toutes fois que mondit seigneur « d'Alençon requerra au Roy justice, il luy administrera et fera « administrer très voulentiers. Et le dit seigneur de Bueil a bien « de quoy respondre, s'il le tient de tort, à monseigneur d'Alen- « çon. Semblablement, du prisonnier qu'il demande, lui sera « administré raison et justice[1]. »

personnels des princes, entr'autres de ceux du duc d'Alençon. — Berry, p. 418. — Barante, VII, 106 et 114. — Chartier, *l. c.* — Basin, l. III, ch. XII. — Une pièce antérieure, en date de juin 1440 (Escouchy, Beaucourt, III, 9), nous donne la mesure de la sincérité des princes. Le *Mémoire des plaintes... faites au conseil du Roy, estant à Montferrant, par les ducs d'Alençon et de Bourbon*, contient, point par point, les réponses du Roi à ces plaintes. Peu avant, Charles avait rendu, à Angers, une ordonnance par laquelle les capitaines étaient tenus de *netoyer* leurs compagnies, d'en faire la montre devant le connétable et de ne pas quitter les garnisons fixes qui leur étaient assignées. En revanche, ils devaient être payés exactement chaque mois (v. plus haut, p. LXXXI, la note sur la *Pragmatique* du 2 nov. 1439). En tête de la liste de ces capitaines, nous trouvons « Brussac, à Saincte-Suzanne, soubz monseigneur d'Alençon. » Brussac ne put, grâce à Bueil, pénétrer dans cette localité ; mais il n'en était pas de même des autres capitaines nommés (Bueil ne figure pas parmi eux), presque tous hostiles au Roi et qui violaient ouvertement l'obligation qui leur était faite de résider. Les princes étaient donc bien, eux-mêmes, les fauteurs des désordres dont ils se plaignaient.

1. Limoges, mai 1442. Monstrelet, *l. c.* — *Œuvres* d'Alain Chartier, éd. Duchesne, *l. c.*, p. 119 et 841. Duchesne cite, dans ses notes, des lettres antérieures du Roi (18 mars 1440, v. st.), ordonnant à son premier

Au 20 août 1442, la place de Sainte-Suzanne n'avait pas encore été remise à son propriétaire, et Louis de Bueil, qui avait depuis longtemps quitté les Écorcheurs[1], la gardait encore pour son frère[2]. Ajoutons que, déjà alors, le duc d'Alençon mécontent nouait, avec les Anglais, des intrigues coupables qui le firent plus tard condamner pour crime de haute trahison[3].

Au mois de juin 1440, Charles d'Orléans, fait prisonnier par les Anglais, à la bataille d'Azincourt, vingt-cinq ans auparavant, fut enfin délivré de sa longue captivité et rentra en France pour épouser la nièce du duc de Bourgogne[4]. Afin de garantir le

huissier de faire commandement, à Jean, seigneur de Bueil, de laisser jouir paisiblement le duc d'Alençon de sa forteresse de Sainte-Suzanne. Bueil n'en avait tenu aucun compte.

1. V. plus haut, même chap. Le voyage du Roi en Champagne, durant les premiers mois de 1441, mit bon ordre aux ravages des Écorcheurs dans le Nord. C'est alors que Charles VII fit saisir et noyer, à Bar-sur-Aube, le bâtard Alexandre de Bourbon (février 1 à 9).

2. Ceci résulte d'une convention assez curieuse passée entre Louis de Bueil et l'archevêque de Tours. Villevieille (vol. XXI, fol. 91 et s.) nous en a conservé un extrait, que nous reproduisons ci-dessous : « Noble « homme Louis de Bueil, écuyer et seigneur de Mermande, étant occupé « actuellement à deffendre et garder le château de Sainte-Suzanne contre « les Anglais, anciens ennemis du royaume, et ne pouvant, en conséquence, « se trouver, selon son droit, à la première entrée de l'archevêque de « Tours, pour porter un côté de la chaize sur laquelle on le portait « depuis l'église Saint-Martin jusqu'à l'église de Tours, et pour faire gar- « der, pendant le dîner de ce jour, la cuisine, afin que les mets et la « vaisselle ne s'écartassent pas, il nomme un procureur, pour assister et « faire ces fonctions. Mais l'archevêque refusait de lui livrer la vaisselle « qui avait servi à sa cuisine le dit jour, parce qu'il n'y étoit pas en per- « sonne. Cependant, vu le cas présent, il la luy accorda, selon son droit « et l'usage, sans tirer à conséquence pour l'avenir, par accord du « 20 aoust 1442. (*Arch. du chât. des Ormes Saint-Martin.*) »

3. A la date du 16 juin 1441, le duc était déjà en relations intimes avec la cour d'Angleterre (Vallet de V., III, 432). En mars 1442, les ambassadeurs des princes assemblés à Nevers étaient chargés de prévenir le Roi, *en particulier*, que les Anglais avaient fait de grandes offres au duc d'Alençon. Les princes ne doutaient point de sa fidélité ; mais on pouvait craindre, vu sa pauvreté, l'influence de mauvais conseils. — Escouchy, Beaucourt, III, 81, pièce citée plus haut. — V. aussi, plus bas, les procès du duc.

4. Contrat du 26 nov. 1440. Marie, fille d'Adolphe, duc de Clèves, et de Marie de Bourgogne. — *Journal d'un bourgeois de Paris*, p. 357. — O. de la Marche, *Mém.*, I, ch. IV.

paiement de l'énorme rançon que devait fournir le prince[1], nombre de seigneurs français, et parmi eux Jean de Bueil, avaient donné leur signature. A la date du 20 décembre 1439, ce dernier s'engageait, pour sa part, à payer au roi d'Angleterre, avant la Saint-André (30 nov.) 1440, la somme de quatre mille saluts d'or[2]. En attendant, le duc d'Orléans devait recevoir, d'Henri VI, un sauf-conduit, pour s'employer à la conclusion de la paix entre les deux royaumes[3].

La Praguerie étant terminée, l'année suivante, le Roi s'empara de Creil. Puis il vint mettre le siège devant Pontoise[4], avec la plus grande partie de son armée. Bueil ne prit pas part d'une façon active au commencement de cette opération, mais demeura, avec une partie des troupes, aux environs d'Argenteuil. L'artillerie de Jean Bureau ayant fait plusieurs brèches, le Roi fit avancer ces réserves, qui arrivèrent le 16 septembre, ayant à leur tête le maréchal de Lohéac, Bueil[5], le sire de Thouars et le vidame de Chartres. Le 19, la ville fut assaillie de tous côtés et emportée de vive force.

Malgré son expérience militaire et son bonheur habituel, le Jouvencel n'était pas toujours vainqueur, surtout lorsqu'il se

1. Le duc d'Orléans ne se libéra jamais complètement de cette rançon, qui fut en grande partie payée par le duc de Bourgogne. En 1484, un procès eut encore lieu à ce sujet. — O. de la Marche, *Mém.*, *l. c.*

2. Monnaie démonétisée en France en 1436, au profit de l'écu d'or à la couronne. — V. *Journal d'un bourgeois de Paris*, à la *Table*.

3. V., *P. Justific.*, l'engagement de Bueil, au 20 déc. 1439 (pièce communiquée par M. Lecestre, ainsi que la suivante). — Dans une autre pièce (Arch. nat., K 65, n° 15[20]), on trouve énumérés les scellés délivrés à maître Jehan Lefuzelier, pour les porter en Angleterre. Parmi ces pièces, se trouve indiquée la *contre-lettre* de monseigneur de Bueil, pour 4,000 saluts. La somme totale se monte à 202,000 saluts. D'après Chartier, au contraire, la rançon aurait été de 400,000 écus. Les reçus donnés par Henri VI (même liasse) ne mentionnent pas l'existence du scellé de Bueil. Le Fuzelier était l'homme de confiance du duc d'Orléans. — V. *Bibl. de l'Éc. des chartes*, 2e série, III, p. 138 et 147.

4. Juin 1441. — Pour ce siège, v. Berry, p. 413 et s. — Chartier, ch. 151. — Monstrelet, VI, ch. CCLXI.

5. C'est à tort que Barante (t. VII, p. 89) nomme notre héros le comte *de Bueil*. Ce n'est que bien des années après qu'il porta le titre de comte *de Sancerre*.

départait des règles de la prudence. Dans l'été de 1443[1], le duc de Sommerset, qui avait débarqué à Cherbourg une armée de six à huit mille hommes[2], s'avança, avec Dorset et Gough, en ravageant le Maine et l'Anjou, jusque dans les faubourgs d'Angers[3]. Le connétable rassemblant, dans cette ville, des troupes pour lui résister, les gens du duc d'Alençon, Lohéac et les deux Bueil répondirent à son appel[4]. Mais, pendant ce temps, les Anglais, abandonnant l'Anjou, avaient pris d'assaut La Guerche et assiégé Pouancé[5] qui appartenaient au duc de Bretagne, avec lequel ils étaient en paix. Comme ils ravageaient aussi les parties voisines de l'Anjou, le connétable se transporta à Château-Gontier, où il fut rejoint par le duc d'Alençon. Ses capitaines voulaient attaquer de suite. Il les supplia, cependant, de différer leur entreprise jusqu'au lendemain et d'attendre deux cents lances qui devaient arriver incessamment. Mais ils ne voulurent pas l'écouter et sortirent du côté de Craon[6], à quatre heures du soir. Pour comble d'imprudence, ils s'arrêtèrent, pour manger, au Bourg-Neuf-Saint-Quentin[7] et ne se gardèrent pas. A la nuit, Mathieu Gough, qui battait le pays avec quinze cents hommes, les surprit et les mit en complète déroute.

1. Bueil ne semble pas avoir pris part à l'expédition de Tartas, dans l'été de 1442 (Monstrelet, VI, ch. CCLXVI). — Il n'assistait pas non plus à la victoire remportée, à Saint-Denis d'Anjou (arr. de Château-Gontier), par les garnisons françaises du voisinage (juin 1441 ou nov. 1442). — Chartier, ch. 150. — Bourdigné, II, 190.

2. Dom Taillandier, *Hist. de Bretagne*, II, 4. — Monstrelet, ch. CCLXXI. — Gruel, p. 377. — Berry, p. 424. — Bourdigné, II, 191 et s. — Chartier ne mentionne pas ces événements.

3. D'après Bourdigné, il logea à l'abbaye Saint-Nicolas. Un soir, un canonnier du château d'Angers dirigea son fauconneau sur les fenêtres éclairées de la salle, où les chefs anglais soupaient. Le coup frappa le sire de Froydfort (Fulford ?) assis à côté de Sommerset. Les Anglais délogèrent dès le lendemain.

4. Bueil était alors, à ce qu'il semble, réconcilié avec le duc d'Alençon.

5. Ils y restèrent deux mois. — Monstrelet.

6. Entre Château-Gontier et Pouancé. — D'après Monstrelet, les Français partirent dans l'intention de surprendre Sommerset dans ses cantonnements, et de nuit; mais ce dernier, informé de leurs intentions, les devança.

7. Le Bourg-Neuf, Mayenne, arr. de Château-Gontier, cant. de Craon, comm. de Saint-Quentin.

Louis de Bueil fut fait prisonnier avec une vingtaine de gentilshommes [1]. Son frère et Lohéac échappèrent par la fuite, ainsi que le reste de leurs compagnons. Mathieu Gough avait pris sa revanche.

Après cet exploit, les Anglais, abandonnant Pouancé, prirent le château de Beaumont-le-Vicomte et rentrèrent en Normandie. Sommerset, ayant réparti ses troupes dans les garnisons frontières, se retira à Rouen, où le mauvais usage qu'il avait fait de ses forces souleva contre lui l'opinion anglaise [2].

Quant à Louis de Bueil, sa captivité ne fut pas longue. Le 22 mars de l'année suivante (1444), il recevait, comme prisonnier du duc de Sommerset, un sauf-conduit [3], d'une durée de cinq mois, pour se rendre à Cherbourg et y traiter de sa rançon. Libéré peu après, il prit part, avec son frère, dans l'été de la même année, à l'expédition contre les Suisses.

1. Entr'autres, le sire d'Aussigny. — Monstrelet et Gruel. — Le récit de Bourdigné est un peu différent. D'après lui, ce seraient Lohéac et Jean de Bueil qui auraient subi cette défaite ; mais, peu après, le duc d'Alençon, avec Louis de Bueil, d'Aussigny et d'autres, aurait repoussé les Anglais dans Beaumont. Comme on va le voir, Bourdigné est dans l'erreur, du moins en ce qui concerne Louis de Bueil. Il en est de même de Barante (VII, 166).

2. La Guerche fut rendue au duc de Bretagne, moyennant finance.

3. Pour lui et une suite de vingt personnes. — V., *P. Just.*, au 22 mars 1444.

CHAPITRE VII.

Sommaire. — Trêve avec l'Angleterre (20 mai 1444). — Préliminaires de l'expédition contre les Suisses (1439-juillet 1444). — Composition de la maison et de l'armée du Dauphin. Haute situation de Bueil. — Occupation de Montbéliard et mission du sire de Ternant. — Bueil marche sur Bâle et bat les Suisses à Saint-Jacques (26 août 1444). — Opinion du vainqueur. — Fin de la campagne; signature de la paix (21 octobre). — Campagne d'Alsace (sept. 1444-janv. 1445). — Évacuation de l'Alsace (mars-septembre). — Conclusion.

Des négociations s'ouvrirent en février 1444 entre la France et l'Angleterre et se poursuivirent aux conférences de Vendôme, dirigées par Pierre de Brézé, devenu, depuis la Praguerie, un des premiers personnages du royaume[1]. Le 20 mai 1444, fut signée à Tours une trêve qui devait durer jusqu'au 1er avril 1446, mais était susceptible de prolongation. Cet événement, capital dans l'histoire du temps, marque aussi, dans l'existence de Bueil, une date importante. Ici se termine la période héroïque de sa vie, et de plus hautes destinées commencent[2].

En 1439, les Écorcheurs étaient venus courir en Allemagne et en Alsace et rôder autour des portes de Bâle[3]. Depuis lors, la richesse de cette ville impériale, où siégeait le concile, continuait à hanter l'imagination des routiers. Telle fut une des causes de l'expédition entreprise contre les

1. Monstrelet, VI, 278. — Brézé (plus haut, p. xv, note 7) prêta serment, comme capitaine d'Angers et sénéchal d'Anjou, le 18 nov. 1437. Il remplaça, après la Praguerie, Jean de la Roche comme sénéchal de Poitou. — Lettres du 12 mai 1441. Vallet de Viriv., III, 103.

2. Pour employer l'expression du *Jouvencel* (p. 5, *Table*), nous allons passer de la partie *économique* (2e partie), qui traite du gouvernement de soi-même et d'autres, à la partie *politique* (3e partie), qui traite du gouvernement des princes et capitaines.

3. V. plus haut, p. lxxx, en note.

Suisses[1]. Renouvelée de celle de Du Guesclin en Espagne, elle avait, comme on sait, pour but principal de débarrasser la France des bandes de gens d'armes qui la désolaient. En effet, ces bandes, que l'autorité royale avait vainement tenté de réformer en 1439 et 1440[2], devenaient inutiles depuis la conclusion de la trêve avec les Anglais[3].

Des raisons analogues sont données dans le *Jouvencel*[4], où l'auteur nous dépeint le conseil du Roi délibérant sur la situation. Le souverain, après avoir rétabli l'ordre dans son royaume[5] et fait la paix, demande à l'un de ses chevaliers ce qu'il adviendra des gens d'armes. Le chevalier répond : « Sire, il les fault « envoyer en quelque estrange pays et en bailler la conduicte au « Jouvencel[6], et il y a beaucoup de cappitaines du duc Bau- « doyn qui iront voullentiers avecques lui : car ilz m'en ont « parlé[7]. » Le Roi convoque donc son conseil[8], sous la présidence

1. Pour cette expédition, voyez entr'autres : *Die Schlacht bei St Jakob in den Berichten der Zeitgenossen* (Sæcular Schrift des Hist. Gesellchaft zu Basel). Bâle, 1844. — *Basler Taschenbuch;* deux articles de Fechter : 1° *Basel im Kriege gegen die Armagnaken* (1862); 2° *Vier Berichte über die Schlacht bei St Jakob* (1864). — *Chron.* d'Escouchy, par Beaucourt. — Anzeiger für Schweiz. Geschichte, 1874, n° 4. *Note sur la bataille de Saint-Jacques*, par Camille Favre. — *Les Écorcheurs sous Charles VII*, par Tuetey, 2 vol., 1874. — *Die Schlacht bei St Jakob an der Birs*, par A. Bernouilli. Bâle, 1877.

2. V. plus haut, p. lxxxj, la note sur la *Pragmatique* des gens de guerre, et, p. lxxxvj, la note sur l'ordonnance d'Angers.

3. Le roi Charles VII dit, dans un document contemporain, que cette guerre a été entreprise pour « vuider et mettre hors du royaume les gens « de guerre, qui y vivoient sur les champs, faisant la dite pillerie et « autres maulx importables à nos subjects. » Arch. nat., K 68, n° 9 : *Lettre du Roi imposant une aide sur l'Auvergne* pour les dépenses de la guerre. Nancy, 9 janv. 1445 (Communic. de M. Lecestre). — Le Roi s'exprime d'une façon analogue dans une lettre aux habitants de Reims, en date du 6 oct. 1444. Vallet de Viriv., III, 30.

4. 2e partie, fin du ch. xxiv et ch. xxv. — Tringant (XXXI) ne donne pas de détails.

5. Les pages du *Jouvencel* qui précèdent se rapportent, en grande partie, à la campagne de Normandie, comme nous le verrons plus loin.

6. Jean de Bueil. V. plus bas.

7. *Jouv.*, ch. xxiv. — D'après ce qui précède, le duc Baudouin représente Sommerset, et il s'agit ici des capitaines anglais qui prirent part à la campagne de 1444 (v. plus bas). Les projets de Charles VII s'étaient de bonne heure ébruités.

8. *Jouv.*, ch. xxv.

du comte de Parvenchères[1], et décide d'envoyer des troupes au roi Amydas[2], pour le secourir contre ses sujets révoltés[3].

Il n'est pas douteux pour nous qu'une scène analogue n'ait réellement trouvé place au conseil du Roi[4]. Mais, tout en cherchant à débarrasser son royaume des Écorcheurs, Charles était forcé de ménager les apparences et d'affecter une grande sollicitude pour des gens dont il était loin d'être complètement le maître[5]. Dans l'hypothèse d'une reprise d'hostilités avec l'Angleterre, il tenait aussi à retrouver sous la main des auxiliaires devenus momentanément dangereux.

Quant au prétexte de l'intervention, il était tout trouvé, depuis un certain temps déjà. Dès les 21 et 22 août 1443, Frédéric III, roi des Romains, et son cousin Sigismond d'Autriche, après avoir vainement imploré le secours de la Bourgogne, avaient adressé à Charles VII une lettre réclamant l'intervention d'un corps de troupes dans leurs États, où ils étaient impuissants à maintenir l'ordre[6]. La guerre, entre les Suisses, d'une part,

1. Charles d'Anjou (Tringant, XXXVII et XXXVIII), ou peut-être Brézé.

2. Le duc d'Autriche.

3. Ceci représente, d'après Tringant (XXXI), l'expédition de 1444, très travestie. Les détails qui suivent cette scène se rapportent, au contraire, à la deuxième expédition de Guyenne (Tringant, XXXV).

4. Le commandeur d'Issenheim, agent politique de la ville de Strasbourg, dans sa *Première relation*, en date du 5 sept. 1444 (traduction de M. Tuetey, *les Ecorcheurs*, I, 138, et II, 511), dit à ce sujet : « Voici « la cause de leur venue (celle des Armagnacs) dans ces contrées, telle « que je l'ai apprise des principaux d'entre eux, dignes de toute créance. « Une fois la trêve conclue..., il était à craindre qu'il ne fût possible de « licencier ces compagnies... En conséquence, le Roi tint conseil avec « les grands du royaume... Il prit la décision d'envoyer ces gens de « guerre au secours du duc d'Autriche, afin d'en purger le sol de la « France, et le Dauphin leur fut donné pour chef....., de peur qu'ils ne « se figurassent être expulsés du royaume. »

5. Il faut se rappeler que les chefs des Écorcheurs étaient très haut placés, et que plusieurs d'entre eux avaient accès au conseil royal. — Un passage quelque peu humoristique du *Jouvencel* (*l. c.*) montre que l'auteur ne prend pas très au sérieux la sollicitude que le Roi et son conseil affichent pour le sort des gens d'armes.

6. Fechter, *Basl. Taschenb.*, 1862, p. 15. — Tuetey, *l. c.*, I, ch. II. — Cette lettre était rédigée par Aeneas Sylvius. — Un traité d'alliance avec la France avait été signé, le 10 août 1430, par Frédéric, comme duc d'Autriche, et ratifié, le 15 septembre, à Sens par Charles VII. Le 22 avril

et les Zurichois (dès lors alliés aux Autrichiens), de l'autre, avait recommencé en mai, au grand désavantage de ces derniers. Mais Charles VII ne pouvait alors donner suite à la demande du roi des Romains[1], la trêve avec les Anglais n'étant point encore conclue. Il en fut de même au commencement de 1444, où les menées du comte d'Armagnac forcèrent le vainqueur de Dieppe[2], le Dauphin Louis, à faire campagne dans le Midi. Mais, aussitôt après le retour de celui-ci, l'expédition fut résolue et entreprise. Les Écorcheurs devaient avoir pour alliés la noblesse autrichienne de l'Alsace et des environs de Bâle, sur les deux rives du Rhin, qui considérait l'entreprise comme une juste revanche des seigneurs sur des ligues trop longtemps victorieuses[3]. En outre, un certain nombre de capitaines anglais, avertis par des lettres de Bueil, s'étaient offerts, aussitôt après la trêve[4], pour combattre sous les bannières françaises. Ils arrivaient, heureux de servir sous le commandement du Jouvencel, qui jouissait chez eux, comme nous l'avons vu, d'une grande popularité[5]. A la tête de ces auxiliaires, nous trouvons Mathieu

de la même année, la fille de ce dernier, Radegonde, née vers 1426, fut promise à Sigismond, fils de Frédéric (né en 1427). Mais cette union ne put s'accomplir, Radegonde ayant succombé à Tours le 19 mars 1445. — Vallet de V., II, 281 et s.; III, 31 et 39. — Frédéric, élu roi des Romains en 1439, ne fut couronné empereur à Rome qu'en 1452.

1. Dès ce moment, cependant, le bruit d'une intervention étrangère courut en Suisse, propagé par la noblesse. — V., dans Fechter, *Basl. Tasch.*, 1862, p. 14, la conversation de Hans Muting et du chevalier Gœtz Henri d'Eptingen, dans l'été de 1443. — En outre, d'après le même auteur, le conseil de Bâle avait réussi à se procurer, à la chancellerie française, le texte des lettres adressées au Roi.

2. V. Monstrelet t. VI, livre II, ch. CCLXXV, en août 1443. Bueil, occupé par l'invasion de Sommerset, était alors en Anjou. — V. plus haut, p. XC, et *Jouvencel*, 2e partie, ch. XVI.

3. Parmi ces seigneurs, beaucoup étaient amis ou même bourgeois de Bâle. V., *Sæcular Schrift*, p. 10, l'ordonnance d'expulsion (1445) rendue contre eux après la campagne.

4. V. un passage du *Jouvencel*, 2e partie, ch. XXIV, cité p. XCIII.

5. *Jouvencel*, 3e partie, ch. I. — Le Jouvencel, avant de prendre congé du roi Amydas et de la reine, a écrit au duc Baudouin (Sommerset) et à Boucqueton (Gough). En réponse à ses lettres, il voit arriver trois des capitaines du duc, qui viennent combattre avec lui : Guillaume Boucqueton, Herlaud et Guillaume Benard, jadis pris à Crathor (Sablé), auxquels le

Gough, qui témoignait par là qu'adversaire de Bueil, il était loin d'être son ennemi. Les Anglais amenaient avec eux quatre cents lances et autant d'archers[1]. Mais, quelle que fut leur diligence, ils n'arrivèrent point à temps pour prendre part à la bataille de Saint-Jacques[2].

En mai 1444, la trêve était conclue et le Dauphin revenait de l'Armagnac à Tours[3]. En même temps, ses troupes remontaient vers le Nord, traversant la Bourgogne et occupant les environs de Paris (juillet)[4], ainsi que les confins de la Normandie. Le 20 juillet déjà, Louis entrait à Langres et s'occupait à concentrer son armée dans cette région, tandis que le Roi quittait Tours[5], pour gagner lentement Nancy et surveiller l'expédition qu'il projetait en Lorraine[6].

Jouvencel fait grande chère, en témoignant sa reconnaissance envers Baudouin. En effet, d'après Tringant (§ XXXI), les auxiliaires anglais étaient commandés par Gough, Reinefort et d'autres encore, dont les noms ont été remplacés dans le *Jouvencel* par le nom collectif de Guillaume Boucqueton. Le troisième capitaine anglais parait avoir été un certain Awray (ou Ovrey) Barwick. — Tuetey, II, 167, et *Wars of the English in France*, par Stevenson, vol. II, part. II, p. [623].

1. Tringant, *l. c.* — D'après Escouchy (I, 11), les gens de Gough auraient été 800, tant Anglais que Normands. — En nov. 1444, le commandeur d'Issenheim (*Deuxième relation*, Tuetey, II, 519) évalue la force des Anglais à 1,200 archers et 300 lances, soit 2,000 combattants d'élite, valant deux fois autant que les autres troupes du Dauphin.

2. Escouchy (*l. c.*) raconte le voyage de Gough, associé avec Floquet (Robert de Flocques), et leur passage sur les terres de Bourgogne. De Péronne, ils paraissent s'être dirigés sur Langres, à peu près en même temps que les autres corps. D'après Schilter (*Chron. de Kœnigshofen*, éd. de 1698, p. 1001 et s.), Gough (ou *Macle*) serait arrivé de Lorraine, avec 4,000 Anglais, le 21 septembre, par la Basse-Alsace. Au contraire, le commandeur les signale, à la date du 5 sept., dans la Haute-Alsace.—Plusieurs pièces, émanant de Gough, se trouvent aux archives de Strasbourg. L'une d'elles, en date du 30 sept., constate la reddition d'une place inconnue, nommée *Orthen* ou *Orchen*. Gough s'intitule « Mathieu Got, escuier, capitaine des Anglais, » et agit au nom du Dauphin.—Tuetey, I, 278 et s.

3. Il assistait aux fiançailles de Marguerite d'Anjou, à Tours, le 24 mai 1444. — Vallet de V., II, 453 et s., note.

4. *Mém. d'un bourgeois de Paris*, p. 374.

5. Le 12 juillet, Charles VII était encore à Tours; le 21, à Orléans; le 6 août, à Troyes; puis à Chaumont; le 11 septembre, à Épinal; puis à Nancy (Vallet de V., III, 33, note). Entre Chaumont et Épinal, Charles dut aussi passer par Langres, déjà abandonné par son fils. — V., aussi, Tuetey, *Écorcheurs*, II, 517, et, pour l'itinéraire du Dauphin, *ibid.*, I, 371.

6. Le commandement en était confié à Brézé. — Escouchy, I, 11, et, plus bas, fin du chap.

L'armée du Dauphin devait se monter à une trentaine de mille hommes, parmi lesquels plus de vingt mille cavaliers[1]. Le reste n'avait que peu de valeur, à l'exception toutefois d'un formidable matériel en artillerie, armes et munitions, évidemment destiné à d'importantes opérations de siège.

Bien qu'âgé de vingt et un ans seulement[2], le Dauphin venait de faire brillamment ses preuves à Dieppe et dans le Midi, où il avait commandé en chef. Sa nomination à ce nouveau commandement avait un double avantage : donner un élément à l'activité inquiète de l'héritier du trône, dont le Roi redoutait l'esprit d'intrigue[3], et mettre ces bandes, d'origine et de nationalités diverses, sous une haute autorité, dont la présence suffirait, en outre, à les rassurer sur la destinée qu'on leur réservait. Louis n'était cependant pas en situation de se passer complètement de mentor. On lui adjoignit donc un conseiller militaire dans la personne de Jean de Bueil. « Monseigneur le Daulphin, dit « Tringant, l'avoit faict son lieutenant et capitaine général sur

1. Ceci résulte de plusieurs indications quasi-officielles : 1° Les nobles autrichiens avaient promis au Dauphin le logement et l'entretien de 25,000 chevaux. V. Tuetey, I, 150, et II, 125 et s. (*Ambassades auprès du roi des Romains*) et *Sæcular Schrift*, p. 49, *Lettre d'Æneas Sylvius à Jean Guers*. — 2° Le Conseil de Bâle, dans sa lettre du 3 sept. 1444, aux députés des villes allemandes, réunis à Nuremberg (V. l'article de Fechter, *Basler Taschenbuch*, 1864, p. 135), estime ces forces à 20,000 chevaux de combat, présents sur le terrain. — 3° Enfin, au moment où l'armée du Dauphin prenait ses quartiers d'hiver en Alsace, elle comptait un effectif de plus de 30,000 hommes (v. plus bas, même chap.). — Le seul chiffre qui puisse offrir une base, pour l'estimation des forces du Dauphin en *combattants*, est celui des cavaliers. M. Tuetey et, après lui, M. Bernoulli semblent pencher, conformément à l'indication de l'Autrichien Schamdocher, pour un chiffre de 15 à 16,000 cavaliers, évaluation qui nous paraît trop basse. En partant du chiffre officiel de 25,000 chevaux cité plus haut, nous arrivons à la conclusion que le Dauphin aurait disposé de 3 à 4,000 lances (à six hommes), soit 20,000 cavaliers *au moins* (dont 10,000 archers à cheval, y compris un tiers de valets). Enfin, remarquons que, pour avoir le total réel des forces du Dauphin, il faut ajouter à ces chiffres l'effectif resté inconnu du corps autrichien, qui n'était pas compris dans ces 25,000 chevaux.

2. Il était né le 3 juillet 1423.

3. Tuetey, I, 138. — *P. Justif.*, au 27 oct. 1446. *Déposition* de J. Benoist : « Il envoya monsieur (le Dauphin) en Allemagne pour en délivrer le pays. »

« toute son armée[1]. » Bueil figure également, comme lieutenant du Dauphin, sur la liste des chefs de l'armée, établie par le commandeur d'Issenheim[2]. En effet, Jean V n'avait point pris part à la Praguerie et le Roi pouvait le considérer comme un homme sûr[3].

Deux autres conseillers auraient été adjoints à l'héritier du trône, dans la personne d'Amaury d'Estissac, conseiller et premier chambellan du Dauphin, et de Jean Sanglier, sire du Boisroguet[4], personnage moins connu. Citons encore Gabriel de Bernes, seigneur de Targes, premier maître d'hôtel du Dauphin, négociateur habile[5]. Parmi les parents de Bueil, nous trouvons, comme chambellan, son frère Louis, récemment délivré de sa captivité chez les Anglais[6]. En outre, Jean de Montejean, son

1. XXXII. — Nous avons mentionné ce point dans une note datée de déc. 1873, insérée dans l'*Anzeiger für Schweiz. Geschichte* (1874, n° 4). Legrand (*Hist. ms. de Louis XI*, liv. I, p. 62) attribue déjà un commandement important à Bueil, mais il le confond avec son frère Louis. Depuis lors, Fechter (*Basler Tasch.*, 1862, p. 51 et 52) et Vallet de Viriville ont relevé le fait que Bueil commandait à Saint-Jacques; mais ils ne connaissaient pas le passage de Tringant, confirmé d'ailleurs par celui du Commandeur qui suit. — V. aussi Sainte-Palaye, *Mém. de l'Acad. des inscr. et belles-lettres*, XXVI, 700 et s.

2. Tuetey, I, 158 à 167, et II, 511 et s., où l'on trouvera la *Première relation adressée aux bourgeois de Strasbourg, par le commandeur de Saint-Antoine de Viennois d'Issenheim* (5 sept. 1445). A la suite des sires d'Orval (Arnaud Amanieu d'Albret) et de Beaujeu (Pierre, fils du duc de Bourbon), du comte de Dammartin et du maréchal de Jalognes (Philippe de Culant), on y trouve : « Dominus de Bueil vexillifer et locumtenens domini Dalphini. » Après Bueil sont nommés, entr'autres, le comte de Clermont, Charles de Culant, Joachim Rouhault, les Valpergue, Salazar, etc... La qualification de porte-étendard, donnée à Bueil, signifie seulement qu'il faisait porter devant lui le guidon du Dauphin, comme insigne de sa charge de lieutenant (V. plus haut, p. lxij, au combat de Vivoin, et Tringant, XXI).

3. Au contraire, le Roi gardait avec lui les princes sur lesquels il ne croyait pas pouvoir compter, comme les ducs de Bourbon et d'Alençon. — V. *Lettres du Commandeur;* Tuetey, II, 517.

4. Ou *du Boisrogues*. V. plus bas, au traité d'Ensisheim et *Lettre de Robinet d'Alnoy, à Jean d'Esch*, du 24 juillet. Tuetey, I, 159. — Sanglier fut de ceux qui, dès la Praguerie, entraînèrent le Dauphin dans la révolte. — Escouchy, Beaucourt, III, 19.

5. Tuetey, I, 158 et s. — A la paix, il conduisit les négociations. V. plus bas, même chap.

6. Tuetey, *l. c.* — Berry, p. 426. — Plus haut, p. xcj.

beau-frère[1], et Jean de Daillon, seigneur de Fontaines[2]. Ajoutons que la garde du Dauphin était formée d'un corps de quatre cents Espagnols commandés par Chausse de Savac.

Le 5 août, le Dauphin quittait Langres pour Bourbonne-les-Bains. Il était le 17 à Dampierre-sur-le-Doubs[3]. Le même jour, il signait une convention avec les fondés de pouvoir des comtes Louis et Ulrich de Wurtemberg, par laquelle le château et la ville de Montbéliard devaient lui être remis pour une durée de dix-huit mois[4]. Jean de Bueil fut chargé d'occuper la place, et l'ancienne garnison, composée d'Allemands, Bourguignons et Savoyards, fut aussitôt remplacée par un détachement de l'armée du Dauphin[5].

Louis donnait comme prétexte de cette occupation les excès

1. Pensionné de 1,000 livres. — Tuetey. — V. plus haut, p. lxvj.

2. Gratifié de 1,000 florins à Langres, le 20 juillet 1444. — Tuetey, *l. c.* — Daillon épousa (avant 1454. — Port.) Renée, dame de Fontaines, sœur ou plus probablement fille de Guérin ou Jean de Fontaines-Guérin (mari de Jeanne Aménart, vainqueur de Vieil-Baugé, mort à Cravant). Renée était donc, semble-t-il, petite-fille d'Hardouin de Fontaines et de Marie de Bueil (cousine germaine de Jean V) et arrière-petite-fille du fameux Pierre de Bueil, seigneur du Bois. La fille aînée de Renée et de Jean de Daillon, Louise, épousa, en 1458, Jacques de Bueil, fils naturel (plus tard légitimé) de Louis (frère de Jean V), et lui apporta les seigneuries du Bois et de Fontaines. De ce mariage est issue la branche cadette de Bueil, qui est dite *de Fontaines*. — V. plus haut, p. v, liij et plus bas, à la mort de Louis de Bueil (1447) et à la légitimation de Jacques (1462). Vol. II, à l'*Appendice*, et *P. Just.*, en 1422, déc. 1462, oct. 1465 et 1631-1670. — Bétancourt, *Noms féodaux*, vol. I. — Port, à *Fontaines*. — V. aussi le Père Anselme, VII, 23 et 853; VIII, 189; IX (2e partie), 672.

3. Tuetey, I, 371. — Après avoir passé par Jonvelle-sur-Saône, Luxeuil et Lure.

4. Tuetey, I, 204 et s. et II, 224 et s. — Dans une 2e pièce, datée du même jour (*Ibid.*, II, 7), le Dauphin confirmait les franchises de Montbéliard. Au bas de cette pièce, figure la mention suivante : « Par Mgr le « Daulphin, vous chancelier, les seigneurs de Bueil, de Montejean, de « Fontaines et plusieurs autres présens. Signé Barillier. » Le chancelier du Dauphin était alors ou Gabriel de Bernes (v. plus bas, même chap.) ou, plus probablement encore, Yves de Scépeaux, seigneur de Landevy. — Escouchy, Beaucourt, III, 266. — *Lettres de Louis XI*, I, 217. — Port.

5. Tringant, XIX. — Si Louis de Bueil fut chargé de garder cette place au commencement de 1445 (v. plus bas, même chap., et 2e *Relation du commandeur d'Issenheim*. Tuetey, II, 519), ce fut bien son frère qui l'occupa au début de la campagne. Ceci explique comment l'on a confondu, à ce propos, Jean V et Louis.

commis jadis par le bâtard de Montbéliard[1] dans le pays de Langres. La vérité est que, malgré l'avis contraire de son conseil[2], le Dauphin jugeait la possession de cette place indispensable pour assurer sa marche en avant et, le cas échéant, sa retraite.

Dans les jours suivants, arrivait à Montbéliard Philippe de Ternant, chambellan du duc de Bourgogne, chargé par ce dernier de remettre au Dauphin une somme de dix mille écus d'or. En outre, Ternant devait distribuer, aux principaux seigneurs de la compagnie, une somme de trois mille cinq cents saluts d'or, dont douze cents étaient plus spécialement destinés et furent remis à Jean de Bueil[3]. Il faut, sans doute, considérer ces paiements comme une indemnité destinée à régler la querelle qui s'était élevée, au printemps, entre la noblesse bourguignonne et les gens du Dauphin, à leur retour du Midi[4]. Mais

1. Henri de Franquemont, dit *le bâtard de Montbéliard*, prédécesseur (1438) d'Erard de Neuveroche, dans la charge de bailli de Montbéliard. — Tuetey, I, 200, et II, 8.

2. *Ibid.*, I, 298 et s.

3. V., Tuetey, II, 12 et 13, deux *Extraits des comptes de Jean de Visen* (1446 à 1447, Chambre des comptes de Dijon). Le deuxième fragment, après avoir mentionné la quittance donnée par le Dauphin, pour 10,000 écus d'or, en date du 20 août 1444, s'exprime ainsi : « Et semblablement, a le dit « M. de Ternant apporté et rendu une autre lettre, de messire Jehan, sei- « gneur de Beuf, donnée le XXIIe jour de février au dit an M CCCC XLIIII « (v. st.), signé de son seing manuel, par laquelle il confesse avoir reçu, « par la main du dit feu messire de Ternant, sur l'argent que mon dit « seigneur de Bourgoingne faisoit délivrer à mon dit seigneur le Daul- « phin la somme de III^m V^c saluz et la somme aussi de XII^c saluz, que « mon dit seigneur de Bourgoingne lui avoit fait donner et delivrer par « le dit M. de Ternant. De laquelle somme, icelui seigneur de Bueufz s'est « tenu pour content, ainsi qu'il appert plus à plain par les dictes lettres « des dits M. le Daulphin et seigneur de Bœuf, cy rendues et mises en « la fin de la lyesse des lettres rendues par ce présent compte. » Ces deux quittances ont disparu depuis. Il n'est pas douteux, malgré la singulière façon dont son nom est estropié, qu'il s'agit ici de Jean de Bueil. Cependant, il existait alors un personnage du nom d'André du Beuf, secrétaire du Roi (*Bibl. de l'Éc. des chartes*, 2e série, III, 147).

4. Les gens du Dauphin, parmi lesquels Chabannes, s'étant permis de piller en Bourgogne, furent battus, dans la vallée d'Époisses (Côte-d'Or), par le maréchal Thibaut de Neuchâtel et la noblesse du pays. Louis s'emporta en menaces contre le duc de Bourgogne, qui répondit avec fermeté. L'intervention du Roi mit fin à cette affaire. — *Chron. Marti-*

on doit aussi l'envisager comme un symptôme caractéristique des dispositions de la cour de Bourgogne, qui, ne se sentant pas de force à refuser le passage à tant de gens de guerre, cherchait à se concilier les bonnes grâces des capitaines[1].

Tous les chefs de l'armée furent convoqués en conseil de guerre, à Montbéliard, pour le 20 août au matin, afin de décider des opérations ultérieures[2]. Le Dauphin se fit renseigner tout d'abord sur l'état des affaires en Suisse, où le siège de Zurich durait toujours. Il apprit, en outre, que les Confédérés avaient envoyé à Farnsburg, sur le versant occidental du Jura, un détachement destiné à assiéger cette place[3]. Il fut décidé que l'on détacherait une partie de l'armée, sous le commandement de Bueil, pour forcer les Suisses à lever ce dernier siège[4]. Le Dauphin devait suivre avec le reste des troupes.

nienne, fol. 287. — Monstrelet, VI, ch. CCLXXVIII du livre II. — Dom Plancher (*Hist. de Bourgogne*, IV, p. 257) place cette affaire à l'année 1443; mais il se trompe. Le Dauphin ne revint, en effet, d'Armagnac qu'en mai 1444 (v. plus haut, p. XCV et s.).

1. Déjà peu auparavant, le duc de Bourgogne avait envoyé au Dauphin, à Langres, une ambassade, chargée de lui offrir quinze queues de vin de Bourgogne. — Tuetey, I, 173.

2. V. Tuetey, II, 509. *Lettre du Commandeur à Strasbourg* (Issenheim, 19 août 1444). — Le Commandeur s'était rendu la veille à Montbéliard pour se renseigner. Il était rentré à une heure du matin et sa lettre est datée de deux heures. La question à débattre était celle-ci : devait-on d'abord attaquer Bâle ou l'armée suisse de Zurich? Le Commandeur ajoute qu'il n'a pas encore entendu parler de projets contre Strasbourg.

3. Farnsburg, cant. de Bâle-Campagne, à 10 kil. à l'E. de Liestal, au milieu des premières ondulations du Jura. Ces représailles étaient dirigées contre le possesseur de cette place, Falkenstein, qui avait, peu auparavant, surpris traîtreusement et pillé Brugg en Argovie.

4. Ceci résulte de trois documents, publiés par M. Tuetey (II, 127, 150 et 158). Nous nous sommes déjà servi des deux premiers des trois passages suivants, dans notre *Note sur Saint-Jacques*, déjà citée.

1° *Instruction aux ambassadeurs du Dauphin, envoyés auprès du roi des Romains* (commencement de 1445). Bibl. Nat. Fonds Dupuy, vol. 762, fol. 40. Legrand en a donné une copie (ms. fr. 6965, p. 235). — « Et luy (Dau- « phin) venu à Montbéliard a ordonné et commis le seigneur de Bueil, auquel « il donna une partye de ses gens, pour en aller devant et pour adviser « s'ils pourroient avoir aucun advantage pour lever le siège des Suisses « qui estoient devant le château de Varsperg (Farnsburg). A laquelle « entreprise les dicts Suisses sont estés combattus et desconfits..... *Item*,

Bueil fut rejoint durant la marche par les auxiliaires autrichiens[1]. Parmi eux, était le fameux Burckardt Mœnch de Landscrone[2], qui servait de guide sur un terrain difficile et

« diront que, après ces choses, mon dict seigneur le Dauphin ayt envoyé « une partye de ses gens plus avant devers le pays des Suisses, par devers « la ville de Surich, pour pareillement adviser qu'il puist lever le siège, qui « estoit devant la dicte ville à grosse puissance, afin de les combattre. « Mais, incontinent que les dicts Suisses sceurent les gens de mon dit « seigneur venans, se levèrent et laissèrent artilleryes et tout et s'en- « fuirent. »

2° *Instructions de Charles VII à ses ambassadeurs auprès des électeurs à Nuremberg.* Montils-lez-Tours, 24 janv. 1447. Bibl. de l'Institut, Coll. Godefroy, portef. 96 (Orig.), et Bibl. Nat. Coll. Legrand, Ms. fr. 6966, fol. 82 à 88 v° (Copie). — Nous trouvons dans Legrand un passage qui n'existe pas dans la pièce publiée, par M. Tuetey, d'après Godefroy : « A « Montbéliard..... Monseigneur, instruit de l'estat du siège de Versperch « près Basle, détacha monseigneur de Bueil avec partie de ses gens. Les « Suisses, au nombre de 3,000 hommes d'elite, vinrent au-devant du « seigneur de Bueil croiant le surprendre. Le combat fut rude et les « 3,000 Suisses ruisnés et deconfis. »

3° *Instructions données par Charles VII à des ambassadeurs à Nuremberg*, 1er mars 1447. Bibl. Nat. Coll. Dupuy, 760, fol. 123 et s. — « *Item*,..... « comme mon dit seigneur (le Dauphin) venu au dict lieu de Montbeliart, « et après ce qu'il se fut faict informer du faict des dicts siegez,..... « envoya incontinent monseigneur de Bueil et certaine compaignie de ses « dicts gens, pour lever le siège estant devant la dicte place de Versperch, « près Basle ; au propos et entencion desquels les Soisses estans audict « siege voulans resister, envoyerent trois mil combattans des meilleurs « d'eux pour les prevenir, surprendre et desconfire, et comment à la fin « les dicts trois mil Soisses ou environ furent, par le dict seigneur de « Bueil et les gens et puissance de mon dict seigneur, tous ruez jus « et desconfits, comme il est notoire, dont s'ensuivit la delivrance de la « dicte place et des nobles et peuple estans dedans, avec le gaing de « l'artillerye des dicts Soisses que eurent les dicts assiegez. Semblable- « ment fut levé l'autre siège des dicts Soisses devant la dicte place de « Zurich,..... par la bonne conduicte et diligence de mon dict seigneur, « dudict seigneur de Bueil et de ceux de sa compagnie, au grant hon- « neur et proffit des dicts Roy des Romains, ducs d'Autriche et de tous « leurs païs et seigneuries. »

Nous reviendrons sur ces trois passages à propos de la bataille. — Tringant (XXXII) ne parle pas du siège de Farnsburg, mais dit seulement que le Dauphin donna à son maître commission « d'aller secourir le siege de Suric. »

1. Dès le 15 août, Wernher de Stauffen, lieutenant de Guillaume de Hochberg marquis de Rothelin, accompagné de la chevalerie autrichienne, se trouvait à Altkirch. — Tuetey, I, 175.

2. *Bourga le Moine*, d'après les chroniques françaises. — Les ruines de la *Landscrone* se voient encore au S.-O. de Bâle, près de Leymen. —

inconnu[1]. En outre, Rechberg rassemblait quelques troupes, à Seckingen, sur la rive droite du Rhin et au nord-ouest de Farnsburg[2].

Le dimanche 23 août, le Dauphin en personne quittait Montbéliard, où il laissait trois cents hommes, et se dirigeait vers Bâle, pour coucher au château de Waltighofen[3]. Le même jour, un détachement du corps de Bueil avait débouché aux environs de Bâle, sous les yeux des habitants, tandis qu'un autre corps passait, un peu plus au sud, de la vallée du Birsig[4] dans celle de la Birse. Bueil occupait ainsi toute la trouée, entre la montagne du Blauen, au sud, et le Rhin, au nord. L'avant-garde, franchissant la Birse, avait même poussé dès ce jour, sous le commandement de Dammartin et de Salazar[5], jusqu'à Muttenz et Prattelen[6], à quatre heures de marche de Farnsburg. La veille, les Bâlois avaient écrit au Dauphin pour se plaindre des actes d'hostilité commis sur leur territoire par les Écorcheurs, hostilité, disaient-ils, que rien ne pouvait leur faire prévoir[7]. Aussi, le 25 août, lorsque le Dauphin vint, peu accompagné et incognito, reconnaitre les abords de la cité et ses portes[8],

D'après Gaguin (*l. c.*, fol. 128), Burckardt aurait été le chef des Autrichiens.

1. Escouchy, Gaguin et d'autres auteurs constatent l'inquiétude qu'inspirait aux Armagnacs ce terrain accidenté.

2. Bernoulli, *l. c.*, p. 3.

3. Waltighofen, en Alsace, à 20 kil. à l'O. de Bâle. — *Le commandeur d'Issenheim*, Tuetey, II, 512.

4. Ou Leimenthal. — Fechter, *Basl. Tasch.*, 1862, p. 31 et s. — *Registre rouge de Bâle*, *Sæc. Schrift*, p. 4.

5. *Chron. Martinienne*, fol. 287 et s.

6. Villages situés à l'E. de Bâle, dans la vallée du Rhin. Prattelen, le point le plus avancé, n'est qu'à 5 kil. au N.-O. de Liestal, alors occupé par les Bâlois.

7. V., Tuetey, I, 214, cette lettre du samedi 22 août. — Les Bâlois demandaient la restitution des prisonniers et du butin. Il est vrai qu'ils étaient alliés des Suisses et qu'ils leur avaient fourni de la grosse artillerie et de la munition pour le siège de Farnsburg (*Colmarer Richtung*, *Sæc. Schrift*, p. 24 et s.); mais leur message témoignait de dispositions pacifiques.

8. « In habitu dissimulato. » Tuetey, II, 512. — D'après M. Bernoulli, Louis se serait approché du *Spalenthor*, du côté de Waltighofen.

des coups d'arquebuse furent dirigés des remparts sur son escorte et atteignirent plusieurs hommes[1].

Le conseil de Bâle, durant la nuit du 23 au 24, avait averti les Suisses de ce qui se passait. D'autre part, ces derniers avaient renforcé, peu auparavant, le corps de siège de Farnsburg de plus de six cents hommes venus de Zurich. Un corps de même force était aussi annoncé de Lucerne[2]. Enfin, sur le chemin de Farnsburg et non loin de Prattelen, les Bâlois avaient fortifié leur ville de Liestal[3].

Dans la nuit du 25 au 26 août, les Suisses se décidèrent à attaquer l'avant-garde de Dammartin. Poussés par les rapports des gens de Liestal, ils descendirent dans cette dernière localité, au nombre d'environ deux mille fantassins[4] et assaillirent, au petit jour, les postes de Prattelen qu'ils croyaient surprendre. Dammartin revenait justement, en costume de voyage, de prendre les ordres du Dauphin. Il n'eut ni le temps de s'armer, ni celui de changer de cheval. Sa troupe, forte de huit à neuf cents hommes, avait été prévenue ; mais elle dut se replier sur le gros

1. *Première Relation* du Commandeur du 5 septembre), Tuetey, II, 512. — *Amtliche Sammlung der aeltern Eidgenossischen Abschiede*, vol. II, p. 180, n° 279. — Fechter, *Basl. Tasch.*, 1862, p. 56 et 57.

2. Parti le 23 août, il dut arriver le 24, ou le 25 au plus tard.

3. Bernoulli, p. 4 et 5. — Le rôle considérable joué par Bueil dans la bataille de Saint-Jacques nous engage à en résumer ici les principales phases, en y ajoutant quelques réflexions. Nous suivrons surtout le récit de M. Bernoulli qui, daté de 1877, renouvelle d'une façon remarquable les travaux antérieurs, particulièrement en ce qui concerne les faits et gestes des Bâlois.

4. C'est le chiffre indiqué par Basin et, en quelque sorte, moyen. On a beaucoup discuté sur l'effectif des Suisses. La difficulté est qu'on ne connaît pas la force primitive du corps de siège de Farnsburg. On peut estimer cependant l'ensemble des troupes suisses devant cette place, y compris les renforts, à 4,000 hommes, au plus. Le détachement qui prit l'offensive à Prattelen devait comprendre : 1° l'effectif dont on pouvait disposer à Farnsburg, sans interrompre le siège et sans courir trop de danger du côté de Seckingen, soit environ la moitié des assiégeants ; 2° une partie de la garnison bâloise de Liestal, soit quelques centaines d'hommes tout au plus. Des documents officiels français, émanant du roi Charles VII (v. plus haut, p. cij, en note.), évaluent à 3,000 hommes d'élite environ le nombre des Suisses défaits à Saint-Jacques, chiffre que l'on ne saurait en tous cas dépasser.

de l'avant-garde, dans la direction de Bâle et jusque vers Muttenz, où elle reçut quelques renforts[1]. Là, s'engagea une action sérieuse, dans laquelle les Armagnacs furent défaits. Le corps de Dammartin repassa en désordre la Birse[2], sur les bords de laquelle les Suisses, ivres de leur victoire, arrivèrent à leur tour.

Les règles de la plus simple prudence leur commandaient de ne pas franchir l'eau et d'éviter de combattre, ayant la rivière à dos, une armée très supérieure en nombre. C'était aussi dans ce sens qu'étaient conçues les instructions données à Farnsburg[3]. Mais les soldats, emportés par une sorte de folie[4], ne voulurent pas écouter leurs capitaines. Cédant au torrent, les chefs durent conduire leur troupe sur l'autre rive[5], après avoir toutefois remis un peu d'ordre dans les subdivisions[6].

1. *Chronique Martin.*, *l. c.*, fol. 287, et *Sæc. Schrift*, p. 110. « Et « est assavoir... que ledict conte de Dampmartin, qui estoit de l'avant-« garde, estoit logé à deux lieues de monseigneur le Daulphin ; et estoit « allé vers luy pour sçavoir quel estoit son bon plaisir, et qu'il vouloit « qu'on fit contre ceux de Basle. Et, à son retour, trouva que les Suysses « les alloient assaillir. » La lettre de Hallwyl (*Sæc. Schrift*, p. 45) mentionne aussi Dammartin comme chef de l'avant-garde. D'après la *Chron. Martin.*, il aurait disposé en cette affaire de 120 à 140 lances (parmi lesquelles sa propre compagnie de 25 lances). En outre, il envoya chercher *en une grosse tour près de Bâle* (Mœnschenstein?) un autre détachement qui le rejoignit sans doute à Muttenz.

2. Soit directement, par le pont voisin de la Maladrerie de Saint-Jacques, soit plus en amont, vers le château de Mœnchenstein, l'un des quartiers généraux des Armagnacs. La possession de Mœnchenstein leur était très nécessaire pour protéger leur ligne de retraite, c'est-à-dire le chemin qui remontait la rive gauche de la Birse.

3. Ces instructions leur prescrivaient de ne dépasser, en aucun cas, Muttenz. En effet, le but de l'expédition n'était pas de s'engager à fond, mais d'opérer une reconnaissance et de surprendre les avant-postes armagnacs, tout en faisant du butin. — Bernoulli.

4. Dans leur fureur, ils allèrent jusqu'à tuer un messager envoyé de Bâle à leur rencontre. Ce messager était chargé de les exhorter à la prudence et, peut-être aussi, comme le suppose M. Bernoulli, de leur annoncer qu'ils ne devaient pas compter sur le secours des Bâlois, dans le cas où ils pousseraient plus loin.

5. La plus grande partie des Suisses passa la Birse au pont de la Maladrerie de Saint-Jacques ; mais d'autres détachements la franchirent aussi en amont et plus près de Mœnchenstein.

6. Les Suisses étaient partagés en trois *batailles*. La force de ces sub-

Le gros de l'armée du Dauphin qui, sur les nouvelles reçues du côté de Dammartin[1], avait dû, de bonne heure, quitter ses cantonnements pour se concentrer, n'était point, comme on l'a dit, placé, avec une nombreuse artillerie, sur la rive gauche et sur le bord même de la Birse. Jean de Bueil, qui commandait en personne[2], n'aurait pas commis la faute, qu'il reproche à d'autres, de mettre des troupes, principalement composées de cavalerie, dans une position où elles n'auraient pu charger[3]. Il devait donc nécessairement se placer assez à l'ouest de la Birse pour avoir du champ devant lui. D'autre part, en présence des dispositions des Bâlois, il ne pouvait, comme cela eût semblé naturel, se tenir sur la route tendant du pont de la Birse à Bâle : car il aurait risqué de se voir assailli par derrière[4]. Aussi avait-il fait choix, près de Gundeldingen, d'une position de flanc, située un peu au sud de cette même route, sur un petit plateau qui la dominait[5]. Il pouvait ainsi faire face, à la fois,

divisions, rangées sur une grande profondeur, variait avec celle de l'armée. M. Bernoulli pense que chacun de ces corps devait compter environ 25 rangs de profondeur, sur 25 files de front étendue minimum du front de ces sortes d'unités. D'après le même auteur, les Suisses se servaient peu, alors, des longues piques usitées plus tard. Les courtes hallebardes, dont ils étaient armés, furent en partie cause de leur désastre. — V. Elgger, *Kriegswesen der Schweizerischen Eidgenossen, im XIV, XV und XVI Jahrhundert.* Lucerne, 1873, p. 274 et *passim.*

1. Brüglinger (*Sæc. Schrift*, p. 6) dit qu'on envoya aussitôt des messagers dans tous les cantonnements, pour avertir les capitaines de l'arrivée des Suisses.

2. V. plus haut, p. cj (en note), les textes par nous cités, à ce propos, et Tringant, XXXII.

3. Nous avons déjà commenté plus haut, p. xlix, note 2, des passages du *Jouvencel* qui blâment cette disposition. En outre, Bueil, comme on peut le voir par le même ouvrage, n'était pas grand ami de l'artillerie en rase campagne.

4. L'auteur du *Jouvencel* (2e partie, ch. XVII) blâme les Français qui faisaient le siège de Cravant (1423) d'avoir tourné le dos à la ville pour présenter la bataille à l'armée anglo-bourguignonne. En effet, les assiégés ayant exécuté une sortie, il s'ensuivit un désastre.

5. C'est ce qui résulte du témoignage de Bruglinger (*Sæc. Schrift*, p. 7). D'après lui, les Suisses, arrivés sur la Birse, virent l'ennemi faire ferme devant eux à Gundeldingen. En outre, une lettre déjà citée du Conseil de Bâle, adressée (en date du 3 sept.) aux députés des villes de l'empire, à Nuremberg, dit positivement que la route du bas, tendant directement du

vers les Bâlois et vers les Suisses et, en cas de malheur, se retirer directement au sud, en remontant la Birse.

Si l'on examine pourquoi, depuis le 23 août, Bueil n'avait pas poussé plus à l'est, du côté de Farnsburg, pour forcer les confédérés à en lever le siège et menacer Zurich, on reconnaîtra qu'il avait pour cela deux bonnes raisons. En premier lieu, comme nous l'avons vu, les Armagnacs redoutaient extrêmement de s'engager, dans un terrain montagneux et inconnu, avec leur nombreuse cavalerie. Rien ne les empêchait, il est vrai, de passer la Birse et de se rapprocher de l'ennemi sans quitter le plat pays. Bueil et son maître avaient donc un autre motif, pour prendre aux portes mêmes de Bâle cette position défensive. En effet, Louis nourrissait, à l'égard de cette ville, des projets de conquête bien plus intéressants pour lui que les faits et gestes des Suisses ou la détresse de leurs adversaires. Quelles que fussent les opérations subséquentes, la possession de Bâle avait pour l'armée du Dauphin une grande importance militaire. Elle avait, comme nous le verrons, une importance plus grande encore, au point de vue politique. Or, en prenant position à Gundeldingen, Bueil tendait aux Bâlois un piège dans lequel ils faillirent se laisser prendre.

Mais revenons au combat. Les Suisses, après avoir passé la Birse, voyant l'ennemi sur les hauteurs à leur gauche, quittent le chemin qui se dirige vers Bâle au nord-ouest pour marcher au sud-ouest à travers champs et monter à l'assaut du plateau[1]. Dès qu'ils paraissent sur son rebord, une partie des cavaliers

pont de la Birse à Bâle, était libre d'ennemis (Fechter, *Basl. Tasch.*, 1864, p. 135 et s.). Cette route suivait, à travers la plaine, une direction à peu près N.-O. de Saint-Jacques, vers la porte de Bâle (Æschenthor). — Gundeldingen était situé au S.-S.-E. et à un kilomètre 1/2 environ de cette dernière porte. Par contre, il était au S.-O. de la Maladrerie de Saint-Jacques et distant d'un peu plus d'un kilomètre de cette localité et du pont sur la Birse. Le plateau occupé par les Armagnacs, vers Gundeldingen, était éloigné de moins d'un kilomètre de la Birse, qui coulait alors au pied même du plateau.

1. La forme du terrain devait leur dissimuler l'importance des forces massées en cet endroit.

de Bueil, parmi lesquels le corps de Salazar[1], prend le galop de charge et un combat acharné s'engage. Après une lutte longue et sanglante, les Suisses, accablés par le nombre, se décident à faire retraite et à repasser la rivière. Mais, vivement pressés par leurs adversaires ou coupés par Dammartin, ils ne peuvent la franchir. Le corps principal s'enferme alors, près du pont, dans l'enceinte de la Maladrerie de Saint-Jacques[2], à laquelle les Armagnacs livrent plusieurs assauts infructueux. C'est alors, mais alors seulement, que l'on se sert de l'artillerie pour enfoncer les murs[3]. Enfin, après une résistance héroïque qui dure jusqu'au soir[4], la chapelle est incendiée, l'enceinte forcée et les Suisses, tous ou peut s'en faut, tués ou blessés[5]. Cette rude besogne terminée, les capitaines du Dauphin se réunissent pour remercier Dieu d'une victoire chèrement achetée[6].

1. D'après la *Chron. Martinienne* (*l. c.*), ce serait Jean de Flocques, lieutenant de Dammartin, comme Salazar, qui aurait engagé le combat. L'avant-garde avait donc rallié Bueil.

2. M. Bernoulli suppose aussi, à bon droit, que des détachements du corps de Dammartin, réfugiés à Mœnchenstein, avaient, à ce moment, descendu la rive droite de la Birse et coupé la retraite aux Suisses, en s'emparant du pont. Sans cela, on ne s'expliquerait pas bien pourquoi les Suisses ne purent repasser la rivière. Un étang large et profond, placé derrière la Maladrerie, augmentait aussi les difficultés de la retraite.

3. En France, l'emploi régulier de l'artillerie en rase campagne doit dater, croyons-nous, de la campagne de Normandie. Le *Jouvencel*, rédigé postérieurement, ne parle de l'artillerie qu'à propos des sièges, sauf en un seul passage (à propos de Montlhery, 3e partie, ch. VIII).

4. D'après le *Jouvencel* (3e partie, ch. III), le combat dura du lever au coucher du soleil. Ce fait est confirmé dans la chanson composée par les Autrichiens sur la bataille (*Sæc. Schrift*, p. 91). Nous avons vu, en effet, que l'attaque sur Prattelen avait eu lieu au petit jour. D'après Appenweiler (*Sæc. Schrift*, p. 10), le combat de Gundeldingen aurait commencé vers huit heures, ou plutôt vers sept heures, les horloges de Bâle étant alors en avance d'une heure, par suite d'un défaut du cadran solaire (Bernoulli). Escouchy estime la durée de ce combat à quatre heures. C'est donc vers onze heures ou midi que les Suisses se retirèrent à Saint-Jacques, qui ne fut emporté qu'à la nuit.

5. Un deuxième détachement suisse, très peu nombreux, ayant, comme nous l'avons vu, cherché à passer la Birse en amont, du côté de Mœnchenstein, fut cerné dans une île. Ce corps, que M. Bernoulli évalue à une centaine d'hommes, fut aussi détruit.

6. Escouchy, I, 21. — Pour plus de détails, v. Bernoulli, *l. c.* — Les pertes des Armagnacs furent considérables. Parmi les morts, il faut citer

Pendant ce temps, les Bâlois, qui recevaient des nouvelles de l'action, étaient dans la plus grande inquiétude. Les magistrats, qui trouvaient déjà la population armée trop faible pour la défense des remparts, résolurent de ne pas porter secours aux Suisses, dans la crainte qu'un échec n'entraînât la perte de la ville[1]. Là encore, une ardeur généreuse mais irréfléchie l'ayant emporté sur la discipline, le peuple se souleva et s'empara de la bannière, pour opérer une sortie. Les magistrats durent céder et une colonne forte de trois à quatre mille hommes s'avança par l'Æschenthor contre Gundeldingen. Elle avait été précédée d'un certain nombre de cavaliers soldés, marchant en éclaireurs[2].

La tête de colonne des Bâlois ne dépassa pas une croix de pierre[3] qui se trouvait au sommet de la rampe conduisant au plateau de Gundeldingen. A ce moment, la queue de cette même colonne quittait à peine la porte de la ville[4]. Les cavaliers de l'avant-garde[5], ainsi que les chefs bâlois, arrêtés à la croix de pierre, pouvaient embrasser d'un seul coup d'œil le plateau couvert de troupes. Les Armagnacs, tout en combattant les

Robert de Brézé (frère de Pierre), grand maître de l'ordre de Saint-Jean, et le fameux Burckhardt Mœnch, dont la mort a donné naissance à une anecdote célèbre.

1. Nous avons vu, plus haut (p. cv, en note), que le messager tué par les Suisses devait être chargé de leur porter cette nouvelle. On n'a que peu de détails sur les faits et gestes des Bâlois; mais M. Bernoulli démontre cependant, de la façon la plus convaincante, que les choses durent se passer ainsi. — H. de Beinheim, traduction de Brillinger, *Sæc. Schr.*, p. 15. — Thomas Basin (éd. Quicherat, *Hist. de Charles VII*, liv. IV, ch. VII) mentionne aussi les deux opinions qui régnaient parmi les Bâlois. Il approuve l'abstention de ces derniers et paraît ignorer la tentative faite pour porter secours aux Suisses.

2. Parmi eux, se trouvait Hans Sperrer de Bruglingen, dont le récit (*Sæc. Schrift*, p. 5) est capital pour cette partie de la bataille.

3. Cette croix, qui existait encore il y a quelques années, était distante de quelques cents mètres, tout au plus, des Armagnacs. Un peu plus près de la ville et en contre-bas de la croix, se trouvait la petite chapelle de Sainte-Catherine, dont les récits du temps font aussi mention.

4. La distance de la croix à la porte étant tout au plus d'un kilomètre, les 3 ou 4,000 Bâlois disposés en colonne de marche, sur trois files de front, comme c'était l'habitude des Suisses (Elgger, *l. c.*, p. 275), devaient occuper une profondeur analogue.

5. Ils venaient de faire un rapport très défavorable sur la situation.

Suisses vers leur droite, avaient disposé leur aile gauche pour déborder et couper les Bâlois de la ville[1]. Toutefois, ils ne s'ébranlaient pas encore, ne jugeant pas l'ennemi assez éloigné de la ville et craignant de l'effaroucher[2]. Les hommes de pied bâlois, placés en arrière et en contre-bas de la croix, ne se doutaient pas du danger couru. Cependant on suivait les événements des remparts et des tours de la cité, et l'on envoyait messager sur messager aux troupes, pour les avertir en leur remontrant le grand nombre et la position des étrangers. Enfin, l'on apprit que Hans de Rechberg s'était avancé, de Seckingen, le long du Rhin et que l'on voyait sa bannière rouge flotter, devant le Petit-Bâle, sur la rive droite du fleuve[3]. Cette nouvelle

1. Beinheim (*Sæc. Schr.*) raconte que, dans leur marche, les Bâlois avaient en face d'eux (soit sur leur flanc droit) une grosse bataille ennemie qui attendait pour attaquer que les bourgeois fussent parvenus plus avant. De même, Brüglinger (*Sæc. Schr.*, p. 7), décrivant ce que les Bâlois, postés vers la croix de pierre, voyaient, dit : « Ils (les ennemis) avaient formé « *une pointe* (einen spitz) de telle façon que, si nous avions dépassé la croix « de pierre, ils auraient pu pénétrer entre nous et la ville. » Il ajoute que le surplus des ennemis combattait contre les Suisses dans la direction de Saint-Jacques. Sans doute, voyant venir les Bâlois, Bueil avait fait avancer son aile gauche, en forme de crochet offensif, de façon à ce que sa ligne formât un angle rentrant. Il semble que cette bataille menaçante appartenait bien au corps de Bueil et non au corps du Dauphin, placé plus loin, ainsi que nous le verrons. En effet, la cavalerie de Bueil (rangée sur trois rangs) était assez nombreuse pour que son aile gauche pût dépasser de beaucoup la croix, dans la direction de l'O., sans laisser de vide dans sa ligne de bataille. Ces données concordent parfaitement, ainsi que le fait remarquer M. Bernoulli, avec le récit d'Appenweiler qui partage les 20,000 Écorcheurs en quatre masses principales (*Sæc. Schr.*, p. 11). Dans ces quatre masses, nous retrouvons les trois subdivisions habituelles des armées à cette époque : 1° l'avant-garde de Dammartin ; 2° l'arrière-garde, ou réserve du Dauphin ; 3° et 4° au centre, la bataille, menée par Bueil, *momentanément divisée en deux*, par suite du mouvement de l'aile droite dans la direction de Saint-Jacques.

2. Beinheim, trad. par Brillinger, *Sæc. Schr.*, p. 15. — « Ah ! » s'écrie un soldat, qui prenait part au combat du côté des Ecorcheurs, « plût « au ciel que ces misérables, avec leur bannière, se fussent avancés d'un « jet de pierre plus en avant, nous voulions alors et aurions pu les tail- « ler en pièces, tous ensemble, et prendre la ville ! » Propos tenu à Colmar par le valet du chanoine de Hadstatt, de Bâle. Fechter, *Basl. Tasch.*, 1862, p. 44.

3. Brillinger, *l. c.* — Ce mouvement de Rechberg, mandé par le Dauphin, montre bien que Bâle était le principal objectif de Louis.

décida les Bâlois. Obéissant à la voix de leurs chefs, ils firent demi-tour et rentrèrent en ville[1]. Le terrain empêchait aussi les Armagnacs de se rendre compte de ce qui se passait chez leurs adversaires, et c'était tout au plus si, du plateau, ils pouvaient voir onduler la forêt des piques et des bannières. Les capitaines du Dauphin crurent donc que les Bâlois allaient passer à la formation de combat et attaquer. Lorsqu'ils s'aperçurent, au contraire, qu'ils battaient en retraite, sans ordre, il était déjà trop tard pour charger, et Jean de Bueil avait perdu une belle occasion[2].

Un autre danger résultait pour les Bâlois de la présence du Dauphin, dans le voisinage, avec un corps spécial. Ce dernier, en effet, ne prit pas part personnellement à la bataille. Entr'autres témoignages, le passage de Tringant est positif. Jean de Bueil, dit-il, « avoit Monseigneur le Daulphin son maistre au doz, pour le secourir, si mestier en estoit[3]. » En d'autres termes, Bueil combattait seul à Saint-Jacques, avec une partie de l'armée, mais le Dauphin se tenait près de lui, avec le reste de ses

1. *En gémissant*, dit Brüglinger.

2. Bernoulli. — H. de Beinheim, *Sæc. Schr.*, p. 15. — Il était neuf ou dix heures du matin, et les Suisses combattaient déjà depuis deux heures devant Gundeldingen.

3. Tringant, XXXII (v. notre *Note sur la bataille de Saint-Jacques, l. c.*). — Ceci résulte également des *Instructions*, déjà citées, du Roi et du Dauphin (p. cj et s.), qui constatent que les troupes, mises sous le commandement de Bueil, ne formaient qu'une partie de l'armée. — De même, durant les négociations de 1446 (Colmar), entre Autrichiens et Bâlois, ces derniers affirmèrent que le Dauphin et 6,000 hommes avec lui n'assistaient pas à la bataille. — Fechter, *Basl. Tasch.*, 1862, ch. VIII, p. 47 et s. — Escouchy (I, p. 22) dit : « Et ne prit point part à ceste besongne « le Daulphin en personne ne aucun des plus grans et principaulx « de son conseil. Et quant ce fut venu à sa cognoissance et qu'il en ot « vrayes nouvelles, fut moult joyeux et fist à ses cappitaines et autres « qui y avoient esté, à leur retour, très bonne chière, en les merciant « honnourablement de leur vaillance et dilligence. » — D'après Schilter, le Dauphin avait placé 8,000 hommes en réserve, pour fondre sur les Bâlois et sur leur ville, dans le cas où ils auraient pris part au combat. — V. *Die ælteste teutsche Chronicke* (*Chron. de Kœnigshofen*), mit hist. Anmerckungen, von J. Schilter, Strasbourg, 1698, in-4°, fig. (Bibl. Nat. Rés.), p. 1001 et s.

troupes, pour le secourir. Il importe, maintenant, de se rendre compte du rôle et de la position de ce corps.

On ignore où le Dauphin avait passé la nuit précédente. Nous savons seulement qu'il séjourna cinq ou six jours au château de Waltighofen, à partir du dimanche 23 août[1], et que, le surlendemain 25, il vint reconnaître les abords de Bâle[2]. La visite rendue par Dammartin à Louis dans la même journée nous montre que ce dernier n'était pas très éloigné des avant-postes à ce moment[3]. Du reste, le témoignage de Tringant, comme

1. Jour de son départ de Montbéliard. — Le portier du château de Waltighofen (Fechter, *Basl. Tasch.*, 1862, p. 50, à propos des négociations de 1446 à Colmar) dit : « Le Dauphin arriva à Waltighofen avant le dimanche avant la bataille et resta jusqu'à la bataille. » — De même, le Commandeur d'Issenheim (1re *Relation*, Tuetey, II, 512) affirme que Louis quitta Montbéliard le dimanche veille de la Saint-Barthélemy (23), et qu'il vint à Waltighofen, où il resta cinq jours (soit, au moins, jusqu'au 27 août au soir). En effet, nous verrons que, dès le 27 au matin, il y était de retour (Tuetey, I, 234). — Enfin, le Commandeur (*l. c.*) dit qu'après la bataille (après cinq jours de séjour, soit le 27 ou le 28), le Dauphin quitta Waltighofen, pour se rendre à Altkirch, auprès de ses blessés.

2. Jusque près de la porte de la ville (Spalenthor). — MM. Tuetey et Bernoulli ont adopté la date du lundi 24 pour cette reconnaissance. Le Commandeur (*l. c.*) dit, en effet, qu'elle eut lieu le *lundi, jour de saint Barthélemy* (24 août) ; mais il ajoute qu'on était *à la veille de la bataille*, soit le 25 août. Ces deux affirmations étant contradictoires, nous ferons usage de la date du 25, le Commandeur ayant fort bien pu se tromper sur le jour de la semaine.

3. Les historiens ont beaucoup discuté la part prise par le Dauphin à ces événements, question étroitement liée à celle des cantonnements occupés par lui au moment de la bataille. M. Bernoulli (p. 9) pense que la visite de Dammartin avait pour but de communiquer à Louis le message de Rechberg annonçant l'arrivée des Suisses. Le récit de la *Chron. Martin.* (*l. c.*, fol. 287, passage reproduit dans la *Sæc. Schr.*, p. 110) semble au contraire indiquer que l'attaque des confédérés fut une surprise pour Dammartin, sinon pour ses hommes qui étaient prévenus. En effet, Dammartin n'aurait pas abandonné ses troupes, au moment du danger, pour remplir l'office d'un simple messager. Il faut croire plutôt, comme le dit la *Chronique*, que, quittant ses cantonnements avant l'arrivée de la nouvelle, il avait été, dès le matin, prendre les ordres du Dauphin contre les Bâlois. Sans doute, il accompagna Louis dans sa reconnaissance des approches de Bâle (25 août) et cette reconnaissance fut suivie, dans la soirée, d'un conseil qui se termina très avant dans la nuit. De là, la rentrée tardive de Dammartin aux avant-postes et la surprise qui l'y attendait. La sûreté avec laquelle les dispositions de combat furent prises, le lendemain (26 août), est d'ailleurs un indice que ces

aussi le simple bon sens, suffisent pour nous faire connaître qu'il dut accourir le 26 au matin, au plus tard, sur le champ de bataille ou dans son voisinage immédiat. Les détachements que le Dauphin conduisait en personne ayant trouvé tous les cantonnements, situés au sud et à l'est de Bâle, déjà occupés par Bueil, avaient été forcés de cantonner à l'ouest de cette ville, du côté du Sundgau[1]. Leur éloignement les désignait donc tout naturellement pour le rôle de réserve. Tandis que Bueil devait soutenir le principal effort des Suisses, cette réserve était destinée, soit à observer les Bâlois et à leur couper la retraite, le cas échéant, soit aussi à tenter, sur la ville privée de ses défenseurs, une attaque de vive force, pendant que Rechberg en aurait fait autant sur l'autre rive.

Dans ces circonstances, il paraît évident que les troupes du Dauphin durent se rassembler, par le plus court chemin, dans le pays plat qui se trouvait au nord-ouest de Gundeldingen et à la gauche de Bueil[2]. C'était là, d'ailleurs, le seul terrain qui comportât un rôle d'observation vis-à-vis de Bâle.

mesures avaient été arrêtées à l'avance. Il n'est pas douteux non plus que le conseil dut être tenu aux abords de Bâle, où le Dauphin se trouvait déjà, et non sur les derrières de l'armée. En effet, les quartiers de Dammartin (près de Prattelen) n'étaient distants que de deux lieues de la localité où se trouvait Louis (*Chron. Martin.*). Ce dernier, qui dut recevoir, peu après le départ de ses officiers, les messagers annonçant l'attaque des Suisses, n'a donc pu rentrer à son quartier général de Waltighofen, ni cette nuit (25 au 26), ni durant la journée du 26. Comme, d'ailleurs, M. Fechter a démontré que Louis n'avait point, ainsi qu'on l'a dit, logé le soir du 25 au château de Pfeffingen, chez Hans de Thierstein, force est de croire qu'il se trouvait ce soir-là dans le voisinage immédiat de Bâle. — Si l'on admet, contrairement à notre supposition, que le Dauphin vint reconnaître Bâle dès le 24 août (et non le 25), notre raisonnement n'en subsiste pas moins; seulement, dans cette hypothèse, le conseil aurait eu lieu le lendemain de la reconnaissance, et non le même jour.

1. Toutefois, le fait que la réserve du Dauphin, avertie tardivement de l'attaque des Suisses, se trouva concentrée à temps près de Bâle, nous montre que ce corps de troupes s'était un peu rapproché.

2. Quelque part, près de Binningen ou d'Allschwyl, à deux ou trois kilomètres au N.-O. du corps de Bueil et, à ce qu'il semble, en vue de la ville. En effet, Beinheim (*Sæc. Schr.*, p. 15) dit que l'on distinguait du haut des remparts une force ennemie *de plus de* 20,000 *hommes*, qui ne pouvait être aperçue de la campagne.

Il convient maintenant de mentionner ici deux passages du *Jouvencel*, qui nous donneront l'opinion du vainqueur de Saint-Jacques sur cette bataille. Un premier texte témoigne d'un singulier oubli des conditions d'infériorité numérique, dans lesquelles les Suisses combattaient[1]. Le deuxième passage est plus intéressant. Après avoir établi sa thèse favorite sur la nécessité, pour les troupes à pied, de ne pas marcher en présence de l'ennemi, l'auteur en vient à Saint-Jacques : « Une autre foys « advint, devant Basle, que les Suysses se trouvèrent contre « les Françoys et, parce qu'ilz marchèrent, les Françoys les « desconfirent[2]. »

Bueil ne voyait donc, dans la tactique des Suisses, qu'une faute contre les règles de l'art militaire. Étant donnés les préjugés du temps contre l'infanterie, il était difficile pour un contemporain de distinguer ce qui, dans l'attaque des confédérés, était le fait d'une folle imprudence et ce qui appartenait à une méthode nouvelle, consistant dans l'offensive de cette infanterie si méprisée. En effet, c'était la première fois que paraissait dans le monde cette tactique, dont les surprises avaient été jusque-là réservées aux seuls Autrichiens. Or, ces derniers, toujours battus par les Suisses depuis plus d'un siècle, n'avaient pas encore compris la cause de leurs défaites. On ne saurait donc faire un crime à Bueil de n'avoir pas discerné un fait, dont le désastre des assaillants était de nature à dissimuler l'importance.

Cependant, l'offensive des gens de pied était destinée à bouleverser promptement l'art militaire. Quelques années après,

1. « En autres lieux, il est advenu que les foibles combateurs... ont « vaincu leurs ennemys, comme naguères, devant Basles, les Françoys « desconfirent les Suysses. » — *Jouv.*, 3e partie, ch. III.

2. *Ibid.*, 2e partie, ch. XVII. — M. Bernoulli (p. 3) méconnaît, croyons-nous, le véritable sens de ces lignes (déjà citées dans la *Sæc. Schr.*, p. 95), lorsqu'il considère l'attitude défensive adoptée, dans cette campagne, par le Dauphin, comme une application du précepte invoqué ici. En effet, Bueil entendait seulement signaler le danger résultant de mouvements *tactiques*, exécutés sur le champ de bataille, *par de l'infanterie ;* mais il n'a jamais pu songer à blâmer toute offensive stratégique, non plus que l'offensive tactique de la cavalerie. Pour s'en convaincre, il suffit, du reste, d'examiner la nature des exemples historiques cités dans le *Jouvencel*.

les Confédérés devaient prouver, dans les guerres de Bourgogne, que, si l'infanterie du temps était mauvaise, c'était parce qu'on ne prenait pas la peine de la former, et qu'une armée, qui avait peu de cavalerie, pouvait, avec ses seuls fantassins, marcher et attaquer sur le champ de bataille, sans perdre son ordonnance.

La défense de l'infanterie suisse produisit cependant une grande impression sur les contemporains [1]. Parmi eux, le Dauphin, soldat moins expérimenté que Jean de Bueil, mais qui, tout jeune, se connaissait déjà en hommes, ne s'y trompa pas. Il garda de la bataille de Saint-Jacques un souvenir profond [2]. Cette impression, qui, dans le présent, contribuait à sauver Bâle, devait donner naissance, dans la suite, aux alliances des rois de France avec les ligues suisses [3].

Le 27 août, sur la nouvelle du désastre de Saint-Jacques, les Suisses levèrent le siège de Farnsburg, en abandonnant toute leur artillerie. Le même jour, des corps, placés sous le commandement de Bueil [4], s'avançaient dans le Jura, jusqu'à Waldenburg et Balsthal [5] qu'ils ne dépassèrent pas. L'armée suisse de Zurich leva aussitôt le siège de cette ville et, faisant descendre son artillerie à Baden par la Limmat, s'avança pour prendre position à Mellingen et à Lenzburg et s'opposer à l'entrée de l'ennemi [6]. Au même moment, un corps de quelques milliers d'Écorcheurs remontait la vallée du Rhin, sur la rive droite, et s'emparait des Villes Forestières [7]. Cette troupe, commandée par Montgommery ou par le damoiseau de Commercy, avait le projet

1. V., entr'autres, la célèbre lettre d'Æneas Sylvius.
2. Louis XI écrit à ses ambassadeurs à Milan (Bibl. nat., ms. fr. 20489, f° 11) : « Vous savez que les Suysses sont vaillans gens et y estiez quand je les combatis. » Lors de la guerre du Bien Public, il avait l'intention de se retirer en Suisse ou à Milan, si, à son retour de Normandie, il n'avait pu rentrer dans Paris. — *Comines*, éd. Godefroy, livre I, p. 55.
3. B. de Mandrot : *Relations de Charles VII et Louis XI avec les cantons suisses*, 1444 à 1483. Paris, 1881.
4. V. plus haut, p. cj, note 4, aux passages 1 et 3.
5. Au sud de Liestal.
6. Les Suisses, bien loin de se retirer, comme le dit par mégarde M. Tuetey, marchaient ainsi à la rencontre du Dauphin.
7. Seckingen, Waldshut, Rheinfelden, Lauffenburg.

d'envahir tout le massif de la Forêt-Noire; mais, repoussée de partout par les habitants, elle ne tarda pas à regagner les environs d'Altkirch[1]. En même temps, les Zurichois, par l'entremise de Hochberg, sollicitaient du Dauphin l'envoi d'un corps de troupes chez eux. Quant à ce dernier, aussitôt après la bataille, il se transportait à Altkirch, pour y surveiller ses nombreux blessés.

Dès le 27 au matin, les Bâlois lui députaient, à Waltighofen, deux moines pour le prier humblement de leur accorder un entretien[2]. Le 31 août, une députation du Concile[3] et des bourgeois de Bâle se présentait devant Louis à Altkirch. Les envoyés de l'Église manifestèrent hautement leur surprise de ce que le fils du Roi Très-Chrétien affichait son dessein de s'emparer de Bâle, sans égard pour cet asile inoffensif du Concile et sans crainte du déshonneur qui pourrait en résulter pour la maison de France. Le Dauphin répondit qu'il n'était point venu pour troubler l'Église, mais pour combattre les ennemis du duc d'Autriche, le fiancé de sa sœur[4]. C'était comme alliée des Suisses qu'il voulait soumettre Bâle. Il consentait à renoncer à cette intention, pourvu que Bâle rompît son alliance, qu'elle lui fît sa soumission, qu'elle l'indemnisât de ses dépenses et qu'elle promît de ne commettre aucun acte d'hostilité à l'égard de l'Autriche. A la suite de cet entretien, une trêve fut conclue, jusqu'au 8 septembre[5].

1. Schilter, *l. c.* — Tuetey, I, 236 et s. — Les Suisses connaissaient ce mouvement, à Lenzburg, dès le 3 sept.

2. Le Dauphin quitta Waltighofen le 27 ou le 28 août. V. plus haut, p. cxij, note 1.

3. Dans laquelle figurait l'évêque de Bâle. — Tuetey, II, 513, 1re *Relation du Commandeur*, 5 sept.

4. Il s'agit ici de Sigismond, le fiancé de Radegonde, fils et successeur de Frédéric II, *dit le Vieux*, comte de Tyrol. Ajoutons, pour compléter ce que nous avons dit plus haut (p. xciv, note 6), qu'il ne faut pas confondre ce dernier, mort en 1439, avec son homonyme et neveu Frédéric III, ou V, duc de Carinthie, roi des Romains et tuteur de Sigismond. Le vrai duc d'Autriche était alors Ladislas *le Posthume* (né en 1440), fils de l'empereur et duc Albert V et cousin de Frédéric III et de Sigismond. Mais la querelle alors pendante concernait directement Sigismond, comme comte de Habsbourg et landgrave d'Alsace. — *Art de vérifier*, III.

5. Les députés rentrèrent à Bâle, le lendemain, 1er sept. — Tuetey, II, 514.

Le lendemain, 2 septembre, arrivaient des ambassadeurs du roi des Romains. Ils se plaignaient vivement de ce que le Dauphin était entré sur les terres de l'Empire, avec une horde de barbares[1]. Louis leur parla dans le même sens qu'aux Bâlois, en ajoutant « qu'il était venu pour recouvrer certaines terres, « soumises anciennement à la couronne de France, qui s'étaient « soustraites, volontairement et frauduleusement, à l'obédience « de cette couronne[2]. » Ces paroles énigmatiques contenaient, entr'autres, une évidente allusion à la ville de Bâle.

Cependant, le 6 septembre, Bueil[3] était chargé, avec Gabriel de Bernes, maître d'hôtel du Dauphin[4], de se rendre à Bâle[5], pour y négocier avec cette ville. Outre les députés bâlois, les envoyés des villes de Berne et de Soleure[6], des députés du Concile, parmi lesquels les cardinaux d'Arles et de Saint-Calixte et l'évêque de Bâle, Frédéric, assistaient à l'entrevue qui avait lieu au couvent des Augustins. « Les ambassadeurs du Dauphin

1. « Et civitates imperio subjectas invadere. » — *Ibid.*

2. Le Dauphin disait aussi qu'il était dans l'intention d'envoyer incessamment des ambassadeurs au roi des Romains, pour l'informer de sa volonté. Mais ceux-ci (partis le lendemain 4 septembre) ne s'expliquèrent point au sujet des revendications territoriales. — *Ibid.*

3. « Herr von Boël. » — V., *Sammlung der Eidg. Abschiede*, II, p. 180, n° 279, un procès-verbal contemporain de cette entrevue (tiré des Archives de Bâle), auquel nous empruntons la plupart des détails qui suivent. Toutefois, c'est à tort que cette pièce est datée du mois d'août, puisque c'est le 1er sept. seulement que les députés de Bâle revinrent d'Altkirch (v. p. précéd.). Nous la rapporterons donc à la date indiquée par Wurstisen (*Basler Chronick*, p. 384, éd. de 1580), soit au dimanche 6 sept. — Brüglinger, *Sæc. Schr.*, p. 8 et 9. — *Hist. de Bâle*, par Peter Ochs; III, 394 et s. Bâle, 1796. — Fechter, *Basl. Tasch.*, 1862, p. 56 et 57.

4. Le texte des *Eidgen. Abschiede* indique Gabriel de Bernes comme chancelier du Dauphin. Nous ignorons s'il exerçait réellement cette fonction, qu'Yves de Scépeaux remplit dans les années suivantes. Conseiller et maître d'hôtel du Dauphin, seigneur de Targes par sa femme Jeanne de Targes, il mourut dans la disgrâce (1458), ayant abandonné son maître pour le Roi. — *Lettres de Louis XI*, I, 360.

5. Avec une escorte de 40 à 50 chevaux. — Wurstisen (*l. c.*) dit aussi que les envoyés étaient au nombre de trois; mais il ne les nomme pas.

6. La présence de ces envoyés, qui n'est pas mentionnée dans la pièce publiée dans les *Eidg. Abschiede*, ressort, d'après Fechter (*Basl. Tasch.*, 1862, p. 56 et 57), de la *Colmarer Richtung* de 1446. Elle est aussi mentionnée par Wurstisen, p. 384.

« commencèrent, tout d'abord, par demander, avec hauteur, aux « Bâlois quel était leur seigneur et maître ; car, disaient-ils, vous « devez avoir un seigneur comme nous-mêmes en avons un[1]. » Puis Gabriel de Bernes prit la parole et se plaignit de ce que les Bâlois avaient traité le Dauphin en ennemi, le jour où il s'était approché de la ville avec ses gens, pour la reconnaître. Les envoyés demandaient satisfaction pour cette grave injure. Ils prétendaient aussi que, de tout temps, Bâle avait été sous la protection[2] du Roi et avait payé une redevance annuelle, comme les parchemins et les rôles en faisaient foi. Ils rappelaient que, depuis plusieurs années, la couronne de France n'avait pu s'occuper de l'Allemagne, à cause des lourdes affaires qui lui étaient tombées sur les bras, et concluaient en demandant que les Bâlois s'acquittassent envers leur maître, comme par le passé.

Il leur fut répondu, avec une certaine indignation, que l'arrivée de tant d'étrangers, venus dans l'intention de forcer la ville, avait été pour Bâle une grande menace. D'ailleurs, plusieurs Bâlois ayant été tués aux limites de leur territoire, c'était pour leur défense personnelle et celle de leur cité qu'ils avaient tiré, et ils refusaient absolument toute réparation[3]. A l'égard des prétentions de la couronne de France sur leur ville, ils les trouvaient étranges. L'évêque de Bâle, présent à cette entrevue, avait été de tout temps leur seigneur naturel. Au-dessus de lui, ils ne reconnaissaient que le roi des Romains, auquel ils devaient un certain nombre d'hommes, pour l'accompagner lorsqu'il passait les monts[4]. Les envoyés du Dauphin insistèrent encore, déclarant que leur maître saurait bien agir par la force et reprendre tout ce que Dieu lui avait confié. A quoi les Bâlois répondirent, de nouveau, qu'ils ne se laisseraient séparer ni de l'Empire ni de leur évêque[5].

1. Tuetey, I, 242.
2. « In Schirmwise. » *Eidg. Absch.*, l. c.
3. V. plus haut, p. ciij et s.
4. Pour se rendre en Italie. — Ici s'arrête le procès-verbal dont nous avons parlé plus haut. La fin du document fait défaut.
5. Ces détails seraient tirés d'une lettre du conseil de Bâle à l'Empe-

Cependant, le 13 septembre, on arriva à un arrangement définitif[1].

On remarquera les transformations successives de la politique du Dauphin à l'égard de Bâle. Tout d'abord, la reconnaissance des moyens de défense de la cité l'avait sans doute convaincu qu'il était inutile de songer à emporter la place autrement que par une surprise[2]. De là, le piège tendu aux Bâlois, le jour de la bataille. La force ayant échoué, le Dauphin, au lendemain même de la bataille, et encore sous l'impression de la résistance opiniâtre des Suisses, eut recours aux négociations. En effet, il était dans le caractère du futur Louis XI de redouter les hasards des combats. L'intervention du Concile était aussi de nature à faire réfléchir, tandis que, d'autre part, les ambassades des Bâlois laissaient à supposer qu'on les persuaderait facilement d'accepter la domination française. Louis fut encore confirmé dans ces sentiments de modération par l'hostilité subite de ses alliés allemands, manifestée, soit par le mauvais accueil fait aux Écorcheurs en Forêt-Noire, soit, chose plus grave encore, par le langage peu amical des ambassadeurs impériaux. Il y avait lieu, enfin, de tenir compte de la Bourgogne, fort mal disposée et qui pouvait, d'un jour à l'autre, reprendre courage et couper la retraite aux Écorcheurs[3].

Les Bâlois s'étant montrés aussi rétifs à la douceur qu'à la force, Louis se hâta de conclure la paix avec les Suisses. Aussi bien, ces derniers, après leur échec, étaient dans des dispositions pacifiques. D'ailleurs, le Dauphin ne se souciait pas de

reur, datée *de la 5e férie après la fête de saint Michel Archange* (29 sept.), soit du jeudi 1er octobre. — Ochs et Fechter, *l. c.*

1. A Ensisheim, où le Dauphin s'était transporté. — Wurstisen, p. 384.

2. On aurait pu, il est vrai, tenter un siège. Mais, autant le Dauphin se serait fait peu de scrupule d'enlever Bâle par un coup de main, autant il lui répugnait d'avoir recours à un siège en règle.

3. Les exploits de ces derniers, et d'autres griefs encore, troublaient, à tout instant, la bonne intelligence entre la France et la Bourgogne. Celle-ci prenait, dès le mois de juillet, des mesures de défense contre les Écorcheurs et, le 11 octobre 1444, le duc Philippe signait un traité d'alliance avec Louis duc de Bavière. — Escouchy, I, p. 17. — D. Plancher, IV, p. 257 et s., et Preuves, n° 137. — Tuetey, passim.

continuer une guerre difficile, qui l'intéressait médiocrement, alors qu'il se voyait contraint de renoncer à la possession de Bâle qui lui importait beaucoup plus. S'étant donc transporté, le 5 septembre, à Ensisheim, Louis y tint une conférence avec les envoyés des conseils et des principales villes de la Suisse. Un armistice de vingt jours fut conclu, à partir du 20 septembre, avec les villes de Bâle, Berne, Soleure et leurs alliés[1]. Enfin, le 21 octobre, Gabriel de Bernes signait, à Zofingue, avec les Confédérés, un traité ratifié, le 28, à Ensisheim, par le Dauphin[2].

Nous avons tout lieu de croire que ces dernières négociations[3] furent surtout conduites par Gabriel de Bernes, le conseiller diplomatique de Louis. Cependant, le nom de Bueil figure au bas de l'original du traité, en tête de ceux des conseillers du Dauphin[4]. Quant aux ambassades, envoyées en Allemagne par le Roi et son fils, pour réclamer l'exécution des promesses de l'Empereur et régler l'évacuation de l'Alsace, il est probable que d'autres occupations empêchèrent Jean V d'y prendre part[5].

1. *Saml. der Eidg. Abschiede*, vol. II, 181, n° 280.

2. *Ibid.*, vol. II, suppl., pièce 20, p. 807 (Orig. Arch. de Berne).— V. aussi Legrand, ms. fr. 6960, livre I, p. 71 et s. — Ainsi que l'a montré M. B. de Mandrot, dans ses *Relations de Charles VII et Louis XI avec les Suisses*, cette pièce, datée d'Ensisheim 28 oct., n'est que la contre-lettre signée par le Dauphin. L'original du traité, daté de Zofingue, 21 oct., s'est perdu; mais M. de Mandrot en a retrouvé une copie (Bibl. Nat. *Papiers Fontanieu*, Portef. 125-126). M. de Mandrot n'a aucune connaissance de la prétendue clause secrète, par laquelle, d'après Escouchy (I, 24), les Suisses se seraient engagés à mettre dès lors 4,000 hommes à la disposition de la France. En revanche, par un article spécial, le Dauphin s'engageait à protéger, contre toute attaque des nobles autrichiens, les communes suisses, y compris celle de Bâle. Ce fait caractérise les changements survenus dans la situation, au lendemain de Saint-Jacques.

3. Bibl. Nat. Legrand, *Hist. ms. de Louis XI*, vol. I. — Escouchy. — Tuetey.

4. *Eidg. Abschiede*, l. c. : « Per dominum dalphinum in suo concilio, « in quo erant domini de Bueil, de Chastillon, de Frissac, de Malicorne, « de Fontaines, du bois Rogues et pluribus aliis presentibus. » *Signé :* Loys, *et plus bas :* Poictiers. Parchemin, avec sceau équestre du Dauphin pendant. Arch. de l'Etat de Berne.

5. V., Tuetey, I, ch. IX, et II, 101 à 176, le détail des négociations avec l'Allemagne qui duraient encore en 1447 et que M. de Beaucourt a résumées dans une note (Escouchy, I, ch. IV). — Vers la fin de 1445, Bueil fut, cependant, chargé d'une mission auprès de l'archiduc Albert, frère

En effet, Bueil, conseiller militaire du Dauphin, dut suivre son maître en Alsace. La conquête de cette province, entreprise dès le commencement de septembre, avait pour but immédiat et apparent de fournir à l'armée française les quartiers d'hiver et l'entretien que lui refusait Frédéric III. Tandis que ses gens commençaient à s'emparer de la haute Alsace et poussaient jusque près de Schelestadt[1], le Dauphin était demeuré à Ensisheim. Il ne se mit en campagne que vers la fin de septembre et assistait à la prise de Marckolsheim, le 26 du même mois[2]. Au siège de Dambach, il fut blessé au genou[3] et se décida alors à rejoindre son père à Nancy. Après avoir séjourné de nouveau à Ensisheim[4], Louis était, dès le 8 janvier 1445, à Montbéliard. Enfin, le 17 janvier, il se mettait en route pour Nancy[5], où il était arrivé dès le 4 février.

Le Dauphin laissait son armée, dans ses quartiers d'hiver, échelonnée en quinze divisions, entre Montbéliard, au sud, où Louis de Bueil commandait deux mille chevaux, et Marlesheim, au nord, occupé par les contingents anglais[6]. Dans cette répar-

de Frédéric III. Ceci résulte d'une lettre du Dauphin (Montbéliard, 8 janvier 1445. — Chmel, *Materialen für Œsterreichischen Geschichte*, I, 1re partie, n° 51, *a*). Répondant aux plaintes de l'archiduc, en ce qui concernait la conduite de ses troupes à Ensisheim, et aux craintes manifestées que la ville ne fût mise en vente (*sic*), Louis lui rappelle que c'est sur sa demande, transmise par Jean de Bueil et d'autres envoyés, qu'il a concentré ses troupes à Ensisheim, au lieu de les laisser errer dans les champs et assiéger la ville de *Gabeurre* (?).

1. Schilter, p. 1003 et s. — Tuetey, I, 272.

2. Après une tentative inutile sur Rhinau, les Dauphinois s'emparèrent de Rorheim, de Niedernai, de Wangen, de Westhofen. Au commencement d'oct., le Dauphin était à Châtenois (Kestenholz), près Schelestadt.

3. Dambach, au pied des Vosges, entre Schelestadt et Barr. — On fit brèche en trois jours avec du gros calibre. La ville ayant capitulé, le prince rentra à Châtenois (il y était le 11 oct.), pour se faire soigner. On peut voir, dans la *Deuxième relation du Commandeur d'Issenheim* (Tuetey, II, n° 118), l'inquiétude qu'inspirait au roi Charles VII cette blessure cependant sans gravité.

4. Nous avons vu qu'il y était de retour le 28 oct., ainsi que Bueil. De même, le 23 nov.

5. C'est à ce moment que les Bourguignons refusèrent de le recevoir à Granges et à Lure.

6. Schilter, p. 1006. — *Deuxième relation du Commandeur*, *l. c.* — Tringant (XXXIII) estime à quinze le nombre des places rendues

tition, Jean de Bueil n'est pas nommé, preuve évidente qu'il rentra avec son maître à Nancy[1].

Peu après, un traité, signé à Trèves, le 13 février 1445, intervenait entre les conseillers du Roi et ceux de l'Empereur, stipulant, pour le 20 mars, l'évacuation de la malheureuse Alsace, que les Écorcheurs avaient pillée et brûlée, sans miséricorde, pendant tout l'hiver[2]. Le retour de l'armée en

par le Dauphin, lorsqu'il évacua l'Alsace. Ce passage confirme l'exactitude des témoignages de Schilter et du Commandeur, en ce qui concerne la répartition des troupes. D'après ce dernier, ces forces (non compris plusieurs divisions, dont l'effectif n'est pas indiqué) se montaient à un minimum de 26,500 hommes. — D'après Schilter, on comptait 33,300 chevaux.

1. Tringant, XXXIII. — Nous trouvons le nom de Bueil mentionné dans les *Voyages* payés par la Chambre des comptes de Bourgogne, durant l'occupation de Montbéliard par les Écorcheurs (*Extrait d'un compte de Jean de Visen*, Tuetey, II, pièce XVII, p. 79). « A Jehanin Viart, che« vaucheur, le 11 ... mars ... 20 sols t. pour ... avoir été de Dijon, à « ... Grey ... porter lettres ... du conseil du duc à Monsr son maré« chal, ... touchans certaines paroles, rapportées par Salins le herault, « dictes par le sire de Bueil à l'encontre de mondit seigneur le mares« chal et pour l'advertir d'icelles et aussi du contenu des lettres de mon« dit seigneur le duc, etc. » — Il ne faut pas confondre ce premier voyage de Salins avec celui qu'il entreprit peu après (payement du 18 mars. — V. Tuetey, *l. c.*) en Alsace, pour le compte du maréchal, et dans lequel il avait pour mission de porter aux chefs des Écorcheurs, avant leur départ d'Alsace, le vidimus des lettres du Roi et du Dauphin qui leur interdisaient le passage en Bourgogne, lettres dont ils ne tinrent aucun compte, du reste. Dans la correspondance échangée à ce propos, entre les autorités de la Bourgogne (Dom Plancher, *Hist. de Bourgogne*, IV, Preuves, n°s 141 et 142. *Lettre du Maréchal*. Rougemont, 9 avril), Bueil n'est pas nommé parmi ces chefs. Il était sans doute à Nancy, où Salins avait été envoyé, lors de son premier voyage (probablement en février). Quant aux paroles de Jean V, auxquelles il est fait allusion, elles contenaient sûrement une critique ou une menace à l'adresse du maréchal de Bourgogne (D. Plancher, *l. c.*), dont la conduite était alors vivement incriminée par le Dauphin et son entourage. En effet, Thibaut de Neuchâtel, qui avait pris au sérieux la mission, à lui confiée, de défendre la Bourgogne contre le passage des Écorcheurs, leur avait fermé la vallée du Doubs, en aval de Montbéliard, et les suivait, en leur faisant autant de mal que possible. Les lettres du Roi et du Dauphin l'y autorisaient au besoin et il agissait suivant les ordres du duc de Bourgogne. Ceci n'empêchait pas Louis de se plaindre du tort fait à ses gens. Le maréchal en prend texte pour accuser le Roi et son fils d'avoir révoqué secrètement, par lettres adressées aux Écorcheurs, l'ordre, qui leur avait été donné publiquement, d'avoir à respecter la Bourgogne. Si cette accusation paraît peu fondée, en ce qui concerne le Roi, on n'en saurait dire autant du Dauphin.

2. Tuetey, I, 325. — Escouchy, I, ch. IV, note. — Pour les horreurs

France s'effectua en plusieurs colonnes. Une des principales, composée des garnisons du Nord, traversa, en Alsace, le défilé du Val-de-Lièvre (18 mars), près de Sainte-Croix-aux-Mines. Les Écorcheurs y subirent, de la part des habitants postés en embuscade, une défaite sanglante, juste punition de leurs meurtres et de leurs rapines. Une autre colonne, plus heureuse, évacuant le sud de l'Alsace (29 mars), se dirigea sur Montbéliard et traversa la Franche-Comté et la Bourgogne[1]. Montbéliard n'était plus alors sous le commandement de Louis de Bueil : car Escouchy nous apprend que le Dauphin, à son départ, y laissa Joachim Rouhault, avec cinq cents hommes[2]. L'on sait que le séjour du Roi à Nancy dura jusqu'à la fin d'avril 1445. Après avoir réglé l'évacuation de l'Alsace et avoir traité avec Metz[3], Charles VII partit pour Châlons, avec le Dauphin et la

et excès sans nombre commis par les Écorcheurs, pendant toute la durée de cette expédition, v., passim, le remarquable travail de M. Tuetey.

1. Tuetey. — D'après la correspondance des autorités bourguignonnes (Dom Plancher, IV, Preuves, nos 141 et 142), ils étaient, vers le commencement d'avril, en Franche-Comté, au nombre de 7,000 chevaux, entre Vesoul et Langres, vers Jussey, Jonvelle, Port-sur-Saône et Bourbonne. Ils occupèrent ensuite, plus à l'O., Percey (Haute-Marne), Lusey (?), Montsaugeon (Haute-Saône) et vinrent, dans la nuit du 10 au 11 avril, courir autour de Dijon.

2. Escouchy, I, ch. IV. — Détachement vraisemblablement tiré d'Altkirch. — Selon toute apparence, Louis de Bueil formait, avec la garnison de Montbéliard, l'escorte du Dauphin (2,000 chevaux). — La situation de Montbéliard fut réglée en juillet, à Châlons, par le Roi et la duchesse de Bourgogne. La place devait être remise, fin juillet, au comte de Saint-Pol, qui devait la tenir jusqu'en septembre et ne la rendre au comte de Wurtemberg que contre remise des scellés du Dauphin (Escouchy, I, p. 49, note). C'est le 18 sept. 1445 seulement que l'artillerie du Dauphin quitta Montbéliard. Elle arriva le 25 à Auxonne. Le trajet de Dijon à Troyes dura du 15 au 23 nov. — Tuetey, II, 113 et s. et 231 et s.

3. Escouchy, I, ch. III et IV. — Vallet de Vir., III, 31 et 40. — Pendant l'expédition du Dauphin, le Roi avait tenté de soumettre les trois évêchés, Metz, Toul et Verdun, qui, ainsi que Bâle, se considéraient comme villes libres impériales. L'armée, composée de 30.000 hommes, sous le commandement de Brézé, ne réussit qu'en partie et Metz ne put être pris. Les évêchés et d'autres villes, parmi lesquelles Epinal, se soumirent cependant, tout en conservant leurs privilèges (Traité du 28 février 1445). A ce propos, on reprocha à Brézé et aux autres conseillers de s'être laissé corrompre par les *Gros d'or* des Messins, frappés tout exprès. Il est curieux de comparer le langage tenu à ces derniers,

cour[1]. La duchesse de Bourgogne vint de Bruxelles l'y trouver, pour régler les nombreux griefs qui, depuis le traité d'Arras, refroidissaient les relations de son époux avec le Roi[2]. Pendant ces négociations, les joutes et les réjouissances, déjà commencées à Nancy, reprirent leur cours[3].

Les historiens se sont demandé si, dans la pensée de Charles VII et de son fils, la double expédition de 1444 devait conduire à une extension des frontières françaises vers le Rhin[4]. Ce débat semble reposer, en grande partie, sur un malentendu provenant du vague de l'expression *Frontières du Rhin*, employée par Æneas Sylvius[5]. En effet, la relation déjà citée, dans laquelle le commandeur d'Issenheim raconte l'entrevue du Dauphin et des ambassadeurs impériaux (2 sept.), au lendemain de la bataille de Saint-Jacques, nous montre que Louis ne prenait pas toujours la peine de dissimuler ses projets de conquête[6]. Ce dernier récit, très digne de foi, est en complète concordance avec le témoignage d'Æneas Sylvius, alors secrétaire de l'empereur Frédéric III[7].

par les gens du Roi, avec le langage tout semblable, tenu aux Bâlois, par les gens du Dauphin (V. p. suiv., note 1).

1. Le 7 mai, d'après M. de Beaucourt (Escouchy, I, 42), il était à Commercy et, le 3 juin à Sarry-lès-Châlons, où il demeura jusqu'au mois d'août.

2. Après l'accord avec la France (6 juillet), on régla définitivement l'affaire de la rançon du roi René. — Escouchy, I, ch. v. — Le transport de l'artillerie du Dauphin, de Montbéliard à Troyes, par Auxonne et Dijon, fit aussi l'objet d'une convention, la Bourgogne se chargeant de l'opération (V. p. précéd., en note).

3. A Nancy, le Roi avait jouté contre Brézé. — Escouchy (I, p. 50) nomme, parmi les plus brillants cavaliers, Louis de Bueil, « ung gentil escuier de l'ostel du Roy. »

4. A priori, il semble assez naturel que le Roi, appelé à l'étranger, cherchât quelque compensation à ce que lui coûtait cette campagne, ne fût-ce que pour fermer la bouche à ses détracteurs. Parmi ces derniers, le *Bourgeois de Paris* (éd. Tuetey, p. 374), dans cet esprit d'opposition intraitable qui le caractérise, reproche à Charles d'avoir laissé son royaume, pour s'en aller avec le Dauphin, au dehors, gaspiller son argent et ses hommes.

5. V. plus bas, note 7, le passage d'Æneas.

6. V. plus haut, p. cxv, ainsi que la *Corresp. polit. de la ville de Strasbourg* (Tuetey) et les différents auteurs cités dans la *Sæc. Schr.*

7. *Sæc. Schr.*, p. 49. *Lettre* (*n°* 87) *à Jean Gers, protonotaire royal,*

Si, des propos, nous passons aux faits, nous voyons, qu'en Lorraine, le Roi revendiquait, par la force, la possession de villes importantes. Ces villes n'étaient point, il est vrai, situées sur le Rhin; mais elles se considéraient comme indépendantes de la France et comme appartenant à l'Empire[1].

En même temps, à l'autre bout de la ligne française, une expédition toute semblable était dirigée contre Bâle et les Suisses, et suivie d'une campagne en Alsace. Nous croyons avoir suffisamment mis en lumière que la guerre contre les Confédérés, poussée très mollement et terminée à la hâte, n'était pas ce qui intéressait le plus le Dauphin de ce côté. Les événements militaires, aussi bien que le langage de Bueil et de Gabriel de Bernes, ne sauraient laisser aucun doute sur les projets d'annexion que Louis nourrissait à l'égard de Bâle. Il ne s'agissait pas seulement, en effet, d'occuper temporairement une cité importante et supposée hostile; mais on projetait de la garder,

datée de Nuremberg 1444 : « Postquam Delphinus Belligardi potitus est, « famam undique sui adventus publicavit, sed non uno modo apud omnes. « Apud aliquos namque se in auxilium nobilitatis venisse prædicabat, « tanquam in Germania per communitates esset opressa. Apud alios vero, « vocatum se dicebat per Romanorum regem contra Suitenses. Nonnullis « autem, se velle vendicare iura domus Franciæ asseverabat, quae usque « ad Rhenum protendi dicebat. Ex hac causa urbem Argentinam obsessu- « rum se affirmabat. Dicebat enim etiam et propter ducem Sigismundum « se venisse. Et hos rumores ubique publicari studebat, non quod ita « esset, sed quod favorem ob eam causam sese putabat habiturum. » — Schilter, dans ses *Remarques historiques sur la Chronique de Koenigshofen* (p. 1002), dit aussi que Charles VII, après l'entrée de ses armées en Lorraine et en Alsace, aurait fait entendre que Strasbourg et tout le pays jusqu'au Rhin appartenaient à la France.

1. Le langage tenu par le Roi et ses conseillers aux Messins est remarquablement pareil à celui que le Dauphin tenait aux Bâlois (v. plus haut, p. cxvij et s.). D'après Escouchy (I, 30), les Messins se plaignirent de ce que le Roi leur faisait la guerre sans motif; car ils n'étaient pas de sa seigneurie et ne lui avaient causé aucun dommage. Le président au parlement, Jean Rabateau, répondit qu'il prouverait facilement, par titres, qu'ils avaient été de tout temps sujets du Roi et de ses prédécesseurs; mais qu'ils avaient abusé des malheurs du royaume, pour se soustraire à cette domination, se disant Français lorsqu'ils avaient à faire à l'Empereur et se prétendant ville impériale vis-à-vis des autorités françaises. Le Roi était résolu à les faire obéir, etc., etc.

à tout jamais, au nom des droits de la couronne. Or, la conquête de cette ville, située au delà des frontières françaises, en plein pays étranger, ne pouvait être pour le Roi d'aucune utilité, s'il n'y joignait la conquête de l'Alsace. La possession de cette dernière province, reliant Bâle et la Suisse aux trois évêchés et à la Lorraine, eût ainsi établi une barrière française entre l'Allemagne et la Bourgogne.

CHAPITRE VIII.

Sommaire. — Réforme de l'armée (1445). — Influence croissante de Brézé et disgrâce de Bueil. — Les mécontents. Bueil prend part aux menées du Dauphin. — Préliminaires de la conspiration (1445). — Ses débuts (avril-sept. 1446). — Dammartin abandonne le Dauphin. Sa déposition (sept.). — Avortement définitif de la conspiration (oct.). — Départ du Dauphin pour l'exil. — Bueil rentre en grâce auprès du Roi (fin de 1446) et rompt avec le Dauphin. — Procès pour la succession de Béraud-Dauphin. — Conclusion et épilogue ; affaire Mariette ; disgrâce et nouvelle faveur de Brézé (1447-1449).

Nous venons de voir que le Dauphin avait été fort mécontent de la réception faite à ses troupes, lors de leur retour d'Allemagne à travers la Bourgogne[1]. Si, toujours en quête d'ambitieux projets, il avait compté se faire une clientèle parmi les Écorcheurs, il dut être singulièrement déçu. En effet, les excès de la campagne de 1444 avaient décidé le Roi à introduire une réforme radicale dans l'armée, réforme dès longtemps réclamée et tentée en vain sous une forme partielle[2]. Cette mesure, applicable à la seule cavalerie[3], fut discutée et adoptée, à Châlons, dans une série de délibérations du conseil, auxquelles Louis prit part en personne[4]. Sous la direction du connétable, les troupes

1. Pour les dommages faits par les troupes du Dauphin, v. Tuetey, *les Écorcheurs sous Charles VII*, et Escouchy, III, 105 et s.

2. V. plus haut, p. lxxxj, à la Pragmatique du 2 nov. 1439, et p. lxxxvij, note. On peut encore citer, pour le rétablissement de la discipline, l'ordonnance du 22 déc. 1438. — *Recueil des Ordonnances*, XIII, 297.

3. La réforme de l'infanterie, comprenant l'institution de la milice des francs-archers, plusieurs fois réorganisée depuis, ne date que de l'ordonnance du 28 août 1448. Chaque paroisse était tenue de fournir et d'équiper un de ces archers qui recevait quatre francs par mois et était dispensé du payement des impôts.

4. Bueil, malgré sa compétence, n'est pas nommé parmi ceux qui furent consultés. — Pour cette réforme, v. Gruel, *Mém. de Richemont*, p. 380. — Escoûchy, I, ch. vi. — Thomas Basin, l. IV, ch. iii et s. — Aucun de ces auteurs ne donne le nom des quinze capitaines. — V. aussi deux

furent passées en revue, à mesure qu'elles rentraient en France, et les compagnies réduites et purgées de tous leurs mauvais éléments. Le Roi conserva, pour le service permanent qu'il instituait, quinze compagnies de cent lances[1], à garnisons fixes, dont le commandement fut confié aux capitaines les plus fidèles, mandés successivement à Châlons[2].

Dans cette nouvelle répartition de la force armée[3], Bueil obtint-il une compagnie? Si, d'une part, ses talents militaires, les services rendus et son zèle pour le maintien de l'ordre lui donnaient droit à cette distinction, d'autre part, il était, déjà alors, trop ami du Dauphin pour être celui du ministre Brézé. Il jouissait, il est vrai, d'un de ces grands commandements, dès 1449 ou 1450[4]; mais nous avons tout lieu de croire qu'au retour de l'Alsace, il avait été laissé sans emploi

pièces communiquées par M. Lecestre, *P. Just.*, au 14 mai 1451, et ms. fr. 25712, p. 259. — *Bibl. de l'Éc. des chartes*, 2e s., III, 125 et s. — Vallet de Vir., II, 401, et III, 56.

1. Soit 9,000 hommes.

2. Les hommes libérés, formés en détachements, sous la conduite de chefs nommés à cet effet, furent renvoyés dans leurs foyers, dûment amnistiés, avec ordre de reprendre les travaux des champs. Des commissaires locaux surveillaient l'opération qui fut terminée dans l'espace de quinze jours. La tranquillité se rétablit ainsi dans le royaume, comme par enchantement.

3. Dunois fut inspecteur général. Brézé, Floquet et le duc de Bourbon reçurent une compagnie (Vallet de Vir., III, 58).

4. Bueil est, dès octobre 1446, qualifié de *capitaine de gens d'armes en Rouergue;* mais la nature de ce commandement n'est pas indiquée. — *Coll. de Pièces originales*, à *Avort* (pièce 1) et à *Anthenaise* (pièce 2). Communic. de M. de Beaucourt. — Dans un plan de campagne pour la conquête de la Normandie, qui doit dater de 1449, Bueil est indiqué comme devant commander 100 lances. En février et mars 1450, il est capitaine de 80 lances, ordonnées en Rouergue. En janvier 1451, il commande 80 lances en Normandie. En 1453, 100 lances. A la fin de 1453 et en 1454, il ne commande plus que 80 lances. Ajoutons qu'il n'y avait, entre les compagnies de 80 lances et celles de 100, qu'une différence d'effectif purement accidentelle et temporaire. De même, Dunois, qui commande en Normandie 100 lances fournies, durant le premier quartier de l'année 1451, n'en commande plus que 80 durant le troisième quartier, sa compagnie ayant subi des pertes en Guyenne. — Bibl. nat., mss. frs., 20487, fol. 75; 26080, n° 6397. — Clairambault, 144. — Chartes royales, XVI, nos 247, 259, 270 et 277. — *Coll. de Pièces orig.*, dossier *Bueil*, pièces 110 à 124. — *P. Just.*, au 14 mai 1451.

ou même cassé comme Dammartin[1]. En effet, dès la fin de l'année 1443, Brézé était devenu tout-puissant à la cour[2]. Homme de tête et politique habile, ce nouveau favori dirigeait les finances, et ce poste envié n'était pas celui qui lui faisait le moins d'ennemis. Enfin, il était au mieux avec Agnès Sorel, dont l'influence sur le Roi atteignait alors son apogée[3].

Le plus haut placé de ses adversaires était le Dauphin, que la fin de la campagne et la réforme trouvaient mal disposé. Jaloux et avide de pouvoir, Louis se plaignait de ce qu'on le laissait sans argent, sans influence et, le plus souvent, sans amis; car on faisait ce que l'on pouvait pour les lui enlever. Il avait sollicité une augmentation de pension et l'entrée au conseil[4]. Un moment, il avait cru qu'on allait lui donner part au gouvernement; mais ses espérances avaient été cruellement déçues[5]. Dans son ressentiment, il croyait ou feignait de croire qu'on avait voulu se débarrasser de lui en l'envoyant en Allemagne[6]. D'autres grands personnages étaient aussi les ennemis

1. La fidélité d'Antoine de Chabannes semblait douteuse au Roi; à plus forte raison devait-il en être de même pour Jean V. — Voici, d'après la *Chron. Martinienne* (fol. 287 et 288), l'histoire de Dammartin. Cassé de son commandement de 25 lances, il revêtit un jour un costume de deuil. Le Roi lui en ayant demandé le motif, il répondit qu'on lui ôtait la vie en lui ôtant ses gens d'armes. Charles lui offrit alors une pension de 600 livres, que Chabannes refusa fièrement, pour rester au service du Dauphin. De là, le rôle joué par lui dans la conspiration de 1446 (v. plus bas, même ch.).

2. Pierre de Brézé (v. plus haut, p. xciij) devint successivement sénéchal de Poitou, puis chambellan, grand maître d'hôtel du Dauphin, capitaine de 100 lances (1445) et, enfin, après la conquête de la Normandie, grand sénéchal de cette province (1450). — Vallet de Vir., III, 103. — Port, art. *Brézé*. — Plus bas, passim.

3. Escouchy-Beaucourt, III, 268.

4. D'après Delort, *Essai sur Charles VII, Agnès Sorelle*, etc., p. 96 et s. Le même auteur et Duclos rapportent aussi, d'après Gaguin, l'histoire du soufflet que Louis, attribuant les refus du Roi à l'influence de la favorite, aurait donné à celle-ci, après une scène très vive. Ce soufflet aurait été la vraie raison de l'exil du Dauphin. La disgrâce de ce dernier avait des causes plus réelles qu'une histoire aussi suspecte.

5. Le Roi étant à Sarry-lez-Châlons, c.-à-d. au retour de l'expédition contre les Suisses. — *Déposition de Dammartin*, ms. fr. 20427, p. 3 et s. Ce passage manque dans Duclos. V. plus bas, p. cxxxiv, note 3.

6. *Déposition de Benoist*, 7. *Pièces Just.*, au 27 oct. 1446. Nous avons divisé cette longue pièce en paragraphes numérotés.

du ministre. C'étaient le connétable, le comte du Maine, le comte de Saint-Pol et le roi de Sicile, qui avaient vu leur influence à la cour remplacée par celle du nouveau venu. A la suite de ces mécontents, il faut mentionner Antoine de Chabannes et Jean de Bueil que nous allons voir prendre une part très active à ces menées, avec les gens du Dauphin.

Cousin de Brézé et un peu plus âgé que lui, Jean V avait dû se sentir blessé dans son amour-propre, en voyant son cadet, qu'il avait mis lui-même en évidence[1], prendre tout à coup un essor inattendu et ruiner son influence et celle de Coetivy[2]. L'expédition de 1444 ne put qu'aggraver cette rivalité des deux anciens compagnons d'armes. Brézé dirigeait, à la fois, l'expédition de Metz et les négociations, sans quitter la personne du Roi, tandis que Bueil, conseiller militaire de l'héritier de la couronne, était placé à un poste secondaire, ou, du moins, dénué d'importance politique. Il n'est donc pas douteux que cette campagne contribua à rapprocher ce dernier de son nouveau maître le Dauphin et à unir leurs rancunes, surtout si, comme cela paraît probable, Bueil se vit privé d'emplois militaires[3]. Ce qui est certain, c'est que, dès le commencement de l'année 1445, tous les futurs conspirateurs sont notés, dans une correspondance secrète[4], parmi les gens qui ne possèdent plus la confiance du Roi. Dès lors aussi, Jean V fait partie de la maison du Dauphin et paraît être avec lui sur un pied très intime[5].

1. Par ex., lors du renversement de La Trémoille. — Tringant, XXIX. — Brézé était né vers 1410. — Port, à *Brézé*.

2. Gruel, *Mém. de Richemont*, p. 377. — Coetivy fut éloigné de la cour, à la fin de 1443. Brézé entra aux affaires avec Jamet du Tillay, l'insulteur de la Dauphine, et le *Petit-Mesnil*, soit, d'après M. de Beaucourt, Jean du Mesnil, conseiller et chambellan du Dauphin.

3. V. plus haut, p. cxxviij et s.

4. V. Escouchy-Beaucourt, III, 318, une clef de la correspondance de Mariette, avec le duc de Bourgogne, en date du 3 février 1445. Bueil y figure sous le pseudonyme d'*Estienne*. La liste distingue : 1° « Ceux qui se tiennent souvent devers le Roy en son retrait, » soit Brézé, Précigny, du Tillay, le Petit-Mesnil et Jean Bureau ; 2° « Les autres qui pou se tiennent au retrait du Roy, » soit le Dauphin, Bueil, Rabateau, Daillon, Courcillon, Estissac, Châtillon, René et Charles d'Anjou, etc.....

5. Il en est de même de Louis de Bueil. En 1445, le Dauphin fait don

Outre leurs griefs personnels, les opposants avaient d'autres motifs plus plausibles à mettre en avant contre Brézé. On lui reprochait de tout détruire, tout gâter et de prendre argent de toutes parts[1]. Nous avons vu que la voix publique l'accusait de s'être laissé corrompre par l'or des Messins[2], et il paraissait prouvé qu'il avait reçu quatre cent mille écus lors des trêves avec l'Angleterre. Pour la conclusion d'un traité avec le Dauphin, à propos de l'hommage de Faucigny, le duc de Savoie avait donné au sénéchal de Poitou le comté de Maulévrier en Normandie[3]. Le bruit courait enfin, parmi les mécontents, que le Dauphin n'était pas seul à prendre parti contre Brézé. Le Roi lui-même, disait-on, quelque bonne grâce qu'il lui témoignât, s'apprêtait à l'abandonner comme les précédents favoris. Charles n'aimait point le sénéchal, parce qu'il le reprenait trop en public[4]. Et l'on ajoutait que, lorsque le Roi voulait se défaire d'un de ses gouverneurs, il s'y préparait de longue main[5].

Un interrogatoire contemporain nous donne, sur la situation et la conduite de Bueil, à cette époque, des détails très circonstanciés que nous résumerons, chemin faisant. Mais, avant de faire usage de cette pièce, il convient d'observer que le déposant, Guillaume Benoist, ancien serviteur de Jean V[6], joue, dans toute cette affaire, un rôle fort peu honorable. Si donc ses allégations, en ce qui concerne Bueil, doivent être prises en

à Louis de Bueil, à Châtillon et à Hovaste de Montespedon d'habits neufs. — Gruel. — Ms. fr. 6966, fol. 162 et s. *Compte de l'argenterie de Jean Vidal, en* 1445. — *Dép. de Benoist.*

1. *Ibid.*, 7. — Escouchy, I, 137.
2. V. plus haut, p. cxxiij, note 3.
3. *Dép. de Benoist*, 7.
4. Brézé, lui-même, disait à Mariette, à Chinon : « Qu'il ne seroit pas durable entour du Roi. » — Escouchy-Beaucourt, III, 315.
5. *Dép. de Benoist*, 8.
6. *Ibid.*, *P. Just.*, au 27 oct. 1446, ce texte déjà cité. Nous ne connaissions de ce document qu'une copie de Legrand (ms. fr. 6966, pages 38 et 50). M. de Beaucourt a bien voulu nous en indiquer l'original, que nous n'avions pu retrouver. — Benoist était au service de Bueil depuis 1430 environ.

sérieuse considération, lors même qu'elles dépoétisent un peu le personnage du Jouvencel, il y a lieu aussi de suspecter d'exagération les dires d'un homme qui chargeait son ancien maître, parce qu'il venait de le trahir.

D'après Benoist, de tous temps, Bueil aurait été tourmenté par son ambition et son amour de l'intrigue : « Il ne souffrait homme avoir autorité par dessus luy. » Il voulait, à toute force, arriver au pouvoir, et lui et ses amis avaient déjà subi diverses mésaventures à ce propos. Cette disposition ne faisant qu'augmenter avec l'âge, il était toujours plus échauffé en sa poursuite, écrivant à l'un d'une façon, à l'autre d'une autre, sans songer au règlement des comptes[1].

A deux reprises déjà, on l'avait averti de prendre garde. La première fois, c'était à Vienne, en Dauphiné[2]. Bueil était alors aux affaires avec Charles d'Anjou. Comme il consultait un religieux du couvent de Sainte-Colombe[3], nommé Jean Canyvet, « docteur notable en astrologie, » celui-ci lui conseilla d'abandonner la cour, sous peine d'avoir le col coupé, dans un délai de dix ou quinze ans[4]. Sur quoi, Bueil déclara « que, puisqu'il « avoit dix ans de terme, il ne luy en chaloit, et que, s'il ne fai- « soit ses besongnes en dix ans, dont il estoit en chemin[5],... « jamais ne les attendoit faire. » Une seconde consultation n'obtint pas une meilleure réponse[6]. C'est sous le coup de ces prédictions sinistres que Bueil entrait dans la cabale ourdie par le Dauphin.

D'après Escouchy, dans la deuxième moitié de l'année 1445 et peu après la mort de la Dauphine, un premier assaut avait

1. *Dép. de Benoist*, 1 et 5. V. aussi plus haut, p. lxj.
2. D'après Benoist, c'était en 1434 ou 1435. Il s'agit sans doute du mois d'avril 1435, époque à laquelle la cour se trouvait à Vienne pour les états généraux. — Vallet de Vir., II, 309.
3. Un franciscain. — Sainte-Colombe (Rhône, arr. de Lyon, cant. de Condrieu) est situé sur la rive droite du Rhône, en face de Vienne.
4. C'est-à-dire de 1444 à 1445 ou de 1449 à 1450.
5. Sous-entendu *de les faire*.
6. *Dép. de Benoist*, 1.

été dirigé, sans succès, contre le ministre[1]. « Auquel temps, dit « cet auteur, aucuns grans seigneurs furent congediez de la court « du Roy, par le moyen d'aucunes tribulacions qui se esmeurent « layens. Et leur fut dit, par la bouche du Roy meisme, qu'ilz « ne tournassent jusques à tant qu'on les manderoit. » Si nous en croyons un passage de Guillaume Gruel, cet éclat aurait été provoqué par les soupçons non justifiés de Brézé. « Puis, dit-il, il y eut un grand brouillis que le sénéchal de « Poitou mit sus, parce qu'il se doutoit que le roy de Sicile, le « connétable, les seigneurs du Maine et de Saint-Paul estoient « alliez ensemble et faisoient une *Praguerie*, ce qui fut mal « trouvé; car ils n'y pensoient point[2]. »

Bien que le Dauphin ne soit point nommé, ni lui ni ses conseillers ne devaient être étrangers à cette affaire. En ce qui concerne Bueil, d'après Benoist, il conspirait déjà en 1445, lorsqu'il entra dans la maison du Dauphin[3]. Ce qui est certain, c'est que, dès l'été de 1446, Jean V était en pleine disgrâce et avait, en apparence du moins, perdu son ascendant

1. Escouchy-Beaucourt, I, 68. — Marguerite d'Ecosse mourut à Châlons, le 16 août 1445. La cour quitta cette ville aussitôt après (dès le 18 août), pour se diriger vers la Touraine (Vallet de Vir., III, 89 et s.). C'est à ce moment qu'Escouchy place ce fait. Pas plus que Gruel, cet auteur ne mentionne la conspiration et la disgrâce du Dauphin en 1446.

2. Gruel, *Mém. de Richemont*, p. 380. — Cet auteur place cet événement après le mariage du connétable avec Catherine de Luxembourg (juillet 1445) et avant le départ du Roi, de Nancy, pour Châlons. Or, le Roi était le 7 mai à Commercy (Escouchy-Beaucourt, I, 42) et dès le 3 juin à Sarry-lez-Châlons. Gruel fait donc une confusion évidente. Au lieu de l'arrivée du Roi à Châlons, Gruel a sans doute voulu parler de son départ de cette localité, ce qui mettrait ce texte d'accord avec celui d'Escouchy et permettrait de fixer pour la date de cette cabale la deuxième partie de l'été de 1445, à partir du milieu d'août.

3. *Dép. de Benoist*, 6. — Ceci se passait après l'expédition d'Allemagne. En effet, pendant cette dernière campagne, Bueil n'est mentionné que comme lieutenant du prince et non comme faisant partie de sa maison. En tous cas, la conversation de Bueil avec Benoist, où ce fait est mentionné, est antérieure au voyage de Benoist en Dauphiné (1re moitié de 1446). — Vers la fin de 1445, Louis de Bueil et Châtillon sont envoyés à Nantes par le Dauphin. Le duc de Bretagne leur fait remettre 116 livres, « pour leur deffroy. » Morice, *Mém. pour l'hist. de Bretagne*, II, col. 1894. — Dom Lobineau, II, 1111.

sur l'héritier du trône[1]. En réalité, cependant, il restait d'accord avec ce prince.

Quant à ce dernier, durant les premiers mois de 1446, il paraissait être au mieux avec Brézé; car il poursuivait alors, par son entremise, la conclusion d'un arrangement très avantageux avec le duc de Savoie, à propos du Faucigny et des comtés de Valentinois et de Diois[2]. Mais, aussitôt la ratification royale obtenue, Louis changea de tactique et commença ouvertement à conspirer, pour s'emparer du pouvoir. D'après la déposition d'Antoine de Chabannes, comte de Dammartin[3], ce fut, en effet, vers le mois d'avril 1446 que le Dauphin entreprit la nouvelle campagne qui devait le brouiller définitivement avec son père.

1. *Dép. de Benoist*, 1 et 4. En juillet, au plus tard. — Bueil n'est pas présent à Chinon, lors de l'hommage prêté par Pierre de Bretagne (14 mars 1446). — *Art de vérifier*. — Cependant on trouvera un peu plus bas (p. cxliv) la preuve que, dès le dernier trimestre de 1446, Bueil commandait à un certain nombre de gens d'armes au service du Roi, et touchait même, semble-t-il, sa pension.

2. V. Guichenon, *Histoire généalogique de la maison de Savoye, III, Preuves*, le texte du traité contresigné par Beuil. — Par ce traité, le Dauphin abandonnait au duc de Savoie l'hommage de la baronnie de Faucigny, jadis cédée par le roi Jean au comte Amé. En échange, le duc abandonnait toutes prétentions sur les comtés de Valentinois et de Diois. En outre, il s'engageait à payer au Dauphin 54,000 écus d'or, et à le tenir quitte de 3,000 que ce dernier lui devait. Pour avoir la ratification du Roi et gagner Brézé, le Dauphin obtint du duc qu'il donnerait au sénéchal le comté de Maulévrier en Normandie, fief remis en 1354 au comte de Savoie, lors de la cession du Dauphiné par Humbert. Les négociations durèrent jusqu'au 3 avril 1446 et le traité fut ratifié dans le courant du même mois par Charles VII. Dans le mois de janvier de la même année, le Dauphin avait fait transporter à Chinon, pour en faire don à Brézé, 25 queues de vin du Rhin, rapportées d'Allemagne. — *Lettres de Louis XI*, I, 196 et 204. — Vallet de Viriv., III, 107. — *Dép. de Benoist*, 7. — Outre le traité mentionné ci-dessus, le Dauphin méditait encore, avec le duc de Savoie, un projet de partage du Milanais (février 1446). V. *Bibl. de l'Ecole des chartes*, XLIV, en 1883, le texte du traité publié par M. de Mandrot.

3. Ecuyer, âgé de trente-quatre ans environ. — Bibl. nat., ms. fr. 20427, p. 3 et s., copie du temps sur papier, en date du 27 septembre 1446. La déposition est faite à Candes ou Candé, par-devant le chancelier et Adam Roland, secrétaire. — Cette pièce a été publiée par Duclos dans les pièces justificatives de son *Histoire de Louis XI*, d'après un texte assez incomplet. — V. aussi Legrand, *Histoire manuscrite de Louis XI;* Bibl. nat., mss. frs. 6960 à 6990, vol. I, p. 97.

Aux environs de Pâques[1], Louis étant au château de Chinon[2], Dammartin s'y présenta. Le prince lui fit accueil et, le menant aussitôt dans l'embrasure d'une fenêtre, dit, en lui montrant un soldat de la garde écossaise qui passait sur la douve du fossé : « Véez ceulx qui tiennent le royaulme de France en subjection. » Dammartin ayant répondu que cette garde était une belle et bonne chose et qu'elle avait déjà préservé le Roi de bien des dangers, le Dauphin ne poussa pas plus loin l'entretien sur ce sujet. Mais, la conversation étant tombée sur la Savoie, il engagea son interlocuteur à se rendre promptement dans ce pays, lui promettant de lui accorder, à son retour, mille livres de rente sur le comté de Valentinois[3].

Pendant le voyage de Dammartin, Benoist, le serviteur de Bueil, était aussi absent en Dauphiné[4]. Au mois de juillet, il apprit que son maître « estoit fort ravalé de son authorité, qu'il « avoit eue en cour, tant devers le Roy que monseigneur le « Dauphin. » Il avait même dû quitter ses fonctions dans l'hôtel de ce dernier[5]. Benoist, fort inquiet, se rendit aussitôt au couvent de Sainte-Colombe pour obtenir une nouvelle consultation astrologique. Canyvet était mort; mais il avait légué son secret à un sien disciple du même couvent, le frère Philippe, qui confirma les inquiétudes de Benoist et les prophéties de son prédécesseur. Benoist en écrivit aussitôt à Bueil, alors à

1. Pâques, 17 avril. Cette date concorde bien avec la conclusion du traité de Savoie.

2. D'avril à octobre 1446. — D'octobre à décembre, le Dauphin est à Tours, qu'il quitte fin décembre, pour être le 7 janvier 1447 à Lyon et se rendre de là en Dauphiné. — *Lettres de Louis XI*, I, passim, et Vallet de Vir., III, 110. — Au contraire, le Roi alterne entre Chinon et Razilly. Il est en avril à Chinon, en juillet à Razilly, en sept. à Chinon. D'octobre à déc., la cour résida à Maillé, puis à Tours. — *Dépos. de Benoist* et Vallet de Vir., *l. c.*

3. Le voyage de Dammartin concernait, sans doute, le traité avec la Savoie. V. page précédente.

4. Comme serviteur de Bueil, il était employé aux réformes introduites dans cette province par le Dauphin, réformes que les ennemis de Louis qualifiaient volontiers de bouleversement général. — *Dép. de Benoist*, 1.

5. Fonctions qu'il occupait encore au moment du départ de Benoist.

Razilly[1], le conjurant de ne rien tenter pour s'emparer du gouvernement et d'envoyer de suite une personne sûre[2] pour interroger le frère Philippe. Le sénéchal se trouvait justement auprès de Bueil lorsqu'il reçut cette missive confidentielle. Quelque singulier que cela puisse paraître, Bueil n'hésita pas à la lui montrer et à le consulter sur ce point délicat[3]. Ne recevant pas de réponse, Benoist, de plus en plus inquiet, quitta le Dauphiné et vint trouver son maître[4] en Touraine, à Ussé[5].

Sur ces entrefaites, Dammartin avait aussi quitté la Savoie. Trois semaines ou un mois après son retour, comme il revenait à cheval, de Razilly, dans la suite du Dauphin, il eut avec ce dernier un nouvel entretien[6]. Louis fit part à son interlocuteur de son projet de s'emparer du château de Razilly[7], où se trouvait le Roi. Dammartin s'étant engagé à lui prêter cinq ou six archers, le Dauphin ajouta que son oncle, le comte du Maine, lui avait promis la complicité de plusieurs personnages, entr'autres de Nicole Chambre, capitaine de la garde du Roi[8]. Puis il exposa de quelle

1. Comme nous l'avons vu un peu plus haut, le Roi s'y trouvait alors. — Benoist écrivait de Lyon. *Dép. de Benoist*, 2.

2. P. ex., Tranchelion, soit Guillaume de Tranchelion, seigneur de Palluau et des Roches-Tranchelion, en Touraine. — V. plus bas, ch. IX, à la reprise des hostilités, et *Diction.* de Busserolle.

3. *Dép. de Benoist*, 2. — Fin juillet ou août. On a peine à comprendre comment Bueil, alors en disgrâce, pouvait être en bons termes avec Brézé.

4. Dans la première quinzaine de septembre. C'était, dit-il, il y a six semaines.

5. Cette seigneurie, située dans l'arr. de Chinon, cant. d'Azay-le-Rideau, comm. de Rigny, appartint à Bueil et à son fils Antoine. Elle leur venait des Montejean, par Jeanne de Montejean. Jean V rendit hommage pour cette terre le 16 janv. 1462. Antoine la vendit le 12 nov. 1485 à Jacques d'Espinay. — Busserolle.

6. Ce devait être vers la fin de l'été, peut-être en août.

7. Razilly, en Touraine, rive gauche de la Loire, comm. de Beaumont-en-Véron. — Louis comptait pour cela sur ses gentilshommes, outre trente archers et une vingtaine d'arbalétriers.

8. V., Bibl. nat., ms. fr. 20486, 191, une lettre de la veuve de Nicole au roi Louis XI (15 août), indiquée dans le *Catalogue du fonds Bourré*, par M. Vaesen (*Bibl. de l'Ecole des chartes*, 1885, III, p. 295). — Dans la déposition de Dammartin, d'après le *Texte de Duclos*, le Dauphin ajoute : « Quant à ceux de Laval, ils sont bien miens et d'autres. » On trouve, au contraire, dans le *Texte du ms.* 20427 : « Et quatre archers de Laval ilz sont bien miens, etc. »

façon il s'y prendrait pour faire pénétrer ses gens, un à un, dans le château. Comme Dammartin cherchait à le détourner de cette entreprise, en lui remontrant sa témérité, il lui répondit qu'il ne devait point se soucier, qu'il serait récompensé et que tout marcherait bien. D'ailleurs, lui, Dauphin, serait présent en personne au moment de l'exécution : car tout le monde craignait le Roi. Il mettrait ensuite des hommes sûrs autour de son père et ferait garder Razilly par trois ou quatre cents lances. Quant au sénéchal, il savait, disait-il, que Dammartin l'aimait bien. Sur la réponse affirmative de ce dernier, il ajouta : « Aussi foys-je « et suis content qu'il gouverne comme il a acoustumé; *mais* « *ce sera soubz moy.* »

C'est à peu près à ce moment que Dammartin, qui, comme nous venons de le voir, s'était d'abord rangé du côté du Dauphin, jugea bon de passer du côté du Roi. Cette volte-face doit être attribuée à l'intervention de Jacques de Chabannes, qui avait sur son frère cadet une grande influence. Ayant appris qu'Antoine avait accepté du Dauphin une somme de dix mille écus, en échange d'une promesse d'aveugle obéissance, Jacques lui remontra combien sa conduite était dangereuse, pour lui et les siens, et le détermina à rendre à Louis l'argent reçu[1].

Ce qui est certain, c'est que le Dauphin se refroidit brusquement à l'égard de Chabannes, comme s'il le soupçonnait d'avoir tout raconté au Roi[2]. Dammartin remarqua aussi que le Dauphin, Chastillon, les deux Bueil[3] et Jean de Daillon tenaient de nombreux conciliabules qui cessaient brusquement à son arrivée. Un jour même, Louis de Bueil et Daillon le plaisantèrent

1. *Chronique Martinienne*, fol. 289.

2. « Et à messire Regnault. » Sans doute, Regnault de Dresnay, bailli de Sens, qui, suivant Galchaut (*Dép. de Benoist*, 8), faisait partie de la bande du Sénéchal. Conseiller et chambellan du Dauphin, en 1447, il fut aussi capitaine de Château-Thierry. — *Lettres de Louis XI*, I, 217.

3. Peu auparavant, Louis de Châtillon semblait être brouillé avec Bueil, qui parlait fort mal « du mariage de Laval, » c'est-à-dire du mariage de Louis ou de celui d'un de ses parents. — *Dép. de Dammartin*, ms. fr. 20427.

sur ce qu'il avait deux cordes à son arc ; à quoi il répondit qu'il n'en avait qu'une, mais qu'elle était bonne et ne se romprait point[1].

En effet, pendant l'absence de Dammartin, la conspiration avait fait du chemin, et le Dauphin embauchait des partisans. Aussi Benoist, à son arrivée à Ussé (première moitié de septembre), reconnut-il, de suite, à l'air et aux manières de son maître, qu'il tramait quelque chose[2]. Le premier soir, Bueil revint tout « houzé » de Razilly avec Merry de Couhé et fit écrire, jusqu'après minuit, des lettres qu'il envoya à Razilly et à Chinon. Il en fut de même pendant sept jours[3]. Benoist remarqua aussi que, crainte de trahison, le secrétaire avait été choisi, à dessein, parmi les plus jeunes et les plus innocents « escoliers, » tandis que Bueil en avait à son service d'autres plus habiles. Voyant qu'on ne l'écoutait guère et persuadé que l'on devait avoir, dans ces menées, des appuis très haut placés, Benoist voulut chercher à pénétrer ce mystère en se rendant à Chinon[4]. Bueil ayant deviné ses intentions[5], maître et serviteur se que-

1. La défiance du Dauphin se manifestait aussi à l'égard de ceux de ses serviteurs qui continuaient à fréquenter Dammartin. Ce dernier, dans ses investigations tant soit peu suspectes, cherchait, en particulier, à savoir ce qu'étaient devenus 2,000 écus de l'argent par lui rapporté de Savoie. Il apprit qu'ils avaient été remis, par le Dauphin, à Jean de Daillon, comme acompte sur une somme de 4,000 écus promise à ce très remuant conspirateur. Parmi les conseillers du Dauphin, avec lesquels Dammartin s'entretint, nous retrouvons aussi Jean Sanglier (v. plus haut, p. xcviij). Plusieurs d'entre eux exprimèrent des craintes sur les projets de leur maître.

2. Les prédictions du frère Philippe n'étaient pas interprétées par Bueil de la même façon que par Benoist. Jean V paraissait convaincu qu'il n'y avait encore aucun danger pour lui durant l'année 1446. Benoist, au contraire, pensait que cette année était critique. Une des causes qui rendaient ces prédictions incertaines était le fait qu'en Dauphiné l'année commençait à la Noël, tandis que celle des astrologues commençait en mars. — V. *Dép. de Benoist,* 1 à 3.

3. Les messagers partaient le matin et revenaient le soir, avant neuf heures. Chinon est distant de dix à douze kilomètres d'Ussé. On chercha à faire accroire à Benoist qu'il s'agissait d'une correspondance amoureuse. — *Dép. de Benoist,* 6.

4. De cinq à sept jours après son arrivée.

5. *Dép. de Benoist,* 5. — L'intention de Benoist était de dénoncer les

rellèrent, et Benoist prit alors congé, en disant qu'il se voyait obligé de se pourvoir de meilleurs amis.

A peine arrivé à Chinon[1], il alla trouver le sénéchal et passa à son service. Par l'ordre de ce dernier et du Roi, il se mit aussitôt à fréquenter un nommé Galchaut, agent inférieur de Bueil, afin de tirer de lui ce qu'il savait. Galchaut ne se défiait nullement d'un homme qu'il considérait encore comme le serviteur de son propre maître. Il était d'ailleurs, paraît-il, un peu trop bavard pour un conspirateur. Aussi parla-t-il sans se faire prier[2], conseillant à Benoist de ne pas abandonner Bueil, alors en passe, suivant lui, d'arriver à une haute fortune. Le complot, disait-il, était appuyé par tout le monde[3] : le roi de Sicile, le comte du Maine en étaient. Galchaut se répandait aussi en plaintes contre le sénéchal et assurait qu'il ne tarderait pas à être mis à l'écart, sans opposition de la part du Roi. Il devait en être de même du chancelier Juvénal[4].

L'affaire en était là, lorsque Dammartin dénonça les conspirateurs. L'histoire des dix mille écus étant parvenue aux oreilles du Roi[5], le Dauphin fut interrogé et dit qu'il avait agi sur les

mystérieux correspondants de Bueil. Il est fait, semble-t-il, allusion à cette trahison dans le *Jouvencel* (3e part., fin du chap. III), à propos des serviteurs qui ne doivent pas être retenus contre leur gré. De même, ailleurs (2e part., ch. XI, p. 219), à propos d'un prisonnier, personnage peu véridique.

1. Dix jours, environ, après son arrivée du Dauphiné (fin sept.) et, sans doute, peu avant la déposition de Dammartin.

2. Par contre, Merry de Couhé et d'autres se tinrent sur la réserve. — *Dép. de Benoist*, 6 et 7.

3. Hors le duc de Bretagne et le comte de Foix. Le duc de Bretagne était alors en très bonne intelligence avec Brézé, qui prétendait lui donner plus d'influence que n'en eut jamais Charles d'Anjou. Quant au comte de Foix, il aurait dit plusieurs fois à Mariette « qu'il estoit à mondit « seigneur (le Dauphin) et que l'entretenement qu'il faisoit avec le dit « sénéchal (Brézé) n'estoit que faincte. » — Escouchy-Beaucourt, III, 278 et 314 ; *Pièces du procès de Mariette.*

4. Jean Rabateau prétendait le remplacer. Seigneur de la Caillerie et d'Ausance, ce dernier fut aussi président de la Chambre des comptes, puis président au Parlement. — V. plus haut, p. CXXV. — Escouchy-Beaucourt, I, 30 et s. — Tuetey, *Les Ecorcheurs*, II, 186.

5. Alors à Chinon. Peut-être Dammartin lui-même se chargea-t-il de faire arriver cette histoire au Roi.

conseils de Dammartin. « Loys, dit le Roi, Saint-Jehan! je ne vous crois pas. » Dammartin, que l'on envoya quérir, affirma, au contraire, qu'il n'avait fait qu'exécuter les ordres du Dauphin, ce qui lui attira de ce dernier un formel démenti. La conclusion de cette scène fut que Charles bannit son fils pour quatre mois, avec ordre de demeurer en Dauphiné[1]. Toutefois, Louis ne partit pas aussitôt pour l'exil, et attendit à Tours les couches de la Reine, alors enceinte. Quant à Dammartin, il fit, sur ses rapports avec le Dauphin, une déposition très complète et rentra en faveur auprès du Roi[2]; mais il fut dès lors considéré comme un traître par les conspirateurs[3] et pris en haine par leur chef. Qualifiée de faux et calomnieux rapport, sa déposition fut un des principaux griefs relevés dans les poursuites à lui intentées[4], lors de l'avènement de Louis XI.

Cependant, ces divers incidents et, surtout, la déposition de Dammartin[5], reçue par une commission spéciale à Candes, (27 sept.), avaient causé une vive émotion. Jean de Daillon[6], un des plus compromis parmi les familiers du Dauphin, quitta

1. Le Dauphin sortit de la chambre du Roi, nu-tête, jurant, *par sa tête sans chaperon*, qu'il se vengerait de ceux qui l'avaient jeté hors de sa maison. — *Chron. Martinienne*, fol. 289. — Escouchy-Beaucourt, I, 110.

2. *Chron. Martin.* — Escouchy, III, 335 et 337.

3. « Et n'y a eu traistre que ce faux comte de Dampmartin, qui a accusé la besongne; mais il n'en est pas quitte. » — *Dép. de Benoist*, 10.

4. En septembre 1461. — Ms. fr. 6968, n° 1116, copie de Legrand.

5. *Dép. de Dammartin, l. c.* — Chalmel, *Histoire de Touraine*, II, 226. — *Hist. manuscrite de Louis XI*, par Legrand, vol. I. — Barante, *Hist. des ducs de Bourgogne*, VII. — Ces deux derniers auteurs, qui confondent constamment Louis de Bueil avec Jean V (Mgr de Bueil), attribuent, à tort, à Louis le rôle important joué, en cette affaire, par son frère. C'est à tort aussi que Barante dit (p. 286) que le Dauphin voulait renverser Bueil, puisque ce dernier était lui-même un des conspirateurs.

6. Seigneur de Fontaines. Son frère Jacques était premier panetier du Dauphin. — Pour sa fuite, v. *Pièces just.*, au 18 octobre 1447, diverses dépositions faites au Plessis-Rideau (aujourd'hui les Reaulx, comm. de Chouzé-sur-Loire, arr. de Chinon) « sur certaines injures dites... par aucuns, sur certains grands seigneurs du conseil. » Daillon arriva au Plessis-Rideau un samedi après midi (soit vraisemblablement le 1er octobre), accompagné d'un serviteur de Guillaume de Courcillon. — Pour ce dernier, v. *Lettres de Louis XI*, vol. I. — Plus haut, p. xlij, et plus bas, p. cxlv, note 1. — Escouchy-Beaucourt, à l'affaire de Mariette, vol. III.

Chinon au plus vite et fit neuf lieues tout d'une traite. Au Plessis-Rideau, où il s'arrêta deux heures, il raconta que plusieurs personnages étaient en grand danger de perdre la vie et que les deux Bueil et Châtillon avaient été mis hors de l'hôtel du Dauphin[1]. Il ajoutait que, personnellement, il était accusé, bien à tort, ainsi que Louis de Bueil, de vouloir tuer le sénéchal.

En attendant, l'on complétait l'enquête ouverte[2], sans que cela modifiât, en apparence du moins, la marche de la cabale. Mais les gens sages jugeaient la partie perdue pour les conspirateurs[3]. Plusieurs allaient trouver les commissaires royaux, disant ce qu'ils savaient, pour obtenir pardon ou récompense[4]. Merry de Couhé, un ami de Bueil, fut plus courageux. Interrogé en conseil, il ne cacha point sa façon de penser au chancelier et au sire de Précigny[5].

1. Nous avons vu que, d'après Benoist, à cette date, Bueil avait déjà perdu cette position.

2. Les interrogatoires, concernant Daillon, sont du 18 oct. La déposition de Benoist est du 27 du même mois.

3. René de Scépeaux s'écriait (1re quinzaine d'octobre) : « Par ma foy... monseigneur le sénéchal n'a mal, ou n'aura, qui ne soit de luy-mesme pourchassé. » — *Dép. de Benoist*, 13. — René, qui passait pour un homme sage, était le frère du chancelier du Dauphin. Quelques années après, il fait partie, comme chevalier, de la suite de Bueil (v., plus bas, la note, ch. XII, à *Castillon*). Il assiste au contrat de mariage d'Antoine de Bueil (*P. Just.*, 23 décembre 1461).

4. Bibl. nat., ms. fr. 6960. *Hist. manuscrite de Louis XI*, par Legrand, livre I, p. 99 et s.

5. Cet incident doit se placer aussi dans la 1re quinzaine d'octobre, au moment où le Roi quittait Chinon (*Dép. de Benoist*, 13). Merry alla trouver le Roi et lui demanda si ses interlocuteurs lui avaient répété ses paroles. Sur sa réponse négative, Merry s'écria : « Sire, je crois bien qu'ilz le montreront le plus tard qu'ilz pourront. » Le Roi l'avait évidemment chargé, pour les deux personnages cités plus haut, d'un message resté inconnu. Ceci semble indiquer que Charles n'était pas complètement d'accord avec ses conseillers, puisque Couhé était du complot (*Dép. de Benoist*, 4). — Merry de Coé (ou Coué, ou Couhé) fut longtemps lieutenant de la compagnie de Bueil (v. plus bas). — D'après Busserolle (art. *Couhé*), Merry, qui fut nommé capitaine-gouverneur d'Amboise (1470), était fils de Jehan de Couhé de Lusignan. Nous le trouvons fréquemment désigné comme seigneur de Fontenailles (arr. de Tours, canton de Neuvy-le-Roy, comm. de Louestault). — V., entre autres, ms. fr. 4438, 195, et *P. Just.*, au 23 déc. 1461. — C'est donc à tort que Busserolle dit (art. *Fontenailles*) que, du XIIIe au XVIe siècle, on ne trouve aucune trace

Bien que la cour eût, au commencement d'octobre, quitté Chinon pour Maillé et Tours, les allées et venues n'en continuèrent pas moins ouvertement jusqu'à la fin du mois[1]. Benoist ayant raconté qu'on parlait d'opérer une arrestation importante, Galchaut jugea prudent d'avertir Bueil[2]. Il reçut en réponse le billet suivant, signé de Bueil : « Galchaut, j'ai sceu « ce que m'avez mandé et vous en mercie; car je vous en scay « aussy bon gré que si le cas fust avenu et vous tiens aussy « bon à moy comme moi-mesme; *mais j'iray et viendray à qui « qu'en déplaise ne en ait*. Adieu. » Galchaut conservait donc ses illusions et proclamait que c'était en vain que la cour cherchait de nouveau à échapper en se transportant à Amboise[3].

des seigneurs de Fontenailles. Ces derniers étaient voisins et amis des Bueil. — Le chancelier était Guillaume Juvénal (ou Jouvenel) des Ursins. — Le sire de Précigny (Bertrand de Beauvau), ayant épousé, en troisièmes noces, Françoise de Brézé, sœur du ministre (Vallet de Vir., III, 168), était alors très influent à la cour.

1. Il est probable que Bueil continuait à résider à Ussé.

2. *L. c.*, 8. « La semaine passée, » c.-à-d. du 16 au 22 octobre, bien après la déposition de Dammartin. — Galchaut était à Tours, où, d'après Vallet de Vir., la cour séjourna aussi le mois suivant. Pour faire remettre sa lettre à Bueil, « Galchaut envoya quérir un nommé Colin « Princept, le concierge de l'hostel de Lange, appartenant à Louis de « Bueil, en ceste ville de Tours. » Ce passage établit, d'une façon certaine, que l'*Hôtel de l'Ange* appartenait bien, comme on l'a supposé, à la famille de Bueil. D'après M. de Grandmaison (Notice sur l'Hôtel de Mlle de la Vallière. *Bulletin de la Soc. archéol. de Touraine*, V, 336), l'hôtel des la Vallière (dit *Hôtel de la Crouzille*) était situé dans la paroisse de Saint-Saturnin, avec entrée principale sur la rue du Commerce (ancienne *Grand'Rue*), et s'étendait jusqu'aux quais et murailles. L'hôtel de l'Ange, vaste ensemble de constructions, touchait l'hôtel de la Vallière. C'était un des plus beaux hôtels de la ville aux xve et xvie siècles. Il a servi, dans la suite, de Chambre des comptes aux ducs apanagistes. Louis de Bueil étant mort l'année suivante, l'hôtel dut passer à son frère Jean V.

3. Galchaut reçut la lettre *le dimanche avant le jeudi* 27 *octobre*, soit le 23. Bueil paraissait cependant quelque peu découragé. Le 26 oct. (*Benoist, l. c.*, 9), il aurait dit au sénéchal que peu lui importait de n'être plus rien à la cour. Il serait content de n'y plus venir, pourvu qu'on lui continuât sa pension. — Quant à Galchaut, son espoir se fondait sur la haine supposée du Roi pour le sénéchal et sur les autres alliances de Bueil, parmi lesquelles Villequier. « M. de Bueil, dit-il, et Villequier est tout un. » — Il s'agit ici d'André de Villequier qui remplaça en partie Brézé, dans la faveur royale, après la conquête de la Normandie, en épou-

Toutefois, la journée du lendemain (27 oct.) devait arrêter définitivement la conspiration. Le matin, le valet de Benoist fut interrogé par les commissaires[1]. Galchaut, de son côté, avait été mandé par le chancelier[2]. « Quant au point des Agnès, dit « Galchaut, je lui ai dit que je ne scay que c'est et que je n'y « touche[3]. » En ce qui concerne la place du chancelier, il assura avoir entendu dire que Rabateau la convoitait et qu'il en offrait dix mille écus. Interrogé sur ce que l'on disait des trêves, Galchaut fit l'ignorant et déclara seulement qu'il les croyait *bien profitables*[4]. Tous les autres propos furent niés par lui effrontément : inutile précaution, car Benoist, malgré les adjurations de Galchaut[5], n'avait rien eu de plus pressé que d'aller raconter aux commissaires toutes les confidences de son ami.

Cependant, le Roi ne se montra pas très irrité. Quelques archers de la garde écossaise, qui s'étaient laissé gagner par le Dauphin, furent seuls mis à mort, et leur capitaine, Coningham, ne dut la vie qu'à l'intervention du roi d'Écosse. Quant aux autres coupables, ils eurent facilement leur pardon. Le 28 décembre, la Reine accoucha de Charles, duc de Berry. La naissance de ce deuxième fils, qui devait causer plus tard de cruels soucis au Dauphin, devenu Roi, n'exerça pas non plus une influence favorable sur les relations de ce dernier avec son père. Louis, toujours profondément ulcéré, partit peu après

sant la nouvelle maîtresse du Roi, Antoinette de Maignelais. Le propos de Galchaut montre qu'en 1446 ce personnage, peu honorable, jouissait déjà d'une certaine influence.

1. Le chancelier montra peu de confiance en son espion Benoist, car il interrogea aussi Galchaut sur la conduite de ce dernier.

2. Sur la dénonciation de Martin Héron, alors secrétaire du Dauphin, comme Bochetel et Jopitre. Il était fils de Macé Héron, trésorier des guerres du Roi, puis son valet de chambre. — *Lettres de Louis XI*, I, 28 et *passim*.

3. Il s'agit sans doute des propos qui couraient sur Brézé et Agnès Sorel, qui, disait-on, marchaient d'accord.

4. Allusion aux trêves conclues avec l'Angleterre. Ainsi que nous l'avons vu, on accusait Brézé d'avoir reçu, à ce propos, 400,000 écus.

5. Benoist ne s'était rendu chez Galchaut, à la demande de ce dernier, que muni de l'autorisation préalable du conseil du Roi.

pour le Dauphiné[1]. Il ne devait rentrer en France qu'à la mort de Charles VII. Quelques familiers l'accompagnèrent dans son exil; mais peu d'entre eux devaient rester jusqu'au bout fidèles à sa cause[2].

Les deux Bueil ne furent pas sérieusement inquiétés. Le samedi 22 octobre, Louis soupait tranquillement au Chapeau-Rouge, à Tours[3]. Quant à Jean, soit hasard, soit qu'il crût pouvoir, comme il disait, aller et venir sans se soucier de personne, le jour même des interrogatoires (27 octobre), il se montra en ville et se promena publiquement dans les rues. Bien plus, dès la fin de la même année, ou le commencement de la suivante, Jean V touchait une pension du Roi et commandait, au nom de ce dernier, à un certain nombre de lances entretenues en Rouergue[4]. Dès le commencement de 1447, il était dans les meilleurs termes avec Charles VII, ainsi qu'avec son ancien ami Brézé[5].

1. Nous avons vu qu'il était, dès le 7 janvier 1447, à Lyon.

2. V. Duclos, *Hist. de Louis XI*, I et IV. — Legrand, *Hist. ms. de Louis XI* (ms. fr. 6960). — Vallet de Vir., III, 102 à 110.

3. *Benoist*, 14. — Il était en compagnie *de Mgr de Passavant* (son beau-frère? époux de Marie de Bueil?) et de *Waste* (Howaste de Montespedon). — Après souper, Louis de Bueil, s'emparant de la torche de Benoist, se rendit vers Saint-Gatien, dans l'hôtel *où est madame Jehanne logée*. Il s'agit ici ou de la femme de Jean V, Jeanne de Montejean, ou de la belle-mère de Louis, Jeanne de Tucé. — V. plus haut, p. liij, note 2.

4. Paiements faits à J. de Bueil, chevalier, conseiller et chambellan du Roi, de 404 l. et 500 livres sur sa pension. 9e *et* 10e *Comptes de J. de Xaincoins, receveur général* (1er oct. 1446-30 sept. 1448). Cabinet des titres, 685, fos 110 et 121 (communic. de M. de Beaucourt). — Quittance de dix hommes d'armes de la compagnie de Bueil, pour leurs gages d'oct. à déc. Rodez, 19 déc. 1446. — Bueil avait le même commandement en sept. 1448. — V. plus haut, même ch., p. cxxviij, note 4. — Au premier abord, on ne s'explique pas très bien comment Bueil, que nous avons vu en disgrâce dans l'été de 1446, et conspirant encore à la fin d'octobre, pouvait, en ce même mois, commander une compagnie pour le Roi ou recevoir de lui une pension. On peut cependant supposer que les gages seuls des hommes d'armes couraient à partir d'octobre et que Bueil ne prit le commandement de la compagnie, ou ne fut rétabli dans sa pension, que vers la fin du trimestre. Il est assez probable aussi, qu'après la trahison de Dammartin, Jean V, voyant le peu de succès de la conspiration, avait dû, dès le mois d'octobre, songer à faire son appointement avec le Roi. — V. les deux notes suiv.

5. V. ch. suiv., p. clj. — Tringant (XXXIX) s'exprime en termes flat-

Bueil ne songeait donc point à suivre son maître en exil. En 1447, il figure encore parmi les pensionnaires de l'hôtel du Dauphin; mais, dès 1448, il cesse d'en faire partie[1]. Cette rupture, qui alla dès lors s'aggravant jusqu'à la mort du Roi, eut sans doute pour cause principale l'évolution qui portait Bueil, comme bien d'autres, à se rapprocher des vainqueurs, tandis que ceux-ci cherchaient, par leur indulgence, à détacher du Dauphin jusqu'à ses partisans les plus compromis. Cependant on peut encore lui assigner un autre motif.

A cette époque, Jean de Bueil et sa famille étaient, comme nous le verrons plus loin, en procès, avec d'autres cohéritiers, pour la succession de Béraud III, dauphin d'Auvergne[2], succession à laquelle Jean V prétendait en qualité de fils de Marguerite Dauphine, sœur de Béraud. Parmi les terres réclamées par Bueil, se trouvait, entre autres, le comté de Sancerre, dont il fut, quelques années plus tard, mis en possession[3].

Or, le 23 octobre 1448, le Dauphin Louis obtenait de Robert

teurs sur le compte de Brézé, qu'il considère comme un élève de son maître, Jean de Bueil.

1. Bibl. nat., ms. fr. 6966, fol. 162 (Copie de Legrand). Maison du Dauphin; *Pensions à vie et à voulenté* (1447). — Cette note a été publiée par les éditeurs des *Lettres de Louis XI* (I, 217). La pension de Bueil (2,000 l.) est la plus considérable de la liste. Parmi les pensionnaires figurent Yves de Scépeaulx, comme chancelier, Jean de Montejean, Amaury d'Estissac et Guillaume de Courcillon, comme chambellans. Martin Héron, le dénonciateur de Galchaut, demeura aussi en fonctions (de même en 1448, *Ibid.*, I, 32). En 1448, le nom de Bueil ne se trouve plus sur la liste des officiers du Dauphin (ms. fr. 6966, p. 220 à 224), ni dans divers extraits des années suivantes (*Ibid.*, *Comptes de Nicolas Erlant*, trésorier du Dauphin. Copie de Legrand). — En revanche, nous avons vu (p. précéd., n. 4) qu'il figure, dès la fin de 1446 ou le commencement de 1447, dans les dépenses du Roi. Voici une autre mention datant de la même époque : « A mgr du Bueil, la somme de 2,200 l. t., pour argent presté au dit « seigneur, au jeu des festes de Noël, à Chinon, l'an 1445; de laquelle « somme le dit... Bueil n'a eu cédule, ne autre enseignement du dit sei- « gneur. » — Escouchy-Beaucourt, III, 257. Note tirée du ms. fr. 5537, fol. 4 (*Rôle des dépenses*, daté du 26 mai 1447).

2. Mort sans enfants mâles. Sa fille unique, Jeanne Dauphine, épouse de Louis de Bourbon, comte de Montpensier, était morte, à son tour, sans enfants, en 1436.

3. V. plus bas, ch. x, et, IIe volume, à l'*Appendice*, des détails sur ce procès.

Dauphin, évêque d'Albi, comte de Clermont et de Sancerre et frère de Béraud III[1], par donation, la nue propriété des terres auxquelles Robert prétendait, en vertu de ces titres[2]. Le Dauphin de Viennois devait payer les dettes de l'évêque d'Albi[3]. Il s'engageait, en outre, à faire régulariser cet arrangement par le Roi, au point de vue des procès pendants en Parlement. Au nombre des conditions du marché, se trouvait aussi, sans doute, la promesse d'appuyer Robert contre son compétiteur au siège d'Albi[4]. Cette donation, qui ne reçut, semble-t-il, aucun effet dans la pratique, n'en faisait pas moins de l'héritier du trône la partie adverse de Jean V[5].

Un point reste en partie obscur dans la conspiration du Dauphin. Les conspirateurs en voulaient-ils à l'autorité du Roi lui-même, ou cherchaient-ils, seulement, à renverser un ministre qui leur déplaisait?

On aura remarqué la contradiction complète qui existe sur ce point entre la déposition de Dammartin et celle de Benoist. D'après les propos du Dauphin rapportés par le premier, c'est bien contre son père lui-même que Louis travaillait. Une fois le pouvoir conquis, il projetait même de conserver à Brézé sa situation. D'autre part, le confident de Benoist, Galchaut, croit tout le

1. Ce Robert est le même qui, nommé évêque d'Albi, par le pape, en 1434, en compétition avec Bernard de Casilhac (nommé par les chanoines et le concile), fit marché, un an après, avec Rodrigue et ses routiers, pour rentrer en possession de son siège épiscopal. — Quicherat, *Rodrigue de Villandrando*, p. 126 et s.

2. V. *P. Just.*, au 23 oct. 1448. — Dans une 2e pièce datée du 26 oct., Robert cédait au Dauphin l'usufruit qu'il venait de se réserver contre une somme de 6,000 écus d'or une fois payée. — Bibl. nat., ms. fr. 6966, p. 190, 191 et 203.

3. Jusqu'à concurrence de 6,000 l. t. — D'après Duclos (*Hist. de Louis XI*, I, 74), il s'agissait d'une pension de 6,000 écus d'or. Dans le cas où Louis serait mort sans enfants, les terres à lui cédées devaient faire retour à la couronne.

4. V. la note 1, même page.

5. Ms. fr. 6966 (Copie de Legrand), p. 14. *Troisième compte de Nicolas Erlant, trésorier du Dauphin.* — Maître Jean Botu, secrétaire du Dauphin, va de Romans à Paris, pour le procès pendant en Parlement, à cause du Dauphiné d'Auvergne, des comtés de Clermont et de Sancerre et de la baronnie de Mercœur (février 1449, v. st.).

contraire. Pour lui, comme pour le gros public, c'est Brézé et sa bande que l'on vise[1]. Le Roi même, las de son ministre, est du complot, et Bueil, tout en conspirant, est plus en faveur que jamais[2].

L'historien a quelque peine à démêler complètement les fils embrouillés de ces intrigues[3], qui lui offrent des faits en apparence contradictoires et se déroulent, au grand jour, pendant des mois, sans que personne semble en prendre souci[4]. Il paraît cependant hors de doute que, dans la pensée du Dauphin, la conspiration était dirigée contre la personne du chef de l'État[5]. Ce que voulait l'ambitieux héritier de Charles VII, c'était la direction des affaires et une part dans le pouvoir royal, plutôt que le renversement d'un ministre, quelque influent qu'il pût être d'ailleurs. Croyant trouver dans son ancien lieutenant, Dammartin, un complice dévoué, il lui avait dévoilé ses véritables intentions; mais il n'avait, sans doute, pas jugé nécessaire de les indiquer à tous ses comparses, qui en voulaient à Brézé bien plus qu'au Roi. Louis se réservait, une fois le moment de l'exécution arrivé, de prendre les mesures nécessaires et peut-être de porter la main sur son père et sur son souverain. En tous cas, même en admettant que Bueil et d'autres eussent connaissance de ces projets, de pareilles confidences n'étaient point faites pour les oreilles des Galchaut, auxquels on laissait croire que Brézé seul était en cause.

Quant à ce dernier, au premier abord, on serait presque tenté de se demander s'il ne ménage pas l'ennemi. Ne se propose-t-il

1. V. *P. Just.*, au 18 oct. 1446, diverses dépositions. On disait partout que Bueil, Daillon et Châtillon devaient renverser le Sénéchal.

2. Quant à Benoist (*Dép.*, 11), interrogé sur le but de l'entreprise, il répond à dessein d'une façon très vague. Il ne connaît pas, dit-il, exactement ce but, mais il le devine. Il ne croit pas non plus que l'on aille jusqu'aux voies de fait, bien qu'il ne puisse rien affirmer à cet égard.

3. Cette difficulté résulte, en partie, de ce que les contemporains semblent avoir voulu faire silence sur ce point.

4. La déposition de Dammartin, faite le 27 sept., ne fut point tenue secrète. C'est ainsi que Galchaut en a connaissance (*l. c.*, 10), quelque temps avant l'interrogatoire de Benoist (27 oct.).

5. Comme l'avait été la Praguerie, en 1440.

pas, le cas échéant, de devenir le conseiller du fils, comme il est déjà celui du père? Hâtons-nous de le dire, la vie honorable de Brézé[1] et sa fidélité ne nous autorisent pas à lui prêter de pareils calculs. Tout au plus, se montra-t-il indulgent envers des conspirateurs dont le chef était un futur roi de France[2]. Ce qui est certain, c'est que, si le Dauphin avait songé d'abord à se servir du Sénéchal[3], il ne lui pardonna pas l'échec qu'il venait de subir, et sa haine se montra ouvertement peu après, dans l'affaire de Mariette[4].

Pour mieux faire comprendre la portée des événements que nous venons de raconter, il est nécessaire de consacrer quelques lignes à ce curieux incident, qui mériterait à lui seul une étude spéciale. En effet, le procès de Mariette, qui entraîna pour le favori une disgrâce momentanée et, disons-le, plus apparente que réelle[5], est étroitement lié à l'histoire d'une conspiration, dont il n'est que l'épilogue.

Guillaume Mariette, qui avait été d'abord l'agent secret et peu fidèle de Brézé auprès des princes et du Roi, ayant, à ce qu'il semble, passé au service du Dauphin, chercha à compromettre son ancien patron en lui révélant un soi-disant complot de l'héritier du trône[6]. Louis espérait, sans doute, que son ennemi Brézé se hâterait de l'accuser auprès de Charles VII. Il se réservait alors de prouver facilement la vanité d'une accusation forgée par lui-même. Mais le sénéchal, qui connaissait Mariette de longue date, évita le piège qu'on lui tendait. Il n'ajouta aucune

1. Profits à part.

2. Escouchy-Beaucourt, III, 276. *Mémoriaux de Mariette*, rédigés antérieurement à son procès (en 1445 ou 1446). « Quand de monseigneur « le Daulphin, que il (Brézé) trouveroit bien tousjours manière de l'ap- « paiser et contenter, en une manière ou en autre. »

3. Il n'est pas prouvé que la bienveillance affectée par le Dauphin à l'égard de Brézé, devant Dammartin, fût bien réelle.

4. Ainsi qu'à l'avènement de Louis au trône.

5. V., pour cette affaire, Vallet de Vir., III, 111 et s. — Legrand, *Hist. ms. de Louis XI*, I, 2. — Escouchy, I, 137. M. de Beaucourt a donné, dans son édition de cet auteur (III, 265 et s.), tout ce qui nous reste du procès de Mariette. — Duclos, I, et *P. Just.*

6. Ceci se passait peu après l'échec de la conspiration de 1446, c.-à-d. vers 1447.

foi à ces rapports et se refusa prudemment à en faire part au Roi.

Bien que des lettres de rémission, accordées plus tard à Brézé[1], signalent cette prétendue négligence comme le motif de la disgrâce dans laquelle ce dernier tomba peu après, il est certain que les révélations mensongères de Mariette, auxquelles le Roi lui-même ne croyait pas[2], ne sauraient avoir causé la chute de Brézé[3]. Peut-être, le souverain, mécontent de certains procédés de gouvernement employés par son tout-puissant ministre[4], n'était-il pas fâché de lui faire sentir sa dépendance. Mais, abstraction faite de ce grief, la colère royale paraît avoir été plus feinte que véritable.

En réalité, Charles VII sentait le besoin de plier, pour un temps, devant les oppositions de tous genres que soulevaient son ministre et son gouvernement réformateur[5], oppositions dont, après la Praguerie, la cabale de 1446 venait de lui révéler la force. Du reste, si Brézé fut sacrifié momentanément à ces intrigues, il ne tarda pas à rentrer en grâce, et la campagne de Normandie devint pour lui le signal d'une nouvelle faveur[6]. Dès lors, en effet, le faisceau de la révolte était brisé et les rancunes apaisées. Exilé et solitaire, l'héritier du trône se trouvait désormais hors d'état de nuire.

1. On trouvera, dans Duclos, les *Lettres de rémission* accordées par le Roi à Brézé et datées de 1448, 27e année du règne.

2. Ceci résulte avec évidence de ces mêmes *Lettres de rémission*.

3. Cette disgrâce, qui semble dater d'avril 1448, ne dura guère qu'un an; car les *Lettres de rémission* sont en tous cas antérieures à Pâques 1449 (13 avril).

4. Au cours de son procès, Mariette chargea beaucoup Brézé. Il insista tout particulièrement sur les moyens employés par le ministre pour connaître la pensée du Roi et pour influer sur sa volonté. Le procès dura d'oct. 1447 à avril 1448. Ramené ensuite à Paris, devant le Parlement, Mariette fut condamné à mort, puis conduit en Touraine et exécuté. — Escouchy, I, 137.

5. V. plus haut, *passim*, et Escouchy, I, 135.

6. V. dans Escouchy, I, 233, les paroles élogieuses adressées à Brézé par le Roi, lors de l'entrée de ce dernier à Rouen (10 nov. 1449). En remettant au grand sénéchal les clefs de la ville et en le nommant capitaine, le roi proclama hautement l'innocence de son ministre.

CHAPITRE IX.

Sommaire. — Mort de Louis de Bueil (février 1447). — Jean V vend Château-Fromont à la reine Yolande. Engagement et rachat de la seigneurie de Mirebeau (1431-1448). — Reprise des hostilités avec l'Angleterre. Conquête de la Normandie. Bueil capitaine de Cherbourg et amiral de France (1448-1450).

Sur ces entrefaites, Louis de Bueil était mort dans une des joutes chevaleresques que la paix faisait surgir de toutes parts[1] et où brillaient, au premier rang, les Angevins et les Bourguignons. Cette joute eut lieu à Tours le 5 février 1447[2], en présence d'une noble assemblée, où figuraient, outre le Roi et la Reine, nombre d'autres princes et seigneurs, parmi lesquels on remarquait Jean de Bueil, Dammartin et Brézé. Mathieu Gough accompagnait, comme parrain, Jean Châlons[3], l'écuyer anglais qui avait défié Louis de Bueil.

1. Escouchy. — Olivier de la Marche. — Bourdigné, I, XXVIII et s. — Vallet de Vir. — En 1446 eut lieu l'*emprise du Dragon*, entre Chinon et Razilly. Le roi René tint, l'année suivante, près de Saumur, *le Pas de la joyeuse Garde*, auquel Bueil assistait.

2. Lambron de Lignin en a donné un récit (*Mém. de la Soc. archéol. de Touraine*, tome XI) dans un article intitulé *Joutes et Tournois*, auquel nous renvoyons pour plus de détails. Les renseignements de Lambron sont tirés de manuscrits anglais. Le récit principal, donné in extenso, d'après une copie d'André Salmon, provient d'un manuscrit du xve s. appartenant au British Museum (Coll. Lansdowne. Ms. n° 285, 43e article, fol. 48 à 52 r°). — V. aussi Escouchy, I, 109. — Vallet de Vir., III, 116. — D'après *The Chronicle of Fabyan* (Londres, 1559, in-4°, p. 447), dans la 27e année du règne de Henri VI (1448-1449), Louis de Bueil aurait accusé (*chalenged*) Châlons de certains faits de guerre. Jour aurait été pris pour prouver (*aprove*) ces accusations à *Maunte* ou *Maunce*. On voit que Fabyan se trompe de lieu et de date. — D'après Lambron, cette joute n'a pu avoir lieu dans l'intérieur de la ville de Tours, faute de place, mais les lices étaient placées entre les remparts et les Montils, dans le quartier du Camp du Môle, entre les rues du Faubourg-la-Riche, des Récollets, des Fossés-Saint-Martin et Saint-Claude.

3. Jean Châlons (d'après Fabyan, *Raufe* Chalons) se faisait accompagner, entre autres, par quatre poursuivants chargés de porter des ban-

Châlons entra dans les lices vers midi, dans le plus brillant appareil. Une heure après, Louis de Bueil se montrait à son tour, suivi d'un cortège qui donnait une haute idée de la grandeur de sa maison[1]. C'est ainsi que son heaume était porté, devant lui, par le roi de Sicile en personne. Avant d'entrer, Louis fit demander au Roi, par Pierre de Brézé[2], si son adversaire, Jean Châlons, était de noble maison et tel qu'il pût, sans déroger, se mesurer avec lui. Au cours de la joute et durant la cinquième course, la lance de Châlons blessa Louis à la main droite, en perçant le gantelet. Poton de Saintrailles s'avança alors vers le Roi pour lui exposer qu'une pièce du harnais de Bueil s'étant rompue, il était nécessaire d'interrompre le combat pour le reste de la journée[3]. Le Roi ayant ordonné de consulter les chapitres[4], Bertrand de Beauvau, sire de Précigny, qui en avait la garde, fit répondre que, d'après les conditions du combat, rien n'empêchait celui-ci de continuer[5]. Les deux adversaires fournirent donc une sixième course, dans laquelle

nières aux armes de leurs maîtres ou aux armes de Châlons. L'un de ces poursuivants, appartenant à Mathieu Gough, portait le nom ou plutôt le surnom de *Beul*.

1. Un manuscrit, appartenant à la collection de sir Thomas Philipps (v. la note suivante), contient une miniature représentant l'entrée de Louis de Bueil. Contrairement aux données du récit (Lambron, p. 290), les armes figurées sur les bannières (de sable à 3 fers de moulin d'argent, posés deux et un) paraissent être de pure fantaisie.

2. La réconciliation des Bueil avec Brézé était donc une chose accomplie. D'après Escouchy (I, 108), Louis de Bueil faisait alors partie de l'hôtel du Roi, comme écuyer. Lambron indique (p. 302), dans un ms. du commencement du XVIe s. (Cheltenham, ms. de sir Thomas Philipps 8528, fol. 33 v°), l'existence d'un récit du combat, accompagné des généalogies des deux adversaires. Vérification faite, ces deux documents sont sans grande importance. Jean Châlons serait le descendant d'un cadet de la famille française des comtes de Châlons, nommé Hardouin, et venu en Angleterre avec Guillaume le Conquérant. Le père de Jean, Henry Châlons, avait épousé Marguerite Clifton. Jean mourut sans enfants.

3. La blessure de la main droite devait, en outre, l'empêcher de se servir de sa lance.

4. C.-à-d. les conditions spéciales du combat, qui étaient mises par écrit et rédigées par article. Lambron donne (*l. c.*, p. 333, aux Pièces justificatives) un spécimen de ces chapitres, datant de 1438.

5. Et la dernière lance d'être courue.

la lance de Châlons, touchant l'arrêt de la lance de son adversaire, défonça son armure et se brisa en lui traversant le corps de part en part[1]. Louis de Bueil expira entre six et sept heures, le même soir[2].

Le lendemain, 6 février, le corps fut porté à la cathédrale de

1. Au-dessous du bras, d'après Escouchy. Les précédentes courses avaient endommagé l'armure à cet endroit où il manquait un croissant ou gousset. Il est fait, dans le *Jouvencel* (2e part., ch. XXI), une allusion à cet accident, alors très fréquent, la plupart des coups de lance venant frapper cette partie, en glissant sur l'armure. — Bien qu'il ne soit pas fait mention des conditions du combat, il est probable, d'après ses résultats, qu'il avait lieu *à fer émoulu* (aiguisé) et non *à armes courtoises*. Ces sortes de joutes, malgré leurs suites sanglantes, rentraient encore dans la catégorie des *Armes de plaisance* ou des *Tournois*. Elles doivent être soigneusement distinguées du *Duel judiciaire* ou *Appel en gage de bataille*, qui, minutieusement réglé par les ordonnances des rois, ne pouvait avoir lieu que sur la permission du souverain, dans des cas de vie ou de mort et lorsque toute preuve juridique faisait défaut. Au contraire, les joutes, dans lesquelles on ne courait qu'un certain nombre de lances, n'étaient généralement motivées par aucun différend grave, mais la plupart du temps par le seul désir de *faire armes*. Ainsi, nous voyons le Jouvencel (2e part., ch. XXI) accorder à deux gentilshommes la permission de faire armes, sans qu'aucun grief sérieux soit allégué. Le Jouvencel n'agit ainsi que pour complaire aux dames et damoiselles et sous la pression de la mode. Toutefois, il a soin de déclarer que c'est « chose défendue et vaine et sans utilité » d'exposer ainsi sa vie et son honneur. Bien que ce combat soit évidemment de même nature que la joute où périt Louis de Bueil, il y a lieu de remarquer qu'il est qualifié, dans le sommaire du chap., de *combat en champ clos*, expression qui, dans un sens restreint, paraît plutôt destinée à caractériser les duels judiciaires que les tournois. Mais ce terme doit être, sans doute, pris ici dans l'acception tout à fait générale de *combat dans une enceinte fermée*, par opposition à la rase campagne. — On trouvera aussi dans le *Jouv.* (*l. c.*) la description d'un duel judiciaire, ainsi que le texte des Ordonnances de Philippe le Bel, sur ce dernier point (3e partie, ch. III). — V. le *Glossaire* de Ducange aux mots *Duellum*, *Pugna*, *Campus*, *Factum* et *Torneamentum*. — Wulson de la Colombière, *Théâtre d'honneur et de chevalerie* (Paris, 1648), I, préface et p. 35, 252 et 265; II, préface et p. 71. — *Mémoires d'Ol. de la Marche*, éd. Beaune et d'Arbaumont, II, p. 96 et 402. — Viollet le Duc, *Dict. du mobilier*, au mot *Tournois*.

2. Lambron reproche au Roi, non sans quelque apparence de raison, d'avoir fait continuer le combat. Toutefois, il paraît bien délicat de trancher ainsi des questions de point d'honneur, vieilles de plus de quatre siècles. Il faut remarquer aussi qu'Escouchy (I, 109) donne une tout autre version. D'après lui, ce serait Louis de Bueil lui-même qui aurait forcé la main au Roi, en demandant « que les armes accordées entre eux fussent paracomplies. »

Tours, où l'un des ambassadeurs d'Angleterre officia[1]. Puis, à la lueur des torches[2], les assistants accompagnèrent la dépouille, posée sur un chariot, jusqu'au bourg de Bueil, où Louis fut enseveli dans la collégiale fondée par ses ancêtres[3]. Le Roi, les seigneurs et les dames se montrèrent désolés de la triste fin de ce brillant écuyer[4]. Châlons, lui-même, profondément affligé, prit part aux obsèques et Charles VII, loin de lui montrer aucun déplaisir, le combla de présents[5] et le renvoya avec un sauf-conduit en Angleterre.

1. « Le premier seal d'Angleterre. » Il s'appelait maître Adam Moleyns et était doyen de l'église de Salisbury et protonotaire du saint-siège. L'autre ambassadeur se nommait Dondellay ou Dudley. Tous deux étaient chargés de négocier une troisième prolongation des trêves (Lambron, *l. c.*, p. 293 et 329), qui fut conclue à Tours, le 22 février. Elle devait durer jusqu'au 1er janvier 1448. — Escouchy, III, 114.

2. Au nombre de cinquante-quatre, toutes aux armes de Louis.

3. D'après une note de Gaignières (*Coll. de P. orig.*, dossier *Bueil*, I, 51), le tombeau se trouvait à gauche et au milieu du chœur, du côté des chaises des chanoines. Gaignières dit seulement « grand tombeau, sur « lequel est représenté un seigneur *que l'on croit être* Louis de Bueil, « baron de Mermande. » La note est accompagnée d'un croquis. Sur la face antérieure, trois écussons aux armes de Bueil et de Sancerre, brisées d'un lambel qui rend l'attribution de Gaignières très vraisemblable. Dessus, un chevalier étendu et armé, les mains jointes, la tête sur un coussin. Au-dessus de sa tête, un édicule gothique, flanqué d'un côté d'un casque et de l'autre d'un carquois rempli de flèches. Ce croquis est reproduit par M. Hucher (*Monum. funéraires de la famille de Bueil*, p. 10). D'après la tradition, ce tombeau aurait été le plus remarquable de ceux de la collégiale. Il est assez probable que l'une des cinq têtes, conservées au musée de Tours et provenant de la collégiale, est celle de la statue de Louis. Toutefois, il serait difficile de préciser davantage. — En février 1471 (Compiègne), le roi Louis XI, à la requête de Jean le Texier, amortissait la terre et maison du Chesne (paroisse de Neuvy, près Bueil, baronnie d'Amboise), donnée par Le Texier au prieuré de Bueil, pour la fondation de trois messes par semaine, destinées au repos de l'âme de feu son maître Louis de Bueil. La requête est accordée à la demande du sire de Bueil, comte de Sancerre, fondateur du prieuré. — *Reg. du Trésor des chartes*, 201, p. 84 r°. — Texier figure dans l'enquête faite sur J. de Daillon, en oct. 1446 (*P. Just.*, à cette date, et plus haut, p. cxl), comme un familier des Bueil.

4. « Et pour ceste male fortune, dit Escouchy (I, 109), le Roy et gene- « rallement tous les nobles hommes là estans et aussy les dames et damoi- « selles furent moult desplaisans, non pas sans cause; car, selon la rela- « cion de ceux qui bien le cognoissoient, estoit l'un des escuiers de tout « ce party le mieux et le plus renommé de plusieurs haultaines et bonnes « condicions. »

5. *Chronicle of Fabyan, l. c.* — En février, le Roi achète onze aunes

Louis de Bueil laissait deux fils naturels, Jacques et Thomas, qui furent plus tard légitimés par Louis XI[1]. L'aîné, Jacques, sire du Bois et de Fontaines[2], devait être, dans la maison de Bueil, la tige de la branche de ce nom. Quant à Jean V, il se trouvait, par la mort de son frère, être le seul mâle adulte de la famille[3].

Jean IV de Bueil avait légué à son fils, entre autres biens, la seigneurie bretonne de Château-Fromont, qu'il tenait de son oncle Pierre d'Avoir[4]. Dans l'été de l'année 1431, Yolande, reine douairière de Sicile, toujours soucieuse d'unir la France et la Bretagne, mariait sa fille[5] au comte de Montfort, fils du duc

de velours cramoisi et douze aunes de satin de même couleur « à Guil-« laume de Mazollan, marchant suivant la court..., draps donnés à Jehan « de Chaalons, escuier d'Angleterre, lequel estoit venu faire armes à « Tours, audit mois, devant ledit seigneur. » — Escouchy-Beaucourt, III, 252-254, et I, 109.

1. V. plus loin, en 1462.

2. Par sa femme Louise, fille de Jean de Daillon et de Renée de Fontaines. — V. plus haut, p. xcix, la note sur Daillon.

3. Nous avons déjà mentionné (p. xcj) un sauf-conduit, en date du 22 mars 1444, accordé, par le roi d'Angleterre, à Louis de Bueil, lors de sa captivité. Par une singulière coïncidence, on trouve au même dépôt (Londres, *Public Record Office*, *Arch. de la Tour*. Rotulus Franciæ de anno 3 Eduardi IV, membrana 9, 1463-1464) un sauf-conduit analogue, considéré à tort, par Lambron, comme concernant un autre personnage de la même famille. M. Jayes a bien voulu rechercher ce texte, pour nous, à Londres. Ce sauf-conduit est donné (Westminster, 1er juin 1463), pour la durée de six mois, à Louis de *Brueil*, écuyer français, et à sa suite, « qui certa puncta armorum, cum dilecto et fideli armigero « nostro Roberto Wingfeld, infra hoc regnum Angliæ..., peragere promi-« sit. » Louis de Bueil étant mort en 1447, le seul personnage du même nom, qui ait vécu dans les années suivantes, est un fils de Jean V, mort en bas âge et né à Vaujours le 9 août 1458. (Bibl. de Tours, ms. 183, fol. 1 et 2.) Il s'agit donc ici d'un Brueil, nom très répandu à cette époque, et non d'un Bueil. Par suite d'un nouveau classement, la copie du sauf-conduit, indiquée par Lambron, comme existant à la Bibl. de Tours (d'après André Salmon, liasse 44, ms. de la Bibl. 1436), n'a pu y être retrouvée.

4. V. plus haut, p. ij. — D'après le *Dict. géogr.* d'Expilly, Château-Fromont (diocèse de Nantes) est situé près de la rive droite de la Loire, à huit lieues N.-E. de Nantes. En 1683, il fut, avec d'autres fiefs, érigé en marquisat, en faveur de Claude de Cornulier.

5. Elle se nommait aussi Yolande. Le contrat est du 21 mars. — D. Lobineau, *Hist. de Bretagne*, I, 587. — Quant au mariage lui-même, il eut

Jean V et, plus tard, duc lui-même, sous le nom de François Ier. Mais, ne pouvant solder en argent la dot promise, qui était considérable, la Reine se voyait obligée d'engager à son gendre des terres, en guise de paiement. C'est ainsi qu'après entente préalable avec Bueil, elle remettait à Montfort, le 13 août, la seigneurie de Château-Fromont[1].

Dès le 20 juillet, Bueil, retenu aux frontières, donne procuration, pour cette affaire qui est réglée à Nantes, le 26 août 1431[2], au moment de la célébration du mariage. A cette date, l'un des trois procureurs de Jean V, Macé Tiercelin, seigneur de la Vaissière[3], vend à la reine Yolande et à son fils Charles la seigneurie de Château-Fromont, pour le prix de quatorze mille réaux d'or. Mais, comme la bonne dame est loin de pouvoir payer une pareille somme, elle engage à Jean de Bueil la seigneurie de Mirebeau[4], pour une valeur de onze mille réaux et

lieu à la fin d'août 1431. En même temps, une tentative de rapprochement était faite entre Charles VII et la Bretagne. — Beaucourt, II, 42. — Vallet de Vir., II, 284. — D'après l'*Art de vérifier* (II, 859 et 908), Yolande aurait été mariée, une première fois, au duc d'Alençon (Jean). Mais ici cet ouvrage est en contradiction avec lui-même (art. *Alençon*, II, 887).

1. Outre celle de Beaufort-en-Vallée (D. Lobineau, *l. c.*). — La famille d'Anjou avait faculté de rachat pendant dix ans, moyennant le paiement de 60,000 écus.

2. V. *P. Just.* à cette date.

3. Ou de la Beschière. — V. plus haut, page lxv, et *Pièces Just.*, au 26 août 1431 (pièce communiquée par M. Lecestre). Les Tiercelin, originaires du Poitou, ont émigré, au xvie siècle, en Berry. *Macé*, que La Thaumassière (*Hist. du Berry*, IV, 271) appelle, à tort, *Marc II*, vassal de Bueil, pour un fief dépendant de Faye-la-Vineuse (*P. Just.*, 8 oct. 1441), eut pour fils Jean Tiercelin, seigneur de Brosse, chambellan et familier de Louis XI et gouverneur de Louis XII, et Jacques (v. plus bas, ch. x, et *P. Just.*, la lettre du 26 avril 1462). — V., à Tiercelin, *Coll. de P. originales* et Comines, éd. de Mlle Dupont, I, 320, note, et 328. — L'un des deux autres procureurs de Bueil était Guillaume de Brézé, seigneur de Cherzay (v. plus haut, p. xij, note 6). — Quant à la reine Yolande, elle agissait en vertu de lettres de procuration données le 1er juillet 1423 par son fils, le duc Louis III, lors de son premier voyage en Italie. Rappelé en France par Charles VII, Louis regagna l'Italie, de suite après son mariage avec Marguerite de Savoie (22 juillet 1431) et avant la vente de Château-Fromont (26 août). On remarquera que, pendant son long séjour en France (1427-1431), la procuration donnée à sa mère n'avait pas été renouvelée.

4. En Poitou (Vienne). Déjà, précédemment (par testament daté de

sous clause de rachat pendant trente ans. Le surplus, soit trois mille réaux, devait être remis directement, par la Reine, aux créanciers que Bueil avait nantis, lui-même, de son bien de Château-Fromont.

Le duc Louis III étant mort, le 15 novembre 1434, son frère et successeur, René d'Anjou, avait ratifié la convention passée par sa mère, à condition que la faculté de rachat, de trentenaire qu'elle était, devînt perpétuelle[1]. En 1448, le roi René éprouvant le désir de rentrer en possession de Mirebeau, Jean de Bueil donna procuration à son serviteur, Martin Morin[2], pour recevoir, en paiement, la somme convenue de onze mille six cents réaux. Le 15 mars, ce dernier signait quittance, à Angers, et opérait la remise de la seigneurie de Mirebeau au fondé de pouvoirs de René.

Toutefois, cet acte ne se termina pas sans une protestation énergique de Guillaume de la Croix, procureur du roi de Sicile, contre la manière dont Jean de Bueil avait entretenu les bâtiments de la seigneurie engagée. D'après les conventions, Bueil était tenu de faire chaque année, à ses frais, les réparations nécessaires. Mais, comme il avait cru pouvoir faire l'économie de cette dépense, le château et ses dépendances, non entretenus depuis dix-sept ans, se trouvaient dans un état de délabrement voisin de la ruine[3].

Tarente, 26 déc. 1383, et codicille de 1384), le duc Louis II d'Anjou avait légué, à Jean IV de Bueil, sa vie durant, la jouissance de la seigneurie de Mirebeau. — Lecoy de la Marche, *le Roi René*, I, 22. — Nous verrons plus bas (ch. XIII) qu'en 1455, Bueil protestait, auprès du duc de Bretagne, contre l'arrangement intervenu en 1431. Mais nous ne trouvons ici aucune trace des réserves indiquées dans ces réclamations postérieures. Hardouin de Bueil était aussi présent et consentant à la vente.

1. Vidimus, en date des 13 septembre 1437 et 10 août 1447, des lettres de René, fils du roi de Jérusalem et duc d'Anjou, datées de Tours 1er avril 1434 (v. st.). Arch. nat., P 1340, n° 484.

2. *P. Just.*, à la date du 8 mars 1448. — Martin Morin devait être plus tard un des trois rédacteurs du *Jouvencel*.

3. V., *P. Just.*, la convention de 1431 et le procès-verbal de la cour d'Angers, à la date du 15 mars 1448. — Arch. nat., P 1340, n° 488, la minute de la quittance de Bueil et des réclamations du roi de Sicile, en date de mars 1448. — Les *Extraits des Comptes et Mémoriaux du roi*

et de Saint-Pol devaient, avec la quatrième armée, opérer surtout sur la rive droite de la Seine[1].

Dunois quitta Évreux le 8 août[2], fit à Pont-Audemer sa jonction avec les troupes des deux comtes, pour s'emparer de Lisieux et revenir, sur la Seine, à Mantes, à Vernon et, de là, à Louviers (fin d'août). Là, le Roi décida que l'armée se diviserait de nouveau, le comte d'Eu devant opérer sur la rive droite de la Seine et Dunois sur la rive gauche.

Au milieu d'octobre, le haut cours du fleuve étant à peu près libre, ces deux armées, sur l'ordre de Charles, se réunirent pour assiéger Rouen. Les capitaines français voulant profiter d'une sédition des habitants qui avaient réussi à s'emparer d'une courtine et des deux tours voisines, un corps, conduit par Dunois, chercha à pénétrer dans l'enceinte[3] avec l'aide des révoltés; mais, les Anglais étant survenus, les assaillants, qui avaient déjà escaladé le mur, furent repoussés avec perte[4]. A ce propos, le *Jouvencel* est seul à raconter le détail suivant. Bien que le Roi fût présent, cet assaut avait été ordonné sans son

d'autres seraient entrés en Normandie sous les ordres du duc Jean de Calabre, fils du roi René, qui amenait 200 lances à l'armée, pour le siège de Rouen. Mais cela est peu vraisemblable.

1. Les troisième et quatrième armées étaient plus spécialement celles du Roi, le duc de Bretagne n'opérant que dans la basse Normandie et le duc d'Alençon dans ses domaines.

2. D'après Chartier, le Roi passa la Loire à Amboise, le 6 août. Quant à Dunois, le chef de Bueil, voici quel serait, d'après Chartier et Basin, l'ordre de son itinéraire et de ses conquêtes. — Verneuil (20 juillet). Évreux (départ, 8 août). Pont-Audemer (jonction avec la quatrième armée, 12 août). Lisieux, puis Mantes (26 août). Vernon, Harcourt (séparation des deux armées), Chambrois (soit Broglie, arrivée 18 sept., prise huit jours après). Touques (27 sept.). Exmes (31 sept.). Argentan (fin du mois). Rouen (16 oct., jonction des deux armées). — Vallet de Vir. (éd. de Chartier, I, ch. 200, note) a montré que Chartier écrivait ce récit en 1451 ou 1452. Thomas Basin, évêque de Lisieux, fut, comme Chartier, témoin oculaire de ces événements. — V. aussi le *Rosier des Guerres* (ms. fr. 442, fol. 168 v°), qui mentionne la présence de Bueil à Chambrois, et *Chron. Martin.*, fol. 240 et s.

3. Près de la porte des Chartreux.

4. Seuls les archers étaient descendus de cheval. Bueil, placé près de la porte de Beauvaisis, avec Clermont et Jalognes, ne prit point part à l'assaut. — Chartier, II, ch. 201. — Escouchy, I, 215.

consentement[1]. L'action terminée, Charles témoigna à ses officiers le mécontentement que lui avait causé cette imprudence, « en remonstrant, par la raison de guerre, que ainsi ne devoit estre fait[2]. » Cette réprimande prouve que Charles VII était assez compétent, en matière militaire, pour se risquer, tout souverain qu'il était, à faire, en public et devant ses capitaines, la critique des opérations.

La rébellion continuant, la ville tombait au pouvoir des Français le 19 octobre. Quant au château et au palais[3], à l'attaque desquels Bueil contribua, ils capitulèrent quelques jours après[4]. Les Anglais restaient libres de se retirer où bon leur semblerait. En revanche, ils s'engageaient à rendre Caudebec, Tancarville, Honfleur, Arques et Montivilliers. Ils devaient aussi payer cinquante mille saluts d'or au Roi et six mille aux négociateurs. Pendant que Sommerset s'en allait à Harfleur, Talbot était laissé comme otage avec plusieurs autres seigneurs anglais, parmi lesquels les fils de lord Bergavenny et du comte d'Ormond[5].

1. Chartier (ch. 202) se trompe donc lorsqu'il dit que le Roi ne vint que jusqu'à Darnetal, à quelque distance de Rouen. — Basin (l. 4, ch. XIX) dit que le Roi, alors à Louviers, donna son consentement à cette tentative, bien qu'il n'ajoutât pas grande foi aux promesses de la députation rouennaise. — D'après Chartier, Escouchy et Gaguin, l'assaut aurait été ordonné par le Roi lui-même.

2. *Jouv.*, 1re part., ch. III.

3. Basin, I, note, p. 227. — Chartier. — Escouchy. — Robert Blondel. *De reductione Normanniæ*, édit. Stevenson. Londres, 1863 (*Rerum Britannic. medii ævi Scriptores*), p. 141.

4. Le 29 octobre. — V. le texte du traité, Escouchy, III, 358, et *Rer. Brit. medii ævi Script. Wars of the English in France*, [607] à [634], 767 et à l'*Index*. — L'entrée du Roi dans la ville eut lieu le 10 novembre (Chartier). Bueil y figurait (*Hist. de la maison d'Harcourt*, I, 644, et III, 671). — Brézé devint peu après grand sénéchal de Normandie. On peut considérer sa nomination, non seulement comme une récompense accordée à ses services et une réparation de sa récente disgrâce, mais aussi comme une réponse du Roi aux prétentions du Dauphin (v. plus haut, même ch., p. clx, en note, et p. cxlix, note 6).

5. Berry. — Blondel, *l. c.*, *Wars of the English*, etc. — Il faut encore nommer, parmi les otages, le fils de lord de Roos, Richard Frogenhal bailli d'Alençon, Henry Radford bailli de Rouen, le fils de lord Dacres et Richard, fils de Thomas Gower capitaine de Cherbourg. Les personnes

La défense n'avait pas été brillante. Aussi l'auteur du *Jouvencel* blâme-t-il vivement la façon dont Sommerset conduisit la campagne en Normandie et dispersa ses troupes dans des places qui furent prises successivement, tandis que, faute de forces disponibles, les Anglais ne pouvaient tenir la campagne.

Rouen pris, la conquête devait s'achever « légièrement[1]. » Le Roi ayant envahi le pays de Caux[2], Dunois, accompagné de de Bueil et des comtes d'Eu, de Nevers et de Clermont, fut envoyé faire le siège de Harfleur qui capitula le 14 décembre[3]. Les opérations se ralentirent pendant l'hiver; mais, au printemps de 1450, une armée ennemie débarqua à Cherbourg et s'empara de Valognes[4]. Comme elle marchait vers Bayeux, le connétable, qui avançait toujours du côté de la Bretagne, et le comte de Clermont[5], détaché de l'armée du Roi, se réunirent pour les battre à Formigny[6], succès décisif, qui arrêta toute offensive chez les Anglais. Au mois de mai, Bueil prit part au

de Bergavenny (de nos jours *Abergavenny*), Roos, Ormond et Gower servaient de garantie spéciale pour le paiement des 50,000 écus promis aux Français. Cette somme devait être livrée dans le délai d'un an et en trois termes. A chaque terme, l'un des trois otages devait être relâché. Mais, comme nous le verrons plus loin (ch. x), cette convention ne fut point exécutée, faute de paiement. Il en fut sans doute de même des dettes contractées par les Anglais envers les bourgeois de Rouen.

1. V., dans le *Jouvencel* (2e part., ch. xxiv), la campagne du Roi contre le duc Baudoin (Sommerset) et le *Cap* (Rouen). Le morceau se termine par un récit curieux de la très courtoise entrevue du Roi avec le duc Baudoin, après la capitulation, détails sans doute empruntés à l'entrevue de Charles VII avec Talbot ou Sommerset, après la prise de Rouen ou celle de Caen. — V. aussi Bourdigné, II, 201.

2. Pour prendre Caudebec et Montivilliers.

3. Chartier (II, ch. 212), présent au siège comme historiographe, se plaint d'y avoir souffert du froid. L'armée se composait, d'après le même auteur, de 6,000 combattants, plus 4,000 francs-archers, non compris les canonniers, ouvriers, les troupes de la flotte (qui comptait vingt-cinq gros vaisseaux), et un détachement spécial de 1,000 hommes. Après Harfleur, on prit Honfleur et Essay, dans la Basse-Normandie. — *Chron. Martin.*

4. C'est à peu près la seule opération offensive entreprise par les Anglais durant cette campagne.

5. Jean, fils du duc de Bourbon et duc lui-même depuis 1456. Il avait épousé, en 1447, Jeanne, fille de Charles VII.

6. Entre Carentan et Bayeux, le 15 avril 1450. — Chartier (II, ch. 218) raconte qu'avant la bataille, pendant que les deux armées étaient en présence, les Anglais fortifiaient leur front de grands trous et fossés, creu-

siège de Bayeux, siège conduit par Charles en personne, avec l'aide de Dunois. Mathieu Gough, qui y commandait, dut capituler au bout de quinze jours.

A ce siège se rattache un épisode raconté par Bourdigné[1]. La convention portait que la garnison aurait la vie sauve et qu'elle s'en irait un bâton blanc à la main[2]; mais, au moment où les Anglais, dont beaucoup avaient leurs femmes avec eux, évacuaient la ville, Jean de Bueil fut pris de pitié en voyant environ quatre cents dames s'en aller à pied, comme elles pouvaient, en emportant leurs enfants dans leurs bras. « Parquoy, dit Bourdigné, le seigneur de Bueil, qui gracieux « estoit aux dames, impetra, pour l'honneur de gentillesse, « que les dames, damoyselles, enfans et plusieurs gentilz « hommes angloys auroient chevaulx, chariotz et litières pour « les emmener, dont les Angloys le mercièrent fort et tindrent « le plaisir qu'il leur avoit fait à grant courtoysie. » Si cette anecdote peint les relations presque amicales qui s'étaient établies entre le Jouvencel et ses adversaires habituels, elle caractérise aussi la façon humaine dont se fit cette campagne[3].

sés au moyen de leurs dagues et de leurs épées. L'auteur du *Jouvencel* (2e part., ch. XVII) cite la bataille de Formigny comme un des nombreux exemples du danger qu'il y avait alors à faire marcher une armée en présence de l'ennemi. En effet, les Anglais, qui étaient en très bonne position (v. Chartier et Gaguin), abandonnés par une grande partie des leurs (entre autres par Gough), perdirent leur ordonnance en voulant aller chercher une autre position plus avantageuse. La perte des Français ne fut, dit-on, que de six hommes. Celle des vaincus fut énorme. — Nous ignorons si Bueil était présent à Formigny.

1. II, 200. — Chartier (II, ch. 223) rapporte aussi ce fait, mais sans nommer Bueil, dont le *Rosier des Guerres* (ms. fr. 442, fol. 173 v°) et la *Chron. Martin.* (*l. c.*) mentionnent la présence.

2. C'est-à-dire sans rien emporter, sauf des vêtements de corps et un viatique de cinq à dix écus par tête. Les dames avaient droit à leurs robes et joyaux. — V., dans *Wars of the English in France*, par Stevenson (*l. c.*, II, 2e part., p. 730 et s.), le texte de la capitulation, signée par Dunois et Gough, le 16 mai 1450.

3. Lettres du roi Charles VII à l'église de Chartres, à propos de la prise de Cherbourg. — Ms. fr. 6965, p. 298 (copie de Legrand). — On devait cette humanité à l'ordre rigoureux que le Roi maintenait parmi ses gens d'armes depuis la réforme. En effet, les quittances de l'époque montrent que ceux-ci étaient, pour la première fois, exactement payés; mais cette

Au commencement de juin, l'armée du connétable et celle du Roi, parties des deux extrémités de la Normandie, opérèrent leur jonction sous Caen[1] et se mirent en devoir de l'assiéger, chacune d'un côté différent[2]. Le 1er juillet, la ville capitula. Puis ce fut le tour de Falaise et de Domfront[3]. Cherbourg restait seul à prendre. Ce dernier siège dura un peu plus d'un mois. Les frères Bureau[4] s'y distinguèrent, comme ils l'avaient fait, du reste, durant toute la campagne, par leurs travaux d'approche et de défense, ainsi que par l'habile direction imprimée à l'artillerie. Telle fut la fin de cette brillante entreprise, dont le succès fut célébré dans tout le royaume. Il ne restait plus aux Anglais que Calais et la Guyenne.

Le 22 août, Cherbourg se rendit[5] au connétable. Jean de Bueil en fut nommé capitaine et chargé, avec quatre-vingts lances, de la garde de la place. Le rôle considérable joué par Jean V, sous les ordres de Dunois, dans les événements de Normandie[6] lui avait, en effet, entièrement regagné la confiance du Roi. Aussi, ce dernier lui conféra-t-il, peu après, et sur l'avis unanime des princes et des capitaines, une plus haute récompense de ses services. Prégent de Coetivy, sire de Raiz et amiral de France,

humanité était aussi la conséquence du découragement des Anglais, qui pliaient partout.

1. Vers le 5 juin, d'après le *Rosier des Guerres* (ms. fr. 442, fol. 173 v°). — *Chron. Martin.* — Robert Blondel, *l. c.*, p. 215.

2. Quatre jours après, Bueil et Rouhault, sous les ordres des comtes de Nevers et d'Eu, passaient l'Orne, au-dessus de la ville, et prenaient position aux faubourgs les plus rapprochés de la mer, dans l'abbaye des Dames de la Trinité. — Chartier. — Escouchy.

3. Au milieu de juillet.

4. Jean Bureau, seigneur de Montglas, qui, parmi les deux frères, jouait le principal rôle, était alors (Chartier. — Basin) trésorier général de France. Son frère, Gaspard, était maître de l'artillerie, titre que Jean n'a jamais porté. — Escouchy-Beaucourt, II, 70, note, et ms. frs. 20487, 96 et 20488, 65.

5. Chartier, Escouchy, Basin, Berry (p. 455), *Chron. Martin.* — Le 13 août, d'après les *Mém. de Richemont.*

6. Tringant, qui ne parle que pour mémoire de la campagne de Normandie et de la première campagne de Guienne, fait cependant une allusion évidente (XXXVII) au rôle joué par Bueil, à propos du comte de Parvenchères, qui représente volontiers Dunois dans le *Jouvencel.*

ayant été tué d'un coup de canon dans les tranchées de Cherbourg, Charles donna à Bueil la charge devenue vacante par la mort de son ancien compagnon d'armes[1].

1. Gruel, Chartier, Berry, Bourdigné, le Père Anselme, *Chron. Martin.* — La première mention, à nous connue, de ces nouvelles fonctions est faite à propos de l'hommage rendu par le duc de Bretagne au Roi, à Montbazon, le 3 novembre 1450, *l'amiral de Bueil présent* (Arch. nat., J 245, n° 104, et Bibl. nat., ms. fr. 4440, p. 199 v°). De même, Bueil est présent au conseil (même lieu) les 12 et 20 nov. (K 68, n° 44, et J 245, n° 104), et, à Tours, le 22 nov. (Morice, *Mém. pr. l'Hist. de Bretagne*, II, col. 1550). Bueil est encore qualifié d'amiral dans un inventaire de la Chambre des comptes de 1450 (PP 110, fol. 275). — Quant à la compagnie de 100 lances, nous avons vu plus haut (p. cxxviij, note 4) que Bueil la commandait dès 1450 et, peut-être même, dès 1446.

CHAPITRE X.

Sommaire. — Accusations portées contre Bueil à propos du procès de Saincoins (1450-1451). — Bueil a-t-il profité des dépouilles de Jacques Cœur? Aventures de Georges Nevil, prisonnier anglais (1449-1467). — Les Conseillers du Roi. — Procès pour la succession de Béraud Dauphin. Bueil fait hommage au Roi pour le comté de Sancerre (30 nov. 1451).

La conquête de la Normandie avait laissé de grands besoins d'argent. Jacques Cœur, conseiller et argentier du Roi, lui avait, il est vrai, prêté deux cent mille écus[1] et cherchait à se procurer des ressources. Mais toute son habileté n'y suffisait pas, comme elle était impuissante aussi à réprimer l'envie que sa haute fortune déchaînait contre lui. De là, son procès, sa condamnation injuste et sa chute retentissante[2].

Les mêmes causes avaient également fait condamner, avant lui, un de ses émules, Jean Barillet, seigneur de Saincoins, en Berry, qui était aussi son ami et compatriote[3]. D'abord simple secrétaire du Roi, Saincoins était arrivé aux fonctions de receveur général des finances. Arrêté (Tours, 16 oct. 1450) et poursuivi[4]

1. Berry. — Escouchy-Beaucourt, t. II, 280 et 286. — D'après Basin, 100,000 écus seulement. — Le grand trafiquant « inventoit les manières et trouvoit toutes subtilitéz à luy possibles afin d'avoir finances. » (Chartier.)

2. Jacques Cœur fut arrêté à Taillebourg, par Olivier de Coetivy, le 31 juillet 1451. On se saisit de ses biens, sur lesquels le Roi préleva immédiatement 100,000 écus, pour la guerre de Guyenne. L'arrêt de condamnation, portant bannissement et confiscation, fut prononcé à Lusignan le 29 mai 1453 par le chancelier Juvénal, et changé en prison. S'étant échappé au commencement de 1455, Cœur se rendit dans un couvent, à Beaucaire, et de là à Rome, où il fut mis, par le pape, à la tête d'une expédition contre les infidèles. Il mourut à Chio, où il fut enterré, le 25 nov. 1456. — Vallet de Viriv., III. — Clément, *Jacques Cœur et Charles VII*, 2e édit., 2 vol. 1863. — Raynal, *Hist. de Berry*, 4 vol. Bourges, 1844, vol. III, ch. II. — La Thaumassière, *Hist. de Berry*.

3. Chartier, ch. 247. — Vallet de Viriv., III, 267 et s.

4. Avec son clerc Jacques Charrier. En 1428, nous trouvons un Guil-

pour malversations et faux en écritures publiques, il fut, comme Cœur, soustrait à la justice ordinaire, jugé par commissaires et condamné à la prison et à la confiscation [1]. Ce dernier point est capital, dans le procès de Cœur aussi bien que dans celui de Saincoins. En effet, à l'un comme à l'autre, tout le monde devait à la cour [2], soit pour de simples prêts non remboursés, soit aussi pour fournitures non payées [3]. Et ce n'étaient pas seulement des vieux routiers sans scrupules, comme Dammartin, des courtiers avides et complaisants, comme les Gouffier et les Villequier, qui se trouvaient dans cette situation. C'étaient des personnages estimés, appartenant à tous les rangs de la société, comme les frères Bureau, Jacob de Litemont peintre du Roi [4], Berry le roi d'armes, Brézé et Dunois [5], le duc d'Alençon et d'autres princes et princesses. C'était enfin le Roi lui-même, que nous avons déjà vu profitant de la chute de La Trémoille pour s'enrichir sans payer ses dettes [6]. Cela étant, il n'y a rien de bien extraordinaire à entendre accuser aussi Jean de Bueil d'avoir participé avec tant d'autres à la curée.

laume Charrier, receveur général en Languedoc et Languedoïl. — V., *P. Just.*, en 1428.

1. Le 9 juin 1451, par la bouche du chancelier. Il fut condamné injustement, suivant toute apparence. Les termes de Chartier sont cependant beaucoup plus affirmatifs en ce qui concerne la culpabilité de Saincoins qu'en ce qui concerne celle de Jacques Cœur. — Le 16 juin, le Roi étant à Lusignan, Bueil est présent au conseil. De même à Poitiers, au 1er décembre. — *Ordonnances*, XIV, p. 135, 137, 187 et ss.

2. Comme cela avait été le cas pour La Trémoille (v. plus haut, p. lv et s. et lix). — Cœur avait aussi de nombreux créanciers. Clément, *l. c.*, II, 176.

3. Cœur était fournisseur de la cour, aussi bien que fonctionnaire. En effet, sa charge d'argentier, ou d'intendant de la liste civile, l'obligeait à tenir, contre paiement, à la disposition de la maison du Roi, toutes les marchandises nécessaires. — Vallet de Viriv.

4. *Compte de la vente des biens de Jacques Cœur*, Arch. nat., KK. 328 (509 folios, papier), fol. 469 r°. — Clément, *l. c.*, II, p. 355.

5. Dunois reçut, en cadeau, le bel hôtel de Tours, appartenant à Saincoins (5, rue Colbert), qui devait plus tard devenir la demeure du malheureux Semblançay. — Chartier et *Mém. de la Soc. archéol. de Touraine*, XI, 310. — Pour les affaires de Dunois avec Cœur, v. un peu plus bas, même ch. — De même pour Brézé.

6. V. plus haut note 2. — Le Roi eut 60,000 écus sur les biens de Saincoins et 400,000 sur ceux de Jacques Cœur, sans parler de la confiscation.

D'après Vallet de Viriville, Jean V, débiteur de Saincoins, aurait été tenu quitte de sa dette et aurait accepté, sur les biens confisqués, une terre en Anjou[1]. Nous avons parcouru les sources indiquées par notre auteur, sans y trouver de preuves à l'appui de cette accusation[2]. Nous n'avons pas non plus rencontré, dans nos investigations, le moindre indice qui pût nous mettre sur la voie[3].

En ce qui concerne le cas de Jacques Cœur, on n'a porté, contre Jean de Bueil, aucune accusation formelle; mais, comme son nom se trouve mêlé à ce procès, il nous paraît nécessaire d'examiner s'il doit être rangé parmi les coupables.

Il est malheureusement certain que Bueil et ceux qui jouaient alors le rôle de conseillers du Roi, s'ils n'ont pas tous approuvé la condamnation du célèbre financier, ont du moins laissé commettre cette injustice sans s'y opposer[4]. En outre, nous trou-

1. *Hist.*, III, 270. — Gouffier s'attribua la terre d'Oiron en Poitou. A propos de ce dernier, il convient de relever une erreur de Vallet de Vir., qui est peut-être l'origine de l'accusation portée contre Bueil. Guill. Gouffier, chambellan, bailli de Touraine, seigneur de Boisy (ou Boissi), avait épousé (Tours, 8 avril 1450) Louise d'Amboise, fille de Pierre de Chaumont, beau-frère lui-même de Bueil (par sa femme Anne de Bueil). Gouffier était donc le neveu par alliance de Jean V et non, comme le prétend Vallet de Vir., son propre beau-frère. — Chastellain, édit. Kervyn, III, 294. — Vallet de Vir., III, 190. — Clément, II, 394. — Anselme, V, 607, et VII, 124. — Busserolle, à *Gouffier* et *Amboise*.

2. Notamment les mss. fr. 8438, fol. 81 et Nouv. Acquêts 2497, fol. 29 v°. — Ms. Gaignières 771, fol. 114. — *Mém. de la Soc. archéol. de Touraine*, 1859, t. XI, p. 310.

3. Voici les seules mentions du nom de Saincoins que nous ayons rencontrées dans nos recherches : 1° dans une quittance, donnée à J. de Saincoins receveur général des finances, de la somme de 600 l. t., payée à Bueil, pour ses gages d'une année, comme capitaine de la ville d'Issoudun (*Coll. de P. orig.*, à *Bueil*, I, 109), en juillet 1449; 2° nous verrons aussi Bueil intervenir, en 1456, dans les affaires de son beau-frère de Montejean, pour régler la situation de ce dernier, vis-à-vis d'Estissac et de Pierre de Saincoins (parent et probablement frère de Jean de Saincoins). — V. plus bas, ch. XIII, et *P. Just.*, au 18 mars 1456.

4. *Ann.-Bulletin de la Soc. d'Hist. de France*, 1882. Fragment d'un registre du Conseil, publié par M. N. Valois, page 286. — Séance du 2 mai 1455 (à Mehun-sur-Yèvre), présents les comtes de Dunois, *de Sancerre*, de Dammartin, le sénéchal de Poitou, m° Jean Bureau, etc. Sont entendus : 1° Beauvau, envoyé par le roi René, pour disculper son gouverne-

vons le nom de Jean V couché, sur l'inventaire des papiers de Jacques Cœur, pour plusieurs sommes dues aux associés de ce dernier et se montant à un total de neuf cent quatre-vingt-un écus et cent vingt livres[1]. L'existence de cette dette ne consti-

ment accusé d'avoir favorisé l'évasion de Jacques Cœur et empêché les poursuites faites contre les complices de celui-ci; 2° les commissaires envoyés par le Roi en Provence, pour rechercher lesdits complices. Le Conseil fait retirer l'envoyé du roi René, pour entendre une communication secrète, concernant les agissements du gouvernement provençal en cette affaire. Ce fait, ainsi que tous les détails de la séance, montrent que les conseillers présents (y compris Bueil, ancien serviteur de René) marchaient d'accord avec le roi de France et n'approuvaient pas la conduite honorable des Provençaux.

1. V. Clément, *l. c.*, II, 31 et 35 et, surtout, I, *P. Just.* 5, p. 284 et 286, pièce tirée d'un *Inventaire des papiers de Cœur* (contenu, en 1863, à la Bibliothèque nationale, dans une liasse intitulée *Portefeuille de Jacques Cœur*), qui doit être distingué de celui qui est contenu dans le ms. fr. 2497, nouv. acq. En effet, ce dernier manuscrit est seul de son espèce et les mss. voisins du catalogue ne concernent pas Cœur. Enfin, il ne renferme pas la mention des deux obligations de Bueil que nous donnons ici, d'après Clément (*l. c.*) : « Une lettre obligatoire, passée « à Tours, signée Pichot et scellée du scel dudit lieu, comme il appert, « donnée le 14e jour de février 1447, par laquelle apparoit que noble et « puissant Jehan, seigneur de Bueil, estre tenu, envers Guillaume de « Varye, en la somme de VIIIc écus d'or pour vente de certaines brigan- « dines... — Une autre cédule en parchemin, donnée le XXIIIe jour de « septembre 1447, par laquelle Jehan, seigneur de Bueil, confesse devoir « audit Guillaume de Varye IXXX I écus d'or... » Guillaume de Varye était, comme on sait, le fidèle et principal associé de Cœur (Clément, II, 397, et La Thaumassière, *Hist. de Berry*, liv. XII, ch. LXXXV). — Dans la même pièce, une troisième cédule (Clément, I, 288), datée du 13 avril 1449, après Pâques, concerne l'*Amiral*, c.-à-d. Coetivy, mort en fonctions en août 1450 (v. plus haut, fin du ch. IX, au siège de Cherbourg), et non Jean de Bueil, ainsi que le dit à tort Clément (II, p. 35). Le nom de Coetivy revient, en effet, fréquemment sur les livres de Cœur et on trouve plus bas, dans la même pièce (*Ibid.*, p. 289), la mention de *feu* l'Amiral. — Quant au ms. 2497, nouv. acq., cité plus haut et intitulé *Partie d'un Inventaire des papiers de Jacques Cœur et de Varye*, nous y trouvons aussi des mentions d'un *Amiral* qui nous paraît être encore Coetivy (v. fol. 9 v° et 12, non datée, mais de 1450 au plus tard). Nous trouvons aussi (fol. 30) la mention suivante : « Une feuille de papier, par laquelle « appert mgr de Bueil devoir à Guillaume de Varye, depuis le derrenier « compte fait le 23e jour de septembre 1447, en six parties, 981 écus et « 120 livres, 11 sous, 3 deniers, et n'est point ledit compte signé. » Cette note, qui se réfère aux deux cédules ci-dessus et leur est supérieure de 120 livres, paraît indiquer la somme totale due, par Jean V, à Cœur, pour autant, du moins, que l'état du manuscrit nous permet d'en juger. En effet, la partie inférieure de beaucoup de feuillets fait défaut, ce registre

tue pas, cependant, à l'égard de Bueil, une véritable présomption de culpabilité. En effet, les innombrables débiteurs de Cœur, qui, pour mille raisons diverses, étaient notés sur son livre, ne sauraient être, tous et pour ce seul fait, accusés d'avoir contribué à la chute et à la condamnation de l'argentier. Ceci est surtout vrai de ceux qui, comme Bueil, n'étaient débiteurs que de sommes peu considérables. Quant aux terres et seigneuries de Jacques Cœur, aucune, à notre connaissance, n'a jamais appartenu à Bueil[1].

Jusqu'ici donc, rien de grave. Mais on pourrait plus facilement trouver, dans l'histoire assez curieuse de deux prisonniers anglais, un prétexte à accusation contre la mémoire de Jean V.

Nous avons vu, en effet, que, lors de la capitulation de Rouen (1449), les fils de lord Bergavenny et du comte d'Ormond se trouvaient au nombre des otages livrés par les Anglais. Ces deux personnages servaient même de garantie spéciale, avec les fils de lord de Roos et de Thomas Gower, aux sommes dues par les vaincus, l'un des prisonniers devant être mis en liberté à chacune des échéances, après paiement[2]. Depuis lors, les Anglais n'avaient pas tenu leurs engagements, et Ormond, ainsi que Bergavenny ou Berquigny, comme on l'appelait en France[3], étaient demeurés prisonniers. Ils étaient, en outre, devenus la propriété privée de Dunois et de Jacques Cœur, soit en garantie d'avances faites au Roi, soit à titre de récompense

ayant été déchiré par le milieu, sans doute par manière d'acquit, lorsque les papiers de Cœur et une partie de ses biens furent, d'après les ordres de Charles VII, restitués aux héritiers, contre renonciation au reste de l'héritage. — *Lettres du Roi*, de Coursilles, près Souvigny, 5 août 1457. Ms. fr. 2497, fol. 1. — Clément, *l. c.*, II, pièce 18. — Il n'est fait mention de Bueil ni parmi les débiteurs de Cœur exemptés de payer leurs dettes (mêmes *Lettres*), ni parmi ceux qui sont sommés de payer par le Roi (Arch. nat., KK 328, fol. 390 v° et 434 v°). — Ajoutons qu'il était dû par le sire de Montejean, beau-frère de Jean V, 140 écus, pour fournitures prises à l'argenterie. — Clément, II, 34, et pièce 18. — Arch. nat., KK 328, fol. 436 r°.

1. Pour les seigneuries possédées par Cœur, v. La Thaumassière, *Hist. de Berry*, liv. I, ch. LXXXII, et Clément, *l. c.*, p. 191, 393, 405 et ss.

2. V. plus haut, ch. IX, à la prise de Rouen.

3. En Angleterre, on dit maintenant *Abergavenny*.

pour les services rendus pendant la campagne. Le 27 novembre 1450[1], un arrangement intervenait à ce propos entre les deux propriétaires, arrangement par lequel Dunois abandonnait, pour le règlement d'une dette, un quart de la valeur des otages, à Jacques Cœur, qui restait ainsi propriétaire des trois quarts de la rançon.

Après la condamnation de Cœur, Dunois fut désintéressé, le Roi lui faisant abandon, en échange du quart de la rançon de Bergavenny, d'une vieille dette et de la personne d'Ormond en toute propriété. En même temps la personne beaucoup plus importante de Bergavenny était vendue aux enchères (4 sept. 1456), comme tous les autres biens de Jacques Cœur[2]. « Et ce jour « mesme, dit Jean Dauvet, après que je me suis enquis, par plu- « sieurffoisz, à plusieurs seigneurs, chiefz de guerre et autres, « s'ilz vouloient achecter et mectre à pris ledit seigneur de Ber- « quigny, et que je n'ay trouvé personne qui l'ait mis ou voulu « mectre à pris, que monseigneur de Bueil, qu'il l'a mis à la « somme de vingt quatre mille escuz, et qu'il y puet avoir dan- « gier de mort et d'autres inconvéniens et fortunes à garder lon- « guement ledit prisonnier, j'ay vendu et délivré ledit prison-

1. C.-à-d. avant l'arrestation de Cœur. — Ms. fr. 2497, nouv. acq., fol. 31 v°. « Appointement fait à Tours..., touchant le sire de Berquigny, maistre « Rees et autres prisonniers angloys. » — V. aussi Arch. nat., KK. 328, fol. 383 v° et s. — Clément, *l. c.*, II, 179 et s.

2. Arch. nat., KK. 328; *Vente des biens de Cœur*, fol. 383 v° à 384 r°. — Cette vente fut entreprise par Jean Dauvet, nommé commissaire du Roi, par lettres datées de Lezignan, 1er juin 1453 (fol. 10). Le manuscrit se termine à la date du 5 juillet 1457. — Le lundi 4 septembre 1456, au Chastellar, devers le Roi, il est fait appointement, touchant le seigneur de Berquigny et maître Ormond, tous deux prisonniers anglais, du consentement de Dunois. Comme le quart de Berquigny, abandonné par Dunois, valait beaucoup plus que les trois quarts d'Ormond, abandonnés par les liquidateurs des biens de Cœur, on procéda au relevé du compte de Dunois, qui devait 3,000 écus à Cœur, tandis que ce dernier ne lui devait que 755 livres (ou écus). Il est appointé que Dunois sera tenu quitte du surplus, à titre de compensation de la perte faite par lui sur Berquigny. Ce dernier était alors confié à la garde de Jean de Jambes (ou Chambes), seigneur de Montsoreau, tandis que Ormond était dans les mains de Dunois. — Dunois achetait, le 1er sept. 1453, à Jean Dauvet, des pierreries de Cœur. Pour Dunois, v. aussi ms. cité, fol. 88 à 90 v°.

« nier audit monseigneur de Bueil, de l'ordonnance du Roy, à « qui j'en ay parlé, pour ledit pris et somme de vingt quatre « mille escuz[1]. »

Comment un prisonnier aussi difficile à garder[2] pouvait-il trouver acquéreur à si haut prix? La chose s'explique d'elle-même lorsqu'on sait que monseigneur de Berquigny ou Bergavenny[3] s'appelait Georges Nevil et était, du côté paternel, cousin germain de Richard Nevil, comte de Warwick, le *Faiseur de Rois*[4].

1. Il est probable que cet argent représentait non seulement le montant de la somme à laquelle la personne de Bergavenny servait primitivement de garantie, mais encore le coût de l'entretien de ce prisonnier, depuis l'année 1449, coût qui, d'après l'usage et la convention faite à Rouen, venait s'ajouter à la rançon et avait dû la grossir rapidement. — V. Stevenson, *Wars of the English in France*, *l. c.*, II, 612, à l'art. 3 de la capitulation, et, un peu plus bas, la lettre de Bueil à Louis XI. — Les prisonniers étaient ainsi un élément important de la fortune. D'après la *Chron. Martin.* (*l. c.*, fol. 296), Jacques de Chabannes en avait, à sa mort (1453), pour 60,000 livres.

2. Ormond passait beaucoup mieux son temps, à ce qu'il semble. En effet, quoique prisonnier, il faisait, par mer, le commerce des vins avec l'Angleterre. — Vallet de Vir., III, 372, note. — Plus bas, ch. XII, en note, à la capitulation de Bordeaux, et ch. XVI, aux traites de la Rochelle.

3. Ou *de Beigegin*, ou *Bergenay*, ou encore *Bequegny*. — Blondel, éd. Stevenson, p. 141 et 308.

4. Richard, comte de Warwick, mort sans héritier mâle, s'appelait Nevil. Fils aîné de Richard, comte de Salisbury, il était petit-fils de Ralph, comte de Westmoreland, et succéda, avec sa femme Anne, au titre de son beau-père, Richard Beauchamp, comte de Warwick. — Georges Nevil était fils d'Édouard Nevil, lord Bergavenny (de nos jours *Abergavenny*), quatrième fils lui-même du comte Ralph (et, par suite, oncle du fameux Richard). Edouard avait épousé Elisabeth, seule héritière de Richard Beauchamp, lord Bergavenny, fait comte de Worcester en 1420. Il était donc aussi parent par sa femme du *Faiseur de rois*. Il ne faut pas confondre ici Richard Beauchamp, lord Bergavenny, avec son cousin germain Richard Beauchamp, comte de Warwick, qui, à la mort de son cousin et homonyme, épousa (par dispense spéciale) la veuve et héritière de celui-ci, Isabelle. — Le fils aîné d'Edouard Nevil (Richard) étant mort de bonne heure, son deuxième fils, Georges, dont nous parlons ici, lui succéda, le 18 octobre 1477. C'est à tort que Dugdale ajoute que Georges avait alors vingt-six ans, ce qui est impossible, puisqu'il était prisonnier des Français dès la fin de 1449. Il aurait testé le 1er juillet 1491 et serait mort peu après. — V. Dugdale, *English Baronage* (deux vol. in-fol. de 1675), I, 226, 242, 309, etc. — Robert Blondel, éd. Stevenson (*l. c.*), p. 141, et (même vol.) les passages de Berry, relatifs à la Normandie. — *Letters and papers illustrative of the war of the English in France*, par Ste-

En payant si cher Bergavenny, Bueil, bien loin de faire une bonne affaire, aux dépens de Cœur ou de ses héritiers, tentait, au contraire, comme on va le voir, une spéculation des plus chanceuses. On a beaucoup dit, en effet, que les débiteurs de l'argentier avaient acquis ses biens à des prix dérisoires [1]. La chose est surtout exacte en ce qui concerne les biens-fonds. Ainsi, il est hors de doute que plusieurs des principaux débiteurs de Cœur, qui étaient aussi ses principaux ennemis [2], s'étant portés acquéreurs des terres de leur créancier, furent avantagés par le Roi, comme des complices qui l'avaient soutenu ou poussé dans cette épineuse affaire. On trouve aussi, dans la liquidation des biens, faite par Dauvet, des traces de cadeaux, choisis par le Roi, parmi les meubles de Cœur, et offerts à diverses personnes [3], ainsi que des exemples de créances remises aux débiteurs, en tout ou en partie [4]. Mais l'inscription même de ces mentions, dans le registre de Dauvet, prouve qu'en pareil cas, les choses se passaient au grand jour, et l'on peut, pour ainsi dire, compter tous ceux qui ont été l'objet de ces faveurs com-

venson (*l. c.*), vol. II, p. 611, 612, 628, 767; III, à l'*Index*. — *General and Heraldic Dictionary of the Peerage and Baronetage of the British Empire*, par John Burke, 4e édit., 2 vol. Londres, 1834, à *Abergavenny* et passim.

1. Raynal, *Hist. du Berry*, III, 88. — Clément, II, 190 et 251 et *P. Justificatives*, 20.

2. En particulier, Dammartin, qui fut, pour ce fait, poursuivi sous Louis XI (v. un peu plus bas). Pour Dammartin, voir, entre autres, *Vente des biens*, *l. c.*, fol. 372 et 418 r°, ainsi que Clément, passim.

3. *Vente des biens*, fol. 313 r°. Cadeau de meubles et ustensiles fait à Jean d'Aulon, pour une somme de 105 livres t. — Fol. 492 r°. Le Roi fait donner à mademoiselle de Villequier trois lits de la maison de Cœur, à Bourges, dont un très grand, le meilleur de tous (31 janv. 1457). — Pour Villequier, voir un peu plus bas, même chapitre.

4. *Vente des biens* (*l. c.*), fol. 503 r°. Lettres du Roi datées de Saint-Priest, 23 déc. 1456, faisant remise à Pierre de Brézé d'une somme de 2,580 livres t., due par lui à Cœur. — Fol. 132 v° et 189. J. de Daillon, seigneur de Fontaines, rachète pour 4,200 l. une rente de 400 l. assise sur ses terres. — V. aussi, fol. 390, 434 v° et s. et 470 r°, le rôle des débiteurs de Cœur et, dans Clément (*l. c.*, II, *P. Just.*, 18), la liste des débiteurs dispensés par le Roi de payer leurs dettes (1457). A quelques exceptions près, ces débiteurs sont des personnages peu importants ou de la domesticité du Roi.

promettantes. Il faudrait donc se garder d'exagérer ces faits qui ne sont, à tout prendre, que des exceptions.

En effet, lorsque l'on examine le registre où Jean Dauvet a consciencieusement noté, jour par jour, les détails de ses pérégrinations dans toute la France et de ses longs et minutieux travaux, l'on acquiert la certitude que l'on assiste à une liquidation, bien réelle et non fictive, des affaires du malheureux négociant[1]. Il faut songer, en outre, que tous ces larcins supposés, faits, sous des formes diverses, à l'avoir de Cœur, étant devenus, de par la confiscation des biens, des prélèvements sur la part du Roi, ne pouvaient évidemment dépasser une certaine mesure. En tous cas, l'on ne saurait, sans preuves positives, accuser la majorité des débiteurs, ou même des acheteurs, d'avoir participé à ces largesses et commis sciemment un acte malhonnête.

Quant à Bueil, à défaut d'une preuve irréfutable, les événements postérieurs nous fournissent des indices très probants qu'il paya bien réellement les vingt-quatre mille écus d'or dus pour la rançon de Bergavenny. Quelques années plus tard, une lettre de Jean V, fort curieuse, adressée à Louis XI peu après son avènement[2], nous montre son auteur toujours en possession de ce même prisonnier. Sur la demande du Roi, il joint à sa lettre les preuves de son droit de propriété sur Bergavenny[3], ainsi qu'un mémoire des frais considérables à lui causés par cet hôte incommode[4]. Le Roi avait sans doute voulu s'assurer,

1. *Compte de la vente des biens de J. Cœur*, *l. c.*, passim. V., par ex., fol. 195, l'histoire des ustensiles appartenant à Cœur et réclamés par Dauvet à Jacques de Chabannes. — Fol. 462 r°. Gaspard Bureau ajourné comme débiteur. — V. aussi la note précédente.

2. La lettre, datée de Vaujours (26 avril), doit être attribuée à l'année 1462. V. plus bas et aux *P. Just.*, à la date ci-dessus.

3. « L'apointement de monseigneur de Berquigny, » c.-à-d. l'arrangement intervenu entre Bueil et les liquidateurs des affaires de Cœur. — V. plus haut, p. clxxij.

4. L'envoi est fait par l'entremise de Jacques Tiercelin, sans doute un des fils de Macé Tiercelin (v. plus haut, p. clv, note 3). « Sire, « dit Bueil, je vous supply, si vostre plaisir est de prendre ledit seigneur « de Berquigny, qu'il vous plaise me asseurez bien de mon fait. Car « autrement je seroye destruit, vu ce qu'il m'a coûté. » Il s'agit ici des frais de garde et d'entretien qui couraient depuis douze ans.

par la vue de ces pièces, de la légitimité des prétentions de Bueil sur la personne de l'otage anglais. En effet, Louis XI, qui, comme on le sait, fut toujours favorable à Jacques Cœur, avait, dès son avènement, entrepris la réhabilitation de ce dernier et la restitution de ses biens à ses héritiers[1]. Il faut croire que l'examen auquel se livra le Roi ne fut pas défavorable : car Jean V, alors assez mal en cour, demeura néanmoins possesseur de Bergavenny[2]. En effet, ce ne fut qu'en juin 1467, après une captivité de plus de dix-sept ans, que ce malheureux cousin de Warwick revit l'Angleterre, juste au moment où l'étoile du *Faiseur de Rois* commençait à pâlir. A cette date, après avoir payé un acompte dont nous ignorons l'importance, Bergavenny fut mis en liberté par Jean V, Warwick et le reste de la famille s'engageant à payer, dans des délais fixés, le solde de vingt et un mille écus d'or. Warwick, qui passait d'ailleurs pour un maître fourbe, vit peu après sa fortune décliner, et Jean de Bueil en fut pour ses frais de spéculation : car cette somme n'était pas encore remboursée au commencement de l'année 1478[3].

Vallet de Viriville[4], rapprochant les condamnations de Saincoins et de Cœur de la mort d'Agnès Sorel et de la retraite de Brézé et du connétable[5], fait ressortir la fâcheuse influence de ces derniers événements sur le caractère et le gouvernement de Charles VII. Ses conseillers, ajoute-t-il, sont de nouveaux favoris, des gens de second ordre. « André de Villequier[6], Louis de Bohaing,

1. Soit à ses enfants et à de Varye. Il s'agissait surtout des biens acquis par Dammartin, confisqués et adjugés à Geoffroy Cœur, par arrêt du Parlement du 20 août 1463. L'action intentée, par voie d'appel, en Parlement, par les enfants de J. Cœur, afin d'établir la nullité du procès de leur père, fut plaidée à huis clos, le 20 mai 1462; mais elle n'aboutit jamais et il ne fut pris aucune décision à cet égard. — Clément, II, *P. Just.*, 22, p. 414 et 418. — La Thaumassière, l. I, ch. LXXXII.

2. V. plus bas, ch. XIV et XV, les effets de l'inimitié du Roi.

3. V. plus bas, ch. XVI, en 1467, l'entrevue de Rouen.

4. III, 250.

5. Remarquons que l'influence du connétable avait toujours été très intermittente et parfois fâcheuse. Quant à Brézé, à ce moment, son absence commençait à peine à se faire sentir.

6. Nous avons vu plus haut (p. cxlij, note 3) qu'en 1446 Bueil et Villequier tiraient à la même corde. — Depuis 1450, Villequier était parvenu à une

« dit de la Rochette, Antoine d'Aubusson, Jean de Levis, Guil-« laume Gouffier, Jean de Bueil, Antoine de Chabannes, cour-« tisans assidus, mais généralement médiocres et serviles, se « partagèrent le crédit et l'autorité. » Certaines individualités de l'entourage du Roi, les Villequier, Gouffier, les d'Aubusson, étaient, il est vrai, peu estimables; mais il faut ajouter qu'à toutes les époques du règne, nous trouvons, à la cour, des personnages de moralité douteuse, avec lesquels il serait injuste de confondre Bueil. Ainsi que le remarque notre historien lui-même, il restait au Roi, sans parler de Jean V, le comte du Maine, Dunois, les frères Bureau, Le Boursier, Cousinot, Chevalier, Jacques de Chabannes[1] et d'autres encore, conseillers rompus aux affaires et militaires expérimentés, auxquels il devait plus ou moins son royaume. Si Brézé, le premier des

haute faveur. Ses deux sœurs, Marguerite, femme d'Aubusson, et Antoinette, passaient pour avoir été les maîtresses du Roi, du vivant d'Agnès Sorel. Lui-même épousa, en 1450, la nouvelle favorite, Antoinette de Maignelais, cousine d'Agnès. Le 12 novembre 1450, le Roi donne, à Antoinette, les château, ville et seigneurie d'Issoudun, « considérant que... « André de Villequier, et à nostre requeste et pour nous complaire, ait « prins, par mariage, nostre chère et bien aimée Anthoinette de Mai-« gnelais, damoiselle. » — Pour les dons faits à Antoinette, voy. Bibl. de Tours, ms. fr. 1359, n° 163. — Clément, *J. Cœur, P. Just.*, n° 23, p. 423. — Vallet de Vir., III, p. 241 et s., 306. — Louis XI payait encore en 1465 à Antoinette une pension de 6,000 livres. Ms. fr. 6968, p. 263 (Copie de Legrand). — Le 5 mars 1452, Jean de Bueil vendit à André de Villequier, vicomte de la Guerche en Touraine, conseiller et chambellan, les château, ville et seigneurie, terre et châtellenie de Montrésor. La sœur de Jean V, Anne d'Amboise, intenta, à ce propos, une action en retrait lignager contre André de Villequier, action dont elle se désista le 25 février 1453. La seigneurie de Montrésor était échue à la maison de Bueil, par la tante de Jean de Palluau (mort sans enfants en 1373). Cette dame, femme de Jean III de Bueil (et non de Guillaume), était sœur de Pierre de Palluau et fille de Godefroy. Le 2 oct. 1398, Jean IV de Bueil, fils de cette dame et père de Jean V, en faisait hommage au Roi. En 1493, les Villequier étant criblés de dettes, la seigneurie de Montrésor fut vendue, par décret, à Ymbert de Batarnay. Cette dernière famille y fit construire les célèbres tombeaux que l'on y voit encore. — Bibl. de Tours, ms. 1450, p. 94 et s. Notes de Lambron de Lignin, et ms. 1359, n° 171. — V. aussi l'opinion de Barante sur la cour (VIII, p. 89). — *Ymbert de Batarnay, seigneur du Bouchage* (1438-1523), par Bernard de Mandrot. Paris, 1886.

1. Son frère Dammartin, peu scrupuleux il est vrai, était aussi un homme de grande valeur comme conseiller et comme soldat.

hommes politiques du temps, était désormais à peu près confiné dans son sénéchalat de Normandie, le gouvernement du Roi restait encore assez fort pour maintenir une tradition, dès lors solidement établie, et mener à bien la libération du sol français.

Ce qui est certain, c'est que Bueil ne pouvait être poussé à mal agir par le besoin d'argent. Outre le traitement de ses diverses fonctions, le Roi lui faisait don, jusqu'à concurrence de quatorze cents livres, du revenu de la vicomté de Carentan[1]. Mais, ce qui devait contribuer à donner un nouveau lustre à la famille de Bueil, tout en l'enrichissant, c'était l'heureuse solution du procès soutenu, depuis bien des années, contre les héritiers de Béraud III, dauphin d'Auvergne, et particulièrement contre la maison de Bourbon. Sans entrer ici dans le détail[2], il suffira de dire que, le 30 novembre 1451, l'amiral de Bueil faisait au Roi, duc de Berry, foi et hommage lige pour le comté de Sancerre, à lui récemment échu[3], comme part principale de la succession de sa mère, Marguerite Dauphine. A la même date, le Roi donnait ordre à ses gens de mettre Bueil en possession de ce fief[4].

Nous verrons cependant que, si Bueil avait droit aux nom et armes du comté de Sancerre, le Parlement ne lui avait point attribué ce fief en entier, mais qu'il le partageait avec son cousin Guillaume de Vienne[5]. Ce ne fut que bien des années plus

1. Ms. fr. 20495, fol. 42. — Arch. nat., PP 110, fol. 275. *Invent. de la Chambre des comptes*, en 1450. Don à J. de Bueil, amiral de France, du revenu de Carentan jusqu'à 1,400 l. t. par an. Les diverses quittances, qui constatent le paiement de cette annuité, de 1456 à 1459, mentionnent toutes une rente de 1,200 et non de 1,400 l. — *Coll. de P. orig.*, à *Bueil*, I, 130, 131 et 117m. — Clairambault, 144. — *Catal. de la vente Charavay* du 18 sept. 1882, pièce 12.

2. Nous nous réservons de donner dans l'*Appendice* les détails nécessaires sur ce procès. — V. aussi plus haut, p. cxlv et s.

3. Outre d'autres seigneuries.

4. Mandement du Roi, daté de Poitiers, 30 nov. 1451, aux gens des Comptes, au bailli de Berry, etc... — *P. Just.*, à sa date.

5. Les arrêts du Parlement avaient fait trois parts égales de la succession du dauphin d'Auvergne, dont la première était attribuée à G. de Vienne, la seconde à Jean de Bueil et à sa sœur Anne d'Amboise. La troisième était dévolue aux princes de Bourbon. Dans la part de Vienne

tard, à la suite de nouveaux procès et après la mort de Vienne, que Bueil jouit, sans conteste et sans partage, de ce comté, devenu, dans l'intervalle, un fief direct de la couronne[1].

Un an après l'acte d'hommage, un accord intervenait, pour le reste de la succession de Béraud Dauphin[2], entre Jean de Bueil et sa sœur, Anne de Chaumont d'Amboise, d'une part, et la famille de Bourbon, de l'autre. Par cet accord, le duc de Bourbon cédait, à Bueil et à Pierre de Chaumont, les seigneuries de Rochefort, d'Aurière, Fromental et Albujoux, relevant de son duché d'Auvergne, tandis que ses adversaires renonçaient, de leur côté, à tous droits sur le comté de Clermont, le duché d'Auvergne et la baronnie de Mercœur. Le même jour, Bueil faisait hommage au duc de Bourbon pour les seigneuries cédées et terminait ainsi cet important débat[3].

était comprise un quart du comté de Sancerre. — V., entre autres, Arch. nat., P 1372², cote 2081, Paris, 26 juillet 1451 (pièces publiées par Baluze dans son *Histoire de la maison d'Auvergne*) et à nos *P. Just.*

1. Malgré l'hommage prêté au Roi en 1451, les seules pièces antérieures à 1455, qui accordent le titre de comte de Sancerre à J. de Bueil, sont des pièces émanant de la Chambre des comptes, parmi lesquelles la plus ancienne est le mandement royal du 30 nov. 1451, cité plus haut. — En dehors de cette source, les actes les plus anciens à nous connus, dans lesquels Bueil a pris ce titre, sont : 1° deux quittances du 1er mai 1455. *Coll. de P. orig.*, à *Bueil*, pièces 118 et 126; 2° parmi les pièces plus importantes, son contrat de mariage avec Martine Turpin. V., plus bas, ch. XIII, et *P. Just.*, au 29 janvier 1457. — Quant aux pièces émanant du Parlement et relatives à ce procès, celles de l'année 1454 ne qualifient pas Jean V de comte. La première, à nous connue, qui fasse usage de ce titre, est du 12 déc. 1469. — V. Reg. du Conseil, X1a 1485, fol. 8 v°. — *P. Just.*, passim.

2. Par suite de décisions antérieures, le comté de Sancerre restait en dehors de ces arrangements.

3. Du moins, dans sa partie essentielle. — V. vol. II, à l'*Appendice*, et, *P. Just.*, les pièces en date du 26 novembre 1452. Nous avons vu plus haut (p. cxlv et s.) l'achat, fait en 1448, par le Dauphin, des droits de Robert Dauphin sur l'héritage de Béraud III. Il semble que Louis avait depuis renoncé à s'en prévaloir. — Duclos (*Hist. de Louis XI*, I, 74) affirme, dans une note, que la possession du comté de Sancerre fut confirmée, aux Bueil, par le mariage d'Antoine de Bueil avec Jeanne de France, sœur naturelle de Louis XI (v. plus bas, en 1462). L'hommage de 1451 montre que cette confirmation n'était pas nécessaire. Nous n'avons, du reste, trouvé aucune trace du fait avancé par Duclos, ni dans le contrat de mariage d'Antoine de Bueil, ni dans les documents concernant le procès. V. *P. Just.*

CHAPITRE XI.

Sommaire. — Première campagne de Guienne (1450-1451). — Affaires de Savoie. Jean de Compeys et les bannis savoyards (1446-1452). — Charles VII, après avoir menacé d'envahir la Savoie, négocie avec elle. — L'or du duc Louis et le triumvirat de Bueil, Chabannes et Villequier. Enquête postérieure faite sur ce point. — Traité de Cleppié (27 octobre 1452) et prise de Bordeaux par les Anglais.

Après la conquête de la Normandie, le Roi était revenu en Touraine[1], pour y préparer, avec l'aide de ses conseillers, l'expédition de Guienne. L'amiral de Bueil l'y avait suivi[2]; mais, selon toute apparence, il ne prit pas part à la campagne[3].

On n'était pas, en effet, exempt d'inquiétude, relativement à la Normandie et à la Bretagne, où les Anglais, qui conservaient sur mer toute leur supériorité, pouvaient, d'un instant à l'autre, tenter un débarquement. Le Roi préposa donc, à la défense de ces contrées, le comte de Richemont, avec toute la noblesse du pays, six cents lances et un grand nombre de francs-archers. Tandis que Brézé avait spécialement la charge du pays de Caux, Bueil veillait sur Cherbourg[4].

1. D'après Chartier et l'*Abrégé de l'hist. chronol. de Charles VII* (éd. Godefroy), le Roi ne serait arrivé à Tours qu'en sept. 1450, tandis que, d'après les *Comptes municipaux de Tours* (registre 32, fol. 44 v°), le Roi était à Tours dès le mois d'août. Il séjourna dans cette contrée jusqu'à la mi-mai 1451.

2. Le 3 novembre 1450, il est présent à l'hommage prêté au Roi par le nouveau duc Pierre de Bretagne, à Montbazon. — Dupuy, *Inventaire des layettes du Trésor des chartes*, ms. fr. 4440, n° 294. — *Abrégé de l'hist. chronol.*, p. 350.

3. Jean Le Bourcier, seigneur d'Esternay et général des finances, eut le commandement de la flotte de Guienne. — Le Père Anselme assure, cependant, que Bueil assistait à cette expédition. — V. Chartier, Berry, Escouchy, Vallet de Vir. et, *P. Just.*, au 14 mai 1451.

4. La campagne de Guienne, commencée en oct. 1450 par le comte de Périgord, fut interrompue en hiver et se rouvrit, le 31 mars 1451, sous

La campagne une fois terminée, vers le commencement de l'année 1452, les rapports de la France avec la Savoie s'aigrirent subitement. Le duc Louis avait pour ministre Jean de Compeys, sire de Thorens, chef de la faction cypriote[1] et favori de la duchesse Anne de Lusignan[2]. Une partie de la noblesse ayant fait une conjuration pour mettre à mort ce personnage détesté[3], le duc avait fait procéder, à la requête de sa femme, contre les signataires de la ligue, réfugiés en Dauphiné. Cependant, le père de Louis, Amédée VIII[4], réussit une première fois à apaiser cette querelle[5]. Mais, à sa mort, survenue en 1451 (7 janv.), Compeys, d'accord avec le Dauphin, obtint de son maître la permission de reprendre les poursuites contre ses ennemis. L'amnistie fut donc révoquée, les coupables bannis, leurs biens confisqués et leurs châteaux rasés[6]. L'intervention successive du pape, du roi d'Aragon et

la direction de Dunois et du comte de Clermont. A la suite du traité de Bordeaux (12 juin, Chartier), Dunois entra dans cette ville (30 juin). Le 20 août, Bayonne capitulait (Escouchy, III, 397). Le 28 septembre 1451, le Roi, qui était depuis la fin de mai sur le théâtre de la guerre, instituait Clermont lieutenant général en Guienne. — Dom Devienne, *Hist. de la ville de Bordeaux*, 2e éd. 1862 (2 vol. in-4°, inachevé), I, liv. 3, et II, 317. — E. d'Auriac, *la Reddition de Bordeaux sous Charles VII*. Paris, 1864. — L'abbé O'Reilly, *Hist. complète de Bordeaux* (2 vol. in-8°), 2e édit. 1863.

1. On appelait ainsi le parti des favoris de la duchesse, qui avait mis la Savoie sens dessus dessous.

2. J. de Compeys ou Compois, grand bailli de Genevois, était né en 1410. Il mourut à Vevey en 1476. — Barante, *Hist. de Bourgogne*, VIII, 83. — Costa, *Familles hist. de Savoie*, 1844, p. 43 et s. — On voit encore à Compois (cant. de Genève, comm. de Meinier) quelques traces du château de ce nom.

3. 1446-47. L'obéissance au duc était cependant réservée. Les ennemis de Compeys tentèrent de l'assassiner, en présence de la cour (le jour de la Décollation de saint Jean, c.-à-d. le 29 août 1447 et non, comme le dit Costa, le 26 août 1446), dans une chasse, près de Mornex (Haute-Savoie) dont Compeys était seigneur. — Costa, *l. c.*, p. 52 et s. — V. le récit curieux de cette chasse, Bibl. nat., ms. lat. 17779, fol. 25.

4. Pape sous le nom de Félix V.

5. Il accourut de Bâle à Thonon. La guerre du Milanais, à la suite de laquelle Compeys resta prisonnier jusqu'en septembre 1449, contribua à cet apaisement (Costa).

6. Ceci se passait en 1451, après l'entrevue du duc et du Dauphin, au pont de Beauvoisin. — Guichenon, *Histoire généalogique de la maison de*

du duc de Bourgogne étant restée sans effet, les bannis s'adressèrent au Roi[1], alors très irrité contre la cour de Savoie, à cause du récent mariage du Dauphin et de l'appui prêté à ce dernier[2]. Charles écrivit au duc, pour intercéder en faveur des bannis; mais celui-ci refusa de faire aucune concession à des sujets qu'il qualifiait de rebelles.

Sur cette nouvelle, le Roi partit, avec ses troupes, des environs de Bourges (août 1452)[3], se dirigeant vers l'est et bien résolu à remettre aussi l'ordre dans cette région de ses États. Il arriva ainsi jusqu'en Forez, avec l'intention de pénétrer en Savoie; mais bientôt il changea d'idée et s'arrêta près de Feurs, au château de Cleppié[4].

En effet, le cardinal Guillaume d'Estouteville, légat du pape en France[5], alors en route pour rentrer à Rome[6], venait d'ac-

Savoie, I, 514 et s. — *Hist. de Bresse et de Bugey*, par le même. Lyon, 1650, I, 78, et *Preuves*, p. 27 et s.

1. La plupart d'entre eux étaient aussi ses sujets ou vassaux.

2. Le Dauphin, fiancé, contre le gré de son père, à Charlotte de Savoie, fille du duc, l'avait épousée à Chambéry (9 mars 1451), malgré la présence du héraut Normandie, chargé de protester au nom de Charles VII (v., dans Vallet de Vir., III, 224, et Duclos, III, le récit de Normandie au Conseil, Bueil présent). En outre, le Roi, mécontent de l'administration de son fils (Basin, liv. V, ch. II), avait dû faire garder la ville de Lyon contre les tentatives dirigées, par ce dernier, sur les privilèges de cette église et de celles du Dauphiné. Enfin, Charles était désireux de régler avec le duc, complice du Dauphin, la question de l'hommage du marquisat de Saluces, déjà pendante en 1378 entre le Dauphiné et la Savoie. — Legrand, ms. fr. 6966, p. 989 et 1095. — V. plus haut (p. cxxxiv, note 2) d'autres différends avec la Savoie.

3. Chartier, ch. 257. Le 7 septembre, d'après Vallet de Vir. — V. aussi Berry, p. 467. — *Abrégé de l'hist. chronol.*, p. 351. — *Invent. du Trésor des chartes* de Dupuy, ms. fr. 4443, fol. 511. — Ms. Dupuy, vol. 441, p. 73. — Guichenon, *Hist. généal. de la maison de Savoie*, I, 515. — Costa, *Fam. hist. de Savoie*, p. 43 et 58.

4. Loire, arr. de Montbrison, un peu en aval de Feurs, sur la rive gauche.

5. Cet habile négociateur avait été accrédité en 1451 (27 sept.) auprès du Roi qui l'avait d'abord fort mal reçu. — Vallet de Vir., III, 218 et s. — Cependant, d'accord avec le Dauphin, Charles venait de prendre le cardinal pour arbitre, dans certaines questions ecclésiastiques. — V., Escouchy, I, 429 et s., les ambassades échangées, entre le père et le fils, avant Cleppié.

6. On remarque dans cette ville, non loin du palais de Farnèse, un petit hôtel gothique, du xve siècle, de style français, qui offre un con-

courir pour s'entremettre dans une question qui intéressait aussi Nicolas V. Il obtint du Roi la permission de voir le duc. Du côté de Charles VII, Bueil et Jacques de Chabannes[1], qui dominaient dans le conseil avec Villequier[2], menaient ces négociations conjointement avec le cardinal. Ces hauts personnages employaient aussi fréquemment un certain Jacques d'Amancy, qui faisait, pour leur compte, de nombreux voyages en Savoie[3].

Au mois d'octobre, les négociations étaient en bonne voie. Le cardinal et Amancy, porteurs d'une lettre royale, se rendirent alors à Genève, à la cour du duc, avec mission d'obtenir de ce dernier une entrevue et de l'amener auprès de Charles VII. Mais un incident faillit tout compromettre.

La belle duchesse Anne de Lusignan, femme aussi séduisante que dénuée de conduite et de jugement, avait récemment réussi à faire rentrer en grâce, auprès de son faible époux, Jacques de Valpergue, seigneur des plus compromis dans le parti cypriote[4]. Les bannis, qui espéraient tout d'un arrangement avec la France, virent, avec effroi, ce personnage revenir au pouvoir. Ce fut en vain qu'Amancy prit sur lui d'avertir le

traste complet avec tout ce qui l'entoure. Quicherat pensait que cette construction devait être attribuée à quelque prélat français, en résidence à Rome, et suivant toute apparence au cardinal d'Estouteville.

1. Jacques de Chabannes, devenu récemment sire de Curton, frère aîné de Dammartin, sénéchal de Bourbonnais et, pour lors, grand maître de la maison du Roi. Il mourut l'année suivante. — V. ch. suiv.

2. Villequier était alors absent. En effet, son nom ne figure pas au bas du traité de Cleppié.

3. V., *P. Just.* (12 janv. 1454), la déposition faite, par ce personnage, dans une enquête postérieure, et, aux 20 et 22 janvier, celles de Jacques de Beuil et Jean Valeran, pièces communiquées par M. Lecestre. On trouvera encore, à la même année, la déposition de Jean de Bueil (pièce indiquée par M. de Beaucourt) et d'autres dépositions relatives à la même affaire, que M. Lecestre a bien voulu relever pour nous sur le manuscrit. Ces pièces paraissent être des expéditions sur papier d'une minute originale. Seule, la déposition de Valpergue porte une signature de notaire. Ecrits sur des feuilles séparées et reliés, à une date récente, avec d'autres dossiers relatifs à la Savoie, ces documents composent le ms. fr. 18983 de la Bibl. nat.

4. Les Valpergue étaient fort nombreux. Louis, frère de Jacques, et son cousin Georges jouaient alors un rôle dans le duché. Théodore, ou Théaulde, bailli de Lyon, puis lieutenant à Bordeaux, servait la France.

duc et la duchesse de la mauvaise impression produite par ces faits. Valpergue, qui avait eu connaissance des propos tenus sur son compte, n'en fut pas moins désigné, ainsi que son frère Louis, pour accompagner le duc en France. On ne le consulta pas, il est vrai, dans les premiers pourparlers[1]. Mais, une fois Louis arrivé à Cleppié, cette exclusion ne put être maintenue, et, si l'on en croit Amancy, les deux frères firent de leur mieux pour faire échouer l'accord projeté. Toutefois, les choses étaient alors assez avancées, et le duc suffisamment désireux d'un arrangement, pour qu'il ne pût dépendre des Valpergue de brouiller les cartes[2].

Un fait qui montre bien les dispositions pacifiques de la Savoie est l'accusation portée contre Bueil, Chabannes et Villequier de s'être, à ce moment, laissé corrompre par le duc, ou, plutôt, de lui avoir extorqué la promesse de grosses sommes d'argent[3]. Cette accusation se fit jour dans une enquête judiciaire ouverte, par ordre de Charles VII, au commencement de 1454, enquête motivée, soit par les plaintes incessantes du duc contre tout ce qui s'était fait à Cleppié[4], soit par d'autres événements, sur lesquels nous reviendrons plus loin. Sur ces entrefaites, Chabannes était mort[5], et Villequier, qui ne devait pas tarder à

1. Ils eurent lieu à Lyon.

2. D'ailleurs, Jacques de Valpergue, nommé chancelier de Savoie, au retour du duc (fin de 1452), tint, peu après, une ligne de conduite tout opposée (*P. Just.*, aux 12 et 20 janv. 1454) et marcha d'accord avec la France. En octobre 1462, saisi dans le château de Thonon, par Philippe de Bresse, il fut jugé à Morges et noyé dans le lac de Genève. Un des principaux griefs que lui imputaient ses ennemis était d'avoir trahi les intérêts de la Savoie au profit du Roi.

3. *P. Just.*, *Dépositions diverses*, *l. c.* — Bibl. de Tours, mss. 1359, n° 166, et 1436, n° 31. — Costa de Beauregard, *Familles hist. de Savoie*, p. 58 et 102, et *Souvenirs du règne d'Amédée VIII*. Chambéry, 1859, p. 103, note 1. Dans ce dernier passage, Costa prétend qu'Estouteville ne fut que l'intermédiaire apparent d'une réconciliation qui aurait été, en réalité, l'ouvrage de l'or du duc. On peut voir ici que le rôle joué par d'Estouteville fut, au contraire, très important.

4. Pour ces plaintes, voir, entre autres, *P. Just.*, au 19 janvier 1454, la *Déposition* de Jean Tudert, envoyé en mission auprès du duc, en juillet 1453.

5. Chabannes mourut (août à oct. 1453) après la bataille de Castillon

le suivre, était moins directement intéressé dans cette affaire. L'enquête, que nous allons tenter de résumer, portait donc surtout sur les faits et gestes de Jean de Bueil, demeuré seul survivant du triumvirat à la fin de 1454[1].

Voici, d'après les divers témoins, les faits tels qu'ils s'étaient passés. Jean de Bueil raconte, lui-même, que le Roi l'avait envoyé à Lyon, avec Chabannes, au-devant du duc[2]. Lorsque ce dernier se fut avancé jusqu'à Montluel, le cardinal d'Estouteville, qui l'accompagnait, fit, à l'instigation des bannis, prévenir Bueil et Chabannes de la présence et des dispositions des Valpergue. Jacques de Valpergue eut beau se rendre à Lyon aussitôt après, et de grand matin, pour chercher à disposer en sa faveur les conseillers du Roi, il arriva trop tard. Le coup était porté; on le reçut très froidement, et Bueil s'écria « qu'il semblait bien, « à son visaige, une mauvaise personne et ung contrediseur de « tous bons acors[3]. »

L'amiral et le grand maître, étant venus au-devant du duc, en dehors de la ville, le conduisirent, avec force respects, jusqu'à son logis et l'engagèrent à faire bonne chère et à ne se soucier de rien, l'assurant qu'il était aussi en sûreté à Lyon qu'à Genève[4]. Un beau matin, Louis alla trouver le cardinal, qui logeait dans une chambre voisine de son appartement, et s'ouvrit à lui de son intention de faire aux triumvirs *quelque gratuité*, afin qu'ils eussent meilleur courage en la conduite de

(v. plus bas). Quant à Villequier, encore vivant en mars 1454, il était déjà mort en décembre. — V. Bibl. nat., ms. fr. 26081, n° 6538, et *P. Just.*, à la *Déposition* du cardinal d'Estouteville, du 13 déc. 1454. — Pour l'influence de Villequier, cf. Chartier, ch. 238, et *Chronique* de Chastellain, *l. c.*, III, p. 16 et s.

1. V., *P. Just.*, à l'année 1454, les diverses *Dépositions* déjà citées et, plus bas, fin du ch. XII.

2. Octobre 1452. — *Dép.* de Jean de Bueil, *l. c.*

3. *Dép.* d'Amancy.

4. *Dép.* de Jean de Bueil. — D'après la 2e *Déposition* de Jean Valeran, trésorier d'Avranches et serviteur du cardinal, le duc et le cardinal descendirent *en l'hostel du collecteur*. — Bueil et Chabannes demeuraient dans l'hôtel de Jean de Grolée, prévôt de Montjou en Dauphiné. — *Dép.* d'Amancy.

ses affaires[1]. Le duc déclarait qu'il était prêt à souscrire à ces trois seigneurs une obligation en bonne forme, tout en s'excusant, sur son départ précipité, de la modicité de l'offrande. Il terminait par cette réflexion philosophique : « Et certes, mon cousin, vous savez, en toutes cours, faut-il moyens[2]. » La veille de son départ pour Cleppié, Louis fit donc appeler Chabannes et Bueil et leur demanda, en présence du cardinal et d'autres témoins, de bien vouloir le servir auprès du Roi et lui concilier les bonnes grâces de Villequier. Il ajouta qu'il les récompenserait de leurs peines et qu'il en serait de même pour tous ceux qui se montreraient favorables à sa cause. Comme ils se confondaient en remerciements, le cardinal s'écria : « Monseigneur, se ilz font pour vous, il fault que vous faciez « pour eulx. » Sur quoi le duc, lui prenant la main, renouvela sa promesse, offrant de faire garantir sa signature par celle de quelques-uns de ses serviteurs[3].

D'après d'autres dépositions, le duc aurait, à ce moment, envoyé quérir un notaire et des témoins. Les obligations auraient été faites et signées séance tenante, et Louis aurait prié les intéressés de les accepter, en attendant mieux[4]. Cepen-

1. Il s'agissait non seulement de Bueil et de Chabannes, mais aussi de Villequier, alors absent. « Et aussi, ajoutait le duc, on m'a dit beaucoup « de bien d'un nommé le seigneur de Villequier, qu'il est un très bon « preudhomme et très sage et prudent de son aage et que mon dit sei- « gneur le Roy l'a nourri, par quoy il me semble que le doit mieulx « cognoistre. » — *Dép.* de Valeran.

2. *Ibid.*

3. *Dép.* de Jean de Bueil. — A ce moment, le prévôt de Montjou fit observer à Bueil, en manière d'aparté, que les grands seigneurs promettaient volontiers, quitte à ne pas tenir et à laisser leurs garants dans l'embarras. Toutefois Bueil le rassura sur les conséquences que pouvait avoir une garantie donnée dans de pareilles conditions.

4. *Dép.* de Valeran et de Valpergue. *P. Just.* — Ceci est en complète contradiction avec les dépositions d'Olivier Barbier et de Jean de Bueil, desquelles il résulte, sans aucun doute, que l'obligation destinée à ce dernier et les deux obligations de Chabannes ne furent écrites qu'au retour du duc à Lyon et portées de là à Moulins, où se trouvait Chabannes (janv.-juin 1453). En outre, celles des obligations qui avaient été rédigées avant le traité furent remises, à Cleppié même, aux intéressés par Bueil (v. même chap., un peu plus bas). — Bueil et Villequier reçurent chacun

dant, il faisait expressément la réserve que, s'il n'était pas content des résultats de l'entrevue, les obligations seraient annulées de plein droit.

Durant le voyage, le duc se montra très aimable, devenant toujours plus prodigue de promesses, à mesure que l'on se rapprochait de Cleppié. Bueil, tout en témoignant sa reconnaissance, crut, cependant, devoir refuser les pensions que le duc lui offrait, en disant que celles du Roi étaient suffisantes [1]; quant au reste, il n'éprouvait, semble-t-il, aucun scrupule à l'accepter.

Arrivé à Cleppié, le 18 octobre, Louis fut bientôt d'accord avec le Roi. Le 27 octobre, les deux souverains échangeaient des engagements réciproques [2]. Celui du Roi, en forme de lettres patentes accordées à la prière du duc, offrait à ce dernier amitié et alliance perpétuelle, avec promesse de le défendre contre tous, excepté contre le pape, l'empereur et les rois d'Angleterre et d'Écosse [3]. L'engagement de Louis, qui se référait aux promesses contenues dans les lettres royales, n'était point rédigé comme celles-ci, mais sous forme de simple cédule. Le duc promettait aussi alliance et confédération perpétuelle à Charles VII, réservant, toutefois, sa fidélité au pape et à l'empereur. Il devait, en outre, mettre à la solde et à la disposition de la France, à première réquisition et dans le délai de deux mois, un corps de quatre cents lances, avec des gens de trait. Cette pièce, signée et scellée, devait être garantie, dans le délai de deux mois, par le serment de deux cents nobles savoyards, choisis par le Roi [4].

10,000 écus. Chabannes, bien que jadis ennemi déclaré d'Amédée VIII, reçut 12,000 écus, dont une partie était destinée à lui racheter certains droits. — Costa, *Souvenirs du règne d'Amédée VIII*, p. 103, note. — *P. Just. Dép.* de Jean de Bueil et d'Olivier Barbier.

1. En effet, il donnait quittance, en date du 13 sept. 1452 (orig. signé), pour neuf mois de pension, se montant à 2250 l. t. — Ms. fr. 26081, n° 6486.

2. D'après le ms. Dupuy, n° 441 (p. 73), le duc aurait promis alliance dès le 24 oct.

3. Le cas de la ville de Fribourg était aussi réservé. — On verra, un peu plus loin, qu'au moment où le Roi stipulait ainsi en faveur de l'Angleterre, celle-ci recommençait brusquement les hostilités.

4. Le duc ne procéda à cette formalité qu'en 1456 (Lettres, datées de

En dehors de ces obligations, qui constituaient, à proprement parler, le traité, les deux parties prenaient un certain nombre d'engagements spéciaux. C'est ainsi que, le même jour, le duc promettait, par cédule remise au Roi, de rendre, dans les trois mois, les biens des bannis, en annulant la sentence de condamnation[1]. Il était accordé à la Savoie un dernier délai de six mois pour faire ses preuves, en ce qui concernait l'hommage du marquis de Saluces. Ce délai expiré, l'arrêt du Parlement, qui adjugeait l'hommage au Dauphin, devait être exécuté.

Il fut, en outre, convenu que le mariage projeté, depuis 1436, entre le fils du duc de Savoie, Amédée, prince de Piémont, et la fille du Roi, Yolande, s'accomplirait peu après[2]. Enfin, le Roi remboursait au duc une somme de soixante-trois mille ducats d'or, prêtée jadis par Amédée VIII[3]. Bien que le traité assurât quelques avantages au Dauphin, cette issue pacifique du différend excita au plus haut degré sa colère, contre son beau-père dont il devait peu après chercher à se venger[4].

Bourg, 13 mai). — Nous trouvons les deux engagements cités, datés du 27 oct. : 1° dans le ms. de la Bibl. nat. n° 5909 (fol. 227 v° et 228), qui est un recueil de copies du temps sur papier; 2° dans les Copies de Legrand (ms. fr. 6966, fol. 362 et 364). Ce dernier travail a été évidemment fait d'après le texte du ms. 5909. Dans l'un comme dans l'autre, le texte de l'engagement du duc paraît être incomplet. L'engagement du Roi est signé par le Roi, en son conseil. Présents : le cardinal d'Estouteville, le comte de Vendôme, l'évêque de Langres, l'*Amiral* (Bueil), le *grand maître d'hôtel* (Jacques de Chabannes), le maître des arbalétriers, les sires de la Forest, de Montsoreau, m° Girard Le Bourcier, Jean Bureau, Etienne Chevalier, Pierre d'Oriole, et certifié par J. de la Loère. — V. aussi Guichenon, *Hist. de la Bresse et du Bugey* (1650), I, p. 80, et *Hist. généal. de la maison de Savoie*, I, 514 et s., par le même.

1. Cette cédule est reproduite par Guichenon (*Hist. de Bresse*, Preuves, p. 28) dans un acte notarié, du 6 août 1454, émanant du Roi, qui contient tout l'historique des négociations subséquentes.

2. Le mariage eut lieu en 1452. Amédée fut depuis duc sous le nom d'Amédée IX. — Un douaire de 10,000 écus était assigné à Yolande. — Legrand, ms. fr. 6966, fol. 361.

3. Pour la quittance du duc, datée du 31 oct., voyez Arch. nat., J 475, n° 96, et *Invent. des layettes du Trésor des chartes*, de Dupuy. Bibl. nat., ms fr. 4443, fol. 511.

4. Le duc ne remplissant pas ses engagements concernant Saluces, le Dauphin lui déclara la guerre, avec l'aide de Sforza, et envahit la Bresse (13 mars 1454). Le Roi, le duc de Bourgogne et les Bernois réussirent à

le silence le plus prudent. Il avait oublié, disait-il, les faits, qui remontaient à plus de deux ans. D'ailleurs, le cas touchait au duc de Savoie et à d'autres grands seigneurs. Aussi demandait-il à y réfléchir mûrement, promettant qu'il en parlerait, à son retour, mais au Roi seul et non à d'autres.

Malgré le silence d'Estouteville, nous en savons assez pour pouvoir dire que Bueil et ses collègues étaient innocents ou, plutôt, qu'ils n'étaient pas coupables. En effet, si, dans l'enquête, tout le monde est d'accord pour constater les engagements pécuniaires pris par le duc à l'égard des inculpés, on remarquera aussi que tous les témoignages parvenus jusqu'à nous concordent pour infirmer la version du duc Louis, d'après laquelle Bueil et Chabannes auraient formulé eux-mêmes leurs exigences. Sans parler de la déposition de Jean de Bueil, celles de Jean Tudert, de Jean Valeran le serviteur du cardinal, d'Olivier Barbier le serviteur de Chabannes, et celle de Boniface de Valpergue[1], nous montrent, au contraire, le duc prenant l'initiative des promesses et priant les triumvirs de lui concilier les bonnes grâces du Roi.

On pourrait objecter que ces témoignages sont ceux de Français mal disposés pour le duc, ou de gens plus ou moins dépendants du très puissant Jean de Bueil, et interrogés en France, tandis qu'une tout autre opinion paraît régner à la cour de Savoie. A cela, on peut répondre que les personnages appelés à déposer dans l'enquête sont tous des témoins oculaires des faits et que leurs dépositions sont en parfait accord. Quant à l'opinion régnant dans l'entourage du duc, il faut remarquer qu'elle n'était point formulée comme une affirmation, mais sous une forme dubitative et comme un écho des propos tenus par le duc lui-même[2].

1. Boniface était un sujet du duc de Savoie. Il était, il est vrai, au service de France, comme on peut le voir par sa *Déposition* (*P. Just.*). Deux autres dépositions, celles d'Amancy et de Jacques de Beuil, sont surtout relatives à un autre point de l'enquête. — V. plus bas, ch. XII, après la deuxième expédition de Guienne.

2. V. les *Dépositions* et en particulier celle de Jean Tudert.

Or, ce dernier était, comme on sait, un prince faible et versatile, sans cesse en butte aux cabales d'une cour intrigante. En accusant Bueil et Chabannes, Louis n'avait d'autre but que de se soustraire à des engagements pécuniaires, pris spontanément sous l'empire de la peur, comme il cherchait aussi à éluder les engagements pris envers le Roi. Comment croire, d'ailleurs, à la parole d'un homme qui disait cyniquement à l'envoyé chargé de réclamer l'exécution du traité : « Vous savez bien que les princes ne doivent pas tenir leurs promesses[1] ? » Bueil et Chabannes n'étaient donc point, selon nous, coupables d'avoir extorqué de l'argent au duc de Savoie.

L'étaient-ils davantage, d'après les idées du temps, pour avoir accepté des gratifications d'un souverain qui traitait alors avec leur maître ? Vallet de Viriville remarque très justement, à ce propos, qu'au moyen âge, lorsqu'un prince avait affaire à des envoyés étrangers, il était d'usage qu'il les gratifiât de quelque présent. Cette habitude n'avait rien de secret, et l'on ne voyait, dans ce fait, qu'une marque de la courtoisie et de la générosité des contractants[2]. Il suffit, en effet, de rappeler la conduite de Brézé vis-à-vis des Messins pour être certain que ces questions d'argent n'étaient pas comprises alors comme aujourd'hui[3]. A cet égard, la présence du notaire et de nom-

1. *Dép.* de J. Tudert. *P. Just.*

2. V. plus bas, ch. XVI, au 22 oct. 1469, l'ambassade de Bourgogne auprès du duc de Guienne, de laquelle il résulte que l'absence de ces présents était presque considérée comme une injure. — En 1452, le duc de Bourgogne (Barante, VIII, p. 408) fait compter 6,000 reydders d'or aux ambassadeurs français, médiateurs entre lui et les Gantois. — En 1449, lors de la prise de Rouen, Sommerset paye 6,000 saluts aux négociateurs de la capitulation (Escouchy, III, p. 360). — Cependant, on voit parfois quelques personnages plus scrupuleux refuser ces dons compromettants. Ainsi en 1419, lors du traité du Ponceau-Saint-Denis, les conseillers du Dauphin ayant reçu du duc Jean de Bourgogne une cédule de 500 moutons d'or, Barbazan la refusa (Beaucourt, *Hist. de Charles VII*, I, 149). Mais, en 1452, Barbazan était mort depuis longtemps et son émule, Jacques de Lalaing, le dernier des chevaliers, devait peu après disparaître (en juillet 1453. — Escouchy, II, 84).

3. V. plus haut, p. CXXIIJ, note 3, et CXXXJ. Ces gratifications, d'ailleurs, n'impliquaient nullement, dans l'espèce, l'abandon des intérêts de l'Etat. En effet, plus tard, lorsqu'il s'agit de faire exécuter les stipulations de Clep-

breux témoins et la publicité donnée, à la demande du duc, sont caractéristiques[1]. Bien plus, Bueil assurait avoir agi avec l'approbation du Roi et après l'avoir consulté. S'il est permis de douter de l'affirmation de ce témoin peu impartial, une chose reste cependant certaine, c'est l'indifférence complète, montrée par Charles, indifférence qui résulte, soit de la faveur dont Bueil continua à jouir sans interruption, soit de l'enquête toute bienveillante à laquelle ses actes furent soumis peu après. En effet, nous verrons, plus loin, que cette enquête, déjà citée, n'avait pas tant pour but d'examiner si les plaintes du duc de Savoie contre les conseillers du Roi étaient fondées, que de mettre à néant une autre accusation bien plus grave qui pesait sur la tête de Bueil[2].

Vallet de Viriville attribue, en partie, la prompte conclusion de la paix de Cleppié à la nouvelle de la révolte de la Guienne et de la prise de Bordeaux par les Anglais[3]. Il ressort, au contraire, des témoignages contemporains que Charles ne fut informé de cet événement qu'au mois de novembre et le traité une fois signé[4]. Le Roi, qui s'était transporté de Cleppié à Pomiers, pour y célébrer la Toussaint, envoya, au reçu de cette nouvelle[5], Amancy auprès de ses conseillers, qui se trouvaient[6], avec le duc de Savoie, à Saint-Germain-Laval. Ces derniers se rendirent aussitôt auprès de celui-ci, pour « lui dire bien et

pié, le Conseil n'en poursuivit pas moins sa tâche. — V. plus haut, p. cxc, la note sur la conclusion de cette affaire.

1. *Deuxième Dép.* de Valeran et *Dép.* de Valpergue.

2. V. plus bas, en 1453-1454, ch. XII, au siège de Bordeaux, et à la fin du chapitre.

3. De même, d'après Dom Devienne (*Hist. de la ville de Bordeaux*, I, 95 et s.), Charles aurait reçu la nouvelle à Lyon.

4. Après la Toussaint. — *P. Just.*, au 12 janv. 1454, *Dép. d'Amancy.* — D'après Escouchy, I, 413, le Roi apprit la nouvelle le lendemain de son départ de Cleppié, au moment de se mettre à table. — Basin fixe aussi aux environs de la Toussaint l'envoi des premiers renforts dans le Bordelais. — Le Dauphin avait déjà connaissance, le 25 octobre (avant son père), de cet événement survenu le 22, ainsi que le prouve la lettre par laquelle Louis offrait au Roi ses services pour la future campagne (Escouchy, III, 429).

5. Dès le lendemain matin.

6. Y compris le cardinal.

doulcement la prise dudit Bordeaulx, en manière qu'il ne s'esbahit. » Tant de précaution laisse à supposer que l'incident aurait été loin de favoriser les négociations, s'il avait été connu plus tôt.

Le retour offensif des Anglais, dans une province qui leur conservait de l'attachement, semblait tout remettre en question. En réalité, il devait fournir aux armes de Charles VII l'occasion d'un dernier et décisif succès.

---

lon[1]. L'amiral de Bueil, nommé, d'après son biographe, lieutenant du Roi deçà la Gironde, aurait ainsi pris le pas sur les maréchaux[2]. Si la chose était peu conforme aux préséances, ce choix était suffisamment justifié par le renom militaire, ainsi que par la haute situation du Jouvencel.

La ville fut assiégée, le 13 juillet, par un corps fort de quatre

1. Castillon, sur Dordogne, arr. de Libourne, à l'est de cette ville et de Bordeaux.

2. Tringant, *l. c.* — Berry, 470. — D'après la *Chron. Mart.* (fol. 295), les deux maréchaux faisaient partie du détachement dirigé contre Castillon. D'après Chartier, tous deux assistaient aussi à la bataille de Castillon, tandis que Tringant dit positivement que le maréchal de Jalognes (qui signa la capitulation de Saint-Emilion quelques jours après) était alors à Bergerac. Lohéac aurait donc été seul présent. — La non-participation du gros de l'armée française à la bataille de Castillon (renseignement important dont Vallet de Vir. n'a pas fait usage) n'est mentionnée que par Berry et Tringant. Chartier constate, en effet, sans l'expliquer (ch. 261), que, peu de jours après Castillon, l'armée du comte de Clermont se trouvait au delà de la Garonne et en Médoc. Nous ignorons, par suite, si ce dernier corps, qui avait tenu une partie de l'hiver sur la rive droite de la Gironde (notamment à Bourg et à Blaye. — Basin), avait opéré sa jonction, au mois de juin, avec l'armée royale, où s'il avait, sans l'attendre, franchi la Dordogne et la Garonne. Le silence des historiens plaide en faveur de cette dernière hypothèse, ainsi que le fait que les noms des officiers de l'armée de Clermont (sauf celui de Jean Bureau) ne paraissent pas dans les préliminaires de Castillon. D'autre part, il semble peu naturel que Clermont, trop faible pour tenir tête aux Anglais, n'ait pas attendu l'arrivée de l'armée de secours avant de décrire tout autour du Bordelais une marche en demi-cercle très périlleuse. En tous cas, Clermont n'avait franchi la Dordogne (vers Bergerac probablement) que peu avant la bataille de Castillon et après avoir reçu des renforts. — Il y a lieu de relever ici une erreur d'Escouchy. Cet auteur (II, 64), au lieu du comte de Clermont (lieutenant général depuis la première expédition. — Chartier), indique Dunois comme le chef de l'armée du Médoc et comme lieutenant général du Roi en Guienne. Or, Basin (liv. V, ch. VI) dit positivement que Dunois fut chargé de garder la Normandie pendant cette expédition. Entre autres preuves, nous trouvons, dans la *Vente des biens de Jacques Cœur* (Arch. nat., KK 328, f°s 88 à 99 v°), la mention de la présence de Dunois à Rouen, le 1er septembre, et un mémoire de lui, daté de Harfleur, 16 sept. 1453. L'erreur d'Escouchy, produite, sans doute, par une confusion avec la première campagne de Guienne, a passé dans plusieurs ouvrages modernes, entre autres dans celui de Dom Devienne (*l. c.*, I, 95 et s.). — Nous donnons ici, d'après Tringant et Chartier (ch. 261), les noms des principaux personnages de l'armée de Clermont : le comte de Foix, le sire d'Albret, le sire d'Orval, Théaulde de Valpergue, Saintrailles grand écuyer, Bernard de Béarn, le vicomte de Turenne, le sire de Lavedan, etc. : en tout 800 lances, plus les francs archers.

le Bordelais d'être conquis, presque en entier, par l'ennemi[1].

Le 2 juin 1453, Charles partit de Lusignan avec son armée et la fit entrer en Guienne[2]. Pendant que Jacques de Chabannes prenait Chalais[3], Bueil, ayant sous ses ordres le sénéchal de Poitou, Louis de Beaumont et Pierre de Beauvau, seigneur de la Vaissière[4], avec cinq à six cents lances, assiégea et prit Gensac[5].

L'avis de quelques capitaines était de se porter directement sur Bordeaux; mais Jean Bureau fit prévaloir un plan plus sage. Le gros de l'armée, sous le comte de Clermont, devait opérer sur la rive gauche de la Garonne, tandis qu'un deuxième détachement, qui, d'après Tringant, avait Bueil pour chef[6], devait s'emparer des places du cours de la Dordogne. Celles-ci pouvaient, en effet, en cas d'échec, servir de ligne de défense à l'armée royale. On décida d'attaquer, en premier lieu, Castil-

1. Durant l'hiver, les Bordelais reçurent d'Angleterre de grands approvisionnements et un renfort de 4,000 hommes, commandé par Roger de Camois.

2. Le Roi était à Tours le 10 avril, aux Montils le 12, à Poitiers le 28, à Lusignan le 2 mai (Vallet de Vir.). Il séjourna ensuite aux environs d'Angoulême.

3. Charente. — Le siège fut mis le 3 juin et la ville prise le 7 (Chartier).

4. Beauvau avait sans doute acquis cette seigneurie de Macé Tiercelin (V. plus haut, p. clv). Il avait succédé à Bueil, comme lieutenant du comte du Maine. — Escouchy (II, 32) nomme aussi un Picard, Hugues de Salli.

5. Gensac, Gironde, arr. de Libourne. Escouchy dit 5 à 600 combattants (lances?) : ce qui est sûrement une erreur. — L'abbé O'Reilly, *Hist. de Bordeaux*, II, 50.

6. Tringant, XXXIV et XXXV. — La version de Chartier (cb. 260 et 261) n'infirme en rien le dire de Tringant. En effet, d'après le premier, l'armée n'avait point de chef suprême; mais les maréchaux, l'amiral, le grand maître, le comte de Penthièvre, le sénéchal de Poitou, le seigneur de la Vaissière, Jean Bureau, etc., étaient, comme commissaires royaux, chargés de la conduite des troupes. Aux personnages nommés ci-dessus, on peut ajouter, d'après le même auteur, comme faisant partie de l'armée de deçà la Garonne, Gaspard Bureau, maître de l'artillerie, les gens du comte de Nevers, ceux du comte de Castres (fils du comte de la Marche), etc., et, d'après Tringant, Joachim Rouhault, les sires de Montauban et de la Hunaudaye, René de Scépeaux et enfin le sire de la Forest. En effet (ce qui prouve l'exactitude de Tringant), le nom de La Forest figure, quelques jours après Castillon, au bas de la capitulation de Saint-Emilion. — V. aussi *Chron. Martinienne*, fol. 295.

lon[1]. L'amiral de Bueil, nommé, d'après son biographe, lieutenant du Roi deçà la Gironde, aurait ainsi pris le pas sur les maréchaux[2]. Si la chose était peu conforme aux préséances, ce choix était suffisamment justifié par le renom militaire, ainsi que par la haute situation du Jouvencel.

La ville fut assiégée, le 13 juillet, par un corps fort de quatre

1. Castillon, sur Dordogne, arr. de Libourne, à l'est de cette ville et de Bordeaux.

2. Tringant, *l. c.* — Berry, 470. — D'après la *Chron. Mart.* (fol. 295), les deux maréchaux faisaient partie du détachement dirigé contre Castillon. D'après Chartier, tous deux assistaient aussi à la bataille de Castillon, tandis que Tringant dit positivement que le maréchal de Jalognes (qui signa la capitulation de Saint-Emilion quelques jours après) était alors à Bergerac. Lohéac aurait donc été seul présent. — La non-participation du gros de l'armée française à la bataille de Castillon (renseignement important dont Vallet de Vir. n'a pas fait usage) n'est mentionnée que par Berry et Tringant. Chartier constate, en effet, sans l'expliquer (ch. 261), que, peu de jours après Castillon, l'armée du comte de Clermont se trouvait au delà de la Garonne et en Médoc. Nous ignorons, par suite, si ce dernier corps, qui avait tenu une partie de l'hiver sur la rive droite de la Gironde (notamment à Bourg et à Blaye. — Basin), avait opéré sa jonction, au mois de juin, avec l'armée royale, où s'il avait, sans l'attendre, franchi la Dordogne et la Garonne. Le silence des historiens plaide en faveur de cette dernière hypothèse, ainsi que le fait que les noms des officiers de l'armée de Clermont (sauf celui de Jean Bureau) ne paraissent pas dans les préliminaires de Castillon. D'autre part, il semble peu naturel que Clermont, trop faible pour tenir tête aux Anglais, n'ait pas attendu l'arrivée de l'armée de secours avant de décrire tout autour du Bordelais une marche en demi-cercle très périlleuse. En tous cas, Clermont n'avait franchi la Dordogne (vers Bergerac probablement) que peu avant la bataille de Castillon et après avoir reçu des renforts. — Il y a lieu de relever ici une erreur d'Escouchy. Cet auteur (II, 64), au lieu du comte de Clermont (lieutenant général depuis la première expédition. — Chartier), indique Dunois comme le chef de l'armée du Médoc et comme lieutenant général du Roi en Guienne. Or, Basin (liv. V, ch. VI) dit positivement que Dunois fut chargé de garder la Normandie pendant cette expédition. Entre autres preuves, nous trouvons, dans la *Vente des biens de Jacques Cœur* (Arch. nat., KK 328, f°s 88 à 99 v°), la mention de la présence de Dunois à Rouen, le 1er septembre, et un mémoire de lui, daté de Harfleur, 16 sept. 1453. L'erreur d'Escouchy, produite, sans doute, par une confusion avec la première campagne de Guienne, a passé dans plusieurs ouvrages modernes, entre autres dans celui de Dom Devienne (*l. c.*, I, 95 et s.). — Nous donnons ici, d'après Tringant et Chartier (ch. 261), les noms des principaux personnages de l'armée de Clermont : le comte de Foix, le sire d'Albret, le sire d'Orval, Théaulde de Valpergue, Saintrailles grand écuyer, Bernard de Béarn, le vicomte de Turenne, le sire de Lavedan, etc. : en tout 800 lances, plus les francs archers.

mille hommes d'armes[1]. En outre, huit cents francs archers, sous le commandement de Joachim Rouhault[2], se logèrent dans une abbaye voisine. Jean et Gaspard Bureau[3], qui menaient avec eux une nombreuse artillerie[4] et sept ou huit cents ouvriers, eurent à peu près terminé, en quatre jours, un grand retranchement défendu par des palissades et des fossés.

Cependant, Talbot, qui s'était, au printemps, emparé de Fronsac, était rentré à Bordeaux à l'approche de l'armée royale. Là, il voulait attendre et choisir son heure pour attaquer. Mais les murmures des Bordelais le forcèrent à reprendre l'offensive plus vite qu'il ne comptait. Bien instruit de ce qui concernait les Français, il se décida à laisser le gros de leur armée s'avancer tranquillement, sur la Garonne, pour attaquer le détachement de Castillon, qui, moins nombreux, était, en outre, gêné par son artillerie[5].

Le 16 juillet, il quitta Bordeaux et gagna Libourne[6]. Averti par la garnison de Castillon, il fit trois lieues dans la nuit, pour surprendre, le 17[7], au point du jour, les francs archers d'An-

1. Escouchy. — La *Chron. Mart.* (fol. 295) parle de 800 hommes, mais il faut lire *lances*. En effet, d'après Chartier, les troupes du siège de Chalais comptaient, à elles seules, environ le chiffre indiqué par Escouchy, auquel il faut joindre, d'après ce dernier auteur, le détachement de Bueil à Gensac. Il semble résulter de ces chiffres qu'une bonne partie de ces deux détachements, alors réunis, avait été consacrée à renforcer l'armée du comte de Clermont.

2. Joachim Rouhault, seigneur de Gamaches, depuis maréchal de France, est regardé par Tringant (XXXIX) comme un élève de Bueil.

3. V., Basin, I, 261, l'éloge de Jean Bureau.

4. Bombardes, couleuvrines, ribaudequins (Chartier).

5. Chartier. — Escouchy. — Tringant.

6. D'après une lettre d'Angoulême (v. plus bas), Talbot avait avec lui 7,000 hommes; 8 à 10,000, d'après Escouchy; d'après Chartier, 1,000 cavaliers et 4 à 5,000 hommes de pied. D'après Basin, ces troupes, en partie composées de Bordelais, se montaient à 10,000 hommes. Enfin, d'après le *Jouvencel* (2e partie, ch. XVII), les Anglais étaient beaucoup plus nombreux que les Français.

7. V. Chartier et Basin. — Cette date est confirmée dans une lettre écrite par un habitant d'Angoulême, le 19 juillet. D'après ce document, le Roi apprit la nouvelle de la bataille à la Rochefoucauld, où il fit chanter un *Te Deum*. Une heure après, on en avait connaissance à Angoulême. L'auteur de la lettre affirme avoir vu un témoin oculaire et des lettres de Gui

jou et de Berry. Les hommes de Rouhault et de la Vaissière furent culbutés et se retirèrent en désordre vers le camp, tandis que Rouhault, qui leur avait promis de mourir avec eux, soutenait héroïquement la retraite[1].

Pendant ce temps, les chevaliers français, s'enfermant dans le camp retranché, avaient envoyé en arrière, sous l'escorte de leurs valets, leurs chevaux, devenus inutiles. Comme le temps était chaud et sec, il s'éleva bientôt, sur le passage de cette colonne, un immense nuage de poussière. Trompés par ce phénomène et par de faux rapports, les Anglais crurent à une panique de leurs adversaires[2] et s'avancèrent en toute hâte avec leur seule cavalerie, laissant les gens de pied en arrière.

Ils marchaient donc en très belle ordonnance, au bruit des trompettes et des clairons, en criant à haute voix : « Talbot! Talbot! Saint-Georges! » lorsqu'ils vinrent tout à coup se heurter aux retranchements français, hérissés d'artillerie et remplis de troupes immobiles et intactes[3]. Le brave Talbot eut alors un instant d'indécision. Mais, se souvenant des promesses de victoire par lui faites aux Bordelais, il se crut engagé d'honneur à ne pas reculer. Son porte-étendard, Thomas Evringham, lui ayant conseillé d'attendre son infanterie et son artillerie, pour s'emparer ensuite des ouvrages par la force ou par la famine,

de la Roche, sénéchal d'Angoulême. — *Bibl. de l'Ecole des chartes*, 2e série, vol. III, p. 245 et s. — Escouchy fait donc, à tort, usage de la date du 22 juillet et la *Chron. Mart.* de celle du 13.

1. Chartier. — Escouchy. — Basin dit, à propos des francs archers, « sine castris et disciplina evagantes. » — D'après la *Lettre d'Angoulême* et la *Chron. Mart.*, Rouhault et Jacques de Chabannes auraient été au-devant des Anglais, avec 100 ou 200 lances, l'espace d'une demi-lieue. Jacques de Chabannes, en faisant rentrer ses gens dans le camp, fut pris, puis délivré.

2. Basin. — *Chron. Mart.* — A cette nouvelle, Talbot, alors en train d'entendre la messe, quitta brusquement son chapelain. — Escouchy.

3. A propos de cette bataille, l'auteur du *Jouvencel* (2e part., ch. XVII) parle encore du danger qu'il y a, pour une armée, à se porter en avant, en présence de son adversaire. Or, ce danger n'existait pas, en réalité, pour les Anglais, qui avaient laissé en arrière leur infanterie. Il eût donc été plus juste de leur reprocher d'avoir attaqué, avec leur seule cavalerie, des retranchements bien défendus.

Talbot lui répondit rudement et le gourmanda sur sa lâcheté. Puis il fit mettre pied à terre à ses cavaliers et marcher, enseignes déployées, à l'assaut du retranchement[1]. Evringham s'avança, par son ordre, et vint planter sa bannière contre la porte du camp. Il se tint là, dans une héroïque immobilité, entourant de son bras la hampe de son drapeau et le poteau de la barrière, jusqu'au moment où il reçut la mort et où l'étendard de Saint-Georges roula dans le fossé[2]. A son exemple, les Anglais se ruèrent à l'assaut. Le combat corps à corps dura plus d'une heure. Mais les Français, protégés par leurs retranchements et leur artillerie, qui tirait à bout portant, résistèrent avec succès[3].

D'après Tringant, Bueil, comme commandant en chef[4], avait lui-même distribué les postes de combat et placé Rouhault, Scépeaux et Sorbier[5] à cette fameuse *barrière colisse,* qui servait de porte au camp et sur laquelle se concentra l'effort des Anglais. D'après la *Chronique Martinienne*, au contraire, ce serait Jacques de Chabannes qui aurait dicté les dispositions de défense. A la fin, les Bretons[6], qui n'avaient pas encore donné, conduits par les sires de la Hunaudaye et de Montauban, remplacèrent les défenseurs de la barrière, complètement épuisés[7].

1. Talbot, lui-même, resta seul à cheval sur sa petite haquenée blanche, son âge ne lui permettant plus de descendre, une fois en selle. — Quelques-unes des huit bannières anglaises étaient chargées d'inscriptions injurieuses. — Chartier, III, 260. — *Chron. Mart.* — Basin.

2. Basin. — Escouchy. — L'étendard fut pris par un chevalier breton, Olivier Giffart. — *Lettre d'Angoulême.*

3. L'artillerie était dirigée par le canonnier Girault, qui avait fait ses débuts au siège de Caen et que l'on retrouve construisant un pont sur la Seine pour le compte des Princes, dans la guerre du Bien public (Comines, liv. I, ch. IX). Chaque coup enlevait cinq ou six Anglais. — *Lettre d'Angoulême.*

4. V. plus haut, p. CXCVIJ, et Tringant, XXXIV.

5. En 1456 (Chatelier, 9 juillet). René de Scépeaux, que Tringant appelle *René des Peaux* ou *d'Espeaulx*, fait partie de la suite de Bueil. — *Coll. de P. orig.* Dossier *Bueil*, n° 117 L. — V. aussi plus haut, p. CXLJ, note 3. — Louis Sorbier est peut-être le même personnage que le bâtard Sorbier, qui commandait une compagnie en 1440 et qui fut pris par les Anglais au siège de Rouen. — Escouchy, III, 9. — Chartier, ch. 200.

6. 300 lances. — Basin.

7. *Lettre d'Angoulême.* — Tringant.

La porte du camp fut levée, et les Français se précipitèrent sur l'ennemi. Lassé par tant d'efforts et décimé par l'artillerie, celui-ci s'enfuit, laissant, sur le champ de bataille, une bonne part de son ancienne réputation militaire[1].

Les Anglais furent poursuivis jusqu'à Saint-Émilion sans qu'on leur accordât quartier[2]. Deux cents seulement furent faits prisonniers[3]. Parmi les morts, on trouva le corps du vieux Talbot qu'un archer avait traversé d'un coup d'épée. Cette noble dépouille fut rapportée au camp français, où l'on eut peine à constater son identité[4]. Mille à deux mille hommes réfugiés dans la ville de Castillon demandèrent à capituler. La chute de cette place[5] fut suivie de la capitulation de Saint-Émilion[6], et de celle de Libourne.

Du côté français, les pertes furent peu importantes, sauf parmi les francs-archers. Bueil reçut deux blessures sans gravité[7]. En

1. Dans la plaine de Colle, on voit encore des débris de la chapelle commémorative, nommée *Notre-Dame de Colle*. On y allait en pèlerinage le jour de l'Assomption. — O'Reilly, *Hist. de Bordeaux*, II, 56.

2. Un corps français, commandé par le comte de Penthièvre, réussit à monter à cheval pour effectuer cette poursuite. — Chartier.

3. D'après la *Lettre d'Angoulême* et d'après Chartier, 5 ou 600 furent tués devant le camp même, un plus grand nombre encore noyés ou tués sur les chemins. D'après une chronique manuscrite (Bibl. Sainte-Geneviève, n° 1156, fol. 131), plus de 2,000 hommes et, d'après Escouchy, plus de 4,000 hommes auraient péri avec Talbot, entre autres son propre fils et son neveu, ainsi qu'un personnage inconnu, nommé le *Bâtard d'Angleterre*. D'après un passage d'Æneas Sylvius reproduit par M. de Beaucourt (Escouchy, II, 41), Talbot aurait vainement adjuré son fils de se retirer.

4. Sa petite haquenée avait été tuée raide d'un coup de couleuvrine, et Talbot renversé (Chartier) ou blessé. Il aurait offert de l'or aux archers pour sauver sa vie, mais ces derniers, irrités du massacre de leurs compagnons, auraient refusé (Basin). — Escouchy (*l. c.*) raconte, d'une façon touchante, l'émotion du héraut d'armes de Talbot, qui, venu pour chercher son maître, qu'il croyait encore vivant, fut mis tout à coup en présence de son cadavre, complètement défiguré.

5. 20 juillet. — Chartier.

6. *Ibid.*, fin de juillet. — La capitulation fut signée par les maréchaux de Lohéac et de Jalognes, Bueil, Louis de Beaumont et Jean Bureau, conseiller et trésorier de France. A la suite de la bataille, Jalognes avait rejoint l'armée. — *Ordonnances des rois*, XIV, 280.

7. « Monseigneur l'admiral y a esté blechié en deux lieus; mais, Dieu merchi, il n'y a point de dangier de mort. » — *Lettre d'Angoulême*, *l. c.*

ce qui concerne Jacques de Chabannes, bien que Chartier prétende qu'il mourut de ses blessures trois jours après la bataille, en même temps que Beauvau, nous suivrons le récit de la *Chronique Martinienne*, qui, ainsi que nous l'avons déjà dit, possède, sur la famille de Chabannes, des renseignements originaux[1].

D'après cet ouvrage, le grand maître d'hôtel serait mort de la peste, quinze jours après le combat, en complet désacord avec son ancien ami Jean de Bueil. La cause de la querelle n'était point sans importance : car il s'agissait de savoir lequel des deux était le véritable vainqueur de Castillon. En effet, comme nous l'avons vu, l'armée qui avait battu Talbot n'avait point de chef, mais était, d'après Chartier, conduite par un certain nombre de commissaires royaux : bon moyen d'exciter les jalousies et d'effacer les responsabilités. Toutefois, il n'est pas douteux qu'au moment de la bataille, quelqu'un prit, d'une main ferme, les rênes du commandement. Quel était cet homme ? Il ne semble pas que ce fût l'un des maréchaux. En effet, Jalognes était momentanément absent. Quant à Lohéac, qui semble jouer ici un rôle secondaire, nous l'avons vu fréquemment tenir une place inférieure à celle de Bueil, la supériorité du grade ou de la fonction n'entraînant pas forcément alors la supériorité du commandement[2]. Aucun des autres grands personnages présents à l'armée n'avait de droits spéciaux à diriger les opérations. Restaient donc Bueil et Chabannes, très influents, à cette époque, dans le Conseil du Roi et auxquels les passages contradictoires de Trin-

1. *Chron. Martin.*, fol. 295 et suiv. Le renseignement de Chartier (ch. 264) ne mérite aucune créance : car cet auteur qui, à la fin du chapitre cité, fait mourir Chabannes trois jours après Castillon (20 juillet 1453), le nomme, au commencement de ce même chapitre, parmi les personnages présents à Lormont bien des jours après cette date. De même, il est douteux que Beauvau ait succombé si vite.

2. Les maréchaux avaient strictement le pas sur l'amiral. Mais déjà, en 1444, Bueil, quoiqu'il ne fût pas même amiral à cette époque, avait exercé le commandement supérieur, comme lieutenant général du Dauphin, nonobstant la présence du même maréchal de Jalognes.

gant et de la *Chronique Martinienne* attribuent concurremment l'honneur d'avoir vaincu Talbot et libéré le sol français. Le témoignage de Tringant, d'habitude très exact, est sensiblement antérieur à celui de la *Chronique*[1]. En outre, ce que nous savons de l'auteur du *Jouvencel* et du vainqueur de Saint-Jacques rend son intervention à Castillon plus probable que celle de Jacques de Chabannes, moins connu comme militaire[2].

Ce qui est certain, c'est que, dès le lendemain de la bataille, Bueil et Chabannes, jusqu'alors si unis, se prenaient de querelle et se disputaient l'honneur de la victoire. Jean V et son ami Beauvau se répandaient en plaintes amères sur le compte du grand maître[3] et faisaient courir sur lui des bruits défavorables. Quant à Chabannes, il envoyait au Roi un messager chargé de lui offrir, en cadeau, le gorgerin de Talbot et de présenter, en même temps, sa défense. Antoine, comte de Dammartin, qui se trouvait auprès du souverain à ce moment, se rendit garant de la fidélité de son frère, le grand maître, et pria Charles VII de le confronter avec les calomniateurs. Mais le Roi, qui ne se souciait point de donner au débat un nouvel aliment, se borna à assurer Dammartin qu'il tenait son frère pour un gentil chevalier et qu'il n'était pas nécessaire qu'il se dérangeât. Antoine s'écria alors que personne n'avait mieux servi le Roi, dans la journée de Castillon, que Jacques de Chabannes et demanda à Charles la permission de relever l'accusation. Mais ce dernier ne voulut point y consentir, affirmant de nouveau qu'il n'ajoutait aucune foi aux rapports faits contre le grand maître. Sur ces entrefaites, Jacques prit la peste et mourut, regrettant amèrement de n'avoir pu s'expliquer devant le Roi et jurant,

1. Rédigée par Sébastien Mamerot, elle va jusqu'en 1503 (Beaucourt, *Hist. de Charles VII*, I, p. LXX). Le passage de la *Chron.* est d'ailleurs moins affirmatif que celui de Tringant. — Pour ce dernier, v. plus bas notre *Introduction littéraire.*

2. Chabannes avait cependant joué un rôle important dans la précédente campagne de Guienne. — Chartier.

3. Ceci ne permet pas de supposer que Beauvau soit réellement mort trois jours après Castillon, comme le dit Chartier.

jusqu'à la dernière heure, qu'il provoquerait Bueil et la Vaissière en combat singulier[1]. Sa compagnie de cent lances passa à son frère Dammartin, qui héritait en même temps de sa querelle avec Jean de Bueil[2].

Durant ces événements, le comte de Clermont poursuivait sa campagne, passant, des bords de la Dordogne, sur la rive gauche de la Garonne, puis en Médoc. Inquiets de ses mouvements rapides, les huit mille Anglo-Gascons renfermés dans Bordeaux n'osaient rien entreprendre contre lui.

Pendant qu'il faisait ainsi tomber successivement toutes les places du Médoc[3], l'armée de Castillon, qui, renforcée d'une partie de celle du Roi[4], comptait alors quinze à seize cents lances[5] et une nombreuse artillerie, s'emparait du pays situé entre la Dordogne et la Garonne et venait s'établir (fin de juillet) à Lormont[6]. Bureau construisit aussitôt, au bord de la Gironde, une forte bastille[7]. Cet ouvrage était appuyé sur la rivière par une grande flotte, qui, réunie à la Rochelle et amenée par l'amiral de Bretagne, était alors placée sous le commandement de Bueil, comme amiral de France[8]. On y

1. Chabannes tomba malade huit à dix jours après la bataille et mourut au bout de sept jours, c'est-à-dire dans les premiers jours du mois d'août. La Vaissière mourut peu après, la même année. — *Chron. Mart.*

2. V. plus bas, même chap. Cependant, un rapprochement ne tarda pas à s'opérer entre eux, contre le Dauphin.

3. Château-Neuf de Médoc, Saint-Macaire, Langon, Villandraut, la ville puis le château de Cadillac (fin septembre), Bénauges (27 sept.) et Rions; enfin, au mois d'octobre, Blanquefort. L'armée de Clermont comptait alors 1,000 lances, outre un corps de francs archers. — Chartier, ch. 261 et 262. — Escouchy, II, 65 et s.

4. V. plus bas, p. ccv, note 5.

5. *Rosier des Guerres*, ms. fr. 442. — Chartier. — Berry. — Le total des lances des deux armées françaises, qui était, au début de la campagne, de 1,400 environ, s'élevait alors à 2,500. Le Roi avait donc presque doublé le nombre de ses quinze compagnies d'ordonnance.

6. Sur la rive droite de la Gironde, à 10 kilom. en aval de Bordeaux.

7. D'après l'abbé O'Reilly (*l. c.*, p. 62), elle fut construite dans la commune de Parempuyre, au lieu dit le *Camp de César*.

8. Escouchy. — Berry. — Tringant. — *Rosier des Guerres, l. c.*, f° 178 v°. — Bueil, qui prit part à toute la campagne, ne put se charger d'amener cette escadre, comme le dit Vallet de Vir. (III, p. 237).

comptait des vaisseaux de Normandie, de Poitou, de Bretagne, d'Espagne[1] et quinze grands navires venus de Hollande et de Zélande[2]. De leur côté, les Anglais avaient dégréé leur flotte, pour en faire une sorte de batterie flottante qui barrait la rivière[3].

Sur ces entrefaites, le Roi, parti d'Angoulême, dans la deuxième moitié de juillet, avec de nombreux renforts[4], était venu à Libourne et, après avoir pris Fronsac, avait gagné Montferrand et Lormont. De là, il allait et venait, visitant alternativement ses deux armées et surveillant les opérations sans les diriger lui-même[5]. Au commencement d'octobre, le Médoc étant reconquis, Charles donna l'ordre au comte de Clermont de venir camper devant Bordeaux[6]. La ville se trouva alors complètement investie par terre et par mer.

Nous avons vu que Jean de Bueil dirigeait la partie maritime des opérations à Lormont. Mais, d'après Tringant[7], son

1. Clément, *Jacques Cœur*, II, 423, *Aides ordonnés en Saintonge pour la guerre* (1454-1455). « A plusieurs maistres de navires d'Espaigne, « sur 9,000 livres, à quoy le Roy a composé avecques eulx..., 1,000... »

2. M. de Beaucourt cite un passage de Michelet, d'après lequel Escouchy (II, 72) aurait tort d'attribuer l'envoi de ces quinze vaisseaux au duc de Bourgogne (alors mal disposé pour le Roi), plutôt qu'à ses sujets hollandais. En effet, Tringant, en indiquant leur provenance, ne parle pas du duc. — D'après Escouchy (II, 79), la flotte aurait quitté la Rochelle le 8 octobre (jour de la capitulation de Bordeaux), ce qui est une erreur manifeste (v. la note plus bas).

3. Escouchy. — D'après Chartier (ch. 264), la construction de ces deux bastilles opposées remontait au 1er août.

4. D'après Chartier, le Roi aurait quitté Angoulême le 17 juillet, jour de la bataille de Castillon, ce qui n'est pas possible, puisque nous avons vu qu'il ne reçut la nouvelle de la victoire à la Rochefoucauld que le 18 ou le 19 (Lettre d'Angoulême). Charles était accompagné des comtes d'Angoulême, du Maine, de Nevers, de Castres, de Vendôme, etc. (Chartier). Son armée comptait un millier de lances environ, dont les trois quarts renforcèrent l'armée de Lormont.

5. Il assistait (fin de juillet) à la prise de la ville de Cadillac. — Chartier, ch. 263. — Berry, p. 471. — Le *Jouvencel* nous dit (1re partie, ch. III) que le Roi vint à Lormont et se montra partout, encourageant son monde par sa présence. — D'après Tringant, il aurait passé une bonne partie du temps du siège à Libourne.

6. Après la prise de Blanquefort. — Escouchy ; Berry ; Chartier.

7. §§ XXXIV et XXXV.

rôle aurait été plus considérable encore. Chef de l'armée de Castillon, il aurait été nommé lieutenant du Roi par mer et par terre sur la rive droite de la Gironde. Au premier abord, ceci paraît être en contradiction avec le dire d'Escouchy[1], d'après lequel le comte de Clermont aurait conduit toutes les opérations sur terre ferme. Nous n'avons cependant aucune raison de douter de l'exactitude de Tringant[2]. En effet, Clermont, qui était venu, à la dernière heure, compléter l'investissement de Bordeaux[3], n'aurait pu diriger, outre la campagne du Médoc, l'action entreprise sur la rive droite de la Garonne. Il est donc infiniment probable que la division établie au début, dans le commandement des armées opérant sur l'une et l'autre rive, fut maintenue, jusqu'à la fin, sous la surveillance du Roi[4].

On peut remarquer, à ce propos, chez plusieurs chroniqueurs contemporains, et notamment chez Chartier, comme une sorte de parti pris d'ignorer les services rendus par Bueil pendant toute la durée de cette campagne[5]. Tringant fait observer, au

1. Escouchy, II, 72.

2. Ses allégations sont confirmées par ce fait que ce fut Bueil qui signa, avec le chef anglais Camois, la capitulation de Bordeaux. — V. plus bas.

3. Plus de deux mois après l'arrivée de l'armée de l'Est à Lormont, soit au commencement d'octobre, d'après Escouchy. Or, la capitulation de Bordeaux eut lieu le 8 du même mois.

4. Basin (l. V, ch. VI) dit, en effet, que le Roi avait retenu le commandement supérieur à cause de la connaissance des lieux par lui acquise dans l'expédition de Tartas. A ce motif, l'on peut ajouter le désir de prévenir les rivalités de ses capitaines. — Quant aux autres services de l'armée, les frères Bureau avaient la charge de l'artillerie, des fortifications et des vivres. Tristan l'Hermite, prévôt des maréchaux, dirigeait la justice. — Chartier, ch. 264. — D'après Tringant, la haute situation de Bueil est symbolisée, dans le *Jouvencel*, par le mariage du héros du roman, devenu régent du royaume, avec la fille du roi Amidas. On y trouve aussi des allusions à la flotte de Lormont. D'autres passages de ce morceau se rapportent, comme nous l'avons vu, à l'expédition de 1444. — *Jouv.*, 2e partie, ch. XXV et XXVI ; 3e partie, ch. III.

5. En effet, Bueil est à peine nommé par Chartier, à propos de Lormont. Au contraire, sans parler de Tringant, Berry (p. 472), le *Rosier des Guerres* (*l. c.*) et les *Vigilles de Charles VII* (2 vol.; Paris, 1724, p. 143 et 155) le nomment, avec Lohéac, parmi les plus méritants. — Quant à la *Chron. Martin.*, son récit confirme aussi, indirectement, l'importance du rôle de Bueil.

début de son ouvrage[1], que la plupart des hauts faits inscrits dans le *Jouvencel* ont été accomplis par son maître, tandis que d'autres s'en sont donné gloire. Dans le cas présent, rien d'étonnant à ce que la querelle qui s'était élevée, après Castillon, entre l'amiral et le grand maître, ait laissé quelques traces dans les récits du temps. Soit partialité pour les Chabannes, soit gêne pour formuler un jugement sur un point délicat, les historiens ont passé sous silence les exploits de Jean de Bueil[2].

Au milieu même du siège de Bordeaux, ce dernier, mandé par le Roi, dut se rendre, en toute hâte, de Lormont à Libourne, pour rendre compte de sa conduite[3]. Il est probable que cette nouvelle affaire n'était pas en rapport direct avec la querelle de Castillon. En effet, Jacques de Chabannes venait de mourir, et le différend devait entrer dans une phase moins aiguë[4]. Il s'agissait, en réalité, d'accusations plus graves qui touchaient à la fidélité de Bueil envers le souverain, et qui ébranlèrent un instant la haute situation de l'amiral. Profondément blessé de la défiance qu'on lui montrait, Bueil supplia son maître de le décharger de sa lieutenance et de nommer à sa place quelque homme de bien pour recevoir les serments des capitaines et soldats de Lormont. « Adonc congnut le « Roy, dit Tringant, qu'il n'estoit rien desdits rapportz; et en « fut très content, en donnant plus de puissance que devant à « mondit maistre le Jouvencel[5]. » Ainsi que nous le verrons,

1. *Commentaire*, I.
2. Chartier emploie volontiers des procédés analogues lorsqu'il se trouve embarrassé de formuler un jugement. Ainsi, dans le cas de Jacques Cœur (ch. 256 et 269), il se garde bien d'exprimer nettement son opinion.
3. Tringant, XXXV. — D'après cet auteur, les démêlés du Jouvencel avec le roi Amidas renferment une allusion à cette affaire (3e partie, ch. III), qui se passait en août ou septembre 1453.
4. Le Roi, que nous avons vu travailler à cet apaisement, n'eût pas mandé Bueil à ce propos, lorsqu'il refusait peu auparavant de recevoir Chabannes. — V. plus haut, p. cciij.
5. Ici s'arrête la partie historique du récit de Tringant, qui, pour les événements postérieurs, se borne à renvoyer au *Jouvencel*.

malgré ce retour de faveur, ou plutôt à cause de lui, l'affaire n'en demeura pas là, et, aussitôt la campagne finie, Charles donna à son conseiller une occasion de répondre publiquement aux rumeurs qui couraient sur son compte.

Cependant, depuis l'arrivée du comte de Clermont, les denrées n'entraient plus dans Bordeaux. On assurait aussi que les Français allaient passer à des opérations plus actives et que Bueil et l'amiral de Bretagne faisaient de formidables préparatifs pour attaquer, sur la Gironde, les vaisseaux anglais[1]. Enfin Jean Bureau, ayant terminé son inspection des lieux, se faisait fort de détruire, en peu de temps, la ville avec son artillerie.

Le jour même où l'ex-maire de Bordeaux avait fait ce rapport à son souverain, une centaine de députés bordelais étaient venus, sous sauf-conduit, au quartier du Roi pour offrir de rendre la ville biens et vies saufs. Mais le prince leur avait signifié son désir de les avoir à son entière discrétion. Peu après, les assiégés, alors sous les ordres de Roger de Camois, firent demander qu'on leur envoyât Joachim Rouhault, pour parlementer avec eux. Il fut convenu qu'ils enverraient à Lormont vingt-cinq ou trente députés pour traiter avec les gens du Roi[2]. Après avoir dîné en l'hôtel de l'amiral de Bueil[3], les délégués prirent la parole pour présenter, sans plus de succès, la même requête que précédemment. Enfin, le lundi 8 octobre, Camois étant venu trouver le Roi à Montferrand, l'on tomba d'accord[4].

1. Escouchy.
2. *Ibid.*, II, 69 et s. Un vendredi. Sans doute le vendredi 5 octobre.
3. Parmi les négociateurs français, Escouchy nomme, outre le chancelier, le sire de Torcy, le sénéchal de Poitou (Beaumont) et Jean de Chambes (seigneur de Montsoreau). Pour Bueil, v. un peu plus bas. — D'après l'abbé O'Reilly (*l. c.*, II, p. 63), le repas avait lieu au château de Lormont.
4. Escouchy dit à tort le mardi 9 octobre, la capitulation ayant été signée le 8. Voyez à cette date (*P. Just.*) une copie du temps, malheureusement incomplète, de cette convention (inédite). Cette *capitulation*, relative à la garnison anglaise de Bordeaux, doit être soigneusement distinguée d'un deuxième document qui ne concerne que les sujets révoltés du Roi. Datée de Montterrand, 9 octobre, cette dernière pièce fut donnée, sous forme de *Lettres d'abolition*, à la supplication des habitants et

La capitulation fut signée par Jean de Bueil, d'une part, et, de l'autre, par Camois, comme commandant des Anglais[1]. Il fut convenu que ces derniers pourraient partir librement avec leurs biens, vaisseaux, artillerie et matériel, soit par mer, soit par terre[2]. Des sauf-conduits devaient être délivrés gratuitement, et pour trois mois, par l'amiral, au nom du Roi, à tout vaisseau et à tout détachement en partance. Détail caractéristique, durant ce délai, les Anglais se réservaient le droit de trafiquer et de prendre, en retour, sur leurs navires, des chargements de marchandises[3]. Ils devaient, en outre, rendre tous les prisonniers et leurs scellés. Quant aux Gascons, ils recevaient des lettres d'abolition; mais vingt des plus coupables, au choix du Roi, devaient être bannis à perpétuité[4]. Charles se réservait, en outre, de prononcer sur les privilèges de la cité, qui payait cent mille écus[5]. Les Anglais livrèrent leur bastille sur la rivière le dimanche 14 octobre[6]. Quant à la ville qui devait être rendue le

à la demande du commandant anglais. — V. ces lettres (*Ordonnances*, XIV, p. 271, note). Elles sont reproduites par Dom Devienne (II, 98) et par l'abbé O'Reilly (II, 641).

1. D'après Chartier (ch. 264), les principaux chefs anglais étaient Clifton (Thomas), les bâtards de Sommerset et de Salisbury, le sire du Sa ou de Sale, le sire de l'Isle. En outre, trois Gascons, les sires de Lesparre et de Resan (ou Rauzan) et un nommé Chelu ou Chalu.

2. Notamment par Calais.

3. Spécialement du fer et du vin. C'est ainsi que nous voyons les navires de John d'Ormond, alors prisonnier de Dunois, faire, en avril 1454, avec un sauf-conduit signé par Dunois et l'amiral de Bueil, le commerce des vins avec l'Angleterre. Ces vaisseaux furent pillés par des Espagnols, en vue d'Harfleur. Plainte fut portée à la juridiction de la Table de Marbre, qui était celle de l'amirauté. Brézé fit arrêter les Castillans. — Vallet de Vir., III, 372, note. — Pour Ormond, v. plus haut, pages clxij, clxxj et clxxiij, note 2, et plus bas, ch. xvi. — V., Bibl. nat., ms. latin 6024, pièce 92, une lettre du roi d'Espagne (juillet 1455).

4. D'après Escouchy, une des raisons qui porta Charles à leur laisser la vie sauve fut l'épidémie qui décimait alors son armée. Parmi les Gascons les plus compromis étaient les sires de Lesparre, de Duras et de Montferrand. Lesparre eut, deux ans après, la tête tranchée à Poitiers (Chartier, ch. 272).

5. Enfin, quarante habitants avaient la faculté de s'expatrier. V. ci-dessus la note sur les *Lettres* du 9 octobre.

6. *P. Just.*, *l. c.* — Le 12, ils livrèrent douze otages, six Anglais et six Bordelais. — Escouchy.

mardi 16, la remise en fut différée jusqu'au 19. Les bannières de France furent alors arborées sur les portes, et les commissaires du Roi entrèrent dans Bordeaux[1].

A la fin d'octobre, le Roi revint en Touraine, où Bueil passa une partie de l'hiver avec lui[2]. Charles laissait en Guienne, en qualité de lieutenant général, le comte de Clermont, aidé, comme précédemment, de Théaulde de Valpergue et de Jean Bureau. Mais, peu confiant, cette fois, dans les sentiments des Gascons, il faisait garder le pays par une nombreuse force armée. En outre, les officiers du Roi avaient ordre de construire deux forts châteaux pour tenir Bordeaux en respect[3]. Toutefois, quelques mois après, Charles confirmait de nouveau les privilèges de cette ville[4].

La Guienne définitivement reconquise, tout le sol de la France, sauf Calais, était désormais libéré de la domination étrangère.

A peine arrivé à Tours, le Roi, afin de donner à Bueil l'occasion de prouver son innocence, ouvrit une enquête sur les différentes accusations auxquelles ce dernier était en butte[5]. Cette

1. Escouchy. — Les soldats anglais furent divisés en bandes, conduits par des hérauts d'armes et des gens de guerre, et rapatriés, chaque homme étant gratifié d'un écu.

2. V. plus bas, même chap. — Mentionnons ici deux quittances de Bueil, des 26 juin et 26 décembre 1453 (*Coll. de P. origin.*, dossier *Bueil*, I), pour ses 80 lances, payées en Normandie. La date d'une de ces quittances, donnée en pleine campagne de Guienne, nous montre l'ordre avec lequel se faisaient désormais les paiements aux gens de guerre.— Bueil figure dans la suite du Roi lors de la translation solennelle de la tête de saint Martin dans une châsse neuve. — V. le procès-verbal du 3 février 1454 (*Gallia Christiana*, XIV, prov. Tours, Instr. 96 A). Cette translation est indiquée au 10 mars dans l'*Histoire de Saint-Martin de Tours*, de Raoul Monsnier (mss. de Tours, nos 1294 et 1295). — Grandmaison, *Châsses de saint Martin*, p. 8. — Bueil est présent à la séance du conseil (avril, Montils), où il est décidé d'accorder à Saintrailles des lettres de maréchal de France. — Legrand, ms. fr. 6964, p. 41, et 6965, p. 191.

3. Le Château-Trompette et le fort du Hâ. — Chartier, 271 et 274. — Berry, 472 et s. — *Chron. Martin.*, fol. 297.

4. Ms. fr. 5909, fol. 241 v°. Copie du temps, sans date. — *Ordonnances*, XIV, p. 270. Lettres du 11 avril 1454 (Montils).

5. L'information se fit à Tours, sous la direction du chancelier de France et en présence de Bueil. — *P. Just.*, 1454.

enquête, mentionnée par nous, à propos des plaintes du duc de Savoie contre les négociateurs de Cleppié, portait encore sur d'autres points qu'il est nécessaire d'examiner en détail[1].

On se souvient que le Roi s'était servi, dans ses négociations avec le duc, d'un certain Amancy, messager quelque peu intrigant, qui était tantôt au mieux, tantôt au plus mal avec le chancelier Jacques de Valpergue. Au commencement de 1453, Amancy avait été chargé de s'acquitter, auprès de la cour de Savoie, d'une nouvelle mission, dont le but principal était de poursuivre l'apaisement de l'affaire des bannis, tout en mettant les Valpergue dans les intérêts de la France[2]. Dans un moment d'effusion, Amancy révéla au chancelier que l'amiral de Bueil, malgré la grande faveur dont il jouissait auprès du Roi, entretenait avec le Dauphin une correspondance secrète et mettait ce dernier au courant de tout ce qui se passait dans le Conseil. Amancy engageait Valpergue à s'adresser à Jacques de Chalant, l'un des familiers du Dauphin et parent du chancelier lui-même, pour obtenir la possession d'une de ces lettres et s'en servir pour renverser l'amiral[3].

Telle est, sans aucun doute, l'origine de l'accusation qui faillit enlever à Bueil la confiance du Roi durant la campagne de Guienne. Peut-être, Valpergue, désireux de perdre Amancy et de faire montre, envers le gouvernement de Charles VII, d'un dévouement encore de fraîche date, avait-il informé ce dernier des propos tenus par son agent[4]. La malignité des ennemis de Bueil, parmi lesquels il faut, sans doute, compter les Chabannes, avait fait le reste. Il importait aussi d'examiner la conduite tenue par les conseillers du Roi à Cleppié, ne fût-ce que pour

1. V. plus haut, p. clxxxiv et ss. et p. ccvij et ss.
2. Ce devait être en janvier ou février. — V. *P. Just.*, aux 12 et 20 janvier 1454. *Dép.* d'Amancy et de Jacques de Beuil. — Amancy était accompagné de Jean d'Aulon et de Pierre des Barres. Le duc était alors à Genève.
3. En cas de réussite, il garantissait à Valpergue une pension de 1,200 livres de la part du Roi et une des meilleures places de Bueil.
4. V., un peu plus bas, la façon dont Valpergue soutenait la réalité des propos attribués à Amancy.

réduire à leur juste valeur les griefs que le duc ne cessait de leur imputer. Si cette accusation de péculat, peu fondée d'ailleurs, comme nous l'avons vu, était, pour le temps, d'importance secondaire, il n'en était pas de même de celle qui concernait la fidélité de Bueil à son maître.

Amancy, interrogé le premier[1], niait énergiquement avoir tenu sur Bueil les propos qu'on lui attribuait, offrant de faire, par son corps, la preuve de ses dénégations. D'après lui, il s'était borné, dans son entretien avec le chancelier, à blâmer la conduite du Dauphin, tout en encourageant Valpergue à maintenir le duc de Savoie dans l'alliance du Roi. Tout le reste était, disait-il, une pure invention de Valpergue, qui ne cherchait, en dernier lieu, qu'une bonne occasion de lui faire couper la tête[2].

Mais Jacques de Valpergue avait, sur ces entrefaites, envoyé à Tours son propre beau-frère, Jacques de Beuil[3], en le munissant de lettres de créance pour l'amiral. Interrogé en présence de ce dernier et peu de jours après Amancy, Jacques de Beuil donna des faits une toute autre version. D'après lui, c'était à tort qu'Amancy niait des propos qu'il avait bien réellement tenus au chancelier. Quant à Valpergue, il avait refusé d'entrer dans l'intrigue proposée, soit par considération pour l'amiral et pour l'amitié que ce dernier lui avait toujours témoignée[4], soit

1. Le 12 janvier. — *P. Just.*, *l. c.*

2. Le chancelier se serait vanté de faire couper deux têtes avant longtemps. — *Dép.* d'Amancy.

3. Qualifié de gentilhomme savoyard. Jacques de *Beuil*, qui avait épousé la sœur de Valpergue, n'avait aucun lien de parenté avec Jean de *Bueil* et appartenait à cette branche cadette des Grimaldi, dont nous avons parlé au chapitre ier (p. ij). En effet, nous trouvons, au Père Anselme (IV, 501), un Jacques de Grimaud, baron de Beuil, seigneur du Val-de-Masso, mort en 1491. Le P. Anselme lui donne pour femme Catherine Caretto, des marquis de Final. Il aurait donc été marié deux fois. Jacques fut interrogé le 20 janv. V. *P. Just.* à cette date.

4. « Pour ce que mondit seigneur l'admiral a toujours aymé l'ostel dont il est et ses parents et amis. » Nous avons vu plus haut, à propos de Cleppié, qu'il n'en avait pas toujours été ainsi. Cependant, plusieurs Valpergue avaient servi, en 1444, sous les ordres de Bueil, et Théaulde de Valpergue avait combattu à ses côtés en Guienne.

par respect pour son parent Jacques de Chalant, qu'il regardait comme incapable de commettre une trahison dans le genre de celle qu'Amancy méditait[1].

A priori, l'accusation portée contre Jean V paraît peu vraisemblable. Que Bueil, ancien familier et complice du Dauphin, n'ait pas cessé brusquement toute relation avec ce dernier, après la conspiration de 1446, cela n'est pas impossible[2]. Peut-être, Louis, qui cherchait sans cesse à débaucher les capitaines du Roi[3], avait-il fait quelque tentative pour attirer à lui le vainqueur de Saint-Jacques. Peut-être même, ce dernier, se souvenant que son ancien maître restait, après tout, l'héritier présomptif du trône, avait-il cherché à adoucir la colère sans cesse grandissante que Louis nourrissait contre les conseillers de son père. Mais l'homme que nous venons de voir au faîte des honneurs et de la puissance, celui qui sera plus tard chargé par le Roi de mettre ordre aux affaires du Dauphiné, ne pouvait guère intriguer avec ses propres adversaires et contre sa propre politique.

Ce qui est certain, c'est que, dès la fin de la campagne de Guienne, Bueil s'était justifié auprès du Roi et qu'avant comme après l'enquête, son souverain lui donna des preuves très évidentes de son bon vouloir et de sa confiance[4]. En outre, il y

1. Quant aux propositions lucratives faites par Amancy, Valpergue aurait répondu, non sans fierté, « qu'il avoit bon maistre, et que, tant qu'il fust à son service, il n'auroit ne prendroit pension d'autres. »

2. V. plus haut, chap. VIII, notamment p. cxlv.

3. Basin, I, 284.

4. « A messires Jehan, seigneur de Bueil, admiral de France, et « André, seigneur de Villequier, la somme de 3,000 livres tournois « que le Roy nostre dit sire leur a donnée, oultre tous les autres dons et « biens faiz qu'ilz ont euz et prins de lui pour plus honnorablement main- « tenir et entretenir leur estat, en l'ostel et service du dit seigneur, où « ilz sont résidens et continuellement occupez. Pour ce,..... 3,000 l. t. » (mars 1454). — Bibl. nat., ms. fr. 26081, n° 6538 (comm. de M. Lecestre). — Le 19 juin 1453, Bueil avait déjà reçu, outre sa pension courante de 3,000 livres, un supplément de 1,000 livres, ordonné par le Roi, sans doute pour ses frais de campagne. Des dons analogues lui furent accordés en août 1455, juin et août 1459 et janvier 1461. Quant à ses 100 lances, il en conserva le commandement, à Cherbourg, jusqu'à la fin du règne, comme on peut le voir par diverses quittances. — *Coll. de P. Origin.*,

a lieu de remarquer que, parmi les hommes du règne de Charles VII, l'auteur du Jouvencel fut l'un de ceux auxquels le Dauphin montra le plus de rancune lors de son avènement au trône [1]. C'est là une preuve décisive que Bueil n'avait pas cherché à ménager l'héritier de la couronne.

à *Bueil*, pièces 110 à 145; mss. fr. 25712, n° 277, et 26085, n° 7265; Arch. nat., K. 69, n° 37. Sa pension resta la même de 1453 jusqu'en 1461. — L'enquête n'eut pas non plus de conséquences fâcheuses pour J. d'Amancy : car il est présent au conseil du Roi le 30 mai 1455. — *Ann.-Bull. de la Soc. de l'Hist. de France*, 1883, p. 227.

1. V. plus bas, de 1461 à 1466.

CHAPITRE XIII.

Sommaire. — Affaires de Bretagne (1455). — Don fait à Bueil, par le duc Pierre, des seigneuries de Courcelles et Chouzé (juillet 1455). — Seigneuries de Sénecé et de la Voulte (1456). — Mort de Jeanne de Montejean (1456). — Deuxième mariage de Bueil, avec Martine Turpin de Crissé (1457). — Leurs enfants, Louis et Edmond (1458-1495). — Affaires de Dauphiné. Mauvais rapports du Roi avec son fils. — Fuite du Dauphin. — Le Roi s'empare du Dauphiné. Mission de Bueil et de Lohéac (1456-1457). — Fin du règne de Charles VII (1457-1461). — Caractère passager de la haine du nouveau Roi contre les conseillers de son père.

Dans l'été de 1455, Bueil était, à deux reprises, envoyé auprès du duc de Bretagne, qui traitait alors, avec le Roi et son conseil, un grand nombre d'affaires importantes. Il s'agissait, en premier lieu, de la succession au trône ducal, réglée peu après par le mariage de François, comte d'Étampes, héritier présomptif et cousin germain du duc Pierre, avec sa cousine Marguerite de Bretagne, fille du feu duc François[1].

Au moment de la guerre de Normandie, les vicomtés de Coutances et de Carentan[2] avaient été reconquises par ce dernier, qui les avait pourvues de deux candidats de son choix. Depuis lors,

1. Le feu duc François (mort le 17 ou le 19 juillet 1450) n'avait laissé que des filles de sa femme Isabelle Stuart. Le frère de cette dernière, Jacques II, roi d'Écosse, contestait les droits du nouveau duc, Pierre, frère de François. — *Annuaire-Bulletin de la Soc. de l'Hist. de France*, année 1882, p. 300, *Fragment d'un registre du conseil de Charles VII* (1455), publié par Noël Valois. Séance des 20 et 25 avril, à Bourges; Bueil présent. — Vallet de Vir., III, 378. — On trouvera, dans l'*Hist. de Bretagne*, de dom Lobineau (II, 1646 et s.), la lettre du Roi, datée de Bois-Sire-Aimé, 29 mai (1455), accréditant Bueil auprès du duc. Le Roi priait ce dernier de surseoir à tout projet de mariage entre le prince de Navarre et Isabelle d'Écosse, veuve du duc François et nièce de Charles. A ce moment, les ambassadeurs d'Écosse étaient auprès du Roi et demandaient qu'on s'abstînt de toute pression sur Isabelle.

2. V., *l. c.*, *Ann.-Bullet.* de 1883 (mars-juin 1455), p. 219 et s., la séance du 3 juin, à Bourges. Bueil est aussi présent le 23 mai (p. 215).

le Roi avait installé, de son côté, deux autres titulaires. Le procès était pendant au Parlement; mais Bueil et la plupart des conseillers faisaient ressortir que, vu les pouvoirs étendus conférés, lors de la guerre de Normandie, au feu duc, et les services rendus par lui, il paraissait plus convenable de faire juger la cause en conseil[1], d'après l'équité, et de ne pas remettre aux hasards d'un procès la solution d'une cause intéressant de si grands personnages[2].

Enfin, comme anciens souverains indépendants, les ducs de Bretagne prétendaient au droit de régale dans les évêchés bretons, droit qu'à titre de suzerain Charles VII refusait de leur reconnaître[3]. Après plusieurs demandes infructueuses faites auprès du conseil, le duc se décida (fin juillet) à aller lui-même chercher le Roi à Bourges, pour plaider sa propre cause[4].

Bueil, qui se trouvait comme ambassadeur en Bretagne dès le mois de juin ou de juillet[5], reçut le prince dans son manoir de

1. Cependant les édits interdisaient au conseil du Roi la connaissance de toute cause juridique. — *Reg. du Conseil, l. c.*

2. « ... Ce povoir dessus dit qui touche si grans princes et si grant « chose ne doit estre mis à l'interpretacion de la court ne d'autre, fors « du Roi. » — *Ibid.*, p. 221.

3. Cette question de souveraineté se représentait aussi à chaque avènement, à propos de la forme de l'hommage dû au Roi pour le duché. — V. Gruel, *Mém. de Richemont*, p. 411. — En cas de vacance de l'évêché, le duc prenait en main le temporel des églises, comme un fief gisant, et le faisait administrer par des officiers de régale. Il prétendait aussi mettre les évêques en possession de leurs bénéfices et exiger d'eux un serment de fidélité. Or, l'évêque de Nantes avait été cité devant le parlement de Paris et déclaré sujet du Roi, au regard de la temporalité. Le 24 avril, le duc, qui contestait la compétence du parlement, demandait, en vain, que cet arrêt fût interprété par le conseil. Une ambassade n'eut pas plus de succès, non plus qu'une demande de sursis. — D. Taillandier, *Hist. de Bretagne*, II, 54 et s., et *Fragment d'un reg. du conseil, l. c.* Séances des 24 et 30 avril, à Bourges, du 8 mai, à Mehun, et du 3 juin, pages 303, 306, 293, etc.

4. Ce voyage était déjà décidé en principe le 24 avril. — V., *ibid.*, p. 303.

5. D. Taillandier, *l. c.* — En effet, Bueil, qui est présent au conseil (à Bourges ou environ) du 20 au 30 avril, du 2 au 23 mai et le 3 juin, ne figure plus sur la liste des présents pendant le reste de ce dernier mois. — *L. c.*, *Ann.-Bullet.* de 1882 et 1883, et Legrand, ms. fr. 6967, p. 55, copie. — Nous venons de voir, en effet, que la mission de Jean V datait du 29 mai.

Vaujours, à son passage dans cette localité. Durant ce séjour, le duc Pierre fit don à son hôte des seigneuries voisines de Courcelles et de Chouzé[1], acquises quelques jours auparavant de son propre neveu, Jean de Malestroit, seigneur de Derval et de Château-Giron[2]. Bueil soutenait que c'était indûment et contre sa volonté que la reine Yolande lui avait jadis acheté la seigneurie de Château-Fromont, pour la donner à sa fille et au feu duc François[3]. Il assurait avoir fait plusieurs réclamations infructueuses, soit auprès de ce dernier, soit auprès de son père le duc Jean, pour rentrer en possession de son bien. Dans le présent, il ne pouvait songer à recouvrer Château-Fromont, cette seigneurie ayant été donnée par le duc Pierre au comte d'Étampes[4]. C'est pour compenser ce préjudice que, par lettres patentes, en date de Vaujours (25 juillet 1455), le duc cédait à Bueil les deux sei-

1. Chouzé-le-Sec, dans la commune de Courcelles (cant. de Château-la-Vallière), a été longtemps une dépendance de ce dernier fief, qui, situé en Anjou et relevant de la baronnie de Chasteaux, appartint souvent aux seigneurs de cette localité. A partir de Jean V de Bueil, il demeura constamment en leur possession (Busserolle). L'achat de Courcelles par le duc datait du 16 juillet 1455. — V., Collection d'Achon (au Mans), l'*État des titres que le seigneur de Chantilly rapporte contre le seigneur du Vivier des Landes* (fief voisin), pour prouver que le domaine utile de la châtellenie de Courcelles n'appartient au suzerain (le baron de Chasteaux) que depuis la donation du duc Pierre.

2. Et seigneur de Combourg. Fils de Geoffroy de Malestroit, il était neveu du duc par sa femme, Hélène de Laval, fille de Guy, comte de Laval, et d'Isabelle de Bretagne, sœur du duc Pierre. — Le P. Anselme, VII, 74, et I, 456. — Chartier, I, ch. 87, et II, ch. 218 et *passim*. — Ces deux seigneuries valant 150 livres de rente, le duc avait promis en échange, à son neveu, une rente équivalente ou un capital de 3,000 réaux. Le 5 septembre 1457, le duc constatait dans son testament que Malestroit n'avait encore rien reçu et lui léguait, en attendant mieux, la jouissance de pareille rente sur la seigneurie de Hedé. — Dom Lobineau, *Hist. de Bretagne*, II, 1179.

3. V. plus haut, p. cliv et ss. — François était alors comte de Montfort. La terre valait 500 livres de rente, et la seigneurie avait été payée à Bueil 14,000 réaux.

4. Sire de Chezon. Il était fils de Richard de Bretagne, comte d'Étampes (frère lui-même du duc Jean VI), et devint duc de Bretagne (1458) sous le nom de François II. Son père et lui disputèrent longtemps le comté d'Étampes (qui leur avait été donné par Charles VII en 1421 et 1442) au duc de Bourgogne, puis à son cousin le comte Jean de Nevers. — *Art de vérifier*.

gneuries voisines contre renonciation formelle à toute prétention sur Château-Fromont[1].

Nous ignorons si ce cadeau était une marque de munificence princière, à l'adresse du conseiller et de l'ambassadeur du Roi, ou simplement un acte de justice envers l'hôte du duc Pierre. Ce qui est certain, c'est que les documents antérieurs par nous analysés, à propos de Château-Fromont et de Mirebeau, ne font mention ni du soi-disant préjudice causé, par Yolande, aux intérêts de Bueil et reconnu par les lettres du duc Pierre, ni des réserves que Jean V était censé avoir faites, jadis, lors de la vente de Château-Fromont[2]. Le 3 août, le prince, poursuivant son voyage, était à Vierzon[3]. Arrivé à Bois-Sire-Aimé, le duc, déjà sûr de Bueil, obtint de Charles (grâce à de nouvelles libéralités envers son entourage[4]) qu'il serait sursis à l'arrêt du Parlement, contre lequel la Bretagne réclamait[5].

En novembre, l'amiral de Bueil, qui avait regagné la Bretagne, assistait à l'ouverture des États à Vannes. Quelques jours après, il était présent au mariage du comte d'Étampes, dont il portait le cierge pendant la cérémonie[6].

1. V., *P. Just.* aux 25 juillet et 3 août 1455, ces lettres mentionnées par Mabille (*Catal. de Dom Housseau*) et Villevieille (vol. XXI, fol. 91 et ss.). — En 1457, Bueil faisait aveu au roi de Sicile, pour la seigneurie de Courcelles, naguères son fief, comme seigneur de Chasteaux, et maintenant son domaine. — Coll. d'Achon, *l. c.*

2. V. plus haut, p. cliv et ss., et *P. Just.*, au 26 août 1431, la vente de Château-Fromont et la quittance donnée pour le rachat de Mirebeau.

3. Le duc, qui passa à Tours (Vallet de Vir., III, 379), était le 29 juillet à Langeais. A cette date, les élus de Tours, voulant envoyer à Bourges des lettres pour le bailli de Touraine et M. de Montsoreau, décident « que l'on ira vers M. de Bueil, à Langès, lequel s'en va devers le Roi, » pour le prier de s'en charger. — *Reg. des Délibérations de la ville de Tours*, tome X, au 29 juillet. — Au conseil tenu à Vierzon, assistent entre autres le connétable et le comte d'Étampes (v. *P. Just.*, au 25 juillet 1455). De là, le duc se rendit à Bourges, puis à Mehun.

4. Marguerite de Villequier et les conseillers du Roi y eurent part. Le duc quitta le Roi le 8 septembre. — Vallet de Vir., III, 380.

5. La question demeura longtemps pendante. Une enquête, faite par le duc, fut loin de clore le débat.

6. Les états, convoqués pour l'exécution du testament du duc François et pour le mariage du comte d'Étampes avec la princesse Marguerite, furent ouverts le 13 nov. 1455. Bueil était placé entre les barons de Der-

Nous venons de rappeler les démêlés de Bueil avec le roi René, à propos de Mirebeau. Ces deux personnages avaient alors une autre contestation, dont l'origine remontait aussi au temps de l'échange de Château-Fromont. Jean V avait fait acquisition des seigneuries de Chenesche et de la Voulte[1], en Anjou. Le roi René, duc d'Anjou, les fit saisir, parce que Bueil refusait de lui payer les droits de mutation. Le 10 janvier 1456, ce dernier réclamait auprès du conseil du prince, prétendant qu'à teneur des conventions intervenues jadis pour Mirebeau, il devait être exempté de ces droits[2]. Deux mois après, le litige était terminé : car Bueil engageait la seigneurie de Chenesche à Amaury d'Estissac[3], en paiement des dettes contractées par son beau-frère,

val et d'Ancenis, un peu au-dessous et à côté du comte d'Étampes. Le mariage eut lieu le 16 novembre. — *Art de vérifier*, à *Bretagne*. — D. Taillandier, II, 54 et s. — D'Argentré, *Hist. de Bretagne*, p. 840. — Deux ans après, le comte d'Étampes était parrain d'un enfant de Jean de Bueil. V. plus bas, p. ccxxij. — Nous apprenons, par une note datée du 14 nov. 1455 (ms. fr. 20499, fol. 18), concernant des pièces d'archives du temps de Charles VII et intitulée : « Choses envoyées par Bourré au général (Bourcier?), par le commandement de mondit seigneur (le Dauphin), » que, vers le même temps, Bueil et Villequier s'employaient activement à négocier avec l'Espagne. Ces négociations doivent être celles qui eurent lieu de 1454 à 1457, entre autres pour le renouvellement de l'alliance avec la Castille (traité du 10 juillet 1455, à Cordoue). — Chartier, ch. 271. — Berry, p. 474. — *Abrégé d'Hist. chronol.*, 353 et s. — Vaesen, *Catal. du fonds Bourré*, *Bibl. de l'École des chartes*, 1883, 1re livr., p. 30, n° 27. — V. aussi, plus haut, p. ccix, note, l'affaire du vaisseau d'Ormond.

1. Nous ignorons à quelle date. — V. *P. Just.* aux 10 janv. et 18 mars 1456. — Ces deux seigneuries devaient être dans le ressort de Saumur. Nous n'avons pu identifier la Voulte. Quant à Chenesche ou Seneschè, nous retrouvons ce nom dans celui du hameau de Sénecé, comm. de Mazé, cant. de Beaufort, arr. de Baugé (Maine-et-Loire), qui relevait de la baronnie de Fontaines-Guérin. Cependant, d'après Port (art. *Sénecé*), Macé Bodiau, écuyer, en aurait été seigneur en 1455. Les terres de la Voulte et Sénecé avaient été précédemment vendues (avant 1440), par Gilles de Raiz, à J. de Monteclerc et Guill. Le Cesne. — Dom Lobineau, II, 1068.

2. Le conseil décide d'examiner les pièces invoquées par Jean de Bueil. Il n'est pas question, dans les pièces citées plus haut (p. ccxviij, note 2), des allégations de J. de B.

3. V. *P. Just.* Chinon, 18 mars 1456. La seigneurie fut dégagée l'année suivante. On trouve dans cet acte une mention de Nicole Riolay. — D'après une note, tirée des papiers de Quicherat, et communiquée par M. B. de Mandrot, Estissac, seigneur de Coulonges-les-Royaux (près Niort), aurait

Jean de Montejean[1], envers d'Estissac et envers Pierre Barillet de Saincoins[2].

On aurait tort de croire cependant que ces discussions d'intérêt portaient atteinte aux anciennes et cordiales relations de Bueil avec la famille d'Anjou. Jean V était, il est vrai, depuis longtemps, sorti des limites étroites de sa province pour figurer sur un plus vaste théâtre; mais il n'en continuait pas moins, comme ses ancêtres, à servir son suzerain, dont il était un des principaux conseillers[3].

Sur ces entrefaites, Jeanne de Montejean, vivante encore au moment où Bueil vendait Chenesche à Estissac[4], était morte avant la fin de l'année[5]. Quelques mois à peine après cet événement, Bueil songeait déjà à se remarier, et, le 29 janvier 1457, il faisait établir son contrat de mariage[6] avec

acheté cette seigneurie de Jean de Bueil et de sa femme, en 1447 ou 1448, pour 10,000 écus d'or neufs. — *Comptes de R. Denysot, receveur de la châtellenie de Fontenay*, 1449. — En 1469, cette seigneurie appartenait à Guy de Malicorne (v. plus bas, en 1469, l'entrevue de Brau).

1. Son père était mort : car il est qualifié de sire de Montejean. Jean de M., ainsi que nous l'avons dit, était un dissipateur qui se ruina. Sur une somme de 8,500 écus, 500 seulement sont dus par Bueil lui-même à Estissac.

2. Pierre était, sans doute, frère de Jean de Saincoins, seigneur de Cangé. — V. plus haut, p. clxvij et ss. — Pierre, qualifié ici de doyen de Tours, fut conseiller au parlement de Toulouse, puis évêque de Viviers. C'est à tort que Busserolle le nomme *Barillot*.

3. Lecoy de la Marche : *Le roi René, sa vie, son administration* (2 vol. Paris, 1875), p. 443 et 497. — J. de Bueil, sire de Chenesché et amiral, est cité parmi les chambellans du roi de Sicile. Toutefois, nous avons vu plus haut (p. clxix, note 4) que, pour Bueil, le service du roi de France passait avant celui du roi René.

4. Le 18 mai 1456.

5. Elle fut enterrée dans la collégiale de Bueil. D'après une note de Gaignières (*Coll. de P. Orig.*, dossier *Bueil*, I, p. 53), son monument se trouvait à droite, au milieu du chœur, entre la balustrade et les chaises du chœur. La belle statue couchée, qui surmontait ce tombeau, et que le croquis de Gaignières représente mal, est conservée dans la collégiale. Elle est coiffée d'un hennin et la robe est ornée des armes de Bueil et de celles de Montejean (d'or, fretté de gueules). Le tombeau portait l'inscription suivante : « Cy gist Jehanne de Montejehan dame de Bueil comtesse de Sancerre admiralle de France priez Dieu pour l'âme d'icelle « s'il vous plaist. » — V. aussi Hucher, *Mon. fun.*, p. 5.

6. *P. Just.*, à sa date. — Parmi les témoins, on remarque le neveu

Martine Turpin[1], fille d'Antoine Turpin de Crissé et d'Anne de la Grézille[2]. Les négociations avaient été conduites à Chinon, pendant le séjour de la cour, par Bueil d'une part, et, de l'autre, par Jacques Turpin, fils aîné d'Antoine, et son beau-frère François de Coesmes[3].

de Jean V, Charles d'Amboise (fils de Pierre), ami de Louis XI et futur comte de Brienne, Jean de Daillon, Jean Tiberjeau, seigneur de la Motte, le rédacteur du *Jouvencel*, etc.

1. Un tombeau, que l'on croit être celui de Martine Turpin, transporté, à une date récente, du Plessis-Barbe, existe encore dans la collégiale de Bueil; mais il a été à ce point remanié qu'il est orné des armes de Montejean. D'après M. Hucher (*l. c.*, p. 4), la tête, les pieds et les cheveux ont été refaits, dans le but de transformer Martine en sainte Madeleine.

2. Ant. Turpin, chevalier, seigneur de Crissé et de Villiers, chambellan du Roi. — D'après Busserolle, Turpin était un fief relevant de Crissé, qui était une châtellenie dépendant, à hommage lige, de la seigneurie de l'Ile-Bouchard. — Antoine Turpin aurait eu huit enfants de son mariage, qui date de 1427. En premier lieu venait Jacques, époux, en 1490, de Louise de Blanchefort. Martine était la huitième. — Les Turpin, originaires de Touraine, portaient *losangé d'or et de gueules*. On trouvera leurs armes représentées au commencement de ce volume, d'après une boiserie, provenant du chœur de la collégiale de Bueil, qui doit dater à peu près de cette époque. L'écusson de gauche est parti des armes de Bueil-Sancerre et de celles de Turpin, qu'il ne faut pas confondre avec le *champ d'or fretté de gueules* des Montejean et le *champ de gueules fretté d'argent* des La Grézille. — Anne de la Grézille ou la Grésille (Maine-et-Loire, comm. d'Ambillou) était fille de Godefroy, chevalier, seigneur de la Grézille, qui fait aveu pour cette seigneurie au roi de Sicile, le 18 janvier 1406 (Arch. nat., P 341[3], fol. 60 v°). Le fief de la Grézille passa dès lors dans la famille de Turpin. — V. Hucher, *Mon. fun. de la famille de Bueil*. — Busserolle, *Armorial général de Touraine* et *Dictionnaire d'Indre-et-Loire*, à *Turpin* et *Crissé*. — Port, *Dictionnaire de Maine-et-Loire*, à *la Grésille*. — *P. Just.*, au 29 janvier 1457.

3. V. *P. Just.*, au 29 janvier 1457. — Le seigneur de Crissé et sa femme avaient alors tous deux un curateur, donné par justice, dans la personne de leur gendre François de Coesmes, écuyer et mari de demoiselle Jeanne *Turpine* (*sic*), cinquième enfant d'Antoine Turpin, que Busserolle donne, à tort, pour femme à Tanneguy, bâtard de Bretagne. On remarquera la forme féminine, donnée au nom de Jeanne Turpin, d'après un usage fréquent à cette époque. De même, le nom de Trousseau faisait *Trousselle*, Raguier *Raguière* et Louvet *Louvette*, lorsqu'il s'agissait d'une femme. Par une singulière inconséquence, la pièce qui met au féminin le nom de Jeanne, conserve à celui de sa sœur Martine une terminaison masculine. — François de Coesmes ou Couesme (comm. du cant. de Château-la-Vallière), fief dépendant de Chasteaux (Busserolle), était, comme seigneur de ce lieu, un vassal de Jean de Bueil. — Le contrat de mariage mentionne aussi l'existence de Denise de Montmorency, grand'mère de Martine, mère d'Antoine Turpin et (d'après l'*Art de véri-*

Outre Antoine, enfant unique de sa première femme, Jean de Bueil eut deux autres enfants, nés de ce second mariage : l'aîné, Louis, né à Vaujours le 9 août 1458, dont la naissance combla ses parents de joie[1], mourut en bas âge, suivant toute apparence. Baptisé dans l'église voisine de Chasteaux, il eut, comme parrains, le futur duc de Bretagne, François, comte d'Étampes[2], et Jean de Beauvau, évêque d'Angers; comme marraine, Jeanne Chabot, dame de Montsoreau[3]. Le dernier enfant de Jean de Bueil, Edmond, seigneur de Marmande et de Faye-la-Vineuse, est peu connu. Il naquit longtemps après son frère Louis[4] et mourut en 1495 en Italie.

Cependant, les rapports entre le Roi et son fils s'aigrissaient de plus en plus. En 1452, déjà, le Dauphin croyait sa personne menacée par son père et ses conseillers : il parlait de fuite, levait des troupes, fortifiait ses places et excitait, par son gouvernement, le mécontentement univer-

fier) seconde femme (1398) de Lancelot Turpin, chambellan de Charles V et de Charles VI. Denise était fille de Charles de Montmorency, maréchal de France, et de Pernelle Villier de l'Isle-Adam.

1. Ms. de la Bibl. de Tours, n° 183, fol. 1 v° et 2. — Ce missel, ayant appartenu à la famille de Hungerford, renferme, sur cette famille, des indications biographiques qui vont jusqu'au 9 août 1449. Il passa, à cette époque, dans la famille de Bueil, sur laquelle il contient, à partir de 1458, des notes généalogiques précieuses, reproduites par M. Dorange, dans son *Catalogue des mss. de la Bibl. de Tours*. Malheureusement, la note concernant Louis de Bueil est unique pour le xve siècle. — Pour le nom d'Hungerford, v. Tringant, XIII, Chartier, ch. 104 (traité d'Arras), et G. Chastellain, éd. Kervyn de Lettenhove, I, 303.

2. V. plus haut, p. ccxv et ccxviij, son mariage.

3. Fille de Thibaut IV Chabot, seigneur de la Grève et de Montsoreau, et femme de messire Jean de Jambes ou de Chambes, conseiller influent et maître d'hôtel du Roi, seigneur de Montsoreau (par achat fait à son beau-frère Louis Chabot) et d'Argenton, en Poitou. Leur fille Hélène épousa, en 1473 (contrat du 27 janv.), Philippe de Comines. Leur fille Nicole ou Colette avait épousé Louis d'Amboise, vicomte de Thouars (mort en 1469), et fut depuis la maîtresse du duc de Guyenne, dont elle eut deux filles. — V. Port, à *Montsoreau* et à *Chambes*. — *Mém. de Comines*, éd. de Mlle Dupont, III, 38, et éd. Godefroy, IV, p. 480. — Le P. Anselme, I, 118; IV, 563; et VII, 122.

4. En effet, il est encore, en 1480, sous la tutelle de son oncle de Crissé. La même année, il reçoit une pension de 1,000 livres. Il eut, de sa femme Françoise de Laval, trois enfants. — V. le P. Anselme, Moréri et le *Catal. des mss. de la Bibl. de Tours*, au n° 183.

sel[1]. Mais la principale raison de la colère du Roi était que, dans tous ses pourparlers avec Louis, ce dernier, tout en protestant de son obéissance, réservait expressément la question de sa présence à la cour, suppliant son père de le laisser vivre à l'écart et montrant envers lui les plus injurieux soupçons[2].

Charles VII avait, en 1456, de bonnes raisons de redouter une levée de boucliers projetée par le duc d'Alençon, avec l'aide des Anglais[3]. C'était peut-être à tort qu'on soupçonnait le duc de Bourgogne de s'être compromis dans ces menées[4]; mais de nombreux indices autorisent à penser que le Dauphin n'était pas aussi innocent. Le Roi se décida à prévenir ses adversaires et marcha à la tête de ses troupes contre le Dauphiné, dans l'intention de s'assurer de la personne de son fils. En même temps, par lettres datées du Chastelar[5] (14 mai 1456), il ordonnait l'arrestation du duc d'Alençon, déjà très inquiet[6].

1. Cependant, par lettre du 25 oct. 1452, le Dauphin, qui n'avait pas prit part à la première expédition de Guienne, ni à celle de Normandie (v. plus haut ses intrigues), offrait ses services au Roi contre les Bordelais révoltés. Il assurait, en outre, avoir jadis fait une tentative pour se joindre à la première expédition. Son offre fut repoussée par le Roi. — Escouchy, I, 424 et s., 442; III, 429. — Basin, I, 282. — Ms. fr. 6966. — Duclos, I et III.

2. D'après la *Chron.* de Chastellain (t. III, p. 53 et s.) et la *Chron. Martin.* (fol. 302), le bruit courait que le Roi voulait, *tout au moins*, déshériter le Dauphin, en faveur du jeune duc Charles de Berry, surnommé « le petit seigneur; » mais la lettre du comte de Foix au roi Louis XI (6 août 1461) établit qu'une année avant sa mort, Charles VII refusa de donner la Guienne à son fils Charles, pour aider à son mariage avec la fille du roi d'Espagne. Il ne pouvait, disait-il, détacher cette province sans le consentement du Dauphin Louis. Il y a donc lieu de croire que les soupçons du Dauphin n'étaient pas fondés. Le même oubli des sentiments naturels, que Charles avait parfois montré à ses serviteurs, reparaissait ainsi chez un fils, dont l'abandon contrastait durement avec la gratitude vouée par la nation au Roi libérateur. — V. Legrand, ms. fr. 6967, p. 79 et 97; et 6968, p. 271. — Duclos, III, 198 et s. — Vallet de Vir., III, 453.

3. Ceux-ci devaient descendre en Guienne et en Normandie. — Chartier.

4. Basin, I, 286 et s., et 333 et s. — Chastellain, III, 429 et *passim*.

5. Près d'Ebreuil, arr. de Gannat, Allier. — Chartier; Escouchy; Barante; *Hist. des ducs*, VIII, 273. — Le duc fut arrêté à Paris, au commencement de juin. — Chastellain, III, 160.

6. Ce dernier écrivait aux Anglais qu'après l'expédition contre le Dau-

Louis, tout en envoyant à son père ambassades sur ambassades, chargées de messages les plus humbles, armait ses sujets et ses compagnies; mais, au dernier moment, jugeant la résistance impossible, il s'échappa secrètement et se réfugia à la cour de Bourgogne, où, malgré la colère du Roi, il trouva le meilleur accueil[1].

En effet, Charles, qui s'était fait précéder par Dammartin[2],

phin, « il se tenoit sûr du retour de nopces. » Il se plaignait entre autres de ce que le Roi ne lui avait pas rendu Fougères. Mais, ce qui paraît avoir surtout poussé au mal ce prince orgueilleux et susceptible, ce sont les blessures d'amour-propre que Charles infligeait aux princes du sang et le peu de cas qu'il paraissait en faire. « Et ne tenoit entour « luy que ung nombre de meschans gens et de meschant estat issus de « petite lignée, qui à présent le gouvernoient (Escouchy, II, 322). » — En ce qui concerne la complicité du Dauphin, le duc d'Alençon varia beaucoup dans ses interrogatoires. Il prétendit d'abord avoir reçu de lui des lettres le poussant à agir avec les Anglais. Mais il finit par être moins affirmatif (v., à ce propos, dans Chastellain, III, 429, l'opinion de cet auteur favorable à l'innocence du Dauphin et les aveux de l'évêque de Meaux). Plus tard, Louis, fugitif, menaça son père d'émigrer en Angleterre, où il avait sa bannière dans l'armée du duc d'York. A son avènement, il n'eut rien de plus pressé que de faire mettre le duc d'Alençon en liberté. Enfin, toute sa conduite, lorsqu'il apprit l'approche du Roi, montra bien qu'il n'avait pas la conscience très nette. — Quant au duc de Savoie, il feignait de suivre la même ligne que son gendre le Dauphin, tout en se tenant sur la réserve. Pour le procès et la condamnation d'Alençon, à Montargis puis à Vendôme (Bueil présent), v., Fonds Godefroy, Portefeuille 118. — V. aussi Chartier, ch. 284 et 285, l'arrêt de condamnation (10 oct. 1458). — Chastellain, t. III, p. 477. — Les nombreuses sources citées par Vallet de Vir. — Escouchy, II, 357. — Barante. — Dom Taillandier, II, 59. — Duclos, III, 100. Lettre de Dammartin sur les projets du Dauphin.

1. Il partit le 30 août 1456, feignant une partie de chasse, et se réfugia à Saint-Claude. De là, il alla trouver le prince d'Orange, à Nozeroi, et se fit conduire à Bruxelles par le maréchal de Bourgogne. — Chastellain, III, 177. — Duclos, I, III, p. 97. — Barante, VIII. — Legrand, ms. fr. 6967. — Vallet de Vir., III. — Deux jours avant la fuite du Dauphin, soit le 28 août 1456 (Berry dit le 20 août), les Français, opérant une descente en Angleterre sous le commandement de Brézé, s'étaient emparés de Sandwich. Le lendemain, ils durent se rembarquer. La compagnie de Bueil prit part à ce fait d'armes, comme garnison normande, sous les ordres de Guillaume Chenu et Pierre Michel. — Berry, p. 475. — Legrand, ms. fr. 6967, p. 76. — Escouchy, II, 328. — Chastellain, III, 347.

2. La *Chron. Martin.* renferme (fol. 298 et ss.) toute une correspondance de Dammartin avec le Roi, relative à ces affaires du Dauphiné, pendant l'année 1456. On y trouvera, en outre, une lettre du Dauphin,

avait reçu, dans l'intervalle, une lettre de ce dernier, énumérant les préparatifs militaires du Dauphin. Au reçu de cette dépêche, le Roi avait donné ordre à Dammartin, nommé lieutenant général, de s'avancer avec ses troupes et de se saisir de son fils[1]. Lui-même, quittant le Bourbonnais, se dirigeait sur le Dauphiné. Le 8 septembre, le Roi était au Châtelard[2], et, dans l'incertitude où il se trouvait sur les desseins de Louis, il envoyait Lohéac et Bueil à Lyon avec des pleins pouvoirs[3]. En même temps, la présence de Dammartin à Genève empêchait le duc de Savoie de porter secours à son gendre et le poussait à faire sa complète soumission[4]. Le 11 septembre, le Roi adressait au haut clergé dauphinois un manifeste dans lequel il relevait ses griefs contre le Dauphin[5], annonçant qu'il avait chargé Bueil et Lohéac de pourvoir à la défense du pays[6] et de procé-

adressée à une demoiselle très en crédit auprès de Charles, mais secrètement favorable à son fils. Cette curieuse missive, qui tomba aux mains du Roi, était sans doute destinée à compromettre Dammartin auprès de son maître. — Notons ici qu'à partir du règne de Louis XI, la *Chron. Martin.* perd son caractère original. Elle change de facture et cesse de s'occuper des Chabannes pour copier la *Chronique scandaleuse* et les *Mémoires de Comines.*

1. Le Roi était en septembre à Lyon et à Vienne; le 2 nov. à Vienne; le 27 nov. et le 5 déc. à Saint-Symphorien. — Basin, I, 282 et s. — Duclos, III, 110, 118 et 119. — *Chron. Martin.*, fol. 302. — Vallet de Vir., III, 363.

2. Il y a, dans l'Isère, trois localités de ce nom, plus ou moins rapprochées de Grenoble.

3. *Lettre missive*, en date du Chastellar. — V. *P. Just.*, au 8 septembre 1456. — Legrand, Mss. fr. 6966, n° 1952, et 6967, p. 96 et s. — La lettre était déjà transcrite le 12 sept. dans les registres consulaires. Bueil était donc dès le 11 sept. à Lyon. — D'après Guichenon (*Hist. de Bresse*, I, 80 et s.), il avait des troupes avec lui.

4. Le Roi, poursuivant l'exécution du traité de Cleppié, négociait activement avec la Savoie. Dunois et le connétable furent envoyés à Genève en sept. 1455 (Gruel, p. 407. — *Catal. Joursanvault*, I, 1896). De Ganat, en Bourbonnais, le Roi faisait demander et obtenait du duc (par Dammartin ?) l'assurance qu'il n'assisterait pas le Dauphin. — Lettre datée de Bourg, 20 août 1456; Guichenon, *Hist. généal. de la maison de Savoie*, I, 518. — Lettre du Roi, à Dammartin, datée de Vienne, 2 nov.; Duclos, III, 217, et Legrand, Ms. fr. 6967, p. 71.

5. Du Chastelard, Duclos, III, 105. V. aussi *Invent. des Arch. comm. de Lyon*, p. 4, série BB 7, et *Chron.* de Chastellain, éd. Kervyn, III, 182. — Cette pièce ne se trouve pas aux *Ordonnances.*

6. En même temps, le Roi faisait mettre en défense toutes ses forteresses du Nord, particulièrement celles de l'Oise. — Escouchy, II, 334.

der, de concert avec les prélats et seigneurs, au règlement de tout ce qui concernait le Dauphiné. Les commissaires, aidés de Jean de Grolée, prévôt de Montjoux, et de Jean d'Aulon, sénéchal de Beaucaire[1], se rendirent (17 sept.) de Lyon à Saint-Priest, pour s'entendre avec le gouverneur du pays, Louis de Laval, et les principaux Dauphinois[2]. Le Dauphin, bientôt soutenu par une ambassade du duc de Bourgogne[3], ayant écrit pour se plaindre de ces actes[4], le Roi répondit qu'il était bien obligé de se préoccuper de l'administration d'un pays que son fils abandonnait.

Peu après, Charles donnait à ces mesures provisoires un caractère permanent, qui ne laissait plus aucun doute sur ses intentions. En effet, le 6 avril 1457, Louis de Laval, gouverneur du Dauphiné, de par le Dauphin, reçut de nouvelles lettres de provision, au nom du Roi[5]. Le même jour, ce dernier déclarait

1. V. plus haut, à l'affaire de Cleppié, ch. XI.

2. Ces négociations durèrent tout l'hiver, et beaucoup d'officiers furent changés en Dauphiné. Le Roi était au Chastelier, près Ebreville, et à Gannat, en juin, juillet et septembre; à la Palice et à Lyon, en octobre; à Saint-Symphorien d'Ozun, en novembre; puis de nouveau à Lyon (février 1457), à Saint-Priest (8 avril) et à Lyon (26 avril); à Tours, en juillet; à La Ferté et Saint-Pourçain, en août. Il était à Tours en décembre. — V. Guichenon, *Hist. de Bresse*, I, 82.

3. Lettre datée de Bruxelles, 20 oct. 1456 (Chastellain, III, 222). — L'ambassade fut reçue le 27 nov. par le Roi. — Escouchy, II, 335, et Chartier, ch. 277.

4. Duclos, III, passim et partic. 115. Lettre du Dauphin au Roi, en date de Bruxelles, 26 oct. (1456) : « Après le partement, ai eu nouvelles, de « mon pays de Dauphiné, que le maréchal de Lohéac et l'amiral étoient « venus à Lyon pour requérir, de par vous, être assurés que, de notre dit « pays ne de gens d'icelui, vous, votre royaume ne vos sujets n'ayez « aucun dommage; de laquelle chose... ai été bien émerveillé... Je l'ai « dit à mon bel oncle, qui, semblablement, en a été bien émerveillé et a « donné charge à ses dits ambassadeurs de vous en parler, etc. » — V. aussi Barante, tome VIII, et Dupuy, Ms. 762, p. 34. — Lors d'une autre ambassade, venue de Bourgogne, à Saint-Priest (23 avril 1467. — Dupuy, 762, p. 25; Bueil présent), le Roi se plaint de ce que le Dauphin a cherché à troubler les états du Dauphiné, réunis le 15 oct. 1456 à Vienne.

5. Saint-Priest, par le Roi, en son conseil; présents, entre autres, le maréchal de Lohéac et l'amiral. — Duclos, III, 79. — Le 12 mars, Bueil est déjà présent au conseil, à Saint-Priest (Arch. nat., X1a 8605, fol. 153). De même, le 23 avril (v. note précédente). — Louis de Châtillon, nommé, le 28 juillet 1455, à la place de Raoul de Gaucourt, était

nuls divers actes de l'administration de son fils, en Dauphiné, et prenait en sa main le gouvernement de la province[1]. Ces deux mesures déchargeaient Bueil et Lohéac d'une mission qui avait duré sept mois.

L'on sait que de longues négociations, entre le père et le fils, suivirent la prise de possession du Dauphiné et se prolongèrent jusqu'à la mort de Charles VII. Au cours de cet infructueux débat, on voit le Roi consulter constamment son conseil. Parfois même, ce sont les membres de ce corps qui sont chargés de répondre les premiers aux envoyés du Dauphin, et le Roi ne prend la parole qu'après eux[2]. Charles voulait témoigner ainsi qu'aucun désaccord n'existait dans son gouvernement sur la marche à suivre vis-à-vis du fugitif. Telle était la principale cause de la haine de ce dernier contre les serviteurs de son père et, particulièrement, contre ceux qui avaient aidé à le dépouiller du Dauphiné. Louis croyait, de bonne foi, que, seule, leur présence aux affaires l'empêchait de rentrer en grâce[3], et son imagination les lui montrait prêts à tout oser contre lui[4]. De son côté, Charles VII n'en voulait pas moins à l'entourage de son fils[5].

Un jour, cependant, ce dernier fit offrir au Roi de pardonner à ses conseillers[6]. Il offrait également de demander pardon à

encore, le 28 sept. 1456, en bons termes avec Louis (Legrand, Ms. fr. 6967, p. 57 et 76 et s.). Son apostasie lui valut, le 24 janv. 1458, de la part du Dauphin, son remplacement par le bâtard d'Armagnac. — Duclos, III, 132.

1. Legrand, Mss. fr. 6966, n° 1983, et 6970, p. 21. — Duclos, III, 76. — Lohéac et Bueil sont présents au conseil.

2. *Ibid.*, p. 86, à la date du 8 juin 1456.

3. Duclos, fort partial, rejette toute la faute sur les conseillers du Roi. Mais, grâce à la conduite du Dauphin, la colère de son père n'avait pas besoin de stimulant. Quant à Chastellain, aussi très favorable à Louis, les appréciations d'un Bourguignon aussi convaincu ne doivent être acceptées que sous toutes réserves.

4. Un jour, Louis, rendant visite, à Paris et après son avènement, au duc de Bourgogne, lui dit, en le remerciant de son hospitalité : « Sans vous, il est bien possible que je ne fusse pas en vie. »

5. Le bâtard d'Armagnac, le sire de Montauban, etc., sans parler du duc de Bourgogne.

6. Genappes, 22 oct. 1456; Duclos, III, 129. « Offre mondit seigneur (le

son père, par lettre ou de bouche, et, étant à genoux, à un de ses représentants. Mais, comme il ne parlait pas de se rapprocher de la cour, les négociations n'avançaient pas[1]. Les choses en vinrent à ce point que, la Dauphine étant grosse, il fallut une délibération expresse du conseil (22 mars 1461) pour permettre à Hovaste de Montespedon d'emmener en Bourgogne deux dames, destinées à prendre soin de la femme de l'héritier du trône[2].

En effet, l'esprit du Roi était déjà très ébranlé, et le moment n'était pas éloigné où il devait croire, à son tour, que son fils en voulait à sa vie. Au commencement de juillet, Charles tomba malade. Ayant appris[3] que le bruit courait qu'on le voulait empoisonner, il refusa de prendre aucune nourriture. En le voyant décliner rapidement, ses conseillers entrevirent, avec terreur, les conséquences de sa mort, et, sur la proposition de Charles d'Anjou, ils jurèrent, si le Roi se rétablissait, de tout tenter en faveur d'un raccommodement[4]. Le 17 juillet, l'état

« Dauphin) que, nonobstant quelque malveillance qu'il ait et peut raison-
« nablement avoir contre eux, qu'il sera content, s'ils se veulent employer
« pour ses besongnes et affaires, de bien pardonner et de ôter toute
« rancune et malveillance. »

1. Duclos, III, p. 157. En 1459, l'évêque d'Arras, répondant, en présence du duc de Bourgogne, au nom du Dauphin, aux ambassadeurs du Roi, insiste, dans le langage pédantesque du temps, sur la nécessité de prolonger l'absence de Louis. — Le 29 déc. 1457, Bueil est présent au service funèbre du roi de Hongrie, célébré, à l'insu du Roi malade, à Saint-Martin de Tours. — Chastellain, III, 381. — Le 13 février 1458, le même fait aveu et dénombrement à René, duc d'Anjou, pour la baronnie de Chasteaux (*P. Just.*). — Le 14 oct. 1458, Bueil est présent à Vendôme, à l'hommage du nouveau duc de Bretagne (Arthus de Richemont). — *Inv. des Layettes du Trésor*, ms. fr. 4440, p. 193. — Le 27 avril 1459, il donne quittance de 240 l. à lui dues, sur son état de capitaine de 80 lances, pour le quartier de janvier-mars 1458. — Or. parch. signé; ms. fr. 26085 (*Coll. des Quittances*, vol. 94), n° 7265.

2. *P. Just.*, au 22 mars 1461. Bueil est présent et Brézé aussi. On remarquera qu'en cette occasion, les conseillers du Roi ne le poussent point vers la rigueur. — Bueil est présent au conseil, à Bourges, le 14 nov. 1460. De même en 1461, lors de la demande de protection du comte de Charolais. — Ms. Dupuy, 761, p. 32. — Barante, VIII, 262.

3. Par Dammartin. — Chartier, ch. 287 et s.

4. Lettre du comte de Foix à Louis XI. — V. Legrand, Ms. fr. 6968, p. 271, et Duclos, III, 198.

s'aggravant, les gens du conseil écrivirent, de Mehun-sur-Yèvre, au Dauphin pour lui en donner avis[1]. Le 22 juillet 1461, Charles VII expirait à Mehun[2]. D'amers regrets le suivaient dans la tombe[3], à l'amertume desquels venait se joindre la crainte d'un avenir se présentant sous de sombres couleurs.

1. « Comme ceux qui, après luy, vous désirons servir et obéir. » — Legrand, Ms. fr. 6968, p. 1 (copie), et Duclos, III, 196. — Parmi les signatures, nous remarquons, outre celles du comte de Foix, de Charles d'Anjou et de Lohéac, celle d'un personnage nommé *Jean*, dont le deuxième nom n'a pu être déchiffré et qui est certainement Bueil. — V. aussi Escouchy, III, 449 et s.

2. Le corps, qui avait été apporté à Paris, à Notre-Dame-des-Champs, le 5 août, fut transporté à Notre-Dame, en grande pompe, le 6 août. Bueil figure au cortège, à cheval (Escouchy, II, 428). A Notre-Dame, Louis de Harcourt, évêque de Bayeux et patriarche de Jérusalem, officiait. Le deuil était conduit par le duc d'Orléans, le duc d'Angoulême, les comtes d'Eu et de Dunois. Puis venaient le maréchal de Lohéac, Torcy, l'amiral de Bueil, etc... Le 7, le corps fut porté à Saint-Denis et enterré le 8. La cérémonie, suivie d'un repas, étant terminée, Dunois s'écria à haute voix « que lui et tous les autres serviteurs avoient perdu leur maistre, et que « ung chacun pensast à soy, et que chacun en son particulier pourchassat « de soy pourvoir » (Chartier). Ce langage, que plusieurs trouvèrent cynique, caractérisait la situation. — Escouchy, II, 438, et III, *P. Just.* — Chartier, ch. 288 et note.

3. On trouvera au *Jouvencel* (1re partie, ch. III, et 2e partie, ch. XXIV) deux éloges de Charles VII, écrits, il est vrai, sous le règne de Louis XI et destinés à faire ressortir la différence des deux régimes. Cependant, cet éloge exprime les véritables sentiments des compagnons d'armes du Roi et les regrets presque unanimes des contemporains. — Sans rentrer ici dans le débat, que soulève la personnalité de Charles VII, il nous sera peut-être permis de présenter, à ce propos, une simple remarque. Charles avait pour père un insensé. Lui-même finit ses jours dans un état de défiance extrême, voisin de la folie. Louis XI, plus vigoureux que son père, n'était pas non plus exempt de cette propension maladive. Quant au second fils de Charles VII, le duc de Berry, il était plus ou moins faible d'esprit. Ajoutons à ce trait héréditaire l'abandon où vécut Charles VII, dans un âge encore tendre, et les circonstances terribles de son enfance. En voilà assez pour ébranler un jeune cerveau et pour expliquer, en partie du moins, les accès d'apathie et les défaillances morales que l'histoire a enregistrés. La faiblesse nerveuse de Charles fut exploitée par des favoris (comme La Trémoille) qui entretenaient sa défiance à l'égard de tout ce qui n'était pas leurs créatures. Mais, lorsque les circonstances devinrent meilleures, le Roi reprit possession de lui-même et traduisit en actes remarquables ses bonnes intentions. Il devint alors Charles le *Bien aimé* et le *Bien servi*. Quel que soit le jugement que l'on porte sur un prince qui a commis des actes condamnables, on ne saurait nier qu'il ait fait de grandes choses. N'est pas *bien servi* qui veut. Les grands rois seuls le sont. — Conf., avec

Le Dauphin accourait de Bourgogne, irrité par dix années d'exil et altéré de vengeance. Parmi ses anciens ennemis, sept, dont il n'avait pas dit les noms, ne devaient espérer aucun pardon. Son caractère sombre, soupçonneux et défiant inspirait les craintes les plus justifiées. Aussi, tandis qu'on criait : Vive le Roi ! à Reims, la tristesse et le deuil régnaient à Saint-Denis.

Cependant, l'avenir devait faire mentir ces tristes pressentiments. Quelques années après, ceux que le Dauphin poursuivait de sa haine étaient devenus ses meilleurs conseillers, Louis XI s'étant promptement aperçu qu'il était peu profitable au roi de France de venger les griefs du Dauphin. Longtemps après, couché sur son lit de mort, il déplorait encore amèrement le fatal désir de vengeance qui avait pesé sur les premières années de son règne et lui attribuait, non sans raison, une grande partie des malheurs de ses débuts[1]. Le repentir du mourant ne témoignait pas seulement de regrets causés par une faute politique. Il signifiait aussi qu'après s'être servi de ses anciens adversaires, Louis reconnaissait les avoir méconnus. En effet, ceux qui furent longtemps ses fidèles serviteurs n'avaient pu être pour son père de mauvais conseillers.

le *Jouvencel*, le portrait du Roi tracé dans la *Chron.* de Chastellain (III, 177 et s.). Cet auteur, qui, en qualité de Bourguignon, ne peut être suspecté de partialité en faveur de Charles VII, lui reproche, il est vrai, sa *muableté*, sa *diffidence* et son *envye*, mais rend pleine justice à ses grandes qualités.

1. Instruction baillée par Louis XI, peu avant sa mort, à son fils. Amboise, 21 sept. 1482, Ms. fr. n° 2831, p. 57 (copie). Les *Mémoires de Comines* (éd. Godefroy, Preuves, III, livre 6) confirment ce point de vue : « Nous lui avons remonstré (au Dauphin), disait le roi Louis, les « grands maux et dommages irréparables, qui nous advindrent, peu de « temps après notre advènement à la couronne, pour n'avoir entretenu les « dicts seigneurs et officiers de nostre royaume en leurs estats, charges et « offices, qui bien longtemps ont duré à la très grande foule, dommage « et destruction de plusieurs de nos pays et subjects et qui encores « durent sans y avoir fin ne paix. »

CHAPITRE XIV.

Sommaire. — Disgrâce de Bueil et des anciens conseillers de Charles VII et poursuites exercées contre eux par le nouveau Roi (1461). — Revirement subit dans la politique de Louis XI. Il pardonne à ses anciens adversaires, entre autres à Bueil et à Brézé. — Agnès Sorel et ses filles. Mariage de Charlotte avec Jacques de Brézé et de Jeanne avec Antoine de Bueil (1461-1462). — Légitimation de Jacques de Bueil. Rares mentions du nom de Jean de Bueil, avant la guerre du Bien Public. — Jean V, vivant dans la retraite, entreprend la composition du *Jouvencel* (1462-1465).

Nous avons dit que, parmi les adversaires du Dauphin, sept au moins ne devaient espérer aucun pardon. L'on n'est pas complètement d'accord sur les noms de ces ennemis, que Louis XI n'a pas nommés. Cependant, six d'entr'eux nous sont connus d'une façon à peu près certaine. Ce sont, en premier lieu, Dammartin et Brézé, puis, Bueil, Pierre d'Amboise et Charles, son fils, enfin, Jean de Daillon[1].

1. Les persécutions que le Roi fit subir à ces six personnages ne nous laissent guère de doutes à cet égard. Nous avons vu quels étaient les titres de Brézé, de Dammartin et de Bueil à la haine de Louis XI. D'après G. Chastellain (*Chronique*, éd. Kervyn, IV, 24 et 175), Dammartin et Brézé étaient ceux que le Roi haïssait le plus, ce qui paraît, en effet, vraisemblable. Les deux d'Amboise furent les derniers à obtenir leur pardon, ainsi que Jean de Daillon, qui devait être plus tard le compère du Roi. Lohéac, employé, comme Bueil, dans les affaires du Dauphiné, Châtillon, destitué par Louis et dont nous avons vu la conduite à la même époque, enfin Louis de Harcourt, évêque de Bayeux, paraissent avoir aussi quelques droits à figurer parmi les sept. Aux précédents, Legrand ajoute le chancelier Guillaume Juvénal. Cependant, dès septembre 1461, ce dernier est qualifié (*Procédure contre Dammartin*) par Louis XI de *cher et bien aimé conseiller et chancelier*. Quant à Bueil, Legrand ne le nomme pas, quoique son nom ait été ajouté en marge, puis barré. D'autres personnages, parmi lesquels quelques nobles Dauphinois, ralliés à Charles VII, furent aussi poursuivis. — *Hist. manuscrite de Louis XI*, par Legrand, l. IV, p. 8. *Copies* du même auteur, ms. fr. 6968, n° 1116, p. 202 et passim.

L'avènement du Dauphin fut le signal d'une révision générale des emplois civils et militaires[1]. Tous les officiers du royaume reçurent des lettres de confirmation de leur office ou furent destitués. Parmi ces derniers, Bueil perdit sa compagnie de cent lances[2]. La dignité d'amiral, qui ne devait jamais lui être rendue, passa à Jean, sire de Montauban[3], conseiller très

1. Signalons, à propos de cet avènement, un fait qui jette un jour assez curieux sur le caractère de Louis XI. Charles VII venait à peine de mourir que deux envoyés anglais, Sommerset et Molins, débarquaient en France. Louis XI, alors à Reims, ayant appris leur arrivée, fit saisir leurs personnes et leur correspondance (Eu, 3 août 1461. V. Legrand, ms. fr. 6960, livre V, page 23; 6968, 238, et 6969, 202). Parmi ces pièces, se trouvait une lettre pour le comte du Maine, une lettre de Brézé à la reine Marguerite, une lettre adressée à *Bueil* et signée Q., etc. (Ms. fr. n° 20430, fol. 65. Gaignières). Sommerset, qui ignorait la mort de Charles VII, était envoyé par sa souveraine, Marguerite d'Anjou, réduite à la dernière extrémité, pour obtenir du secours, une trêve et, le cas échéant, un asile en France. Louis XI croyait, à tort, surprendre les secrets de la politique de son père, grâce à l'ignorance où était l'envoyé anglais de la mort de celui-ci. On voit, par la lettre du comte de Foix au Roi (Tours, 6 août 1461; Duclos, III, et Ms. fr. 6968, p. 271), que Louis supposait surtout l'existence d'un traité d'alliance, entre le feu Roi et les Lancastre, chose que Charles VII avait toujours refusée aux deux partis anglais. — Chastellain, IV, 64. — *Mém.* de du Clercq, tome III, p. 181 et 182 (éd. des *Chroniques nationales* de Buchon). — Ajoutons, à propos de Bueil (lettre du comte de Foix), que les précédents ambassadeurs envoyés par la reine Marguerite d'Anjou à Charles VII (1460-1461) avaient été chargés de demander, entre autres, que le Roi cessât de distribuer aux partisans d'York des sauf-conduits destinés à favoriser le commerce par mer (plus haut, p. ccix). Le Roi répondit qu'il défendrait à l'amiral (Bueil) d'en accorder désormais.

2. Ms. fr. 6968, p. 257, *Copies* de Legrand. — Le Roi cassa, en 1461, 500 lances des garnisons maritimes de Guienne, Poitou et Normandie, parmi lesquelles les 100 lances de Bueil. En effet, ce dernier, amiral et capitaine de 80 lances en Normandie, donne quittance, le 1er juillet 1461, du quartier d'avril-juin 1461, pour son état de capitaine (*Coll. de P. Orig.* à *Bueil*, I, 146). — D'autre part, il n'est pas mentionné parmi les capitaines commandant les 580 lances stationnées en Normandie, en oct. 1461 (Ms. fr. 20498, fol. 106), non plus que dans les comptes du trésorier des guerres, Raguier, pour 1464 (Ms. fr. 6971).

3. Chastellain, *l. c.*, IV, 32. — Basin, *Hist. de Louis XI*, l. I, ch. VI : « Amotis inde duobus nobilissimis dominis, de primo, domino du Bueil mili« tum strenuissimo duce, et, de secundo, comite de Tancarvilla... qui « eadem officia diu sub patre tenuerant sibique et toto regno grati admo« dum, exstiterant. » — D'après Legrand (Ms. fr. 6960, l. IV, p. 5), le 14 août, c'est-à-dire la veille du sacre du Roi, Montauban était déjà amiral. — Arch. nat., X2a 32, au 3 février 1462 : « Jean, seigneur de Bueil, *naguères*

en faveur pour avoir suivi Louis en exil. Montauban, qui passait pour le meurtrier de Gilles de Bretagne, se fit aussi donner la grande maîtrise des eaux et forêts, enlevée au comte de Tancarville, et signala, si l'on en croit Basin, son administration par les abus les plus scandaleux.

En même temps, le Roi instituait une commission, composée de conseillers au Parlement, chargée d'informer et de procéder contre ceux qui avaient contribué à l'éloigner de son père et cherché à le faire déshériter. Le 15 octobre 1461, les exploits portant assignation contre Bueil étaient remis au procureur général[1], et, le 1er décembre, il était donné défaut contre lui[2].

Mais ces poursuites ne devaient pas être poussées plus loin. Déjà, à cette date, le Roi avait compris combien sa conduite, envers les anciens serviteurs de son père, était dangereuse et impolitique et combien elle risquait d'ébranler l'œuvre réparatrice de Charles VII. En conséquence de ce brusque revirement, Louis ouvrait, dès les derniers mois de l'année 1461, des négociations avec la plupart de ceux qu'il avait peu auparavant menacés des châtiments les plus terribles. Vers la fin de 1461, Bueil, demandant au Roi l'octroi et la confirmation de diverses faveurs, s'exprimait ainsi : « Toutesvoies, mondit « seigneur de Bueil remeit le tout au bon plaisir du Roy, car

admiral de France. » Dès lors, Jean V ne prend plus le titre de cet office.

1. A Tours. — Il en était de même pour Jean de Daillon. — Legrand, Ms. fr. 6968, p. 4. On trouvera, dans le même volume (n° 1116), la procédure contre Dammartin, qui aboutit à une condamnation à la prison, suivie de bannissement et confiscation. — Le bâtard d'Armagnac remplaçait Lohéac comme maréchal, et Croy remplaçait Gaucourt comme grand maître, etc... — Chastellain, IV, 32.

2. « Défaut au procureur général du Roi, demandeur, contre messire « Jehan, seigneur de Bueil, chevalier, défendeur et adjourné à comparoir, « en personne et de main mise, nous comparant, etc... » — Arch. nat., *Reg. crim.*, X2a 32. Nous n'avons pas trouvé, aux Archives, d'autres documents concernant le procès fait à Bueil. — Dans le même registre (au 3 fév. 1461, v. st.), à la date d'oct. 1461 (Tours), Jean de Bueil s'oppose, avec le roi de Sicile duc d'Anjou, le comte du Maine, Guillaume Casenove, vice-amiral de France, et d'autres personnages moins connus, à l'enregistrement de certaines lettres d'abolition octroyées par le Roi, à la requête du duc de Bourgogne.

« principalement il ne tend qu'à estre en la bonne grace dudit « seigneur[1]. »

Cette bonne grâce du Roi se manifestait au même moment d'une autre façon. En effet, le 23 décembre de la même année, Jean V signait à Tours le contrat de mariage de son fils aîné et mineur, Antoine de Bueil, avec Jeanne de Valois, troisième fille naturelle de Charles VII et d'Agnès Sorel[2].

Les relations de Charles VII avec Agnès Sorel ont donné lieu, comme on sait, à un intéressant débat, dans lequel MM. Ludovic Lalanne et de Beaucourt ont combattu la tradition soutenue par Delort et, après lui, par Vallet de Viriville[3]. Sans songer à faire de cette question un exposé qui nous entraînerait trop loin, nous nous voyons cependant contraints de toucher à ce problème

1. V. *P. Just.*, à cette date, et *Catal. du Fonds Bourré*, Bibl. de l'Éc. des chartes, 1883, 1re livraison, p. 42. Pour ce placet et d'autres, également originaux, qui se trouvent dans le même volume, il est facile de suppléer à l'absence de date. — Bueil demandait la continuation de l'assignation, à lui faite par le feu Roi, sur Carentan, et le don de la vicomté et capitainerie de Falaise. Ce dernier point venait d'être accordé par lettres du roi Louis XI.

2. V., *Pièces Just.*, au 23 décembre 1461, le contrat de mariage. Messire Pierre Bérard, chevalier, seigneur de Bléré et de Chissé, maître d'hôtel du Roi, agissait comme procureur de ce dernier. — V. plus haut, p. lxvij, le premier mariage de Jean de Bueil, d'où Antoine.

3. L'on sait que, d'après la tradition, l'influence d'Agnès aurait été la cause principale de l'heureuse transformation qui s'opéra dans le caractère du Roi après la chute de La Trémoille. Mais il faut, pour admettre cette légende, faire remonter l'origine des liaisons de Charles avec la favorite à 1434 ou 1435. — V. les sources suivantes : Delort, *Essai critique sur l'histoire de Charles VII, d'Agnès Sorel et de Jeanne d'Arc;* Paris, 1824. — Vallet de Viriville, *Recherches historiques sur Agnès Sorel*, Bibl. de l'Éc. des ch., XI. *Nouv. Rech. sur Agnès Sorel*, 1856 (*Atheneum français*, 22 déc. 1855). *Hist. de Charles VII*, notamment III, ch. II. — Ludovic Lalanne, dans l'*Atheneum français* du 24 nov. 1855 (p. 1020), article suivi de la réponse de Vallet de Vir. et d'une réplique de M. Lalanne, *l. c.*, au 22 déc. 1855 (p. 1110 et 1113). — De Beaucourt, *Charles VII et Agnès Sorel*, 1866 (tiré de la *Revue des Questions historiques*), et *Hist. de Charles VII*, III, ch. XI. — Ajoutons, à propos de ce dernier ouvrage, que ce IIIe volume ayant paru pendant que notre travail était en cours de publication, nous n'en avons pas fait usage jusqu'ici, nous réservant d'y recourir, le cas échéant, pour notre *Appendice*. Toutefois, nous avons cru devoir faire une exception pour le chapitre qui concerne Agnès Sorel.

historique, dans ses rapports avec la naissance de Jeanne de Valois, ainsi qu'à propos d'un curieux passage du *Jouvencel* dont nous avons déjà fait mention.

D'après les travaux de M. Lalanne et les recherches toutes récentes de M. de Beaucourt, les relations du Roi avec Agnès ne remonteraient pas aussi haut qu'on le croyait jadis. Elles semblent, en effet, dater de l'époque à laquelle la reine de Sicile, Isabelle de Lorraine, jusqu'alors absente, reparut à la cour de France, y amenant avec elle Agnès, attachée à sa personne (Toulouse, mars 1443)[1]. La faveur d'Agnès se serait développée au moment des trêves avec l'Angleterre (1444), lorsqu'elle passa du service d'Isabelle à celui de la reine de France. Dès lors, cette liaison devint, en quelque sorte, publique et dura jusqu'à la mort de la favorite, survenue, comme nous l'avons vu, au commencement de 1450[2]. Il résulte de là que, contrairement à la tradition, l'on ne saurait attribuer la crise que M. de Beaucourt appelle « le Réveil du Roi » à l'influence de la favorite. En effet, ce réveil, c'est-à-dire l'émancipation morale de Charles et son intervention directe et constante dans les affaires, se fit sentir peu après la chute de la Trémoille (1433), qui fut son dernier favori en titre ou, comme l'on disait alors, son dernier *gouverneur*. Au

1. Beaucourt, *Charles VII*, III, 290.

2. Basin, I, 313. — Ol. de la Marche, *Mém.*, II, 55. — D'après Chartier (II, ch. 213), Agnès aurait été cinq ans au service de la Reine, soit de 1444 à l'époque de sa mort. La première mention authentique du nom d'Agnès se trouve dans un compte de la reine de Sicile, au 1er semestre de 1444 (Fragment publié par Vallet de Viriv. dans ses *Recherches sur Agnès Sorel*, Bibl. de l'Éc. des ch., de 1849, XI, 304). M. de Beaucourt montre que les textes de du Clercq (*Chronique*, l. IV, ch. XXIX) et d'Æneas Sylvius (*Commentaires*, éd. de 1614, p. 163) n'ont aucune précision et, par suite, aucune valeur. En outre, la grande jeunesse attribuée à Agnès, au moment de sa mort (1450), s'oppose à ce que, sur la foi d'une compilation du siècle dernier (*Hist. de l'abbaye de Jumièges*, par le prieur Marrye, *Mélanges de la Coll. des Documents inédits*, I), on la fasse naître en 1409 ou 1415. Son plus jeune frère, André, naquit en effet en 1434. Ajoutons qu'en 1444, Agnès est déjà dame de Beauté, ce qui résulte d'un don fait par elle à Sainte-Marie-Madeleine, à Loches. — La Thaumassière, *Hist. du Berry*, p. 94. — Vallet de Vir., *Recherches sur Agnès, l. c.*, p. 304. — Lalanne, *l. c.*, p. 1112. — Beaucourt, *l. c.* et, particulièrement, *Charles VII*, III, p. 287.

contraire, l'influence d'Agnès n'a pu se montrer qu'une dizaine d'années plus tard.

Mais, si la tradition est en défaut sur cette importante question de date, il ne s'ensuit pas, nécessairement, que cette tradition déjà ancienne[1] soit tout à fait mensongère, ni que l'influence d'Agnès, quelque tardive qu'on la suppose, n'ait jamais existé. Il paraît, en effet, difficile de croire qu'Agnès n'ait pas eu, dans les dernières années de sa vie, une action considérable sur l'esprit du Roi. Quelle était la nature de cette influence? C'est là qu'est toute la question, et c'est là aussi ce que l'on ne sait pas encore bien. Toutefois, il semble résulter d'un passage du *Jouvencel*, cité plus haut et déjà relevé par Vallet de Viriville, que cette influence s'exerçait aussi sur les affaires politiques et que, dans ce domaine, du moins, elle n'était pas toujours funeste[2].

1. Elle remonte au XVIe siècle, par les textes de Brantôme (*Œuvres*, éd. Lalanne, Publ. de la Soc. de l'Hist. de France, IX, p. 393) et de du Haillan (*Hist. de France*, éd. de 1585, III, fol. 454 v°), et est, en quelque sorte, caractérisée par le fameux quatrain attribué à François Ier, dont M. de Beaucourt (*Hist.*, III, 280 à 282) rétablit le véritable texte comme suit :

Plus de louange son amour sy mérite,
Étant cause de France recouvrer,
Que n'est tout ce qu'en cloistre peult ouvrer,
Close nonnayn ou au désert ermyte.

2. V. plus haut, p. clix, et *Jouvencel*, 2e partie, fin du ch. XXIII. — Si Chastellain traite sévèrement Agnès, il n'en est pas de même de Chartier et d'Olivier de la Marche. En tous cas, le fait même de son influence, bonne ou mauvaise, sur le Roi, dans les dernières années de sa vie, ne nous paraît pas pouvoir être mis en doute (Lalanne, *l. c.*, p. 1020). Nous avons vu, en effet, plus haut, son intervention dans les affaires de 1446, où elle soutint le parti de Brézé (p. cxxix et cxliij; v. aussi *P. Just.*, à oct. 1446 passim), ainsi que le but politique de son voyage à Jumièges, durant lequel elle mourut (p. clix, note 4). Dans son *Charles VII et Agnès Sorel* (1866), M. de Beaucourt avait d'abord restreint cette influence politique à des intrigues de cour et à la lutte contre le Dauphin. C'est dans ce sens un peu rigoureux qu'il interprétait le passage d'Æneas Sylvius (*Comment.*, p. 163) : « In mensa, in cubiculo, in consilio, lateri ejus (regis) semper adhaesit. » Depuis lors, M. de Beaucourt (IIIe volume de l'*Hist. de Charles VII*, p. 291 et s.) a admis que l'influence de Pierre de Brézé était intimement liée à celle d'Agnès (V. la *Dép.* de Benoist citée plus haut. — *Procès de Mariette* dans Escouchy, éd. Beaucourt, III, 268. — Æneas Sylvius, *Comment.*, 161). Or, Brézé ayant été le meilleur

Si la scène du Jouvencel n'est point une fiction romanesque, mais qu'elle renferme, comme nous le pensons, une allusion à l'action de la favorite et à une anecdote connue des contemporains, elle constate, d'une façon très claire, la part prise par Agnès au recouvrement de la Normandie et ses efforts pour vaincre les hésitations du Roi.

Or, au moment où Bueil écrivait ces lignes[1], Agnès était morte depuis longtemps. Son royal amant l'avait suivie dans la tombe, et l'ennemi de la favorite, qui était aussi celui de Bueil, Louis XI, occupait le trône de France. On ne saurait donc accuser l'auteur du *Jouvencel* d'avoir voulu insérer dans son roman une flatterie à l'adresse des puissants du jour. Sans doute, il se faisait un malin plaisir de rappeler un souvenir désagréable au souverain qui l'avait persécuté et le tenait encore à l'écart, ou, peut-être, avait-il l'intention de plaire à sa propre belle-fille, Jeanne de Valois, en faisant dans son livre l'éloge d'Agnès. Mais il faut croire aussi que le désir de Jean de Bueil était de rendre hommage, sur ce point, à la vérité historique, tout en la couvrant, suivant son habitude, d'un voile plus ou moins transparent.

Des quatre filles issues des relations du Roi avec Agnès, l'épouse d'Antoine de Bueil, Jeanne, née vers 1445, était la troisième. Disons, tout de suite, que la quatrième, née au commencement de 1450, à Jumièges, mourut en bas âge, quelques mois après sa mère[2]. Quant aux deux premières, Marie et Charlotte, malgré l'importance de ce point du débat, l'on ignore la date et l'ordre de leur naissance. Toutefois, l'on penche maintenant à croire que Marie était l'aînée[3].

ministre de Charles VII et le plus grand homme politique du temps, cet accord ne saurait être, jusqu'à preuve du contraire, regardé comme fâcheux pour la mémoire d'Agnès. Le récit du *Jouvencel* semble montrer enfin que Brézé n'était pas seul à s'applaudir de la façon dont la favorite usait d'un ascendant, il est vrai, peu légitime.

1. A propos de la date de la composition du *Jouvencel*, v. plus bas notre *Introduction littéraire*, qui suit.

2. Vallet de Vir., *Hist. de Charles VII*, III, 183.

3. En effet, elle se maria avant Charlotte.

Marie fut donc, dans son enfance et par ordre du Roi, confiée à Prégent de Coetivy, amiral de France[1], qui, la gardant, sans doute, pour son frère, l'éleva, suivant l'usage du temps, dans son château de Taillebourg, tout comme Preuilly devait le faire pour la sœur cadette, Jeanne, lorsqu'elle devint sa fiancée[2]. Coetivy étant mort, ainsi que nous l'avons vu, en 1450, son frère Olivier épousa à Vendôme, le 26 octobre 1458, la pupille de l'amiral. Or, d'après un document contemporain, Marie de Valois atteignait à peine, à cette époque, l'âge du mariage. De là, la supposition très vraisemblable, émise par M. de Beaucourt, qu'âgée d'une quinzaine d'années, tout au plus, elle n'a guère pu naître avant 1443[3]. Elle fut légitimée en novembre 1458[4].

Charlotte, sur la naissance de laquelle on n'est pas bien fixé, et que le Père Anselme paraît considérer, à tort, comme plus âgée que Marie, serait, d'après Delort, née en 1434. Mais, cette date étant évidemment trop hâtive, divers auteurs ont pensé qu'elle ne naquit qu'en 1438[5]. En réalité, et d'après M. de

1. Bien avant la mort d'Agnès, d'après Vallet de Vir. (*Nouv. Rech. sur Agnès Sorel*, 1856, p. 18 et s.). En même temps, le Roi donnait à Prégent le château de Taillebourg. — V. aussi Delort, p. 94 et 195. — Vallet de Vir., *Hist.*, III, 14. — Le Père Anselme donne à Marie le nom de Marguerite et considère Charlotte comme l'aînée des filles d'Agnès (I, 119). C'était aussi l'opinion de Vallet de Vir. dans ses *Nouv. Rech.*; mais il l'a modifiée dans son *Hist. de Charles VII*. — M. de Beaucourt considère aussi Marie comme l'aînée.

2. Il était d'usage alors de confier l'éducation de la jeune fiancée à la famille du fiancé.

3. En effet, il est dit dans les lettres royales lui constituant une dot (28 oct. 1458), qu'elle était alors en âge de se marier, ce qui signifie qu'elle atteignait à peine cet âge. — Beaucourt, *Agnès Sorel* et *Histoire de Charles VII*, III, 288. — Le Roi fait don, à cette occasion, à Coetivy des terres de Royan et de Mornac et de 12,000 écus d'or. — Ms. fr. 20431, fol. 9. — Le consentement du Roi à ce mariage était d'autant plus singulier que, après la mort de leur frère Prégent, Olivier et Christophe de Coetivy n'avaient pas hésité à séquestrer à Taillebourg la veuve du mort, Marie, fille de Gilles de Raiz (et future femme de Lohéac). Le Roi avait dû intervenir pour la faire mettre en liberté et révoquer les promesses et procurations qu'on lui avait arrachées. — D. Lobineau, *Hist. de Bretagne*, II, 1068 et s. — V. aussi *Louis XI, Monsieur de Taillebourg et M. de Maigné*, par M. Marchegay, 1854.

4. Arch. nat., JJ 187, pièce 342. — V. Beaucourt, *Agnès Sorel, l. c.*

5. Entre autres Vallet de Vir., *Hist.*, III, 10 et s. et 76.

Beaucourt, la naissance de cette seconde fille ne remonte même pas si haut.

Charlotte épousa, en 1462, Jacques de Brézé, fils de Pierre. Ce mariage avait donc lieu à peu près au même moment et dans les mêmes circonstances qui amenaient l'union de sa sœur cadette, Jeanne, avec Antoine de Bueil. En effet, à l'avènement du Roi, Pierre de Brézé, qui avait été courageusement au-devant de lui jusqu'à Bavay, près Avesnes, fut arrêté, puis remis en liberté, sur la demande des frères de Croy. Cependant, à son arrivée à Reims, le Roi fut pris d'un retour de sévérité, car il refusa au duc de Bourgogne la grâce de Brézé, ainsi que celle de Dammartin. Il alla même jusqu'à les dépouiller tous deux de leurs charges et les bannit du royaume, en mettant leur tête à prix pour une somme de quinze cents écus[1]. Mais Brézé ne voulut pas quitter le sol de la France, et, après avoir mis ordre à ses affaires, il resta errant dans les forêts de cette Normandie qu'il avait gouvernée en roi[2]. Bientôt, apprenant que Louis XI le faisait chercher, il se rendit de lui-même à Paris. Enfermé à Lochès, il fut interrogé, puis subitement élargi[3]. C'est alors

1. V. *Chron.* de Chastellain, IV, 24 et s., 175; VII, 37, note. — Brézé vint à Nogent-le-Roi, où il tenait un prisonnier anglais, Roos, demi-frère de mère du duc de Sommerset et, comme Ormond et Bergavenny, l'un des otages livrés lors de la prise de Rouen (v. plus haut, p. clxij, note 5). Ce fut à ce Roos que Brézé demanda conseil sur la conduite à tenir.

2. En nov. 1461, il en était réduit à se tenir dans les bois près de Bayeux, où les agents du Roi assuraient qu'il conférait avec l'évêque de cette ville, Louis de Harcourt. — V. Basin, *Hist. de Louis XI*, livre I, ch. II, et Mss. fr. 20486, 112, et 6968, 241, la lettre de Labarde, commandant du Pont-de-l'Arche (19 novembre 1461). — L'on sait que Brézé passait pour être épris de la reine d'Angleterre. Dans ces conciliabules secrets, il s'agissait soit des affaires de ce dernier pays, soit aussi du mariage du duc de Calabre avec la fille du comte de Charolais et de celui du fils de Brézé avec la fille du seigneur de Croy.

3. Chastellain, *l. c.* — Cet auteur, plein de sympathie pour les malheurs de Brézé, lui a consacré une pièce en prose, écrite dans le style étrange qui lui est propre. Cette pièce curieuse est intitulée : *Déprécation pour messire Pierre de Brézé* (*Œuvres*, VII, p. 37). Un jeune homme, nommé *Noblesang*, apparaît en songe à Chastellain et lui fait, sous forme de prosopopée, l'éloge de Brézé. Vient ensuite celui du roi Charles, du roi de Sicile, etc., etc. Chacun de ces morceaux se termine par l'expression de la douleur causée au personnage loué, par les malheurs de Brézé. Le

que le Roi conçut le projet de le rattacher à sa cause, en même temps que Jean de Bueil. En effet, dès la fin de l'année 1461, il délivrait à maître Jean Dauvet, premier président de Toulouse, et à Jean de Beauvau, sénéchal d'Anjou, des lettres patentes les autorisant à traiter du mariage de Charlotte de Valois avec Jacques de Brézé[1]. Quelques mois après, ce projet était devenu un fait accompli et la paix conclue, du moins en apparence[2].

L'union de Charlotte de Valois eut, d'après la *Chronique scandaleuse*, une fin tragique. Épouse infidèle, elle fut surprise, le 13 juin 1476, et tuée par son mari avec son amant, Pierre de la Vergne[3]. La date de cet événement, ainsi que celle

tout finit par une adjuration au roi Louis XI. Nous donnons ici le passage qui concerne Jean de Bueil (p. 47) : « O clarté des Angevins, seigneur de Bueil, le produiseur des vaillans corps, le lyon des frontières « et l'aspre mordant tigre des Mensois, qui armées sçais exploitier en « aigreur et sang espargnier en compassion, que dira droit-cy ta noblesse ? « Quel contenement sera en toy, quand tu oras dire que ton sang si « prochain aura pris une telle termination ? Hélas ! et n'en seront les « vertus plaintes en toy de si tost faillir, et que tant de merites qui luy « doivent gloire seront recompensées de telle paye ? » Ce morceau renferme une allusion à la parenté unissant les Brézé aux Bueil (v. plus haut, p. xij, note 6). Ce n'est point du siège de Metz que Chastellain parle ici, comme le prétend son éditeur, mais plutôt des combats livrés par Bueil aux Anglais autour du Mans. — On trouvera, dans ce même morceau, une mention de la mort de Robert de Brézé à Saint-Jacques en 1444.

1. Ms. fr. 6968, p. 3, en 1461 ; copie d'un inventaire de pièces des premières années du règne de Louis XI. *Papiers concernant la délivrance et l'appointement de M. de Maulevrier.* — Ms. fr. 6970, p. 111, lettre de Brézé du 8 juin 1463.

2. Vallet de Vir. (*Nouv. Rech. sur Agnès Sorel*, p. 84) a publié une lettre de Louis XI, datée de Bordeaux, 18 mai 1462, accordant certains avantages à Pierre de Brézé, à l'occasion du mariage de Jacques, alors accompli. — Ms. fr. 6960, Legrand, livre V, p. 36. — Le 21 juin 1462 (Ms. fr. 6969), Brézé est chargé de conclure une trêve avec la reine Marguerite d'Angleterre. — Le 16 août (Rouen), le Roi lui donnait ordre de rassembler des vaisseaux pour tenter en Écosse, avec 2,000 hommes, une expédition dangereuse en faveur de Marguerite. Cette expédition n'aurait été entreprise, dit-on, que pour chercher à se débarrasser de Brézé. Cependant, elle avait été déjà projetée, par Charles VII, en 1461. — Ms. fr. 6969. — Duclos, III, 202 et 203 ; lettre du comte de Foix. — Vallet de Vir., III, 439. — Du Clercq, *Chron. Nat.*, III, 213. — Basin, l. I, ch. VII et XIV. — *Anciennes Chron. d'Angleterre*, par Jehan de Wawrin, seigneur du Forestel, éd. de Mlle Dupont (Publ. de la Soc. de l'Histoire de France), p. 317 et s.

3. *Chron. Scandaleuse*, éd. Godefroy, III, 259.

du mariage (1462), sont, à juste titre, invoqués par M. de Beaucourt comme des arguments pour reculer la naissance de Charlotte aussi loin que possible, c'est-à-dire jusqu'en 1444.

Nous arrivons à la troisième fille d'Agnès, Jeanne, l'épouse d'Antoine de Bueil, qui, d'après l'opinion générale, serait née vers 1445, à Beauté-sur-Marne[1]. Malheureusement, nous ne connaissons pas la date exacte de sa naissance et de celle de son futur, non plus que l'époque à laquelle Jean V contracta son premier mariage avec Jeanne de Montejean, la mère d'Antoine. Nous savons seulement qu'au moment de leur contrat (23 déc. 1461), Antoine et Jeanne étaient tous deux mineurs, ce qui suppose que le futur n'avait pas plus de vingt ans. La future, sans doute un peu moins âgée, devait en avoir quinze environ. Nous retombons donc bien, pour la naissance de Jeanne, sur l'année 1445 ou sur les années immédiatement voisines, ce qui concorde aussi avec les naissances de Marie et Charlotte, nées, par hypothèse, en 1443 et 1444.

L'épouse d'Antoine ne lui avait pas toujours été destinée; car, du vivant de Charles VII, elle fut une première fois promise à Prégent, baron de Preuilly. Ce dernier, qui avait été chargé de la nourrir et de l'entretenir, contre paiement d'une somme de six mille écus d'or, la garda chez lui jusqu'au moment où Louis XI la reprit pour la donner à son nouvel époux[2]. En vertu du contrat de mariage, Jean de Bueil s'enga-

1. Non loin du bois de Vincennes. — Delort, *l. c.* — Le Père Anselme à *Charles VII*. — Beaucourt, *Agnès Sorel*, p. 18, et *Histoire*, III, 288. — Vallet de Vir., III, 15. — Pour les biens possédés par Agnès, voir Vallet de Vir., *Nouv. Rech. sur Agnès Sorel*, aux *P. Just.*, p. 82; et Clément, *Jacques Cœur*, II, 110 et s. — Disons seulement, en passant, que le Roi lui avait fait don, près de Bourges, du château de Boistrousseau, plus connu sous le nom de Bois-sir-Amé. — La Thaumassière, *Hist. du Berry*, I, livre I, ch. LXXXIII.

2. Delort, *l. c.*, p. 203, n° VI. Thouars, 15 mars 1465. *Mandement du Roi* aux trésoriers de France. — Le mariage de Preuilly ayant été rompu, on lui avait réclamé les 6,000 écus d'or. En attendant paiement, ils furent promis par Louis XI à son conseiller et maître d'hôtel Raoulant de Lescouet, capitaine de Loches, qui assigna Preuilly en remboursement et lui fit saisir ses terres. Toutefois, le Roi, considérant les dépenses faites par

geait à faire de son fils son principal héritier et, entre autres avantages, lui assignait comme demeure le château de Vaujours. Antoine devait aussi recevoir du Roi, par termes successifs, la somme de quarante mille écus d'or[1]. Ce dernier promettait enfin de faire légitimer Jeanne[2].

Ces alliances favorisaient trop les nouveaux desseins de Louis XI pour qu'il n'y eût pas recours. Il avait jadis montré ouvertement sa haine pour Agnès Sorel. Mais il n'était pas homme à dédaigner de se servir de ses filles, grassement dotées, pour se procurer des partisans[3]. Nous verrons, d'ailleurs, qu'avec le temps, il conçut pour les Bueil une véritable affection et qu'il entretint avec eux un commerce très suivi.

Peu après le mariage de son fils, Jean V, alors en résidence

ce dernier pour l'entretien de Jeanne, finit par lui donner quittance de la somme. La vraie raison de cette libéralité de Louis XI était que l'on se trouvait alors au moment de la guerre du Bien public. Or, Preuilly, qui avait reçu ordre de se joindre aux nobles de Touraine, pour marcher avec le Roi contre les princes, assurait qu'il ne pouvait venir en suffisant équipage si on ne lui remettait les 6,000 écus.

1. 30,000 écus devaient être la propriété particulière de Jeanne, et 10,000 être employés en meubles par Antoine. — Un premier paiement de 10,500 écus fait *comptant*, c.-à-d. au moment du mariage, est mentionné au dos du contrat. — Un deuxième paiement de 22,000 livres tournois, acompte d'une somme de 7,000 écus d'or, aurait été fait le 4 février 1462, ainsi que nous l'apprend une attestation postérieure (v. *P. Just.* au 23 mai 1474) donnée par Nicole Riolay, devenu à cette époque secrétaire du Roi. La date de ce paiement (contesté plus tard) peut nous aider à fixer celle du mariage d'Antoine, qui dut être célébré entre le 23 déc. 1461 et le 4 fév. 1462. — En 1478, plusieurs enfants étant issus de ce mariage, le Roi fait don, par lettres patentes du 31 juillet, à Antoine de Bueil et à sa femme, de la ville, terre et seigneurie de Carentan et de leurs revenus jusqu'à complet paiement : 1° d'une somme de 29,500 écus d'or restant à payer sur les 40,000 écus inscrits au contrat; 2° d'une somme de 24,000 livres dues à *feu* Jean de Bueil pour prêt fait au feu roi Charles VII. Malgré cette assignation, la somme n'était pas même entièrement payée en 1510, comme nous le montrent les mentions inscrites au dos du contrat par les officiers chargés d'opérer les versements. — V. aussi, plus haut, p. clxxviij, note 1.

2. D'après le P. Anselme (I, 119), elle ne l'aurait jamais été.

3. Il est assez singulier qu'un quart de siècle après la chute de La Trémoille, les fils et le frère des trois principaux auteurs du coup de main de Chinon (Bueil, Brézé et Coëtivy) aient épousé les trois filles d'Agnès Sorel. — Cette remarque a déjà été faite dans la *Biblioth. des Romans*, oct. 1778, p. 148 et s.

à Vaujours, recevait, par l'entremise de son ami Merry de Couhé, seigneur de Fontenailles, une lettre du Roi qui lui demandait de lui envoyer son fils Antoine. Bueil répondit aussitôt (26 avril 1462), dans les termes suivants, qui ne laissent aucun doute ni sur la date de cette correspondance, ni sur le fait que l'ancien conseiller de Charles VII avait dès lors reçu son pardon : « Quant « à Anthoine de Bueil, sire, je vous remercye tant et si humble- « ment comme je puis de l'onneur qu'il vous plaist luy faire et « à moi aussi. Touchant l'appointement de Berquygny[1], je le « vous envoye, et tout ce que me manderez et commanderez, je « le feroye à mon povoir, et le cueur de mon ventre vous envoi- « roie, si je le povoye avoir sans mort. Mais vous avez et le « cueur et l'escript où il est[2] et avez toujours eu[3] et croy sur « mon arme que vous le savez bien. Et quant vous me com- « manderez quelque chouse au voire le verrons[4]. »

Toutefois, cette première réconciliation ne pouvait pas être durable, attendu que Bueil ne rentrait ni dans ses charges ni dans la confiance du Roi. Malgré les protestations de dévoue-

1. Plus haut, ch. x, p. clxxj et ss.

2. Allusion à quelque engagement que Bueil venait sans doute de prendre envers le Roi.

3. Allusion aux relations intimes qui avaient uni Bueil au Dauphin de 1444 à 1446.

4. V. *P. Just.* au 26 avril 1462. — Pour trouver l'année dans laquelle a été écrite cette lettre, datée seulement de Vaujours 26 avril, il faut remarquer que les expressions dont se sert ici Bueil ne peuvent guère s'adresser à son vieux compagnon d'armes Charles VII. La mention de Berquigny renferme aussi une allusion aux premiers temps du règne de Louis XI. Il semble en être de même du nom de Jacques Tiercelin (plus haut, p. clv, note 3) et surtout du passage concernant Antoine de Bueil (mineur en 1461), qui ne pourrait, en tous cas, se rapporter qu'aux dernières années du règne de Charles VII. Or, durant cette époque, à part l'incident passager de 1453-54, la faveur de Bueil ne subit aucune atteinte. Vu le ton d'extrême cordialité qui règne dans cette pièce, nous ne pensons pas non plus qu'elle puisse se rapporter aux années 1463 à 1465, époque à laquelle les rapports de Bueil avec le Roi durent se refroidir (v. même chap. plus bas). Comme, en outre, elle ne saurait appartenir aux années postérieures à la guerre du Bien public, il est évident qu'elle a été écrite dans un temps très voisin du mariage d'Antoine, au moment où le Roi voulait, tout en honorant son jeune beau-frère, s'assurer de sa fidélité ainsi que de sa personne.

ment de Jean V, la ligue du Bien public devait trouver, dans le mécontentement des anciens serviteurs de Charles VII, tous les éléments d'une guerre civile[1].

Au mois de décembre 1462, le Roi légitima Jacques de Bueil[2], fils naturel de Louis de Bueil[3], cet écuyer du Dauphin dont nous avons vu plus haut la mort malheureuse[4]. Le 9 du même mois, Bueil fait hommage, à Monliherne, en Anjou, au frère du Roi, le duc Charles de Berry, pour le comté de Sancerre[5], circonstance qui, dans l'avenir, devait forcément entraîner le vassal à suivre la fortune de son nouveau suzerain.

Le 18 octobre, dans la même localité, Jean V, qui, comme nous l'avons vu, s'était déjà occupé des affaires de Bretagne[6], était nommé commissaire par le Roi, pour entendre les envoyés du duc, au sujet de l'évêché de Nantes et de la querelle de la Régale, qui venait subitement de se ranimer[7]. En 1463, nous

1. Quant à Brézé, on sait qu'à Montlhéry, il donna sa vie pour le Roi; mais il avait commencé par adhérer à la ligue du Bien public, et sa veuve livra la Normandie aux adversaires de Louis XI.

2. V. *P. Just.* à sa date.

3. Et de Guillemette Cochète.

4. V. plus haut, p. clj et ss., sa mort, ainsi que des détails sur Jacques, et, p. xcix, la note sur Daillon. Il n'est fait aucune mention, à propos de la légitimation de Jacques, de son oncle Jean V, qui venait cependant de lui faire don de la seigneurie du Portal de Vallaines, fief dépendant de la baronnie de Saint-Calais (v. *P. Just.* aux 23 déc. 1461 et 25 oct. 1465, et Pesche, à *Saint-Calais* et à *Vallaines*). — Jacques touche différentes sommes du Roi dans les années suivantes. Il est qualifié d'écuyer, de conseiller et chambellan du Roi, de sire du Bois, de capitaine des gentilshommes de l'hôtel. En 1469, il a la garde de l'évêque de Verdun (Guill. d'Haraucourt), l'un des familiers de Monsieur Charles, arrêté en même temps que La Balue, après l'affaire de Péronne. — Ms. fr. 20685, 3e compte d'A. Briçonnet. — Basin, l. II, ch. xxv. — Comines. — Enfin, en 1471, il est envoyé en ambassade vers le duc de Milan. — Ms. fr. 6758, 122 v°, et 136. — Quelques années plus tard, le frère de Jacques, Thomas, qui est moins connu, devait être également légitimé. — Trésor des chartes, Reg. 197, p. 72 v°. Sologne, octobre 1471.

5. A cause de la grosse tour de Bourges. — *P. Just.* au 9 oct. 1462.

6. V. plus haut, en 1455, le commencement du chap. xiii. — Il était très bien vu du duc François.

7. Le Roi cherchait, en même temps, à séparer le duc de Bretagne du comte de Charolais. — Basin, *Louis XI*, l. I, ch. xiii. — Dom Morice, *Preuves de l'Hist. de Bretagne*, III, 44 et passim. — Cette mission de Bueil se trouve faussement rapportée dans nos notes au ms. fr. 20438,

trouvons encore une fois le nom de Jean V, comme présent au conseil du Roi[1]. Telles sont les seules traces de l'activité de Bueil jusqu'à la guerre du Bien public.

La défiance de Louis XI créait à ce mécontent de longs loisirs. Retiré dans ses terres de Vaujours ou de Saint-Calais, il en profita pour entreprendre, avec la coopération de ses familiers, son roman du *Jouvencel*. Cet ouvrage, rempli d'allusions historiques et de souvenirs personnels, ne fut terminé qu'après la guerre du Bien public et la réconciliation définitive de Bueil avec le Roi. Mais la plus grande partie de ce travail porte des traces manifestes de la sourde opposition faite au nouveau régime par les serviteurs de Charles VII. La glorification du règne de ce dernier y apparaît comme une accusation indirecte portée contre Louis XI[2]. En même temps, les précautions prises pour déguiser ces attaques et les allusions voilées à un passé qu'il était imprudent de rappeler montrent la crainte que commençait à inspirer la force naissante du nouveau gouvernement.

fol. 77. Le fait n'est mentionné ni dans Dom Taillandier ni dans Dom Morice, et nous n'avons pu en retrouver la source.

1. A Acqs, mars 1463. — *Ordonnances des Rois*, XV, p. 643. — En 1464, aucune mention n'est faite de lui dans les actes du conseil. — V. *l. c.* et ms. fr. 6971 (copies de Legrand).

2. V., entre autres (*Jouvencel*, 1re partie, ch. III, et 2e partie, ch. XXIV), deux éloges de Charles VII, sans doute écrits après sa mort. — On trouvera, par contre, à la fin du roman (3e partie, ch. III), un éloge de Louis XI, postérieur à la ligue du Bien public, qui nous montre Bueil entièrement réconcilié avec le nouveau régime. — V. l'*Introduction littéraire*, qui suit.

CHAPITRE XV.

Sommaire. — Guerre du Bien Public. Bueil prend parti contre le Roi. Louis XI cède la Normandie au duc de Berry. Traités de Conflans et de Saint-Maur (mars-octobre 1465). — Entrée du nouveau duc dans ses États. Colère du duc de Bretagne contre Bueil et les autres conseillers de Monsieur Charles (novembre). — Isolement du duc de Normandie. Le Roi, d'accord avec les Bretons, s'empare du duché (décembre). — Dernières négociations. Fuite de Monsieur Charles en Bretagne. Ses conseillers font leur paix avec le Roi (janvier-août 1466).

Bueil ne quitta ce repos forcé que pour prendre part à la ligue connue sous le nom de ligue du Bien Public[1]. Au début de cette prise d'armes, il était réfugié, avec beaucoup d'autres mécontents, à la cour de Bretagne[2]. Le duc d'Alençon, Dunois, Lohéac, les deux Chaumont y étaient aussi.

Le Roi, qui venait de congédier les ambassadeurs de Bretagne, s'étant absenté, au commencement de mars 1465, pour accomplir un pèlerinage en Limousin, son frère, le duc de Berry, feignant un départ pour la chasse, rejoignit les ambassadeurs qu'il avait prévenus. Puis, profitant de leurs relais, il courut jusqu'en Bretagne, en faisant rompre les ponts derrière lui[3].

Le 19 mars, le duc de Berry publiait un manifeste et, le 22, il donnait l'ordre à son sénéchal de faire prendre les armes à tous ses vassaux et de les concentrer à Bourges. Ces missives,

1. La ligue était composée des mécontents et, en particulier, des grands feudataires. Parmi ces derniers, les ducs de Bourgogne, de Bretagne, de Berry, de Bourbon, de Calabre et de Nemours, le comte d'Armagnac, etc.

2. Legrand, ms. fr. 6961, liv. VIII, p. 224. — *Mémoires* de Ph. de Comines, I, ch. v.

3. Le favori du duc de Bretagne, Odet d'Aydie, l'accompagnait. Cette fuite est antérieure au 10 mars, date à laquelle le Roi promettait amnistie à ceux des amis du duc de Berry qui abandonneraient son parti. — *Ordonnances des Rois,* XVI, 307. — *Mémoires* de Duclercq, III, 393 et 401. — *Hist. de Bretagne,* de Dom Taillandier, II. — *Id.*, de Daru, Paris, 1826, III, 23. — Mss. Dupuy, vol. 539.

accompagnées de lettres du procureur du comte de Sancerre, au prévôt de cette dernière localité [1], étaient enregistrées à la cour de Sancerre le 26 mars. Les hostilités commencèrent immédiatement autour de Bourges, que le duc de Bourbon avait fait occuper [2]. Chose singulière, la réponse du Roi aux propositions des ducs de Berry et de Bretagne [3] mentionne un « du Beuil, comte de Sancerre, » comme présent à la séance du conseil, dans lequel ce document fut examiné [4]. Sans doute, il s'agit ici d'Antoine de Bueil, qui, contrairement à l'usage du temps et concurremment avec son père, est presque toujours qualifié de comte de Sancerre. Ne pouvant compter sur le père, Louis XI était bien aise de pouvoir faire usage de la signature du fils, devenu, comme nous l'avons dit, son beau-frère [5].

1. *Lettres d'Etienne Bourgongneu à Jean Goudin.* Ces lettres se sont perdues. — V. Legrand, ms. fr. 6971 et mss. Dupuy, vol. 539, p. 19.

2. Basin, II, ch. IV.

3. Saumur, 1er avril 1465 (mss. fr. 6961, liv. VIII, p. 33, et 6971, nos 121 à 127 et passim). Le Roi se plaint de la garnison de Bourges, *Louis de Bueil*, Jean Dumas et autres sont venus courir jusqu'à Blois, etc., etc... Il n'existait alors aucun Louis de Bueil, du moins à notre connaissance. Dans la copie, faite par Legrand, de la pièce citée, le mot de *Louis*, d'abord laissé en blanc, a été ajouté par une autre main. Quant à Jean de Bueil, dès lors en Bretagne, il ne figure pas parmi les chefs de la garnison de Bourges qui était au duc de Bourbon. — Basin. — Ms. fr. 6971, 203.

4. *L. c.* — Par contre, le manifeste du Roi, en forme de lettres patentes, datées de Tours, 16 mars (Du Clercq, III, p. 407), ne porte pas le nom de Bueil.

5. Le 15 mars 1464, le Roi, parlant d'Antoine de Bueil, s'exprime ainsi : « Nostre cher et aimé cousin le comte de Sancerre, fils de nostre très « cher et aimé cousin le comte de Sancerre, *sire de Bueil.* » — Ms. fr. 6971, n° 45. — On trouve, dans les minutes du notaire Martin Jaloignes (*Arch. munic. de Tours*, indication de M. le Dr Giraudet), au 18 août 1475, la mention de deux comptes payés à J. Gaudin Marchand par « Antoine de Bueil, comte de Sancerre, et Jehan, *seigneur de Bueil*, con- « seiller et chambellan. » Seul, le titre de *sire de Bueil* peut servir à distinguer le père du fils. — *Antoine* reçut diverses sommes du Roi dans les années suivantes, soit pour entretenir son état, soit pour sa pension de 1,200 livres. — De même, la femme d'Antoine, *Jeanne*, en général qualifiée de *Madame de Bueil*, ne peut pas toujours être distinguée de sa belle-mère, *Dame Martine Turpin, dame de Bueil.* Jeanne touche aussi diverses sommes « pour l'entretenir au service de la Royne. » — Ms. fr. 20685, *Comptes de la Chambre du Roi*, d'André Briçonnet, en 1467 (fol. 395), 1468, 1469 (fol. 460 v°) et en 1475. — En 1465, le Roi fait don à Jeanne, *comtesse de Sancerre*, de deux maisons. — Arch. nat., PP. 110,

Tandis que le duc de Bourbon décidait la Bourgogne à la guerre, les ligueurs formaient une armée en Bretagne. Dunois, Dammartin[1], le maréchal de Lohéac, Bueil en faisaient partie. « Sages et notables chevaliers, dit Comines, que le Roy Louis « avoit tous désapointez, à l'heure qu'il vint à la couronne : « nonobstant qu'ils eussent bien servi son père, au recouvre- « ment et pacification du Royaume[2]. » Grâce à l'impopularité de Louis XI, plus de cinq cents hommes d'armes, presque tous Bretons, avaient déserté les compagnies d'ordonnance pour grossir la troupe des mécontents. Le Roi, décidé à prévenir ses adversaires, s'attaqua, dès le mois d'avril, aux terres des ducs de Bourbon et de Berry[3]. Sancerre se défendit quelque temps; mais, dans la première moitié de mai, toute cette province[4], sauf Bourges, était tombée au pouvoir de Louis. Bientôt, troublé dans sa conquête du Bourbonnais, par les renforts envoyés de Bourgogne à ses ennemis, le Roi marcha sur Paris, pour se jeter entre le comte de Charolais[5] et l'armée des ducs de Bretagne et de Berry[6], qui s'approchait, observée par le comte du

fol. 351. — En 1467 (le 22 sept.), le Roi va souper à Paris chez Denis Hesselin, son panetier, élu de Paris. Mesdames de Bueil (femme d'Antoine) et de Montglat (femme de Jean Bureau) sont présentes, comme commères du Roi, qui était parrain de la fille d'Hesselin, tenue sur les fonts par La Balue. — *Chron. Scandaleuse*, éd. Godefroy (*Mém.* de Comines, II, 119 et s.). — On voit qu'Antoine et sa femme étaient dans les meilleurs termes avec le Roi, ce qui ressort aussi de la correspondance de ce dernier avec Vaujours (v. plus bas, passim). — Quant à Martine Turpin, nous avons d'elle plusieurs quittances. Elle touchait 4,000 livres de pension annuelle de 1474 à 1477. — Ms. Clairambault 144. — *Coll. de P. orig.*, dossier *Bueil*, pièces 102 à 103c. — Ms. fr. 20685, en 1468 et 1475.

1. Dammartin s'était échappé de la Bastille où il était enfermé. — Du Clercq.

2. *Mémoires* de Comines, éd. Godefroy, liv. I, ch. III.

3. Dès le 8 avril, le Roi envoie en Berry Philippe de Melun et Montespedon, avec les compagnies de Crussol et de Salazar. — Raynal, *Hist. de Berry*, III, 55 et 100.

4. Legrand, ms. fr. 6961, liv. VIII, p. 44.

5. Le comte de Charolais, avec une cavalerie et une artillerie très nombreuses, marcha sur Noyon et prit Nesle, tandis que Rouhault, qui l'observait, se retirait dans Paris. De là, le comte vint à Saint-Denis, puis à Longjumeau et à Montlhéry. — Comines, liv. I.

6. Venus par l'Anjou, en suivant la Loire, ils marchèrent sur Chartres

Maine[1]. Un peu en avance sur les deux ducs, Louis suivait, à partir de la Loire, une route parallèle à la leur, sans savoir laquelle des deux armées ennemies il attaquerait la première[2]. A Montlhéry, il se heurta inopinément contre le comte de Charolais (16 juillet 1465) et les conséquences de cette bataille, restée indécise, furent tout à l'avantage des princes[3].

Le Roi étant ensuite rentré à Paris[4], la jonction du comte de Charolais et de ses alliés s'opéra sans obstacle à Étampes. Puis tous ensemble se rapprochèrent de la Seine, dans l'intention d'assiéger la capitale[5]. Bueil appuya cette résolution, affirmant qu'il connaissait assez le Roi pour répondre qu'il ne hasarderait pas volontiers une deuxième bataille. En effet, jamais homme n'eut moins que Louis XI confiance dans la force ouverte. Espérant venir à bout de ses adversaires par son ascendant personnel ou par la ruse, il cherchait toujours à gagner du terrain en négociant. Audacieux jusqu'à la témérité en matière de diplomatie, il ne pouvait, même lorsqu'il l'eût fallu, se décider à rien

par Vendôme. En passant à Vaujours, le duc de Berry y mit garnison. — Legrand, liv. VIII, p. 65. Ms. fr. 6961. — Barante. — Basin, t. II, ch. IV.

1. Avec 7 ou 800 lances. — Comines, I, ch. III.

2. Brézé conseillait au Roi d'attaquer l'armée de Bretagne qui était la plus faible et remplie d'anciens serviteurs de Charles VII, ne servant qu'à contre-cœur les adversaires de la royauté. — Barante. — Duclercq, liv. V, ch. XXXIII.

3. On sait que ce fut là que périt Brézé, victime de sa fidélité à un prince qui n'avait pu lui pardonner complètement. — Le comte de Charolais eut à combattre seul contre le Roi, joint au corps du comte du Maine qui se retirait devant les Bretons, soit contre un total de 2,200 lances d'ordonnance, sans parler de l'arrière-ban du Dauphiné. — Comines (liv. I, ch. III et IV) reconnaît, dans l'enivrement que le comte de Charolais conçut de sa victoire prétendue, la cause de tous les désastres subis plus tard par lui. — V. aussi ms. fr. 6961, p. 71 et s. — Durant la bataille, la cavalerie du Roi, arrêtée par un grand fossé, ne put charger et souffrit beaucoup des traits de l'ennemi. — *Jouvencel*, 3e partie, ch. III, et, plus haut, p. xlix, note 2.

4. De Paris, le Roi fit, du 10 au 28 août, une pointe en Normandie, pour ramener avec lui dans la capitale la noblesse et les garnisons normandes. — Basin, liv. II, ch. V. — *Chron. du Mont Saint-Michel*, I, 74.

5. Les derniers renforts, sous le maréchal de Bourgogne et le duc de Calabre, rejoignirent les princes près de Nemours. Notons que le duc de Calabre avait avec lui 500 Suisses, les premiers qui aient paru en France. — Comines, liv. I, ch. VI.

abandonner à la fortune des armes. Ajoutons aussi que, dans ces circonstances, la désunion de ses adversaires lui faisait un devoir de traîner les choses en longueur. Enfin, Louis voyait ses inclinations naturelles confirmées par les conseils de temporisation que lui donnait Sforza, l'homme qu'il admirait le plus au monde[1].

Durant le siège de Paris, Bueil s'attacha de plus en plus au duc de Berry et devint, avec le sire de Chaumont son beau-frère, le principal conseiller de ce prince[2]. Le 21 septembre, les gens du duc de Bretagne s'emparèrent de la ville de Pontoise par la trahison de Louis Sorbier, un des lieutenants de Joachim Rouhault[3]. Dès lors le duc de Berry, qui n'était rien moins que militaire[4], se tint dans cette place, avec ses conseillers, jusqu'aux préliminaires de la paix.

Le vendredi 27 septembre, le duc de Bourbon, agissant au nom du duc de Berry, s'emparait du château de Rouen, à lui livré par la veuve de Pierre de Brézé et par Louis de Harcourt[5]. En peu de temps, toute la Normandie, que le Roi refusait d'échanger à son frère contre le Berry, fut conquise. Ces événements décidèrent Louis, qui négociait déjà, à cesser une résis-

1. Basin, liv. II, ch. VI. — Il n'y eut plus dans cette campagne que des combats insignifiants. Bueil assistait, le 31 août, au combat livré près de Charenton. — Comines.

2. Les Bretons se tinrent d'abord quelque temps à Saint-Denis. — Basin, Comines, Duclercq. — *Chron. Scandal.*, *l. c.*, II, 69.

3. 5 mars 1466. *Interrogatoire de Regnart*, ms. fr. 6973, n° 1168.

4. Durant cette guerre, Comines (liv. I, ch. XI) ne le vit armé qu'une seule fois. Il en fut de même du duc de Bretagne.

5. Le Roi eut la nouvelle le 29. Il avait encore reçu la veille une lettre de la douairière (Jeanne du Bec-Crespin) l'assurant de sa fidélité. — *Chron. Scandaleuse*, en 1465, p. 77 et s. — D'après Comines, Jacques de Brézé ne voulut pas prendre part à la trahison de sa mère, mais se rendit auprès du Roi qui, en septembre 1464, lui avait donné la succession d'Estouteville au grand sénéchalat de Normandie. La conquête du duché fut facilitée par le fait que la noblesse et les gens d'armes de cette province avaient été amenés par le Roi à Paris, où ils se trouvaient encore. Grâce à ce dernier événement, tout le littoral, depuis la Flandre jusqu'au Poitou, était aux mains des princes coalisés. — Ms. fr. 6971. Copie de Legrand. — Basin, liv. I, ch. VII et XX. — Comines. — Duclercq. — *Chron. Scandaleuse*. — Barante, VIII, 530.

tance désormais sans objet. Par les deux traités, conclus coup sur coup, à Conflans et à Saint-Maur, il accorda à ses adversaires la plupart de leurs demandes, se réservant, *in petto*, de ne pas faire honneur à ses engagements ou de reprendre à l'occasion ce qu'il se voyait contraint de livrer[1]. Bueil ne fut pas oublié dans cet accord et les princes demandèrent que ses charges lui fussent rendues. Mais le Roi, qui s'était bien promis de ne pas laisser son frère tranquille possesseur de la Normandie, n'avait pas non plus, pour le moment, l'intention de pardonner aux conseillers du duc Charles. La charge d'amiral, donnée au sire de Montauban, passa ensuite à Louis, bâtard de Bourbon et comte de Roussillon, et ne fut jamais rendue à Jean V. Quant à la compagnie de cent lances, son rétablis-

1. On trouvera aux *Ordonnances* (vol. XVI, p. 356 à 431) plusieurs documents concernant les divers accords faits au moment des traités de Conflans et de Saint-Maur. Les dispositions principales de ces traités comportaient, comme on sait, une amnistie, la cession de la Normandie au duc de Berry et la restitution des villes de la Somme à la Bourgogne. En outre, une commission, composée de 36 notables, devait vaquer, pendant deux mois, à la réforme du royaume. Les principaux parmi les documents cités sont les suivants :

I. — *A*. Lettres patentes du Roi, en date de Paris, des 5 et 13 oct. 1465, renfermant les clauses de son accord avec le comte de Charolais. — *B*. Lettres du comte de Charolais, datées de Conflans, 16 oct., portant acceptation des précédentes lettres du Roi. — Ces trois documents constituent, à proprement parler, le texte du traité dit de Conflans ; soit de l'accord verbal conclu, en ce lieu, entre le comte de Charolais, agissant seul, et le Roi.

II. — Pièces relatives au traité de Saint-Maur ou de Paris, accord conclu entre le Roi et tous les princes. — *A*. Lettres royales de ratification des accords passés entre le Roi et les princes, en date de Paris, 27 octobre 1465. — *B*. Lettres des princes, en date de Saint-Maur, 29 octobre, acceptant les conventions passées avec le Roi, et ses lettres du 27 octobre.

III. — Accords conclus avec le duc de Berry. — *A*. Lettres du Roi, datées d'oct. 1465, concédant à Charles de France et à ses descendants mâles le duché de Normandie, en échange de celui de Berry (enregistrées au Parlement le 30 oct.). — *B*. Procès-verbal de foi et hommage, faits au Roi par Charles de France, pour le duché de Normandie, à Vincennes, le 30 oct.

Outre les *Ordonnances*, v. aussi Comines, éd. Godefroy, I, ch. XII à XIV, et III, p. 31 et s.; *ibid.*, éd. Lenglet-Dufresnoy (Londres, 1747), p. 500 et 521; *ibid.*, éd. Dupont (*Publications de la Société de l'Histoire de France*).

sement devait devenir, quelque temps après, le prix de la soumission de Bueil[1].

Un passage du *Jouvencel* nous donne, sur ces événements, l'opinion de l'auteur, opinion, du reste, conforme à celle de Comines. D'après ce texte, le Roi, enfermé dans Paris bien pourvu de vivres et d'hommes, aurait dû attendre que l'hiver et les dissensions eussent fait leur œuvre dans l'armée de la ligue. Ses adversaires une fois contraints de se disperser, Louis aurait pu les attaquer et les battre séparément[2]. Ainsi, ceux mêmes qui avaient été les fauteurs de la ligue du Bien Public jugeaient qu'au point de vue militaire, leur entreprise n'avait jamais eu que peu de chances de succès. Au point de vue politique, il en était de même. La royauté avait pour elle les tendances de l'époque et l'histoire nous montre Louis XI modifiant peu à peu à son avantage la situation critique dans laquelle il paraissait se trouver au lendemain de la paix de Saint-Maur. Durables résultats qui devaient être obtenus

1. Voyez plus bas, ch. suiv., en 1466. — Le détail des concessions faites à l'entourage des princes fut débattu, dès le mois de septembre, et réglé avant la signature des pièces que nous venons d'énumérer. — V. Basin, II, 9. — Duclos, I, l. 3. — *Chron. du Mont Saint-Michel*, éd. Luce (*Coll. des anc. textes français*), I, 77. — Legrand, *Hist. de Louis XI*, mss. fr. 6961, p. 114 et 123, 6972, p. 143, 150 et passim. — On trouvera, en particulier, dans ce dernier ms. (p. 143) une « Copie des accors et appointements faits par le Roy aux princes, » en date du 2 octobre 1465, où il est fait mention de Bueil sous cette forme : « M. de Bueil demourra admiral de France à la charge de 100 lances. » Le Roi aurait donc, à cette date, promis la restitution de ces deux charges à Jean V. Cependant, d'après les mêmes mss. (6961, p. 114), le Roi aurait, à la date du 29 sept., refusé, une première fois, à Bueil la charge d'amiral. Quant à la compagnie de 100 lances, elle n'est pas mentionnée dans le compte d'Antoine Raguier, pour 1466, bien qu'on voie rétablir, à la fin de l'année, celles du comte de Maulévrier, de Dammartin, de Philippe de Savoie, de Lohéac et de Lescun (ms. fr. 6971, n° 27).

2. *Jouvencel*, 3e partie, ch. III. — Mais, ajoute l'auteur, il ne voulut pas agir ainsi, « pource qu'il vouloit le bien de paix du royaume et ne « vouloit pas la destruction des seigneurs de son sang, ses parents, sub- « jects et serviteurs. » En prêtant ainsi à Louis XI des intentions aussi généreuses que peu vraisemblables, Bueil ne pouvait être sincère. On voit que ce passage a été écrit postérieurement à la réconciliation de Bueil avec le Roi. — Comines, liv. I, ch. XIII, p. 78, éd. Godefroy.

conformément au génie du Roi, non par la force des armes et les batailles rangées, mais grâce à de pompeuses démonstrations militaires, soutenues par une diplomatie habile à profiter des événements.

Aussitôt après la paix, le nouveau souverain de la Normandie procéda, en compagnie de son ami François de Bretagne, à la prise de possession de son duché[1], ainsi qu'à l'examen des requêtes innombrables qu'anciens amis et nouveaux sujets lui présentaient à l'envi. A Vernon, il reçut, de la veuve de Brézé et de l'évêque de Bayeux, la demande des charges de maréchal de Normandie, pour Jean de Lorraine, sire de Harcourt, et de capitaine de Rouen, pour Bueil. Un ancien commandant de la garde écossaise, Patrice Foucard, prétendait aussi à ce dernier office[2]. Lorsque Charles, après un séjour au Pont-de-l'Arche, fut arrivé au Mont-Sainte-Catherine, au-dessus de Rouen, la querelle s'envenima par l'intervention de Chaumont et les courtisans faillirent en venir aux mains.

Le faible duc de Bretagne et ses amis espéraient, grâce à la faiblesse plus grande encore du duc de Normandie, pouvoir gouverner ce dernier à leur guise. Mais, arrivés à Rouen et lorsqu'il s'agit de se partager les places et les charges, ils trouvèrent en face d'eux les conseillers du duc Charles[3] qui prétendaient renvoyer les Bretons en Bretagne et garder la Normandie pour eux[4].

1. Le 31 octobre. — Dès le 12 oct., le conseil du duc de Normandie siège déjà à Rouen et donne des instructions à Chaumont, qui se rend auprès du prince. — Ms. fr. 6972, p. 505. — Le 25 octobre 1465, Jean de Bueil fait aveu et dénombrement de la châtellenie et seigneurie de Saint-Calais à Jean de Bourbon, comte de Vendôme, pour sa baronnie de Montdoubleau. — *P. Just.*, à sa date.

2. Ms. fr. 6961, Legrand, *Hist. de Louis XI*, liv. IX, p. 6. — Basin, liv. II, ch. x.

3. En particulier, Bueil, Chaumont, Daillon et les deux d'Harcourt.

4. Duclercq. — Legrand, liv. IX, p. 9. — Morice, *Mém. hist. de Bretagne*, III, 118. — « Car encores estoient avec eux ces chevaliers que j'ay « devant nommés, lesquels avoient accoustumé d'avoir de grands hon- « neurs et de grands estats du roy Charles; et leur sembloit bien advis « qu'ils estoient venus à la fin de leur entreprise et qu'au Roy ne se « pouvoient fier : et vouloit chacun en avoir du meilleur endroit. »

Les deux ducs devaient faire leur entrée à Rouen le jour de sainte Catherine[1], et les bourgeois de la ville, fiers de leur autonomie de fraîche date, attendaient avec impatience cette solennité. Cependant le temps se passait et Charles ne paraissait point. Ses vêtements d'apparat n'étaient pas prêts, disait-on. L'on ajoutait tout bas qu'en réalité le duc de Bretagne voulait enlever leur duc aux Normands pour le tenir en tutelle, le mener en Bretagne[2] et avoir son duché en sa puissance. Exploitant habilement ces rumeurs, les conseillers de Charles portèrent à son comble l'excitation des bourgeois. Bientôt Jean de Harcourt se mit à leur tête et les conduisit en armes au Mont-Sainte-Catherine. Introduit en présence des deux princes, il déclara, sans ambages, que les Rouennais venaient chercher leur souverain et qu'ils l'emmèneraient avec ou sans le consentement du duc de Bretagne. Le duc de Normandie dut céder à l'impatience de ses sujets et fit son entrée dans sa capitale vêtu d'une simple robe noire et monté sur un cheval sans housse[3].

Quant à François de Bretagne, qui avait un instant craint pour sa vie, il rassembla ses hommes d'armes et partit aussitôt. Il s'en alla à travers la province, comme un furieux, ravageant tout sur son passage et s'emparant de plusieurs places de la Basse-Normandie[4].

Comines, liv. I, ch. xv. — Voir aussi Legrand, ms. fr. 6972, n° 75. *Instruction aux ambassadeurs du duc de Normandie en Bourgogne.*

1. Soit le 25 *novembre* et non *décembre*, comme le dit à tort Duclercq. — V. *Chron. Scandaleuse*, et plus bas, même ch., en note, au traité de Caen, le témoignage du duc de Bretagne lui-même. — *Chron. du Mont Saint-Michel*, I, 78 et s. — Il est évident que la date du 10 décembre, indiquée par Quicherat, est trop tardive. C'est ainsi que, dès le 30 nov., Bueil, Louis d'Harcourt et Dunois assistent, *à Rouen*, à une séance du conseil ducal. — Ms. fr. 6972, p. 73.

2. On disait aussi que le duc de Bretagne convoitait des villes normandes sur les confins de Bretagne. — Duclercq.

3. Basin, liv. II, ch. x et xi. — *Chron. Scandal.*

4. Il alla d'abord au Pont-de-l'Arche. Le lendemain, une entrevue des deux ducs à Port-Saint-Ouen, ménagée par Dunois, resta sans résultat. Les conseillers de François prétendirent très faussement, à cette occasion, que les gens de Rouen avaient comploté d'assassiner leur maître. — Basin. — Duclercq.

Averti par lui de ce qui se passait, le Roi pénétra aussitôt dans la province[1]. Son frère était hors d'état de résister, car il n'avait que fort peu de troupes. Louis savait aussi, à n'en pas douter, que le comte de Charolais, satisfait de la part que lui avait attribuée le traité de Conflans, ne s'opposerait pas à ses desseins. Le comte était, en effet, occupé à réduire les Liégeois qui venaient encore une fois de se révolter. D'ailleurs, le caractère faible et versatile du duc de Normandie ne lui inspirait que peu de confiance et moins encore de sympathie[2]. Privé de l'appui du duc de Bretagne, Charles ne pouvait donc attendre de secours d'aucun côté.

Louis se dirigea tout d'abord vers la Basse-Normandie, dont il s'empara, laissant aux Bretons les places qu'ils tenaient[3]. Puis il vint à Caen pour se concerter avec le duc François. Les deux princes signèrent, dans cette ville, le 23 décembre 1465, un traité par lequel le duc abandonnait complètement son ancien allié[4]. Le Roi promettait de rendre ses bonnes grâces à

1. D'après la *Chron. du Mont Saint-Michel* (I, 79), un premier accord fut conclu le 12 déc., à Bayeux, entre le duc de Bretagne et les envoyés du Roi, l'amiral de Montauban et le maréchal Rouhault. C'est à cette occasion que Dammartin, qui avait suivi le parti du duc de Bretagne, rentra en grâce auprès du Roi.

2. Il s'en était exprimé très vivement après Montlhéry. Le duc de Berry, impressionné par la vue des blessés, semblait regretter son entreprise. « Avez-vous oüy parler cet homme? » disaient le comte de Charolais et ses conseillers. « Il se trouve esbahy, pour 7 ou 800 hommes « qu'il voit par la ville allant blessez, qui ne luy sont rien, ne qu'il con- « noist. Il s'ébahiroit bientôt, si le cas luy touchoit de quelque chose, « et seroit homme pour appointer bien légèrement et nous laisser en la « fange..., parquoy est nécessaire de se pourvoir d'amys. » Et, sur ce soupçon, le comte de Charolais avait envoyé un ambassadeur en Angleterre, pour préparer une alliance avec le roi Edouard, « combien que... « la chose du monde que plus il haïssoit, en son cœur, c'estoit la mai- « son d'Yorch. » — Comines, liv. I, ch. v.

3. Du Clercq. — Comines.

4. Le traité daté du 22 fut ratifié le 23 par le Roi. — Morice, III, 115 et 116. — Lobineau, II, 1283. — Ms. fr. 6961, Legrand, *Hist. de Louis XI*, liv. IX, p. 9. — Ms. fr. 6972. — Comines (liv. I, ch. xv) dit que le traité était si obscur que ni l'un ni l'autre ne le comprit jamais. Entre autres conditions, le Roi laissait la ville de Caen et plusieurs autres villes normandes aux mains du favori du duc de Bretagne, Odet d'Aydie, sire de Lescun.

Dunois[1], à Dammartin, Lohéac, Lescun, Rouville, en un mot, à tous ceux qui tenaient le parti du duc de Bretagne contre le duc de Normandie. Il s'engageait, par contre, à ne jamais pardonner aux six principaux partisans de ce dernier, c'est-à-dire aux deux d'Harcourt[2], au sire de Bueil, à Chaumont[3], à son fils Charles d'Amboise et, enfin, à Jean de Daillon[4].

Durant ce temps et après une courte absence, le duc de Normandie était revenu à Rouen qui, seul avec deux ou trois autres villes, tenait encore pour lui[5]. Le Roi ayant envoyé, sur ces entrefaites, cinq ou six cents lances à Conches et à Pacy, les conseillers du duc, craignant de se voir bloqués, ne jugèrent plus le séjour de la capitale assez sûr et emmenèrent leur maître au Pont-de-l'Arche. Il revint cependant à Rouen le jour suivant, pour se réfugier ensuite à Honfleur, accompagné seulement de ses amis et d'une petite troupe de gens d'armes[6].

Ayant achevé la conquête de la Basse-Normandie, le Roi vint

1. Dunois faisait cependant encore partie du conseil du duc de Normandie à Rouen, le 30 novembre. — Ms. fr. 6972, p. 73.

2. Louis, évêque de Bayeux, et Jean de Lorraine.

3. Legrand dit *Clermont*, mais c'est une erreur manifeste.

4. « Lesquels, disait le duc de Bretagne, ont été reconnus cause et « participans de la conspiration et injure à nous faite à Sainte-Cathe- « rine du Mont..., au mois de novembre dernier. » Ceci était tout à fait contraire aux traités de Conflans et Saint-Maur, ainsi qu'aux lettres d'abolition données le 8 octobre 1465, pour toutes les entreprises faites contre le Roi. — Ms. fr. 6961, p. 122. — Basin, liv. II, ch. XIV.

5. Décembre. Le duc était allé jusqu'à Louviers, pour voir le duc de Bourbon, mais sans succès. A son retour à Rouen, il se fit couronner duc, suivant les anciens rites, à la grande joie des habitants. — *Chron. Scandaleuse*, p. 94 et s. — Gaguin, *l. c.*, fol. 144. — Duclercq.

6. Basin, liv. II, ch. XIII, éd. Quicherat. — D'après Basin, Bueil et Chaumont cherchèrent, en vain, à retenir le duc à Rouen, pour mieux le livrer au Roi. Quicherat fait, avec raison, ressortir, dans une note, l'absurdité de cette accusation portée contre des gens qui avaient encore, à ce moment, tout à redouter, soit du Roi, soit du duc de Bretagne. — Le Roi venait, en effet, de faire raser le château de Chaumont (janvier 1466), quoiqu'il l'eût déjà confisqué et donné à la duchesse d'Orléans (31 mai 1465. — Bibl. nat., *Coll. de Touraine*, XIV, n° 4008). Quant à Bueil, il avait tout récemment débauché 120 Ecossais de la garde royale. Ces derniers, qui cherchaient à le rejoindre, furent battus à Cailly, dans le pays de Caux, par Melun (déc. 1465). — *Chron. Scandaleuse*, p. 94 et 99.

mettre le siège au Pont-de-l'Arche[1] dont la garnison reçut aussitôt du duc l'ordre de capituler. Les habitants de Rouen, qui assistaient consternés à l'écroulement du fragile édifice de l'indépendance normande[2], furent aussi invités à négocier avec le Roi. Celui-ci était aidé dans sa tâche par Charles de Melun, son grand maître d'hôtel, et par le duc de Bourbon, qui, mécontent de la part à lui faite lors du traité de Saint-Maur, était revenu subitement au parti de Louis XI[3]. Cependant le duc Charles avait envoyé, au mois de décembre, des ambassadeurs[4] réclamer du secours auprès des princes de la maison de Bourgogne, qui, d'ailleurs, ne songeaient guère à intervenir sérieusement. Ces derniers présentèrent cependant quelques observations au Roi; mais, cette démonstration n'étant point appuyée par des arguments militaires, Louis n'en tint aucun compte et continua à avancer[5]. En cette extrémité, le duc de Normandie se vit contraint de s'adresser directement à son frère. Il lui envoya donc une ambassade pour se plaindre de l'invasion de son duché et rappeler que lui et ses amis étaient couverts par les traités. Le Roi répondit par l'offre de l'arbitrage des ducs de Bretagne et de Bourbon, offre qui fut aussitôt acceptée[6].

Le 7 janvier 1466, le duc se plaint de ce que le Roi et les arbitres paraissent d'accord pour excepter du pardon général ses principaux serviteurs[7]. Il proteste qu'il n'entrera en aucun traité, sans avoir reçu des sûretés sur ce point. Le duc ajoute qu'il se

1. Dans les premiers jours de janvier. La ville fut prise par la trahison de Louis Sorbier, le 9 janvier. Le château seul se défendit. — *Chron. Scandaleuse*, en 1465.

2. Basin, liv. II, XIII, XIV.

3. *Ibid.* et *Chron. Scandaleuse*, en 1465, p. 93. — Envoyé en Normandie, comme ambassadeur, le duc se faisait livrer plusieurs places. Ainsi, dans l'espace de trois mois, il avait conquis deux fois la Normandie pour deux maîtres différents.

4. Parmi eux l'historien Thomas Basin, évêque de Lisieux.

5. Basin, liv. II, ch. XIV.

6. Cependant le duc aurait préféré le choix du duc de Calabre et du comte de Charolais.

7. V. leurs noms, page précéd., et ms. fr. 6973, n° 174.

soumettra volontiers à la décision des arbitres, pourvu que le Roi s'y soumette aussi, qu'il cesse les hostilités et que les habitants de Rouen, ainsi que tous ses serviteurs soient amnistiés. Enfin, de guerre lasse, il finit par renoncer à la Normandie et à s'en remettre pour son apanage à la décision des arbitres; mais il persiste encore à réclamer, en faveur de ses amis, l'amnistie ou, tout au moins, des sauf-conduits pour la durée de la trêve, sur le point de se conclure[1]. Ces conditions étant acceptées, le 10 janvier, une suspension d'armes de dix jours, prolongeable pour la durée des négociations, fut proclamée par le Roi, et les ducs de Bretagne et de Bourbon reçurent pleins pouvoirs pour décider de l'apanage[2].

Dans l'intervalle, Charles avait, comme nous l'avons dit, quitté Rouen pour se réfugier à Honfleur[3]. Là, il voulut s'embarquer pour la Flandre; mais, le vent étant contraire, il dut renoncer à ce projet. Alors le duc de Bretagne, dont la colère s'était un peu calmée, vint, d'accord avec le Roi, le prendre pour l'emmener par mer dans son pays[4]. Les serviteurs de Charles ne pouvaient le suivre, craignant le ressentiment du duc François et de son entourage. Ils profitèrent donc de leurs sauf-conduits pour faire séparément leur appointement avec le Roi[5]. Ce dernier ne demandait pas mieux que de les recevoir en

1. Ces demandes du duc sont antérieures au 9 janvier. Elles furent, en effet, proposées et acceptées pendant le siège du Pont-de-l'Arche. — *Instructions du Roi à ses ambassadeurs*, auprès du comte de Charolais, ms. fr. 6973, p. 129 et ss.

2. Donné à Pont-de-l'Arche. — Ms. fr. 6971, n° 1203.

3. Avant le 14 janvier 1466 (probablement le 13, d'après Quicherat, *Basin*); car, à cette date, le Roi reçoit la députation de Rouen et lui pardonne (ms. fr. 6973, p. 125, copie), ayant toujours soin d'excepter les six conseillers nommés plus haut.

4. *Hist. de Louis XI*, de Legrand, ms. fr. 6961, liv. IX, p. 14 et s. — Le duc François venait de Caen. Une sorte de sympathie unissait ces deux princes, tous deux faibles et incertains, et ils eurent vite oublié leur querelle, ou plutôt celle de leurs conseillers. En effet, le Roi, ayant demandé, peu après, au duc de Bretagne, de chasser le duc de Normandie de ses états, se vit refuser sa demande.

5. « Or ainsi se retira le duc de Normandie, en Bretagne, pauvre et « defait et abandonné de tous ses chevaliers qui avoient esté au Roy

grâce; car, comme le dit Barante, il ne témoignait plus de rancune aux gens dont il avait quelque chose à espérer ou à redouter. La guerre du Bien Public lui avait enseigné à sacrifier ses ressentiments à ses intérêts.

Le 22 janvier 1466, à Pont-de-l'Arche, le Roi donnait des lettres de rémission à la douairière de Brézé[1]. Le 2 février, le duc de Bretagne autorisait le Roi, par lettres patentes, à pardonner à Bueil[2]. Au mois d'août suivant, Pierre et Charles de Chaumont d'Amboise et Jean de Daillon sont encore seuls exceptés d'un pardon général[3]. Il y eut cependant du sang versé. Louis XI, qui cherchait à gagner les grands personnages, éprouvait moins de scrupules à l'égard des plus petits. Plusieurs serviteurs du duc de Normandie furent noyés et décapités; d'autres furent exilés et virent leurs biens confisqués ou détruits[4].

Ainsi se termina cette grande lutte. La royauté, qui avait paru chanceler un moment, en sortait victorieuse, grâce aux divisions de ses ennemis. Sacrifié par ses alliés, le duc de Nor-

« Charles son pere et avoient fait leur appointement avec le Roy, et « mieux appointez de lui que jamais n'avoient esté de son pere. » — Comines, liv. I, ch. XVI.

1. Et non au patriarche Louis de Harcourt, comme Legrand le dit à tort. — V. un peu plus bas, en note, et cf. mss. fr. 6961, liv. IX, p. 14 et s., et 6973, p. 293.

2. Caen, 2 février 1466. — V. la lettre, ms. fr. 6963 (n° 1168); *Mém. pour l'Histoire de Bretagne*, par D. Morice, III, col. 143; et D. Lobineau, *Hist. de Bretagne*, II, 1283. Sont exceptés du pardon le patriarche et son frère, Daillon et les deux Chaumont d'Amboise.

3. La Motte d'Esgry, 24 août 1466. *Registres du Trésor des chartes*, n° 194, p. 102. — Le Roi ordonne des commissaires pour leur faire leur procès. Jean de Harcourt, d'abord fait prisonnier, avait reçu sa grâce par lettres du duc de Bretagne, le 16 février. — Morice, *Hist. de Bretagne*, III, 118. — Gaguin, fol. 145 r°. — En juillet, le patriarche reçut des lettres d'abolition et fut exilé momentanément à Rome. — Ms. fr. 6973, p. 293 et 311.

4. *Réponse du duc de Normandie* au comte de Charolais, ms. fr. 6973, p. 209. — V. aussi même vol., en 1466, les *Interrogatoires d'Antoine Regnart*, archer du maréchal Joachim Rouhault, touchant la prise de Pontoise. L'interrogatoire du 5 mars 1466 est principalement dirigé contre Chaumont et Daillon. Regnart dit à Chaumont que, lorsque lui et les autres grands seigneurs auraient fait leur appointement, les gens de peu seraient abandonnés à la vengeance du Roi. — *Mémoires de Duclercq*, liv. V, ch. XLIX, et *Chron. Scandaleuse*, en 1465 et 1466.

mandie en jugeait sainement les conséquences, lorsqu'il prédisait à ceux qui l'avaient abandonné un sort semblable au sien[1]. Dix ans plus tôt, au moment de la fuite de son fils en Bourgogne, Charles VII avait déjà clairement entrevu l'avenir. Informé des égards dont le duc de Bourgogne comblait le Dauphin rebelle, il s'était écrié : « Mon cousin de Bourgogne ne sait ce qu'il fait de nourrir le renard qui mangera ses poules. »

Quant aux conseillers du duc de Normandie, ce n'étaient pas seulement les avantages remportés par la royauté qui les poussaient dans les bras de Louis XI. Sans doute, les événements venaient de révéler tout à coup chez le fils de Charles VII des talents qu'on ne soupçonnait pas, et Jean de Bueil et ses amis avaient pu s'apercevoir que, dans la partie engagée, ils n'étaient pas du côté du plus fort. Mais il convient de remarquer aussi, à la décharge des conseillers de Monsieur Charles, que les circonstances ne leur laissaient pas le choix du parti à prendre. La haine que, depuis l'affaire de Rouen, on leur portait en Bretagne, ne permettait ni à Bueil ni aux autres de suivre leur maître dans ce dernier pays, et le duc de Normandie lui-même leur indiquait clairement la seule voie qui leur restât ouverte[2]. Enfin c'était à regret que quelques-uns des anciens compagnons de Charles VII s'étaient vus contraints, au début de la guerre du Bien Public, de prendre parti contre cette royauté dont ils avaient été les fidèles soutiens[3].

A cet égard, les sentiments de Bueil ne sauraient être douteux. Son pardon obtenu, il pouvait d'autant mieux se livrer à ses inclinations naturelles que, dès lors, il était redevenu, en qualité de comte de Sancerre, le vassal direct du Roi rentré en possession du duché de Berry. Les circonstances lui permettaient, d'ailleurs, de servir, à la fois, les intérêts de Monsieur Charles et ceux du Roi, en cherchant à amener un rapprochement durable entre les deux frères.

1. Ms. fr. 6973, *Réponse au comte de Charolais.*
2. Plus haut, p. cclvij et s.
3. V. plus haut, p. ccxlix, note 2, l'opinion de Brézé.

CHAPITRE XVI.

Sommaire. — Grâces accordées à Bueil à partir de 1466. Le comté de Sancerre détaché du Berry. — Affaires d'Angleterre. Entrevue de Louis XI et de Warwick, à Rouen, et mise en liberté de Bergavenny (1467). — Affaires de Bretagne et de Guienne. Influence de Bueil sur son ancien maître, Monsieur Charles. Guerre avec la Bretagne. Traité d'Ancenis (1466-10 sept. 1468). — Fondation de l'ordre de Saint-Michel (1er août 1469). — Entrevue de la rivière de Brau et traité de Colonges-les-Réaulx (7-18 sept.). — Mission de Bueil auprès du nouveau duc de Guienne, à Saint-Jean-d'Angely (oct. 1469). — Traité d'Angers (16 avril 1470). — Naissance d'un Dauphin (30 août 1470).

Dès octobre 1466[1], Bueil cesse de toucher la pension de six mille livres qui lui avait été allouée par le duc de Normandie sur le domaine de cette province[2], et reçoit, par contre, du Roi une somme à peu près équivalente sur le revenu des traites de Saintonge et de la Rochelle[3]. Ces droits fluviaux ou maritimes, payés sur le transport et la sortie des blés et vins, n'étaient pas seulement une mesure fiscale. Ils avaient aussi une portée économique, destinés qu'ils étaient à empêcher une trop forte

1. L'année financière commençait alors le 1er septembre pour la recette et le 1er octobre pour la dépense. — Ms. fr. 20498, fol. 77.

2. Ms. fr. 20490, Gaignières, fol. 67, orig. : « Appointemens faiz, en « l'année comançant en octobre, l'an 1466, sur les lieux où Mgr de Bueil « fut apointé, de sa pension de 6,000 l., en l'année précédente, sur le « domaine de Normandie. Lequel Mgr de Bueil ne prent plus, parce qu'il « a les traictes de la Rochelle. » — Le nom de Bueil ne paraît pas sur les comptes de Pierre Morin, trésorier général du duc de Normandie (1465-1468). — Ms. fr. 6973. — V. plus bas, *Introd. littéraire*, les allusions historiques renfermées dans les dernières pages du *Jouvencel* (3e partie, fin du ch. III).

3. Vidimus donné par Robert d'Estouteville, garde de la prévôté de Paris (11 août 1467), d'un mandement du Roi (en date de Montargis, 23 juin 1466) donnant à son cousin, conseiller et chambellan J. de Bueil la jouissance du revenu des traites de blé et de vin de Saintonge et de la ville et gouvernement de la Rochelle, après prélèvement des gages des officiers et du quart de la recette accordée aux habitants. Cette faveur est

exportation de denrées[1]. Des exemptions étaient toutefois fréquemment accordées à titre de faveur spéciale. C'est ainsi qu'en 1468, la traite ayant peu rendu, le Roi autorise, par compensation, Bueil à sortir gratuitement quatre mille tonneaux de froment et deux mille de seigle et d'orge[2] et à les charger sur navires. Jean V faisait donc le commerce, comme beaucoup de grands seigneurs de son temps. En effet, pourquoi l'ex-amiral n'aurait-il pas imité les chevaliers anglais qui, ainsi que nous l'avons vu, profitaient de leur captivité pour nouer avec Bordeaux des relations d'affaires[3] ?

Mentionnons encore ici, malgré sa date postérieure, une autre mesure destinée à rattacher, d'une façon plus étroite, le possesseur du comté de Sancerre à la royauté. Nous avons dit, en effet, que, jusqu'alors, ce fief dépendait du duché de Berry[4] et que ce lien de vassalité n'avait pas été étranger à la conduite de Bueil dans la guerre du Bien Public. Monsieur Charles ne possédait plus, il est vrai, cet apanage[5] ; mais, malgré les succès du Roi, la situation restait précaire et Louis sentait qu'il pou-

octroyée en considération des grands services rendus par l'impétrant, dès son jeune âge, au feu Roi, ainsi que pour ceux qu'il rend journellement et rendra dans l'avenir. — *Coll. d'Achon*, au Mans. — Le revenu alloué à Bueil faisait encore partie, en 1464-1465, avec le comté de Saintonge et le gouv. de la Rochelle, du domaine assigné, le 26 octobre 1461, à la veuve de Charles VII (mss. fr. 6969, fol. 1, et 20498, fol. 74). A cette date, la traite était donnée à ferme pour trois ans, moyennant une redevance annuelle de 9,516 l. t. environ. La troisième année, le revenu appartenait au fermier.

1. Sur la Seine, ces droits s'élevèrent, au commencement du règne, jusqu'à un demi-écu d'or par queue de vin. Comme les marchandises désertaient la voie d'eau pour y échapper, le Roi étendit le droit de péage aux routes du territoire voisin. — Basin, *Hist. de Louis XI*, l. I, ch. XXII.

2. De Saintonge, la Rochelle et Angoumois. — Ms. Clairambault, 144, Orig., et *Coll. de P. originales* à *Bueil*, I, n° 101[a] (copie).

3. Il est assez probable que les navires dont se servait Bueil étaient sa propriété. — V. plus haut, p. clxxiij, note 2, et p. ccix, la capitulation de Bordeaux et, dans Quicherat, *Rodrigue de Villandrando* (*P. Just.*, LXXVI), l'autorisation accordée, par le roi de Castille, à Rodrigue (1439), de commercer avec l'Angleterre au moyen d'un navire lui appartenant.

4. Il était tenu *à cause de la grosse tour de Bourges*, ancien manoir des ducs de Berry.

5. De fait, il n'était plus duc de Normandie et devait bientôt cesser aussi de l'être de droit.

vait, d'un instant à l'autre, se voir contraint de procéder à de nouveaux démembrements [1]. Aussi s'efforçait-il, à tout événement, de diminuer la puissance des grands feudataires et le nombre des vassaux qui leur faisaient cortège. C'est dans cet esprit qu'il ordonnait, en février 1468, par lettres patentes datées de Montils-lez-Tours [2], que le comté de Sancerre fût rayé des registres d'hommage du duché de Berry, avec les seigneuries qui en dépendaient, pour être désormais enregistré à la Chambre des comptes et tenu, par un seul et même hommage-lige, du Roi lui-même, *à cause de sa couronne*. Cette mesure, présentée comme une faveur spéciale, accordée au comte en récompense de ses services [3], n'était, en réalité, qu'un acte de simple prévoyance.

Enfin, Bueil reprenait le commandement d'une compagnie de cent lances, déjà promise lors du traité de Saint-Maur [4]. D'autres personnages, auxquels Louis semblait avoir moins à pardonner, étaient plus mal traités et se voyaient, au même moment, privés de leurs charges [5]. Indulgent pour les adversaires déclarés, le Roi poursuivait impitoyablement ceux qui l'avaient servi d'une façon insuffisante ou déloyale.

1. V. plus bas, même chap., les négociations du Roi avec son frère.

2. Communic. de M. Lecestre. — V. *P. Just.* à cette date. — Ces lettres ne furent enregistrées au Parlement qu'en 1473, après enquête. — V. aussi La Thaumassière, *Hist. de Berry*, l. VI, p. 291, à *Vailly*.

3. Cet acte assurait cependant au comte certains avantages accessoires, comme la réunion au comté d'un certain nombre de seigneuries.

4. Nous ne connaissons pas la date de la restitution qui eut lieu probablement en octobre 1466, au moment où le comte du Maine perdait sa compagnie (v. la note suiv.). Nous en trouvons la première mention au 10 avril 1468. A cette date, Bueil commande, au Mont-Saint-Michel, 25 lances à petite paye qui lui ont déjà été soldées le quartier précédent. — Ms. fr. 20491, fol. 58. — De même, Fontenailles est qualifié, en l'année 1467-1468, de lieutenant de la compagnie du sire de Bueil. — *Comptes de la Chambre du Roi*, deuxième compte d'André Briçonnet, ms. fr. 20685, p. 451.

5. Bueil perdait cependant la charge de capitaine de Rouen, donnée à Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol (et connétable depuis 1465), avec la lieutenance générale en Normandie (mai-juin 1466). — Legrand, *Hist. de Louis XI*, ms. fr. 6961, l. IX, p. 79. — En même temps, Charles de Melun perdait la grande maîtrise (p. 82) et le comte du Maine sa compagnie de 100 lances (p. 45). Au contraire, Louis de Châtillon était, l'année suivante, nommé grand maître des eaux et forêts (p. 96). Dam-

Dès les premiers jours de juin 1467, Bueil, rétabli dans ses fonctions de conseiller du souverain, se trouvait à Rouen avec ce dernier [1]. Louis XI n'était pas seulement venu en Normandie pour effacer le souvenir des derniers événements, mais il traitait à ce moment avec Warwick des affaires de grande importance. Ce dernier, jadis tout-puissant auprès d'Édouard IV, avait alors perdu presque toute influence sur son maître. Tandis que l'ex-favori était, depuis quelque temps déjà, d'accord avec la France, le roi Édouard penchait, de son côté, pour une alliance avec la Bourgogne et la Bretagne [2]. Concressault [3], l'ambassadeur de Louis à Londres, était chargé de suivre ces doubles négociations avec le roi et son ministre, tout en surveillant les menées des deux ducs. L'envoyé français avait aussi pour mission d'arranger, entre Louis et Warwick, une entrevue qui souffrait quelque retard [4]. Cependant, ce dernier arrivait le 7 juin à Rouen [5], accompagné d'une suite qui se montait à plus de deux cents personnes. Reçu avec des honneurs extraordinaires, il eut, le jour même, avec Louis, une première conférence [6].

Warwick utilisait aussi ce séjour pour régler ses affaires

martin et le duc de Bourbon étaient déjà rentrés en grâce. — Gaguin, fol. 145 r°.

1. Le Roi était à Rouen dès le 7 juin, venant de Paris. — *Chron. Scandal.*, p. 110 et s. — Le 13, Bueil est présent au conseil. De même, précédemment, en avril, à Amboise. — *Ordonnances*, XVI, p. 567 et 580.

2. Barante, IX, l. I.

3. Guillaume de Menny-Penny, sire de Concressault, écossais au service de France, fait chevalier devant Rouen en 1449. — Chartier, II, ch. 202.

4. Le 8 mars, Concressault écrit déjà de Londres au Roi pour signaler ce retard. Il espère partir dans huit ou dix jours avec Warwick. — *Mém. pour servir à l'Hist. de Bretagne*, par D. H. Morice. Paris, 1746, col. 160.

5. V. *P. Just.* à cette date. — Warwick avait été chargé par Édouard IV de traiter « pour la paix et les trêves. » — *Voyages de Louis XI à Rouen*, par M. Ch. de Beaurepaire, p. 23.

6. A la Bouille, à cinq lieues en aval de Rouen. Les Anglais se rendirent ensuite à Rouen (*Chron. Scandal.*). Défrayés de toutes leurs dépenses, ils en profitèrent pour remonter leurs garde-robes et échanger leurs vêtements grossiers contre de belles étoffes de damas ou de drap

particulières, alors, semble-t-il, en aussi mauvais état que ses affaires politiques. Il était, en effet, le débiteur de Jean de Bueil, pour deux à trois mille écus[1], somme échue dès le 8 mars 1466. En outre, un parent de Warwick, Georges Nevil, fils d'Édouard lord Bergavenny, se trouvait alors, comme nous l'avons vu, entre les mains de Bueil, étant prisonnier des Français depuis tantôt dix-huit ans[2]. Utilisant la situation, Warwick obtint la mise en liberté de son cousin, présent au contrat. Il prenait, en revanche, l'engagement de payer à Bueil, en trois termes, d'un an chacun, une somme de vingt et un mille écus d'or, qui restait due sur la rançon. Cet engagement, daté de Rouen, 16 juin 1467[3], nous est connu par un vidimus du 1er janvier 1478. C'est dire qu'à cette époque Jean de Bueil n'avait pas encore été payé et que les promesses de Warwick étaient restées à l'état de lettre morte[4].

Cependant, après bien des conférences secrètes, Louis et Warwick tombèrent d'accord, ce dernier s'engageant à procurer à la France l'alliance d'Édouard IV[5]. Mais, lorsque le

de Rouen. — Basin, *Louis XI*, l. II, ch. xix. — M. de Beaurepaire donne (*l. c.*, p. 43) le détail des présents du Roi. — V. aussi Jehan de Wawrin, seigneur du Forestel, *Anciennes Chroniques d'Angleterre*, vol. II, éditées, par Mlle Dupont, dans les publications de la Soc. de l'Hist. de France.

1. « 2 à 3,000 écus en partie de finance de mons. de Bourgaisne (?)... « Mondit sr (Warwick) vous supplie (le Roi) qu'il vous plaise de en faire « parler à mondit sr de Bueul, qui ne soit pas maucontent qui n'a envoyé « devers lui au terme. » — *Lettre de Concressault* au Roi, D. Morice, *l. c.*

2. V. plus haut, p. clxij, à la prise de Rouen, et p. clxxj et ss., à Jacques Cœur, tous les détails de cette affaire. — Le comte de Foix, dans sa lettre, déjà citée, au roi Louis XI, mentionne la capture faite en France, dans les derniers temps du règne de Charles VII, d'autres personnages très importants du parti d'York et tenant de près à Warwick. Ces personnages furent réclamés au Roi en 1461 par des ambassadeurs de Henri VI de Lancastre, qui promettait de payer leur rançon. — Duclos, III, 202 et ss.

3. V. *P. Just.* à cette date.

4. Basin nomme Warwick un *traître fieffé*. Cependant, il y a lieu de remarquer ici, à sa décharge, que le dernier paiement devait être effectué le 15 juin 1470. Or, à cette date, Warwick (qui périt à la bataille de Barnet, en 1471) était déjà en pleine révolte contre son souverain et ex-protégé Édouard IV.

5. Dans le cas où il ne pourrait réussir, il promettait de fomenter une révolution en Angleterre.

ministre anglais, accompagné d'une mission française spéciale, revint à Londres[1], il s'aperçut qu'il avait été devancé auprès de son maître, par des ambassadeurs bourguignons, et la partie était d'ores et déjà perdue[2].

Ainsi, la conduite du Roi, qui avait soulevé bien des défiances dans l'intérieur de son royaume, lui avait ôté tout crédit à l'étranger. Pour qu'Édouard IV préférât aux offres de Louis XI l'alliance du nouveau duc de Bourgogne, qui faisait profession de détester la maison d'York, il fallait, en effet, qu'il eût bien peu de confiance, soit dans la puissance, soit dans le caractère du roi de France[3]. Si donc Warwick, Bueil et quelques autres politiques paraissaient, dès lors, avoir senti de quel côté le vent allait tourner, la plupart des contemporains, et parmi eux le roi Édouard lui-même, se trompaient complètement sur la valeur des forces en présence.

Mais laissons là les affaires anglaises et remontons d'une année en arrière, pour envisager les rapports du Roi avec son frère Charles. La Normandie était à peine reconquise que les intrigues recommençaient de plus belle. Une nouvelle ligue était sur le point de se former entre les ducs de Normandie et de Bretagne, le duc d'Alençon et le comte de Charolais. Vers le

1. D'après la *Chron. Scandal.*, Warwick resta douze jours à Rouen. Son départ aurait donc eu lieu le 18 ou le 19 juin.

2. Basin, *l. c.* — On prétendait que le Roi avait offert, à Édouard, le pays de Caux et l'aide de la France pour conquérir, sur la Bourgogne, Abbeville et le comté de Ponthieu. Mais, ainsi que le remarque l'éditeur de Basin, les instructions des ambassadeurs de Louis étaient fort différentes. Elles contenaient seulement l'offre d'une pension annuelle à Édouard et s'en remettaient au pape quant aux prétentions anglaises sur la Guienne et la Normandie. Ces mêmes ambassadeurs (*Chron. Scandal.*) rentraient en France au mois d'août. En effet, le traité entre la Bourgogne et l'Angleterre avait été signé le 15 juillet 1467. Édouard accordait au duc Charles la main de sa sœur Marguerite d'York, qui fut épousée par ce dernier le 3 juillet de l'année suivante (Basin, l. II, ch. xx et notes). Notons que Philippe le Bon était mort le 15 juin 1467.

3. L'insuccès de l'entrevue de Rouen rejeta dès lors la France dans le parti de la maison de Lancastre. — V. Documents inédits sur l'Hist. de France, *Lettres de rois, reines*, etc., par Champollion, II, 483, les lettres de Charles, duc de Guienne, du 30 juillet 1470. — Bourdigné, p. 220. — Basin.

milieu de l'année 1466, ce dernier envoyait une ambassade à Monsieur Charles. Bueil, qui, malgré les événements, avait conservé la confiance de son ancien maître, en ayant été informé par ce dernier, lui écrivit aussitôt pour le mettre en garde contre ces menées et pour le supplier de ne provoquer en rien le mécontentement du Roi. Une nouvelle missive du duc, reçue à Courcillon, fut envoyée par Bueil à son souverain, le 1er septembre 1466, avec une lettre demandant des instructions[1]. Le but prin-

1. V. *P. Just.* à sept. 1466. — On trouvera cette lettre, datée de Courcillon, 1er sept., et signée par Bueil, dans le ms. fr. 20486, fol. 125. Elle a été signalée par M. Vaesen dans son *Catal. du Fonds Bourré* (Bibl. de l'École des chartes de 1883, p. 30, n° 29), comme datant de 1456 et se rapportant à la mission de Bueil et de Lohéac, envoyés par le Roi pour prendre possession du Dauphiné (ch. XIII, p. CCXXV et s.). D'autre part, M. Vaesen mentionne aussi (même livraison, p. 55, n° 254) une lettre toute semblable qui se trouverait, d'après lui, au fol. 125 du ms. fr. 20497. Cette deuxième lettre, également datée de Courcillon, 1er sept., aurait été écrite par Capdorat à Louis XI et daterait de 1464. Vérification faite, le ms. 20487, qui ne renferme que 100 folios, ne contient rien de semblable, et la lettre du ms. 20486 subsiste seule. — En outre, cette dernière lettre ne paraît pas non plus appartenir à l'année 1456. Il y est, en effet, question d'un grand personnage (et, sauf erreur de lecture, d'un duc), correspondant intime de Bueil et qui intrigue avec le duc de Bourgogne par l'intermédiaire d'ambassadeurs. Il ne peut s'agir ici du duc de Savoie, qui, fort mal disposé pour Bueil, était en train, à la fin d'août 1456, de faire sa paix avec le Roi (v. plus haut, en 1452, à Cleppié, et Vallet de Vir., III, 370). Ce grand personnage ne saurait être non plus le Dauphin, qui exécutait alors sa fuite en Bourgogne. Enfin, Bueil était, en 1456, dès le 11 sept., à Lyon. Il est donc peu probable, dans les circonstances critiques où étaient les affaires, qu'il se trouvât encore au 1er sept. à Courcillon. Au contraire, la lettre se rapporte parfaitement aux relations intimes qui devaient subsister entre Bueil et le duc de Normandie en 1466, relations que le pardon récemment accordé à Jean V par Louis n'altéra pas (v. plus bas, à l'entrevue de Brau, etc...). La lettre, étant antérieure à la mort de Philippe le Bon (15 juin 1467) et postérieure à la réconciliation de Bueil avec le Roi (février 1466), doit donc être datée du 1er sept. 1466. — Un passage de Comines (l. I, ch. XVI), dans lequel il mentionne les négociations très actives qui eurent lieu au lendemain de la conquête de la Normandie, confirme ce que nous venons de dire. Cet historien fait même une allusion très directe aux bons offices de Bueil et à ceux des autres personnages qui s'entremettaient alors entre le Roi et son frère, lorsqu'il ajoute que ces intermédiaires agissaient, « les uns pour « sçavoir des nouvelles, les autres pour soustraire gens et pour toutes « mauvaises marchandises, sous ombre de bonne foy. *Aucuns y allerent « par bonne intention, pour cuider pacifier les choses :* mais c'estoit « grand folie à ceux qui s'estimoient si bons et si sages que de penser « que leur presence peust pacifier si grans princes et si subtils, etc., etc. »

cipal de Louis était, en effet, de détacher Monsieur Charles du parti des grands feudataires, l'accession de ce prince, alors seul héritier de la couronne, donnant aux mécontents une force exceptionnelle. Mais le caractère irrésolu et versatile de Charles, la naissance d'un Dauphin et la mauvaise foi qui, d'après Comines, était alors au fond de toutes les relations diplomatiques devaient, à la longue, faire échouer cette politique dont Bueil fut le loyal intermédiaire.

En attendant, malgré les conseils qui lui étaient donnés, le duc de Normandie se laissa entraîner à une nouvelle prise d'armes par ceux qui l'avaient abandonné. Le vieux duc de Bourgogne étant mort[1], le Roi, fort inquiet des intentions de son successeur, garnit de troupes ses frontières de Bourgogne et de Bretagne et la guerre recommença. Presque aussitôt, les Bretons pénétrèrent dans la Basse-Normandie et prirent Avranches et quelques autres places[2]. Un corps de troupes royales, conduites par Bueil, Charles de Crussol, sénéchal de Poitou, et Guérin Legrain[3], fut dirigé contre eux, à travers le Maine (juillet). Devant ces forces, une partie des envahisseurs, qui avaient poussé une pointe à l'est pour s'emparer d'Alençon, se jeta dans Domfront, tandis que le reste rétrogradait sur Avranches. Cependant, Alençon fut peu après occupé par eux[4], sans que les opérations prissent une allure décisive. A cette époque, le Roi, qui jusqu'alors s'était tenu à Paris, se mit en

1. Le 15 juin 1467. V. la lettre du nouveau duc au Roi, lui annonçant cette nouvelle. — Comines, éd. Godefroy, III, 72, *Preuves*.

2. Par exemple, Caen et Bayeux, villes dans lesquelles le Roi tenait des garnisons bretonnes commandées par Lohéac. — Basin, II, ch. xxi. — Louis en reçut la nouvelle le 15 oct. 1467. — *Chron. Scandal.*, p. 123.

3. V., *P. Just.*, à l'année 1467, la lettre de ce dernier datée de Fresnay (sur Sarthe), *Samedi matin*, et qui est sans doute du mois de juillet. D'après la lettre de Guérin, qui devait amener l'artillerie, les troupes royales ne faisaient alors que d'arriver. Ce document nous montre le Roi s'occupant personnellement du plan de campagne et de la direction des troupes. C'est ainsi qu'il avait chargé Guérin, d'accord avec Bueil et le sénéchal, de tenter une diversion au N.-O. dans la direction de Lassay (Mayenne).

4. *Invent. des Layettes du Trésor*, de Dupuy, ms. fr. 4440, fol. 76 r° et 112, et ms. fr. 6975, p. 1, lettre de Louis de Belleville.

marche (novembre) avec une armée formidable et vint en personne assiéger la ville, en ravageant le pays à vingt ou trente lieues à la ronde[1]. La conséquence fut la défection du duc d'Alençon et de son fils René, auxquels le Roi rendit leurs terres et qui livrèrent leur capitale en abandonnant le parti des princes[2]. Le 13 janvier 1468, Louis, alors au Mans, accordait un armistice de douze jours au duc de Bretagne[3]. Le 20 février, une nouvelle trêve, plus longue, était conclue, les deux partis gardant les places qu'ils occupaient[4].

Au mois de juillet, le Roi, ayant obtenu une prolongation de trêve du duc de Bourgogne[5], se décida à attaquer la Bretagne[6] de deux côtés à la fois, par la Normandie[7] et par l'Anjou. Nous

1. L'auteur de la *Chron. Scandal.* (p. 130), copié par Gaguin et par la *Chron. Mart.*, évalue cette armée à 100,000 chevaux (?) et 20,000 fantassins. La compagnie de Bueil était présente. En effet, son lieutenant Merry de Couhé est nommé dans l'acte par lequel René d'Alençon promet fidélité au Roi (janv. 1467). — Mss. fr. 4440, fol. 76 r°, et 20685, 2e compte d'A. Briçonnet, p. 451.

2. Le pardon du Roi est daté du Mans, 31 déc. 1467. — *Ordonnances*, XVII, 53. — Bueil était un de ceux qui devaient garantir cette convention.

3. Ms. fr. 6975.

4. Montils-lez-Tours, 20 février, *l. c.* — Le duc de Bretagne gardait Domfront et Pouancé.

5. Ce dernier venait d'épouser Marguerite d'York.

6. Dans l'intervalle, les états du royaume, rassemblés à Tours (6-14 avril), avaient déclaré que la Normandie ne pouvait pas être séparée de la couronne et que Monsieur Charles devait se contenter d'une pension de 60,000 livres et d'un apanage de 12,000, pris sur un duché ou un comté à choisir. Ils condamnaient aussi les entreprises du duc de Bretagne et ses alliances avec les Anglais et encourageaient le Roi à employer la force contre lui. Les lettres de convocation étaient datées du 26 février 1468. — Bueil est présent, placé derrière le Roi sur l'estrade. — Ms. fr. 6961, Legrand, *Histoire de Louis XI*, l. XI, p. 11. — Barante, t. IX, l. 1. — *Hist. généal. de la maison d'Harcourt*, de 1662, I, 663; III, 32, 674, 708; IV, 2007. — *Chron. Scandal.*, *l. c.*, 132. — Chastellain, V, 387 et ss. — *Anc. Chron. d'Angleterre*, par Wavrin, II, 366. — Le 26 juin 1468, le roi René, duc d'Anjou, dispensait Bueil de produire quittance du droit de rachat dû par ce dernier pour les terres de Chasteaux, Vaujours et Lublé, héritées par lui de son oncle Hardouin de Bueil. — Voir plus haut, p. vij, note 1, et *P. Just.* à sa date.

7. L'armée de Normandie, sous la conduite de l'amiral, bâtard de Bourbon, refoula promptement les Bretons chez eux. — *Chron. Scandal.*, 138. — *Chron. Martin.*, fol. 338.

retrouvons Jean de Bueil, dans cette dernière province, faisant partie de l'armée que commandait le marquis de Pont[1]. Le 21 juillet, Louis envoie Bourré, de Compiègne, en Anjou[2], avec des lettres pour le roi de Sicile et pour les chefs de l'armée[3]. D'après la très curieuse instruction remise à Bourré, ce dernier devait aviser les capitaines que le Roi venait d'obtenir du duc de Bretagne et de son frère une prolongation de trêve de quinze jours. Louis se plaignait de ce que ses troupes n'étaient pas entrées en Bretagne dès le 15 juillet. Il attribuait à ce retard la fuite des ducs, qui venaient justement de quitter Nantes pour gagner la Normandie. En conséquence, le Roi ordonnait au marquis de Pont d'avancer aussitôt en Bretagne et de pousser aussi loin que possible, pour chercher à faire rebrousser chemin aux fugitifs. Dans le cas où ils seraient avisés officiellement par l'ennemi de la prolongation de la trêve, les capitaines de Louis pouvaient s'excuser sur leur ignorance, mais ils ne devaient pas retirer leurs troupes, vu le peu de durée de la suspension d'armes[4]. Une révolte de l'arrière-ban du Poitou[5] semble avoir retardé l'exécution de ces ordres machiavéliques. Cependant, les 6 et 7 août, Bueil, Crussol et les francs archers de Pierre Comberel mirent le siège devant Champtocé[6]. Pendant le siège d'Ancenis, qui termina la campagne, le marquis de Pont conclut avec la Bretagne une trêve de douze jours (21 août) qui précéda de peu la paix dite d'*Ancenis*. Le duc de Calabre, qui arrivait de Catalogne, reçut pleins pouvoirs pour traiter avec les ducs de Bretagne et de Normandie (22 août)[7]. En même temps, le Roi

1. Nicolas, marquis de Pont, fils du duc Jean de Calabre et petit-fils du roi René.

2. Ms. fr. 20430 (Gaignières), fol. 33. — Mss. fr. 6961, p. 24, et 6975.

3. Soit le marquis de Pont, *Bueil*, Crussol, Georges de la Trémoille seigneur de Craon, et Louis de Beaumont seigneur de la Forest et du Plessis.

4. Celle-ci expirait à la fin de juillet.

5. Cette troupe réclamait un mois de solde.

6. Maine-et-Loire, arr. et au S.-O. d'Angers. Les révoltés y étaient aussi. Bourré restait à Angers pour acheminer renforts et vivres. — Ms. fr. 6975.

7. *Lettre du Roi à Bourré*, ms. fr. 6975, n° 1298 (Legrand) : « Bourré,

écrivait à Bueil, La Forest, Craon et au sénéchal de Poitou, pour leur donner l'ordre d'aider son ambassadeur de leurs conseils[1].

Par le traité d'Ancenis, conclu le 10 septembre 1468, le duc de Bretagne consentait à soumettre l'apanage de Monsieur Charles à l'arbitrage du duc de Calabre et du connétable de Saint-Pol. Il promettait aussi de servir le Roi, envers et contre tous, si, dans le délai de deux ans, son allié n'acceptait point la dotation qui lui serait assignée. Les villes prises de part et d'autre devaient être remises entre les mains du duc de Calabre[2].

Restait encore à accomplir un acte important. Il avait été convenu qu'un certain nombre de seigneurs des deux partis donneraient leur scellé en confirmation du traité[3], formalité alors très usitée et destinée à être remplie aussi bien du côté du Roi que du côté du duc[4]. Cet usage caractéristique convenait merveilleusement au génie défiant de Louis. Les Bretons apportant de leur côté des dispositions analogues, cette affaire prit de vastes

« j'envoye par dela Monsieur de Calabre pour les causes que verrez par « le double que j'escript à Monsieur de la Forest, Monsieur de Craon, « Monsieur de Bueil et le sénéchal de Poitou. J'ai baillé à mondit sei- « gneur de Calabre un pouvoir... avec un blanc pour faire un autre pouvoir « s'il en est besoing... et se ils ont à besongner de lettres closes de moy, « ou de blancs signez pour en faire, fournissez les en... » (Senlis, 21 août 1468.) — Le 9 août, le Roi avait nommé le roi de Sicile son lieutenant en Anjou, Maine et Bretagne.

1. Senlis, 21 août. — *Lettre du Roi au sénéchal de Poitou*, ms. fr. n° 20427, fol. 47 et 48 (Gaignières). Une lettre de Crussol (mention de Bueil, Château-Gontier, 28 août 1468), adressée à Beaumont, nous montre, ainsi que la révolte de l'arrière-ban, que le payement de la solde était redevenu très irrégulier sous le nouveau règne. — Ms. fr. 20488, fol. 29. — La même année, les gens d'armes de Falaise n'avaient rien reçu depuis un an. — Ms. fr. 6975, 2 février 1468.

2. La place de Champtocé, occupée par Bueil, dut être rendue en échange de celle de Caen. — Dom Plancher, IV, 363. — Les ratifications du duc de Bretagne et du Roi furent données les 17 et 18 sept. Celle de Monsieur Charles ne vint que plus tard. — Legrand, ms. fr. 6975. — Comines, l. II, ch. v. — Barante.

3. Parmi eux se trouvaient Bueil et son lieutenant Fontenailles. — Ms. fr. 6975, au 21 août 1468.

4. C'est à tort que Daru (*Hist. de Bretagne*) considère cette condition comme une exigence du Roi imposée aux seuls Bretons. Pour s'en convaincre, il suffit de considérer la forme des scellés, ainsi que la déclaration qui, lors du traité d'Angers (v. plus bas), régla cette épineuse affaire. — Ms. fr. 6977.

proportions et ne put être réglée définitivement que plus d'un an après.

Dans l'intervalle, le Roi, échappé à la prison de Péronne[1], avait accordé à son frère le duché de Guienne[2] et s'efforçait de plus en plus de le détacher du duc de Bourgogne. C'est ainsi que, peu après (1er août 1469), Louis fondait l'ordre de chevalerie de Saint-Michel[3], dans le même esprit qui lui avait fait détacher du Berry le comté de Sancerre. Cet ordre, destiné à contrebalancer l'influence du lien féodal et à rattacher à la personne du souverain les grands personnages du royaume, devait compter trente-six chevaliers. On n'en nomma d'abord que

1. Le traité de Péronne est du 14 oct. 1468. — Comines, III, 79.

2. Amboise, avril 1469. — *Ordonnances*, XVII. — Le Roi lui refusa la Champagne et la Brie, qu'il avait consenti à lui accorder lors du traité de Péronne. — Comines, l. II, ch. IX, XIV et XV.

3. V., *Ordonnances des Rois*, XVII, p. 237, l'institution, les statuts et les noms des chevaliers. — Lettre du Roi à Dammartin du 26 octobre, Ms. fr. 6976, Legrand, *Hist. de Louis XI*, l. XII, p. 45. — Saint Michel était considéré comme le prince de la chevalerie et le patron de la France. Outre les 36 chevaliers, l'ordre comptait 4 officiers. Le Roi n'avait que deux voix (trois pour départager) et était soumis à la correction fraternelle du chapitre. Les chevaliers devaient toujours porter le collier, formé d'une chaîne d'or chargée de coquilles lacées l'une avec l'autre ou, du moins, la médaille à l'effigie du saint, avec lacet de soie. Le costume de cérémonie était de damas blanc fourré d'hermine, avec une bordure d'or à coquilles. Le chaperon était de velours cramoisi. Seize chevaliers seulement furent nommés directement par le Roi, lors de la première promotion. Les autres furent nommés en chapitre. Voici les noms des premiers, non compris le Roi : 1° le duc de Guyenne ; 2° le duc de Bourbon ; 3° le connétable de Saint-Pol ; 4° André de Lohéac, maréchal ; 5° Jean de Bueil ; 6° Louis de Beaumont, seigneur de la Forest et du Plessis ; 7° Jean d'Estouteville, seigneur de Torcy ; 8° Louis de Châtillon ; 9° Louis, bâtard de Bourbon, comte de Roussillon, amiral ; 10° Antoine de Chabannes, grand maître ; 11° Jean, bâtard d'Armagnac, comte de Cominges, maréchal et gouverneur du Dauphiné ; 12° George de la Trémoille, seigneur de Craon ; 13° Gilbert de Chabannes, seigneur de Curton, sénéchal de Guienne ; 14° Louis de Crussol, sénéchal de Poitou ; 15° Tanneguy du Chastel, gouverneur de Roussillon et Cerdagne. On remarquera que le roi René ne faisait pas partie de cette promotion. Quant au duc de Bretagne, il refusa d'abord (v. un peu plus bas). Au siècle suivant, l'ordre de Saint-Michel étant tombé en discrédit, Henri III fonda, le 31 déc. 1578, celui du Saint-Esprit. Dès lors, les chevaliers reçurent le collier de Saint-Michel la veille de leur réception dans l'ordre du Saint-Esprit, d'où le titre de chevalier des ordres du Roi. — Outre les ouvrages déjà cités, v. Moréri, *Dict. Hist.* — *Statuts de l'Ordre*, avec pièces, de 1725. — Ms. fr. 6961, p. 45 et ss. — *P. Just.* au 31 juillet 1478.

seize, parmi lesquels Jean de Bueil occupait le cinquième rang. Le nouveau duc de Guienne reçut le collier au moment où il quittait la Bretagne pour entrer dans son nouvel apanage. Le 15 août, à la Rochelle, il jurait fidélité au Roi[1].

Enfin, le 7 septembre, les deux frères avaient, sur la rivière de Brau, une entrevue qui scella leur réconciliation[2]. Louis vint de Niort[3] à Puyravault, tandis que Charles se logeait sur l'autre rive de la Sèvre, au château de Charon. Le jeudi 7 septembre, Bueil, envoyé par le Roi, vint le premier visiter le duc de Guienne, qui l'accueillit affectueusement et devisa avec lui, tout en s'habillant, sur la manière dont il devait se comporter à l'égard de son frère. Les autres personnages de la suite de Louis XI parurent aussi successivement à Charon. Dans l'après-midi du même jour et le lendemain (8 septembre) l'entrevue eut lieu[4]. Commencée non sans méfiance, elle se termina avec la plus grande cordialité. Le duc de Guienne rejeta toutes ses fautes sur ses conseillers, et le Roi parut abonder dans son sens. Par un singulier retour, la plupart de ces anciens rebelles, et Bueil tout le premier, étaient maintenant en faveur auprès de Louis XI et chevaliers de son ordre. Au bout de deux ou trois jours, les princes se transportèrent au château de Maigné, près Colonges-les-Réaux[5], et se livrèrent au plaisir

1. Ms. fr. 20430, fol. 37. — Comme symptôme de l'intérêt porté, alors, par le Roi à son frère, on peut noter une lettre pressante de Louis au capitaine de Lusignan, pour lui donner l'ordre d'admettre Monsieur Charles dans la ville, afin de le mettre à l'abri des maladies régnant alors en Saintonge. — Legrand, *Hist. de Louis XI*, l. XII, p. 74 (ms. fr. 6961). — Le favori de Monsieur Charles, Odet d'Aydie, avait été gagné par le Roi. V. ms. fr. 20430, fol. 41, son serment au Roi du 6 février 1468.

2. La rivière de Brau désigne ici la Sèvre Niortaise. — Le pont de Brau répond à un village appelé *le Braud* sur la carte de Cassini et placé sur la rive S. de la Sèvre, près du bourg de Charon. — Ms. fr. 6976, p. 10, et 6961, l. XII, p. 62. — *Mém. de Comines*, éd. de Mlle Dupont, III. *Preuves*, n° 15. On trouvera, dans ce dernier ouvrage, une lettre d'un des familiers du Roi donnant d'intéressants détails sur cette entrevue.

3. Il y était arrivé le 5 septembre.

4. Elle eut lieu au milieu de la rivière. Suivant l'usage du temps, on avait construit, sur un bateau, une cage en charpente, séparée en deux par une barrière.

5. Deux-Sèvres (v. plus haut, p. ccxix, note 3). Cette localité peut être identifiée soit avec Coulonge, sur Lautise, à 20 kil. de Niort, soit plutôt

de la chasse. Enfin, le 18 septembre, ils réglaient définitivement la situation du duc de Guienne, par un traité auquel Bueil apposait sa signature[1].

Cependant, à quelque temps de là, le Roi apprenait que le duc de Bourgogne envoyait à Monsieur Charles une ambassade, composée de Jacques de Saint-Pol et du seigneur de Remiremont. A cette nouvelle, Louis expédia, en toute hâte, à son frère trois ambassadeurs, Jean de Bueil, le sire du Bouchage[2] et Pierre d'Oriole, afin d'empêcher la cour de Bourgogne de reprendre sur le duc de Guienne son ancienne influence[3]. Bueil et ses collègues arrivèrent à Saint-Jean-d'Angely quelques jours avant les Bourguignons, et lorsque ces derniers se présentèrent, ils furent accueillis par une véritable fin de non-recevoir.

Le 22 octobre 1469, les ambassadeurs rendaient compte au Roi[4] des faits et gestes des Bourguignons arrivés dès la veille.

avec Coulon, à 10 kil. de la même ville. Près de ces deux endroits se trouvent deux localités nommées *Magné*. Maigné appartenait à la famille de Chourses. Antoine, seigneur de Maigné, fils de Guy de Chources ou Sourches, seigneur de Malicorne, épousa, vers 1478, Catherine de Coetivy (fille d'Olivier et de Marie bâtarde de France), nièce d'Antoine de Bueil. — *Louis XI, M. de Taillebourg et M. de Maigné*, par Marchegay, 1845. — Wavrin, *Anc. Chron. d'Angleterre*, II, 396. D'après ce dernier auteur, le titulaire de la seigneurie de Malicorne aurait été alors Jean Aubin, seigneur dudit lieu et premier chambellan du duc de Guienne.

1. *Traité de Colonges-les-Réaulx*. Ce traité confirmait les lettres accordant à Monsieur Charles le duché de Guienne, contre renonciation au duché de Normandie. En même temps, le Roi envoyait une ambassade au roi de Castille, chargée de demander en mariage, pour Charles, sa sœur (Isabelle), ou sa fille (Jeanne) héritière des royaumes de Castille et de Léon. — Le 26 janvier 1469, Dammartin était nommé lieutenant général du Roi et du duc de Guienne dans le Midi (ms. fr. 6976, 10, 181, 217, etc.). — Barante, *Charles le Téméraire*, livre II. — *Ordonnances*, XVII, p. 255. — Basin, II, 26.

2. Imbert de Batarnay, sire du Bouchage.

3. Ms. fr. 6961, Legrand, *Hist. de Louis XI*, l. XII, p. 75, et ms. fr. 6975, p. 869 (*Copies*). — Barante (vol. IX, p. 244) semble croire que Bueil n'avait pas quitté le duc de Guienne depuis l'entrevue : ce qui ne paraît pas exact. — On retrouve la mention de cette ambassade dans les *Comptes de la Chambre du Roi*, d'André Briçonnet (Ms. fr. 20685). Peu auparavant (3e compte finissant en sept. 1469), Bueil avait déjà été envoyé auprès du duc.

4. Lettre des ambassadeurs, datée de Saint-Jean-d'Angely. — Dom Plancher, *Hist. de Bourgogne*, vol. IV, p. 377, et *Preuves*, CCLX. — Au mois d'oct. deux chevaucheurs du Roi sont envoyés successivement, à toute

Ces derniers étaient porteurs de deux lettres, l'une officielle et l'autre secrète, dont le duc de Guienne donna aussitôt lecture aux envoyés de son frère. La deuxième missive contenait les points suivants : le duc de Bourgogne désirait, en premier lieu, savoir si le Roi s'acquittait bien de ses promesses et offrait ses bons offices pour les faire exécuter. En second lieu, le duc démentait le bruit très répandu qu'il aurait récemment cherché à s'emparer du gouvernement du royaume, au préjudice des droits du duc de Guienne[1]. En troisième et quatrième lieu, il offrait à ce dernier la Toison d'or, et, dans le cas où il l'accepterait, la main de sa fille, Mademoiselle de Bourgogne[2]. Enfin, il lui demandait la conclusion d'une étroite alliance, en vue de laquelle il avait remis un blanc-seing à ses ambassadeurs.

Sous l'inspiration des envoyés du Roi, le duc de Guienne répondit que, n'étant pas soutenu par ses alliés, force lui avait été de s'entendre directement avec son frère, de la générosité duquel il n'avait qu'à se louer. Quant aux bruits mentionnés par le duc, il n'en avait jamais ouï parler, ni au Roi ni à personne. Il regrettait de ne pouvoir accepter la Toison d'or, se trouvant déjà lié au souverain par l'institution du nouvel ordre de Saint-Michel. A l'offre du mariage, il ne fut répondu que par un pur et simple remerciement. Enfin, l'alliance de la Bourgogne était également repoussée, par la raison que le duc se tenait pour obligé de considérer comme ses amis tous ceux du Roi son frère et comme ses ennemis tous les autres. Les ambassadeurs de Louis détournèrent en outre leur hôte d'offrir aux Bourguignons le cadeau obligé en pareil cas, manque de courtoisie qui équivalait presque à un affront[3]. Pour mieux

diligence, de la Lardière et d'Amboise, porter lettres closes du Roi, de grande importance et secrètes, à Saint-Jean-d'Angely et ailleurs, au duc de Guienne, aux seigneurs de Bueil, d'Oriole et du Bouchage (la deuxième lettre est adressée aux seuls ambassadeurs). — Au mois de novembre, le Roi écrit d'Amboise à Vaujours aux seigneur et dame de Bueil. — Arch. nat., KK 62, fol. 126, 131 et 244 v°.

1. Ceci était, sans doute, une allusion à l'affaire de Péronne.

2. Marie, fille unique de Charles le Téméraire et d'Isabelle de Bourbon, née en 1457.

3. Dom Plancher, *l. c.* : « Aucuns l'avoient averti de donner de la

montrer encore sa bonne volonté, Monsieur Charles faisait, quelques jours après, une visite très cordiale à son frère aux Montils-lez-Tours[1].

Cependant, du côté de la Bretagne, l'affaire des scellés restait en suspens, si bien que la guerre faillit se rallumer à propos du collier de Saint-Michel. Le duc François l'avait refusé, alléguant assez cavalièrement que les chevaliers de l'ordre étaient gens de trop petit état pour lui. Il ne voulait pas, disait-il, tirer au même collier que Gilbert de Chabannes, sire de Curton, et les *Maîtres-Jean* du Roi. En réalité, il trouvait les obligations des chevaliers incompatibles avec sa dignité de prince souverain[2]. Mais, Louis XI ayant fait avancer ses troupes et menacé d'envahir de nouveau la Bretagne, le duc céda aussitôt et des conférences furent convoquées à Angers.

Du côté français, l'évêque de Langres, Jean de Bueil, Louis de Beaumont, Jean de Daillon, Pierre d'Oriole, Luillier et Cerisay[3] conduisaient les négociations qui, commencées avec le mois de février 1470[4], durèrent jusqu'en avril. Pendant ce

« vaisselé d'argent auxdits Bourguignons, pour ce que c'est une chose « accoutumée de faire aux ambassadeurs soit d'amis ou d'ennemis. » Signé : *Bueil*, Imbert de Bastarnay, Pierre d'Oriole (conf. plus haut, p. cxcij). Les ambassadeurs ajoutent que, dès que les Bourguignons seront partis, ils se hâteront de revenir auprès du Roi. — En novembre, Bueil est à Vaujours (KK 62, fol. 244 v°) et, en décembre, il est présent au conseil du Roi aux Montils-lez-Tours. — *Ordonnances*, XVII, p. 278.

1. Il arriva le 23 décembre 1469 et resta jusqu'à la fin de l'année. — *Chron. Scandaleuse*, p. 155. — D. Plancher, *Hist. de Bourgogne*, IV, 378. — En déc. 1469 ou janvier 1470, le Roi envoie à Bueil, à Vaujours, un messager pour affaire. De même, fin janvier, à propos du logis des gens d'armes de sa compagnie. — Ms. fr. 6758, fol. 14 v° et 16. *Comptes du règne de Louis XI*.

2. On assurait aussi que le duc avait accepté la Toison d'or. Le Roi lui donna jusqu'au 15 février pour se décider. — *Chron. Scandal.*, p. 156. — *Chron. Martin.*, fol. 343. — Ms. fr. 6961, Legrand, *Hist. de Louis XI*, l. XIII, p. 17 et ss., et ms. fr. 6976, en 1469 (*Copies*). — Quelque temps après, le duc de Bretagne changeait d'attitude et demandait le collier. — Ms. fr. 6979. — Lettre du Roi au grand maître, la Guerche, 31 juillet 1472.

3. Les plénipotentiaires du duc de Bretagne étaient Guillaume Chauvin, l'évêque de Rennes, les seigneurs de Quintin et de Coëtquen, l'abbé de Bégard, Olivier du Breuil et Eustache d'Épinay. — Ms. fr. 6977, *Copies* de Legrand.

4. En effet, nous venons de voir que Bueil était encore à Vaujours le

temps, le Roi était en correspondance active avec ses envoyés et lettres et réponses se croisaient rapidement[1]. Le 16 avril 1470[2], une convention complémentaire du traité d'Ancenis, connue sous le nom de traité d'Angers, était conclue. Elle était ratifiée, le 7 juin, par le duc de Bretagne. Le 21 juin, le duc de Guienne lui donnait, sous forme de scellé, son approbation et ratifiait par la même occasion le traité d'Ancenis, formalité qu'il avait jusqu'alors négligée[3]. Toutefois, il faisait à propos de ce dernier instrument les réserves nécessaires, au sujet de certains articles concernant son apanage qui n'étaient plus d'accord avec les récentes conventions conclues entre les deux frères.

Quant aux fameux scellés, dont l'échange, destiné à confirmer le traité d'Ancenis, n'avait pu se faire en temps utile, ce point épineux fut réglé par deux déclarations semblables, vrais chefs-d'œuvre de diplomatie[4]. En effet, par suite d'une

29 janvier. D'autre part, le Roi écrit au duc de Bretagne au mois de février, pour prolonger les conférences d'Angers. — Ms. fr. 6758, fol. 21.

1. *Ibid.*, *Comptes de l'écurie du Roi.* — En janvier 1470, deux lettres du Roi adressées à Bueil, à Vaujours, touchant les affaires de l'État et les logis de la compagnie de Bueil, fol. 14 et 16. — En mars, plusieurs lettres, de Tours à Angers, aux ambassadeurs et rapporter les réponses. — Les envoyés, momentanément absents d'Angers, reçoivent toujours du Roi une lettre particulière destinée à les mettre au courant (fol. 25, 26 v°, 28). — En avril, de Thiers, Thouars, Puy-Regnault, Pont-de-Cé et Civray, à Angers et Vaujours (fol. 30, 31, 32 v°, 41 v°). — On trouvera également, à chaque feuillet, les traces d'une correspondance très active entre le Roi et le duc de Guienne.

2. Et non 1469, comme le dit Daru, vol. III, p. 40.

3. Saintes, 21 juin. — Ms. fr. 6977.

4. Ces documents étant caractéristiques pour l'époque, nous croyons devoir reproduire ici quelques fragments de celle des envoyés du Roi. « ... A esté apointé que lesdits scellés... seront mis et baillés entre les « mains de messeigneurs les evesques de Poitiers et de Rennes... C'est à « scavoir ceux des sujets du Roy dedans le jour de Saint-Michel; et « prometront et jureront mesdits seigneurs de Poitiers et de Rennes de « non bailler au Roy les scellés des sujets du duc, jusqu'à ce qu'ils ayent « entre leurs mains les scellés des sujets du Roy...; et de tout ce bail- « leront mesdits seigneurs de Poitiers et de Rennes promesses et seu- « retés du Roy et du duc que nul d'eux ne prendra,... ne fera prendre..., « par nul quelconque moyen, les scellés l'un de l'autre, sinon par la forme « et manière dessus dite... Fait audit lieu d'Angers, le 16e jour d'avril « 1469, avant Pasques (soit 1470). Ainsi signé : G. evesque duc de Langres, « *Jean de Bueil*, L. de Beaumont, Jean de Daillon, Pierre d'Oriolle, J. « Luillier, de Cerisay. » — Legrand, ms. fr. 6977. — La déclaration que

défiance qui peut paraître bizarre, aucun des contractants ne voulait livrer ses scellés le premier, de peur que la partie adverse ne cherchât à se prévaloir de leur possession, tout en refusant de donner les siens en échange. Tant de précautions n'empêchèrent pas le duc de Bretagne de renouveler, peu après, son alliance avec le duc de Bourgogne, dans les mêmes termes que lors de la guerre du Bien Public[1].

On aurait pu croire aussi qu'aucun nuage ne viendrait désormais troubler les cordiales relations du duc de Guienne avec le Roi. Cependant, quelques jours après la signature de la convention d'Angers, la naissance du Dauphin[2] refroidissait subitement les sentiments de Louis à l'égard d'un frère qui cessait d'être son unique héritier. Le versatile duc de Guienne, qui changeait sans cesse d'apanage et d'opinion, était d'ailleurs prédestiné à former, jusqu'à sa fin, de nouvelles alliances[3] et à chercher à renouer le mariage qu'il venait de rompre[4].

nous venons de citer est celle qui est contenue dans la ratification du duc de Bretagne (7 juin). Les plénipotentiaires bretons durent en fournir une semblable au Roi. Quant aux scellés, ils sont énumérés dans l'*Hist. de Bretagne* de D. Lobineau (II, 1309). Celui de Bueil, qui porte le n° 13, est du 13 juin 1470. — V. aussi Dom Morice, *Pr. de l'Hist. de Bret.*, col. 192.

1. V. Barante.

2. Le Dauphin, depuis Charles VIII, naquit le 30 août 1470 à Amboise. — Ms. fr. 6961, l. XIII, p. 47. — Le Roi avait perdu précédemment deux fils en bas âge, Louis et Joachim.

3. Dès janvier 1471, le duc de Guienne, au début de la guerre avec le duc de Bourgogne, envoyait un message à ce dernier, l'assurant qu'il trouverait des amis. — Comines. — V. aussi, ms. fr. 2907, fol. 3, les *Instructions* à Du Bouchage (10 août 1471); ms. fr. 6978, les intrigues du duc de Guienne; ms. 6979, les *Lettres du Roi* à Tanneguy du Chastel des 8 et 15 mai 1472. — Le duc mourut en 1472. *Cabinet du roi Louis XI.* Paris, 1661.

4. A cette époque, le Roi est en relation constante avec la famille de Bueil. Lui-même est en séjour à Vaujours le 3 juin 1469 et y donne des ordres. — Ms. fr. 6976. — Il a, en 1469, une correspondance active avec sa sœur Mme de Bueil. — Au mois d'avril 1470, il fait venir deux veneurs de Vaujours. — Ms. fr. 6758, fol. 40 v° et passim. — Arch. nat., KK 62. *Comptes de la Chambre aux deniers*, fol. 125 v° et 244 v° (communic. de M. de Mandrot). — *Comptes de l'écurie*, en 1470, ms. fr. 6758, fol. 33 v°, 35 et 45 v°.

CHAPITRE XVII.

Sommaire. — Guerre avec la Bourgogne (1470-1471). — Conseil de guerre tenu à Beauvais. Changements survenus dans l'art militaire depuis Charles VII. — Dernières années de Jean V. La collégiale de Bueil. Mort de Jean de Bueil (7 juillet 1477). Son tombeau. — Conclusion.

Après avoir réglé les affaires de Guienne et de Bretagne, le Roi se décida à déchirer le traité de Péronne et à rompre avec la Bourgogne, désormais isolée. A partir de juillet 1470, il mit tout en œuvre pour s'emparer des villes de la Somme. Aux préparatifs militaires se mêlaient des négociations secrètes, qui avaient pour but, soit de se faire livrer ces villes, soit de soulever la Bourgogne[1].

La campagne commença subitement, sans aucune déclaration préalable. Le 3 décembre 1470, le Roi tenait à Amboise un conseil où la reprise des hostilités fut résolue[2]. Le 10, le connétable de Saint-Pol, qui venait de surprendre Saint-Quentin[3],

1. Ms. fr. 6758, fol. 53 v°, 56 et passim, et Comines, l. III, ch. I. — Le traité d'Angers conclu, Bueil, après avoir passé à Amboise et y avoir reçu 8,000 l. sur sa pension, était rentré à Vaujours. — *Ordonnances*, XVII, 297, au 13 mai. — Clairambault, 144, au 14 mai. — *Coll. de P. origin.*, à *Bueil*, 101b. En effet, il reçoit, dans cette localité, en juin 1470, une lettre des seigneurs du Grand Conseil, à laquelle il fait réponse. — Ms. fr. 6578, p. 50. — En juillet, Bueil et son lieutenant et voisin Merry de Couhé reçoivent à Vaujours et à Fontenailles des lettres du Roi datées des Ponts-de-Cé. — Ms. fr. 6758, *l. c.* — En septembre, Jean V est aux Montils-lez-Tours. — Ms. fr. 6982, p. 257. *Confession de Jean Bressin.*

2. Ms. fr. 6961, l. XIII, p. 80. — V. aussi dans Comines, éd. Godefroy, III, p. 128 et s., le manifeste daté d'Amboise, 3 décembre, lancé par le Roi contre le duc de Bourgogne. On peut voir par cette pièce que Bueil n'assistait pas aux états de Tours, au mois de mars précédent.

3. *Chron. Scandaleuse*, p. 167. — Basin, liv. III, ch. VII. — D'après Comines, le connétable de Saint-Pol et les ducs de Guienne et de Bretagne étaient d'accord pour pousser à la guerre, dans l'espoir que le duc de Bourgogne, effrayé, consentirait à marier sa fille au duc de Guienne qui n'y avait jamais sérieusement renoncé.

y faisait son entrée avec deux cents lances et des archers. Quant au duc de Bourgogne, qui n'était point préparé à cet acte d'hostilité et, disons-le, de mauvaise foi, il hésitait encore à comprendre la signification de cette entreprise[1].

Cependant, le Roi continuait ses préparatifs, concentrant des troupes vers le nord et se transportant lui-même d'Amboise sur Paris (janvier)[2]. Bueil, qui se trouvait alors à Vaujours avec son lieutenant Fontenailles, recevait des ordres, sans doute destinés à l'appeler auprès de Louis[3]. En même temps, on apprenait que Dammartin s'était emparé d'Amiens, de Roye et de Montdidier[4]. Le Roi lui-même, amenant avec lui l'arrière-ban, traversait Senlis et Compiègne et rejoignait le connétable à Saint-Quentin, où se trouvaient concentrés quatre mille lances et vingt mille hommes de pied. De son côté, le duc de Bourgogne, un peu revenu de son étonnement, partant d'Arras, s'emparait de Picquigny et venait, accompagné d'une armée formidable, planter son camp devant Amiens, sans oser toutefois entreprendre aucune opération sérieuse[5].

L'occasion semblait belle pour le Roi, qui s'était rendu à Beauvais[6], de combattre le duc, en se faisant appuyer par une sortie de la garnison d'Amiens. Cependant, ne pouvant se résoudre à donner l'ordre de l'attaque, il réunit les principaux capitaines de son armée pour les consulter. Bueil parla le premier[7] : « Sire, dit-il, je suis prêt à donner ma vie pour vous,

1. *Chron. Scandal.* — Basin. — Déjà, au mois de mars 1470, le Roi, ayant rassemblé les états généraux à Tours, avait fait sommer le duc, par huissier envoyé à Gand, de comparaître devant le Parlement. Cette brusque attaque avait forcé le duc à faire quelques préparatifs de guerre; mais, ne voyant rien venir, il avait, peu après, congédié ses milices qui lui coûtaient fort cher. — Comines.

2. *Chron. Scandal.*, p. 168.

3. Le 13 janvier 1471, Bueil est à Vaujours. Les lettres du Roi sont de peu postérieures à cette date. — Ms. fr. 6759, p. 80 v° et 82.

4. Entre le 23 janvier, date du départ du Roi de Paris, et le 4 février. — *Chron. Scandal.*, p. 168 et ss. — *Chron. Martin.*, fol. 346.

5. Ms. fr. 6961. Legrand, *Hist. de Louis XI*, l. XIV, p. 26. — D. Plancher, *Hist. de Bourgogne*, IV, 399. — Barante. — Ces événements se passaient en mars d'après Basin, et en février d'après Comines.

6. Les ducs de Guienne et de Calabre y étaient avec lui. — Comines.

7. Legrand, *Hist. de Louis XI*, l. XIV, p. 26 et s. — Barante, IX,

« comme je la risquai pour le service du feu Roi votre père. « Mais, depuis son temps, la guerre est devenue bien différente. « Pour lors, quand on avait huit ou dix mille hommes, on « comptait que c'était une très grande armée; aujourd'hui, c'est « bien autre chose. On n'a jamais vu une armée plus nombreuse « que celle de Monsieur de Bourgogne, tant d'artillerie, tant de « munitions de toutes sortes; la vôtre est aussi la plus belle qui « ait été assemblée dans le royaume. Pour moi, je ne suis « accoutumé à voir tant de troupes ensemble[1]. Comment gou- « verner tant de gens? Comment empêcher le trouble et la con- « fusion dans une telle multitude? Il n'y fallait pas tant de « science autrefois; la promptitude et la vaillance suffisaient pour « avoir le meilleur dans une bataille. Aujourd'hui, je suis en « peine d'aviser à ce qu'il faut faire, et ne puis du tout répondre « sur ce qui pourra en advenir. »

Dammartin, plus entreprenant, soutenu par la majorité du conseil, voulait engager la bataille. Comme on n'arrivait à aucune conclusion, il fut décidé que chaque capitaine remettrait, par écrit, son avis motivé à Gaston du Lion, sénéchal de Toulouse[2]. D'après Comines, le Roi aurait pu, avec avantage, prendre l'offensive à ce moment[3]; mais l'avis prudent émis par Bueil concordait trop bien avec les inclinations naturelles de Louis pour qu'il ne fût pas adopté. Le Roi fit donc défense aux gens d'Amiens d'exécuter la sortie projetée et l'on resta sur la défensive.

Cependant, le duc de Bourgogne voyait une deuxième armée

l. III, p. 371. — Nous tirons de ce dernier auteur le texte du discours de Bueil. Ce discours, bien qu'évidemment refait, d'après un original que nous n'avons pu retrouver, nous paraît donner une idée juste de la situation. — Dom Plancher (IV, 399) se borne, à ce propos, à une simple mention. De même, pour Wavrin, *Anciennes Chron. d'Angleterre*, vol. III.

1. En effet, à part les campagnes relativement peu importantes de 1465, 1467 et 1468, Bueil n'avait pas fait sérieusement la guerre depuis 1453, c'est-à-dire depuis dix-huit ans.

2. Legrand, ms. fr. 6961, p. 598. — Barante.

3. Cependant, le même auteur affirme que l'entreprise n'était pas sans danger pour la garnison d'Amiens qui, vu la proximité des Bourguignons, risquait d'être coupée de la ville.

royale ravager son duché. En outre, ses propres troupes étaient dans la plus grande misère et ne lui inspiraient guère de confiance. Le Téméraire vint donc à composition et adressa au Roi une lettre conçue en termes des plus humbles. Ce dernier, qui avait déjà assez de la guerre, se montra satisfait de cette démarche et les négociations commencèrent. Le 4 avril 1471, une suspension d'armes de trois mois était conclue, puis prolongée pour une durée d'un an[1].

L'inertie montrée en cette occasion par l'armée française doit, jusqu'à un certain point, être imputée au caractère du Roi et à son peu de confiance dans la force des armes. Remarquons, toutefois, que, dans l'autre camp, l'organisation défectueuse de l'armée bourguignonne réduisait aussi à l'inaction un prince d'ailleurs très belliqueux. Il y avait donc, à ces faits, une cause générale, qu'il faut chercher dans la transformation de l'art militaire signalée par Bueil, à Beauvais.

A ce point de vue, le discours du vieux capitaine sépare deux époques bien distinctes. La guerre que les compagnies de Charles VII avaient connue et pratiquée était la guerre de coups de mains et de surprises. Les batailles étaient fréquentes alors ; mais on les livrait avec de petites armées, où la cavalerie dominait et qu'il était facile de tenir en main[2]. La seule bonne infanterie était l'infanterie anglaise, qui attendait, immobile et retranchée, l'attaque de l'ennemi. Quant à l'infanterie suisse, seule douée de l'esprit offensif, nous avons vu plus haut que le désastre de Saint-Jacques dissimulait, aux yeux des contemporains, l'importance qu'elle allait prendre dans l'avenir[3].

Sous le règne de Louis XI, les armées, recrutées avec plus

1. D'après Comines (éd. Dupont, vol. I, et *P. Just.*), la trêve fut conclue le 10 avril. Le traité définitif, qui confirmait ceux d'Arras, de Conflans et de Péronne, fut signé au Crotoy le 3 oct. 1471. — Comines, éd. Lenglet-Dufresnoy, III, 171. — *Chron. Scandaleuse*, p. 171. — Basin, l. III, ch. XIV. — Legrand, ms. fr., 6961. — Dom Plancher, IV, 302 et 399. — Barante, t. IX.

2. L'on divisait généralement les armées en trois corps, avant-garde, bataille et arrière-garde que trois chefs, au plus, pouvaient diriger.

3. *Jouvencel*, passim. — Répétons encore ici que l'auteur, Bueil, recommande toujours l'immobilité à l'infanterie.

.
.
.ai-
.as.
.ace,

.ernier

.. du poète

– C'est par erreur
. mai, ce qui donne-

.te vendu, à Paris, le
. du catalogue), pour la
engagement de la vicomté de
juillet 1478 le père de ce dernier
date.

Bueil est-il en quelque sorte son testament militaire. Dès lors, l'auteur du *Jouvencel* n'est plus mêlé d'une manière active aux affaires du temps, et c'est à peine si son nom reparaît, de loin en loin, jusqu'à sa mort.

En 1472, la compagnie de Bueil, commandée par le sire de Fontenailles, arrive des premières au secours de Beauvais[1]; mais son capitaine n'est pas présent[2]. En 1476, Jean V reçoit encore 35,340 livres, pour les gages de sa compagnie de cent lances[3].

Deux actes importants nous montrent Bueil, devenu vieux, tout occupé, dans les dernières années de sa vie, à mettre ordre à ses affaires et à doter, pour le salut de son âme, des établissements religieux. Tel est le long document publié par l'abbé Bourassé, dans sa *Notice sur la collégiale de Bueil*[4]. Cette église, jadis prieuré de Saint-Julien de Tours, avait été, comme nous l'avons dit, transformée en 1394 par Jean IV et ses frères en chapitre de chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin[5]. En mars 1477[6], les bulles nécessaires ayant été obtenues, cette institution fut de nouveau transformée en une collégiale richement dotée par Jean de Bueil[7]. A cette date, le vieux chevalier

résolu d'un seul coup. Il suffit, pour s'en convaincre, de relire le passage que, deux siècles plus tard, Fléchier a consacré à dépeindre les armées du temps de Louis XIV.

1. Surpris et assiégé par les Bourguignons (28 juin).

2. Ms. fr. 6961, Legrand, *Hist. de Louis XI*, l. XV, p. 56. — *Chron. Scandal.*, p. 181 et 184. — Le 14 octobre 1471, Bueil est présent au Conseil, à Vendôme (ms. fr. 6978) et au Plessis-lez-Tours le 26 février 1473 (*Ordonnances*, XVII, p. 560 et 563). — Pendant l'année 1472, il reçoit 5,000 livres, sur 13,000 qui lui sont dues (6e compte de Jean Briçonnet, ms. fr. 20685, p. 537).

3. Ms. fr. 2906, p. 49. — De même en 1473 et 1474. Ms. fr. 20498, fol. 106, et ms. fr. 6974 (Biographie de Dammartin, *Lettre du Roi* du 7 décembre 1473). — D. Morice, *Mém. pour l'hist. de Bretagne*, col. 265. — A la fin de 1474, sa compagnie compte 95 lances et demie, soit 84 hommes d'armes et 182 archers. Merry de Couhé y figure. Ms. fr. 21540, p. 165. — V. aussi, pour 1475, ms. fr. 25715, fol. 245, et *Coll. de Pièces origin.*, à *Bueil*, pièces 147 et 156.

4. *Mémoires de la Société archéologique de Touraine*, t. VII, p. 183 à 250.

5. V. plus haut, p. vij.

6. Et non 1476 (v. st.), comme le dit l'abbé Bourassé, p. 185.

7. Elle était pourvue d'un chapitre séculier de six chanoines et d'un doyen, remplissant les fonctions de curé. L'érection de la collégiale, par

vivait à Vaujours, faisant sans doute ménage avec son fils et sa belle-fille.

Enfin, d'après M. Mégret Ducoudray, le cartulaire de Saint-Calais contiendrait une convention[1] conclue entre Jean de Bueil, seigneur de ce lieu, représenté par Guillaume de Tibergeau[2], son procureur à Saint-Calais, et l'abbé de Saint-Calais, représenté par son procureur Jean de Ronsard[3]. Ce traité, daté du 4 juillet 1476, fut ratifié par Jean de Bueil en ces termes : « Nous avons signé ces presentes de nostre main et fait sceller « de nostre seel, le quatriesme jour de may, l'an mil quatre « cent soixante et dix-sept[4]. »

Ce dernier était donc encore vivant le 4 mai 1477. D'autre part, sa femme, Martine Turpin, testait, étant veuve, le 20 août suivant[5]. Comme Antoine de Bueil fonda, pour le repos de l'âme de son père et en échange d'une donation faite à l'abbaye de Saint-Satur (en Berry), un anniversaire perpétuel, à la date du

Jean Brette, chanoine de Tours, agissant au nom de l'évêque et du pape, est du 29 mai 1477. — Bourassé (*l. c.*, pièce XVII, p. 232 et ss.) reproduit : 1° une bulle du pape Sixte IV, en date des ides (soit du 13) d'avril 1476, portant érection de la collégiale; 2° deux donations faites à celle-ci par Jean de Bueil les 7 et 20 mars 1477; 3° la ratification donnée par Nicolas Aubert, doyen de la collégiale, en date du 7 mars de la même année.

1. *Bulletin de la Société archéologique de Touraine* de 1875, III, 223 et ss., lettre de M. Mégret-Ducoudray. — Hucher, *Mon. funér. de la famille de Bueil*, p. 27. — Cette convention était destinée à mettre fin aux procès sans cesse renaissants entre l'abbaye et les seigneurs de Saint-Calais. Le cartulaire de Saint-Calais étant inconnu à Paris et au Mans, nous avons cherché sans succès à nous informer, par correspondance, à Saint-Calais même.

2. Fils de Jean, le rédacteur du *Jouvencel*. A cette époque, ce dernier était donc mort, semble-t-il.

3. Plus tard abbé lui-même, pendant 38 ans, et grand-oncle du poète de ce nom. — *Bulletin, l. c.*

4. Signé : *Jh. de Bueil.* — *Bulletin, l. c.*, p. 229. — C'est par erreur que M. Hucher (*l. c.*) imprime le 4 mars, au lieu du 4 mai, ce qui donnerait la date de 1478 et non celle de 1477.

5. Mégret-Ducoudray, *l. c.* — Ce testament a été vendu, à Paris, le 19 novembre 1866 (Maison Sylvestre, n° 4362 du catalogue), pour la somme de 172 fr. Nous savons aussi, par l'engagement de la vicomté de Carentan à Antoine de Bueil, que le 31 juillet 1478 le père de ce dernier ne vivait plus. — V. *P. Just.*, à cette date.

7 juillet[1], l'on pourrait conclure avec certitude de ces faits que Jean V de Bueil mourut le 7 juillet 1477.

Il fut, suivant l'usage de la famille, enterré dans la collégiale de Bueil. A la mode du temps, il s'était fait fondre, de son vivant, par quelque maître canonnier, une dalle de bronze[2], qui portait gravée, outre une inscription et des armes, l'effigie de l'amiral représenté étendu et les bras croisés[3]. Malheureusement, lors de la révolution de 1793, les onze tombeaux de la famille de Bueil, contenus dans la collégiale, furent détruits[4] et la dalle, qui recouvrait la glorieuse dépouille du Jouvencel, disparut comme tant d'autres monuments contemporains.

1. *Bulletin*, *l. c.*, M. Mégret-Ducoudray ne donne pas la date de cette pièce.

2. Conf. ms. fr. 20493, fol. 2 (en 1481), avec la convention conclue entre Jean Bourré, un orfèvre et un canonnier pour faire une statue de cuivre, représentant Louis XI à genoux, de grandeur naturelle. Cette statue était destinée à orner le tombeau de pierre que le Roi avait fait faire, pour lui, à Notre-Dame-de-Cléry. Au fol. 5, on voit un croquis à l'encre, de la statue, chargé en marge d'observations critiques très curieuses, de la main de Bourré, sur la façon de reproduire la figure de Louis. Ce croquis, d'un monument aujourd'hui détruit, a été reproduit par Mlle Dupont (Comines, III, 339, et II, 270 et note) et par Quicherat, dans son *Histoire du costume en France*.

3. Ceci résulte de deux notes, concernant ce tombeau, attribuées à Gaignières. Ces notes, que l'on trouvera au dossier *Bueil* dans la *Collection de Pièces originales*, pièces 55 et 56, ont été déjà reproduites par Hucher (*l. c.* p. 9). En voici le texte : « 1° Au milieu du sanctuaire « du grand autel de l'église collégiale de Bueil est escrit sur une grande « tombe de cuivre : *Cy gist sous cette tombe Messire Jean de Bueil,* « *dont Dieu ait l'ame, chevalier, comte de Sancerre et baron de Chas-* « *teaux en Anjou, mary de feu Madame Jeanne de Montejehan, frere* « *aisné germain de feu Louis de Bueil, baron de Marmande, qui gist* « *auprès de luy, dont vous voiez les sepulcres. Vous presens, supplie et* « *requere qu'il vous plaise prier Dieu pour l'ame d'eux ; lequel trepassa* « *le... jour de... mil quatre cent...* — 2° Dans l'église de Bueil une « plaque de cuivre jaune, proche le marchepied du maistre autel, chargée « d'une figure d'homme qui est Jehan de Bueil, comte de Sancerre, et « dame Jeanne..., mort 14... ayant les bras croisés. Les armes de Bueil « aux quatre coins de la plaque. » On voit, d'après ces deux notes, que cette dalle avait été gravée longtemps avant la mort de Jean V et du vivant de sa première femme, Jeanne de Montejean, mais après la mort de Louis de Bueil, soit entre 1447 et 1456.

4. Hucher, *l. c.*, p. 1 et 13; d'après le *Registre des Délibérations* du district de Neuvy-le-Roi.

Ici se termine le récit de cette existence de soldat, qui touche à la plupart des grands événements du siècle. Nous avons cherché à peindre l'auteur du *Jouvencel* sous le double aspect que sa vie nous révèle. Pareil au héros de son roman, c'est avec une poétique auréole au front que le jeune capitaine de Château-l'Ermitage entre dans la carrière. Puis, l'âge arrive, et, comme cela se voit, le Jouvencel, sans reproche et sans souci, devient ambitieux. Il est alors mêlé aux grandes affaires, ainsi qu'aux grandes intrigues. Tombé momentanément en disgrâce, auprès de cette royauté dont il était un des plus fermes appuis, il entreprend son livre, pour charmer ses loisirs et pour y consigner les fruits de son expérience militaire et politique. Il y exprime aussi, en termes émus et éloquents, cet amour sincère des armes qui est le trait caractéristique de son individualité.

Les hommes du XVe siècle ont eu de grands vices, et ces vices s'étalent dans l'histoire avec une ampleur qui ne permet guère de les ignorer. Par ses défauts, comme aussi par ses qualités, notre personnage était de son temps, et nous n'avons pas cherché à faire disparaître de son portrait les défectuosités de caractère que l'on peut entrevoir ou deviner.

Nous croyons, cependant, qu'après les Barbazan et les de Lalaing, Jean de Bueil peut compter parmi les meilleurs d'un siècle de révolutions et d'aventures, dans lequel les ambitions étaient grandes et le devoir difficile. Des défauts, après tout véniels pour le temps, ne doivent donc pas enlever à l'auteur du *Jouvencel* la sympathie du lecteur, pas plus qu'ils ne doivent faire oublier la grande et héroïque part qui lui revient dans la restauration du pouvoir royal et dans la délivrance du sol français.

INTRODUCTION LITTÉRAIRE

§ I. — *Analyse du Jouvencel.*

Le *Jouvencel*[1], ou le *Jouvencel introduit aux armes*, est, sous sa forme romanesque, un véritable traité d'éducation militaire et morale, appuyé d'exemples et d'allusions historiques[2]. Le but de l'auteur est de faire profiter de son expérience les jeunes nobles en âge de servir et de leur enseigner à obéir, à combattre et, enfin, à commander. De là, trois parties, que nous allons analyser brièvement[3].

Première partie ou *partie monostique*[4] (5 chapitres).

Dans ce morceau, qui pourrait aussi être appelé l'école de la misère, on décrit l'éducation du héros du roman, le Jouvencel. Défendre son droit et celui d'autrui, tel est le but du noble état de chevalerie. Aussi, l'auteur, qui a, dès sa jeunesse, fréquenté les guerres du roi de France[5], a-t-il pour but d'écrire « ung petit traictié narratif » afin d'enseigner aux hommes d'épée à agir avec hardiesse et loyauté. Sa longue pratique lui a fait voir bien des choses inconnues à la nouvelle génération. Enfin, l'art militaire se renouvelle constamment et « de jour en « jour et de plus en plus croissent les engins des hommes et « renouvellent les manières de faire. »

Pour mieux enseigner les lecteurs, on entreprend de leur

1. Certains manuscrits portent le *Jennencel* ou le *Jeuvencel*.
2. V. notre *Introduction biographique*.
3. V., plus bas, *Table des chapitres*, p. 5, et *Commentaire* de Tringant, § I. — Les trois parties correspondent aux trois manières de vivre « par moralle phillosophie. »
4. C'est-à-dire qui traite du gouvernement d'un seul. — *Ibid.*
5. *Prologue*, p. 15.

raconter l'histoire du Jouvencel, jeune et pauvre gentilhomme qui, par sa bonne conduite, parvient aux plus grands honneurs[1]. Le roman s'ouvre aux premiers jours du printemps[2], au moment où l'auteur est appelé à traverser une contrée ruinée par la guerre, dont la désolation contraste avec la renaissance de la nature. Ce tableau, très simple[3], n'est pas le moins remarquable de l'ouvrage. Le pays est désert, et le peu d'habitations qui subsistent ressemblent plus à des « receptacles de bestes sauvaiges » qu'à des demeures humaines[4]. Çà et là, quelque méchante bicoque « de povre closture et de vieille façon. » Tels sont les deux châteaux de Luc et de Verset[5], assis l'un en face de l'autre et occupés par des garnisons ennemies. A mesure que l'on approche de Luc, la gêne des habitants se révèle mieux dans le délabrement de l'édifice et dans l'aspect misérable de la garnison. A peine nourris et vêtus, ces hommes d'armes sont d'une maigreur effrayante et, par surcroît, estropiés pour la plupart. Les chevaux, aussi faméliques que leurs maîtres, sont si peu nombreux que les plus favorisés se mettent à plusieurs pour les chevaucher; le reste va à pied. Parmi ces derniers, le plus mal habillé de tous, mais le plus énergique et le plus intelligent, c'est le Jouvencel, qui raconte à l'auteur ses aventures[6].

La conquête d'une lessive, de quelques bestiaux ou de chevaux chétifs, tels sont les premiers hauts faits du héros du roman[7]. Ces aventures, racontées sur un ton humoristique,

1. *Prologue*, p. 16.
2. Le 24 mars. La description du printemps, à cette époque de l'année, ne saurait se rapporter à une contrée du nord de la France, mais à des climats plus tempérés. — 1re partie, ch. I, p. 18.
3. V. plus haut, *Introd. biogr.*, p. vij et ss., xxvj, xxix et passim.
4. Chap. I, p. 19.
5. *Luc* représente Château-l'Hermitage ou Mect (*sic*), forteresse inconnue, près du Mans. Quant à *Verset*, Tringant n'en parle pas.
6. *Jouv.*, ch. II. — Par une négligence de rédaction assez naturelle, la personnalité de l'auteur disparaît dès lors complètement de son livre, qui ne contient plus que le récit des aventures de son héros. — Pour la peinture de ces misères, conf. le *Quadriloge invectif*, dialogue en prose d'Alain Chartier (éd. Duchesne, p. 402).
7. *Jouv.*, ch. III. — *Introd. biogr.*, p. xxix.

sont bien loin cependant de prêter à rire : car on sent percer à chaque ligne l'émotion que réveille, dans le cœur d'un témoin oculaire, le souvenir d'un passé terrible[1]. Puis, reprenant un ton plus sérieux, l'auteur s'écrie : « Les gens de guerre sont nez « et ordonnez à paine et travail ; mais leur resconfort est du tout « en Dieu, et aussi le haut voulloir et grant couraige qu'ilz ont « et desir d'onneur avoir et la louenge du monde, qu'ilz « acquièrent, avecques le grant plaisir qu'ilz prennent à veoir « et à aprendre de jour en jour choses nouvelles, les font joyeu- « sement passer leurs souffraittes, dangiers, povretez et « disettes[2]. » Conclusion : l'art de bataille est la meilleure de toutes les choses[3]. Telle est la note qui domine dans le *Jouvencel* et qui amène parfois d'éloquentes prédications sur cet art de la guerre, tant aimé, qui est, pour l'auteur, comme un résumé des misères et des gloires de l'humanité.

Le métier des armes était aussi, il est vrai, pour les capitaines du xve siècle, un moyen de parvenir. C'est ce que l'auteur se garde bien de méconnaître. Toutefois, le tableau historique que nous présentent ces premiers chapitres fait songer que ces perspectives d'une fortune problématique ou quelques heures de liesse ne pouvaient être, pour les pauvres gens d'armes, une compensation suffisante aux souffrances endurées. Quelle que fût leur rudesse et même parfois leur cruauté, beaucoup d'entre eux sentaient, au milieu des privations, le besoin de faire appel à des sentiments plus élevés[4]. Ce sont ces sentiments que les pages du *Jouvencel* ont précisément pour but d'inculquer aux jeunes en âge de servir.

Cependant, les expéditions de la garnison de Luc sont couronnées de succès. Enflé par les éloges qu'on lui prodigue, le Jouvencel conçoit alors le projet de se rendre à la cour pour y

1. L'anecdote de la vache, en particulier, caractérise bien, par ses côtés à la fois plaisants et élevés, la manière de l'auteur, qui n'est pas sans rappeler parfois celle de Cervantès, dans son *Don Quichotte*.
2. *Jouv.*, 1re partie, ch. I, p. 20.
3. *Ibid.*, 3e partie, fin du ch. III.
4. V., sur ce sujet, *Introd. biogr.*, p. xliv, lxxj et ss., etc.

faire fortune. Mais ses compagnons, plus expérimentés que lui, le détournent d'une entreprise aussi chanceuse et lui démontrent victorieusement que le métier des armes est à la fois plus honorable et plus fructueux que celui de courtisan[1].

Deuxième partie ou *partie économique*[2] (26 chapitres).

La prudence et le coup d'œil du Jouvencel lui ont gagné la confiance de son capitaine qui lui donne le commandement d'une sortie. Cette aventure réussit mal et notre jeune chef, surpris, est fait prisonnier. Enfermé dans une des tours de la ville de Crathor, il passe son temps à combiner un plan d'attaque. A peine délivré, il le met à exécution. Crathor est enlevé et le Jouvencel en est nommé capitaine par acclamation[3]. Les compagnons de ce dernier lui remontrent que ses anciens vêtements ne sont guère de mise dans sa nouvelle situation. Il doit désormais renoncer à sa jaquette coupée et à son petit mantelet trop frais pour le temps[4]. Mais le héros proteste qu'il aimerait mieux solder un archer de plus que d'acheter une robe neuve.

Entre autres entreprises, le Jouvencel et son vieux maître, le capitaine de Crathor, s'emparent, par stratagème, de la place d'Escallon, pittoresque épisode qui, par la vivacité du récit et l'intérêt du paysage, mérite d'être signalé à l'attention du lecteur[5]. Après ces exploits, le Jouvencel est à son tour assiégé dans Crathor[6]. Le comte de Parvenchères[7] vient le délivrer, à

1. *Jouv.*, 1re partie, ch. v. — *Introd. biogr.*, p. xxvij et lx. — Conf. aussi p. cxxxj et ss. — On trouvera une situation analogue dans le *Curial* d'Alain Chartier (éd. Duchesne, p. 391), où le poète cherche à détourner un ami de se rendre à la cour.

2. C.-à-d. qui traite du gouvernement de soi-même et d'autres. — *Jouv.*, *Table*, p. 5.

3. *Jouv.*, 2e partie, ch. i à v. — V., *Introd. biogr.*, ch. iii, p. xxx et ss., la lutte des garnisons de Sablé (*Crathor*) et de Château-l'Hermitage (*Luc*).

4. V., Bibl. nat., ms. fr. 192, la belle miniature qui représente le Jouvencel, armé d'une vouge, dans cet accoutrement.

5. *Jouv.*, 2e partie, ch. vi et vii, et *Introd. biogr.*, ch. ii, à la prise de Marchenoir. — Vient ensuite la levée du siège de *Sardine* (Saint-Célerin). — *Jouv.*, 2e partie, ch. viii, et *Introd. biogr.*, ch. iii. — Les chapitres ix et x du *Jouvencel* sont consacrés à la tactique.

6. Ici, Orléans ou Lagny. — *Introd. biogr.*, p. xxij et ss. et xliij. — *Jouv.*, en note, p. 220.

7. C.-à-d. le bâtard d'Orléans ou Charles d'Anjou.

la tête d'une armée[1], et le nomme son lieutenant dans toute la contrée[2].

Le premier usage qu'il fait de son autorité consiste à juger un cas de discipline[3], ce qui lui inspire des réflexions assez curieuses sur ses triples fonctions de chef militaire et civil et de justicier, ainsi que sur la confusion de ces trois pouvoirs qui caractérisait alors l'administration féodale[4].

Vient ensuite une ambassade du Roi, qui confirme le Jouvencel dans ses nouvelles fonctions. La réception solennelle des lettres du souverain est accompagnée de trois discours prononcés par les ambassadeurs. Maître Jean Bien-Assis exhorte, le premier, le Jouvencel à pratiquer la justice et à maintenir l'ordre et la prospérité[5]. Les deux chapitres suivants[6] contiennent une intéressante harangue du sire de Chamblay sur la guerre en rase campagne, les sièges et la guerre maritime[7]. Le discours sur la foi[8], prononcé par le troisième ambassadeur, maître Nicolle, est de beaucoup le plus long. Il est cependant remarquablement clair et pratique pour l'époque.

1. *Jouv.*, 2e partie, ch. XI. — Ce chapitre contient en outre : 1° des détails sur le Conseil du Roi (*Introd. biogr.*, au début des campagnes de 1444 et 1449); 2° une description spirituelle du désordre d'une armée en retraite; 3° des indications sur le service de garde.

2. *Jouv.*, ch. XII. — Ceci symbolise la lieutenance de Charles d'Anjou, longtemps exercée par Bueil dans le Maine. — *Introd. biogr.*, ch. III et passim.

3. *Jouv.*, ch. XIII.

4. *Ibid.*, ch. XIV. — Une course contre Escallon et des réflexions élevées sur la guerre terminent le chapitre.

5. *Ibid.*, ch. XV.

6. *Ibid.*, ch. XVI et XVII.

7. Le *sire de Chamblay* (soit Guy de Fromentières, *Introd. biogr.*, p. XVI) insiste sur le service des espions. Il se sert, à ce propos, du précepte fameux attribué à Louis XI : « Ung prince doit mettre la tierce partie de sa despense en espie, » mot auquel on a, suivant nous, accordé trop d'attention. Les guerres du temps, aussi bien que le texte du *Jouvencel*, fourmillent d'exemples d'espionnage en matière militaire. Quant à l'espionnage politique, son importance particulière résultait alors du défaut de communications et de la difficulté d'obtenir des renseignements certains. Ceci était vrai surtout de l'étranger, où les gouvernements n'entretenaient point encore de représentation permanente. En tenant le propos cité, Louis XI, bien loin de rien inventer, ne faisait guère que formuler les pratiques du temps.

8. *Jouv.*, 2e partie, ch. XVIII.

Les chapitres XIX et XX sont consacrés au détail d'une expédition contre le duc Baudoin[1] qui finit par refouler le Jouvencel jusque dans Crathor. Ce récit est entremêlé de longues réflexions et décisions de ce dernier, en matière de jurisprudence militaire, questions délicates, constamment débattues dans notre roman. Ce n'était pas, en effet, une des moindres difficultés du rôle de capitaine que de les trancher conformément à la coutume. Continuant son rôle de juge, le Jouvencel préside ensuite à une joute en champ clos, suivie d'un duel judiciaire[2]. Si les tournois étaient alors fréquents, l'intervention du pouvoir royal avait rendu les duels très rares. Preuve en est le soin avec lequel l'auteur décrit et explique le sens de chaque détail, comme s'il parlait à des gens fort ignorants du sujet qu'il traite.

Mais le duc Baudoin est entré dans la province du Jouvencel[3] et ce dernier est complètement battu[4]. Il prend sa revanche par la prise d'Escallon, succès qui décide le Roi à entrer en campagne. Ce dernier arrive avec son artillerie, s'empare de la capitale[5] et force Baudoin à se retirer[6].

L'ennemi étant expulsé du royaume, le Roi est fort en peine de ses gens d'armes, qu'il voudrait entretenir, tout en débarrassant le pays de leur présence. Après délibération du Conseil, on décide de les envoyer, par mer, secourir le roi Amydas contre ses sujets révoltés[7]. Le Jouvencel, qui, commandant l'expédition, doit, en récompense, épouser la fille de ce roi[8],

1. V., *Introd. biogr.*, p. lxxxij, l'expédition de Louviers (*Francheville*). Le *duc Baudoin* et le *duc d'Ath* représentent les lieutenants du roi d'Angleterre. Ici, il s'agit de Talbot.

2. 2e partie, ch. XXI, et *Introd. biogr.*, ch. IX, notamment p. clxij, note 1.

3. *Ibid.*, ch. XXII.

4. *Ibid.*, ch. XXIII, et *Introd. biogr.*, p. xvij, au coup de main sur le Mans.

5. Le *Cap*, soit Rouen.

6. On trouvera aux chapitres XXIII et XXIV un éloge de Charles VII et des détails sur sa cour. — V., *Introd. biogr.*, p. clvij et ss., la campagne de Normandie et l'intervention d'Agnès Sorel.

7. V., *Introd. biogr.*, ch. VII, l'expédition de 1444. — *Jouv.*, 2e partie, ch. XXV. — Logiquement, la 3e partie du roman devrait commencer avec ce chapitre.

8. V., *Introd. biogr.*, ch. XII, la 2e expédition de Guienne.

est accueilli par son futur beau-père comme un libérateur[1]. Malgré le mal de mer dont les compagnons du Jouvencel se ressentent encore, le mariage est consommé et leur chef est nommé régent du royaume[2].

Troisième partie ou *partie politique* (3 chapitres).

On y voit le héros du roman exerçant avec succès les grandes charges qui sont l'apanage des princes ou des capitaines de génie[3]. Après avoir, comme début, occupé la ville de Don, le Jouvencel livre bataille à l'ennemi et le met en complète déroute[4]. Mais Amydas est arrêté par la place du Sap. Pendant qu'on forge de la grosse artillerie, on propose au Roi de lui faire prendre la ville par trahison[5]. Cette ouverture est aussitôt repoussée avec indignation. Un noble roi, dit Amydas, doit tout entreprendre au grand jour. « Il doit desirer que le soleil luy luyse sur son garde-braz affin que tout le monde le voye de loing. » Toutefois, par un compromis qui est bien de l'époque, il laisse à entendre que, si quelque audacieux compagnon tente l'entreprise à son insu, sa dignité royale n'en souffrira pas trop. Le Jouvencel en parle à mots couverts au maréchal, qui s'empare du Sap et obtient facilement son pardon[6].

Quoi qu'on en puisse penser, cet épisode ne renferme aucune intention satirique; mais de pareils traits, que le roi Louis XI n'eût pas désavoués, caractérisent bien un siècle où l'on échangeait volontiers la peau du lion contre celle du renard. Ils nous font mieux comprendre comment des capitaines, ayant quelques peccadilles sur la conscience, pouvaient, sans se démentir, composer les pages les plus éloquentes sur l'art de la guerre et les devoirs des gens d'armes. Bien que ces contrastes soient un peu

1. *Jouv.*, 2e partie, ch. xxvi.
2. Une miniature des mss. de Genève, de Wolfenbüttel, et du ms. fr. 24381 représente le Jouvencel à genoux, recevant ses pouvoirs du Roi.
3. V. plus bas, *Table* du *Jouv.*, p. 5.
4. 3e partie, ch. i. — La bataille est décrite en grand détail.
5. Les loisirs du Roi et du Jouvencel sont occupés par des discussions sur des points de droit militaire. — Ch. ii et commencement du ch. iii.
6. 3e partie, commencement du ch. iii.

de tous les temps, on pourrait être tenté de taxer de cynique cette façon de séparer la théorie de la pratique. Et cependant, beaucoup de ces hommes, parmi lesquels il faut compter l'auteur du *Jouvencel*, étaient absolument sincères[1].

Après de longues discussions sur la situation militaire, le roi Amydas se résout à attendre l'attaque de l'ennemi qui se voit, faute de vivres, placé dans l'alternative de passer à l'offensive[2] ou de battre en retraite. Le Roi lui accorde généreusement la paix, en quoi il est blâmé par l'auteur[3]. En effet, le traité est à peine conclu qu'Amydas est attaqué de nouveau[4] et de nouveau vainqueur.

Des envieux apprennent alors au Jouvencel que le Roi possède un fils qui sera son héritier. Cet enfant a été, peu auparavant, caché à l'étranger, afin que le Jouvencel, alléché par l'appât de l'héritage de son beau-père, ait plus de cœur à la besogne[5]. Le Jouvencel accueille cette nouvelle avec un calme qui nous étonne et déclare hautement qu'il ne portera pas la main sur un héri-

1. Ici (commencement du ch. III) se place une longue digression sur les *Gages de bataille* qui ne paraît guère à sa place dans cette partie du roman. Un messager apporte au Jouvencel les ordonnances faites sur ce sujet par Philippe le Bel, ce qui motive de la part de l'auteur (ou du copiste) la très juste réflexion que le Jouvencel a bien autre chose à faire en ce moment qu'à s'occuper des gages de bataille. C'est sans doute par une interversion du copiste que ce morceau, destiné à servir de justification à la description du combat en champ clos et du duel (*Jouv.*, 2e partie, ch. XXI), a été placé ici fort mal à propos. — V. *Introd. biogr.*, p. clj et ss. — *Ordonnances des Rois*, I, 435 (*Ordonnances* de Philippe IV datées de 1306). — *Cérémonies des gages de bataille*. Paris, 1830, Crapelet. — *Traité des duels* de Savaron, plaq., in-8°. Paris, 1610, A. Périer (p. 93 et ss.). — Wulson de la Colombière, *le Vray théatre d'honneur et de chevalerie*, Paris, 1648.

2. Comme nous l'avons dit souvent, on considérait alors l'offensive comme la perte de toute infanterie.

3. *Jouv.*, 3e partie, milieu du ch. III. — V., *Introd. biogr.*, ch. XV, la situation toute semblable du roi Louis assiégé dans Paris.

4. V., chap. XV et XVI de l'*Introd. biogr.*, les suites de la guerre du Bien Public. — Les faits de ce genre étaient alors si fréquents que l'auteur ne prend pas même la peine de nous expliquer la cause de cette rupture. Ici se place l'entrevue de *Jean Helphy* (Falstaff) avec le Jouvencel (*Introd. biogr.*, p. lxviij et ss.). Elle est suivie de la détrousse du *Capitaine étranger* (*Ibid.*, p. xliv et ss.).

5. *Jouv.*, 3e partie, fin du ch. III.

tage qui ne lui appartient pas. Il refuse aussi de se liguer avec le duc d'Ath contre son beau-père, et rend fidèlement au roi Amydas les serments des gens d'armes par lui reçus, comme régent du royaume. Ce passage se termine par quelques réflexions sur ce que la défiance des princes est presque toujours la cause de leurs querelles. Quant au Jouvencel, dit l'auteur, il a toujours pardonné volontiers à ceux qui lui avaient fait du tort et n'a jamais fait la guerre que justement; « et estoit bien content « d'avoir paix toutes les fois qu'on la luy offroit en gardant sa « conscience, son honneur et justice. » Ce morceau devient beaucoup plus intéressant, si on le rapproche des circonstances dans lesquelles se trouvait l'auteur, lorsqu'il l'écrivait, peu après avoir abandonné le duc de Normandie vaincu, pour obtenir du Roi un pardon définitif[1]. Il signifie que, désormais, Jean de Bueil se gardera bien de se brouiller avec le souverain. La couronne de ce dernier devenait dès lors une chose trop sacrée pour qu'on s'avisât d'y porter la main.

Le roman se termine par un dernier éloge de l'art de la guerre et par un retour sur la carrière du Jouvencel. Ce dernier, dit l'auteur, a beaucoup à se louer des personnages qui ont commencé sa fortune; mais il n'a pas toujours trouvé auprès d'autrui les mêmes sentiments de reconnaissance. Pour beaucoup d'entre eux, il a été un *commençeur*, chez lesquels il n'a trouvé aucune bonne foi. Ce reproche amer, qui, comme nous l'avons vu, s'adresse surtout à Charles d'Anjou, comte du Maine[2], est, au bout de l'ouvrage, comme la signature de son auteur, Jean de Bueil.

§ II. — *Appréciations littéraires. — Comparaison avec d'autres ouvrages.*

Nos lecteurs connaissent maintenant la substance du *Jouvencel*. Mais notre résumé succinct ne saurait donner une idée de

1. *Introd. biogr.*, fin du ch. xv.
2. *Ibid.*, p. lx et cxxxij et ss.

la variété des scènes du roman. L'auteur a su joindre au naturel des anciens conteurs des qualités littéraires plus modernes et la banalité de son thème moral est habilement dissimulée sous les incidents d'une action pleine de vie et de pittoresque.

Certes, les compagnons du Jouvencel ne seraient pas de leur temps s'ils n'étaient pas bavards. Qu'ils discutent un plan de guerre, ou qu'ils soient à table, ou encore au conseil, ils ne perdent pas une occasion de faire, à l'usage de la jeunesse, une solide exposition de principes militaires, moraux ou politiques. Mais, si l'on passe sur ces longueurs inévitables, le cadre du roman conserve une vraie valeur. Les paysages font tableau, les caractères sont bien tracés et chaque personnage a son individualité. Les discours même ne manquent ni d'esprit ni d'intérêt historique, ni même d'éloquence. Enfin, il règne dans tout l'ouvrage un ton de bonhomie, moitié naïve et moitié narquoise, qui n'est pas sans charme.

En ce qui concerne le milieu littéraire dans lequel le Jouvencel est né, notons d'abord que les traditions de la cour d'Anjou, l'amour du roi René pour la chevalerie et l'essor qu'il donna aux lettres dans ses états[1] ne doivent pas avoir été étrangers à la composition de ce roman. Cette influence une fois indiquée, le *Jouvencel* présente fort peu de ressemblance avec les ouvrages littéraires contemporains. Il est même nécessaire de sortir du XVe siècle pour trouver dans les œuvres similaires quelques points de comparaison que nous allons brièvement indiquer.

Le *Guidon des guerres*, d'un siècle antérieur au *Jouvencel*[2],

1. Ce roi a écrit un livre intitulé *l'Abuzé en court*. Dans cet ouvrage, que l'on attribue à la vieillesse de René, injustement dépouillé par Louis XI, un vieillard, réduit à la mendicité par les trahisons dont il a été victime, raconte ses malheurs à Aristote. Jean de Bueil n'était pas seul, dans le monde littéraire du temps, à dire du mal de la cour et des courtisans. — Cf. plus haut, p. ccxcij, note 1. — *Préface* des éditeurs de Bourdigné, I, XLVII. — *Biblioth. des Romans*, février-mars 1778, p. 182 et ss. — Delisle, *Inventaire des mss. fr. de la Bibl. nat.*, II, 184.

2. On a attribué cet ouvrage au chevalier Geoffroy de la Tour-Landry, qui, originaire d'Anjou, portait les armes en 1346 et mourut sous Charles VI. On trouvera le *Guidon* dans le *Livre du chevalier de la Tour et le Guidon des guerres*, imprimé à Paris le 9 nov. 1514, par Guill. Eustace,

a quelque analogie avec lui, par son but à la fois militaire et éducatif. L'auteur, qui écrit par ordre du Roi et en vue de la victoire, annonce, en effet, qu'après avoir parlé à ses filles, il veut aussi instruire ses garçons[1]. Mais ce rapport est à peu près le seul que l'on puisse signaler entre le livre de Bueil et le *Guidon*. En effet, la plus grande partie de cet ouvrage, d'ailleurs très bref, est consacrée à des dissertations sans valeur sur les devoirs des princes et les qualités des chevaliers[2]. Dans le dernier chapitre, l'auteur aborde franchement la partie militaire du sujet, pour donner quelques préceptes de tactique. Cette partie, mieux traitée que le reste, est cependant dénuée de toute érudition et de toute originalité.

L'*Arbre des batailles*, dédié au roi Charles VI, a été écrit par Honoré Bonnet, prieur de Sallon et docteur en décrets[3]. Des quatre parties qui composent cet ouvrage, la dernière seule, qui traite des *Batailles en especial*, offre quelque intérêt pour nous[4]. Ce morceau contient, comme le *Jouvencel*, la discussion de beaucoup de points de droit militaire. Il y est question notamment des prisonniers, des devoirs des vassaux et des chevaliers, du butin, des combats en champ clos, etc. Mais toute cette juris-

in-4°, goth., fig. sur bois (Bibl. nat. Réserve). Dans cette édition, le *Guidon*, qui est précédé de l'*Ordre de chevalerie*, va du feuillet 85 v° au feuillet 95 v°. — Voyez, en outre, P. Paris, *Mss. de la Bibl. du Roi*, V, 73 et ss., 85 et ss. — A. de Montaiglon, Bibl. Elzévirienne : le *Livre du chevalier de la Tour-Landry pour l'enseignement de ses filles*, 1854. — Port, *Dict.*, à *La Tour-Landry*. — Il est dit, dans le prologue du *Guidon* (fol. 86 de l'édition d'Eustace), que l'auteur est le chev. de la Tour-Landry. C'est aussi l'opinion de La Croix du Maine, opinion contestée par Paulin Paris et par M. de Montaiglon.

1. Éd. Eustace, fol. 85 v° (v. la note précéd.). Ajoutons que le *Livre du chev. de la Tour-Landry pour l'enseignement de ses filles* est bien supérieur au *Guidon*, à tous les points de vue.

2. Ce point se retrouve dans d'autres ouvrages encore, notamment dans le *Rosier des guerres*. — V., même paragraphe, plus bas.

3. La Bibl. nat. renferme un grand nombre de mss. de cet ouvrage. — V. Delisle, *Inventaire des mss. fr. de la Bibl. nat.*, II, 259 et s. — D'après P. Paris (*Ms. de la Bibl. du Roi*, V, p. 103 et à la *Table*), l'épître dédicatoire serait de 1384 à 1390.

4. Les trois premières parties traitent : 1° des tribulations de l'Église ; 2° de la destruction des quatre grands royaumes de jadis ; 3° des batailles en général.

prudence est beaucoup plus raffinée que celle du *Jouvencel*[1]. A l'instar des rhéteurs de la décadence, l'auteur s'amuse à poser des cas difficiles ou même invraisemblables, pour avoir le plaisir de les résoudre. En revanche, il n'est pas dit dans cet ouvrage un seul mot de tactique ou de stratégie[2].

Le *Rosier des Guerres* a été écrit pour l'instruction du Dauphin, plus tard Charles VIII[3]. Il est à peu près contemporain du *Jouvencel*, avec lequel la première partie présente seule quelque analogie[4]. Mais on peut facilement se convaincre que

1. V., par ex., ms. fr. 587, fol. 2 : « Si ung chappelain est assaly « portant le corps de Dieu à ung malade, s'il le doit lesser et soy « défendre ? »

2. Le *Livre de faits d'armes et de chevalerie*, de Christine de Pisan, un peu postérieur à l'*Arbre des batailles*, n'est qu'une compilation de ce dernier ouvrage, ainsi que de Végèce et Frontin. Il renferme cependant un traité original sur les sièges. — V. le *Manuel* de Brunet à *Christine de P.* — Delisle, *Invent., l. c.*, II, 259. — P. Paris, *Mss. de la Bibl. du Roi*, V, 94 et 133.

3. Le *Rosier* a été imprimé pour la première fois, chez Lenoir, en 1421. — V., *Catal. de la première vente A.-F. Didot*, juin 1878, n° 697, et *Quatrième Vente*, juin 1882, n° 250. — Brunet, *Manuel du libraire*, IV, 1440. — Delisle, *Inventaire*, II, 185. — *Bibliothèque nationale*, entre autres, le ms. fr. 442 (anc. 7032), qui est un exemplaire de dédicace offert au Roi, et mss. fr. 1240 et 4986, qui contiennent seuls, à la fin d'une pièce de vers, un anagramme renfermant le nom de l'auteur. — Le *Rosier* a été attribué, tour à tour, à Estienne Porchier, au roi Louis XI et à Pierre Choisnet, médecin et astrologue de ce roi, mort en 1476. M. Kaulek paraît avoir démontré que l'auteur est bien Choisnet, dont le nom se retrouve dans l'anagramme, « reproche n'y siet, » aussi bien que celui d'Estienne Porchier. — V. P. Paris, *Mss. de la Bibl. du Roi*, IV, p. 116, au ms. 7032. — *Catalogue de la première vente Didot, l. c.*, n° 39, au *Livre des trois âges*. — J. Kaulek, *Louis XI est-il l'auteur du Rosier ?* (*Revue historique*, mars-avril 1883, p. 312 à 322). — Quant à la date de la composition du *Rosier*, M. Kaulek pense qu'il a été écrit vers le milieu du règne de Louis XI. Ce qui est certain, c'est que cet ouvrage, destiné au Dauphin, depuis Charles VIII, ne saurait remonter au delà de 1470, année de la naissance de ce dernier. Il serait ainsi tout à fait contemporain du *Jouvencel*. — Le marquis de Paulmy a donné, principalement au point de vue du costume militaire, une analyse du *Rosier* dans les *Mélanges tirés d'une grande Bibl.* (I, 22, Paris, 1780).

4. En effet, la seconde partie (IXe chapitre), qui est le véritable *Rosier historial*, ne contient qu'un résumé succinct de l'histoire de France, à l'usage du Dauphin, assez intéressant pour ce qui concerne le règne de Charles VII. Ce sont là, à proprement parler, les *roses* dont le Dauphin doit respirer chaque jour le parfum pour son instruction (ms. fr. 442, fol. 17 v°). Nous avons fait usage, à plusieurs reprises, dans

le mérite de ces deux livres est très inégal. En premier lieu, il n'y a aucune unité dans la composition du *Rosier*, formé de deux parties qui n'ont aucun rapport entre elles. Si le *Jouvencel* a des longueurs, on peut dire que le *Rosier* est interminable. Ce ne sont que plates déclamations, et plus d'un chapitre peut être franchi à pieds joints, sans qu'on s'aperçoive de l'omission.

L'auteur, qui débute par un long prologue, parle, d'une façon très générale, des devoirs des rois et des princes ainsi que de la justice. Il est aussi très vague en ce qui concerne les chevaliers, sauf lorsqu'il précise leurs qualités physiques et qu'il affirme doctoralement qu'ils doivent avoir longs doigts et petit ventre[1]. Après d'autres discours tout aussi insignifiants, on arrive enfin aux principes de l'art de la guerre[2]. C'est ici qu'éclate la supériorité du *Jouvencel*. Les élucubrations du *Rosier* se développent en longs préceptes didactiques, aussi dénués de grâce que de précision. Il n'y a presque rien à apprendre pour nous dans cet ouvrage sur l'art militaire du xve siècle. Au *Jouvencel*, au contraire, nous trouvons, dans un cadre romanesque et sous une forme agréable, des données, généralement très exactes, sur la manière de combattre des contemporains, sans parler de ce que nous apprenons, chemin faisant, sur leurs mœurs, leurs sentiments et leur histoire[3].

Le *Traité de la conquête d'un pays*, par Béraud Stuart d'Aubigny[4], qui date probablement du règne de François Ier, n'a rien

notre *Introd. biogr.*, de cette partie du *Rosier*, dont les dates ne sont pas toutes exactes.

1. V., plus haut, au *Guidon des guerres*.

2. Chap. vi et suivants.

3. Notons, en passant, qu'un autre ouvrage du xve siècle, le *Traité des champs de bataille*, dédié à René, duc de Lorraine, par Hardouin de la Jaille, n'a de militaire que le nom, et qu'il traite des duels judiciaires. — Bibl. nat., ms. fr. 1981.

4. Bibl. nat., mss. fr. 2070 et 20003. — Béraud ou Robert Stuart, seigneur d'Aubigny, comte de Beaumont-le-Roger, maréchal de France, a été aidé dans sa rédaction par maître Étienne le Jeusne, prêtre natif d'Aubigny, son chapelain (ms. 2070). — D'après le ms. 20003, on voit que Stuart mourut ambassadeur en Écosse, la patrie de sa famille (mars 1544). Ce ms. est indiqué, à tort, au catalogue, comme ms. du xve siècle.

de littéraire et ne peut se comparer au *Jouvencel* que par ses côtés techniques. Cet ouvrage se préoccupe particulièrement de la guerre de siège; mais ses préceptes, un peu secs, concernant un art militaire, il est vrai plus moderne, sont loin d'être exposés avec l'ampleur nécessaire. Il est cependant curieux de le comparer avec le *Jouvencel*, au point de vue des perfectionnements apportés dans l'arme de l'infanterie. Ce corps, que nous avons vu si méprisé à la fin du siècle précédent, cesse dès lors d'être purement défensif, et l'on n'en est pas réduit, comme du temps de Bueil, à craindre de le faire marcher.

Nous venons de voir que parmi les œuvres de la fin du moyen âge qui se rapprochent le plus du *Jouvencel*, aucune ne présente de véritables rapports avec notre roman. Aucune d'elles n'a l'intérêt littéraire de ce dernier; aucune ne traite de l'art militaire et spécialement de la tactique d'une façon aussi vivante et complète. Le *Jouvencel* demeure donc, à nos yeux, un livre essentiellement original pour l'époque, au triple point de vue de la littérature, de l'histoire civile et militaire et de l'éducation. Enfin, ainsi que le dit Sainte-Palaye[1], ce roman est le testament militaire d'un grand homme de guerre. Ces divers mérites, reconnus des contemporains, lui avaient, dès la fin du xve siècle, assuré de nombreux lecteurs et une grande notoriété.

§ III. — *Intérêt historique du Jouvencel. — Commentateur et auteurs. — Date de la composition.*

Malgré sa valeur littéraire, l'intérêt principal du *Jouvencel* réside, pour nous, dans son importance historique et non dans des beautés, aujourd'hui un peu démodées, ou dans une science tactique qui a vieilli plus promptement encore.

En effet, il y est question de la bataille du Garigliano, sous Louis XII (1503). V. *Nouv. biogr. Didot* et le Père Anselme, VII, 142.

1. *Notice sur le Jouvencel* (Mém. de l'Académie des Inscript., XXXI, p. 702). — On trouvera, dans ce travail, très bien fait, comme tout ce qui vient de Sainte-Palaye, des appréciations remarquablement élogieuses du *Jouvencel*, auxquelles nous nous plaisons à renvoyer le lecteur.

En effet, vers la fin du siècle, sous l'impulsion des découvertes et des modifications sociales, l'art de la guerre se transformait rapidement et, peu après sa naissance, notre roman n'était déjà plus que le témoin d'un brillant passé militaire[1]. De nos jours, ces pages, jadis considérées comme un résumé des gloires du règne de Charles VII, n'ont été sauvées de l'oubli, ou plutôt de l'indifférence, que par quelques lignes de la main inhabile de Guillaume Tringant[2], un petit écuyer de Jean de Bueil.

On savait déjà, au siècle dernier, que ce personnage avait écrit un commentaire, faisant suite au *Jouvencel*, dans lequel il restituait aux scènes de ce roman leur caractère historique[3]. Sainte-Palaye, qui l'avait vu dans un manuscrit appartenant au comte d'Hérouville, en parle dans sa notice sur le *Jouvencel*[4] et donne quelques détails sur son contenu. Depuis lors, Paulmy[5], Barante[6] et Paulin Paris[7] en avaient aussi parlé; mais on avait perdu la trace du texte de ce commentaire, que nous avons été assez heureux pour retrouver, à la suite d'un manuscrit du *Jouvencel* appartenant à la bibliothèque de l'Arsenal[8], puis dans d'autres manuscrits. Cet ouvrage est absolument dénué de mérites littéraires; mais on reconnaît facilement en lui d'autres qualités de premier ordre, à savoir la parfaite exactitude et la sûreté des informations[9].

1. V. plus haut, *Introd. biogr.* (p. cclxxxj), le discours de Bueil en 1471, et *Introd. littér.*, au *Traité de la conquête d'un pays*.

2. Surnommé *Messire Odez* ou *Odes*, et non *Messodez*, comme le dit Sainte-Palaye. — *Commentaire* de Tringant, I.

3. V. plus bas, vol. II, le texte de ce *Commentaire* imprimé à la suite du *Jouvencel*.

4. *Mém. de l'Acad. des Inscript.*, tome XXVI, en 1754, p. 700. — Le manuscrit Hérouville se trouve actuellement à la Sorbonne.

5. *Mélanges tirés d'une grande Bibliothèque*, vol. V, 222.

6. *Revue française* de 1825, VIII, et *Mélanges hist. et littéraires*.

7. *Mss. fr. de la Bibl. du Roi*, II, 131, au ms. 6852.

8. V., École nat. des Chartes, *Positions des élèves de la promotion de* 1870-1872, un résumé de notre thèse. Ce ms. de l'Arsenal est celui qui a servi de base à la présente publication.

9. V. *Introd. biogr.*, passim, entre autres p. xxv, note 4, et p. cxcvj, note 6, à *La Forest*. — Nous avons déjà remarqué que, dans plusieurs

En effet, Tringant, serviteur de Bueil et de ses collaborateurs, avait assisté à la genèse du *Jouvencel*. Il avait entendu le vieux soldat raconter ses hauts faits et savait de première main quel était le but de cet ouvrage et le sens des allusions historiques[1]. Loin de chercher à se faire valoir et de trouver partout des dates et des noms propres, Tringant, en chroniqueur consciencieux, distingue soigneusement ce qu'il sait de source certaine de ce qu'il ne connaît pas, et ne recule pas devant un aveu d'ignorance. Bien plus, lorsqu'il relève une allusion d'un caractère général et par suite nécessairement vague, il se garde bien de la dénaturer en lui donnant un sens précis[2]. Ajoutons enfin que, si Tringant ne donne guère de dates dans son *Commentaire*, en revanche ce travail est établi dans un ordre chronologique exact et que ses renseignements nous ont paru, à l'usage, en parfaite concordance avec les certitudes ou les probabilités historiques[3].

Voyons maintenant quels sont les renseignements donnés par Tringant. D'après lui, Bueil ne serait pas l'auteur unique du *Jouvencel;* mais trois autres personnages qu'il nomme, tous trois serviteurs de Jean V, auraient été ses collaborateurs dans la rédaction de cet ouvrage[4].

Le premier est Jean Tibergeau, seigneur de la Motte[5], issu

passages, les expressions de Tringant suivent celles du *Jouvencel*, non, sans doute, que Tringant copiât ce roman, mais parce qu'il avait entendu raconter les mêmes faits dans les mêmes termes. V., par ex., plus haut, p. xv, note 5.

1. V., Tringant, § I, le passage commençant par : « Et moy, Guillaume Tringant, dit messire Odez, » etc.

2. C'est ainsi que, pour prendre un exemple caractéristique, parlant du comte de Parvenchères, Tringant (§ XXXVII) nous explique que ce personnage du roman symbolise, d'une façon générale, les lieutenants du roi de France, mais que, dans certains cas, il représente Dunois ou Charles d'Anjou.

3. Pour l'explication des passages historiques du *Jouvencel*, v. plus bas, p. 1 et s., la clef du roman, résumé du *Commentaire* de Tringant. — V., en outre, notre *Introd. biogr.*, passim ; les notes de notre collaborateur sur le texte du *Jouvencel* et, enfin, le *Commentaire* lui-même.

4. Tringant, § I.

5. Le fief de la Motte (paroisse de Flée, près Château-du-Loir, Sarthe) était encore possédé par la famille à la fin du XVIIe siècle. Les *Tiber-*

d'une famille connue. A la fin de 1427, il prend part au siège du Lude comme capitaine des gens d'armes de Beaufort[1]. C'est probablement lui qui, comme maître d'hôtel du Dauphin, est présent, en 1445, aux conférences de Reims et à Châlons[2]. Le 10 janvier 1455, il assiste au Conseil du roi René, comme maître d'hôtel de ce prince[3], et, le 29 janvier 1457, au contrat de mariage de Bueil avec Martine Turpin[4]. Enfin, le 25 octobre 1465, il figure parmi les vassaux de Jean de Bueil, dans l'aveu fait par ce dernier, au comte de Vendôme, pour la seigneurie de Saint-Calais[5]. Jean Tibergeau était, suivant toute apparence, déjà mort le 4 juillet 1476 : car, à cette date, Guillaume Tibergeau, qui est probablement son fils, conclut, comme procureur de Jean de Bueil, un accord avec l'abbé de Saint-Calais. Un autre Jean Tibergeau, qui paraît être le fils ou le neveu de l'auteur du *Jouvencel*, sert comme homme d'armes, à la fin de 1428, dans la compagnie de Bueil[6].

geau, ou *Thibergeau*, avaient de nombreuses attaches à Saint-Calais, où ils étaient très connus. Ils portaient *d'or à quatre fasces de gueules, les deux premières ondées*. Guillot de Tibergeau fait hommage pour la Villatte, en 1394. — Le grand-oncle de Jean (qui se nommait aussi Jean) était abbé de Saint-Calais et mourut en 1415. — Nous trouvons un Tibergeau parmi les curés de Bueil. — M. Mégret-Ducoudray (*l. c.*) cite les vers suivants attribués à un Tibergeau :

« Longtemps ay combattu, mon corps ne vivra guere.
Tost sonnerez pour moy cloches du monastere.
Quand elles sonneront, bonnes gens à genoux,
Priez pour moy, bonnes gens, priez tous,
Pour que Dieu fasse paix à l'ame de mon pere,
Pour les sires de Bueil, occis à la grant guerre,
En bataillant pour la France et pour vous. »

Quel qu'en soit d'ailleurs l'auteur, ces vers montrent que le talent littéraire était héréditaire chez les Tibergeau. — Cauvin, *Armorial du Maine* (*Annuaire* de la Sarthe de 1840). — Lettre de M. Mégret-Ducoudray à M. Hucher, *Bullet. de la Soc. archéol. de Touraine*, 1875, p. 228 et ss. — Pesche, art. *Saint-Calais*. — Hucher, *Monum. funér. de la famille de Bueil*. — Busserolle, *Dict.*

1. *Introd. biogr.*, p. xvj.
2. Jehan Tibergeau. — Tuetey, *les Écorcheurs*, II, 186.
3. V. *P. Justific.*, à cette date.
4. *Introd. biogr.*, p. ccxxj.
5. V., *P. Just.*, au 25 oct. 1465, l'aveu pour Saint-Calais. Le bien possédé par Tibergeau était la métairie de Montrocon.
6. *Introd. biogr.*, p. ccxxxv. — *Ibid.*, p. xvj.

Les deux personnages suivants, moins considérables et moins connus que Tibergeau, étaient de simples hommes d'affaires, procureurs ou secrétaires employés par la famille de Bueil.

Nicole Riolay est mentionné, à ce titre, le 18 mars 1456[1]. Le 9 juin 1458, il contresigne un pouvoir, donné par Jean de Bueil à Yvon du Val, pour faire, à Ambroise Lecornu, seigneur de Chasles, l'hommage du fief des Essarts[2]. Enfin, le 23 mai 1474, Nicole Riolay, secrétaire du Roi, certifie avoir reçu précédemment un acompte payé sur la somme promise par ce dernier, pour le mariage de Jeanne de France avec Antoine de Bueil[3].

Maître Martin Morin ne nous est connu que par une seule pièce en date du 8 mars 1448[4]. Dans ce document, qui concerne le rachat de Mirebeau par le roi René, Morin figure comme procureur de Jean de Bueil.

Quelle a été la part de ces divers personnages dans le *Jouvencel?* Les nombreuses signatures et souscriptions de Bueil, tracées d'une main ferme, nous prouvent que Jean V pouvait écrire assez correctement[5]. En outre, il possédait quelques livres. Nous avons mentionné plus haut un missel anglais, précieusement conservé dans la famille et enrichi de notes généalogiques[6]. Paulin Paris a aussi remarqué qu'un manuscrit de Boccace, faisant partie de la Bibliothèque nationale, porte la signature de Bueil[7]. Ce dernier n'était donc pas complètement illettré. Le

1. A propos de l'engagement de Chenesche à Estissac (*Introd. biogr.*, p. ccxix), et *P. Just.*, au 18 mars 1456.
2. V. *P. Just.*
3. *Introd. biogr.*, p. ccxxxiv, et *P. Just.* à la date.
4. *Introd. biogr.*, p. clvj, et *P. Just.* à la date.
5. Cab. des Titres. *Coll. de pièces originales*, dossier *Bueil*, et, *P. Just.*, aux dernières lignes de la lettre de septembre 1466.
6. *Introd. biogr.*, p. ccxxxij, note 1.
7. P. Paris, *Mss. de la Bibl. du Roi*, VII, p. 171, ms. italien n° 482 (anc. 7260), fol. 125 r°. Ce volume, relié aux armes de France, a appartenu à Louis XIV. Il n'est pas orné de miniatures, mais de dessins à l'encre pleins de goût. Au fol. 33 est écrit d'une écriture du xv° siècle : *S. Guichart.* — M. Delisle (*Cabinet des mss. de la Bibl. impériale*, II, 345) indique le ms. fr. 10132 comme étant marqué, au commencement, de la signature d'Anne de Bueil, dame de Chaumont et sœur de Jean V.

fait d'avoir conçu le projet du *Jouvencel* proteste d'ailleurs contre une pareille hypothèse.

Toutefois, Jean V n'était peut-être pas assez expert en la matière pour rédiger à lui tout seul un document qui témoigne chez ses auteurs d'une culture littéraire très étendue[1]. Déjà un peu usé par les campagnes, il était aussi découragé par les disgrâces[2]. De là, son association avec ses trois serviteurs, dont deux, au moins, étaient des procureurs habitués à tenir la plume[3]. Durant les loisirs causés par les rancunes de Louis XI, on se réunissait dans les salles de Vaujours. Jean de Bueil dictait ses souvenirs et ses théories morales et militaires. Ses collaborateurs recueillaient avec respect les récits du compagnon de Jeanne d'Arc et leur donnaient leur forme définitive.

A vrai dire, Tringant ne nomme pas précisément Bueil parmi les rédacteurs du *Jouvencel;* mais, ce qui revient au même, il nous le montre exerçant une surveillance très suivie sur le travail de ceux-ci[4]. D'autre part, si les dernières lignes du roman nous font supposer une collaboration[5], les premiers mots de la *Table* attribuent au *Jouvencel* pour auteur unique « ung discret et honnorable chevallier[6]. » Cette contradiction, qui n'est qu'apparente, laisse assez clairement deviner quelle est dans notre livre la part de chacun ; l'invention étant l'œuvre de Jean V et la rédaction celle de ses serviteurs.

1. On remarquera, entre autres, dans le *Jouvencel*, outre Alain Chartier, des citations d'un certain nombre d'auteurs de l'antiquité, dont il était d'usage alors d'invoquer l'autorité à tout propos. Enfin, l'auteur cite (3e partie, ch. III) un proverbe italien, il est vrai traduit en français, mais sous une forme très italienne : « Qui offende non pardonne. » Bueil, possesseur d'un Boccace, savait-il l'italien ?

2. *Introd. biogr.*, ch. XIV.

3. Ils avaient cependant fait la guerre et vu, au moins en partie, les événements racontés. — Tringant, I.

4. *Ibid.* — Il ne faut pas oublier que Tringant parle de ceux qui ont *écrit* le roman et non de celui qui l'a *conçu*. Il est, du reste, très positif sur le fait que le contenu du *Jouvencel* est emprunté aux souvenirs de Jean de Bueil.

5. « Ceulx qui ont escript les faiz du *Jouvencel*... prient et requiérent, etc... » — Ms. de l'Arsenal.

6. V. plus loin, même vol., page 5.

Du reste, sans parler de Tringant, les contemporains n'ont pas hésité à attribuer à Bueil la paternité de cette œuvre littéraire. C'est ce que démontre suffisamment le fait que le nom de ce dernier figure sur certains manuscrits comme celui de l'auteur du roman[1].

Une partie des faits historiques renfermés dans le *Jouvencel* sont tout simplement indiqués comme tels par l'auteur, à titre de preuves ou d'exemples. Mais, une autre partie, la plus considérable et la plus intéressante, a été, à dessein, dissimulée sous le voile de l'allusion ou même rendue complètement méconnaissable. Ici, il est nécessaire de citer Tringant[2] : « Et pour ce que mes maistres « dessus ditz[3] ne voloient pas declarer les noms ne les lieux où « les chouses ont estez faictes, il leur a convenu querir noms « estranges qui les a faict troubles. Car, quant de tous points « ilz eussent escript les noms et les lieux, ilz l'eussent faict plus « legiérement et myeux à leur plaisir. Mais le sire de Bueil, à « qui eulx et moy estions ne vouloit jamais qu'ilz le fissent, « parce qu'il ne voloit estre loué ne magnifié devant luy mesmes. « Car la plupart des chouses qui sont escrites audit livre il les « a faictes et executées, dont d'autres s'en sont donné la gloire. »

Ainsi donc, comme beaucoup de pages du *Jouvencel* retraçaient la vie de Jean de Bueil, celui-ci ne voulut pas, par modestie, que son nom figurât en toutes lettres dans ce roman. Ceci ne paraît pas être une pure invention. En effet, Tringant nous dit ailleurs que son maître « ne donnoit point d'argent pour soy faire mectre ès Chroniques[4]. » Enfin, nous avons relevé, à plusieurs reprises, le fait que ces mêmes chroniques n'ont guère rendu justice à la mémoire de Jean de Bueil[5].

Il faut donc, dans une certaine mesure, croire à la modestie de l'auteur. Mais, à la crainte de l'offenser se joignait, sans

1. Tel est le cas, notamment, pour les mss. fr. nos 193, 24380 et 24381 de la Bibl. nat.
2. *L. c.*, I.
3. Bueil et ses trois serviteurs.
4. Tringant, XVII.
5. *Introd. biogr.*, passim, notamment p. ccvj et ss.

doute, celle de nuire au succès du roman, en lui donnant une actualité passagère[1] et en accentuant le caractère historique, aux dépens de l'intérêt romanesque et didactique. A défaut de ces considérations morales et littéraires, des raisons d'ordre politique obligeaient aussi Bueil à dissimuler, dans son travail, les noms des acteurs et la date des événements.

En effet, le *Jouvencel* fut entrepris aux débuts du règne de Louis XI, alors que Bueil vivait à l'écart, dans une demi-disgrâce, sans sécurité pour le lendemain, et sans trop savoir aussi s'il suivrait l'étendard de la révolte, ou s'il se rallierait à son royal ennemi. Ces circonstances lui commandaient la plus grande prudence. Or, sans être, comme on l'a dit, un ouvrage satirique dirigé contre Louis XI, le *Jouvencel* n'était pas sans exprimer des regrets au sujet des temps passés. Il contenait plusieurs éloges de Charles VII, qui pouvaient déjà faire dresser l'oreille à un roi jaloux de tous et surtout de la mémoire de son père. Supposons maintenant que les auteurs, donnant libre carrière à leurs souvenirs, eussent rétabli dans leur intégrité des noms et des faits, tous empruntés au règne précédent, le roman perdait ainsi son caractère littéraire pour devenir un panégyrique de ce règne libérateur et un pamphlet sanglant contre le règne nouveau.

Ceci nous amène à parler de la date à laquelle le roman fut composé, date qui, du reste, n'est pas douteuse.

Dans la première partie (v^e chapitre), l'auteur parle de François Sforza, qui mourut le 8 mars 1466[2], comme vivant encore. D'autre part, nous trouvons dans la même partie (ch. III) un éloge de Charles VII, mentionnant la prise de Bordeaux (1453), qui n'a dû être composé qu'après la mort du Roi[3]. Cette par-

1. Cette préoccupation se retrouve dans les rajeunissements subis par nombre de livres au moyen âge. On peut citer à ce propos les éditions imprimées du *Jouvencel*, dans lesquelles cet ouvrage a été complètement tronqué. Il en est de même de plusieurs des mss.

2. *Art de vérifier les dates.*

3. *Jouv.*, p. 27 : « De mon temps regna en France ung roi très noble, etc... » Un second éloge, qui a aussi ce même caractère, se trouve dans la 2e partie (ch. XXIV).

tie du roman aurait donc été écrite de juillet 1461 à mars 1466. Nous avons vu, en effet, qu'une grande portion du *Jouvencel* a été rédigée avant la guerre du Bien Public[1].

Il ne faudrait cependant pas en conclure, avec M. Paulin Paris[2], que l'ouvrage était terminé avant la mort de Sforza (mars 1466), puisque nous trouvons, dans le dernier chapitre de la 3e partie (ch. III), un passage se rapportant à cette même guerre du Bien Public[3]. Or, ce passage, qui renferme un éloge très exagéré du roi Louis XI, doit être, par ce fait même, postérieur à la réconciliation définitive de Bueil avec le Roi, c'est-à-dire au 11 février 1466[4]. Comme, d'autre part, il est difficile de supposer que, dans ces temps agités, Bueil ait pu, dès cette date, reprendre la suite de son travail, il devient certain que les dernières pages du *Jouvencel* n'ont pu être rédigées avant la fin de la même année 1466[5] et l'ont peut-être été dans les années suivantes.

Quant au *Commentaire* de Tringant, qui est loin de figurer sur tous les manuscrits, nous n'avons aucune donnée précise sur la date de sa composition. Cependant, l'on peut affirmer qu'il n'est pas postérieur à la fin du règne de Louis XI. Les faits historiques dont il parle sont encore trop précis et trop actuels pour permettre de supposer qu'il ait été écrit sous le règne suivant. C'est ainsi que nous retrouvons, au premier paragraphe du *Commentaire*, la même justification des intentions du Jouven-

1. *Introd. biogr.*, fin du chap. XIV.
2. *Mss. de la Bibl. du Roi*, II, p. 131.
3. *Introd. biogr.*, p. cclij et note.
4. *Ibid.*, fin du chap. XV. — Rappelons aussi la façon dont l'auteur du *Jouv.* (ch. III de la 3e partie) proteste que le Jouvencel n'a aucune intention de toucher à la couronne du roi Amydas. — V. plus haut, *Introd. littér.*, notre analyse du roman.
5. On ne saurait affirmer que la 2e partie ait été rédigée, tout entière, en même temps que la première. On remarquera, il est vrai, dans ces deux parties les récriminations de l'auteur contre la cour, dont une portion est à l'adresse du comte du Maine, tandis que le reste semble faire allusion à la cour de Louis XI. Mais, on trouvera, d'autre part (2e partie, ch. VI, p. 127), un passage qui pourrait se rapporter à la guerre du Bien Public et a pu, par suite, être écrit en même temps que la 3e partie.

cel à l'égard de la couronne du roi Amydas, que nous avons déjà signalée dans le texte du roman[1], comme un passage écrit sous le règne de Louis XI. Il est d'ailleurs très probable qu'au moment où Tringant écrivait, il n'était plus au service de Bueil[2], ce qui semble signifier aussi que ce dernier était déjà mort[3]. Le *Commentaire* aurait donc été écrit entre 1477 et 1483.

§ IV. — *Manuscrits du Jouvencel.*

Le *Jouvencel* a joui, comme nous l'avons dit, dès son apparition, d'une grande vogue. Aussi des manuscrits soignés, et même luxueux, en ont été faits à la fin du xve siècle et au commencement du siècle suivant. Il faut signaler, en outre, de 1493 à 1529, l'apparition de cinq éditions imprimées qui sont, il est vrai, très défectueuses et incomplètes.

Des recherches plus étendues révéleraient, sans doute, l'existence d'autres manuscrits. Mais les treize documents dont nous avons connaissance, et que nous allons essayer de décrire, sont plus que suffisants pour établir un texte qui, à part un certain nombre de variantes et de coupures, nous a été transmis d'une façon assez uniforme.

Remarquons d'abord que nos manuscrits sont d'une date trop rapprochée pour qu'on puisse les classer rigoureusement par l'écriture. Dans le même ordre d'idées, il n'y a pas lieu, non plus, d'accorder une grande importance aux miniatures. En effet, bien que les sujets de ces dernières soient en partie les mêmes, elles diffèrent beaucoup par le nombre et la facture. En outre, nous trouvons, entre des manuscrits à miniatures semblables, de grandes divergences de texte. C'est donc à ce dernier carac-

1. V. p. précéd., note 4, et à la fin de notre analyse du *Jouvencel*.
2. Tringant, passim, notamment § I, où il dit : « Mais le sire de Bueil, à qui eulx et moy *estions*, ne *vouloit* jamais, etc... »
3. En effet, il est peu probable que Tringant ait quitté, avant cet événement, une société dans laquelle il semble s'être si bien trouvé, ni qu'il ait écrit son *Commentaire* du roman avant la mort de l'auteur qui en avait, de propos délibéré, déguisé les faits.

tère que nous aurons recours pour classer nos manuscrits en deux familles, elles-mêmes subdivisées en groupes. L'une d'elles comprendra le manuscrit de l'Arsenal, considéré comme très rapproché de l'original, ainsi que tous les dérivés de ce manuscrit ou de manuscrits similaires. La seconde famille renferme les manuscrits qui s'écartent du type que nous regardons comme primitif.

Première famille, comprenant le manuscrit de l'Arsenal et ses dérivés ou ceux des manuscrits similaires.

Groupe 1. — Manuscrits dont le Commentaire a été écrit postérieurement au texte (1 manuscrit).

(A[1].) — Manuscrit de l'Arsenal ou manuscrit Paulmy.

Ce manuscrit, qui est reproduit presque intégralement dans notre édition, porte au catalogue de la bibliothèque de l'Arsenal le n° 3059 du fonds français[2]. C'est un in-folio, sur vélin, relié en maroquin rouge. Il est écrit sur deux colonnes, d'une écriture soignée de la fin du xve siècle. Il n'y a pas de miniatures, mais seulement trois places réservées pour des décors de petite dimension. Les initiales sont faites assez grossièrement en couleur. Le haut de chaque page est orné de petits dessins à l'encre ou à la sépia, très simples, mais élégants.

Le texte du roman, qui est complet, finit au folio 114 v°. Le *Commentaire* de Tringant, qui suit, va jusqu'au folio 122 r°. Il est d'une autre encre et d'une autre écriture que le texte du roman et a dû être ajouté postérieurement[3], de même que l'*Exposition* ou résumé des révélations de Tringant inséré en

1. Pour faciliter les renvois aux mss., nous les numérotons par une série de lettres capitales. Ajoutons que les manuscrits seront décrits ici, non d'après l'ordre alphabétique de ces lettres, mais d'après l'ordre de classement.

2. Ancien n° 233. *Sciences et arts*.

3. Ceci est confirmé par le fait que les places réservées aux miniatures, les capitales en couleur et les petits dessins à la plume s'arrêtent brusquement à la fin du texte du roman.

tête, sur le premier feuillet, et qui est de la même main que le *Commentaire*[1].

Les marges du volume sont chargées de notes historiques, indiquant quels sont les passages du roman auxquels s'appliquent les renseignements de Tringant. Ces marginaux diffèrent par l'écriture et par l'orthographe du *Commentaire* et paraissent un peu postérieurs[2]. Enfin, sur les gardes du manuscrit, sont copiées, de la même main que le *Commentaire,* plusieurs poésies du temps, dont l'une au moins est d'Alain Chartier. Ce manuscrit est indubitablement le plus correct et le plus complet comme texte.

M. de Paulmy, dans son article déjà cité, indique deux bons manuscrits du *Jouvencel* à lui connus[3]. L'un d'eux, qui lui appartenait, est certainement celui dont nous parlons. En effet, le manuscrit de l'Arsenal porte en tête une notice de l'écriture de cet érudit[4], en grande partie tirée du travail de Sainte-Palaye, auquel elle renvoie. On peut s'assurer de la provenance de cette notice en la comparant soit avec l'article de Paulmy sur le *Jouvencel,* soit avec la description du manuscrit possédé

1. Texte du *Jouvencel*, p. 1. — Cette *Exposition* ne figure que dans ce seul manuscrit.

2. Ils n'ont pas été terminés; car ils ne vont que jusqu'au fol. 68 du ms. L'auteur avait l'intention de les développer. En effet, on lit au fol. 50 r°, col. 2 (2e partie, ch. XIII), à propos d'un prisonnier : « Bon nota au long. » La note ainsi annoncée n'a pas été rédigée. Il en est de même ailleurs.

3. Outre les deux éditions imprimées de 1493 et 1529. — On trouvera l'article de M. de Paulmy (en lui-même assez insignifiant) dans les *Mélanges tirés d'une grande bibliothèque*, V, 222 et s., 1780. — Marc-Antoine-René, marquis de Paulmy (fils de René-Louis, marquis d'Argenson, fils lui-même du garde des sceaux), érudit connu, s'était formé une belle bibliothèque, enrichie de notes de sa main, qui fut vendue, en 1785, au comte d'Artois. Elle forme aujourd'hui le fond de la Bibl. de l'Arsenal. — Les *Mélanges* (69 vol. in-8°), cités plus haut, contiennent le résumé de ses jugements sur sa bibliothèque. Il a publié, en outre, la *Bibliothèque des romans* (40 vol., 1775-1778). Paulmy, membre de l'Académie, mourut en 1787, à l'Arsenal, dont il avait la direction. — *Nouv. biogr. générale,* Didot.

4. Nous devons ce renseignement à M. Martin, bibliothécaire de l'Arsenal. — L'auteur de cette notice connaît un second ms. du *Jouvencel* (fonds Notre-Dame). Il mentionne aussi, à titre d'ouï-dire et d'après Barbazan, le ms. La Vallière, et, d'après Sainte-Palaye, le ms. Hérouville.

par ce dernier, telle qu'elle résulte du catalogue de sa bibliothèque[1].

Groupe 2. — Manuscrits dérivés du manuscrit de l'Arsenal ou de manuscrits similaires.

a. — Manuscrits sans Commentaire (6 manuscrits).

(M.) — Manuscrit de Gotha[2].

Manuscrit sur parchemin in-folio, de 158 folios, à 33 lignes longues par page. L'écriture, indiquée comme étant du XVIe siècle[3], pourrait bien remonter au XVe. Lettres initiales grossièrement peintes en couleur. Le manuscrit commence, sans titre, par la table de la première partie, le reste de la table se trouvant placé en tête de chacune des autres parties. En ce point comme en d'autres, il est tout à fait semblable aux manuscrits de Genève et Notre-Dame[4], malgré quelques divergences[5] qui le rapprochent beaucoup du texte primitif. En effet, comme texte et orthographe, il est très voisin de l'Arsenal et commence

1. Bibl. de l'Arsenal. *Catalogue manuscrit de la bibliothèque de M. de Paulmy*, vol. IV, n° 4160. Il y est dit : « Ms. sur vélin, in-fol., M. R. » En outre, on lit en marge : « V. ma note sur le vol. » Enfin, le ms. de l'Arsenal est marqué en tête du même n° 4160.

2. Ce ms., dont nous devons la communication à l'obligeance de M. le Dr W. Pertsch, bibliothécaire en chef de la bibliothèque ducale de Gotha, a été décrit dans les *Beitræge zur æltern Litteratur, oder Merkwürdigkeiten der herzogl. Bibl. zu Gotha*, par Jacobs et Ukert, I, 146 à 152. — Le ms. est coté Membr. I, n° 125. Il porte, au haut du premier feuillet, l'inscription « se lyvre... » écrite d'une écriture ancienne, qui montre qu'il a eu, au XVe ou au XVIe siècle, un propriétaire français.

3. Ceci résulte d'une note de la bibliothèque de Gotha placée en tête du volume, ainsi que de la description imprimée citée dans la note précédente.

4. C'est ainsi que le passage qui termine le ms. Notre-Dame au fol. 155 se trouve au fol. 156 du ms. de Gotha.

5. Voici ces divergences : 1° le texte de ce ms. est complet ; 2° les têtes de chapitres présentent généralement des sommaires ; 3° il n'offre pas une variante importante que l'on trouve dans les mss. C, D, E, F, H, après la prise du *Sap* (v., un peu plus bas, nos Conclusions), passage qui, ne se trouvant pas dans le texte de l'Arsenal, est, à nos yeux, une interpolation. Il résulte de ces faits que le ms. M est un véritable intermédiaire entre les mss. du groupe 2 et le ms. A.

et finit comme lui, abstraction faite de l'*Exposition* et du *Commentaire*[1] qui lui font défaut.

(H.) — Manuscrit de Genève.

Ce manuscrit, appartenant à la bibliothèque publique de Genève (coté ms. fr. 187), a été décrit par Senebier[2]. Manuscrit soigné, sans luxe, sur vélin, format in-4°, comprenant 374 pages non paginées, en une colonne, avec réclames, d'une bonne écriture de la fin du xve siècle. La reliure, plus moderne, est en parchemin. Il est orné de trois miniatures assez soignées. Une place est réservée pour une quatrième[3]. Capitales en or plaqué et couleur, ornées d'arabesques en couleur à la plume. Réglure à l'encre rouge.

Le manuscrit commence avec la *Table des chapitres*. Il n'est pas tout à fait complet, car il s'arrête, dans le troisième chapitre de la troisième partie, au moment où le Jouvencel annonce à sa femme qu'il ne mettra point la main sur l'héritage du roi Amydas[4]. Le *Commentaire* fait défaut, mais non les *Ceremonies*

1. Ajoutés après coup dans le ms. A.

2. Dans son *Catalogue* (*imprimé*) *des mss. de la bibliothèque de Genève*, éd. de 1779. D'après une note qui nous est communiquée par M. Th. Dufour, directeur de cette bibliothèque, ce ms. a été acquis, en février 1720, par Ami Lulliu, avec d'autres mss. provenant de la collection de Paul Pétau, et donné avec ceux-ci à la bibliothèque de Genève. On sait que les mss. de Pétau (mort en 1614) provenaient en grande partie de l'abbaye de Fleury-sur-Seine, dans l'Orléanais, dont les richesses avaient été sauvées par Pierre Daniel, lors des guerres de religion (1562). Il est donc probable que le ms. H est originaire d'une région voisine de la Touraine, si ce n'est de la Touraine elle-même. — D'après une note de M. Delisle, les mss. Pétau auraient été marqués par des lettres suivies de chiffres. Ce ms., qui porte dans le catalogue Pétau, ainsi que sur le verso de la couverture, le n° 98, est, en effet, marqué, en tête du premier feuillet, de la cote O^21. — *Catalogue imprimé* (sans date) *de la collection de feu M. Pétau, conseiller, etc.....* — Delisle, *Cabinet des mss. de la Bibl. impér.*, I, 287 et s.

3. V. pages 3, 41 et 334. La première représente des cavaliers traversant une plaine entre deux châteaux. La deuxième, un combat à pied devant une enceinte (Crathor?). La troisième, une rue avec des pages et des chevaux. De l'autre côté, le Jouvencel, à genoux, reçoit ses pouvoirs du roi Amydas.

4. « Ce seroit tolir à votre frere son heritaige, ce que je ne vueil faire pour nulle chose au monde. » C'est là que s'arrête le ms. Notre-Dame qui suit.

des gages de bataille. Les miniatures et la table sont réparties en tête de chacune des trois parties de l'ouvrage, ce qui caractérise aussi les manuscrits M, D et I. En revanche, le manuscrit ne renferme presque aucun des sommaires placés en tête de chacun des chapitres. Ajoutons que le copiste saute fréquemment des mots et que l'orthographe paraît plus simple que dans le manuscrit de l'Arsenal. Ce manuscrit est intermédiaire entre le manuscrit de Gotha, d'une part, et celui du fonds Notre-Dame, de l'autre.

(D.) — Manuscrit du fonds Notre-Dame.

Manuscrit coté à la Bibliothèque nationale, ms. fr. 24381 (anc. fonds Notre-Dame, 205[1]), in-4°, parchemin à lignes longues, 189 folios, écriture du xve siècle[2]. Le texte du *Jouvencel* occupe les 155 premiers folios; le reste du manuscrit est rempli par un Armorial d'une autre écriture, contenant les armes d'un grand nombre d'états et de familles. Il est orné, aux folios 1, 15 et 124, de trois miniatures semblables à celle du manuscrit de Genève, mais avec bordures plus complètes.

Le manuscrit, qui contient le morceau sur les *Gages de bataille* (135 v°), mais non le *Commentaire*, et qui n'est pas tout à fait complet, se termine exactement aux mêmes mots que le manuscrit de Genève. On a ajouté ensuite les lignes qui terminent le manuscrit français 192[3], copiées au xviie siècle sur celui-ci avec quelques variantes, comme l'indique une note de la même époque sur le manuscrit même. La Table de la première partie du *Jouvencel* fait défaut[4]. Les deux autres parties de la Table sont réparties en tête des deux parties du roman comme dans les manuscrits de Gotha et de Genève. Il en est de même pour les trois miniatures. Les initiales, grossièrement

1. Sur le feuillet de garde est écrit, d'une écriture du xve ou xvie siècle : « A la bibliothèque de l'église de Paris. »
2. Delisle, *Invent. des mss. fr. de la Bibl. nat.*, II, 184.
3. Depuis « ceux qui ont escrit les faits du *Jennencel.* »
4. En effet, il manque un feuillet. Le ms. commence à : « Au commencement du monde après que Dieu, etc..., » c'est-à-dire au commencement du Prologue de la première partie.

marquées en couleur au commencement, cessent de l'être à la fin.

Ce manuscrit est très semblable à celui de Genève, dont la table est cependant plus complète, et où les miniatures sont plus soignées[1].

(I.) — Manuscrit français 1611 (Bibl. nat.).

Ce manuscrit, qui nous est signalé par notre collaborateur M. Lecestre, est un petit in-folio, sur papier, renfermant 183 feuillets. Il contient : 1° deux fragments du *Jouvencel* (fol. 1 à 76) ; 2° du papier blanc (fol. 77 à 97) ; 3° le roman en prose de *Baudouin, comte de Flandre* (fol. 98 à 183).

Les fragments du *Jouvencel* comprennent : *A*. Dans les 64 premiers feuillets, la première partie complète[2] et la seconde jusqu'au milieu du chapitre XI[3]. *B*. Une partie du chapitre III de la troisième partie (fol. 65 à 76 r°). Ce fragment commence vers la fin de l'Ordonnance sur les duels[4] et se termine près de la fin du même chapitre, lorsque le Jouvencel annonce à sa femme qu'il n'élève aucune prétention sur l'héritage du roi Amydas et précisément aux mêmes mots où s'arrêtent le manuscrit de Genève et celui du fonds Notre-Dame.

Au folio 98 commence le *Roman de Baudouin*, qui est complet. D'après une note inscrite à la fin, la copie de ce dernier roman aurait été faite par Gilet Leclercq, prisonnier du Roi à Troyes, et terminée le 8 mars 1475, pour le compte de Lyonnet d'Oraillie ou d'Oureille, écuyer et maître d'hôtel du gouverneur de Troyes[5]. L'écriture du copiste, qui est la même

1. V., un peu plus haut, la description du ms. de Gotha.

2. Sauf le premier feuillet manquant par accident, comme dans le ms. du fonds Notre-Dame. Le reste de la table est réparti, comme dans ce dernier (et dans M et H) au commencement des trois autres parties. Le n° 1611 pourrait bien avoir été copié sur le ms. D et celui-ci sur le ms. H. L'écriture du ms. 1611 est analogue à celle du ms. D, bien que moins soignée.

3. V. plus bas, p. 192 du *Jouvencel*, à ces mots : « Puis le comte l'embrassa et dist... » Sur ce feuillet se lit la signature du propriétaire Lyonnet d'Oureille et la devise : « Autant pour autant. »

4. A ces mots : « L'un doit prouver son entente à l'autre et l'autre de mesme maniere. »

5. Fol. 182 v°, on lit : « Explicit le livre de Baudoyn, conte de Flandres,

dans tout le volume, et la signature d'Oureille, appliquée sur un des feuillets du *Jouvencel*, permettent de croire que les deux romans ont été coplés par le même copiste et à la même époque. Ce manuscrit serait donc daté d'une façon à peu près certaine[1].

(N.) — Manuscrit de Wolfenbüttel.

Ce manuscrit (coté 137 *Blank*) a passé de la bibliothèque de Hulsius[2] dans celle du duc Louis-Rodolphe de Blankenburg et, de là, dans la bibliothèque ducale de Wolfenbüttel[3]. Il consiste en un volume petit in-folio, écrit sur vélin, d'une écriture du xve siècle. On y remarque une lacune avant le folio 14 et une autre avant le folio 27. Une autre coupure, très courte, exécutée dans le but de rajeunir le manuscrit, se trouve dans les dernières lignes[4]. La table des chapitres est en tête du volume, à l'exception de la table d'une des parties du roman, qui fait défaut[5]. Autant que quelques lignes nous permettent d'en juger, le texte paraît correct, complet et très semblable à celui de l'Arsenal.

« le viiie jour de mars l'an mil IIII^c LXXIIII (*v. s.*), fait par Gilet Leclerc, « prisonnier, sans cuider avoir mal pensé, es prisons du Roy nostre sire « à Troyes. » Au foi. 183 v°, il y a : « Ce livre appartient à honnoré « escuyer Lyonnet d'Oraillie, maistre d'ostel de monseigneur le gouver- « neur, lequel à l'ayde de Dieu me puisse delivrer de mes douleurs et « moy faire changier air. » Et en rouge : « Detur pro pena scriptori « pulcra puella. Votre humble prisonnier G. Leclerc, natif de Vendeuvre. « Memoire dudit pouvre prisonnier ! »

1. Le volume ayant été relié à une date très postérieure, il n'y a aucune conclusion à tirer de la position des fragments dans le volume. D'ailleurs, le papier des deux romans est différent. Si l'on suppose que Leclerc est resté longtemps en prison, la copie du *Jouvencel* peut fort bien être postérieure d'un an ou deux à celle de *Baudouin*. Il est moins probable qu'elle lui soit antérieure, étant donné l'état défectueux de ce ms. du *Jouvencel*.

2. Au xviie siècle. (V. Brunet, *Manuel du libraire*.) Il a été acheté, pour 22 florins, à la vente de la bibliothèque de cet érudit.

3. Nous devons la description de ce ms. à l'obligeance de M. le Dr A. von Heinemann, bibliothécaire en chef de la bibliothèque ducale. La fermeture temporaire de cette bibliothèque nous a empêché de consulter le ms. lui-même.

4. Cette coupure se trouve immédiatement avant la dernière phrase : « Ceulx qui ont escript les faiz du *Jouvencel*, etc... »

5. D'après M. von Heinemann, ce serait la table de la seconde partie qui manquerait.

Le manuscrit est orné de trois miniatures d'une grande beauté, que les connaisseurs attribuent à Jean Fouquet[1]. Les sujets des deux dernières paraissent être les mêmes que dans les miniatures correspondantes du manuscrit de Genève et du manuscrit du fonds Notre-Dame. Ceci pourrait faire supposer que ces derniers manuscrits auraient été exécutés d'après celui de Wolfenbüttel. Mais la disposition de la table dans ce dernier et le fait que le texte du roman parait y être complet sont de nature à infirmer cette supposition.

(C.) — Manuscrit La Vallière.

Manuscrit français de la Bibl. nat. 24380[2] (fonds La Vallière, n° 37); fin du xve siècle. Écriture bâtarde peu soignée, in-folio parchemin en deux colonnes, 136 folios et 17 miniatures[3]. Sur le feuillet de garde, on lit : « Acheté du château d'Anet 300 francs. » Le manuscrit est très incomplet; il commence au Prologue[4] et se termine après la prise du Sap[5] (3e partie, ch. III). La table et le *Commentaire* font défaut.

Quant aux miniatures, elles sont de petite dimension, sauf la première, et assez médiocres. La plupart sont accompagnées

1. La première (fol. 98^b) représente le Jouvencel à genoux, recevant l'investiture comme lieutenant du comte de Parvenchères; la seconde (fol. 125^a), la prise de la ville d'Escallon; la troisième (fol. 145^b), l'investiture conférée au Jouvencel, comme régent du royaume, par le roi Amydas.

2. Il porte aussi le n° 4127, en tête du premier feuillet.

3. On lit à la fin : « En ce present volume a cent et trente six feilletz, histoires XVI. »

4. « Cy commence le prologue de l'acteur du livre intitulé du *Jouvencel*, lequel par sa vaillance et bonne conduite devint grant seigneur. « Au commencement du monde, après que Dieu, etc..... » La première phrase est spéciale à ce manuscrit.

5. Au fol. 254 r^e du ms. la Gruthuyse. Après une discussion sur la question de savoir s'il faut entreprendre une guerre pour ses voisins, les derniers mots sont : « Sans y estre attrapé comme le poisson dans la nasse. » Le ms. renferme, sur la longueur respective des mss. du *Jouvencel*, des annotations d'écriture moderne, qui sont probablement de M. Paulin Paris.

d'armoiries et des chiffres I. I.[1]. Les capitales sont en or et couleur et les têtes de chapitres à l'encre rouge.

Le texte, très fautif, est d'un copiste peu intelligent. A partir du premier tiers du volume, les divisions par chapitres ne sont plus marquées. Beaucoup de passages manquent et beaucoup sont fondus avec d'autres. Lacunes à part, le manuscrit se rapproche beaucoup de celui de l'Arsenal[2].

b. — Manuscrits avec Commentaire écrit de la même main que le texte (3 manuscrits).

(K.) — Manuscrit de l'Escurial.

Manuscrit sur parchemin de la fin du xve siècle, à lignes longues, se compose de 247 pages et renferme 10 grandes miniatures d'assez bon style. Bordures et ornements sur un grand nombre de feuillets et 162 lettres ornées avec soin. Aucun vestige de propriété. Ce volume, qui paraît être un manuscrit de prix, a été offert, en 1573, au Roi par Don Alonzo de Zuniga, gentilhomme de la chambre de Philippe II.

Texte complet, y compris le *Commentaire* de Tringant[3].

(F.) — Manuscrit de la Sorbonne ou Hérouville.

Sainte-Palaye, dans son mémoire sur le *Jouvencel*[4], décrit

1. Le ms. a été fait pour un personnage qui portait : *d'or à la fasce de gueules, à 3 tourteaux d'azur posés 2 en chef et 1 en pointe.* On remarque une grande miniature à quatre compartiments au fol. 1 et d'autres plus petites aux folios 15, 25, 29, 36 v°, 40, 41, 56, 68 v°, 72, 90 v°, 97 v°, 102, 112 v°, 121, 126 et 136, qui reproduisent presque toutes des sujets tirés du roman. Ces peintures seraient, d'après M. de Montaiglon, de l'école tourangèle.

2. Ce ms. est décrit au *Catalogue des livres de feu le duc de la Vallière*, par Guill. de Bure, fils aîné, vol. II, p. 643, n° 4127. Paris, 1783, 3 vol. — Il est indiqué, à tort, comme étant à lignes longues. Le Catalogue renvoie à l'article de Sainte-Palaye.

3. Nous devons ce renseignement à l'obligeance de M. le bibliothécaire de l'Escurial.

4. *L. c. Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, en 1754. Sainte-Palaye, né en 1697, mourut en 1781, soit avant le marquis de Paulmy.

un manuscrit du xve siècle de ce roman. Ce manuscrit, qui contenait le *Commentaire* de Tringant, avait été acheté par le comte d'Hérouville[1] dans une de ses tournées d'inspection. Il provenait de la bibliothèque du savant Oïhenart[2]. Depuis lors, on avait perdu la trace de ce document; mais il en était demeuré, à la bibliothèque de l'Arsenal, une copie du siècle dernier, faite avec le plus grand soin et page par page[3]. Cette copie renferme, en marge, des variantes du texte[4] et des notes relatives à l'art militaire, qui ne sont point le fait du comte d'Hérouville, mais sont écrites de la main même de Sainte-Palaye[5]. La comparaison faite par notre collaborateur M. Lecestre de cette copie avec le manuscrit de la Sorbonne, que nous allons décrire, nous a prouvé que ce dernier n'est autre que le manuscrit Hérouville lui-même, et que la copie de l'Arsenal[6], qui a depuis passé à

1. Antoine de Ricouart de Claye, comte d'Hérouville, né à Paris en 1713, mort en 1782, faillit être ministre de la guerre sous Louis XV. S'occupant d'histoire militaire, il a publié, en 1757, un *Traité des légions* annoté par le maréchal de Saxe. Il s'était longtemps occupé d'une *Histoire générale des guerres*, et surtout de l'infanterie. (V. Sainte-Palaye, *l. c.*) C'est à ce propos qu'il avait acheté le manuscrit du *Jouvencel*.

2. Arnauld Oïhenart, historien, né à Mauléon, en Armagnac, avocat au parlement de Navarre, a publié deux descriptions de la Gascogne et de la Navarre (1638) et des provinces basques (1657).

3. Bibl. de l'Arsenal, ms. fr. 2697. — V. (même bibl.) la description de cette copie, au *Catalogue manuscrit de la bibliothèque de M. de Paulmy*, IV, 18, n° 4160 B.

4. On peut remarquer que le texte du ms. Hérouville est beaucoup plus complet que celui du ms. La Gruthuyse, qui lui est comparé, et qui est lui-même très supérieur à l'édition imprimée de 1529, dont les variantes sont également relevées en marge. V. la note explicative en tête du manuscrit.

5. On sait, en effet, que ce dernier avait fait copier un grand nombre d'ouvrages anciens, et que beaucoup de ces copies, annotées par lui-même, se trouvent encore à l'Arsenal. Or, l'écriture des marginaux de la copie du *Jouvencel* est de la même main que celle des marginaux des autres copies. Nous devons ce renseignement à l'obligeance de M. Martin, bibliothécaire de l'Arsenal. — Outre les marginaux renvoyant au ms. fr. 192 et à l'édition de 1529, on remarque d'autres marginaux indiquant la matière traitée dans chaque morceau et les auteurs cités.

6. Outre la parfaite identité des pages, de leur numérotation et du texte, il faut noter l'existence, dans la copie de l'Arsenal, d'une note mentionnant l'absence des deux premières pages du texte dans le manuscrit Hérouville, ce qui est aussi le cas pour le manuscrit de la Sor-

M. de Paulmy, a été faite par Sainte-Palaye sur le manuscrit de la Sorbonne.

Le manuscrit de la Sorbonne (coté L, II, n° 15) est indiqué comme suit au catalogue de cette bibliothèque : « Le « *Jouvencel*, roman français du xve siècle, par Jacques (*sic*) « de Bueil[1]. » C'est un manuscrit cartonné, très ordinaire, sur papier, in-4°, à lignes longues (23 à 24 par page), orné de quelques initiales à l'encre rouge. Écriture courante peu soignée, du commencement du xvie siècle, marges rognées. Quelques feuillets sont rongés. Le manuscrit comprend 643 pages. Le texte du roman finit à la page 603. Le *Commentaire* qui suit immédiatement jusqu'à la page 643 est de la même écriture que le texte. Le manuscrit est donc complet, sauf une lacune accidentelle comprenant les deux premières pages[2].

On remarque, en marge du *Commentaire* et sur le dernier feuillet, des observations historiques postérieures au manuscrit qui se retrouvent aussi dans le manuscrit de l'Arsenal. Le manuscrit de la Sorbonne est très semblable à ce dernier, bien qu'inférieur comme texte, et d'écriture et d'orthographe plus récentes.

bonne. En outre, d'après Sainte-Palaye (*l. c.*), le *Commentaire* de Tringant, dans le ms. Hérouville, occupait 20 pages. Il en est de même dans le ms. de la Sorbonne. On trouvera enfin, p. 550 du ms. de la Sorbonne, une note, vraisemblablement de l'écriture de Sainte-Palaye, qui dit, à propos des *Ceremonies des gages de bataille :* « Je n'en ai point fait prendre ici la copie. » Or, en effet, la copie du ms. Hérouville à l'Arsenal ne renferme point ce morceau; mais une note mise à cette place indique que les *Ceremonies* ont été omises à dessein, comme étant déjà imprimées en plusieurs endroits.

1. Ce nom est indiqué de la même façon sur le manuscrit. Ce dernier porte aussi en tête le timbre « Collège de Paris, Prytanée français, » et le n° 211. On trouve écrit p. 567, en haut, d'une écriture du xve siècle : « Monseigneur, je me recommande à vos bonnes grâces. »

2. V. la note 6 page précédente. Le texte commence au milieu de la *Table*, au *Sommaire* du viiie ch. de la 2e partie, à ces mots : « Levèrent par subtilité le siège de Sardine. » La dernière page commence par : « D'Angleterre le duc Baudouin, etc. » Les *Ceremonies des gages de bataille* se trouvent p. 521. Une note, qui pourrait être de Sainte-Palaye, indique à cet endroit que ce morceau est tiré du *Traité des duels* de Savaron.

(E.) — Manuscrit Bisaccia.

Ce manuscrit de famille, que M. le duc de Bisaccia a bien voulu nous permettre d'examiner, a été acheté par lui en 1879. Il est décrit comme suit dans le Catalogue de vente[1] : « In-folio « velours vert, tranche dorée, fermoirs en velours, avec plaque « en cuivre doré aux armes de La Rochefoucauld et de Poli- « gnac, émaillée sur fond bleu. Les plats de la reliure sont « ornés du monogramme M, en cuivre doré, répété 25 fois sur « chacun des plats. Manuscrit français du commencement du « XVIe siècle sur vélin, composé de 190 feuillets à longues « lignes. L'auteur est Jean de Bueil. » Le manuscrit a appartenu à un amateur bien connu du XVIe siècle, Anne de Polignac, qui tenait de très près à la famille de Bueil[2]. Remarquons cependant que, si les fermoirs dénoncent Anne comme propriétaire, le monogramme inscrit sur la couverture n'est pas le sien[3].

Le manuscrit lui-même est, d'un bout à l'autre, d'une bonne écriture courante du commencement du XVIe siècle[4], avec réclames, marges rognées, réglure et têtes de chapitre en rouge. Quant au texte, il commence au second feuillet par la *Table*[5]. Le roman, qui est incomplet, se termine au folio 178 r°, après le morceau sur les gages de bataille[6]. Vient ensuite le *Com-*

1. N° 24 du *Catalogue de manuscrits précieux des XIIIe, XVe et XVIe siècles, sur vélin, et ornés de miniatures, dont la vente aura lieu le mardi* 18 *mars* 1879. *Adolphe Labitte.* Ce volume, valant 3,000 fr., a été vendu 1,170. — *Bulletin du bibliophile* de 1879, p. 191. — *Mélanges de paléographie et de bibliographie,* par Léop. Delisle, 1880, p. 305 et ss. Notice sur la bibliothèque d'Anne de Polignac.

2. Une partie des manuscrits figurant au catalogue Labitte formaient la bibliothèque d'Anne de Polignac, qui épousa successivement Charles de Bueil, tué à Marignan, et François, comte de la Rochefoucauld (en 1518), et fit rebâtir le château d'Onzain.

3. Le dos de la couverture manque et laisse voir un fragment d'un ms. latin, sur vélin, plus ancien.

4. Une seule capitale ornée à l'encre noire, feuillet 8.

5. « Cy commence la table de ce present livre, appelé le *Jouvencel*, etc.... »

6. Et après la prière qui suit ce morceau. La fin du ch. III de la 3e partie, soit environ 35 colonnes du ms. de l'Arsenal, fait défaut.

mentaire de Tringant, qui est complet et se termine au folio 191 v°. Les sommaires font défaut en tête des chapitres qui ne sont indiqués que par leur numéro. Comparé au manuscrit de l'Arsenal, ce texte, outre une orthographe plus moderne, offre de mauvaises leçons et de nombreuses variantes explétives[1]. Il se rapproche tantôt de la leçon du manuscrit Hérouville et tantôt de celle du texte de l'Arsenal, tous deux très voisins de lui.

Deuxième famille. Manuscrits du xve siècle s'écartant du texte de l'Arsenal (2 à 3 manuscrits).

(B.) — Manuscrit La Gruthuyse.

Ce beau manuscrit à miniatures de la Bibliothèque nationale porte le n° 192 des manuscrits français (anc. 6852). Il a été exécuté avec beaucoup de luxe pour un célèbre amateur, Louis, dit de Bruges, seigneur de la Gruthuyse[2], dont le fils Jean épousa, en 1480, Renée de Bueil, fille d'Antoine et petite-fille de l'auteur du *Jouvencel*[3]. C'est donc, à la fois, un manuscrit de luxe et un manuscrit de famille.

Le manuscrit 192 est un grand in-folio sur vélin, à lignes longues, d'une grande et belle écriture du xve siècle, orné de

1. On peut citer, à cet égard, le ch. xi de la 2e partie, qui est tout à fait incompréhensible.

2. Ce manuscrit a été décrit par Paulin Paris dans ses *Manuscrits de la bibliothèque du Roy*, II, 131, et, en grand détail, par van Praet dans ses *Recherches sur Louis de Bruges, seigneur de la Gruthuyse* (Paris, 1831, in-8°). D'après cet auteur, Louis van der Aa, dit de Bruges, prince de Staenhuyse et comte de Winchester, mourut à Bruges le 24 novembre 1492, âgé de plus de soixante-dix ans. Notre manuscrit est donc antérieur à cette date. Louis avait épousé, en 1455, Marguerite de Borssele. — V. aussi Léop. Delisle, *Cabinet des mss. de la Bibl. imp.*, I, à la *Bibliothèque de la Gruthuyse*, et *Inventaire des mss. fr. de la Bibl. nat.*, II, 184.

3. Jean VI de Bruges mourut en 1512. Son mariage avec Renée, nièce du roi par sa mère Jeanne de France, avait eu lieu à Tours le 18 mars 1480 par les soins de Louis XI, qui lui donna les revenus des greniers à sel de Caen, Caudebec, Harfleur et Lisieux. — V. notre *Introd. biogr.*, ch. xiv. — Mlle de Lussan, *Hist. de Louis XI* (1755), VI, 252. — Van Praet, *l. c.*

miniatures[1], vignettes et capitales. La reliure, en maroquin rouge, est aux armes de France sur les plats[2]. On y remarque de nombreuses armoiries de La Gruthuyse et de familles alliées qui, à l'époque restée inconnue où la collection entra dans la Bibliothèque du Roi, ont été, pour la plupart, surchargées des armes de France[3].

Le texte, qui commence à la table, ne renferme ni le *Commentaire* ni les *Ceremonies des gages de bataille*[4]. Toutefois, à part ces lacunes, il est complet et compte 278 feuillets numérotés, non compris la table[5]. Le nom du roman y est écrit *Jennencel* ou *Jeuvencel*. Cette orthographe, ainsi que la présence du nom de l'auteur à la tête et à la fin du roman, est caractéristique[6]. Quant au texte, il offre de nombreuses

1. Il nous est impossible d'entrer ici dans une description détaillée de ces admirables miniatures, attribuées à l'école flamande. On y remarquera la profondeur des paysages, la physionomie expressive des personnages et la douce harmonie des couleurs. Les neuf miniatures qui ont été, en partie, décrites par van Praet, principalement au point de vue des armoiries, se trouvent aux feuillets 1, 36, 68, 124, 131, 175, 177, 226 et 239. Van Praet a omis de parler des nos 4, 5, 6 et 9. Outre le sujet principal emprunté au roman, chaque miniature est entourée d'une riche bordure à fond tendre couvert de fleurs, de rinceaux et de nombreuses armoiries. Les sujets sont très différents de ceux des autres manuscrits. On trouvera, au feuillet 1, la belle miniature représentant le Jouvencel armé d'une vouge, dans son costume des mauvais jours. Cette miniature, mentionnée plus haut, a été reproduite par Quicherat dans son *Histoire du costume*.

2. Le manuscrit était autrefois recouvert de velours jaune et blanc.

3. Cependant, on peut encore voir, en plusieurs endroits du manuscrit, ces armes, accompagnées des fameuses bombardes et de la devise : *Plus est en vous*, dont on ignore le sens précis, mais qui nous paraît renfermer une allusion au contenu du projectile explosif de la bombarde. Les La Gruthuyse, ou plus exactement les van der Aa, *dits* de Bruges, seigneurs de la Gruthuyse, portaient : *aux* 1 *et* 4 *d'or à la croix de sable* (qui est Gruthuyse), *aux* 2 *et* 3 *de gueules, à la croix ancrée d'argent* (qui est van der Aa). — V. ms. fr. 192 et van Praet, *l. c.*, qui substitue par erreur à la *croix ancrée d'argent* un *sautoir d'argent*.

4. Cette coupure a été pratiquée intentionnellement. En effet, l'envoi fait au Jouvencel des *Ordonnances* est simplement mentionné, avec la réflexion que le Jouvencel n'eut pas le loisir de les ouïr.

5. En tête, 7 folios, plus un feuillet blanc.

6. On lit sur le feuillet de garde (écriture du XVIe siècle) : « Des Histoires et livres en Françoys, Pulpito 3e, contre la muraille devers la « court. — Le *Jeuvencel* introduict aux armes. » En tête du texte, on

variantes, dont quelques-unes sont très considérables[1], des interversions de passages et beaucoup de fautes de copie. Il faut enfin noter que la *Table* et les *Sommaires* des chapitres sont beaucoup plus développés que dans les autres manuscrits, et, notamment, que dans celui de l'Arsenal.

(L.) — Manuscrit de Münich.

Nous tirons la description de ce manuscrit du Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque royale de Münich[2]. Manuscrit petit in-folio sur vélin du xve siècle, écrit en 1486, renfermant 210 à 212 folios, avec neuf miniatures de facture soignée. Il provient de la bibliothèque Palatine. Comme dans le manuscrit La Gruthuyse, le titre du livre est indiqué sous la forme *Jennencel*, et le manuscrit commence et finit dans les mêmes termes[3]. On lit au folio 2^b : « Escript pour le très noble et « très puissant seigneur mons^r Phelippe de Cleves[4], par votre « trèshumble et trèsobeissant serviteur Jehan de Kriekenborch, anno 1486. » On trouve, en effet, au folio 208^b la signature autographe de Philippe et, au folio 3, ses armes.

Ce manuscrit, qui est le seul portant date certaine, pourrait bien être très voisin du manuscrit La Gruthuyse. Il a, comme lui, neuf miniatures.

lit : « Le *Jeuvencel* nouvellement fait... par un discret et honnourable chevallier *Jehan de Bueil*... » Le dernier feuillet se termine par la répétition de l'en-tête du livre. « Cy fine le livre du *Jennencel* compilé... pour introduire et donner couraige... »

1. Par exemple à la fin du ch. vii et au ch. viii de la 2e partie.

2. *Catalogus Codicum Manuscriptorum Biblioth. Regiae monacensis*, VII, p. 66, n° 490 (*Cod. Gall.*, 9). — Nous devons cette indication à l'obligeance de M. Th. Dufour, directeur de la Bibliothèque publique de Genève. Malheureusement, nous n'avons pas pu obtenir de renseignements de la bibliothèque de Munich.

3. Le ms. commence fol. 3, par la *Table*, en ces termes : « Cy com- « mence la table de ce present livre appellé le *Jennencel*, nouvellement « fait et compilé, etc... » Il finit au fol. 209^a, à peu près dans les mêmes termes, suivis de la mention suivante : « Kriekenborch me scripsit anno Domini 1486. »

4. Philippe de Clèves, né le 1er janv. 1467, évêque d'Amiens, puis de Nevers et d'Autun, fils de Jean 1er, duc de Clèves, et d'Elisabeth, fille de Jean de Bourgogne, comte de Nevers.

(G.) — Manuscrit du British Museum.

Manuscrit sur vélin du xve siècle[1], in-folio, sans armes ni vestiges de propriété. Origine inconnue. Six miniatures aux folios 9, 41, 132, 173^b, 221 et 227. Ce manuscrit, qui est incomplet, s'arrête dans le IIIe chapitre de la 3e partie, au traité fait par le roi Amydas avec les ambassadeurs du duc d'Ath, c'est-à-dire immédiatement avant les gages de bataille et un peu plus loin que le manuscrit La Vallière. Le *Commentaire* fait défaut. Le second folio du texte du roman commence par « [dé]fendre et garder le peuple[2]. »

D'après van Praet, Louis de Bruges, seigneur de la Gruthuyse, fut créé comte de Wincester le 13 octobre 1472 par le roi Édouard d'Angleterre, qui, exilé, habitait alors comme lui Bruges et avait même été son hôte. Remonté sur le trône, le Roi voulut aussi avoir quelques-uns de ces beaux manuscrits qui se fabriquaient dans cette ville[3]. Peut-être faut-il voir là l'origine du manuscrit du *British Museum*.

Voyons, maintenant, quelles conclusions nous pouvons tirer du classement de nos manuscrits. En ce qui concerne la première famille, on peut considérer, à priori, les manuscrits renfermant le *Commentaire* comme moins anciens que les autres.

Le manuscrit de l'Arsenal, qui forme à lui tout seul le groupe n° 1 de cette famille, présente cependant une exception unique et très importante à la règle que nous venons de poser. En effet, dans ce manuscrit, qui est la base de notre publication, le *Commentaire* est d'une autre écriture et d'une autre

1. Coté français 16 F, 1. Casley's, *Catalogue of the Manuscripts of the King's library*, etc. Londres, in-4°, fig. *Index* à *Bueil* et page 290.

2. Ceci se trouve à la 2e ligne du second folio du ms. La Gruthuyse.

3. Van Praet (*l. c.*) renvoie, pour un second manuscrit du *Jouvencel* sans miniatures, à Casley, p. 292; mais nous n'avons rien trouvé à ce passage. Il dit aussi, nous ignorons d'après quelle autorité, que ces deux mss. du *Jouvencel* sont datés de 1470 et 1479.

encre que le corps même du roman [1]. Nous possédons donc, dans ce texte, un manuscrit *sui generis*, qui est, d'une part, très rapproché du manuscrit original, et qui, d'autre part, a été complété quelques années après, soit par Tringant lui-même, soit par quelqu'un qui tenait de près aux auteurs du *Jouvencel*.

Nous avons compris dans un même groupe (n° 2) de la première famille les manuscrits *a* (sans *Commentaire*) et les manuscrits *b* (avec *Commentaire*). En effet, ces manuscrits, tous plus ou moins dérivés du manuscrit de l'Arsenal ou de manuscrits similaires, avant ou après l'adjonction du *Commentaire*, sont très semblables les uns aux autres par le texte, malgré des différences d'âge assez sensibles. Remarquons entre autres que tous ceux de ces manuscrits que nous avons pu examiner renferment, à l'exception du manuscrit de Gotha, une variante assez importante, qui ne se trouve ni dans le manuscrit de l'Arsenal, ni dans le manuscrit La Gruthuyse [2].

Les quatre premiers manuscrits du sous-groupe *a*, qui se tiennent de très près, paraissent dériver directement les uns des autres. Le manuscrit de Gotha, que son écriture permet, croyons-nous, de dater du XVe siècle au lieu du XVIe, peut être considéré comme le plus ancien et sert d'intermédiaire entre les trois autres et le texte de l'Arsenal. On remarquera, enfin, que le plus récent des quatre (I) peut être daté, d'une façon presque certaine, de l'an 1475 [3].

Les deux manuscrits à *Commentaire* F et E du sous-groupe *b*, tous deux du XVIe siècle, bien que d'un texte moins correct et

1. Ceci est également vrai de l'*Exposition* ou résumé du *Commentaire*, qui figure sur le premier feuillet dans ce seul manuscrit.

2. Cette variante, qui se trouve dans les mss. C, D, E, F, H, immédiatement après la prise du Sap (3e partie, ch. III), commence par : « Aprez la prinse du Sap, plusieurs gens parlerent en la presence du Roy..... » Elle se termine à « sans y estre attrapé comme le poisson dans la nasse. » Le ms. I est trop incomplet pour renfermer ce passage. Nous n'avons pu vérifier ce point sur les mss. K, N et L, ne les ayant pas sous la main. En dehors de ces derniers, le ms. de Gotha est donc le seul du groupe 2 dans lequel on ne trouve pas cette interpolation.

3. Les deux derniers mss. du sous-groupe *a* (C et N), moins rapprochés des précédents, dérivent aussi d'un texte analogue à celui du ms. A.

moins complet que celui de l'Arsenal, paraissent, cependant, dériver d'un ancêtre commun à tous trois. Il faut aussi, sans aucun doute, comprendre dans ce sous-groupe le manuscrit de l'Escurial (K), que nous n'avons pas pu consulter. Ce manuscrit, dont l'écriture remonte au xve siècle, serait le plus ancien des *Manuscrits à Commentaire*.

Dans la deuxième famille, remarquons le manuscrit La Gruthuyse, dont le texte assez fautif s'écarte considérablement de ce que nous considérons comme le type original du *Jouvencel*[1]. La chose est d'autant plus singulière que ce texte assez ancien est, en outre, en quelque sorte, celui d'un manuscrit de famille. Il est vrai que le luxe des miniatures permet de supposer que son premier propriétaire attribuait au texte une moindre importance. Mais il faut aussi conclure que, déjà à cette époque, une fréquente circulation avait altéré la forme du roman dans un certain nombre de copies[2].

En résumé, nous pouvons remonter très haut dans l'histoire du texte du *Jouvencel*, par une série de cinq manuscrits en rapport de filiation directe, dont le plus moderne (I) est daté de 1475, et dont le plus ancien (A) devait être voisin d'un manuscrit original postérieur lui-même à 1466. Ces données chronologiques sont encore confirmées par le fait qu'il existait, avant la fin du siècle, toute une série de manuscrits déjà très éloignés du texte primitif.

En ce qui concerne l'antiquité du *Commentaire*, il faut se borner ici à constater qu'il était déjà transcrit sur certains manuscrits avant la fin du xve siècle. La composition de ce travail peut donc bien, comme nous l'avons supposé, remonter aux dernières années de Louis XI[3].

1. V., par ex., 2e partie, fin du chap. vii et chap. viii, un récit tout à fait différent de celui du ms. A.

2. Nous rattachons à ce groupe le ms. M daté de 1486, qui, autant que nous pouvons en juger, présente, avec le ms. B, certaines analogies. — Le ms. G du British Museum, que, faute de renseignements suffisants, nous ne pouvons classer, pourrait bien aussi se rapprocher de ce groupe.

3. Il n'y a aucune conclusion à tirer, à ce propos, du fait que le ms. L,

L'examen des manuscrits du *Jouvencel* nous conduit ainsi à des résultats qui concordent entièrement avec ceux de nos recherches biographiques[1].

§ V. — *Éditions imprimées du Jouvencel.*

Ces éditions, au nombre de cinq, imprimées à la fin du XVe siècle et au commencement du XVIe, sont devenues très rares. Suivant une habitude fréquente à cette époque, elles ont été considérablement tronquées. Aussi, Sainte-Palaye, qui connaissait celles de 1493 et de 1529, fait-il observer, avec raison, qu'elles sont de nature à donner une idée tout à fait défavorable et fausse du *Jouvencel*.

1°. *Édition de 1493, d'Antoine Vérard.*

Intitulée le *Jouvencel*. Petit in-folio gothique, orné de vignettes sur bois[2], comptant 98 feuillets, y compris le titre et la table qui est à la fin. Le livre commence au Prologue de la première partie en ces mots : « Au commencement du monde, après que Dieu eut créé... » Il se termine par : « Cy finit le *Jouvencel*, « imprimé à Paris, le 27e jour de mars 1493, par Antoine « Vérard. »

Cette édition, très rare, ne renferme que la première partie du *Jouvencel* et la première moitié de la seconde; car elle s'arrête à la fin du chapitre XVII, avec la *Collation de maître Nicole*[3]. Il en est de même des autres éditions qui ne sont, vraisemblablement, que des réimpressions de celle-ci.

daté de 1486, ne renferme pas le *Commentaire*. En effet, ce dernier pouvait fort bien exister à cette date, tout en étant inconnu ou indifférent à une partie des lecteurs du *Jouvencel*, et, notamment, à ceux qui étaient étrangers à la France.

1. V. plus haut, *Introd. biogr.*, p. CCXLV et chap. XV, et *Introd. litt.*, § I.

2. La vignette qui est en tête représente saint Jean écrivant sur un lutrin.

3. Un exemplaire, relié en maroquin et portant le n° 4128, a été vendu 73 livres le 12 janvier 1784, à la vente de la collection La Vallière. On peut supposer qu'il provenait de Vaujours, et il avait peut-être appartenu aux Bueil. — Un exemplaire sur vélin, orné de 25 belles miniatures, fait partie de la Bibl. impér. de Vienne, venant de la Bibl. de Hohendorf,

2°. *Édition de* 1497, *d'Antoine Vérard.*

Imprimée par Antoine Vérard à Paris, et citée par Hain[1].

3°. *Édition de* 1520, *de Philippe Lenoir.*

Indiquée par Brunet[2], citant Panzer, qui cite lui-même Menzel. Elle est aussi mentionnée par du Verdier[3]. Cette édition in-4° est intitulée : « Le livre de *Jouvencel* traictant de « diverses matières belliques et munitions, tant pour assiéger « forteresse que duire gens au fait de guerre, selon Vegece, « Frontin, Spartien et autres auteurs. »

4°. *Édition de* 1523, *de Philippe Lenoir.*

In-4° gothique de 84 feuillets numérotés et un non numéroté, orné de gravures sur bois, imprimé à Paris le 20 avril 1523, par Philippe Lenoir. Elle est intitulée : « Le livre du *Jouvencel*, « lequel traicte de la guerre, tant de assiéger forteresse et païs « que assembler ostz, etc..., selon Vegece, Frontin, Sparcien, « etc..., nouvellement imprimé à Paris. » Cette édition se termine au même endroit que l'édition de 1493.

5°. *Édition de* 1529 (*v. s.*), *de Philippe Lenoir.*

Porte le même titre que celle de 1520, sauf les derniers mots, à partir de *selon Vegece*. A la fin, on lit : « Nouvellement « imprimé à Paris le dernier jour de mars mil cinq cens vingt « et neuf[4], par Phelippe le noir... » Petit in-4° gothique de

où il a été daté, par erreur, de 1497 (*Catal.*, 1re partie, p. 220, n° 1435). — Un autre exemplaire sur vélin se trouve au British Museum (*Catal.*, III, Repert. Bibl., p. 47). — Enfin on en trouvera un, sur papier, à la Bibl. nat. de Paris (Réserve, 217 A). — V. Sainte-Palaye, *l. c.* — Paulmy, *Mélanges*, I, 222, et *Catal.*, *Ms.*, t. IV, n° 4160. — De Bure, *Catal. de la Coll. La Vallière*, II, 44, et III, 31. — Van Praet, *Catal. des livres imprimés sur vélin*, II (B L), p. 203, n° 445, et *Recherches sur L. de la Gruthuyse.* — Brunet, *Manuel*, III, 581, et *La France littéraire au XVe siècle*, 1865, p. 101. — L. Hain, *Repertorium bibliographicum, usque ad annum M D*, II, p. 167, n° 9462.

1. *Ibid.*, II, 167, n° 9463.

2. *L. c.*

3. *Supplément aux Biblioth. françaises de La Croix-du-Maine* (1773), IV, 565. Du Verdier renvoie au *Catal. imprimé en* 1724 *des mss. de Madame la Princesse*, p. 14.

4. Pâques tombant le 28 mars en 1529 et le 17 avril en 1530, le livre peut appartenir à l'une ou à l'autre année.

84 folios numérotés, plus un non numéroté, contenant une vignette en bois, qui porte au verso la marque de l'imprimeur. Nous apprenons, par la copie du manuscrit Hérouville, que cette édition s'arrête au même endroit que l'édition de 1493[1]. Elle est presque aussi rare que cette dernière.

1. C'est de cette édition que Sainte-Palaye s'est servi, et ses variantes sont inscrites en marge du ms. de l'Arsenal, qui est la copie du ms. Hérouville. — V. plus haut, au ms. F, outre Sainte-Palaye et Paulmy (*Mélanges, l. c.*). — Un exemplaire a été payé 450 fr. (Bertin). Un autre, vendu 1,140 (rel. en mar. vert par Bauzonnet), a été revendu 1,000 fr. (Solar) au duc d'Aumale. Un exemplaire non relié a été payé 510 fr. en 1861. — Brunet, *La France litt. au XVe siècle*, p. 101.

LE JOUVENCEL

EXPOSITION DE CE LIVRE[1].

Notent tous lecteurs de ce present livre que les termes et motz ci-dessoubz escriptz sont extraitz de l'Exposition de ce dit volume. Pour briefveté, s'entendent en la manière qui s'ensuit :

Premièrement par le Jouvencel s'entend monseigneur de Bueil[2]. (*Commentaire*, III.)

1. Ce qui va suivre est la clef des principaux noms employés dans le *Jouvencel*. Cette clef se trouve sur le premier feuillet du manuscrit français de la Bibliothèque de l'Arsenal n° 3059 (ms. A), qui contient le *Commentaire* ou explication du *Jouvencel*, fait par Guillaume Tringant. Elle a été écrite sur ce feuillet par la même main qui a écrit le *Commentaire* à la fin de ce manuscrit. Elle en est l'abrégé succinct et a la même valeur. — Nous avons indiqué, à la suite de chaque mention, le numéro du paragraphe du *Commentaire* auquel correspond l'explication donnée.

2. Jean V de Bueil, comte de Sancerre, auteur du *Jouvencel*, naquit en 1405, fut d'abord page du vicomte de Narbonne, puis servit sous Lahire et fit longtemps la guerre dans le Maine et l'Anjou. En 1444, il accompagna le Dauphin dans son expédition contre les Suisses. Nommé amiral de France et capitaine de Cherbourg en 1450, il aida Charles VII dans la conquête de la Normandie et de la Guyenne. Disgracié par Louis XI, il prit part à la guerre du Bien public et se réconcilia peu après avec le Roi. Il mourut en 1477. (Voir l'*Introduction* au commencement de ce volume.)

II. — Le duc Baudoyn est le duc de Bethfort, qui estoit lieutenant general du roy d'Angleterre à la journée de Verneil[1]. (*Commentaire*, XIV. — *Voir plus bas*, *n°* XIV.)

III. — Le grant cappitaine est Lahire[2].

IV. — Escaillon est Marchenoir[3]. (*Commentaire*, VI.)

V. — Le vieil cappitaine de Crator est Guillaume de Brezé[4]. (*Commentaire*, XVI.)

VI. — Crator s'entend Orleans, Lagny-sur-Marne et Sablé. (*Commentaire*, XVI, XVII et XVIII.)

1. Jean de Lancastre, duc de Bedford, troisième fils d'Henri IV, régent de France en 1422 à la mort d'Henri V et tuteur du jeune Henri VI. Vainqueur à Cravant (1423) et à Verneuil (1424), il fut obligé de reculer devant Jeanne d'Arc. Après la prise de la Pucelle à Compiègne, il l'acheta pour 16,000 « saluts » à Jean de Luxembourg et la fit juger et condamner à mort à Rouen. Il mourut en 1435, peu de temps après la conclusion du traité d'Arras.

2. Étienne de Vignolles, dit Lahire, originaire de Gascogne, guerroya d'abord en Champagne, prit part à la levée du siège de Montargis (1428), accompagna Jeanne d'Arc à Orléans, combattit avec elle à Patay et la suivit dans sa campagne autour de Paris. Pris à Louviers en 1431, il parvint à payer sa rançon, continua à batailler en Picardie et en Champagne, où il commit des déprédations dignes des Écorcheurs, et fut vaincu au combat dit du Berger. Il mourut à Montauban en janvier 1443, pendant le « voyage de Tartas, » où il avait accompagné le Roi. Charles VII lui avait donné la terre de Montmorillon et l'avait nommé d'abord bailli de Vermandois, puis d'Évreux. (Cabinet des titres, dossier Vignolles, etc.)

3. Marchenoir (Loir-et-Cher, arrond. de Blois).

4. Fils de Jean de Brézé et frère du fameux Pierre de Brézé, qui fut sénéchal de Poitou, puis grand sénéchal de Normandie et l'un des meilleurs conseillers de Charles VII. Guillaume est peu connu; il eut, en 1434, un procès contre Pierre Éveille-Chien et assista, le 2 février 1437, au contrat de mariage de Françoise de Brézé, sa nièce, avec Bertrand de Beauveau, sire de Précigny. (P. Anselme, VII, 270.)

VII. — Luc s'entend pour Chasteau-l'Hermitage et Mect qui sont auprès du Mans[1]. (*Commentaire*, XVI.)

VIII. — Le mareschal, qui conduisoit tout, estoit messire Guy de Fromentières, dit le seigneur de Chamblay[2]. (*Commentaire*, XVI.)

IX. — Le sire de Roqueton est le sire de Raneton[3]. (*Commentaire*, XVI.)

X. — Sardine se prent pour Saint-Celerin[4]. (*Commentaire*, XXI.)

XI. — Le cappitaine estrangier s'entend le conte de Ribedieux, dit Rodigues[5]. (*Commentaire*, XXIII.)

XII. — Messire Jehan Fastoc s'apelle en ce livre messire Jehan Alpi[6]. (*Commentaire*, XXIV.)

1. Château-l'Ermitage (Sarthe, arrondissement de la Flèche, canton de Pontvallain). — « Mect, » nom qu'il nous a été impossible d'identifier. Ce peut être Mée (Mayenne, arrondissement de Château-Gontier, canton de Craon), ou les Mées (Sarthe, arrondissement et canton de Mamers).

2. Personnage inconnu, qui appartenait vraisemblablement à une famille du Maine qui existait encore au XVIIe siècle et dont les armes étaient d'argent à deux fasces de gueules. (Hauréau, *Histoire littéraire du Maine,* t. V, p. 34.) — Fromentières est une commune de la Mayenne (arrondissement et canton de Château-Gontier). — Quant à Chamblay, il y a deux communes de ce nom, l'une dans l'Indre, l'autre dans Eure-et-Loir.

3. Nous n'avons pu découvrir ce qu'était ce sire de Raneton.

4. Saint-Célerin est Saint-Céneri-le-Gérei (Orne, arrondissement d'Alençon).

5. Rodrigue de Villandrando, comte de Ribadeo, l'un des plus célèbres chefs de routiers du XVe siècle, s'illustra par ses exploits et ses rapines en Espagne et en France, où il combattait pour Charles VII. (Voir Quicherat, *Rodrigue de Villandrando*, 2e édit., 1878.)

6. Jean Falstoff, chevalier anglais, capitaine du Mans, d'Alençon et de Fresnay-le-Vicomte, grand maître d'hôtel du duc de Bedford,

XIII. — Tous contes s'entendent pour le conte de Parvenchères[1]. (*Commentaire*, XXXVII.)

XIV. — Tous lieutenans d'Anglois s'entendent pour le duc Baudoyn et le duc d'Ath. (*Commentaire*, XXXVIII.)

XV. — Pour le comte d'Orthe s'entend le duc de Bethfort et le conte d'Arundel[2]. (*Commentaire*, XXXVIII.)

XVI. — La fiction du mariage de la fille du roy Amydas et de seigneur de Beueil s'entend qu'il fut admyral de France et lieutenant general du roy deça la Gironde par mer et par terre devant Bourdeaux. (*Commentaire*, XXXV.)

se trouva au siège d'Orléans. A Patay, s'étant retiré lorsqu'il vit la bataille perdue, il fut accusé de s'être enfui du champ de bataille et, pour cette cause, privé de l'ordre de la Jarretière; mais étant parvenu à se justifier, il fut réhabilité peu après. Il mourut en 1459. (Arch. Nat., K 62 et 64 ; etc.)

1. Pervenchères est une commune de l'Orne, arrondissement de Mortagne. — Le *Commentaire* (XXXVII) dit que le « conte de Parvanchères » désigne tout lieutenant général du roi de France, quel qu'il soit, mais plus spécialement Charles d'Anjou, comte du Maine, et le Bâtard d'Orléans, comte de Dunois.

2. John Fitz-Allan Maltravers, comte d'Arundel, se trouvait au siège de Compiègne en 1430, lorsque la Pucelle fut prise, et commandait en 1432 à la bataille du Berger, où Lahire et Saintrailles furent battus. Il fut établi en 1433 lieutenant général du duc de Bedford entre la Seine, la Loire et la mer. Blessé en 1435 à Gerberoy, il mourut peu après. (Arch. Nat., K 63; etc.)

TABLE DES CHAPITRES.

Cy commence la Table de ce present livre, appellé le *Jouvencel*[1], nouvellement fait et compillé par ung discret et honnorable chevallier pour introduire, donner courage et hardement à tous jeunes hommes qui ont desir et voullenté de sieuvyr le noble stille et exercice des armes, esquelles on puet bien faire et acquerir son sauvement, qui s'y scet bien conduire et gouverner en droit et justice.

Lequel livre est divisé en trois principalles parties, ainsi qu'il y a trois manières de vivre par moralle phillosophie, c'est assavoir : monosticque, yconomicque et pollitiqque, qui sont trois sciences.

La première parle du gouvernement d'un homme seul.

La seconde de soy meismes et d'autres.

La tierce du gouvernement des princes et cappitaines, lesquelz ont la charge et gouvernement des pays et du peuple.

Lesquelles trois parties dessusdictes sont devisées par certains chappitres cy-après declarez.

Chappitre I. — Comment en ce premier chappitre de la première partie, nommée monosticque, l'acteur de ce livre se recommande à Dieu et à ses saincts ; et en quel temps fut commencié le dit livre ; et comment ce dit chevallier en allant en voyage, qu'il avoit neccessairement à faire, passa à saufconduit par certain païs moult destruit de guerre, où estoient plusieurs chasteaulx et forteresses de povre edifice et entre les-

1. Le ms. B porte toujours « Le Jennencel. » Voir P. Paris, *Notices des Manuscrits françois de la Bibliothèque du Roi*, t. II.

quelz en y avoit deux, l'un nommé Luc et l'autre Verset, de longtemps contraires l'un à l'autre.

Chappitre II. — De la fourme et manière de vivre des habitans de Luc; comment le chevallier demoura au dict lieu par aucun temps pour veoir la conduite des gens de dedens et de leurs entreprinses, entre lesquelz estoit un jeune gentilhomme noble de couraige, lequel par succession de temps vint à grant honneur et seigneurie par sa vaillance.

Chappitre III. — Ci parle du commencement et des entreprinses du jeune homme, de la bonne conduite qu'il avoit et d'aucuns exemples servans à ce propos.

Chappitre IV. — Ci parle du commencement de la renommée et de l'imposition du nom du jeune homme; et semblablement d'aucunes menues subtillitez de guerre.

Chappitre V. — Comment le Jouvencel voult aller à la court; et comment on lui remonstre que l'exercice des armes vault mieulx et qu'il n'y doit point aller.

Ci s'ensieut la Table des rubrices de la seconde partie de ce livre intitulé le Jouvencel.

Chappitre I. — Ci commence la seconde partie de ce livre, en laquelle est touchié le gouvernement du Jouvencel en l'estat moyen, nommé yconomicque; et comment le Jouvencel, ja considerans sa bonne fortune, proposa faire une course sur ses ennemis et demanda congié et gens au cappitaine de Luc, lequel à grant difficulté les lui octroya.

Chappitre II. — Comment l'entreprinse du Jouvencel fut rompue à la survenue de ses ennemys.

Chappitre III. — Comment la delivrance du Jouvencel fut trouvée, et d'aucuns exemples servans à ce propos.

Chappitre IV. — Comment, tantost après la delivrance du

Jouvencel, fut la ville de Crathor prinse; et d'aucunes subtillitez de guerre servans à ce propos.

Chappitre V. — De la distribution des logis de la ville de Crathor; ensemble d'aucunes saillies et rencontres faittes par le Jouvencel et ses compaignons.

Chappitre VI. — Comment l'entreprinse [fut] faitte sur la ville d'Escallon, et comment les gens de guerre doivent sieuvre bonne querelle et eulx humblement conduire à leur povoir; et qui veult faire bonne conqueste doit fuyr trois principaulx vices, c'est assavoir : orgueil, envye et avarice, lesquelz sont bien deduits en ce present chappitre par belles histoires et exemples.

Chappitre VII. — Cy parle comment l'entreprinse, faitte par le Jouvencel et autres sur la dicte ville d'Escallon, fut executée, et comment saigement entreprendre fait bien executer.

Chappitre VIII. — Comment le Jouvencel et la compaignie de Crathor, qui estoient pou de gens, leverent par subtillité le siège de Sardine et tuèrent et mirent en fuite leurs ennemys, lesquelz estoient en plus grand nombre qu'ilz n'estoient; et d'aucunes adventures de guerre, qui advindrent au Jouvencel.

Chappitre IX. — De plusieurs bonnes praticques de guerre pour combattre ses ennemis estans en bataille à pied.

Chappitre X. — De plusieurs bonnes praticques de guerre pour combattre ses ennemis en bataille à cheval, tant en passaiges estroits comme ailleurs.

Chappitre XI. — Comment le Jouvencel, après ses bonnes fortunes, fut assiégé de ses ennemys dedens la ville de Crathor et tenu par aucun temps en grande subjection; comment, à l'ayde de Dieu et du Roy, il fut secouru, tellement que le siège fut levé, où ilz furent prins plusieurs prisonnyers, de quoy sourdit grant debat entre deux hommes; comment la sentence en fut donnée par les chiefz de guerre selon l'usance du logeiz.

Chappitre XII. — Comment le Jouvencel pour sa grant vaillance fut constitué lieutenant de Crathor et de tout le païs d'environ par le conte de Parvanchières, lieutenant general.

Chappitre XIII. — Comment le Jouvencel estant lieutenant du Roy à Crathor, fut devant lui faitte une question d'un gentilhomme qui avoit amené ung prisonnier en la ville et l'avoit mys dedens sans le congié du cappitaine; comment, le cas bien debattu, fut trouvé qu'il estoit acquis au cappitaine.

Chappitre XIV. — Comment le Jouvencel et sa compaignie allerent faire une course devant Escallon et destrousserent bien cent hommes; et, eulx retournés à Crathor, leur remonstra plusieurs belles doctrines de guerre.

Chappitre XV. — Comment le Jouvencel, par sa grant vaillance et bonne renommée, fut fait lieutenant du Roy à Crathor et en tout le pays, et comment le Roy lui envoya ses lettres et trois hommes de son grant Conseil, dont l'un estoit nommé maistre Jehan Bienassiz, qui lui remonstra plusieurs belles doctrines touchant le fait de la justice et de la police du païs.

Chappitre XVI. — Cy parle comment le sire de Chamblay, l'un des trois hommes dessus dis, commys et envoyé par le Roy au Jouvencel, lui remonstra aucuns advertissemens touchant le fait de la guerre.

Chappitre XVII. — Comment le sire de Chamblay remonstra au Jouvencel le fait et les grans perilz de la mer et la manière de se y trouver et de y combatre, et comment, en la fin de ce present chappitre, a une clause en laquelle sont recitées en brief plusieurs batailles sur terre perdues et gaingnées, sur lesquelles on puet prendre de beaulx et bons exemples.

Chappitre XVIII. — Comment le tiers homme des trois, nommé maistre Nicolle, lui fist une très noble collation touchant sa personne et la vocation où Dieu l'avoit appellé, en laquelle il povoit bien acquerir son sauvement, et lui remonstra

et allegua plusieurs belles choses et auctorités de la Saincte Escripture servans à son cas et à pluseurs autres personnes.

Chappitre XIX. — Comment, après que le Jouvencel eut oy les beaulx enseignemens des trois personnes dessus nommées, que le Roy lui avoit envoyez, assembla ses cappitaines et compaignons de guerre et leur devisa des armes et de la noblesse qu'on y acquiert; et, après ce, les enhorta qu'ilz feissent une course es païs que possedoient leurs ennemis, lesquelz en furent très contens; et partirent grant nombre de gens bien en point et chevaucherent jusques à une grosse ville champestre, laquelle ilz prindrent par force, et là où ilz gaingnerent grant butin et de bons prisonniers, dont se esmeurent grans debats.

Chappitre XX. — Comment, après la prinse de Francheville et des prisonniers, les cappitaines, chevalliers et escuiers prindrent congié du Jouvencel en le mercyant de ce qu'il les avoit fait gaigner; et comment il fit venir devant lui tous les prisonniers, qui prins avoient esté à la course dessus dicte, et voult que les nobles et gens de guerre et ceulx des villes fermées payassent ranchon, mais que tous les autres fussent delivrez, en leur remonstrant que doresenavant fussent bons et loyaulx au Roy et eulx porter comme vrais subjects doivent faire; et ainsi leur donna congié.

Chappitre XXI. — Comment deux gentilzhommes vindrent au Jouvencel et lui demanderent congié de combatre, l'un à pied et l'autre à cheval, contre deux des gens du duc Baudouin; et comment, à grant requeste de gentilzhommes, le leur donna, combien qu'il n'en estoit pas bien content pour les inconveniens qui en pourroient advenir, deduits et remonstrés par le Jouvencel en ce present chappitre; et d'aucuns stilles, subtillités et enseignemens de combatre, tant à pié comme à cheval.

Chappitre XXII. — Comment le duc Baudouin envoya toute sa puissance, cependant que les armes se faisoient devant le Jouvencel, et entra ou païs de ses ennemys à grosse compaignie de gens d'armes, exilla et destroussa gens de guerre en logis

et autrement; et comment il vint mettre le siège devant une ville nommée Eslonne et la print d'assault; et le premier homme qui y entra fut ung varlet de chevaulx, dont vint grant question pour savoir se l'on le devoit anoblir ou non.

Chappitre XXIII. — Comment le duc Baudouin prinst une autre ville, de laquelle le chasteau se tint affin d'avoir du secours du Jouvencel, lequel vint à toute sa puissance pour les secourir; et, pour ce qu'il ne vint point à heure ne en ordonnance, le duc Baudouin le combatit comme il se retiroit et furent mors et prins plusieurs de ses gens; comment ceulx de dedens le dit chasteau ouyrent la nouvelle de la desconfiture du Jouvencel, rendirent le chasteau et l'artillerie au duc Baudouin, leurs vies et leurs biens saulfz; comment le Jouvencel rallia ses gens et print une petite ville qui avoit nom Cap, de laquelle le chasteau se tint; comment il prinst une grosse ville, nommée Escallon, où estoient deux de ses cappitaines prisonnyers.

Chappitre XXIV. — Comment, après la prinse d'Escallon, le Roi manda au Jouvencel et aux autres cappitaines qu'il vouloit aller sur les champs et assembler toute sa puissance, adfin de conquester le surplus de son royaume occuppé par ses ennemys; et comment il assiégea le duc Baudouin et la plupart de ses gens dedens une ville appelée Cap; et se rendit le duc Baudouin en la merci du Roy, qui fut doulz et begnin et l'envoya lui et ses gens et leurs biens et les fist conduire moult honnourablement.

Chappitre XXV.— Comment le Roy guerdonna ses cappitaines et gens d'armes et principallement au Jouvencel, lequel il maria à la fille du roy Amydas, son cousin; puis l'envoya lui et toute son armée au royaulme d'Amydoine pour le conquester et mettre en l'obeïssance de son dit cousin le roy Amydas.

Chappitre XXVI. — Comment le xve jour de juing le Jouvencel se mist en mer au congié du Roy, son souverain seigneur, pour venir en Amydoine; et comment le roy Amydas le reçut très honnourablement et lui donna sa fille en mariage, comme

proumis l'avoit; et comment le roy Amydas le fist regent et gouverneur de son royaume.

Cy finent les rubrices de la seconde partie de ce livre intitulé le Jouvencel, *et s'ensieut la tierce et darraine partie, où que il aura le gouvernement politicque.*

Chappitre I. — Comment le Jouvencel print congié de sa dame et s'en vint à ses compaignons, qui eurent grant joye de sa venue; comment trois cappitaines du duc Baudouin arriverent ce soir-là, lesquelz grandement il festoya et en remercia le duc Baudouin; comment le roy Amydas fist proclamer son filz, le Jouvencel, lieutenant general et regent de son royaume par ung sien herault; comment le roy Amydas fut adverty par un secret messaige des noms de ceulx qui lui devoient courre sus; comment ilz lui presenterent la bataille, laquelle ilz perdirent, et y furent mors et prins grant nombre de gens.

Chappitre II. — Comment le roy Amydas tint conseil et trouva en son conseil qu'il ne retourneroit plus en la ville et qu'il poursieuvroit sa bonne fortune; et s'en vint pour mettre le siège devant une ville nommée Bort; comment elle se rendy par composition et se mirent en son obeyssance et tout le pays d'environ; comment une ville et chasteau, nommé le Sap, se tenoit contre le roy Amydas; comment le roy voulloit qu'on l'assiégeast; mais il fut trouvé qu'il n'avoit point d'artillerie, pourquoy lui convint sejourner pour en faire d'autre, qui leur porta grant dommaige; et d'une rencontre qui fut ce pendant, où leurs ennemis perdirent grant nombre de leurs gens.

Chappitre III. — Comment plusieurs questions se meurent à cause d'aucuns prisonnyers prins et rescoux et d'aucunes autres questions touchant le fait de la guerre; comment le mareschal prinst le Sap, et comment le roy Amydas faisoit forger nouvelle artillerie pour poursieuvyr sa bonne fortune; et d'aucuns traictiés fais entre le roy Amydas et le duc d'Ath; et d'une rencontre que fist le Jouvencel sur ses ennemis qu'il mist en desconfiture. Et dedens cestuy tiers chappitre de la

derrenière partie de ceste œuvre, nommée pollitique, sont enclavées et deduittes les ordonnances et cerimonies qui se appartiennent à gaige de bataille fait par querelle, selon les constitutions faictes par le bon roy Phelippe de France[1].

Cy fine la Table des rubrices de la tierce et derrenière partie de ce livre intitulé le Jeune.

EXPLICIT.

1. Cette dernière phrase est empruntée au ms. A; elle ne se trouve pas dans le ms. B, auquel appartient cette Table des chapitres et qui ne contient pas l'ordonnance sur les duels.

LE JOUVENCEL

PREMIÈRE PARTIE

PROLOGUE.

Au commencement de ce monde, après que Dieu eut creé l'homme et la femme et qu'il eut produit toutes choses pour servir à l'homme et nourrir icellui, ne fut pas longuement la terre en paix. Ainçois commença la guerre, qui est propre ennemye de nature, à regner et avoir entrée[1] entre les prochains parens et freres, comme furent Cayn et Abel ; et proceda ceste guerre à l'occasion d'envie, ainsy qu'il est recité ou livre de Genese ou second chappitre. Par quoy appert evidamment le trouble et le conflict d'icelle mortelle pestillence avoir prins naissance, origine[2] et commencement d'une seulle personne et, par succession de temps, avoir pullulé et multiplié ses branches selon l'acroissement et multiplication de l'humain lignaige[3].

1. Var. : « regir et avoir seigneurie. » Éd. Vérard et Lenoir.
2. Var. : « naissance originelle. » Éd. Lenoir.
3. Var. : « multiplié en l'humain lignaige. » C.

Et pour ce que discord et discension de tout temps ont eu cours es parties du monde, ce n'est point à doubter que, s'ilz ont cessé es aucunes[1] parties de la terre, qu'ilz n'ayent tant plus renfforcé et renouvellé es autres ; pour ce aussy que entre les bons et les mauvais[2] indifferentement la guerre[3] puet avoir cours, combien que cellui n'est pas bon ne bien conseillé qui donne occasion de la commencer[4] ; neantmoins cellui n'est pas à reprouver qui la continue pour son droit garder et deffendre. Et pour ces causes a esté ordonné le très noble et très excellent estat de chevallerie pour conserver, deffendre[5] et garder le pueple en transquillité, qui communement est le plus grevé par les adversitez de la guerre. Sy ne doivent pas seullement les bons et vaillans chevalliers, cappitaines et souldoyers adrecier et conduire les dures entreprises de batailles par force de bras et multitude de gens, mais aussi par subtillité et bonne prudence, par le moyen desquelles nous lisons en plusieurs histoires, entre autres ou livre des Roix, grant habondance de Phillistiens et estrangiers avoir esté soubmiz, subjuguez et vaincus par le petit pueple d'Israel. Et la cause estoit la bonne discretion et prudence de ceulx qui en avoient la charge, et meismement l'aide de Dieu, qui doit estre mise devant, car à lui en tous.

1. Var. : « meilleures. » Éd. Vérard et Lenoir.
2. Var. : « les bons chevaliers et les mauvais. » C.
3. Var. : « les mauvais en declinant par plusieurs cas, la guerre. » Éd. Vérard et Lenoir.
4. Var. : « combien que icelle ne soit pas bonne et n'est pas bon conseillier qui donne, etc. » B. D.
5. Var. : « qui l'a acoustumé en defendant son droit. » Éd. Vérard.

mestiers et en tous estas se doit-on principallement[1] adrecier.

Si ay proposé à l'aide de Dieu escripre et compiller[2] ung petit traictié narratif, pour donner cueur et voullenté à tous hommes, especiallement à ceulx qui sieuvent les adventures merveilleuses de la guerre, de tousjours bien faire et acroistre leur honneur et hardement de mieulx en mieulx[3]. Et, pour ce que, des ma jeunesse, j'ay sieuvy les armes et frequenté les guerres du très crestien roy de France, mon souverain seigneur, en soustenant sa querelle de tout mon petit povoir, j'ay peu veoir par l'espace de long temps plusieurs et diverses manières de faire que les jeunes et nouveaux venus ne puent pas sçavoir de prime face.

Car je puis dire, et en ce disant suis esprouvé, selon les anciens dictateurs[4], orateurs et historieurs, que la conduite de la guerre est artifficieuse et subtille ; par quoy s'i convient gouverner par art et par science, proceder petit à petit, avant que on en ait parfaitte congnoissance ; et, combien que l'honneur et perfection que on a par la guerre soit adventureuse, si est elle plus haulte et à moins de dangier d'autrui que nul autre advancement, en protestant que des autres estas je ne vueil pas mesdire ; car chascun estat est bon, qui le scet conduire.

Si ay proposé en oultre de deviser mon livre en trois principalles parties selon les trois manières de

1. Var. : « premièrement. »
2. Var. : « acomplir. » B. Éd. Vérard.
3. Var. : « tousjours bien faire et hardement leur accroistre de mieulx en mieulx. » A. — « de bien en mieulx. » C. D. — « accroistre leur hardiesse de mieulx en mieulx. » Éd. Vérard.
4. Var. : « dillateurs. » B. — « dicateurs. » C.

vivre recitées par le phyllosophe moral[1], qui sont : monostique, yconomique et pollitique[2]. Et, adfin que je ne procede par termes incongneus[3], cellui est dit avoir charge monostique qui a le gouvernement de soy seullement, et le yconomique est cellui[4] qui a regard à soy et à sa famille ; mais les princes, les seigneurs et les cappitaines, qui ont les citez et les grans peuples en gouvernement, ont charge pollitique ; car « poliz » en grec vault autant à dire que pluralité[5] et « icos », gardien, qui est à dire gardien de pluralité[6].

En après, au plaisir de Dieu, en chascune de ces trois principalles parties sera la chose distinguée par certains chappitres, comme il apparra plus plainement aux lisans et bien entendans ce present traittié.

Sy ay voullu commencer la première partie en faisant mention d'un homme seul, lequel, combien qu'il fut noble homme de lignée, si estoit-il nez très povre[7] et indigent des biens de fortune ; mais, par soy bien gouverner et entretenir, il parvint enfin à ung très grant honneur.

Si prie à tous ceulx qui orront ou en la main des-

1. Var. : « les trois manières de vivre par la philozophie morale. » B.

2. Cette division est celle que donnaient au XIIe siècle Richard de Cluny et Hugues de Saint-Victor, lorsqu'ils divisaient la *Practica* en : 1° *Ethica, moralis* ou *solitaria ;* 2° *Œconomica* ou *privata;* 3° *Publica, civilis* ou *politica.* Elle dérive, d'ailleurs, de la classification d'Aristote : *Morale, Économique* et *Politique.*

3. Var. : « mescongneus. » Éd. Vérard.

4. Var. : « et cellui a chargié l'iconomique, qui a, etc. » A.

5. Var. : « plurallier. » B.

6. Var. : « qui est entendu de pluralité. » B.

7. Var. : « nud, tres povre. » B. E. — « mais tres povre estoit. » Éd. Vérard.

quelz pourra venir le dessus dit traictié, qu'il leur plaise le recepvoir benignement et l'interpreter au sens meilleur. Requiers aussi pareillement à tous ceulx qui sieuvent de present ou sont disposez de sieuvyr les armes et la guerre, que, s'ilz voient qu'il y ait aucune chose qui leur soit prouffitable, qu'ilz le vueillent prendre en gré ; et, s'il y a chose ennuyeuse et qui leur desplaise, vueillent supplier[1] aux faultes et pardonner à l'acteur.

Et, s'aucuns voulloient arguer que je vueil faire[2] de vieil bois nouvelle maison, pour ce que de longtemps ceulx qui ont escript les faiz des Rommains, les Cronicques de France et les autres batailles[3] du temps passé, ont mys suffisamment la manière en escript et la façon de soy gouverner à la guerre, par quoy ne seroit aucun besoing que j'en feisse mention, je respons à cest argument que qui ne cesseroit jamais de renouveller les sciences, si trouveroit-on tousjours quelque chose de nouveau ; respons en oultre que, de jour en jour et de plus en plus, croissent[4] les engins des hommes et renouvellent les manières de faire; (car, ainsi que le temps se renouvelle, ainsi viennent les nouvelletez;) et sont trouvés de present plusieurs choses et engins subtilz, desquelz les autres n'avoient point d'usaige ne de congnoissance[5], par quoy me semble mon œuvre estre aucunement prouffitable. Et

1. Var. : « supporter. » B. E.
2. Var. : « Que voulsisse faire. » B. Éd. Vérard.
3. Var. : « fais de guerre. » A.
4. Var. : « croissent et aguisent. » Éd. Vérard.
5. Var. : « Et sont à present de plusieurs trouvez les engins plus subtils et les faiz plus agus, dont les aultres predecesseurs n'eurent oncques congnoissance. » Id.

c'est ce que j'ay disposé d'escripre en ce Prologue, pour parvenir et succeder à l'introitte et commencement de ce livre, ainsi qu'il s'ensuyt.

Cy fine le Prologue de l'acteur et commence le premier chappitre de ce present livre.

CHAPPITRE I.

Comment, en ce premier chappitre de la première partie nommée monostique, l'acteur de ce livre se recommande à Dieu et à ses Saincts; et en quel temps fut commencié ce dit livre; et comme ce dit chevallier, en allant en voyage qu'il avoit neccessairement à faire, passa à saulf-conduit par certain païs moult destruit de guerre, où estoient plusieurs chasteaulx et forteresses de povre ediffice, entre lesquelz en y avoit deux, l'un nommé Luc et l'autre Verset, de longtemps contraires l'un à l'autre.

Ou nom du Pere et du Filz et du Sainct-Esperit, de la benoite Vierge Marie, de monseigneur sainct Michiel l'angle et de tous angles et archangles, ay commencié ce livre à la gloire de Dieu et doctrine des gens de guerre, ainsi que cy après s'ensieut.

Vray est que, ou moys de mars, qui est commencement du printemps, (c'est le moys où les oyseaulx, par la doulceur de leurs voix, causent leur son doulx et mellodieux parmy les prez, les bois et les forests, qui commencent à verdoier, et toutes choses naturellement se resjouissent et renouvellent par l'amenité[1]

1. Var. : « la meulle. » B. E. — « la meureté. » C. F.

et suavité du temps ; les flourettes[1] par l'humeur de la terre eschauffée et reprenant la vigeur de generation procedant des influences du solleil, qui lors sont moderées et attrempées, pour ce que le cercle equinecial est en egalle portion vers orient et vers occident, decorent et embellissent[2] les prez pour adoulcir les pasturages[3] aux bestes mues ;) le XXIVe jour d'icellui moys, que la solempnité est celebrée en laquelle fut commencée la conception de Nostre-Seigneur Jhesus-Crist[4], advint que j'estoie party d'une place, en laquelle j'avoie longuement sejourné, pour aller en voyage necessaire. Et, en passant mon chemin, me trouvay en pays moult desollé et desert, pour tant que longtemps y avoit eu guerre entre les habitans du païs, qui moult estoient povres et en petit nombre ; car, pour vous dire, ce sembloit mieulx receptacles de bestes sauvaiges qu'il ne sembloit estre habitation de gens. Néantmoins y avoit aucune conversation de menu pueple, ainsi qu'il y a souvent ou plat païs, et aucuns lieux habitez de povres gentilzhommes, c'est assavoir chasteaulx et forteresses, qui pas n'estoient de grant ediffice, mais de povre closture et de vieille façon. Entre lesquelz en estoient deux assis l'un auprès[5] de l'autre et assez semblables en povreté ; mais de tant

1. Var. : « herbettes. » Éd. Vérard.

2. Var. : « et, pour ce aussi que en ce mois est l'equinoctial, qui est egalle porcion du soleil vers orient et vers occident, croissent et embellissent, etc. » Éd. Vérard et Lenoir.

3. Var. : « donner les pastures. » Éd. Vérard.

4. L'Annonciation se célèbre le 25 mars ; le 24 n'en est que la vigile ; mais l'auteur fait allusion aux premières vêpres, qui se chantaient la veille avec une grande solennité.

5. Il y a dans les mss. : « après. »

estoient contraires, que de longtemps avoient esté en guerre et controverse pour tres petite occasion. Car, ainsi que pour les haultes et grandes querelles viennent les grans divisions entre les puissans et riches hommes, semblablement entre les povres s'esmeuvent noises et discensions[1] pour assez pou de chose : car nul ne veult laisser perdre son droit.

Or est-il ainsi que, en passant mon chemin que j'avoie entreprins soubz saulf-conduit pour eviter le dangier des ennemys du party dont je tenoie, arrivay à l'un des chasteaulx dessus dis, lequel se nommoit Luc[2], contraire à l'autre chasteau nommé Verset[3]. Certes tous deux estoient mal emparez et tres povrement ediffiez. Si estoit la loge de l'eschauguette descouverte et moult ventilleuse[4] ; par quoy celui qui faisoit le guet, n'estoit pas bien garanty de tous costez contre le vent. Et semblablement le portier estoit fort subject au chault et au hasle l'esté et l'yver[5] au froit et à la gellée, ainsi que je povoie appercevoir. La grande povreté que c'estoit de leur fait, seroit bien difficile à racompter, ainsi qu'il est communement de toutes gens de guerre ; car ilz sont nez et ordonnés à paine et travail ; mais leur resconfort est du tout en

1. Var. : « s'ensuivent noises et divisions. » Ed. Vérard.

2. Luc désigne Château-l'Hermitage (Sarthe, arrond. de la Flèche, canton de Pontvallain). Voir *Commentaire,* § XXVII, et plus haut, l'*Exposition,* p. 3.

3. Le *Commentaire* ne dit pas quelle localité est désignée sous le pseudonyme de Verset. C'est probablement une des petites places du Maine occupée par les Anglais dans les environs de Château-l'Hermitage. — Var. : « nommé Verset et l'autre avoit nom Le Lut. » Éd. Vérard. — Vérard imprime toujours « Lut. »

4. Var. : « eventée. » Éd. Vérard.

5. Il y a dans les mss. : « à l'yver. »

Dieu, et aussi le hault voulloir et grant couraige qu'ilz ont et desir d'honneur avoir, et la louenge du monde qu'ilz acquièrent avecques le grant plaisir qu'ilz prennent à veoir et à aprendre de jour en jour choses nouvelles, les font joyeusement passer leurs souffraittes, dangiers, povretez et disettes qu'ilz ont à cause de la guerre ; car au monde n'est tel plaisir à gens qui ont noble cœur et la vertu de force et de constance.

Mais, pour retourner en notre matière principalle, verité est que je m'arrestay au lieu de Luc, pour ce qu'il estoit du party que je tenoie, et aussi pour cause que j'avoie longuement travaillié et avoie besoing de repos ; par quoy je sejournay là par aucuns temps. Et cependant advisay ainsi la manière du gouvernement de la place, ainsi qu'il apperra plus à plain ou second chappitre de ce livre.

CHAPPITRE II.

De la forme et manière de vivre des habitans de Luc; comment le chevallier demoura au dict lieu par aucun temps, pour veoir la conduitte des gens de dedens, entre lesquelz estoit ung jeune gentilhomme noble de couraige, lequel, par succession de temps, vint à grant honneur et seigneurie par sa vaillance.

Tous hommes, qui ont voullenté de acquerir honneur et gloire par le moyen de la guerre, doivent porter et endurer paciemment la grant paine et durté qu'on y treuve au commencement. Car il est bien divers et semble bien estre très estrange à homme

nourry mollement[1] et à grans delices, quant il fault commencer à porter le harnois nuyt et jour, jeuner le plus du temps et à recevoir coups et donner[2], qui sont deux grans poins ; mais l'un est trop plus aisié que l'autre.

Neantmoins faut-il [mieulx] premièrement avoir du malheur que de l'heur, et doit-on prendre en pascience les choses ameres et les diversitez de fortune, qui vuelt parvenir à hault estat. Car cellui ne scet que c'est de doulleur[3], qui n'a esprouvé et experimenté de l'amertume. Et, tant plus a eu l'homme de adversité, tant plus reçoit à grant joye la prosperité succedant, ainsi qu'il apperra par les fortunes d'un povre jeune gentilhomme, lequel je vey et parlay à lui par plusieurs fois, ou chastel de Luc. Car je sejournay là assez longuement, en attendant aucuns marchans ou marchandes, qui de fois à autre apportoient de l'avoyne à ceulx de la garnison, quant ilz en avoient l'opportunité ; mais ce n'estoit pas tous les jours. Ainçois jeunoient leurs chevaulx le plus du temps ; par quoy ilz estoient vains, chetifz et mesgres. Si estoient les plusieurs defferrez et falloit qu'ilz attendissent le mareschal, qu'ilz n'avoient pas à toutes heures. Et, qui pis est, en avoient si peu que, toutes les fois qu'ilz alloient en une entreprise pour rencontrer leurs ennemys ou pour faire quelque course, ilz menoient tout et n'en laissoient nulz à sejour. Et encores n'estoient-ilz pas

1. Var. : « noblement. » B. Éd. Vérard.
2. Var. : « commencer à mettre le harnois, le porter nuyt et jour, et jouer le plus du temps à donner coups et horions et en recevoir, etc. » Ed. Vérard.
3. Var. : « doulceur. » Id.

trop ne assez ; mais alloient très souvent deux à deux sur ung cheval, et la pluspart alloient à pié. Et, pour brief parler, tant d'hommes que de chevaulx, les plusieurs estoient, les uns borgnes et les autres boiteux d'aucun membre, et n'y avoit cellui qui ne portast les enseignes de son mestier.

Si estoit en leur compaignie le jeune gentilhomme[1] dont j'ay parlé, qui entre les povres estoit l'un des plus mal habilliés et des plus povrement convayez[2]. Si n'avoit ne cheval ne asne ; ainçois alloit à pié, dont j'avoie grant pitié ; car il avoit très hault et très noble couraige, et estoit tousjours le premier à faire les entreprinses. Si parlay à lui par plusieurs fois, et lui demandoie de ses nouvelles, quant il retournoit de ses entreprinses et Dieu le ramenoit à l'hostel. Très doulcement me respondoit, en me racomptant de ses adventures. Et bien povoie appercevoir à ses parolles qu'il avoit grant fiance en Dieu ; car il conduisoit tout son fait sous la main de Dieu et en son nom ; par quoy Dieu lui aida tellement que puis le vey-je prince et seigneur, et posseder regions et terres en sa main, par le grant sens et vaillance et dilligence de sa personne.

1. En marge dans le ms. A : « Qui est monseigneur de Bueil. » Jean V de Bueil, comte de Sancerre, amiral de France, mort vers 1477, auteur de cet ouvrage, où il se désigne lui-même sous le nom du Jouvencel. Voir l'*Introduction*.

2. Var. : « courroiez. » C. D. — « coureez. » Éd. Vérard.

CHAPPITRE III[1].

Cy parle du commencement et des entreprinses du jeusne homme, de la bonne conduitte qu'il avoit, et d'aucuns exemples servans à ce propos.

Cellui qui vuelt parvenir à bonne fin, ne doit pas au commencement trop entreprendre, mais doit proceder par mesure et perseverer en accroissant, ainsi que fist le jeune gentilhomme, dont nous avons parlé. Car premièrement, avant qu'il fust nouvelles de lui, il prinst la hardiesse d'aller seul, fors la compaignie de son paige, en guettant et visitant s'il trouveroit aucun peu d'acquest sur ceulx du party contraire[2].

Si alla et vint tant de fois qu'il conquesta les chièvres de la forteresse de Verset. Mais à tant ne se tint pas : ainçois gaingna la buée dont il fit son jacque[3]; de quoy ceulx de Verset[4] s'esmerveillerent. Et une fois entre les autres se advisa d'appeler ung autre avecques soy, et approucha si près de Verset, qu'il trouva la vache au cappitaine, qui estoit en pasturage. Si la

1. Dans l'édition de Vérard tout ce chapitre est rejeté après le suivant.

2. Var. : « Et, comme nous dirons, il prenoit son adresse, en laissant aucuneffois aller son paige devant, en guetant et visitant se il trouveroit aucun peu d'acquest sur ceulx du parti contraire. » Éd. Vérard.

3. Jacque, justaucorps de cuir, rembourré de vieux linge ou de bourre, à l'épreuve de l'épée (V. le texte cité par Quicherat, *Histoire du costume,* p. 307). Buée veut dire lessive. Ce passage signifie que le Jouvencel prit aux ennemis le linge d'une lessive et s'en servit pour rembourrer son jacque.

4. Var. : « Luc. » C. D.

print et emmena, sans ce que ceulx de Verset y peussent donner aucun remede. Et, quant le cappitaine sceut ceste adventure, il en fut moult doullant ; car sa femme en avoit du lait pour soy nourrir et son enfant. Si se pensa qu'il la failloit rachetter, et manda au jeusne homme qu'il lui ramenast sa vache à saulf-conduit, et il le contenteroit à son plaisir ; qui ainsi le fist ; dont le cappitaine le mercia et lui dit qu'il estoit bon homme et gentil compaignon. Et atant se achemina pour retourner à Luc, et print son chemin par une sente passant au long d'une praerie, où il advisa d'aventure aucuns chevaulx povres, mesgres et farcineux[1], qu'on avoit mys à la pasture pour guerir plus tost. Sy advisa en soy-meismes qu'il seroit bon de faire une entreprinse pour les avoir ; car, s'il les povoit avoir, il iroit desoremaiz à cheval. Et ainsi retourna à Luc et compta ceste adventure à ses compaignons, qui moult l'en priserent. Mais atant me tairay de parler de lui, pour parler de la povreté de ceulx de Verset.

Et est assavoir que la forteresse et le cappitaine d'icelle estoient aussi povres ou plus que ceulx de Luc, où me tenoye[2]. Et ne scay [ce] qu'ilz demandoient l'un à l'autre ; car, combien qu'ilz s'entrefeissent[3] grant guerre, si ne povoient ilz pas conquester[4] grant avoir l'un sur l'autre ; car c'estoit toute povreté et n'avoient argent ne vivres, sinon très peu, combien qu'il y eust aucuns gentilzhommes bien nobles et de bon lieu et [qui] avoient de bons parens, que, quant leurs amys leur

1. Farcineux, qui a la maladie appelée le farcin.
2. Var. : « où j'estoie. » B. Édit. Vérard.
3. Var. : « s'entrehaïssent et feissent. » Éd. Vérard.
4. Var. : « gaignier. » B. E.

eussent voullu aider, ilz eussent paié bonne rançon, nonobstant qu'ilz fussent povrement habilliez et qu'ilz eussent de grandes souffraittes et neccessitez. Mais ilz estoient là mys et ordonnés pour apprendre le mestier de la guerre et pour eulx endurcir au travail ; car on ne puet mieulx apprendre le stille d'aucun mestier que de le frequenter souvent et fuyr les aises du corps, comme trop boire, trop mengier et trop dormir, et plusieurs autres delices charneulx, qui obfusquent[1] et empeschent tout entendement de prouffiter à apprendre et retenir ce à quoy on est adonné[2], soit en operation pratique ou en science speculative. Et ce nous est exemple famillier ; car nous voyons evidemment que, aux estudians es ars liberaulx et en phillosophie moralle ou naturelle, on baille peu de viandes et de plaisances corporelles ; mais on leur fait prendre paine pour les garder d'affetardir[3] et adherer en oysiveté, qui est marrastre et ennemye de tout bien et de toute bonne œuvre et de tout labeur prouffitable à l'ame et au corps. Et, à ce propos, dit-on en ung commun proverbe que ventre saoul n'a en saveur plaisance[4]. Et certes est-il ainsi de gens de guerre ; car, quant ilz sont en païs plain, gras et fertile de tous biens, ilz oublient l'exercice de la guerre et des armes et convertissent toute prouesse en lascheté et en paresse. Si delessent leurs haults couraiges et les bonnes entreprinses qu'ilz

1. Var. : « assegnent. » Éd. Vérard.
2. Var. : « ordonné. » B.
3. Var. : « de festardir. » B. E. — « S'amollir. » (Fréd. Godefroy).
4. Var. : « qu'en ventre saoul n'y a saveur ne plaisance. » Éd. Vérard.

ont commencées, pour entendre et vacquer à la charnelle volupté.

Mais les povres hommes d'armes, qui ont de la souffraitte et du travail habondamment, sont tousjours prestz à emploier leurs corps pour honneur et renommée acquerir ; car on dit communement que la faim chasse le loup hors du bois. Et à ceulx [là] favorise fortune en la fin de leur labeur, et les accroist et les exaulce en une gloire parfaicte en ce monde ; et c'est ce qui doit donner bon couraige aux povres gentilshommes et à tous ceulx qui sieuvent la guerre, de ne soy point esbahir pour les premiers heurs[1] ; car fortune ne favorise jamais du premier coup à ceulx qu'elle ayme ; ainsi comme il appert par une exemple de Charles VIIe, roy de France.

Vray est que de mon temps regna en France ung roy très noble, très vertueux et très chrestien, et de qui ses predecesseurs avoient très bien et très loyaument gardée et maintenue la loy nouvelle, ordonnée et instituée par le Filz de Dieu, qui prinst char humaine en la glorieuse Vierge Marie. Cellui roy eut en soy toutes les bonnes taches[2] et haultes virtus, qui doivent estre en prince terrien. Car envers Dieu il estoit très humble, magniffique envers son pueple et liberal à ses serviteurs ; par quoy il acqueroit l'amour de Dieu et l'honneur du monde. Neantmoins Dieu[3] et fortune le souffrirent estre desvestu, despouillé et desherité de la pluspart de son royaume, pour esprouver et magnifester sa grant constance et invincible pacience. Si fut

1. Var. : « esbahir de prime face. » C.
2. Qualités. (Duc.)
3. Var. : « Un temps fut que Dieu, etc. » Éd. Vérard.

mené et deduit jusques es extremités de pouvreté, de indigence et de dangier, au moins selon la grant noblesse et haulte preeminence de sa personne. Si ne veoit-on aucune apparence[1] de recouvrer les pays perdus ; mais, comme prince saige, prudent et ayant la vertu de force, print et reçeut tout en gré, en couvrant et dissimullant son dueil gratieusement, sans provoquer l'yre de Dieu par desespoir ou impacience. Et aussi Cellui qui fait droit à chascun et lequel a puissance sur tous roix, princes et seigneurs, à la parfin de ses douleurs, lui monstra bien evidemment que sa ferme foy lui devoit grandement prouffiter ; car, en pou de temps, il subjugua, vainquit et desconfist ses adversaires, recouvra et remist en sa main les diverses parties de sa terre et seigneurie, qui à tort lui estoient usurpéez par ses anciens ennemis, et reintegra sa couronne en si pou de temps que penser d'homme ne le pourroit croire ne entendement[2] concepvoir ou comprendre suffissamment, et tant que j'ose dire et afermer qu'il a desservy les triumphes et honneurs que presenterent les Rommains à Scipion l'Affricain, quant il rapporta la victoire de ceulx de Cartaige. Car cellui roy mist premièrement en subjection toute l'Isle-de-France ; puis après, à la requeste de ses ennemys, fist treves avecques eulx. Mais ilz semblerent le scorpion, qui fiert et navre de sa queue ; car ilz rompirent desloyaument les treves[3]. Par quoy en bien briefve saison

1. Var. : « esperance. » C.
2. Var. : « evidemment. » B. D. — « entendre. » Éd. Vérard.
3. Le 24 mars 1449, les Anglais prirent en pleine trêve la ville de Fougères qui appartenait au duc de Bretagne. Charles VII prit fait et cause pour le duc et envoya des plénipotentiaires à Louviers. Pendant les négociations, que les Anglais firent traîner en

il recouvra et remist en son obeyssance toute la duchié de Normandie. Si est vray que, durant la prinse de Rouen, fut donné ung assault à la ville sans le sceu du Roy, combien que en la fin du dit assault se trouva si prez qu'il le povoit veoir. Et pour ce eust-il congnoissance de la chose ainsi faicte ; pour quoy bailla[1] assès de raisons, en remonstrant par la raison de la guerre, que ainsi ne devoit estre fait[2]. Neantmoins touteffois, la mercy Dieu ! pou après fut rendue la ville et mise en son obeyssance, et semblablement tout le païs. Et, à celle conqueste, il y eut de belles besongnes et de nobles victoires contre ses ennemys, tant à la bataille de Fourmigny que ailleurs, tant que à la parfin vindrent tous à la mercy du bon roy, comme de leur droicturier et souverain seigneur. Et ne dura ceste conqueste que ung an et ung jour[3]. Tantost après il entreprinst le

longueur, un parti français enleva par un hardi coup de main la ville de Pont-de-l'Arche et la guerre se ralluma. (Voy. J. Chartier, ch. 170 et ss. — Du Clercq, l. I, ch. 6. — Escouchy, ch. 29 et 30, etc.)

1. Var. : « ... sans le sceu du Roy ; et, après qu'il fut venu à sa congnoissance que la chose estoit ainsi faicte, bailla, etc. » B. C. D.

2. Le 16 octobre 1449, les bourgeois de Rouen ayant fait savoir au comte de Dunois qu'ils occupaient deux tours et une courtine des remparts de la ville et qu'ils aideraient les Français à pénétrer par cet endroit, celui-ci s'y rendit avec une forte troupe. Un certain nombre de soldats étaient déjà montés sur la muraille, lorsque Talbot arriva avec une troupe d'Anglais et repoussa les assiégeants. Pendant cet assaut Jean de Bueil se trouvait devant une autre partie des remparts, prêt à entrer dans la ville si la surprise réussissait. (Voy. J. Chartier, ch. 202 ; Robert Blondel ; Berry ; Escouchy, ch. 37 et ss. ; Du Clercq, l. I, ch. 17, etc.) Aucun chroniqueur ne fait mention de la réprimande que Charles VII, d'après Jean de Bueil, adressa à ses capitaines pour cette attaque malheureuse.

3. La conquête de la Normandie dura plus d'un an et un jour. En effet la prise de Pont-de-l'Arche est du 15 mai 1449 ; ce fut le 17 juillet que Dunois fut nommé lieutenant général du Roi

voyage de Guienne et de Bourdeloiz et, par son bon sens et prudence, à l'aide de Dieu, mist toute Guyenne et le païs appendant en son obeyssance et subjection, sans resistence ou rebellion et sans grant effusion de sang, reservé la ville de Blaye, qui en ce voyage fut prinse de force[1], et la cité de Bayonne, qui fut assiégée et se rendit par composition[2]. Laquelle conqueste faicte et le Roy party du pays, peu après, les aucuns des habitans d'icellui se rendirent et remirent voullontairement en la main des Anglois, ses anciens ennemis et adversaires. Parquoy de rechief y retourna, et toute son armée. Et en ce second voyaige furent plusieurs villes et places prinses de force et y eut de grans et merveilleux fais d'armes, tant en la bataille de Chastillon[3], en laquelle le sire de Talbot[4], le visconte de l'Isle son filz[5], le bastard d'Angleterre[6] et plusieurs

pour le fait de la guerre en Normandie ; et la campagne ne fut terminée que par la reddition de Cherbourg, le 22 août 1450. (Voy. Robert Blondel ; Escouchy ; J. Chartier ; Berry, etc.)

1. Blaye fut assiégée et assaillie le 19 mai 1451 ; le château capitula le 24 mai. (Voy. dans J. Chartier, ch. 240, le traité de capitulation ; Escouchy, ch. 51, etc.)

2. Bayonne se rendit aux comtes de Foix et de Dunois le 18 août 1451.

3. Castillon. 17 juillet 1453.

4. Jean, sire de Talbot, né vers 1373, reçut d'Henri VI le comté de Clermont et le titre de maréchal de France ; capitaine de Creil et de Rouen, comte de Shrewsbury en 1442, de Waterford et de Wexford en 1446, il fut le plus célèbre des capitaines anglais du xve siècle. Il mourut le 17 juillet 1453 à la bataille de Castillon. Il avait épousé en secondes noces Marguerite de Beauchamp, fille de Richard de Beauchamp, comte de Warwick.

5. Jean Talbot, fils du maréchal et de Marguerite de Beauchamp, créé baron de l'Isle le 26 juillet 1446 par Henri VI, avait épousé Jeanne Chedder, veuve de Richard Strafford ; il fut tué avec son père à Castillon.

6. Personnage dont on ne connaît que la mort (V. Escouchy,

des citez et peuples subgectz à l'empire de Romme. Mais en ce faisant prolongueroie trop ma matière. Si m'en tairay à tant et retourneray à mon principal, en demonstrant que icellui jeune homme, à coup et soudainement, acquist renom envers le cappitaine de Luc.

Car aucuns de ceulx qui avoient esté en sa compaignie en la prinse des chevaulx, vindrent au cappitaine et lui racompterent la fourme et la manière dont il les avoit bien guidez et menez à leur entreprinse. Et en y eut ung entre les autres qui lui dist en ma presence : « Certes, cappitaine, le mieulx entreprenant de ceans « et le mieulx guydant sept ou huit compaignons, « c'est le jeune homme qui hersoir nous mena prendre « les chevaulx. Il fut si subtil qu'il attendist que la « porte fut fermée avant qu'il monstrast ung seul « semblant de vouloir partir. Et, quant tout fut fermé, « il vint au lieutenant et fist baisser la planche. Puis « ysismes dehors à l'heure que la lune rayoit ja clere « et serie[1] ; par quoy nous arrivasmes si à point au « lieu où estoient les chevaulx, que à celle heure l'obs- « curité[2] de la nuyt nous prinst tellement que à peine « voyons l'un l'autre. Si entendismes le guet de Verset « parler sur le mur ; et disoient ceulx du guet que la « joyeuse de ce mauvais ribault Thommesson lui a « fourtraict son paige et ses chevaulx et lui a emporté « son argent[3]. Mais je vous asseure qu'il nous mena le

1. Sereine. (Duc.)

2. Var. : « et advint que à l'heure que nous estions au lieu où estoient les chevaulx, l'obscurité, etc. » Éd. Vérard.

3. Var. : « et disoient entre eulx qu'on avoit emmené les chevaulx et leur argent. » Éd. Vérard.

garnyson, où ilz partirent leur butin. Et, pour la bonne dilligence et conduitte de nostre jeune homme, ses compaignons lui donnerent ung cheval hongre qui avoit une grosse jambe derrière. Si estoit-il le meilleur des autres, combien qu'il ne vaulsist gueres.

Or il a tant fait qu'il est à cheval, la mercy Dieu! mais je croy qu'il n'estoit pas trop bien en point; car son jacquez estoit tout deschiré et desrompu; touttefois, au plaisir de Dieu, il sera bien pourveu de tout ce qu'il lui fault.

CHAPPITRE IV.

Cy parle du commencement de la renommée [*et*] *de l'imposition du nom du jeune homme, et semblablement d'aucunes menues subtillitez de guerre.*

Qui vuelt acquerir bonne renommée, il doit premièrement faire le pourquoy et soy employer à fais notables sans soy vanter ne hault louer. Car louenge est reputée blasme en la bouche de cellui qui se loue; mais elle exaulce et poursieut cellui qui ne la desire point[1]. A ce propos pourroye reciter plusieurs exemples que racompte Titus Livius et autres historiographes[2], d'aucuns nobles hommes du temps passé, qui fuyoient la gloire de ce monde et, en la fuyant, estoient esleuz et ordonnez roix, consulz[3], senateurs et gouverneurs

1. Var. : « mais elle exauce cellui qui ne se attribue pas de louange, mais à Dieu. » Éd. Vérard.

2. Var. : « que racomptent plusieurs livres et autres histoires. » Id.

3. Var. : « et en la fin vindrent jusqu'à estre ordonnez roix, ducs, consulz, etc. » Id.

des citez et peuples subgectz à l'empire de Romme. Mais en ce faisant prolongueroie trop ma matière. Si m'en tairay à tant et retourneray à mon principal, en demonstrant que icellui jeune homme, à coup et soudainement, acquist renom envers le cappitaine de Luc.

Car aucuns de ceulx qui avoient esté en sa compaignie en la prinse des chevaulx, vindrent au cappitaine et lui racompterent la fourme et la manière dont il les avoit bien guidez et menez à leur entreprinse. Et en y eut ung entre les autres qui lui dist en ma presence : « Certes, cappitaine, le mieulx entreprenant de ceans « et le mieulx guydant sept ou huit compaignons, « c'est le jeune homme qui hersoir nous mena prendre « les chevaulx. Il fut si subtil qu'il attendist que la « porte fut fermée avant qu'il monstrast ung seul « semblant de vouloir partir. Et, quant tout fut fermé, « il vint au lieutenant et fist baisser la planche. Puis « ysismes dehors à l'heure que la lune rayoit ja clere « et serie[1] ; par quoy nous arrivasmes si à point au « lieu où estoient les chevaulx, que à celle heure l'obs- « curité[2] de la nuyt nous prinst tellement que à peine « voyons l'un l'autre. Si entendismes le guet de Verset « parler sur le mur ; et disoient ceulx du guet que la « joyeuse de ce mauvais ribault Thommesson lui a « fourtraict son paige et ses chevaulx et lui a emporté « son argent[3]. Mais je vous asseure qu'il nous mena le

1. Sereine. (Duc.)

2. Var. : « et advint que à l'heure que nous estions au lieu où estoient les chevaulx, l'obscurité, etc. » Éd. Vérard.

3. Var. : « et disoient entre eulx qu'on avoit emmené les chevaulx et leur argent. » Éd. Vérard.

« plus subtillement du monde ; car, depuis que nous « partismes de ceans, nous n'entrasmes oncques en « grant chemin ; mais allasmes par sentiers non hantez « et pou batus de marcheiz de gens. Si passasmes au « dessus de la maison de ce bonhomme, qui demeure « en la grande lande, où nous rencontrasmes l'autre « fois ceulx de Verset, quant il y eut si beau hutin, « comme vous scavés. Et, pour eviter l'abbay du petit « chien de l'hostel, il prinst la petite route ou sentier « qui va parmy le bois à main dextre, et oncques ne « voullut traverser le gueret ne païs mol, de paour « que on ne trouvast nostre trace. Mais toujours nous « mena le païs dur. Et si ne passasmes oncques haye, « qu'il ne demourast derrière pour la relever, s'elle « estoit foulée, de doubte que on congneust que nous « eussions passé par là. Et, se nous ouvrions aucune « heze[1], il la refermoit. Touteffois, quant nous eusmes « bien cheminé, il nous convint traverser le grant « chemin qui arrive à Verset : autrement nous n'eus- « sions point entré où estoient les chevaulx. Mais, « quant nous fusmes oultre, il print une espine et ung « grant raymeau et le traigna par dessus nostre trace, « si que oncques n'y parut. Et tant qu'il nous mist en « ung grant buysson du costé de Verset et nous dist « que nous ne pouvyons estre descouvers, sinon qu'il « ne vensist des chasseurs d'aventure. Et pour ce, à « son admonnestement, nous demourasmes embuschés « ung jour tout entier jusques à la lune levée. Et, quant « nous veismes nostre point, nous prensismes les che-

1. Porte faite de branches entrelacées les unes dans les autres en façon de claie. (Duc.)

« vaulx et nous en venismes. Si vous certiffie, cappi-
« taine, qu'il est homme hardy et subtil et prudent en
« tous ses faiz. Car il vient à chief de toutes ses entre-
« prinses et, s'il avoit du harnois, je croy qu'il feroit
« merveilles. »

Adonc le cappitaine, oyant la prouesse, subtillité et bonne dilligence de ce jeune compaignon, si luy donna l'une de ses cuyrasses ; car il en avoit deux ; dont le povre gentilhomme moult grandement le mercya. Et ainsi eut-il cheval et harnoys, la mercy Dieu ! dont il fut moult joyeulx et lui enforça le couraige de mieulx faire que devant.

Après ces choses ouyes, le cappitaine de Luc se advisa de chevaulchier. Si assembla la garnison et furent environ xv chevaulx. Puis partirent du chasteau après porte fermée, ainsi que avoit fait le jeune homme, duquel touche principallement ce present traictié, et tindrent la manière de trayner ung rameau pour couvrir leur tract. Et chevaucherent tant qu'ilz passerent oultre Verset, et arriverent en ung fort buisson, où ilz ordonnerent leur embusche devant l'aube crevant[1]. Si estoit ce buisson entre deux places tenant le party de Verset. Pourquoy firent monter ung homme en ung arbre, pour veoir se riens passoit de l'un à l'autre. Puis ordonnerent deux hommes à garder l'entrée de ce buisson pour les garder d'estre surprins par derrière ; et ainsi passerent la journée jusques au soir. Quant vint le vespre et le solleil commença à esconsser[2] ses rays, pour donner lieu à la clarté de la

1. Var. : « l'aube du jour. » B. Éd. Vérard.
2. Raccourcir. (Duc.)

lune, qui est l'heure que toutes bestes prennent repos et cuident estre en sceurté, dont souvent sont deçeues, ainsi qu'il appert de l'oustarde[1] et d'autres oyseaulx, semblablement aussi de plusieurs reptibles de la terre[2], qui sont prins et deçeuz par la fiance de la nuyt, meismement les hommes surprendent l'un l'autre et se font les trahisons et perilleuses entreprinses, lors advint qu'il passa une compaignie de gens de Verset, qui estoient environ vingt chevaulx. Et, quant ceulx de l'embusche les apperçeurent, dirent au cappitaine : « Regardez, cappitaine ; veez-là gens. Qu'est-il de « faire ? Vous voyez qu'ilz sont en plus grant nombre « que nous ne sommes, et seroit grant dangier de les « assaillir ; car cellui est fol, qui se presume plus val- « loir qu'un autre. » — « Ha-a ! dist le cappitaine, « n'ayons regard à cela. On ne doit riens presumer de « soy ; mais soubz la fiance de Dieu peult-on beaucoup « entreprendre ; car il est escript que les grandes « victoires ne se font pas tousjours par multitude de « gens, mais soubz la crainte de Dieu et en bonne « prudence et avecques meure[3] deliberation. Pour les- « quelles causes nous avons bel advantaige sur eulx ; « car nous sommes advertis de nostre fait, et ilz ne se « doubtent de riens. Pour ce je conseille que on les « lesse entrer au couvert ; et adonc partirons de nostre « embusche et nous mettrons sur leur train ; ainsi « seront avec eulx avant qu'ilz en sachent riens ; et

1. Var. : « la bitarde. » A. C. D. C'est le nom que l'on donne à l'outarde en Champagne.

2. Var. : « semblablement aussi de plusieurs bestes de la terre, ravissans et rampans. » Éd. Vérard.

3. Var. : « mesurée. » Id.

« les destrousserons à nostre plaisir, se Dieu plaist. » Lequel conseil fut approuvé de tous et tenu.

Et Dieu scet comme nostre jeune homme se porta vaillamment en ceste destrousse ; car la presence de son cappitaine et le don qu'il lui avoit fait de sa cuirasse lui doublerent cœur et hardement de bien faire. Mais, après qu'ilz eurent prins leur proye, ilz s'en retournerent ou chastel de Luc, où j'estoye aux fenestres en les attendant. Si les apperceuz venir ; et, en venant, firent leur avant-garde de cincq hommes[1], desquelz l'un estoit ung petit plus loin devant les autres pour escouter. Ainsi ne demourerent que dix en la principalle route ; et encores de ces dix les deux furent mys[2] derrière, pour guetter que on ne les sieuvyst ; et, en eulx retournant, approucherent le plus pres de Verset qu'ilz peurent ; car ilz se doubtoient bien que on les guetteroit plustost loing que pres.

Ainsi passerent leur chemin, tant qu'ilz approucherent de Luc. Et je regarday leur façon et leur contenance. Si apperçeu le premier venant, qui hucha le guet en demandant s'ilz avoient riens ouy ; et leur dist qu'ilz feissent habillier et armer ceulx de dedens ; car ses compaignons venoient, qui avoient prins proye. Et lors le guet fist appareillier le residu de la garnison tellement que, quant le cappitaine arriva, ilz saillirent au devant de lui ; et ceulx qui de dehors estoient, se mirent en arroy et vindrent le grant train, les lances sur les cuisses, jusques au boullevert. De quoy je me esmerveillay moult. Et en ceste façon entrerent dedens

1. Var. : « et au devant mirent garde de cincq hommes. » B. E. Éd. Vérard.

2. Var. : « demourerent. » A.

quiert tousjours choses nouvelles, pourquoy très souvent il est deceu, et meismement par faulte d'expe-

seigneuries. comme Mongascon, Gaucourt, Wilby, Scales, Dunoys, etc. Aucuneffois on les nomme pour le nom des pays dont ilz sont, comme L'Arragonnois, Navarrot, Le Galoys, Le Barrois, Le Bearnois et autres; aucuneffois pour les imperfections qu'ilz ont, comme Le Begue de Vilaines, Jehan Le Baveux, Le Manchot, Le Borgne-Clisson, Le Borgne-Foucault et plusieurs autres. Et je vy ung capitaine, qui, en son enfance, avoit nom Estienne de Vignoles, et touteffois, depuis qu'il se mist à suivyr la guerre jusques à sa mort, on le nomma Lahire. Il ne se fault doncques point esbahir, se, pour la difference des aultres, nostre jeune homme fut nommé, par tout le temps qu'il hanta les armes, Le Jouvencel. »

Jacques *Galiot*, capitaine de gens d'armes, qui, dans la guerre du Bien public, prit le parti des princes. (Voy. *Mémoires de Commynes*, éd. de la Soc. de l'hist. de France, t. I, p. 61.) Il ne faut pas le confondre avec Jacques de Genouillac, dit Galiot, qui devint grand maître de l'artillerie sous Charles VIII. — *Salzard*, ou plutôt Salazar, capitaine de routiers, d'origine espagnole. — *Gascon*, nom inconnu. — *Poton* de Saintrailles, bailli de Berry et maréchal de France en 1454, avait commencé comme Lahire par être simple capitaine. — *Blosset* désigne Roger Blosset, seigneur de Saint-Morise-en-Thérouaille et capitaine de Melun, ou le Borgne de Blosset, seigneur de Saint-Pierre. — John *Talbot*, comte de Shrewsbury et de Wexford, marechal de France. — Robert de Floques, dit *Floquet*, bailli d'Évreux, puis maréchal héréditaire de Normandie. — Bertrand VII de la Tour, seigneur de *Mongascon*, comte d'Auvergne en 1461. — Raoul, sire de *Gaucourt*, gouverneur du Dauphiné, grand maître d'hôtel en 1453. — Robert, lord Willoughby (*Wilby*) of Eresby, comte de Vendôme, capitaine de Rouen, Bayeux, Pont-de-l'Arche et Pontoise. (Voy. *Chronique de Matthieu d'Escouchy*, éd. de la Soc. de l'hist. de France, à la Table.) — Antoine Widwill, lord *Scales*, célèbre capitaine anglais. (Voy. *Wawrin, Chronicques d'Engleterre*, éd. de Mlle Dupont, à la Table.) — Jean, bâtard d'Orléans, comte de Porcien, puis de *Dunois*, grand chambellan de France. — François de Surienne, dit *L'Aragonnois*, célèbre capitaine de routiers au service des Anglais et du duc de Bourgogne, fut bailli de Chartres sous Louis XI. (Voy. *Matt. d'Escouchy*, à la Table.) — *Le Galoys*, c'est probablement Le Galois de Renti cité dans *Monstrelet*, livre I,

rience, j'ay voullu prendre[1] paine d'escripre et racompter les causes mouvans le Jouvencel, duquel je faiz principalle mention, d'aller à la court pour trouver aucun avantaige, et comment l'un de ses compaignons lui remonstre qu'il n'est ja besoing qu'il y aille, en lui baillant raisons et enseignemens contraires à ce.

Sy advint que, une fois entre les autres, le Jouvencel, dont j'ay parlé, se trouva en la compaignie d'aucuns ses amys et familliers de la garnyson dont il estoit. Si leur dist en ceste manière : « Mes beaux « seigneurs, j'ay tant ouy parler du Roy et de la très « grant noblesse de sa court, vraiement je le vueil « aller veoir ; si me donnera ung cheval[2]. » A quoy luy respondist l'un de ses compaignons : « Ha-a ! que « c'est bien dit ! Voulez-vous ja aller faire la beste[3] ? « Ha ! beau sire, puisque vous avez voullenté d'estre « homme de guerre[4] et que Dieu vous y a desja donné « bon commencement, ne vous vault-il pas mieulx « d'estre monté et armé de vostre adventure pour la

ch. 89. — *Navarrot, Le Barrois, Le Bearnois, Le Menchot, Jehan Le Baveux, Le Borgne-Clisson,* noms inconnus. — *Le Borgne-Foucault,* capitaine armagnac du commencement du xve siècle. (Voy. *Monstrelet,* à la Table.) — *Le Bègue de Vilaines,* conseiller de Charles VII.

1. Les manuscrits portent : « rendre. »

2. Le *Commentaire* (V) nous apprend au contraire que Jean de Bueil ne voulut jamais aller à la cour : « Homme ne le povoit tirer en court ; aussi n'estoit pas sa voccation. Si y eust-il de ses amys qui lui conseilloient assez. » Le passage et les discours qui vont suivre sont donc probablement une fiction de Jean de Bueil, qui met dans la bouche des compagnons du Jouvencel les objections qu'il fit lui-même à ceux qui l'engageaient à aller à la cour.

3. Var. : « Voulez-vous ja aler là baler la queue? » Éd. Vérard.

4. Var. : « Ha! beau sire, mon amy, puisque vous avez voullenté et desir d'estre homme de guerre et de suivyr les armes et que Dieu, etc. » Id.

« guerre, et faire tousjours vostre mestier que d'aller « à la court presser le Roy ne faire l'ennuyeux après « les seigneurs, despendant vostre argent et perdant « le temps, comme font plusieurs qui ne sçauroient « vivre, si on ne leur donnoit. Et, comme vous scavés « assez, on s'ennuye de donner souvent ; et, quant « les dons faillent à telz gens, ilz demeurent tous « esbahis. Je ne ditz pas que les princes et les grans « seigneurs ne puissent avoir des serviteurs et que, « lorsqu'ilz sont en leur grace, ilz n'en puissent assez « amender et qu'ilz ne facent que saiges de les servir. « Mais ceux qui delaissent leur voccacion et qui vont « à la cour passer leur temps en oysiveté, sans besoing « qu'il en soit, ne sans sçavoir à quel propos ilz y « vont, les seigneurs dient, quant ilz les voyent : « Veez-là tel ; je le congnois bien ; je l'ay autrefois « veu. » Car les princes sont de telle condicion que, « tant plus ilz voient les gens, moins ilz les prisent. « Mais, quant vous sçaurez bien vostre mestier, vous « en viverez bien et vous recueilleront les princes « voullentiers. Car ilz auront tousjours à faire de vous, « tant que vous pourrez baston lever ne porter, pour « ce que tousjours est il guerre en quelque païz que ce « soit, et ne puent tous ces seigneurs longuement durer « en paix. Car, se maintenant l'un est en paix, l'autre « est[1] en guerre.

« Et, se vous voullez dire : je deviendray viel ; je « ne dy mye qu'avant que vous le devenez, vous n'y « devés penser, et le povez mieulx faire par ce moyen « que par autre. Et par ce ne vous attendez point que

1. Var. : « retourne. » A. D.

« l'en vous donne, mais pensés une fois donner aux « autres ; car vous estes jeune.

« Et, se vous voullés bien faire aux armes, vous ne « poez faillir à parvenir à de trois choses l'une, de « quoy les armes payent tousjours leurs souldoyers, « c'est assavoir : ou de la mort, ou de vivre povre et « honnouré et que chascun parlera de vous et des « vostres, dont il sera renommée après vous, comme « il a esté de messire Bertran de Clayquin[1], messire « Gadiffer de la Salle[2] et autres bons chevalliers, qui « sont mors povres. Mais, puisqu'ilz ne povoient plus « vivre, de quoy leur eust servy tresor? Car tresor « ne sert[3] aux hommes, se n'est pour avoir honneur. « Et ilz en avoient tant, que on leur faisoit plus d'hon- « neur que aux plus riches hommes du monde. Le « tiers point est que, par le moyen des armes, vous « povez devenir le plus grand empereur du monde.

1. Bertrand du Guesclin. (Voir dans S. Luce, *Histoire de Bertrand du Guesclin,* t. I, ch. 1, l'origine fabuleuse du mot Guesclin venant de Glay-Aquin en passant par Claiquin et Clesquin.)

2. Gadiffer de la Salle, l'un des conquérants des îles Canaries en 1402. — Henri III, roi de Castille, avait accordé à Jean de Béthencourt, gentilhomme normand, l'autorisation de faire la conquête des Canaries. Béthencourt partit avec quelques vaisseaux et relâcha à la Rochelle, où il s'adjoignit Gadiffer. Après quelques conquêtes, Béthencourt revint en Castille chercher des troupes. Pendant ce temps Gadiffer soumit quelques îles voisines. Mais, des discussions s'étant élevées entre lui et son compagnon, il quitta l'expédition. On ignore l'époque de sa mort. Le passage qui a donné lieu à cette note laisse supposer qu'il revint mourir en France et qu'il ne rapporta pas la fortune de son lointain voyage. (Cf. *Histoire de la première découverte et conqueste des Canaries faite en* 1402 *par Jean de Béthencourt,* rédigée par deux de ses compagnons. Paris, 1735, in-4°.)

3. Var. : « ne sert ne ne prouffite. » Éd. Vérard.

« Et, pour vous dire quant à la mort, aussi tost « peuvent mourir gens de court comme vous, et « advient souvent que aussi tost meurt ung autre « homme comme ung homme de guerre. Et, au regart « de la povreté, je vous dy qu'il est plus de nobles « povres pour sieuvyr la court et les bonnes villes « qu'il n'est pour sieuvyr la guerre. Et vous dy qu'ilz « puent bien parvenir à la mort et à la povreté aussi « bien comme vous. Mais à l'honneur ilz ne vous « approucheront jamais ne ne gaingneront les grans « biens et franchises[1], comme font les bons hommes « d'armes. Car ce qu'ilz gaignent, ilz le tiennent de « Dieu et de l'espée, et est franchement leur. Mais « l'omme de court est par le contraire; car il est « tousjours soubz la main des commissaires et en dan- « gier[2]; par quoy ne puet venir à empire comme vous. « Des empereurs, des roix et des autres grans princes « viennent les biens que les gens de court ont; par « quoy ne les feroient jamais si grans comme eulx- « meismes[3]. Mais vous povez avoir et prendre la que- « relle d'ung prince à autre, qui ne sçaura point le « fait d'armes ne l'exercice de la guerre, qui, pour « vostre prouesse et notable gouvernement, vous en « lessera et remettra du tout la charge, et vous consti-

1. Var. : « Et si vous dy que l'en peut bien parvenir à la mort et à la povreté par la court; ne honneur ne vous approucheroit ja, ne en telle franchise ne le pourriez gaigner, comme font, etc. » Éd. Vérard.

2. Var. : « des commissaires, des receveurs et autres officiers. » Id.

3. Var. : « Les empereurs, les roys et les autres grans princes ne feroient jamais les gens suyvans leur court si grans comme eulx-mesmes. » Id.

« tuera en son lieu, si que vous-meisme serez prince « et tendrés la principaulté que vous aurez conquestée « à l'espée, comme ont fait plusieurs vaillans hommes « ou temps passé, et encores de present le conte Fran- « cisque[1], qui tient et posside la duchié de Millan, que « par telz moyens il a conquestée.

« Pour ce, vous prye, Jouvencel, sieuvez ce que « vous avez commencé. Parlons de chevauchier et « d'aller à la guerre et nous fions en Dieu et en nous- « meismes et laissons appart ceulx qui ne se attendent « que aux gratis d'aultruy. »

Ces parolles finyes, ung ancien homme, qui là fut entre les autres, lequel sembloit bien avoir veu plusieurs choses et estre experimenté de la court et de la guerre, si commença à parler au Jouvencel, en lui disant et remonstrant plus amplement et en plus grant languaige ce que le premier avoit dit en brief. Si conforma ses parolles en telle manière :

« Certes, Jouvencel, il vous dit vray. Je sçay que « c'est que de la court et aussi de la guerre ; et, puisque « de la court fault parler et que à la court voullés aller, « je vueil faire une distinction[2] sur vostre voullenté « selon ma pensée tant seullement. Car, puisque vous « estes meu d'aller à la court, ou vous y voullez aller « pour acquester aucun don et trouver aucun gratiz, « et puis avez entencion de retourner à la guerre, ou « vous y voullez demourer de tous pointz.

1. François Sforza, devint duc de Milan en 1450, après trois années de république qui suivirent la mort de Philippe-Marie Visconti, son beau-père. Il mourut en 1466. La date de la rédaction du *Jouvencel* est donc antérieure à cette époque.

2. Var. : « discrutacion. » B. ; « discucion. » C.

« Quant au premier point je vous asseure que, se « ainsi le faictes, tout ce que vous a dit nostre com- « paignon vous aviendra, c'est assavoir : mocquerie, « perdicion de temps et de peine mal employée. Si y « pourrez bien despendre tout le vostre, avant que on « vous y donne. Et par ce serez frustré de vostre « intencion et vous en retournerez sans rien faire. Et, « se ainsi est que y veuillez demourer de tous poins, « je dy que vous estes mal conseillié et bien abusé. « Car ce n'est pas vostre fait et n'estes pas homme à « cela.

« Et, pour vous desmouvoir, se aucune voullenté en « avez, vous vueil dire et touchier en presence aucunes « des imperfections, doubtes et corrupcions qui se « font à la court, et meismement des envyes, meren- « collies et desplaisirs qu'on y prent, et les causes « pourquoy ; et lesquelles choses seront pour le pre- « mier point de ma proposition. Secondement ay « entencion de declairer et magnifester les haultes « vertus, les grans triumphes, la loyauté et le grant « courage des gens de guerre, quant ilz sont bons, « avecques les plaisirs, loenges, honneurs et bonne « renommée qu'ilz acquièrent en exerçant les armes. « Tiercement ay entencion de comparer l'un à l'autre, « et de monstrer que l'un puet sans l'autre et non au « contraire. Et, ces choses oyes, je croy[1] qu'il ne vous « tendra ja d'y aller et que vous demourrés voullen- « tiers à vostre premier estat.

« Premièrement de dire au long les imperfections, « doubtes et corrupcions de la court, pas ne le vueil « entreprendre ; car ung jour n'y suffiroit pas. Mais

1. Var. : « Je me faiz fort. » Éd. Vérard.

« en diray aucunes, c'est assavoir, celles qui princi-
« pallement servent à nostre matière. Et, pour verité
« dire, les imperfections y sont si grandes que jamais
« on n'y puet avoir assez. Et qui pirs est et qui plus
« traveille l'entendement, c'est que on voit tousjours
« chose en aultruy que on ne puet avoir en soy ; et
« ce qui est le plus difficile est le plus desiré. En outre
« la chose qu'on a longuement desirée, quant on l'a
« acquise et on y est parvenu, on n'en tient compte,
« soit honneur, office, dignité ou preeminence ; ain-
« çois desire l'en tousjours aucune autre chose nou-
« velle. Mais, qui plus est dangereux et pis vault,
« jamais, ou au moins de longtemps, n'est memoire que
« aucuns ayent monté en hault estat et grant gouver-
« nement par le moyen de la court, qu'ilz ne soyent
« deceuz en pou de temps, eulx ou leurs hoirs. Si n'est
« point parfait ne durable l'advancement qu'on y a et
« qu'on acquiert par frequenter la court. Plusieurs
« autres imperfections y a que delaisse pour abregier.
« Or venons aux doubtes.

« Quant aux doubtes, il y en a tant que à paine
« seroit-il possible de les racompter au long ; mais,
« entre les autres, il y en a trois principaulx et plus à
« craindre. Le premier si est qu'on doit tousjours
« doubter la mutacion du voulloir et de l'afection du
« prince. Car, puisqu'ilz sont hommes comme autres,
« il est à presupposer qu'ilz sont aucunement muables,
« especiallement pour la diversité et nouvelleté des
« choses qu'ilz voyent de jour en jour. Et pour ce,
« quant aucun est entré en leur grace pour aucune
« bonne propriété[1] qui est en lui, il craint tousjours de

1. Var. : « prosperité. » C. F.

« perdre celle grace, ou par aucun survenant meilleur « que soy, ou pour accusacion d'aultruy, ou par adven- « ture, pour ce que le prince sera ennuyé du service, « gratuité et plaisance qu'il avoit prins en ceste pro- « priété. Car on dit communement que on s'ennuye « d'un pain mangier.

« L'autre doubte est la paour qu'on a de mes- « prendre. Car, à faire diverses choses et à complaire « aux seigneurs, il y a bien manière de y tenir le moyen; « et est plus aisé de desvoyer que de tenir le droit « chemin ; et advient souvent que, par cuider complaire, « on desplait. Car, se ung homme vuelt complaire pour « estre bon et loyal et dire verité, vous sçavés que « verité ne vuelt pas tousjours estre revellée. Et, se « on fait autrement en flattant, favorisant et suppor- « tant les voullentez des seigneurs, on se dampne « mauvaisement[1] et le congnoist bien le prince. Ainsi « dechoit-on à la fin et est-on frustré de son entencion ; « et la cause si est. Car soubz ung grant prince y a « communement plusieurs grans seigneurs, desquelz « les voullentez ne sont pas tousjours pareilles, et est « bien difficille de complaire longuement à l'un sans « desplaire à l'autre. Ainsi ung homme curial[2], face « bien ou face mal, est tousjours en danger.

« Le tiers point et doubte et le plus dangereux est « le doubte d'envye, qui jamais ne fut bannye de la « court des princes, tant ecclésiastiques que terriens « et seculliers. Et ceste envye est à craindre en deux « manières. Car l'en aura envye sur toy ou tu l'auras « sur aultruy, et aucuneffoiz tout y est. Et je te dy

1. Var. : « manifestement. » Éd. Vérard.
2. Un homme de cour, un courtisan.

« que, se tu as envye sur aultruy, tu seras incessam-
« ment lassé et traveillié en l'entendement et n'auras
« jamais joye tant que tu ayes trouvé façon et moyen
« de lui nuyre; et, en lui cuidant nuyre, tu nuyras à
« toy-meismes. Et ainsi est sans comparaison plus
« perilleux le doubte d'envye que nul des autres et
« nuyst plus souvent à l'envyeux qu'à l'envyé. Aussi
« est bien à craindre l'envye d'aultrui. Car, quant tu
« seras à la court, ou tu feras bien ou tu feras mal. Se
« tu fais mal, tu te pers et diffames. Se tu fais bien, je
« te asseure que, ainsi que tes biens augmenteront,
« ainsi croistront les envyes encontre toi, et auras des
« envyeux sans nombre. Car, de tant que tu feras
« mieulx tes besongnes, tant plus aura l'en envye
« sur toy.

« Des autres doubtes y a assez; mais pour cause de
« briefté je les tairay pour le present et viendray à
« parler des corrupcions qui chargent l'ame et l'hon-
« neur de l'homme et sont pires que larrecin. Et, pour
« le monstrer, je dy ainsi que l'homme de court puet
« estre corrompu en deux manières : ou en soy-
« meismes ou en autruy. Et est dit cellui corrompu en
« soi-meismes, qui sueffre ou fait aucune chose injus-
« tement ou contre raison, ou pour avoir argent, ou
« pour dons et presens, ou pour amys, en baillant faulx
« à entendre au prince, en detenant de son avoir ou
« de cellui de ses subgectz; et, pour conclurre, en
« toutes les manières que on y puet avoir aucun
« prouffit, on est corrompu en soy-meismes. Mais je
« appelle estre corrompu en autrui, quant on congnoist
« les choses dessus dictes estre en aucun son sem-
« blable ou plus grant ou moindre, puisque on a

« administracion et communicacion d'office avecques « lui, et que on le sueffre ou tollere sans le magni- « fester et sans en advertir le prince. Se n'est-il que « cellui ne craingne d'accuser ung autre pour ce que « tantost[1] on dira qu'il le fait pour envye ou pour « hayne, ou pour faire le bon varlet. Et vous scavez « que cellui qui met le pié au devant de son compai- « gnon pour le faire cheoir se met en dangier de « tomber soy-meismes. Et, pour le faire brief, on y a « tousjours aucun desplaisir ou aucune merencollie.

« Or advisez doncques, Jouvencel, que c'est que de « sieuvre la court, qui n'y a bon pié et grant fonde- « ment. Et, s'il vous plaist escouter et entendre ung « pou, je viendray au second point qui touchera les « haultes virtus, les grans triumphes, la loyaulté et « grant courage des gens de guerre, quant ilz sont « bons. Et vous diray aucuns exemples à ce propos « par manière de collacion.

« Les anciennes servitudes, ainsi que racomptent « aucuns jurisconsulz[2], ont prins naissance et com- « mencement par les batailles, victoires et triumphes « des anciens guerroyers. Car il estoit de coustume, « tant en Asie, comme en Auffricque et en Europpe, « que ceulx qui estoient vaincus et subjuguez, estoient « reddigiez et mys en perpetuelle servitude. Et sem- « blablement les victoriens conservoient leur franchise « et acqueroient dominacion sur autruy[3]. Mais, pour « descendre à mon principal, toute empire et toute

1. Var. : « pour ce qu'il lui semble que tantost, etc. » Éd. Vérard.
2. Var. : « juristes. » Éd. Vérard et Lenoir.
3. Var. : « sur autruy, pour tousjours augmenter leur empire et seigneurie. » Éd. Vérard.

« seigneurie a prins son commencement de guerre. « Et, à ce propos, pourroie reciter ung exemple qui « est ou premier livre des Roix[1] : comment les Juyfz, « à cause de la guerre qu'ilz avoient contre les estran- « giers, prièrent à Dieu qu'il leur donnast ung roy « pour les gouverner, conduire, preserver et garder « contre leurs ennemys. Et Dieu leur bailla pour roy « et pour seigneur Saul, qui estoit povre homme et « de bas estat. Si sachiés que Dieu ne le haussa pas si « hault qu'il n'eust en soy de grans virtus. David aussi « semblablement, qui estoit povre enfant gardant les « brebis de son pere, par la voullenté de Dieu et par « sa prouesse, il fut ordonné roy et gouverneur après « Saul. Et, par son bon sens et prudence, avec la « grant conduite qu'il avoit en armes, il conquesta le « bon nom de preux et est au nombre des IX preux[2]. « Si puis dire, comme les anciens, que les haultes vir- « tus et grans perfections ont esté trouvées es gens de « guerre, comme la vertu de force et constance et aussi « de charité.

« Premièrement la vertu de force, en tant que « plusieurs ont esté qui aymoient mieulx mourir en « combatant que fuyr à leur deshonneur. N'est-ce pas « grant constance de voulloir plustost mourir vaillam- « ment que faire faulte[3], comme fist Barbasain le bon « chevallier[4] ? Et qui puet estre plus grant charité que

1. Chapitre VIII.

2. David est un des trois preux de l'antiquité juive. Les deux autres sont Josué et Judas Macchabée.

3. Var. : « que soy rendre. » C. D.

4. « Dieu lui face pardon ! » F. Éd. Vérard. — Arnaud Guillem, sire de Barbazan, originaire du Bigorre, naquit dans la seconde

« mettre son corps et sa vye à abandon, pour garantir « aultruy, comme font les vaillans hommes d'armes « qui se mettent en dangier de jour en jour pour « garder le droit de leur seigneur et preserver le « menu pueple de toute tribulacion et de l'invasion « des ennemys ? Pareillement la grant foy et bonne « esperance des pers de France, qui moururent es « plains de Roncevaulx durant le regne de Charles-le-« grant pour soustenir la foy crestienne, laquelle estoit « moult traveilliée des infidelles, en esperance d'ac-« querir l'amour de Dieu et la gloire du paradis. « Quant à moy, je croy qu'on va plus à la court pour « l'amour de la croix d'or ou d'argent que pour « l'amour de celle de boys de cedre, de cyprez ou de « sapin ou d'autre croix, où Dieu souffrit mort. Croiez « doncques, Jouvencel, que moult y a de virtus et de « grans perfections en ceulx qui sieuvent la guerre.

« En après vous vueil parler des grans triumphes « que l'homme acquiert pour sieuvyr les armes. Les « exemples de ceulx du temps passé suffiroient à « demonstrer que tout l'honneur du monde est venu « par conquerir et guerroyer. Et jamais on ne con-« quiert sans faire guerre. J'ay ouy reciter aux clers

moitié du XIVe siècle. Il mourut à la bataille de Bulgnéville (Vosges) livrée par René d'Anjou à Antoine de Vaudemont, son compétiteur au duché de Lorraine (2 juillet 1431). Monstrelet, dans le récit qu'il fait de cette bataille (chap. 108), ne dit rien qui se rapporte à la phrase du *Jouvencel;* il raconte seulement qu'avant la bataille Barbazan avait engagé René à ne pas combattre, mais que celui-ci ne tint pas compte de ses avis et fut vaincu. — Remarquons en passant l'anachronisme que fait Jean de Bueil qui, écrivant après 1461, ne remarque pas que Barbazan n'était pas mort à l'époque où peut être placé ce discours.

« que anciennement la seigneurie des Rommains estoit « renouvellée par chascun an et baillée à deux consuls. « Mais, après que Julles Cesar retourna des parties de « France et d'oultre les Alpes, les Rommains, à l'amon- « nestement du grant Pompée, lui reffuserent les « honneurs et les triumphes appartenant à lui à cause « des belles conquestes qu'il avoit faittes, dont il leur « prinst si mallement que pour ceste cause en fut « faite grande et horrible destruction es champs de « Thessaille[1]. Si n'est point memoire que, puis ceste « bataille merveilleuse entre lui et Pompée, son « gendre, advint ou siècle aussi grant effusion de sang « et aussi terrible desconffiture de lignaige humain « pour uneffois. Et en mesprint si mallement audit « Pompée, pour ce qu'il avoit suggeré ce refus, qu'il « en perdit, non pas seullement les grans honneurs et « la preeminence qu'il avoit à Romme, mais aussi la « vie piteusement, comme l'en treuve plus ad plain « en Julius Celssus. Et à cause de ceste victoire Julius « Cesar osta le consulat de Romme et en fist empire. « Si fut empereur tout son vivant. Ainsi appert que « par la guerre maintenir et sieuvyr, quant mestier en « est, on parvient en très hault honneur et acquiert- « on les grans triumphes et les grans seigneuries, et « les choses ainsi conquises demeurent en plus grant « sceurté et sont de plus de durée que ce qui est acquis « au service des princes et des seigneurs. Et de là « vint le proverbe qui dit : Service de seigneur n'est « pas heritaige.

« Au surplus reste de reciter la loyaulté et grant

1. Bataille de Pharsale, le 20 juin 705 de Rome, 48 av. J.-C.

« couraige des gens de guerre ; car ilz sont loyaulx et « vont le plain chemin sans decevoir l'un l'autre et « communéement n'ont point leurs penséez à dissi- « mullations, frauldes et cavillations, comment ont les « gens de court, qui souvent usent de ce mestier. Mais « neantmoins faut-il qu'il en soit et en est de bons et « de notables hommes et qui s'i scevent bien gouver- « ner. Car les ungs sont clers, les autres y ont esté « nourris et sont à cela ordonnez. Et si ne vuelx pas « dire qu'il n'y ait preudes hommes et de bonnes gens « à la court et qu'il ne faille que les princes soient « servis. Mais je vueil maintenir que vostre mestier est « le meilleur, puisque vous le sçavez bien faire et que « c'est vostre vocation. Mais chascun n'y est pas con- « vocqué[1] comme vous estes. Et, pour donner fin à « mon languaige, je vueil maintenant comparoir la « court à la guerre en bien briefves parolles.

« Ainsi comme a dit nostre compaignon qui a parlé « avant moy, les malheurtez qu'on puet avoir à la « guerre, peut-on aussi bien avoir par sieuvir la court, « et des autres encores plus largement, comme povreté, « paine, travail, estre mal couchié, mal repeu, mal « logié et souventeffois pour tous services et bienfais « en la fin desherité, quant on ne s'i scet conduire et « qu'on vuelt plus faire et plus entreprendre qu'il « n'appartient. Et si vient-on aussi bien aucuneffois à « la court à la mort et à la destruction du corps, « comme on fait par armes. Mais jamais n'y acquiert- « on les biens, les honneurs et les grans renommées « qui viennent en pou de temps par sieuvir les armes.

1. Var. : « colloqué. » Éd. Vérard et Lenoir.

« Et en oultre les roix et les princes se puent mieulx « passer de gens de court que de ceulx de la guerre. « Car, quant ilz vouldroient muer leurs officiers, ilz « en trouveroient assez d'autres. Mais, s'ilz muoient « ou changeoient les bons hommes d'armes et bons « champions, ilz n'en trouveroient pas tousjours d'au- « tres à leur plaisir aussi vaillans, aussi preux et aussi « hardis pour remettre en leurs lieux. Par quoy je « concluz que mieulx vault nostre mestier et est mieulx « convenable, meismement à gens de vostre estat et du « mien, que d'aller baguenaulder à la court et regarder « qui a les plus belles pointes, les plus gros bourre- « letz ou le chappeau le plus pelé à la façon de main- « tenant. Et si je dy en oultre qu'il ne fut oncques « empereur, roy ne prince qui ne l'ait esté première- « ment par la voullenté de Dieu et après par la vertu « et prouesse des armes, à quoy oncques homme de « court ne parvint, comme j'ay dit devant.

« Et, pour venir à la povreté, à quoy tout homme « puet venir, empereurs, roix, ducz, ne princes et « gens de tous estas par la voullenté de Dieu (car il « est le maistre et puet faire povres et riches, quant il « lui plaist); se c'est son plaisir que tu tournes en « povreté et mendicité, tant de ton corps comme de « tes biens, et tu as esté[1] homme de court, chacun « dira : « Veez-là ce mengeur de souppes et humeur « de brouetz de court! Te souvient-il bien que quant « nous allions devers lui, il ne tenoit compte de nous « et ne nous daignoit salluer? Et toy, qui estoies son

1. Var. : « et puet faire de povre riche et de riche povre). Et, se tu deviens povre de corps et de biens et tu as esté, etc. » Éd. Vérard et Lenoir.

« cousin, il avoit honte te veoir et te salluer. Ce n'est « que ung flatteur et ung menteur. Lessés-le aller. « Honny soit-il qui de lui tendra compte ! » Et vela « tout le compte qu'on en tendra ; ne de bien qu'il ait « fait, jamais ne sera loué. Mais, au regard de l'homme « d'armes, il est tout au contraire. Car, s'il a esté bon, « chascun le plaint et l'invite-l'en à disner et à soupper « et lui tenir compaignie. Et chacun dit de lui en der- « rière : « Ha ! le bon homme, qui a si bien servi le « Roy et le royaume ! C'est grant pitié qu'il ait neces- « sité. » Tous le secourrent et lui donnent du leur. « Et, s'ainsi estoit qu'il ne eust riens en ce monde, au « moins meurt-il en grant et hault honneur pour lui « et pour les siens ; et chascun se tient tenu à lui. « Aussi est-ce grant chose que d'exposer son corps à « la mort pour le bien d'autrui. »

Par ces paroles fut le Jouvencel desmeu de son propoz en respondant à cellui devant qu'il disoit bien [1] et qu'il estoit d'accord de faire desoresmais par leur bon conseil et appointement ; et ainsi se departirent.

Et est terminée la première partie de ce livre, qui traicte principallement du gouvernement du Jouvencel en ce qui touche sa personne en matière de guerre. avecques les autres pointz servans à la matière.

1. Var. : « desmeu d'aller à la court, et respondit qu'ilz disoient bien, etc. » B.

SECONDE PARTIE

PROLOGUE.

S'ensuit le Prologue du second livre qui traicte en brief langaige la substance de yconomique.

La première partie de ce present traictié suffisamment deduite et determinée, en laquelle est determiné et touché le gouvernement du Jouvencel, en tant qu'il concerne sa personne tant seullement et de ses compaignons, sans avoir auctorité sur autres ne charge de conduite de gens, il nous fault venir à la seconde partie, qui touchera et traictera le gouvernement yconomique, qui represente l'estat moyen et est voye de parvenir du petit estat au grant. Et ceste partie sera plus grant et plus difficille que la première pour deux causes principalles : la première, pour ce que par naturelle industrie tous hommes, et mesmement les bestes, sont inclinés à leur utillité et singulier prouffit et appettent naturellement leur perfection et, comme dit le Philosophe ou livre de Generation et corrupcion des choses naturelles [1], de leur propre condition scevent et sentent ce qui leur est utille et aussi ce qui leur est contraire; par quoy n'ont besoin de si grant

1. Aristote, Περι γενεσεως και φθορας.

instruction. Mais, à regir et gouverner soy et aultruy et avoir charge et auctorité sur multitude, est requise grant congnoissance et deduction de raison. Car, pour parfaittement gouverner, fault cognoistre la chose dont on a le gouvernement, et la nature d'icelle, soit beste ou homme. Pour ce est-il que le corbeau, après qu'il a pullullé et que les petis corbins sont nez, voyant qu'ilz ne sont pas semblables à lui (car ilz ne sont pas encores revestus de leurs pennes ne n'ont nulle coulleur noire comme luy;) doubtant qu'ilz ne soient procedez d'autre oyseau que de soy, les delaisse et habandonne jusques au huitiesme jour et n'ont autre subtentacion ou nourriture que de l'air. Mais, après qu'ilz sont emplumez et il les congnoist estre ses semblables, il les nourrist et devient curieux de leur gouvernement plus que nul autre oyseau. Pareillement cellui qui a la charge et administracion de gens ou de bestes, doit savoir et apprendre leur condicion avant que soy en entremettre. Et ceste chose ne puet mieulx estre esprouvée que par estre premièrement en l'estat particullier et en communicacion ou en compaignie des moindres ou esgaulx à soy. Pour ceste cause voit-on communement les gens de bas et de petit estat, quant ilz ont grant sens naturel et hault entendement, venir à bonne perfection. Car, s'ilz sont saiges en communicant et conversant avec leurs semblables et avec autres gens, ilz pevent apprendre et congnoistre leur condicion; et pour ce viennent à la congnoissance du gouvernement d'autruy, et ainsi sont prins et esleuz pour estre par dessus les autres. En ceste matière faisoient anciennement les Rommains et constituoient les gouverneurs et administrateurs de la chose publicque

selon la mutacion des trois estaz[1]. Ainsi le font encores ceulx de Florence, de Jennes et d'autres marches de Lombardie. En ce mesmes, nous voyons en France que souventeffois les serviteurs, pour avoir charge et administracion soubz la main de leurs maistres, parviennent en grans estas. Et aussi entre les bons hommes d'armes et gens congnoissans la guerre, quant aucun a longuement porté le harnois soubz la conduite d'aucun cappitaine[2] et qu'il a le sens et subtillité d'experimenter les condicions de ses compaignons, et comment ilz se veullent entretenir, il parvient après à estre cappitaine et avoir la charge et conduite des autres; et certes ce sont les plus dextres et qui mieulx se y treuvent. Si me semble que les grans seigneurs et gentilzhommes, quant ilz vuellent applicquer leurs enffans à la guerre, ne doivent point avoir honte de les mettre au commencement soubz la main et conduite d'aucun bon cappitaine, sans leur bailler estat ne serviteur, par quoy ilz se puissent trop tost congnoistre. Et, quant on le fait ainsi et qu'ilz ont esprouvé les durs faiz, la pesanteur et le travail de la guerre et ilz parviennent à avoir charge et gouvernement d'autres, ilz les scevent mieulx entretenir et congnoissent plus parfaitement l'usance de la guerre. A ceste cause avoient tous les parens et amys du Jouvencel mys icellui en la conqueste et exercite des armes pour estre apprentis et lui laissoient avoir plusieurs souffraites comme aux autres[3]. Et certes il n'y perdit pas

1. C'est-à-dire selon la succession des trois états, monostique, économique et politique.

2. Var. : « d'aucun cappitaine ou de quelque prince. » Éd. Vérard et Lenoir.

3. Jean de Bueil avait commencé par être page du vicomte de

son temps; car il fut très bon escollier en sa science et n'estoit point endormy; mais nuyt et jour veilloit et traveilloit pour faire aucune belle entreprinse, ainsi qu'il est apparu par cy-devant et pourra cy-après plus amplement apparoir.

La seconde cause pourquoy ceste partie est plus longue et difficille que la première, est que en icelle sont declairez pluseurs choses longues et plus difficilles que en la première. Si est ainsi que les œuvres prennent difficulté suivant la matière[1].

Ainsi vueil mettre fin à ce Prologue, pour descendre et retourner à la matière principalle, ainsi qu'il apperra en poursieuvant le texte de ce present livre.

CHAPPITRE I.

Cy commence la seconde partie de ce livre, en laquelle est touchié le gouvernement du Jouvencel en l'estat moyen, nommé yconomique; et comment le Jouvencel, ja considerans sa bonne fortune, proposa faire une course sur ses ennemys et demanda congié et gens au cappitaine de Luc, lequel à grant difficulté les lui octroya.

Vertu et aussi bienfait sont de telle nature que, tant plus homme les poursieut et s'i mect avant, tant plus attrait son couraige à perseverer tousjours de

Narbonne et ensuite avait commandé de petites troupes de gens de guerre. (*Commentaire,* III et V.)

1. Var. : « suivant la matière qui survient. » Éd. Vérard et Lenoir.

bien en mieux. Et, pour ce que le Jouvencel, en son premier estat et en la compaignie de pluseurs povres hommes de guerre, avoit bien fait son devoir, c'est assavoir, acquis honneur et loenge et prouffité grandement à ceulx de son païs, de plus en plus croist sa hardiesse et s'efforce de faire entreprinses pour augmenter son loz et accroistre son couraige.

Si lui souvint des chevaulx de ses adversaires qu'il avoit aidé à prendre, et du service qu'il a fait au cappitaine. Si lui dit ainsi en la presence de ses compaignons : « Certes, cappitaine, quant il me souvient de « l'autre jour que nous chevaulchasmes et destrous- « sasmes les autres, je vouldroye que nous feussions « allé quatre ou cinq lieues plus avant. Car je croy « que nous eussions bien besongné et que Dieu nous « eust envoyé aucune bonne adventure. » — « Com- « ment dya! dist le cappitaine, ne besongnastes vous « pas bien? Par saint Jacques! il nous doit bien suffire « de ce que nous en feismes; car on n'eust peu passer « oultre ne aller plus avant sans avoir esté descouvert « pour les fortes garnysons et grans gardes qui sont « sur le païs. » — « Or advant, dit le Jouvencel, si « je treuve homme qui me vueille sieuvyr, j'en auray « une verte. Aussi dit-on que quiconques n'en cueulle « des vertes, il n'en mangera pas de meures. »

A ces parolles s'accordent ses compaignons d'aller avec lui, pourveu que ce soit le plaisir du cappitaine. Et le Jouvencel vient à lui, lui prier qu'il en soit content; lequel de prime face lui en fait ung pou de difficulté, en lui disant : « Ha! Jouvencel, je vois bien que « c'est, il vous est adviz que pour vingt chevaulx « que vous avez destroussez, que tout le monde soit

« vostre. Ce n'est pas cela : mais aucuneffoiz tel cuide « gaigner qui pert. Et là où vous voullez aller, il y a « plusieurs dangers et y fault proceder de sens rassiz « et avoir grant conduite. Si ne sçavés vous pas « encores tous les motz de la messe. Mais je y allasse « voulentiers, se ne fust que de heure à autre j'attens « nouvelles d'une besongne dont nous aurons tous « grant joye, se Dieu plaist. Touteffois pour le bon « commencement que je voy en vous, j'ai parfaite « fiance. Si suis d'accord que prenés XX ou XXV[1] che- « vaulx pour aller à vostre adventure, puisque c'est « vostre plaisir[2]. Et je demoureray ceans pour faire « le guet, affin que les ennemis ne nous surprennent. »

Puis manda les compaignons venir en la chambre du cappitaine secretement; et ainsi le firent. Et lors leur devisa la forme de leur entreprinse, ainsi qu'elle sera veue en la deduisant; et ordonna le cappitaine au mareschal, à Gervaise et aux aultres qu'ilz se conduisissent pour ceste nuit sous la main du Jouvencel en luy obeissant comme à soy-meismes. Car il le constituoit et ordonnoit son lieutenant pour ceste entreprinse. Lesquieulx respondirent que aussi feroient-ilz voulentiers. Puis se departirent et se parerent jusques au soir et fist chacun mettre à point son habillement.

1. Var. : « XXX ou XL. » B.

2. Dans les mss. B et E et dans l'édition de Vérard tout le reste du chapitre manque et est remplacé par ces mots : « Adonc le Jouvencel remercya le cappitaine. Et par ce chappitre appert que le Jouvencel a maintenant charge et conduite. »

CHAPPITRE II.

Comment l'entreprinse du Jouvencel fut rompue à la survenue de ses ennemis.

Il[1] advient souvent que, quant on cuyde avoir le bout de ses besongnes, on est au commencement. Et semblablement, quant on cuyde decevoir, on est deçeu. Pour ce dist-on que l'homme propose et Dieu dispose, ainsi qu'il appert par le Jouvencel, qui cuidoit surprendre ses ennemys; mais il fut surprins par eulx et mené prisonnyer.

1. En marge dans le ms. A : « Luc est prins pour Chasteau-L'Hermitage, que tenoit le Jouvencel, dont le sire de Raiz, qui tenoit Sablé, qu'il nomme Crathor, estoit marry et le volut prendre sur le dit Jouvencel; à quoy il faillit, comme on pourra veoir en ce IIe chappitre. Et fut le Jouvencel prins et mené prisonnier au dit Sablé et après délivré. Et comme, luy estant prisonnier, ymagina la prinse du dit Sablé sur le dit sire de Raiz; ce qu'il fit, ainsi que verrés aux chappitres subsequents IIIe et IVe. Le dit sire de Raiz estoit françoys et tenoit le party du roy; toutefois le Jouvencel l'appelle, luy et ses gens, ennemys pour ce qu'ilz avoient envye sur luy et lui voloient oster ses places » (Voir *Commentaire*, XVIII). Cette prise de Sablé eut lieu dans le commencement de l'année 1430, puisque, dans une pièce du 26 octobre 1430 (Voir *Pièces justificatives*, à la date), Jean de Bueil s'intitule « constitué par la reine de Sicille et monseigneur Charles d'Anjou, cappitaine des gens d'armes et de trait establis à Sablé. » Jean de Bueil avait pris part avec Jeanne d'Arc à une partie de la campagne de Reims (Voir *Commentaire,* XVII), il ne pouvait donc être dans le Maine que dans les premiers mois de 1430 (Voir plus loin la note de la page 77). — Le sire de Raiz dont il est question ici doit être Gilles de Laval, qui devint plus tard maréchal de France et fut mis à mort pour ses crimes.

Si advint que, la nuyt venue, les compaignons prindrent leur harnois et en la compaignie du Jouvencel vindrent à la porte du chastel et firent abaisier le pont; et, pour passer plus seurement et à moins de bruyt, estendirent dessus le pont ung fumier qui estoit auprès de la porte. Et lors saillirent et parla le Jouvencel en telle manière : « Il me semble, pour faire « nostre entreprinse plus secretement et plus sceure- « ment, il n'est ja mestier d'approucher de maison « pour ce voyage. Et, pour ce, seroit bon que on por- « tast de l'avoyne pour les chevaulx; si repaistront « au boys[1], se besoing est. Semble aussi qu'il nous « fault recouvrer le couvert de la forest avant qu'il soit « jour et laisser noz voisins à la main dextre sans « approucher d'eux de deux grosses lieues; et me « semble que le meilleur chemin est par les Vannaiz. » — « Comment dea ! dist ung de la garnison nommé « Gervaise[2], se vous passez par les Vannaiz, vous ne « les eslongnerés pas d'une lieue et demye. Et, se la « faulce vieille qui demeure dessoubz le tertre[3] de la « montaigne, vous apperçoit venir, incontinent elle « yra le dire à Thommesson et serons encusez[4]. » — « Vraiement, dist le Jouvencel, c'est bien advisé. « Laissons doncques ce chemin, et prenons la haulte « voye par dessus les landes, qui est le plus secq et « le moins foullé. Aussi bien on ne nous pourroit

1. Var. : « que on portast de l'avoyne et du foin pour les chevaulx; si repaistront et mangeront au boys. » Éd. Vérard et Lenoir.

2. Gervaise Nardereau est le nom d'un homme d'armes de la compagnie du sire de Fromentières. (*Commentaire*, VIII.)

3. Var. : « sur le hault tertre. » C.

4. Var. : « accusez. » A.

« veoir ; car il est nuyt. Mais il nous fault faire dilli-
« gence. »

Adoncq se mirent à chemin et chevaucherent jusques à ung petit champ, qui estoit advironné de buissons, hors de tous chemins et de tous passaiges ; et là se trouverent xxv chevaulx. Si conclurent que le butin seroit à bonne usance ; c'est assavoir que qui plus y travailleroit, plus y prendroit de prouffit ; et fut advisé que, si le butin estoit parti au priz d'une esguillette[1], chacun s'attendroit à son compaignon, et ainsi n'y auroit cellui qui ne voulsist peiner ou soy mettre en dangier pour le gaing[2]. Si furent tous d'accort que ce seroit à bonne usance.

Après ordonna le Jouvencel qu'il en yroit quatre devant, Gervaise Nardereau et trois autres, pour ouyr et escouter s'il y avoit aucune embuche sur le pays ; et ces quatre seroient divisez. Car Gervaise et son compaignon iroient devant et les deux autres après

1. Il y avait trois expressions par lesquelles on désignait la manière dont le butin devait être réparti. Dans chaque expédition l'on convenait si l'on serait « à butin, » ou « à bonne usance, » ou « au prix d'un esguillette. » — Etre à butin, c'est-à-dire que le butin et la rançon des prisonniers devaient être partagés entre tous les gens d'armes, probablement avec certaines inégalités de répartition en faveur de ceux qui avaient pris quelque chose. De là le verbe « s'abutiner avec d'autres, » « abutiner quelqu'un avec soi. » — A bonne usance : chacun gardait pour soi ce qu'il avait pris. — Enfin l'expression « estre à butin au prix d'une esguillette » signifiait que le butin devait être partagé avec la plus grande exactitude entre tous ceux qui avaient pris part à l'expédition. (Voir plus loin, tome II, Troisième partie, ch. III.)

2. Var. : « et ainsi n'y eut cellui qui ne se mist en paine et dangier pour le gaing. » B. E.

environ la longueur d'un ject de pierre[1]. Et pour estre derrière il en ordonna deux et le surplus ou mylieu, qui estoient XIX chevaulx. Et fut ordonné le mareschal à estre tout derrière. Et encores, pour adviser qu'il ne saillist gens entre eulx et ceulx de derrière, le mareschal fist son coustillier tenir environ deux lances derrière lui pour mieulx ouyr s'il lui venoit bruit.

Puis parla le Jouvencel et dist : « Or ça, compai-
« gnons, vous estes bien ordonnez. Mettez-vous tous
« à chemin et chevaulchez selon vostre ordonnance;
« et je iray devant vous la longueur d'une lance ou
« de deux pour sçavoir s'aucun des quatre qui sont
« devant, ne revient dire des nouvelles, adfin que je
« les puisse entendre, et parler plus secretement à
« eulx. Car j'ai chargié Gervaise de parler à aucuns
« mes amys qui lui diront bien s'il y a riens de nou-
« vel. Mais l'un des quatre pourroit bien revenir
« effrayer la compaignie pour neant; pour ce vueil
« estre devant adfin de les recevoir, s'aucun d'eulx
« retourne. »

Quant le Jouvencel eut ainsi parlé, ilz se mirent tous à chemin et chevaucherent assez longuement sans rien ouyr. Mais je croy bien que, quant ilz oyoient les fueilles trembler et les arbres bruire, ilz cuidoyent que l'en les tenist ja par la queue. Si arrestoient souvent en escoutant s'ilz orroyent riens venir ne quelque froissiz ou se l'un des quatre qui alloient devant, retourneroit. Si alloient moult bellement et coyement. Et n'eurent gueres chevauchié en ceste

1. Var. : « environ deux gects de pierre. » B. E.

manière que vecy venir le compaignon de Gervaise, qui sembloit bien estre eschauffé et soy estre hasté de retourner. Et dist au Jouvencel : « Sire, je vous cer-« tiffie que les ennemys sont passez une très grosse « compaignie et s'en vont droit à nostre place. Ger-« vaise vous mande qu'il a trouvé à l'Ormeau-Hullin « les gens que vous lui aviez dit, qui lui ont dit et « affermé que ceulx de Crathor[1] et des autres places « prouchaines doivent estre passez à la nuyt, tout « ainsi qu'il vous sçaura mieulx dire. » — « Or avant, « dist le Jouvencel, allez lui dire qu'il retourne et aux « deux autres semblablement. Car je vueil que nous « parlons ensemble avant que aller plus avant. »

Ainsi le retourna querir et l'admaina au Jouvencel. Puis se tirerent hors du chemin et entrerent en la lande pour tenir leur conseil plus à leur aise. Lors demanda le Jouvencel à Gervaise des nouvelles. Lequel lui respondit qu'il avoit trouvé leurs espies, qui avoient veu leurs adversaires en grant compaignie de gens à pié et à cheval; et menoient grant foyson de jumens et de chevaulx chargez; mais ne sçavoient de quoy[2]. « Sans faulte, dist le Jouvencel, à mon advis ce sont « eschielles et bateaux de cuyr; car vous scavez qu'il « y a de l'eaue en nostre place. » — « Il est vray, « dist le mareschal, il fault penser à la retraitte et « faire dilligence de retourner pour entrer des pre-« miers en nostre place. Car je me doubte que ce « ribault, de qui tousjours ay eu souspeçon, m'ayt

1. Crathor signifie ici Sablé. (Voir *Commentaire*, XVII, XVIII, et la note qui est au commencement de ce chapitre.)

2. Var. : « de chevaulx chargez de quoi ne sçavoit. » F. Ed. Vérard.

« pourchassé quelque trahison. J'en ay mainteffoiz « adverty le cappitaine; mais, pour ce qu'il est ung « rapporteur et ung flateur, il en est si affollé qu'il « ne m'en voulloit croire. » — « Par ma foy! dist le « Jouvencel, je croy bien que c'est cela. Et, je vous « prie, faisons dilligence et advisons comme nous « ferons. Vous sçavés que nostre place est close « d'eaue et n'y a point d'entrée que par la porte, qui « est la pire chose du monde en une place de guerre, « quant il n'y a que une entrée et une saillie. Et le « scevent nos ennemys aussi bien comme nous-« meismes. Et croyés qu'ils mettront fortes gardes, « adfin que nul n'y puisse entrer. Mais je vous dirai « que je feray : je m'en iray devant et trois ou quatre « hommes avecques moy et, se je puis, je gaigneray « le bastardeau et entreray jusques au pié du pal, et « là parleray au guet; ou, se je ne puis mieulx faire, « je criray à l'arme sur le bort du fossé et menray « si grand bruit que ceulx de la place me orront bien « et sçauront bien qu'il y aura gens, s'ilz ne sont bien « sours. Vous, mareschal, et vous, Gervaise, vous « viendrez avec les compaignons en l'aunoy qui est « dessoubz le bout du pré où l'on tire de l'arc, et là « me retireray à vous, se je puis, quant j'auray crié « à l'arme; et nous en retournerons par le hault des « garennes et viendrons atout nostre trompette faire « ung bruit derrière eulx. Ainsi nous leur romprons « leur entreprinse. Et puis nous retirerons dans la « forest et n'auront plus garde d'eulx; et si seront « nos gens advertiz et leur entreprinse descouverte[1].

1. Var. : « leur entreprinse rompue ou au moins descouverte. » Ed. Vérard et Lenoir.

« Si ne pourront ne par force ne par trahison prendre « la place; mais cuideront estre trompez et trahis. « Et certes je n'y voy meilleur conseil; car nous « ne povons entrer dedans, obstant l'eaue qui est ou « fossé. »

Ces choses dictes, le Jouvencel partit, lui cinquiesme, et charga au mareschal et à Gervaise qu'ilz l'attendissent en l'aunoy. A quoy ilz respondirent que si feroient ilz, s'ilz n'estoient mors ou prins. Après tira vers la forteresse le plus celeement qu'il peut. Mais touteffois il fut descouvert; car les escoutes des ennemys le ouyrent bien par le froissis des branches et trepeiz des chevaulx. Si l'allerent dire à leurs gens, lesquelz envoyerent bien vingt hommes à pié. Et ce pendant le Jouvencel et ung des quatre se desarmerent et baillerent leurs chevaux aux trois autres. Puis vindrent sur le bort du fossé, rompirent la haye et, en cuidant approucher au pié du pal, le guet les entendit. Si demanda deux ou trois foys : « Qui est-ce là? » Et lors les ennemis appercheurent bien que c'estoient ceulx que on leur avoit dit et s'efforcerent de les prendre. Et lors le Jouvencel, doubtant la perte de son capitaine et de la place plus que le dangier de sa personne, si commença à crier : « Alarme! » et dist au guet que la ville estoit trahye. Par quoy lui et son compaignon furent prins et en grant dangier de leur vye; car ceux qui les prindrent, les vouldrent tuer pour ce que par eux ils perdoient leur entreprinse.

Ainsi appert comme le Jouvencel, qui cuida entreprendre sur ses adversaires et les dommaigier, fut lui-meismes surprins par eulx; si advint tout au contraire de ce qu'il cuidoit. En telle manière advient

souvent à ceulx qui vuellent faire à leurs testes[1] sans croire conseil d'aultrui. Car, comme il appert au commencement de ce present chappitre, le cappitaine du chasteau, qui estoit homme prudent, saige et ancien, eust bien voulu delayer ceste entreprinse. Mais, pour complaire au Jouvencel, qui estoit homme jeune, hardy et ardant à faire la guerre, il s'i accorda, considerant que trop tenir la bride royde aux jeunes gens d'armes ou autres apprentis à quelque mestier ou autre science noble et notable quelle qu'elle soit, leur fait souvent afoyblir et attendrir les cœurs et les fait devenir lasches et songears. Pour ce fault aucuneffoiz que raison obtempere à la sensualité. Si advient communement que fortune ayde les hardis, comme dit Virgille, et vexacion donne entendement, comme dit le Saige[2]. Par quoy, s'il advient que aucun entreprenant soit surprins et mys en prison, il s'advise mainteffoiz de plusieurs choses, dont[3] il ne s'adviseroit point, s'il estoit à son aise. Et aussi a il meilleur loysir de songier et penser, s'il puet congnoistre ou appercevoir l'estat de ses ennemys, contempler et bien adviser le lieu où il est et s'il est prenable[4] ou imprenable, et par quelle manière on en pourra venir audessus, ainsi que fist le Jouvencel pendant qu'il estoit en prison, comme il apparra plus ad plain cy-après.

1. Var. : « qui vuellent à leur plaisir entreprendre, etc. » Ed. Vérard.

2. Var. : « et ung autre dit que vexacion donne entendement. » A. C. « Vexatio dabit intellectum. » (Isaïe, XXVIII, 19.)

3. Var. : « de plusieurs choses, pendant qu'il est prisonnier, dont, etc. » Ed. Vérard.

4. Var. : « le lieu où la fortresse est plus prenable. » Ed. Vérard et Lenoir.

Mais il faut retourner à nostre première matière.

Quant le Jouvencel fut prins, comme dessus est dit, [et quant] les trois compaignons qui gardoient les chevaulx du Jouvencel et de Jehannin l'archier, eurent ouy le bruit de ceste emprinse, ilz se retrairent en l'aunoy devers le mareschal et lui dirent : « Vrayement, sire, le Jou-« vencel et Jehannin l'archier sont prins; mais ilz ont « adverty ceulx de la place. Si n'ont garde nos enne-« mys de la prendre; car il y a beau bruyt. » — « Vrayement, dist le mareschal, de la prise du Jouven-« cel suis-je bien doullant. Touteffoiz mais qu'il ne soit « dommaigié du corps, on le raura bien, quoy qu'il « couste; et suys bien joyeulx de l'advertissement de « nos gens. Or advisons ou surplus qu'il est de faire. » — « Vrayement, dist Gervaise, il fault aller par der-« rière et faire sonner la trompette, comme il a esté « conclud par le Jouvencel. »

Lors se acheminerent en très grant dilligence et vindrent par derrière, ainsi qu'ilz avoient dit, faire un très grant bruyt. Et les ennemys, lors pensans estre trahis, se retrairent et mirent ensemble gens de pié et gens de cheval ou lieu [le] plus advantageux qu'ilz peurent trouver. Et parla leur cappitaine en disant : « Seure-« ment il y a quelque survenue de gens ycy ou trahi-« son. Je vous prie, attendons le jour avant que mar-« chier plus advant. Car, se nous marchons de nuyt, « il faudra peu de gens en cest effroy pour nous « rompre et à nous desconfire. Mais, quant le jour « sera levé, nous verrons qui nous assauldra et pour-« ront aller plus sceurement. »

Ainsi fut conclud et ainsi fut fait; et, en attendant le jour à venir, qui pas n'estoit loin, questionnerent

les ennemys leurs prisonniers, le Jouvencel et son compaignon, et leur demanderent des nouvelles et d'où ilz venoient. Et ilz respondirent qu'ilz venoient de leur adventure et avoient bien senty qu'il y avoit gens entour la place, et pour ceste cause s'estoient retrais dedans les fossés pour advertir le guet et pour garantir leur forteresse. « Comment dea! dirent les « ennemys; ce n'est pas cela. Nous avons ouy grosses « gens derrière nous. Quelz gens sont-ce? » — « C'est « par advanture, dist le Jouvencel, une garnyson de « nostre party, qui venoit icy pour chevauchier ou « pour faire quelque entreprinse. Mais ilz ont esté « aussi esbahis de vous ouyr comme vous avez esté « d'eulx. » Adonc le chief de la compaignie lui demanda son nom. Et il lui dist qu'on l'appeloit le Jouvencel par usance; mais ce n'estoit pas son propre nom. Et, quant ilz l'ouyrent ainsi nommer, l'un de ceulx de la garnison de Verset dist au seigneur qu'il le congnoissoit bien et lui compta la courtoisie qu'il avoit faitte au cappitaine de Verset, quant il lui rendit sa vache, ainsi qu'il est contenu en la première partie de ce livre. Puis dist au Jouvencel qu'il comptast la verité[1] aux seigneurs, qui estoient venuz de Crathor, quelz gens c'estoient qu'ilz avoient ouys. A quoy respondit que ce n'estoit autre chose; car, se ce eussent esté gens puissans pour les combattre, ilz les eussent assaillis, veu le cry qu'ilz avoient fait. « Or ça, dist le « cappitaine de Crathor[2], il vous en fault croire; mais

1. Var. : « la vérité de la chose. » Ed. Vérard et Lenoir.

2. C'est le sire de Retz, capitaine de Sablé. (Voir *Commentaire*, XVIII, et la note qui est au commencement de ce chapitre.) Crathor est Sablé.

« je vouldroye que vous eussiés les fièvres; car se « vous ne fussiés [venus], nous eussions aujourd'huy « prins ceste place. Il nous en fault aller, puisque le « jour est levé. »

Ainsy s'acheminerent les ennemys et emmenerent le Jouvencel et Jehannin l'archier, prisonnyers et firent leur ordonnance en ceste manière. Ilz povoient bien estre cent lances et trois cens archiers avec deux cens hommes de pié ou environ. Sy mirent xx lances devant et puis tous les archiers et les gens de pié après et les prisonnyers; et demourerent quatre vingtz lances pour faire l'arrière-garde. Et c'est une des principalles subtillitez de la guerre. Quant l'en est au retour d'aucune entreprinse, on doit tousjours lessier le plus fort derrière pour resister aux survenans et aux empechemens soudains, pendant que les autres se mettroient en arroy, comme firent ceulx de Crathor à ce retour. Car ilz se doubtoient d'estre surprins et ne s'attendoient pas du tout aux parolles du Jouvencel, et pour cause. Car, comme dit Virgille, es vaincus n'a pas grant fiance.

Si chevaucherent tant qu'ilz arriverent en la ville de Crathor. Et là furent le Jouvencel et Jehannin l'archier prisonnyers et mis à renchon. Si demourerent au chasteau à tenir prison par aucun temps. Et c'est la fin de ce present chappitre, qui demonstre evidemment et mect en effect le commencement[1] d'icellui.

1. Var. : « la fortune. » Ed. Lenoir.

CHAPPITRE III.

Comment la delivrance du Jouvencel fut trouvée et d'aucuns exemples servans à ce propos.

Aux beneurez et à ceulx qui sont disposés d'avoir du bien de fortune par la souveraine disposition de Dieu, [elle] baille premièrement des ostacles[1] et des empeschemens plusieurs, adfin qu'ilz n'aient occasion d'eulx eslever en orgueil et presumpcion, quant ilz parviennent en grant prosperité, et qu'ilz recongnoissent que tout vient de Dieu et non seullement du bien d'eulx. Par le contraire, elle abuse et adveugle les yeulx de ceulx qu'elle vuelt en la fin trebucher, par ung peu de bons advenemens et de faincte felicité[2] soudainement acquise et soudainement perdue. Et lors la malheureté leur est plus griefve à porter. Sy aide tousjours Dieu et reconforte ceulx qui sont en tribulation et puent plus enforcer le couraige d'un preudhomme par paine que par aise. Pour ce voulloit Dieu icellui Jouvencel estre prisonnyer et faillir à son entreprinse pour aucunement moderer et actemprer le couraige, corrigier et reffraindre les challeurs de jeunesse. Sy advint que, quant le Jouvencel fut en prison, les nouvelles en vindrent au cappitaine de Luc[3], qui en fut bien doullant et non sans cause. Et

1. Var. : « elle baille premièrement de ses estrilles et des ostacles. » Ed. Vérard et Lenoir.

2. Var. : « par un advancement de faincte félicité. » Id.

3. Le capitaine de Luc est Guillaume de Brézé, qui avait pris Château-l'Ermitage (Luc), et sous les ordres duquel Jean de

fist asçavoir le cappitaine au Jouvencel qu'il se mist à finance et il trouveroit manière de le ravoir et en bailleroit son seellé. Par quoy icellui Jouvencel se composa avec son maistre et se mist à rençon. Et, pour ce qu'il n'estoit pas grant argentier et qu'il avoit plus applicqué son entente à vaillance que à avarice, par quoy il n'eust pas peu payer grant somme de denyers, il se fist fort de leur baillier ung bon cheval pour sa delivrance. Et sur ce point il envoya Jehannin l'archier, qui estoit avec lui prisonnyer, lequel il plega corps pour corps, pour finer et pourchasser envers son cappitaine la raençon qu'il avoit promise, qui ainsi le fist. — Sy s'en alla à Luc et obtint le seellé de son cappitaine pour la delivrance d'eulx deux, ouquel estoit promis rendre et baillier au seigneur de Crathor ung cheval baiart, qui estoit meilleur et de plus grant pris de tous les chevaulx qui estoient au cappitaine de Luc. Ainsi retourna Jehannin l'archier avec le seellé de son cappitaine et furent tous deux delivrez. Par quoy puet apparoir la fin et conclusion de ce chappitre, en tant qu'il touche la delivrance du Jouvencel. Mais à ce propos puet estre narré ung exemple et recité pour admonestement.

Ou temps de Charles le Grant, jadis roy de France et des Rommains, empereur des Allemaignes, après la grant destrousse de Rolland et Olivyer et autres vaillans hommes, en ce temps là ducs, contes, pers et fiefvez de France, qui fut faitte es plains de Roncevaux par l'admiral Balligand, qui pour lors occu-

Bueil (le Jouvencel) servait dans cette place. (Voir *Commentaire*, XV, et plus haut, p. 2.)

poit les marches de Cecille et partie des Espaignes, demoura avec le roy dessus dit l'un des douse nommé Ogier, duc de Dannemarche, qui fut l'un des grans hommes et des vaillans dont soit memoire es fais et histoires des anciens François. Sy servy bien et deuement son droitturier et souverain seigneur. Mais, par envye et à l'instigation d'aucuns qui le desiroient grever et travailler, après ce que Charles le Gros aisné filz du roy, eut occis et tué le filz du dit Ogier, nommé Baudouin, en esbatant et jouant aux eschez, comme racompte l'histoire plus amplement, icellui Ogier, avec le trouble de son filz, fut prins et mys en prison, mais non pas sans grant resistence. Si sont les causes et façons de son emprisonnement contenuz plus au long es livres et cronicques de ses gestes[1]. Neantmoins ceste prison lui tourna puis à grant prouffit, grant honneur et haulte renommée, combien qu'il y fut par l'espace de sept ans. Mais ce pendant son couraige doubla, sa force augmenta et cellui qui le persecuta, eut grandement à faire de son ayde. Si fut delivré et mis hors de prison à son preu et honneur et en lui accordant ce qu'il demandoit. Par quoy puet apparoir comment joye et aise ne puent estre continuelz; car, si ainsi estoit, ilz desplairoient. On pourroit reciter plusieurs autres histoires d'aucuns nobles, qui, par cas de fortune, ont esté prisonnyers ou temps passé; mais la grace de Dieu les a visitez. Lesquelz je delaisse pour le present pour venir au très vaillant et courageux Jouvencel, qui, durant sa captivité, n'avoit pas esté esbahy ne deffaillant de couraige;

1. Voir la chanson de geste d'Ogier le Danois.

mais avoit grant esperance d'aucunement soy vengier et avoit pourquis et pourchassé incessamment comme il pourroit dommaiger ses ennemis. Et, pour ce qu'il estoit enfermé en l'une des tours principalles de la ville de Crathor, en icelle pourgecta, advisa et ymagina la prinse de la ville, ainsi qu'il est recité ou chappitre ensieuvant. Et par ainsi puet apparoir l'auctorité du proverbe, mys au commencement de ce chappitre, touchant les difficultez que fortune baille et presente à ceulx qu'elle vuelt pourveoir en la fin. Et en cecy est déterminée la fin de ce present chappitre.

CHAPPITRE IV.

Comment[1], *tantost après la delivrance du Jouvencel, fut la ville de Crathor prinse, et d'aucunes subtillités de guerre servans à ce propos.*

On dist communement qu'il n'est sens ne adviz que

1. Voir la note qui se trouve plus haut, p. 63. — D'après cette note et le *Commentaire* (XVIII), le sire de Raiz sur lequel eut lieu la prise de Sablé (Crathor) par le Jouvencel « estoit françois et tenoit le party du roy. » Jean de Bueil lui prit par représailles la ville qu'il commandait. Ce désaccord et cette haine entre deux chefs français pourraient étonner. On trouve cependant dans ces temps troublés plusieurs exemples de semblables discordes. On peut voir dans Jean Chartier (ch. 130) l'histoire de ce Guillaume de Flavy, dépossédé naguères par force de la capitainerie de Compiègne par le connétable de Richemont, dans la compagnie duquel se trouvait le maréchal de Rochefort. Plusieurs années après le maréchal passant par Compiègne où Guillaume de Flavy était rentré, celui-ci le fit arrêter, jeter en prison et voulut le forcer à réconcilier Richemont avec lui et à payer 4,000 écus de rançon. Il lui fit subir tant de mauvais traitements que le maréchal en mourut en prison.

d'homme oyseux, quant il est bien applicqué. Semblablement, quant cellui qui est oysif ou sans occupacion, vuelt songer à mal faire, il puet beaucoup nuyre et estre communeement cause de beaucoup de maulx[1]. Pour ce dist-on que oysiveté est cause de mainz inconveniens. Sy est vray que, quant les deux prisonnyers furent delivrez par le moyen du seellé de leur cappitaine, ilz s'en retournerent en leur place et furent reçeus à grant honneur et joye. Et parla le cappitaine au Jouvencel en telle manière : « Certes, Jouvencel, il « me fait bien mal, quant il fault que ces gens-icy « aient le bon bayard, sur qui ont esté faites les « bonnes entreprinses de ceste place et qui nous a « tant aydé à remettre sus. Mais, puisque c'est pour « vostre delivrance, je ne le plains pas; car j'ay espoir « que vous nous le vauldrez au double. » — « Vraye- « ment, dist le Jouvencel, je ne peneray[2] de vous « faire service, qui vous sera aussy prouffitable ou « plus que le cheval. Et, se vous voulés que nous « soyons à buttin, je vous diray une chose que j'ay « pourgectée sur la ville de Crathor. » — « Or dites, « de par Dieu! dist le cappitaine, car à cela ne ten- « droit pas. »

Adonc lui compta le Jouvencel comment, durant le temps qu'il avoit esté prisonnier, on l'avoit mys et enfermé tout seul en une grosse tour, en laquelle il avoit bon loysir de regarder, songier et ymaginer. Si y avoit veu et advisé auprès de la porte une grosse tour, qui bouttoit en avant le fossé et faisoit le triangle

1. Var. : « estre commencement de plusieurs maulx. » B.
2. Var. : « je ne cesseray. » Ed. Vérard et Lenoir.

du mur, de laquelle tour le guet ne povoit veoir au bas pour ceste cause. « Et pour ce, dist-il, il me « semble que par icelle pourriés bien gaigner la ville; « car il y a de belles approuches par le moyen d'une « butte, qui est devant l'arrière fossé; et, pour venir « à la butte, il y a la haye d'un jardin, qui dure jus- « ques à moins d'une lance d'elle. Si fauldra traverser « et gaingner ceste butte le plus subtillement que « l'en pourra. Et, cela fait, je vous meneray jusques « au pié de la tour, ce me semble, sans ce que on ne « vous voye. Et, se nous avons une fois gaingné le « pié de la tour[1], la place est nostre. Et vous diray « comment il est vray que le guet ne voit point le « triangle et regarde par une fenestre de l'autre costé. « Si les pourrons tenir au collet avant qu'ilz nous « apperchoyvent; car ilz ne nous pourront veoir pour « la grosseur de la tour[2] et ne pourront rien ouyr « pour le bruit et impetuosité de l'eaue d'un mollin « qui est de l'autre costé. Après faudra avoir un « homme[3], qui sache jouer d'un bourdon, et une « eschelle de corde qui sera debout et qui sera pour « tout recouvrer, si celles de boys rompent; ce qui « advient souvent quand on les charge ung pou trop; « et celles de corde ne rompent jamais. »

Après ces parolles, respondit le cappitaine qu'il avoit bien dit et qu'il ne restoit que du faire. Et dist au regars des habillemens nécessaires : « J'en ay de « bons et tous neufz; si les feray mettre à point,

1. Var. : « Et, se nous povons une fois venir jusques au pié de la tour. » Ed. Vérard.

2. Var. : « pour la grosse tour. » A.

3. Var. : « faudra faire finance d'un homme. » Ed. Vérard.

« adfin qu'il n'y ait que redire et feray resserrer[1] les « crampons de mes eschelles de bois; feray noirsir « les tronchons et renouveller les roullons tellement « qu'ilz ne feront point de bruit. Aussi feray habiller « mes tenailles, mes cyseaulx et toutes mes chevilles; « et, s'il y a haye à passer, j'ay des solliers et des « treteaulx propres à ce[2]. Mais il fault adviser quelz « gens nous finerons et en quel nombre. » — « Par « ma foy, dist le Jouvencel, il fault trois cens lances[3] « du moins, et aussi ce sera assez. Et, se nous « sommes une fois au hault de la tour, nous pren- « drons le guet et ne le tuerons point; nous le ferons « tousjours parler, comme il a acoustumé. Ainsi « homme ne s'appercevra de nostre fait. Et quant « l'arrière-guet viendra nous le prendrons sans bruyt, « s'il se puet faire. Si nous faillons et il crie à l'arme[4], « si ne seront jamais leurs gens montez à heure que « nous n'ayons gaigné la muraille. Puis après gaigne- « rons le portail de devers la ville et devallerons « trente ou quarante hommes et laisserons gardes au « portail. Sy yrons ouvrir la porte des champs en « despit de tout le monde avec nos turcquoises[5],

1. Var. : « referrer. » Ed. Vérard et Lenoir.

2. Pour passer une haie on plaçait de chaque côté de la haie deux tréteaux sur lesquels on mettait quelques planches réunies ensemble, qui s'appelaient un « sollier; » puis on montait sur ce plancher par une petite échelle et on redescendait par le même moyen de l'autre côté de la haie.

3. Lance signifie ici un homme et non pas une réunion de six hommes, comme ce mot le signifia plus tard. C'est du moins la conclusion à tirer de ce qui suit quelques lignes plus bas.

4. Var. : « Et, posé que non et qu'il criast à l'arme. » Ed. Lenoir.

5. Turquoises ou truquoises, tenailles à plusieurs usages. (Laborde, *Emaux du Louvre.*)

« ciseaulx et tenailles. » — « Or ça, dist le Cappitaine, « c'est très bien dit et bien advisé. Mais parlons et « advisons où nous trouverons nos gens. Première- « ment nous trouverons en ceste place de quatre- « vingts à cent hommes, tant à pié comme à cheval, « et la place gardée : car je feray demourer tous ceulx « qui ont acoustumé d'aller au bois ou au labour et « garderont la place. Puis envoyerons querir Foul- « lières, qui est aux Caves, qui nous amenera quel- « que soixante hommes. Nous trouverons aussi de « gens de païs autres quatre-vingts ou cent hommes, « c'est assavoir, Gallebrun, Jehan Hamon[1] et toute « leur sieute. Ainsi serons environ deux cens hommes « au plus. Mais ce n'est pas assés. Touteffois, se nous « demandons aide à ces grans seigneurs du payz[2], et « il vient à leur congnoissance, se ilz y sont, ilz auront « tout l'honneur et le prouffit et nous n'en aurons que « la paine et le travail; pour ce vault mieux qu'ilz « n'en sachent riens. Mais nous avons icy près mon- « seigneur de Rocqueton[3], qui est bon homme, qui « nous fournyra bien[4] quelque cent hommes. Si le

1. Foullières, Gallebrun et Jean Hamon sont probablement de petits chefs de routiers qui se trouvaient alors aux environs du Mans.

2. Les grands seigneurs qui se trouvaient dans le Maine à cette époque étaient le sire de Lohéac, plus tard maréchal de France, en garnison à Laval (*Commentaire,* XX) et Ambroise de Loré, maréchal du duc d'Alençon, qui était à Saint-Célerin (Saint-Cénery-le-Gérei). (Voir J. Chartier, ch. 69.)

3. Monseigneur de Roqueton désigne le sire de Raneton (*Commentaire,* XVI. Voir la note 3, p. 3).

4. Var. : « qui est bon homme et saige ; il nous servira bien de quelque, etc. » Ed. Lenoir.

« vault mieux mander et lui donner quelque quartier « en la ville, se nous en venons au-dessus. » — « Vrayement, dist le Jouvencel, cappitaine, c'est très « bien advisé. Mais il faut que vous determinez le jour « que ce sera, avant qu'on le leur voise dire. Si est « neccessité que ce soit au jour que la lune ne soit pas « plaine, mais qu'on y puisse chevaulcer deux ou trois « heures, adfin que nous ne soyons descouvers par « les gens du païs. Car ce sont tous villaiges entour. « Et me semble que mardy prouchain la lune sera « droictement en bon point pour faire nostre em- « prinse. » — « En bonne foy, dist le cappitaine, il « sera mardy la feste des Innocens[1]; je n'y entreray « ja ce jour. Mais mercredy, soit. Si avons six jours « d'espace pour assembler nos gens et mettre à point « nos besongnes. » Ainsi fut le jour establi entre eulx et conclud que le mercredy seroit l'entreprinse de la ville de Crathor. Et, ces parolles dittes, se departirent jusques au lendemain, qui fut jeudy, et se tira chacun en sa chambre.

Le lendemain au matin, parlerent de rechief ensemble le Cappitaine et le Jouvencel, et envoierent certains messaiges à ceulx dont ilz avoient parlé le jour de devant, c'est assavoir, au sire de Rocqueton, Foullières et Gallebrun, leur dire et denuncer l'appointement qu'ilz avoient prins, et en quel lieu ilz se devoient rendre à eulx, et le jour. Si manderent au sire de Roqueton qu'il se rendist à la Vannaiz à jour[2] couchant et qu'il ne venist point devers eulx à Luc,

1. Cette date doit être fictive.
2. Var. : « soleil. » Ed. Vérard.

de paour qu'on ne se doubtast d'aucune chose. Manderent aussi à Foullières, à Gallebrun et à Jehan Hamon qu'ilz se rendissent en la Grant-Lande. Et sur ce partirent les messaiges et firent ce qui leur estoit chargé. Puis manda le Cappitaine au Mareschal[1], à Piètres et à Gervaise Nardereau qu'ilz venissent parler à lui; ce qu'ilz firent incontinent. Et firent serment au Cappitaine de celer la besogne et de faire ce qu'il leur ordonneroit; et leur pria qu'ilz tenissent la chose secrette, en leur remonstrant que, soit en paix ou en guerre, c'est une belle chose que d'estre secret et grant recommandacion que de povoir parler de ce qu'on a proposé de faire. Puis leur ordonna que le mercredy au matin s'en allassent à Gervaise atout vingt chevaulx courir jusques à la Vannais pour batre le païs, adfin que, s'il y avoit nulz adventuriers sur les champs, qu'ilz s'enfouyssent. « Et par ce moyen ne « sera bruit que de vingt chevaulx et nul ne se doub- « tera de notre entreprinse. Car, sitost que les gens « du plat païs sauront vostre venue, ilz se retireront « et s'enfuieront. Et ainsi ne pourra estre descouverte « la compaignie du sire de Rocqueton ne des autres, « qui se doivent rendre mercredy là où nous leur « avons mandé. » Puis dist le Cappitaine au Mareschal : « Or avant je vous prie que, le jour venu, vous « façiez bonne dilligence et que plus n'en soit parlé « jusques au faire, adfin que aucun ne s'en appar- « çoive. Et le Jouvencel et moy ferons de nostre costé « ainsi qu'il appartendra; et nous en irons si peu de

1. Messire Guy de Fromentières (*Commentaire,* XV et XVI). Voir la note 2, p. 3.

« gens de cheval comme nous sommes avec nos gens « de pié. Et ferons porter nos eschielles avec nous et « aussi tous les autres habillemens qui nous sont « necessaires, tellement que, se Dieu plaist, nous « arriverons en la Grant-Lande environ dix heures au « soir. Or allez et vous disposez; et je penseray en « oultre ce qui sera de faire. » Quant ilz eurent ainsi parlé et conclud ce qu'ilz avoient à faire, chacun se retrahit en son logis et n'en fut plus faitte mencion ne parolle tenue jusques à ce que le jour fut venu et que chascun s'appareilla et appresta au mieulx et le plus secretement qu'il peut. Et ce parlant retournerent les messagiers et rapporterent que le seigneur de Rocqueton et les autres, où ilz avoient esté, feroient ainsi que mandé leur estoit et qu'ilz se trouveroient à jour et à heure deue.

Quant le mercredy fut venu, le Mareschal et Gervaise partirent au plus matin, ainsi qu'il avoit esté appointié par avant et chevaulcerent tant qu'ilz vindrent à la Vannais, où ilz trouverent le sire de Roqueton, lequel estoit ja arrivé et là attendoit le cappitaine de Luc. Si lui dirent qu'il advertisse le Cappitaine de quatre piétons, qui avoient esté tout le jour sur le chemin et par les boiz, desquelz l'un estoit guyde de leurs adversaires, et atant s'en passerent outre. Puis arriva icellui cappitaine atout ses compaignons, ausquelz ilz dirent ce que le Mareschal leur avoit chargé et comment il avoit advisé qu'il estoit bon d'envoier quelque dix compaignons legiers, qui ne fussent pas chargiez de harnoys pour guetter les carrefours et les grans chemins, adfin que les piétons ne peussent passer pour aller à la ville, sans estre ren-

contrez et prins des gens dudit mareschal ou d'iceulx dix compaignons. Et lors respondit le Cappitaine que c'estoit bien dit et que leur oppinion estoit très bonne. Puis demanda au sire de Rocqueton et à ses gens s'ilz avoient point veu ne rencontré Foullières, Gallebrun et Jehan Hamon; lesquelz respondirent que non. Adonc parla le Jouvencel et dist ainsi : « Sceurement, « cappitaine, je scay bien qu'ilz arriveront tantost, « car ilz le m'ont mandé et fait dire qu'ilz se trouve- « ront en la Grant-Lande, ainsi qu'il leur avoit esté « dit. » — « Or ça, dist le Cappitaine, puisqu'ilz sont « gens de guerre, ilz scevent bien qu'ilz ont à faire, et « se fault attendre à leur promesse. Mais parlons « cependant de nostre fait. » — « Vrayement, dist le « sire de Roqueton, vous avez bien dit. J'en voulloie « aussi parler. Advisons sur nostre butin, se nous « gaignons la ville, que Dieu le vueille! comme nous « ferons. Vous scavez que vous m'avez mandé et pro- « mis que j'auray ung quartier en la ville et sur ce me « avez envoyé vostre seellé. Advisez s'il vous plaist de « le tenir; car tousjours se puet-on repentir devant « que la besongne soit commencée, mais après il est « trop tard. » — « Ha! sire, dist le Cappitaine, vraye- « ment de ce que je vous ay fait proumesse, ne vous « fault aucunement doubter; car je suis gentilhomme « et ne vouldroie point mentir ma foy ne mon seellé « pour riens qu'il soit. Si n'y vueillez plus penser. « Mais escoutons se nous orrons point venir les com- « paignons du plat païs; car il me semble que j'ay ouy « un peu de bruyt parmy les hayes. » — « Certes, dist « le Jouvencel, vous dittes voir. Aussi me semble qu'il « est expedient d'envoier aucun pour sçavoir que

« c'est. » — « Avant, dist le Cappitaine, allez-y, « Jehan l'archier; et, se ce sont eulx, dittes leur qu'ilz « viennent icy eulx trois seullement et qu'ilz laissent « leurs gens dedens l'obscur[1] de la forest sans assem- « bler avec nous. »

Ainsi s'en partit Jehan l'archier et s'en alla querir Foulliers, Gallebrun et Jehan Hamon, qui laisserent leurs gens et s'en vindrent parler au Cappitaine. Sy lui demanderent s'ilz avoient riens advisé; et il leur respondit qu'il avoit envoyé le Mareschal et Gervaise atout vingt chevaulx pour batre le païs, comme devant est dit, et qu'ilz lui avoient mandé qu'il envoyast dix hommes legiers de harnoys pour garder et tenir les chemins, adfin que nul ne peust aller en la ville sans estre rencontré, pour ce qu'on lui a dit qu'il y a quatre estradeurs sur le pays. A ces parolles, furent tous d'oppinion qu'on y envoiast dix hommes. Si y fut envoyé Jennyn l'archier, lui dixiesme, pour garder les chemins.

Puis dist le Cappitaine à Gallebrun et aux autres : « Il nous semble que vous ne vos gens ne devez point « assembler à nous et devés tousjours venir après; et « nous vous mettrons, se Dieu plaist, en lieu où vous « besongnerés bien. Mais vous nous baillerez deux « dixaines de vos gens, pour vous faire plaisir, adfin « qu'il y ait de vos gens à l'entrée. Et monseigneur de « Roqueton et moy baillerons au Jouvencel et à Piètres « le surplus de nos gens pour fournir l'entrée; et nous « vous attendrons, monseigneur de Roqueton et moy, « au Chesne-Huau avec le surplus des gens qui nous

1. Var. : « estour. » B. — « le lieu le plus obscur. » Éd. Vérard.

« demoureront. Et là nous nous yrons mettre en ung « beau lieu pour recueillir nos gens, s'ilz faillent, ou « pour aller gaigner la porte du chastel, se Dieu nous « donne la grace et à nos gens qu'ilz la nous puissent « ouvrir. »

Ainsi chevaucherent le Cappitaine, le sire de Roqueton, le Jouvencel et Piètres jusques au Chesne-Huau; et là trouverent le mareschal et Gervaise Nardereau à l'eure. Si leur dirent : « Tirez[1] vos brides roiddes; « gardés vos chevaulx de crier. Nous avons envoyé « les chevaucheurs, que nous avez mandé, par Jennyn « l'archier. Je croy qu'ilz feront si bon guet que ceste « nuyt n'entrera riens en la ville qu'ilz n'en sachent « bien respondre, se Dieu plaist. » — « Dieu soit « loué[2] ! dist le Cappitaine. Il fault mettre nos gens à « pié. Sus, Jouvencel, et vous, Piètres, desployez vos « bateaulx ; et aussi vous, Gervaise et mareschal. Et « que chacun tire sa dixaine à part. Ce sont quatre « dizaines. Or ça, monseigneur de Roqueton, mettez « à part vos deux dixaines. Et puis les deux dixaines « de Foulliers, de Gallebrun et de Jehan Hamon en « font huit dixaines, qui vallent quatre-vingts hommes. « C'est assès pour gaigner la muraille et pour ouvrir « la porte, veu les gens qui sont ou chastel. » Ainsi Foulliers, Gallebrun et Jehan Hamon se desmellerent d'avec les autres et fut appointié que le cappitaine [et] le sire de Roqueton demoureroient au long de la haye, au couvert, couchiez sur les ventres en ung

1. Var. : « Tenez. » Éd. Vérard.
2. Var. : « Dieu soit loué et la Vierge Marie ! » Éd. Vérard et Lenoir.

petit arrière fossé[1], qui estoit derrière celle haye; et lesserent une garde pour faire marchier après eulx Jehan Hamon, Foulliers et Gallebrun. Et appointerent les faire demourer au bout du champ près d'illec bien celeement.

L'ordonnance faitte, chacun exploita à faire ce qui lui estoit en charge; et tous arriverent le plus celéement et le mieulx qu'ilz peurent es lieux qui leur estoient ordonnés. Et, quant le Jouvencel, Piètres et leur compaignie furent à la haye, ilz habillerent leurs tronssons et les eschelles à ceulx qui devoient escheller. Et dist Piètres au Jouvencel : « Il nous fault advi-
« ser de trois choses, c'est assavoir, s'il y a eaue ou
« fossé et quelle parfondeur il y a, ou bourbe qui
« nuyse à passer. Car en ce cas il fauldroit porter des
« clayes ou fagotz, ou une corde pour atachier à ung
« gros pal au pié du mur, qui traversera tout le fossé,
« adfin que nos gens puissent aller selon la corde et
« porter leurs tronssons le mieulx et le plus droit
« qu'ilz pourront. Et aussi, s'il y a point d'eaue, il y a
« haye à passer; il fauldra porter deux tronssons d'es-
« chelle et ung manteau[2] ou une couverture et la
« mettre sur la haye; et, selon la haulteur de ladicte
« haye, fauldra prendre les tronssons et les mettre
« par dessus le manteau autant d'un costé que d'autre,
« pour garder que la haye ne chée et qu'elle ne face
« bruyt; et aussi, s'il y a plesseys, il nous fauldra

1. Var. : « en ung petit bois arrière d'ung fossé. » Éd. Vérard et Lenoir.

2. Var. : « il faudra porter deux tronssons le mieulx et le plus droit qu'on pourra et des eschelles et ung manteau, etc. » Éd. Vérard.

« porter tronssons d'eschelles pour les coucher sur les « plesseys ; et nous fault avoir une serpe pour coupper « toutes espines et ronces, s'il y en a, qu'elles ne nous « nuysent. » Sur quoy le Jouvencel dist à Piètres : « J'ay bien tout advisé et scay certainement qu'il n'y « a que des espines ou fossé et ne vous fault que vostre « serpe. » — « Il fault donc, dist Piètres, que ma « première dixaine se mette le ventre contre terre et « viennent ainsi jusques à la bute[1] après moy ; et « consequamment faittes venir la vostre aussi en ce « point. Advisés bien que toutes leurs sallades soient « couvertes, adfin qu'elles ne reluysent point, et que nul « d'eulx n'approuche l'un de l'autre de la longueur « d'une brache, pour paour qu'ilz ne hurtent l'un « l'autre, qui est l'une des subtilitez de la guerre, « especiallement en eschellement et entreprinses « secretes. »

Quant ilz eurent ainsi parlé, Piètres s'en alla et laissa le Jouvencel. Puis commença à executer ce qu'ilz avoient devisé entre eulx deux, et tellement qu'il gaigna la butte ; et de là s'en alla pareillement jusques au pié du fossé ; et là fist seoir les gens de sa dixaine loing d'une lance l'un de l'autre, chacun tenant en sa main son tronsson d'eschelle et autres habillemens pour combatre, qu'ilz avoient atachiés sur leur dos. Et lors s'en alla Piètres jusques au pié du mur, pour en adviser la haulteur et là où il asserroit son eschellement.

Et, quant il eut bien advisé son fait, il se fist baillier ses tronssons de main en main, affin que les compaignons ne bougeassent de leurs lieux et ne feissent

1. Var. : « lice. » C.

aucune noise. Et adonc print les tronssons et les assembla, et tant fist qu'il dressa son eschielle au lieu où il avoit advisé. Et print cellui qui estoit au plus près de lui et lui bailla une corde pour porter sur la muraille, adfin de tirer les eschielles de cordes; et le fist Piètres monter et lui dist : « Quant vous serez amont, il vous « fault de bons, gros et fors bastons, que vous met- « trés au travers des anneaulx de voz eschielles de « corde et les ferez traverser et prendre entre deux « creneaulx affin de tenir voz eschielles plus ferme [1]. » Et lui commanda Piètres qu'il ne se partist du creneau ou costé de l'eschelle pour ayder à monter les autres, et aussi pour leur monstrer où ilz se tendroient et ce qu'ilz devroient faire. Ainsi monta le compaignon sur la muraille du chastel et atacha les eschelles et fist ainsi que Piètres lui avoit commandé. Et incontinent ledit Piètres, qui estoit au pié de l'eschelle, ne se bougoit pour paour qu'on ne la bougeast point ne qu'on ne la chargast trop et qu'elle ne rompist. Et pareillement nulz des autres ne se mouvoit. Il fist monter le second après; ainsi les fist monter tous l'un après l'autre.

Et incontinent vint le Jouvencel atout sa dixaine, qui pareillement monterent ; et pareillement toutes les autres dixaines. Et cependant que les dixaines montoient, le Jouvencel, avec les deux premières dixaines, qui portoient les grandes turquoises de fer bien acherées, de la longueur de deux piez ou environ, vindrent aux huys du portail, qui estoit sur

1. Var. : « que vous mettrés au travers des creneaulx et que les diz bastons soient bien attachiés aux eschelles de cordes, adfin de tenir plus ferme. » B.

la muraille du chasteau, et rompirent les serreures, adfin de descendre en la ville; et gaigna la porte et entrerent toutes les VIII dizaines dedens le chastel et vindrent rompre l'huys du chastel, qui ouvroit sur les champs[1]. Et, en eulx escriant et menant grant bruyt, commencerent à crier ville gaignée. Et lors le Cappitaine et tous ceulx de l'embuche, qui ouyrent ce grant bruyt, vindrent à la porte, qu'ilz trouverent ouverte, et entrerent dedens; et là tuerent partie des ennemis et les autres prindrent prisonnyers. Et, quant tout fut dedens, le Jouvencel dist au Cappitaine : « Cap-« pitaine, lessez la porte; je vueil saillir dedens la « ville. » — « Ha! dist le Cappitaine, Jouvencel, ne « vous hastés pas; car tout le monde yroit maintenant « au pillaige, et vous ne scavés quelles gens il y a « dedens la ville, qui nous pourroient faire quelque « desplaisir ou quelque oultraige. Il sera tantost jour; « et puis sauldrons tous ensemble. Si verrons entour « nous; car la nuyt n'a point de honte. Ainsi nous « ferons nos choses[2] sceurement. » — « Voire, dist « le Jouvencel, mais ilz s'enfuiront ce pendant et per-« drons de bons prisonnyers et de bons chevaulx. » — « Ha! dist le Cappitaine, j'ayme mieulx qu'ils « s'en voissent que, par faulte de gouvernement, ilz « nous jettassent hors de la ville honteusement. » Lors dist chacun : « Vrayement il dist voir. Nous avons « beaucoup gaignié d'avoir gaignié ce beau chasteau et « ceste belle ville. » Ainsi fut conclud de ne saillir jusques au jour.

1. Var. : « vindrent rompre la porte dudit chastel qui avoit issue sur les champs. » B. — Éd. Vérard.

2. Var. : « besongnes. » Éd. Vérard et Lenoir.

Quant il fut jour et que chascun vit son compaignon, ilz baisserent le pont du chastel et saillirent en la ville, où ilz ne trouverent aucune resistence, pour ce que ceulx de la ville congnoissoient bien qu'ilz n'auroient nul secours près d'eulx ; et aussi ceulx du chastel sçavoient bien les nouvelles du paiz. Pour ceste cause attendirent la matinée à venir. Car, quant ilz eussent sceu le secours près, ilz fussent saillis dès la nuyt, pour ce que la guerre est telle qu'il fault besongner selon le loysir qu'on a, et le fault prendre aucuneffois froit, aucuneffois chault. Et pour ce c'est l'un des grans pointz de la guerre que de sçavoir la convine de ses ennemis ; et ilz le sçavoient bien ; et à ceste cause attendirent-ilz le jour et gaignerent la ville sans coup ferir, ainsi que avés ouy. Et autrement ilz en eussent joué à quitte et à double. Car, quant à la prinse d'une ville, on doibt doubter le pillage sur toutes choses et le ralyement des ennemys ; et pour ceste cause on y a tousjours une establée de gens ensemble qui ne bougent jamais d'un lieu[1].

Ainsi est, Dieu mercy ! la ville gaingnée et prinse sans débat. Par quoy appert comme, par le bon adviz du Jouvencel et la prudence qu'il eut, cependant qu'il estoit en prison et qu'il estoit oyseulx et qu'il avoit loysir de penser à lui et à ceulx de son party, ilz sont parvenus à ceste belle conqueste et a conquis et gaigné sur ses ennemys le lieu de sa prison. Et en ce est terminé ce present chappitre.

1. Var. : « on y a tousjours un establissement de certain nombre de gens ensemble, qui jamais ne bougent d'une place, pour savoir et regarder la besongne, comment elle se conduira, et pour aidier aux mescheances, se d'aventure il y en advenoit. Ainsi est, etc. » Éd. Vérard et Lenoir.

CHAPPITRE V.

De la distribution des logis de la ville de Crathor; ensemble d'aucunes saillies et rencontres faittes par le Jouvencel et ses compaignons.

Il est recité communement que, qui a bon commencement, il peut bien dire qu'il a une grande partie de son œuvre; mais la perseverance et bonne continuation acroist et augmente le bien fait. Sy ne fut pourtant las, content ne assouvy de bien faire le bon Jouvencel de ceste prise. Ainçois voullut et tousjours desira estre à la paine et au travail pour faire nouvelles entreprinses. Neantmoins convint premièrement diviser les logis et distribuer à chacun des principaulx son quartier. Si se assemblerent le lendemain tous au logis du Cappitaine[1], lequel parla devant eulx en ceste manière : « Or ça, beaulx seigneurs, nous avons fait « Dieu mercy ! une belle conqueste et ung service au « Roy, nostre souverain seigneur, et pourra ceste « chose estre bien prouffitable à la chose publicque « de ce royaume. Mais il nous faut adviser de trois « choses : premièrement à tenir les ungz aux autres « ce qui a esté promis et convenancé, et distribuer à « chascun sa part des logis, c'est assavoir, à monsei- « gneur de Roqueton son quartier, comme il lui a « esté promis; à chacun des autres comme il sera advisé. « Secondement fauldra pourveoir à la manière de nous

1. Guillaume de Brézé, qui s'appellera désormais « le vieil cappitaine de Crathor. »

« entretenir et soustenir nostre estat le plus gracieu-
« sement et honnestement que faire se pourra et sans
« faire tort à autruy. Tiercement et finablement met-
« tray[1] en termes d'establir et constituer ung chief
« qui puisse desoremais porter la paine et le travail
« de nos entreprinses. Car en bonne foy je suis dore-
« senavant viel, usé et lassé et fort debillité pour pour-
« veoir à exercer les armes.

« Quant au premier point, monseigneur de Roque-
« ton, je vous mercye pour tous les autres de
« vostre bonne ayde et secours, et aurez en ceste
« ville, pour vostre part et portion, le quartier
« du marchié avec la rue tirant à la porte du chas-
« tel. Foullières, Gallebrun et Jehan Hamon auront
« l'autre quartier à dextre devers l'eglise. Et l'autre
« moitié de la ville demourera au Jouvencel et à moy;
« car nous en ferons bien ensemble. Au regart de Ger-
« vaise, il aura la charge et office de maistre portier;
« et Jehannin l'archier sera clerc du guet. Vous, Mares-
« chal, adfin que point ne faille changer vostre nom et
« vostre office, serez Mareschal de la ville. Et advisez
« se vous estes tous contens de cest appointement et
« s'il vous semble que j'aye bien divisé[2]. »

A quoy ilz respondirent tous qu'ilz estoient bien contens de cest appointement et qu'il procedast oultre à dire ce qu'il luy plairoit. Par quoy il commença à parler et venir au second point, en disant ainsi : « Beaulx sei-
« gneurs, vous sçavez comment, par la grace et voul-
« lenté de Dieu, à l'aide de nos armes et à la paine de
« nostre corps, avons conquise et gaingnée ceste place sur

1. Var. : « conviendra mettre. » A.
2. Var. : « dit. » B. — « advisé. » C. F. — Éd. Vérard.

« les adversaires de nostre souverain seigneur, le Roy.
« Et, puisqu'il a pleu à Dieu tant nous advancer, il est
« expedient et convenable nous y gouverner et entre-
« tenir en telle façon et manière que Dieu et le monde
« soient contens de nous ; c'est assavoir que, premiè-
« rement, justice soit gardée entre nous et loyaulté
« tenue tant à amys que à ennemys, en tant que touche
« les saulfconduitz et sceuretés [1], qui seront baillez de
« par nous ou à nostre asseurance, adfin que les mar-
« chans et gens de labeur puissent aller et venir
« entour nous sans destourbier. Car, se nous voullions
« destruire et desrober les marchans et bonnes gens
« allans et venans en ceste ville ou à l'environ ne ou
« païs, nous destruirions nous-mesmes et mettrions
« le païs à povreté, qui seroit nostre grant dommaige
« et deshonneur. Et pour ce, s'il plaist au Roy nostre
« sire nous bailler ordre de vivres ou souldée d'aucun
« payement pour nous soustenir, nous le servirons en
« tous ses affaires et obeyrons à ses commandemens,
« ainsi qu'il appartient et faire le devons, sans lever
« ou exiger aucune chose sur les habitans de ce païs icy.
« Et, s'ainsi est que, pour avoir d'autres affaires ou
« moyennant le conseil d'aucuns, il soit troublé et
« desconseillé en manière qu'il ne nous puisse donner
« provision de payement ou de gaiges [2], il nous fau-
« dra lever de nous-mesmes vivres et finances, tant
« sur ceulx de nostre obeissance comme sur nos enne-

1. Var. : « asseurances. » A.

2. Allusion à la puissance de La Trémoille, qu'on accusait de retenir les gages des gens de guerre et que Jean de Bueil détestait personnellement. Il prit une grande part à la chute de ce favori. (Voir J. Chartier, ch. 94, et plus haut l'*Introduction*.)

« mys, le plus raisonnablement que faire se pourra. « Et prendrons tribuz et appatissemens sur nos adver- « saires le plus que nous pourrons ; et, sur ceulx de « nostre party, ferons aucune cueillette la moindre et « la plus doulce que faire se pourra, en leur remons- « trant comment par ce moyen nous les soustendrons « contre tout le monde et garantirons envers tous « ceulx qui riens leur vouldront demander. Et ainsi « passerons le temps jusques ad ce qu'il plaise au Roy « nous faire aucune ordonnance. Et c'est quant au « second point, qui est le principal de nostre fait. « Advisés se c'est vostre plaisir qu'il soit ainsi comme « j'ay parlé. »

Adonc respondit le Jouvencel : « Vrayement, « cappitaine, vous nous avez moult bien dit, et « n'eusse-en pièce advisé ne pourpensé si grans et « notables raisons ne telles manières de faire. Et pour « ce est belle chose d'ouyr parler les saiges et ceulx « qui ont experience. Aussi dit-on que, pour adviser « et meurement deliberer, les anciens doivent preferer, « et les jeunes gens sont pour bien dilligamment exe- « cuter. Mais pardonnez moy se j'ay rompu vostre « parolle, et vueilliez poursieuvyr et entretenir vostre « langaige, lequel, comme il me semble, est à nostre « grant prouffit et instruction. »

Après que le Jouvencel eut ainsi respondu, le Cappitaine s'appareilla de parachever ce qu'il avoit commencié ; c'est assavoir, de leur dire et declairer le tiers point. Puis leur dist ainsy : « Messeigneurs et compai- « gnons, je vous ay dit cy-devant comme je suy ja « viel[1] pour traveiller. Aussi est monseigneur de

1. Var. : « comme je suis doresnavant vieillart. » A.

« Roqueton ; et nous ne pourrons desoresmais execu-
« ter les grosses entreprinses de guerre. Vous voyez
« cy le Jouvencel, qui est jeune homme, courageux et
« bien instruit en armes ; et pour sa presence ne les-
« seray point à dire verité de ce qu'il m'en semble.
« Et, se je le loue devant lui, je croy qu'il ne s'en
« eslevera point en orgueil et presumption ; mais en
« sera plus humble et courtois. Car il puet bien et
« doit congnoistre que tous les biens et vertus, qui en
« lui sont, viennent de Dieu et non d'autre, et, se
« Dieu voulloit, autant en pourroit-il partir et donner
« ou mettre en ung autre homme comme en lui. Et,
« de tant comme Dieu lui a fait plus de grace, en le
« parfaisant et garnyssant de vertus, il en est plus
« obligié à le servir, aymer et ensieuvyr ses comman-
« demens. Or est-il certain que, s'il s'enorgueillissoit
« pour louenge, il feroit contre les commandemens
« de Dieu ; mais je croy qu'il n'en fera riens. Ainçois
« en sera plus humble, et encroistra sa force et bonne
« voullenté ; car ainsi doit faire homme de bon cou-
« raige. Pour ce ensieuvray et diray tout oultre ce
« qu'il m'en semble. Vous scavés qu'il nous a fort
« aidés et en toutes nos entreprinses a esté cause en
« partie d'en venir à chief. Vous avés veu et assès
« congneu comment, en toutes nos besongnes, il s'est
« vaillamment porté [1], et povés appercevoir evidam-
« ment qu'il sera ung vaillant homme pour ce mestier.
« Aussi est-il noble homme et de bon lieu [2] extraict.

1. Var. : « et assès congneu la peine qu'il a prinse en toutes nos besongnes. » Éd. Vérard.
2. Var. : « de noble lignée. » Id.

« Et pour ce je conseille que nous le façons nostre « bras droit et le chief de nostre guerre, en lui bail- « lant l'honneur et les parties[1], et que nous le con- « seillons, secourons et servons à nostre pouvoir. Et « c'est en effect ce que j'en avoye proposé de dire « quant au tiers point. »

Terminées et acomplies les parolles du cappitaine, tout le monde commença à louer et consentir ce qu'il avoit dit, en disant que toutes les trois choses qu'il avoit mys en termes, estoient si bien dictes et pourparlées que on ne pourroit mieulx, et qu'ilz estoient prestz et appareilliez de tenir et ensieuvyr tous ses enseignemens, ainsi qu'il avoit dit et advisé. Et[2],

1. Var. : « et les peines. » Ed. Vérard et Lenoir.

2. A partir de cet endroit la version du ms. B. diffère totalement de celle des autres manuscrits et cette variante dure jusqu'à la p. 106. La voici :

« Et quant au tiers point, nous semble bien que, pour regir et gouverner, les compaignons n'auront point au monde de plus suffisant ou mieulx esleu que le Jouvencel; et que soubz lui voulloient tous vivre et mourir, et que Dieu avoit en lui mys plusieurs vertuz et subtillitez de guerre, mesmes prouesse et valleur, tellement qu'ilz avoient bien congneu que par son hardement et bonne prudence ilz avoient conquiz celle bonne ville et chastel de Crathor, en laquelle il avoit esté si longuement prisonnyer. Et, par grant et meure deliberacion faicte, fut, par l'oppinion de tous, le Jouvencel estably lieutenant general sur le fait de la guerre soubz le cappitaine et commandé à tous lui obeyr en toutes choses comme à la propre personne du cappitaine. Et ainsi est terminée et finye l'exposition de ce present chappitre.

« Fortune, qui le monde essaye en adversité, regarda ce povre jeune gentilhomme qui tant de peine prenoit pour parvenir à grant bien. Si lui commença à monstrer aucuns signes d'amour et lui envoya charge et conduite de gens d'armes : ce fut qu'il fut institué chef et totallement gouverneur des gens d'armes de Crathor, qui estoient partis de Luc, et lieutenant general du cappitaine, dont les pluseurs furent moult joyeux et contens.

quant au tiers point, nous semble bien que, pour regir et gouverner, les compaignons n'auront point au monde

« Après que le Jouvencel vit que ainsi avoit charge, se delibera d'ensieuvyr sa bonne fortune. Il ouyt parler à aucuns ses espies que le cappitaine de Verset et grant compaignie de gens d'armes estoient sur les champs, nombrés de deux cens lances, quatre cens archiers et bien quatre cens autres gens de pié, et logiés à ung grant villaige povrement ediffié, et qu'ilz avoient en intencion de venir mettre le siège sur la ville de Crathor. Si se tira vistement devers le Cappitaine, le sire de Rocqueton et autres principaulx seigneurs et leur dist ainsi : « Monseigneur le Cappitaine, et vous « aussi monseigneur de Rocqueton, et tous autres seigneurs, j'ay « tousjours ouy dire que gens de guerre doivent proceder viste- « ment et tost à recouvrer et mettre en subjection leurs ennemys « et que, quant ilz ont eu une bonne victoire, n'est pas pourtant « cause qu'ilz doivent estre endormys ne eulx reposer; car ilz « donnent temps et espace à leurs ennemys d'eulx garnyr et « pourveoir contre eulx. Je le dy pour ce que j'ay eu certaines « nouvelles que à quatre lieues d'icy est le cappitaine de Verset « atout grans gens logez en ung villaige, qui se ingere venir devant « ceste ville et je me vante bien que à bien peu de gens je le « mettray au dessoubz, si me vueillés bailler monseigneur le « Mareschal et Piètres. » Si fut ainsi accordé de tous. Et fist le Jouvencel habillier ses gens et dist : « Nous partirons un peu « tard affin que, etc., » comme dans les autres manuscrits. (Voir plus loin, p. 106.)

Les éditions de Vérard et de Lenoir donnent encore une autre leçon : « Et, quant au tiers point, nous semble bien que, pour « regir et gouverner les compaignons, n'aurons point au monde « de plus suffisant ou mieux esleu que le Jouvencel, et que soubz « lui et sa puissance nous voulons conduire et gouverner dores- « navant; car c'est un homme de grant valeur, large, courtois et « habandonné en chevalerie, et en tous ses affaires pourveu de « grant sens et de grant dilligence. Et nous tous vous en remer- « cions; car de meilleur ne pourrions-nous jamais rencontrer. »

« Ainsi comme je vous ay dit, fut le Jouvencel maistre et conducteur de tous les gens d'armes. Et, en son bon advenement, ouyt nouvelles que les ennemys estoient logez en ung gros village à XII ou XIIII lieues de là. Si se delibera d'aller frapper sur leur

de plus suffisant ou mieulx esleu que le Jouvencel et que soubz sa conduicte voulloient ilz bien estre et demourer, puisque c'estoit le plaisir du cappitaine.

Ainsi ordonnerent et constituerent le Jouvencel leur chief et gouverneur et lui promisrent de le servir, amer et honnorer comme leur chief et à toutes ses entreprises lui aider et secourir diligemment, dont il les mercia moult grandement en leur disant et remons-

logis, et print avecques lui le mareschal de Crathor et Gervaise Nardereau et environ douze cens bons combattans; car leurs ennemys estoient plus de six cens. Et, pour ce que le traict estoit long, prindrent conseil d'aler repaistre à my chemin et delibererent de partir un peu tard, afin qu'ilz ne puissent arriver sur eulx qu'il ne feust nuyt serrée. « Et fauldra qu'il soit nuyt avant que nous « approchions d'eulx, etc. » (Voir plus loin, p. 106.)

Enfin le manuscrit du duc de Bisaccia (E) fournit une quatrième leçon :

« Et, quant au tiers point, il nous semble bien que, pour regir et gouverner, les compaignons n'auront point au monde de plus suffisant ou mieulx esleu que le Jouvencel, et que soubz luy chascun dist qu'il vouloit demourer. Ainsi fut le Jouvencel esleu chef et conduict les gens de guerre de la compaignye. Auquel Jouvencel fut dict par un bien fort gaudisseur et mygnon entre les dames, que vrayement il failloit qu'il eust quelque honneste robbe, tant pour honneur de sa personne que pour faire honneur à toute la compaignye; car à ung chef il convient estre bien honnestement vestu. Et le Jouvencel luy respondit : « Laissez-moi « atout ma petite jacquete. La robe ne fait pas l'homme. » Non pourtant fut-il vestu bien honnorablement. — Environ le point du jour vint devers le cappitaine un espie qui lui dist, et au Jouvencel mesmes, que leurs ennemys estoient sur les champs, environ de cinq à six cens chevaulx, tenans les boys pour aller ne savoit où se fut. Incontinent fut deliberé d'aller les esveiller; et dist le Jouvencel : « Il fault attendre ung peu sur le tart, affin « que nous ne puissions arriver sur eulx qu'il ne soit nuyt, avant « que nous approchons d'eulx plus pres de demye lieue, affin que « les fourrageurs ne nous sentent venir, etc. » (Voir la suite plus loin, p. 106.)

trant que, se c'estoit leur plaisir, il estoit content de recepvoir et prendre ceste charge, non pas comme leur seigneur, mais comme leur ministre et serviteur, en leur priant qu'ilz le voulsissent tousjours bien et loyalement conseiller en supportant les faultes et inadvertances de jeunesse. Et ainsi appert comment il a maintenant charge de gens et gouvernement de cité. Et en ceste manière passerent trois ou quatre jours en faisant grant joye et grant chière ensemble.

Après quatre ou cincq jours, vindrent au Jouvencel le Mareschal[1] et Gervaise Nardereau, et lui dirent : « Jouvencel, vous voyez comme le cappitaine et tous « nous autres vous avons esleu pour nostre chief. Et, « pour l'honneur de vous et de nous, il nous semble « que devez vestir desormaiz parfoys quelque robbe « honneste et laisser ceste jacquette decouppée et ce « petit mantelet, qui est bien fraiz pour ce temps yci. » — « Ha-a ! dist le Jouvencel, ne vous chaille de cela ; « l'abit ne fait pas le moyne. Quant à moy, j'aimeroye « mieulx à employer l'argent à recouvrer ung archier « que à achatter une robbe. N'estes-vous pas yci venuz « pour aultre chose dire ? Vrayement vous en soul- « ciez beaucoup. Je vous prie, n'en laissez point à « dormir. Mais, se vous saviez aucune chose de nou- « veau touchant la guerre, si la mettez sur le mestier. » — « Certes, dit le Mareschal, nous estions venus yci « pour vous remonstrer que, cependant que nous « sommes grant compaignie en ceste ville, avant que « le bruit soit divulgué et congneu de la prise de ceste « ville par le pays, il seroit bon de chevaucher et d'al-

1. Guy de Fromentières.

« ler à nostre adventure. Car nous pourrons rencon-
« trer aucun qui ne se doubte de nous. Et me semble
« que, quant on a fait une prinse, on ne doit pas pour-
« tant arrester ; mais doit-on tendre à une aultre ;
« car on peut beaucoup faire avant que les ennemiz
« et adversaires soient advertiz de leur fait. » —
« Sans faulte, dit le Jouvencel, c'est très bien dit. Il
« nous fault appoincter, quant viendra sur le tart,
« pour partir. Dittes à tous noz gens qu'ilz facent
« ferrer leurs chevaulx, quant il sera heure ; et met-
« tez gardes es portes, qu'ilz ne laissent nully passer
« après qu'on aura ferré, affin que on ne sache ne
« qu'il soit nouvelles de nostre partement. Et, quant
« vous aurez fait, si venez à mon logeiz et amenez
« avec vous Petit-Thomas, Jehannet et Gaigne-payz. »
— « Bien, dit Gervaise, aussi ferons nous. Mais je
« hay ce ribault Gaigne-payz, pour ce qu'il est si
« couart. » — « Ne vous chaille, dit le Mareschal ; il
« est bonne guide et seur, et n'y a petit trou ne venelle
« qu'il ne sache ou congnoisse. Mais il ne vous fault
« pas tenir ne plus fors ne plus foebles pour sa com-
« paignie. Au regard des aultres, ilz sont bonnes gens
« et hardiz ; mais il ne sçaivent pas si bien le payz
« comme il fait. » — « Or sus ! dit le Jouvencel. C'est
« du moins [?] Allez faire dilligence de vostre costé et
« je la feray bonne du mien. Et ne failliez pas à venir
« à quatre heures. »

Et ainsi se despartirent et allerent faire ce qui leur estoit en charge, comme devisé avoient. Et semblablement le Jouvencel parla à ses gens et les fit appareiller. Et, quant quatre heures furent sonnées, le Mareschal

et Gervaise vindrent au logeiz du Jouvencel et amenerent Petit-Thomas, Jehannet et Gaigne-payz. Et là conclurent leur fait; et dit le Mareschal qu'il avoit envoyé deux autres guides devant, qui devoient l'endemain revenir au devant d'eux au bien matin. « Vrayement, dit Petit-Thomas, je les congnoys bien, ilz « sont bonnes gens et seurs, et parleront à cest homme « que vous savez de tousjours; car je leur ay enseigné « où ilz le trouveront. » — « Adonc, dit le Jouvencel, « parlons de nostre partement. » — « Vrayement, « dist le Mareschal, il me semble que nous devons « ancore annuyt partir à la porte fermant et que chas- « cun repaisse bien entre cy et là, afin que on puisse « chevaucher toute la nuyt jusques au lieu que j'ay « dit à noz guides; et là nous repaistrons ung peu et, « selon ce que noz guides nous diront, nous beson- « gnerons. Il est bon que vous dittes ceste entreprise « au Cappitaine, au sire de Rocqueton et à Pièvres, « affin qu'ilz se donnent garde de la place, tant que « nous soions retournés. » — « Il sera fait, dit le « Jouvencel. Mais il me semble, Mareschal, que vous « devez ancores ennuyt monter le premier à cheval « atout dix lances et que vous comptez par nom et « par surnom tous [ceulx] qui sauldront avecques « vous, affin que, soubz umbre de vous, ne saille nulz « qui puisse aller dire les nouvelles. Et puis mettez « gardes à la porte affin que nul ne saille s'il n'est « congneu. Et puis monterez sur ceste petite mon- « taigne auprez de l'appendiz aux vignes pour garder « qui sauldra. Et ainsi, s'il y avoit aucuns estradeurs, « ilz s'enfuiroient et n'auroient point congnoissance

« de nostre armée[1] ne de nostre chemin. Me semble « en oultre que vous devez avoir une des guides « avecques vous et l'autre demoura avecques nous et « avec l'estandart et la tierce sera avecques Gervaise, « qui menera l'avant-garde. Si ne nous assemblerons « point jusques au lieu de la repeue, où les deux guides « qui sont partis nous doivent trouver. Et, quant au « regard de vous, il m'est adviz que devez tousjours « chevaucher quelque demy-quart de lieue devant « nous. Et mettez deux de voz coustilleurs devant et « en laissez trois ou quatre environ vous. Au regard « de Gervaise, il me semble qu'il doit ordonner de la « ville ceulx qui sauldront avec luy pour demourer « derrière, faire l'arrière garde et saillir le derrenier « de la porte sans approuchier de nous, lui ne sa com- « paignie, affin que gens du payz ne aultres ne puissent « ouyr. Et ainsi chevaucherons sans arrester jusques « au lieu de la repeue. Et, quant le Mareschal y sera « arrivé, vous, Gervaise, et moy arresterons ung pou « derrière tant qu'il ait repeu. Et, quant il aura repeu, « il picquera oultre et yra sur les champs; et vous et « moy repaistrons ensemble. Ainsi nous serons seure- « ment et ne pourra aucun approuchier de nous sans « nostre sceu. »

Lors parla Petit-Thomas et dit ainsi : « Vrayement, « messeigneurs, il me semble qu'il sera bon de vous « teurdre environ de deux lieues pour eschever « et laisser à costé le chasteau d'Escallon[2]; et ten-

1. Var. : « compaignie. » C. D.

2. Escallon devrait d'après le *Commentaire* (§ VI) désigner Marchenoir. Cependant, dans ce passage ce nom désigne certainement

« dray bien autre chemin. » — « Sainct Jehan! « dit le Jouvencel, c'est bien advisé. Vous estes bon « homme. Or ça, ne tenons yci plus de langaige. Faictes « ainsi qu'il est deliberé, et vous en allez soupper, « affin qu'on parte de bonne heure. Et je m'en voys « au chasteau soupper avec le cappitaine et lui diray « nostre entreprise. »

Ainsi s'en allerent soupper. Et, après qu'ilz eurent souppé[1], chascun s'appareilla au mieulx qu'il peust. Et puis monterent à cheval, quant l'eure fut venue, et partirent de la ville et chevaucherent en l'ordonnance, ainsi que cy-dessuz a esté pourparlé, jusques au lieu de la repeue. Et là trouva le Mareschal les guides, qui estoient parties le jour devant, et les amena au Jouvencel, qui estoit demouré ung pou arrière, accompagnié de Gervaise. Si lui dirent qu'il y avoit ung gros logeis de gens d'armes à bien douze lieues de là, qui ne se doubtoient point du Jouvencel ne de sa compaignie; et n'estoient de lui nulles nouvelles sur le païs; mais ilz estoient grosse compaignie et bien armez. « Ne peut chaloir, dist le Jouvencel; tant « plus y en aura, tant plus y aurons de gaing et de « proffit, se nous les povons desconfire. Toutefois, se « nous povons joindre à eulx, nous ferons beau bruit « et les ferons bien esbahiz. » Et puis dit : « Qu'est-« il de faire? Que vous semble? Repaistrons-nous? » — « Oy, dit le Mareschal; vous estes yci en une vallée « loing de gens, et ne passe jamais homme par cy,

une ville *quelconque* occupée par les ennemis et non une place déterminée.

1. Dans la variante du ms. B. on rapporte la conversation du capitaine et du Jouvencel. (Voir plus haut, p. 98.)

« si ce n'est bien d'avanture. Ainsi passerons la nuit « en repaissant, et puis, quant le jour sera venu, nous « partirons ung peu tart [1], affin que nous ne puissions « arriver sur eulx qu'il ne soit nuyt serrée. Et faudra « qu'il soit nuyt, avant que nous approuchions d'eulx « plus près de demye lieue, adfin que les fourragiers « ne nous sentent venir. »

Ainsi repeurent le Jouvencel et ses gens tout à leur aise; et, quant ilz eurent repeu, lors se mirent à chemin, ainsi qu'ilz avoient ordonné, et chevaulcherent tant qu'ilz arriverent en une grande lande, qui estoit loing du grant chemin; et là firent leur ordonnance. Si prinst et choisit le Jouvencel cent hommes, c'est assavoir, XL hommes d'armes et soixante archiers et dist qu'il iroit arrester devant l'huys du cappitaine, adfin que leurs gens ne se puissent rallier ne retraire devers lui; puis ordonna à Gervaise et au Mareschal qu'ilz feissent l'execution par les logis et qu'ilz envoyassent des menues gens, comme varletz et autres, faire grant bruyt par deux ou par trois lieux, sans departir les bons combatans d'ensemble. Et vrayement ceste ordonnance me semble bonne; car souvent advient-il mal pour diviser les bons combatans.

« Or ça, dist le Mareschal, je suys d'oppinion que Ger- « vaise, qui cy est (car on doit advancer ses amys), « prengne vingt hommes d'armes et tous les archiers « avec soy, fors les soixante que vous retendrés, et « qu'il voise devant entrer ou village; et nous le sieu- « verons queue à queue, moy et mes gens, et passe-

1. A partir d'ici le texte redevient le même dans tous les manuscrits.

« ray tout au long de la rue, adfin que nul ne puisse « passer sans estre rompeu [1]. Et, se je voy que Ger- « vaise soit rechassié, je lui viendray au secours et « frapperay dedans. Et, pour chose que vous voyez, « je vous conseille que vous ne desmarchiés point de « devant l'huys du cappitaine. Car, se d'aventure nous « sommes repulsez, nous nous retirerons là à vous, et « vous les garderés de rallier; car vous tendrés la « place où ilz sont acoustumé d'eulx assembler. Car « communement gens de guerre se ralient au logis et « au lieu du cappitaine. Et là où vous serez, c'est la « plus large place et la plus aisée pour soy rallier et « retraire; et pour ceste cause s'i est logié leur chief « et y ont mys leur estandart. »

Après qu'ilz se furent ainsi ordonnés et appointez, ilz descendirent à pié et marcha Gervaise atout ses vingt hommes d'armes et ses archiers après lui, qu'il faisoit beau veoir selon le nombre qu'ilz estoient. Après marcha le Mareschal avec ses hommes d'armes bien serrez; et sembloient bien gens qui avoient vouloir de trouver leurs ennemys. Après le sieuvoit le Jouvencel atout ses cent hommes en bel et plaisant arroy, qui bien sembloit avoir grant desir de bataille ou de faire aucun beau fait. Ainsi cheminerent au plus celléement qu'ilz peurent et tant firent qu'ilz arriverent au villaige, où estoient logiez leurs ennemys. Mais, pour le bruyt ou fraction du harnois ou autrement, furent ouys et apperceus de leurs ennemys, lesquelx incontinent crièrent à l'arme, firent grant noise et

1. Var. : « sans estre rompeu ou desmarché. » Éd. Vérard et Lenoir.

coururent à une petite barrière faible et mal emparée, laquelle incontinent fut ruée juz et gaignée par Gervaise. Et là s'entrerencontrerent lui et ses ennemis à grant coups et froisseys et grant hurtiz de lances, d'espées, de voulges et de guisarmes[1]. Et se esvertuoient et employoient les archiers à tirer par telle façon d'un costé et d'autre que l'air estoit obscurcy et couvert par l'abondance des sayettes, des viretons[2] et du traict, qui voulloient sur les uns et sur les autres si espessement que à grant paine eust-on peu veoir la clarté de la lune reluire sur les harnoiz; qui fut au grant grief et destourbement de ceulx qui là estoient logiés. Car les pluseurs n'estoient point armez. Par quoy il y en eut de navrez et de mors en très grant nombre. Si furent constrains à reculler. Et lors Gervaise et ses gens passerent oultre au long de la rue et ne trouverent point de resistence. Si se mirent à pillier; car ilz cuidoient avoir tout gaignyé. L'un prenoit ung cheval d'un costé; l'autre ung harnois, l'autre une bouges[3], l'autre ung prisonnyer, et chascun ce qu'il trouvoit. Et cependant se rallièrent les adversaires et fut assailly de tous costez le Jouvencel, qui estoit devant l'ostel du cappitaine, et eut fort à souffrir; car il n'avoit point d'ayde du Mareschal ne de Gervaise, pour ce

1. La voulge était une arme composée d'une lame longue et large, tranchante d'un seul côté, un peu recourbée et emmanchée au bout d'un long bâton. Les miniatures du ms. B. représentent souvent cette arme. La guisarme au xve siècle ressemblait beaucoup à la voulge.

2. Le vireton était un trait d'arbalète à fer conique et assez court. — La sagette était beaucoup plus longue et se lançait avec l'arc.

3. Bouge, petit coffre ou sac servant de valise.

que leurs gens s'estoient mys au pillaige et estoient bien aises de gaignier et de prendre partout ça et là sans debat et sans coup ferir. Touteffois, comme Dieu le voult, Gervaise rallia dix ou douze de ses gens à grant paine et vint secourir le Jouvencel au plus tost qu'il peut ; mais le Mareschal fist plus de trois tours environ la ville, avant qu'il sceust riens du bruyt et de la noise. Car il estoit environné de gens, qui là estoient entour lui, qui parloient à lui et lui rompoient toute la teste. Et en y avoit pluseurs qui eussent bien voulu estre tousjours arrière des horions, combien qu'ilz feissent grant manière de desirer le hustin. Neantmoins le Mareschal les fist taire et tellement qu'il ouyt et entendit le bruyt de la bataille. Si s'en vint tout droit au secours et trouva le Jouvencel et Gervaise si fort pressez que à paine se povoient-ilz deffendre ; car ceulx du logis se rallioient de toutes pars contre eulx. Mais le Mareschal et ses gens, qui se bouterent parmi eulx, rompirent la bataille et en emporterent par terre sans nombre. Ceulx qui povoient eschapper s'enfuyoient ça et là qui mieulx mieulx [1] ; et leur cappitaine se retray au coing d'une maison et là se deffendit bien vaillamment. Mais neantmoins il ne se sceut si bien deffendre qu'il ne fust prins ; et se rendit à ung nommé Ambroise Jusel, qui le mena au Jouvencel, qui lui demanda son nom ; et il respondit que on l'appeloit Guillaume Boucqueton [2]. « Vous estes

1. Var. : « au mieulx qu'ilz peurent. » Éd. Vérard.

2. D'après le *Commentaire* (XXXI) Guillaume Bouqueton désigne le capitaine anglais Mathew Gough (Matago). — Cette détrousse des ennemis du Jouvencel pourrait représenter la petite victoire que Jean de Bueil remporta à Etrépagny en 1435 sur

comme le Jouvencel de gouverner ung royaume et tout un pueple et que beneurez estoient d'avoir ung tel chief de guerre, qui à ses entreprinses a eu si belles adventures[1] sur ses ennemys. Parquoy advint ung jour entre les autres que ceulx d'Escallon par fortune rencontrerent aucuns marchans, qui alloient à Crathor. Si les destrousserent vilainement, tellement que les nouvelles en vindrent au Jouvencel et au Cappitaine, qui en furent moult desplaisant.

Et une foys entre les autres ledit Jouvencel et le Mareschal adviserent qu'il seroit bon de trouver aucun expedient pour ruer juz leurs ennemys, qui tant les grevoient. Mais riens ne voulloient entreprendre sans le sceu du viel Cappitaine[2]. Si s'adresserent à lui une après-disnée et lui commença à dire le Jouvencel en ceste manière : « Vray est « que nous avons cy près de nous ceulx d'Escallon « qui nous font beaucoup de desplaisir et destourbier ; « il me semble qu'il seroit bon de leur courre sus. « Pour ce avons advisé, le Mareschal, Gervaise et moy, « qu'il est expedient envoyer quinze ou vingt estra- « deurs courir sus les champs et qu'ilz passent par « quelque lieu près d'Escallon, tellement que ceulx de « la ville en oyent nouvelles ; et puis ilz sauldront sur « eulx, et nous aurons nos embuches prestes d'assail- « lir de tous costés. » — « Or ça, dist le Cappitaine, « n'avés-vous pas autre chose advisé ? » — « Vraye- « ment, dist-il, nennyl ; car plus n'en avons voullu « parler jusques à vostre presence ; et, s'il vous plaist, « vous delibererés quant au surplus. »

1. Var. : « victoires. » B.
2. En marge dans le ms. A : « qui est à entendre la Hyre. »

« vous porterés derrière vous, feront l'exploit. Car, « dès que vous approucherés des ennemis, ilz sauldront « à pié, et, eulx à pié et vous à cheval, chargerés sur « eulx. Ainsi, se Dieu plaist, vous les desconfirés. »

Après ce que le Cappitaine[1] eut parlé, comme dessus est dit, fut parlé qu'il failloit que ceste entreprinse fust descouverte au sire de Roqueton, à Jehan Hamon et à Gallebrun, et conclurent que le lendemain tous s'assembleroient en la chambre du Cappitaine et du Mareschal et là parleroient de leurs besongnes plus au long. Et commanda le Jouvencel que on fist asçavoir aux dessus dictz qu'ilz se trouvassent en la dicte chambre; et ainsi le firent.

Et, quant vint le lendemain et ilz furent assemblés, le Cappitaine[2] commença à racompter au long leur entreprinse, ainsi qu'elle avoit esté deliberée le jour devant et quelle avoit esté pourparlée cy-dessus. Et parla le premier; car nul des autres ne voullut presumer parler avant lui, pour ce qu'il estoit le plus ancien, combien qu'il les en priast assez.

Et, quant il leur eut racompté l'entreprinse dessus dicte et que tous eurent apointé et aprouvé sa parolle, il parla au Jouvencel[3] en la presence de tous et lui dist : « Or ça, Jouvencel, vous voyez que par le com- « mun assentement de tous voz amiz et compaignons, « meismement de ceulx qui vous ont instruit et aidé « à conduire en vostre jeunesse et en voz premiers « faiz d'armes, estes esleu, par le bon sens et con- « duitte de nostre guerre qui est en vous, à estre

1. Ms. A en marge : « Lahire. »
2. Ms. A en marge : « Lahire. »
3. Ms. A en marge : « Monseigneur de Bueil. »

« nostre chief[1], pour ce que tous ont veu et apparçeu « que vous avés le cœur et la voullenté et estes bon « et convenable pour ce mestier. Et aussi à la verité « la guerre est une friande chose pour ung jeune « homme comme vous, quant il y a le cœur. Mais « qu'il ait tousjours Dieu et son honneur devant les « yeulx et qu'il ne s'entremette fors de soustenir bonne « querelle ! Car je croy que tout homme qui expose « son corps à soustenir bonne querelle et à secourir « son souverain seigneur ou son prouchain en bonne « justice et en bon droit, fait et accomplist le com- « mandement de Dieu. Et la raison qui me meut est « telle. Vous sçavés que la voullenté de Dieu est que « on reprime et confonde les orgueilleux, en souste- « nant et supportant les doulx et les humbles. Or est- « il tout nottoire que tout homme, qui entreprent sur « autrui, est meu d'orgueil, de presumpcion et d'envye, « et aucuneffois d'avarice. Et, selon ces trois manières « d'esmouvemens et commencemens de guerre, voul- « dray deviser trois points et par chacun point « demonstrer que tout homme qui querelle a ou ran- « cune contre autruy par l'un des trois vices dessus « dicts[2], c'est assavoir orgueil, envye ou avarice, est « à la fin mené à confusion totalle et deshonneur. Et « pour chacun point vouldray baillier et assigner ung « exemple. Parquoy, Jouvencel, et vous, messeigneurs,

1. Var. : « par le commun assentement de tous, on vous a fait eslire et ordonner pour le chief et conduite de nostre guerre, pour ce que tous ont veu, etc. » B.

2. Var. : « qui querelle a ou calenge, doit fouir et doit craindre estre deceu par l'un de ces trois poins ou vices dessus dicts, etc. » Éd. Vérard et Lenoir.

« qui estes cy presens, aucuneffois fait bon ouyr par-
« ler des matières ; car en parlant on reduit à memoire
« pluseurs bonnes instructions. Pour ce aussi que nous
« sommes après disner et que de present n'avons pas
« grant besongne à faire, s'il vous plaist, vous escou-
« terez debonnairement et sans prendre ennuy ou des-
« plaisance à ce que je vous diray. Car c'est tout sur
« le fait de la guerre et matière d'armes. Mais, se je
« pensoye qu'il ennuyast à aucun de vous, je ne voul-
« droye pas occupper le temps en parolles, especial-
« lement se elles ne vous estoient agreables et aussi
« prouffitables. Car vous sçavés que cellui pert son
« temps qui parle et n'est ouy ne entendu. »

Ces parolles dittes par le Cappitaine[1], et après qu'il vit que tous estoient desirans d'entendre et escoutter ce qu'il voulloit dire, et par especial le Jouvencel, il commença à parler d'orgueil, en remonstrant comment orgueil est commencement de tirannye et est la rachine des autres pechiés, et qui plus nuyst et fait dommaiges à pluseurs gens et mesmement à gens de guerre, quant ilz en sont entechez[2].

« Et vrayement, dist le Cappitaine[3], tout orgueil-
« leux qui entreprent sur autruy sans cause, par pre-
« sumpcion de force, de lignaige, de richesse ou d'au-
« cun autre bien de fortune, est bien à reprimer[4]. Et,
« se ainsi est que par cas d'aventure[5] il viengne au-
« dessus de ses besongnes, si doit-il mieulx estre

1. Ms. A en marge : « Lahyre. »
2. Entichés.
3. Ms. A en marge : « Lahyre. »
4. Var. : « reprouver. » A. Éd. Vérard et Lenoir.
5. Var. : « cas de fortune. » B.

« chevalier ? dist le Jouvencel, car vous en portés les « enseignes, ce me semble. » — « Il est vray, dist- « il, sire ; je me recommande à vous. » Et adonc le Jouvencel le prinst par la main et lui dist : « Ainsi, « sire chevalier, faittes bonne chière ; car vous estes « en mains où j'ay bien puissance[1]. » Puis dist à Ambroise qu'il le menast hors de la presse pour le laisser reposer ; car il estoit moult lassé. Après demanda où estoit le Mareschal et Gervaise. A quoy ung archier, qui là fut, lui dist que le Mareschal estoit dessoubz ung ormeau moult fort blechié et que là estoit Gervaise, qui le faisoit habiller.

Si tira incontinent celle part et demanda au Mareschal comment il se portoit. Et il lui respondit que bien, Dieu mercy ! et qu'il n'avoit garde au plaisir de Dieu. Puis lui dist qu'il retournast, lui et Gervaise, mettre leurs gens en ordonnance pour retourner en la ville de Crathor, et qu'ilz ne s'amusassent point à lui ; qui ainsi le firent. Et ordonnerent que le Mareschal fust porté par les archiers en une maison du villaige conquis, où l'en lui fist une lictière. Et, quant il fut couchié dedens, ilz ordonnerent leur retour en telle manière, c'est assavoir que on bailla à Gervaise quarante hommes

Thomas Kyriel et Matago. A Etrépagny, comme dans le passage qui nous occupe, les ennemis ne se doutaient de rien, Jean de Bueil fit une longue course pour les surprendre et fit prisonnier Matago. (*Commentaire,* XXV.) Il y a beaucoup de présomptions pour que le passage ci-dessus soit le récit déguisé de ce fait d'armes. — Quant au nom de Guillaume Bouqueton, Jean de Bueil ne l'a pas tout à fait inventé : on trouve comme lieutenant du duc de Bedford à Bayeux en 1435 un messire Guillaume Bougtone (Arch. nat., K 64, n° 16).

1. Var. : « où vous n'aurez nul mal. » C.

d'armes et tous les archiers; après, le mareschal et tous les autres mallades et blechiés ou millieu, et puis les prisonnyers; et le Jouvencel estoit derrière atout la grant bataille des lances.

Ainsi s'en retournerent à Crathor sains et sauves à la mercy Dieu! atout leur prinse. Et leur vindrent au devant le Cappitaine, le sire de Roqueton et ceulx qui estoient demourez en la ville avec eulx et qui les reçeurent à moult grant joye. Et, quant ilz furent dedens la ville, le Cappitaine et le Jouvencel commanderent que messire Guillaume Boucqueton et tous les gens de bien de sa compaignie fussent bien et honnourablement traictiez. Et baillerent au Mareschal medecins, myres et barbiers pour faire garir ses playes. Et ainsi demourerent en la ville par une espace de temps et acreut leur renommée par tout le pays. Si n'estoit nouvelles que d'eulx et de leurs beaux fais d'armes. Parquoy ilz estoient amez et cheris de leurs amys, crains et redoubtés de leurs ennemis. Et tellement entretindrent la ville en paix et tout le païs d'environ selon le conseil et bonne ordonnance du Cappitaine, comme dessus a esté recité, que, en bien pou de temps, le pueple multiplia et fructiffierent les marchandises. Et s'entretindrent et gouvernerent bien et honnourablement. Ainsi appert ce qui est dit au commencement de ce chappitre, et comment quant on est venu à chief d'aucune bonne œuvre, on ne doit pas estre reffroidy; mais doit-on tousjours de plus en plus perseverer et en faire d'autres, en continuant et perseverant de mieulx en mieulx. Et en cecy est terminée la fin et conclusion de ce present chappitre.

CHAPPITRE VI.

Comment l'entreprinse fut faitte sur la ville d'Escallon ; comment les gens de guerre doivent sieuvre bonne querelle et eulx humblement conduire à leur povoir ; et, qui vuelt faire bonne conqueste, doit fuyr trois principaulx vices, c'est assavoir : orgueil, envye et avarice, lesquelz sont bien deduitz en ce present chappitre par belles histoires et exemples.

Tous orgueilleux se veullent aucunement comparoir à Dieu, en tant qu'ilz presument le bien et la vertu, qui est en eulx, s'aucune en y a, proceder d'eulx mesmes et non mye de leur souverain Createur. Parquoy à la parfin ceulx sont deceuz et puent recongnoistre leur oultrecuidance, ainsi qu'il sera recité plus amplement es instructions et enseignemens, qui seront baillés et remonstrés au Jouvencel par le cappitaine de Luc[1] et aussi par le Mareschal, duquel nous avons parlé pluseurffois par cy devant. Mais, premièrement et avant toute œuvre, fault entrer en la matière principalle et reciter comme après la rencontre[2] faitte par le Jouvencel et sa compaignie ou logis dessus dit, qui estoit à XII lieues[3] ou environ loing dudit Crathor, après aussi que le chief des ennemis fut prins et mené en la ville prisonnyer, les nouveaulx victoriens firent grant joye et menerent grant feste et triumphe pour

1. Guillaume de Brézé.
2. Var. : « et revenir à la retournée faitte, etc. » Éd. Vérard et Lenoir.
3. Var. : « quatre lieues. » B.

cause de ceste destrousse. Car ilz véoient evidamment que Dieu et fortune leur favourisoit; et c'estoit ce que de plus en plus acroissoit leur bonne voullenté et couraige. Et tousjours s'efforçoient d'acquerir et conquester à l'entour d'eulx sur leurs ennemys. Mais des petites rencontres, que faisoient aucuns de leur garnison, en saillant, puis six, puis dix, puis douze, n'en fault ici faire mencion pour le present. Car ce ne seroit que prolixité de langaige sans aucune necessité. Et aussi a esté faitte cy-devant assès suffisamment mention de telles petites entreprinses en la première partie de ce livre. Parquoy suffist en ceste seconde partie parler et faire mention des moyennes entreprinses, en montant tousjours de plus en plus.

Si nous fault arrester à celle qui leur estoit plus necessaire; et ne sera traictié en ce chappitre fors seullement leur adviz en la manière de proposer leur entreprinse avec aucunes instructions pour les gens de guerre. Et ou chappitre ensieuvant sera recité et mys au long l'effect d'icelle entreprinse, qui fut faitte contre les habitans d'une place prouchaine de la ville de Crathor, nommée Escallon[1], en laquelle prinse et desconfiture furent mys à mort, prins et desconfis pluseurs de la garnison.

Si est ainsi que, après que le Jouvencel et ceulx de sa compaignie furent retournés en la ville de Crathor et eurent prins et destroussé messire Guillaume Boucqueton et ses gens, grand joye fut faitte de ceste adventure parmy la ville. Et dirent les pluseurs que bien estoit digne ung tel homme

1. En marge dans le ms. A : « Escallon est Marchanay. » (*Marchenoir.*)

comme le Jouvencel de gouverner ung royaume et tout un pueple et que beneurez estoient d'avoir ung tel chief de guerre, qui à ses entreprinses a eu si belles adventures[1] sur ses ennemys. Parquoy advint ung jour entre les autres que ceulx d'Escallon par fortune rencontrerent aucuns marchans, qui alloient à Crathor. Si les destrousserent vilainement, tellement que les nouvelles en vindrent au Jouvencel et au Cappitaine, qui en furent moult desplaisant.

Et une foys entre les autres ledit Jouvencel et le Mareschal adviserent qu'il seroit bon de trouver aucun expedient pour ruer juz leurs ennemys, qui tant les grevoient. Mais riens ne voulloient entreprendre sans le sceu du viel Cappitaine[2]. Si s'adresserent à lui une après-disnée et lui commença à dire le Jouvencel en ceste manière : « Vray est « que nous avons cy près de nous ceulx d'Escallon « qui nous font beaucoup de desplaisir et destourbier ; « il me semble qu'il seroit bon de leur courre sus. « Pour ce avons advisé, le Mareschal, Gervaise et moy, « qu'il est expedient envoyer quinze ou vingt estra- « deurs courir sus les champs et qu'ilz passent par « quelque lieu près d'Escallon, tellement que ceulx de « la ville en oyent nouvelles ; et puis ilz sauldront sur « eulx, et nous aurons nos embuches prestes d'assail- « lir de tous costés. » — « Or ça, dist le Cappitaine, « n'avés-vous pas autre chose advisé ? » — « Vraye- « ment, dist-il, nennyl ; car plus n'en avons voullu « parler jusques à vostre presence ; et, s'il vous plaist, « vous delibererés quant au surplus. »

1. Var. : « victoires. » B.
2. En marge dans le ms. A : « qui est à entendre la Hyre. »

Lors se prinst le Cappitaine[1] à parler et à deviser la manière de leur entreprinse, en parlant ainsi : « Il « m'est adviz, Jouvencel, que ce que avés ainsi advisé « pourroit bien pou prouffiter. Car, quant noz ennemiz « ne verront que vingt hommes, ilz ne pourront ou « vouldront saillir que quarante au plus et puet estre « qu'ilz desconfiront ces vingt. Et prenés qu'ilz fussent « desconfis, si ne seroit-ce que quarante hommes des- « troussez, et si seroit ung advertissement pour les « autres. Mais il me semble que nous sommes en ceste « ville aussi puissans que eux et gens pour les com- « batre à l'aide de Dieu et à nostre entreprinse. Et, « pour ce, je suys d'oppinion que nous aillons jusques « à leur porte, ainsi que je vous diray. Je congnois « Escallon et y ay esté beaucoup de fois. Il y a ung « fumier devant le boullevert, assés à costé du chemin, « que je scay bien qu'ilz ne descouvrent point et n'y « ont nul regard[2], comme ilz ont aux fossez et aux « hayes, qui sont environ eulx ; car sceurement ilz « descouvriront tout, excepté cela. Et pour ce nous « mettrons de nuyt deux cens hommes dedens ce « fumyer, sans ce que personne s'en apparçoive. Et « ja piéça ay bien advisé comme ilz seront couchiez « et couvers du fumyer legièrement et tellement qu'on « n'en verra riens ; et lesquelz seront en bons et vrais « habillemens. Et puis vous irés courre devant, à « l'heure que les portes ouvreront, si roidement qu'ilz « n'auront pas loysir d'eulx adviser du fumyer. Mais « leur suffira d'envoyer descouvrir leurs hayes et leurs

1. En marge dans le ms. A : « Lahire. »

2. Var. : « que je sçay bien qu'ilz n'ont aucun regard ne veue descouverte. » Éd. Vérard et Lenoir.

« fossez, et du fumyer jamais ne se doubteront. Item « vous aurés trois cens hommes de cheval en une « embuche vollant, que vous mettrés sur celle touche « de bois qui est au hault des champs du costé que « n'est pas le fumyer et au plus près; et chacun « homme de cheval aura ung homme de pié derrière « lui. Et, incontinent que vos coureurs auront couru « la porte et que ceulx d'Escallon auront descouvert « leurs fossez et leurs hayes, vous les verrez jusques « enmy les champs bien avant; vous tendrés l'escar- « muche. Et, quant ilz seront aux champs, comme je « vous dy, vostre embuche sauldra là où il y aura « trois cens hommes, qui auront derrière eulx sur la « crouppe de leurs chevaulx autres trois cens hommes, « que ceux de la place ne verront point. Ainsi seront « VI^c hommes: et les deux cens hommes du fumyer, « ce seront VIII^c hommes, qui seront, à la grace de « Dieu, assés pour eulx renvoyer jusques à leur porte. « Car pour cincquante et soixante coureurs et pour « trois cens chevaulx qu'ilz verront venir après, ilz « ne vous lesseront point à vous tenir escarmuche ne « ne se doubteront point de ceulx qui seront ou « fumyer, ne de ceulx qui seront derrière ceulx à che- « val. Ainsi vous leur porterés V^c hommes à leurs bar- « rières plus qu'ilz ne verront. Et fauldra que ceulx « qui seront ou fumyer, se tiengnent tous ensemble « et voisent marcher tout droit à la barrière bien vis- « tement et se arresteront[1] là sans partir, tant que « l'exploit soit fait. Et les trois cens hommes, que

1. Var. : « et voisent marcher tous à l'encontre et se arresteront, etc. » Éd. Vérard.

« vous porterés derrière vous, feront l'exploit. Car, « dès que vous approucherés des ennemis, ilz sauldront « à pié, et, eulx à pié et vous à cheval, chargerés sur « eulx. Ainsi, se Dieu plaist, vous les desconfirés. »

Après ce que le Cappitaine[1] eut parlé, comme dessus est dit, fut parlé qu'il failloit que ceste entreprinse fust descouverte au sire de Roqueton, à Jehan Hamon et à Gallebrun, et conclurent que le lendemain tous s'assembleroient en la chambre du Cappitaine et du Mareschal et là parleroient de leurs besongnes plus au long. Et commanda le Jouvencel que on fist asçavoir aux dessus dictz qu'ilz se trouvassent en la dicte chambre; et ainsi le firent.

Et, quant vint le lendemain et ilz furent assemblés, le Cappitaine[2] commença à racompter au long leur entreprinse, ainsi qu'elle avoit esté deliberée le jour devant et quelle avoit esté pourparlée cy-dessus. Et parla le premier; car nul des autres ne voullut presumer parler avant lui, pour ce qu'il estoit le plus ancien, combien qu'il les en priast assez.

Et, quant il leur eut racompté l'entreprinse dessus dicte et que tous eurent apointé et aprouvé sa parolle, il parla au Jouvencel[3] en la presence de tous et lui dist : « Or ça, Jouvencel, vous voyez que par le com- « mun assentement de tous voz amiz et compaignons, « meismement de ceulx qui vous ont instruit et aidé « à conduire en vostre jeunesse et en voz premiers « faiz d'armes, estes esleu, par le bon sens et con- « duitte de nostre guerre qui est en vous, à estre

1. Ms. A en marge : « Lahire. »
2. Ms. A en marge : « Lahire. »
3. Ms. A en marge : « Monseigneur de Bueil. »

« nostre chief[1], pour ce que tous ont veu et apparçeu « que vous avés le cœur et la voullenté et estes bon « et convenable pour ce mestier. Et aussi à la verité « la guerre est une friande chose pour ung jeune « homme comme vous, quant il y a le cœur. Mais « qu'il ait tousjours Dieu et son honneur devant les « yeulx et qu'il ne s'entremette fors de soustenir bonne « querelle ! Car je croy que tout homme qui expose « son corps à soustenir bonne querelle et à secourir « son souverain seigneur ou son prouchain en bonne « justice et en bon droit, fait et accomplist le com- « mandement de Dieu. Et la raison qui me meut est « telle. Vous sçavés que la voullenté de Dieu est que « on reprime et confonde les orgueilleux, en souste- « nant et supportant les doulx et les humbles. Or est- « il tout nottoire que tout homme, qui entreprent sur « autrui, est meu d'orgueil, de presumpcion et d'envye, « et aucuneffois d'avarice. Et, selon ces trois manières « d'esmouvemens et commencemens de guerre, voul- « dray deviser trois points et par chacun point « demonstrer que tout homme qui querelle a ou ran- « cune contre autruy par l'un des trois vices dessus « dicts[2], c'est assavoir orgueil, envye ou avarice, est « à la fin mené à confusion totalle et deshonneur. Et « pour chacun point vouldray baillier et assigner ung « exemple. Parquoy, Jouvencel, et vous, messeigneurs,

1. Var. : « par le commun assentement de tous, on vous a fait eslire et ordonner pour le chief et conduite de nostre guerre, pour ce que tous ont veu, etc. » B.

2. Var. : « qui querelle a ou calenge, doit fouir et doit craindre estre deceu par l'un de ces trois poins ou vices dessus dicts, etc. » Éd. Vérard et Lenoir.

« qui estes cy presens, aucuneffois fait bon ouyr par-
« ler des matières ; car en parlant on reduit à memoire
« pluseurs bonnes instructions. Pour ce aussi que nous
« sommes après disner et que de present n'avons pas
« grant besongne à faire, s'il vous plaist, vous escou-
« terez debonnairement et sans prendre ennuy ou des-
« plaisance à ce que je vous diray. Car c'est tout sur
« le fait de la guerre et matière d'armes. Mais, se je
« pensoye qu'il ennuyast à aucun de vous, je ne voul-
« droye pas occupper le temps en parolles, especial-
« lement se elles ne vous estoient agreables et aussi
« prouffitables. Car vous sçavés que cellui pert son
« temps qui parle et n'est ouy ne entendu. »

Ces parolles dittes par le Cappitaine[1], et après qu'il vit que tous estoient desirans d'entendre et escoutter ce qu'il voulloit dire, et par especial le Jouvencel, il commença à parler d'orgueil, en remonstrant comment orgueil est commencement de tirannye et est la rachine des autres pechiés, et qui plus nuyst et fait dommaiges à pluseurs gens et mesmement à gens de guerre, quant ilz en sont entechez[2].

« Et vrayement, dist le Cappitaine[3], tout orgueil-
« leux qui entreprent sur autruy sans cause, par pre-
« sumpcion de force, de lignaige, de richesse ou d'au-
« cun autre bien de fortune, est bien à reprimer[4]. Et,
« se ainsi est que par cas d'aventure[5] il viengne au-
« dessus de ses besongnes, si doit-il mieulx estre

1. Ms. A en marge : « Lahyre. »
2. Entichés.
3. Ms. A en marge : « Lahyre. »
4. Var. : « reprouver. » A. Éd. Vérard et Lenoir.
5. Var. : « cas de fortune. » B.

« appellé tirant que victorien, et en la fin lui en mes-
« chiet. Si voit-on tousjours les orgueilleux estre
« deceux, parce qu'ilz entreprennent plus que leur
« povoir ne puet acomplir; et par ainsi sont-ilz abu-
« sez ne jamais ne viennent à bonne fin. Et, combien
« que aucuneffois Dieu permette qu'ilz acquièrent et
« conquièrent injustement plus que de raison, si est-
« ce adfin qu'ilz soient uneffoiz plus soudainement et
« de plus hault trebuchiés, et que les autres, qui sont
« en disposition de grace, se recongnoissent à l'exemple
« et à l'enseignement d'eulx et par cela soient corri-
« giés. Car la pugnition des mauvais est faitte à l'eru-
« dition des bons. Pour ce voullut Dieu demonstrer
« aux Phillistiens l'effect de leur folle et orgueilleuse
« entreprinse, quant, par presumpcion de force et de
« grant multitude de gens, ilz cuidoient destruire et
« mettre à neant le peuple de Judée, qui lors estoit
« gouverné soubz la main de Saul. Pareillement, ou
« temps de Judas Macabeus, le roy de Babillonne,
« qui s'estoit efforcé de destruire le petit pueple d'Is-
« rael, fut rebouté et convaincu et à la fin constraint
« de fermer allyances avec icellui Judas. N'est-il aussi
« evident par Holofernes, connestable du grant Nabu-
« godonnosor, en son vivant roy des Assiriens? Lequel
« Holofernes cuida subjuguer tout le monde et le
« mettre soubz la main de Nabugodonnosor. Mais il
« failly à ses entreprinses et eut la teste trenchée par
« une femme appellée Judich.

« A ce propos pourroye reciter histoires sans nombre
« escriptes tant es rommains et cronicques des anciens
« que ailleurs. Mais la chose seroit trop longue, et
« pour tant suffist-il assés des trois exemples dessus

« dits, qui sont trouvés en la Saincte Escripture. Par « ce et par pluseurs autres raisons, il est tout notoire « et evident que ceulx qui par orgueil si entreprennent « guerre sur autruy, sont souvent frustrez de leur « intencion. Pour ce dit-on en ung proverbe : Tost « voyons-nous l'orgueilleux surmonté. Et, s'il advient « par aucune adventure qu'ilz parviengnent à l'acom- « plissement de leur desir et qu'ilz soyent hault eslevés « et exaulcés en grant estat, neantmoins tousjours leur « advient-il quelque esclandre[1] et en la parfin mal « adventure.

« Nous lisons aussi d'Alexandre le Grant qu'il « conquesta et subjugua tout le monde ou la plus « part ; mais après il fut empoisonné par l'un de ses « familliers et n'eut aucun enffant ou hoir de son corps « à qui sa conqueste prouffitast. Jules Cesar, qui aussi, « selon l'oppinion des saiges, vainquit et subjugua le « vertueux Pompée plus par orgueil et advenement « de fortune que de justice ou equallité[2] de guerre, fut « à la fin murdry ou Cappitolle de Romme par les « greffes de Brutus[3] et d'autres senateurs. Pour ce « doyvent les gens de guerre ensieuvyr à leur povoir « bonnes querelles ; et ce qu'ilz entreprennent, le « doivent executer en grant humilité et soubz la crainte « de Dieu.

« Pourtant je le vous dy, Jouvencel ; car vous « estes jeune et aucuneffois les couraiges des jeunes « gens se eslièvent et enorgueillissent par ung pou de « prosperité, comme par avoir or ou argent, richesses

1. Var. : « escandele. » B.
2. Var. : « equité. » A.
3. Var. : « Junius Brutus. » Éd. Vérard.

« ou parens puissans et autres dons de fortune, les « autres pour vaillance, science, entendement ou force, « ou autres biens de nature. Et certes ilz sont en « grant dangier, quant ilz s'en tiennent trop fiers et « orgueilleux, que Dieu ne leur monstre[1] qu'ilz n'ont « riens leur. Et, combien que ceulx de qui je parle, « especiallement Alexandre, ait acquis grant renommée « et grant los envers le monde, touteffois dit-on com- « munement que la fin couronne ou advillist l'euvre. « Et, en parlant veritablement, veu qu'il voulloit avoir « le sien et l'autruy, on le povoit plus amplement[2] « appeller persecuteur ou tirant que empereur ou « triumphant.

« A ce propos est recitée une exemple ou tiers « livre des fables des phillosophes et ou quart livre « de la Cité de Dieu, fait par monseigneur sainct « Augustin, ou quatriesme chappitre : que le roy « Alexandre prinst et apprehenda une fois ung piratte, « autrement larron ou escumeur de mer, lequel il « interroga et demanda pourquoy il frequentoit la « mer si continuellement. Et l'autre lui respondit que « pour telle cause, comme Alexandre frequentoit et « serchoit le monde et la terre, par semblable cause « il frequentoit la mer. Mais pour ce, dist-il, Alexandre, « que tu as grant habondance de pueple et grant mul- « titude de navires[3], on t'appelle empereur; mais « pourtant que je n'ay que une petite nef[4] et n'ay pas

1. Var. : « que Dieu ne les punisse et qu'il ne leur montre, etc. » Éd. Vérard et Lenoir.

2. Var. : « Justement. » C. D. F.

3. Var. : « grant multitude de richesses et de navires. » Éd. Vérard.

4. Var. : « fuste. » B. Éd. Vérard.

« qui par orgueil entreprent querelle ou guerre sur « autruy, supposé qu'il vaincque et viengne au dessus, « ne doit pas estre nommé victorien, mais tirant ou « persecuteur. Et c'est quant au premier point que « j'avoye proposé dire devant vous.

« Au second point, touchant la querelle qui est « menée par envye, vueil proceder en brief, adfin que « mes parolles ne vous ennuyent. Envye à propre- « ment parler est la droitte nourrisse[1] de hayne, « et n'est autre chose fors ire endormye soubz dissi- « mulacion. Et bien vous asseure que la guerre, qui « au commencement se engendre par envye, est la « plus perilleuse, et s'en ensieut plus d'inconveniens « que d'autres guerres. Par elle nous avons veu mainte « noble maison desheritée et mise au neant; par elle « a esté la noble maison de France en si grant dan- « gier qu'il n'est mestier du reciter[2]. Et certes ceste « envyeuse guerre a tousjours mauvaiz commence- « ment, pire moyens et aussi très mauvaise fin et « s'engendre entre les princes et seigneurs d'une « mesme auctorité, et le plus souvent entre les parens. « Car c'est sa nature de tousjours voulloir desjoindre « ce qui est le plus joinct et uny. Et, quant le deable « veoit qu'il ne puet autrement ouvrir la voye de dis- « cention, il mect en termes ceste furie[3] infernalle « par le moyen de flaterie ou d'ambicion. Et vraye- « ment ceux qui sont les plus fors en ceste querelle, « sont en la parfin les plus pugnys, quant ilz ont tort « et qu'ils ont commencié ceste guerre contre raison.

1. Var. : « le propre nourrissement. » Éd. Vérard et Lenoir.
2. Allusion aux querelles des Armagnacs et des Bourguignons.
3. Var. : « envye. » B. — « fureur. » C. Éd. Vérard et Lenoir.

« Et, à ce propos, il est trouvé que jadis un grant « roy ou pays d'Asie prinst guerre contre deux freres, « qui tenoient en leur seigneurie l'une des parties de « Inde-la-Myneur et tant s'entre-amoient que jamais « l'un n'eust beu ne mengié sans l'autre, ne ne fust « allé l'un en quelque lieu que ce fust, sans la com- « paignie de son frere. Sy advint qu'ilz furent tous « deux amoureux de deux belles et gratieuses damoy- « selles. Et, quant le roy dessus dit les eut assiégez, « ilz lui demanderent jour de bataille, que voullentiers « il leur octroya[1]. Or vint le jour que la bataille fut « assignée que ces deux freres saillirent en belle et « plaisante ordonnance et tousjours chevaucherent « coste à coste sans desemparer l'un l'autre. Si le « feirent si vaillamment que, pour briefve conclusion, « ilz gaingnerent la journée et leur adversaire s'en- « fouyt et retourna. Neantmoins, ou myllieu de la « bataille, l'un des deux fut tellement pressé par une « tourbe de ses ennemis qu'il fut porté par terre et « en dangier d'estre mort ou prins. L'autre frere, qui « l'amoit autant que soy-mesmes, adventura son « corps et se boutta vaillamment parmy la flotte[2], « tellement qu'il rescouyt et sauva son frere. Quant « vint au soir et ilz furent retournés en leur maison, « ilz firent grant chière. Et, en souppant, commen- « cerent à parler de leurs victoires en la presence de « leurs dames, tellement que l'une d'elles, c'est assa- « voir, la dame de cellui qui avoit rescoux son frere, « le commença à exaulcer et haultement le loer, en

1. Var. : « Et, quant le roi dessus dit fut requis à la bataille, voullentiers la leur octroya. » Éd. Vérard.

2. Var. : « foule. » Id.

« disant qu'il avoit eu le priz et l'honneur de la bataille « et que, se n'eust-il esté, il n'y avoit nul remede que « son frere ne fust mort ou prins. Et tellement parla « et aguillonna l'autre dame par son langaige qu'elle « se prinst à dire qu'elle disoit mal et qu'il n'en estoit « riens, mais avoit le moins fait et plus villainement « que l'autre, qui, par sa hardiesse, s'estoit bouté[1] et « meslé parmy les adversaires. Et tant parlerent « qu'elles vindrent au desmentir. Et adonc la moinsnée « commença à dire à son amy : Me laisserés vous « ainsi desmentir et villenner pour soustenir vostre « honneur? Et tant le flatta qu'il fust esmeu de dire à « l'autre qu'elle se teust ou que il la courrouceroit. « Adonc son frere respondit qu'elle ne laisseroit pas à « dire verité pour lui. — Comment, dist le moinsné, « vous me voullés donner blasme pour vous attribuer « louenge! Je vous ose bien dire que je me y suis « aussi bien porté comme vous et suys prest, quant « vous vouldrés, d'esprouver de mon corps qui sera « le plus vaillant de nous deux. L'autre ne le daigna « reffuser et baillerent leur gaige de bataille, telle- « ment qu'ilz combatirent le lendemain. Et puis, par « cas de fortune et d'aventure, l'aisné percha l'autre « de sa lance soubz la visière et entra jusques au cer- « vel; si le tua. Et, quant il vit son frere mort, il eut « si grant desplaisir qu'il ne sçavoit comment se ven- « gier synon sur lui-mesmes. Et, en la fureur où il « estoit, s'en retourna et fist brusler les deux damoy- « selles, par qui ceste envye et ceste guerre estoit

1. Var. : « qu'elle disoit mal et qu'il n'avoit ne plus ne moins fait que l'autre, qui s'estoit bouté, etc... » A.

« meu entr'eulx. Quant il eut ce fait et il congnut « qu'il avoit tué son frere et fait mourir sa dame, qu'il « aymoit autant que soy meismes, il entra en si grant « frenesie et desplaisir de cueur que il se desespera « et se tua lui-meismes. Or ces deux damoiselles pevent « avoir nom l'une ambicion, et l'autre, c'est-à-dire la « moinsnée, se peut nommer flaterie. Ainssi appert à « quelle fin furent menées ces deux damoyselles et ces « deux freres, qui estoient si beaulx, si bons et vail- « lans, et par envye. Appert aussi comme ambicion « et flatterie, qui en estoient cause, en emporterent « la paste au four. Par envye tua Caym son frere Abel, « qui fut la première guerre du monde. Par envye « ont esté puis pou de temps les princes de ce « royaume en grand dissimulacion et discention[1]. « Pour ce il est conclud que tout homme qui prend « guerre ou querelle par envye est deshonnourable- « ment diffamé et destruit à la parfin. Et c'est quant « au second point touchant ceste matière.

« Le tiers point et darrenier sera de la guerre et « discention, qui se commence par avarice; et je le « feray court et le prouveray par exemples. Il est « assavoir que avarice est rachine et commencement « de tous maulx et celle qui plus adveugle les yeulx « de l'homme. Et par elle ont esté, ou temps passé, « maintes guerres et maintes querelles perdues vil- « lainement, comme il est recité en la Bible d'un des « roix d'Orient qui vint assaillir Jherusalem pour avoir « les joyaulx et les richesses du Temple. Il est aussi « trouvé es hystoires de la fondacion de Romme que

1. Allusion à la guerre du Bien Public.

« appellé tirant que victorien, et en la fin lui en mes-
« chiet. Si voit-on tousjours les orgueilleux estre
« deceux, parce qu'ilz entreprennent plus que leur
« povoir ne puet acomplir; et par ainsi sont-ilz abu-
« sez ne jamais ne viennent à bonne fin. Et, combien
« que aucuneffois Dieu permette qu'ilz acquièrent et
« conquièrent injustement plus que de raison, si est-
« ce adfin qu'ilz soient uneffoiz plus soudainement et
« de plus hault trebuchiés, et que les autres, qui sont
« en disposition de grace, se recongnoissent à l'exemple
« et à l'enseignement d'eulx et par cela soient corri-
« giés. Car la pugnition des mauvais est faitte à l'eru-
« dittion des bons. Pour ce voullut Dieu demonstrer
« aux Phillistiens l'effect de leur folle et orgueilleuse
« entreprinse, quant, par presumpcion de force et de
« grant multitude de gens, ilz cuidoient destruire et
« mettre à neant le peuple de Judée, qui lors estoit
« gouverné soubz la main de Saul. Pareillement, ou
« temps de Judas Macabeus, le roy de Babillonne,
« qui s'estoit efforcé de destruire le petit pueple d'Is-
« rael, fut rebouté et convaincu et à la fin constraint
« de fermer allyances avec icellui Judas. N'est-il aussi
« evident par Holofernes, connestable du grant Nabu-
« godonnosor, en son vivant roy des Assiriens? Lequel
« Holofernes cuida subjuguer tout le monde et le
« mettre soubz la main de Nabugodonnosor. Mais il
« failly à ses entreprinses et eut la teste trenchée par
« une femme appellée Judich.

« A ce propos pourroye reciter histoires sans nombre
« escriptes tant es rommains et cronicques des anciens
« que ailleurs. Mais la chose seroit trop longue, et
« pour tant suffist-il assés des trois exemples dessus

« dits, qui sont trouvés en la Saincte Escripture. Par « ce et par pluseurs autres raisons, il est tout notoire « et evident que ceulx qui par orgueil si entreprennent « guerre sur autruy, sont souvent frustrez de leur « intencion. Pour ce dit-on en ung proverbe : Tost « voyons-nous l'orgueilleux surmonté. Et, s'il advient « par aucune adventure qu'ilz parviengnent à l'acom- « plissement de leur desir et qu'ilz soyent hault eslevés « et exaulcés en grant estat, neantmoins tousjours leur « advient-il quelque esclandre[1] et en la parfin mal « adventure.

« Nous lisons aussi d'Alexandre le Grant qu'il « conquesta et subjugua tout le monde ou la plus « part ; mais après il fut empoisonné par l'un de ses « familliers et n'eut aucun enffant ou hoir de son corps « à qui sa conqueste prouffitast. Jules Cesar, qui aussi, « selon l'oppinion des saiges, vainquit et subjugua le « vertueux Pompée plus par orgueil et advenement « de fortune que de justice ou equallité[2] de guerre, fut « à la fin murdry ou Cappitolle de Romme par les « greffes de Brutus[3] et d'autres senateurs. Pour ce « doyvent les gens de guerre ensieuvyr à leur povoir « bonnes querelles ; et ce qu'ilz entreprennent, le « doivent executer en grant humilité et soubz la crainte « de Dieu.

« Pourtant je le vous dy, Jouvencel ; car vous « estes jeune et aucuneffois les couraiges des jeunes « gens se eslièvent et enorgueillissent par ung pou de « prosperité, comme par avoir or ou argent, richesses

1. Var. : « escandele. » B.
2. Var. : « equité. » A.
3. Var. : « Junius Brutus. » Éd. Vérard.

« ou parens puissans et autres dons de fortune, les « autres pour vaillance, science, entendement ou force, « ou autres biens de nature. Et certes ilz sont en « grant dangier, quant ilz s'en tiennent trop fiers et « orgueilleux, que Dieu ne leur monstre[1] qu'ilz n'ont « riens leur. Et, combien que ceulx de qui je parle, « especiallement Alexandre, ait acquis grant renommée « et grant los envers le monde, touteffois dit-on com- « munement que la fin couronne ou advillist l'euvre. « Et, en parlant veritablement, veu qu'il voulloit avoir « le sien et l'autruy, on le povoit plus amplement[2] « appeller persecuteur ou tirant que empereur ou « triumphant.

« A ce propos est recitée une exemple ou tiers « livre des fables des phillosophes et ou quart livre « de la Cité de Dieu, fait par monseigneur sainct « Augustin, ou quatriesme chappitre : que le roy « Alexandre prinst et apprehenda une fois ung piratte, « autrement larron ou escumeur de mer, lequel il « interroga et demanda pourquoy il frequentoit la « mer si continuellement. Et l'autre lui respondit que « pour telle cause, comme Alexandre frequentoit et « serchoit le monde et la terre, par semblable cause « il frequentoit la mer. Mais pour ce, dist-il, Alexandre, « que tu as grant habondance de pueple et grant mul- « titude de navires[3], on t'appelle empereur; mais « pourtant que je n'ay que une petite nef[4] et n'ay pas

1. Var. : « que Dieu ne les punisse et qu'il ne leur montre, etc. » Éd. Vérard et Lenoir.

2. Var. : « Justement. » C. D. F.

3. Var. : « grant multitude de richesses et de navires. » Éd. Vérard.

4. Var. : « fuste. » B. Éd. Vérard.

« grant compaignie, on m'appelle larron. Toutefois « tu scez que autant ay-je de droit en ce que je puis « prendre et pillier parmy la mer en grant crainte et « en grant povreté, comme tu as en tout le monde que « tu vuelx conquester en grant orgueil et prosperité. « Saches que, se Alexandre estoit prins tout seul sur « la mer, il seroit appellé larron. Et, se Dyomedes « avoit grant habondance de gens et le monde me « craindist et doubtast comme toy, je seroye appellé « empereur. (Si avoit le larron nom Dyomedes.) Puis « dist : Saches, Alexandre, que plus tu enffraincts et « corromptz justice, en prenant l'autruy magnifeste- « ment et de force, que je ne fay, en desrobant secre- « tement et prenant sur autruy ung pou de chose pour « soustenir ma vye. Je suys aucunement à excuser ; « car povreté et neccessité m'y constrainct. Mais toy « du tout es à blasmer et à acuser ; car tu t'en pour- « roies bien passer et le fais par orgueil et presump- « tion. Et les lois que j'enfrains par crainte et par « paour, tu les persecutes [1] par oultrecuidance. Tu « n'es pas doncques empereur, mais persecuteur. Se « fortune m'avoit donné de ses biens tellement que je « peusse vivre honnourablement, j'auroye suffisance. « Tu as tout et si ne puelx assez avoir. — Par ces « parolles fut meu Alexandre à lui constituer estat et « le fist chevallier ; puis vesquit bien et honnourable- « ment. Pour tant appert, messeigneurs, que cellui

1. Var. : « Les fais que je fais sont par constrainte et par paour ; tu les persecutes, etc. » B. C. — « Les lieux et les gens que je prens par contrainte, par paour et par necessité, tu les persecutes, etc. » Éd. Vérard et Lenoir. — « Les lois que je fuis par crainte, etc. » F.

« qui par orgueil entreprent querelle ou guerre sur « autruy, supposé qu'il vaincque et viengne au dessus, « ne doit pas estre nommé victorien, mais tirant ou « persecuteur. Et c'est quant au premier point que « j'avoye proposé dire devant vous.

« Au second point, touchant la querelle qui est « menée par envye, vueil proceder en brief, adfin que « mes parolles ne vous ennuyent. Envye à propre- « ment parler est la droitte nourrisse[1] de hayne, « et n'est autre chose fors ire endormye soubz dissi- « mulacion. Et bien vous asseure que la guerre, qui « au commencement se engendre par envye, est la « plus perilleuse, et s'en ensieut plus d'inconveniens « que d'autres guerres. Par elle nous avons veu mainte « noble maison desheritée et mise au neant; par elle « a esté la noble maison de France en si grant dan- « gier qu'il n'est mestier du reciter[2]. Et certes ceste « envyeuse guerre a tousjours mauvaiz commence- « ment, pire moyens et aussi très mauvaise fin et « s'engendre entre les princes et seigneurs d'une « mesme auctorité, et le plus souvent entre les parens. « Car c'est sa nature de tousjours voulloir desjoindre « ce qui est le plus joinct et uny. Et, quant le deable « veoit qu'il ne puet autrement ouvrir la voye de dis- « cention, il mect en termes ceste furie[3] infernalle « par le moyen de flaterie ou d'ambicion. Et vraye- « ment ceux qui sont les plus fors en ceste querelle, « sont en la parfin les plus pugnys, quant ilz ont tort « et qu'ils ont commencié ceste guerre contre raison.

1. Var. : « le propre nourrissement. » Éd. Vérard et Lenoir.
2. Allusion aux querelles des Armagnacs et des Bourguignons.
3. Var. : « envye. » B. — « fureur. » C. Éd. Vérard et Lenoir.

« Et, à ce propos, il est trouvé que jadis un grant « roy ou pays d'Asie prinst guerre contre deux freres, « qui tenoient en leur seigneurie l'une des parties de « Inde-la-Myneur et tant s'entre-amoient que jamais « l'un n'eust beu ne mengié sans l'autre, ne ne fust « allé l'un en quelque lieu que ce fust, sans la com- « paignie de son frere. Sy advint qu'ilz furent tous « deux amoureux de deux belles et gratieuses damoy- « selles. Et, quant le roy dessus dit les eut assiégez, « ilz lui demanderent jour de bataille, que voullentiers « il leur octroya[1]. Or vint le jour que la bataille fut « assignée que ces deux freres saillirent en belle et « plaisante ordonnance et tousjours chevaucherent « coste à coste sans desemparer l'un l'autre. Si le « feirent si vaillamment que, pour briefve conclusion, « ilz gaingnerent la journée et leur adversaire s'en- « fouyt et retourna. Neantmoins, ou myllieu de la « bataille, l'un des deux fut tellement pressé par une « tourbe de ses ennemis qu'il fut porté par terre et « en dangier d'estre mort ou prins. L'autre frere, qui « l'amoit autant que soy-mesmes, adventura son « corps et se boutta vaillamment parmy la flotte[2], « tellement qu'il rescouyt et sauva son frere. Quant « vint au soir et ilz furent retournés en leur maison, « ilz firent grant chière. Et, en souppant, commen- « cerent à parler de leurs victoires en la presence de « leurs dames, tellement que l'une d'elles, c'est assa- « voir, la dame de cellui qui avoit rescoux son frere, « le commença à exaulcer et haultement le loer, en

1. Var. : « Et, quant le roi dessus dit fut requis à la bataille, voullentiers la leur octroya. » Éd. Vérard.

2. Var. : « foule. » Id.

« disant qu'il avoit eu le priz et l'honneur de la bataille « et que, se n'eust-il esté, il n'y avoit nul remede que « son frere ne fust mort ou prins. Et tellement parla « et aguillonna l'autre dame par son langaige qu'elle « se prinst à dire qu'elle disoit mal et qu'il n'en estoit « riens, mais avoit le moins fait et plus villainement « que l'autre, qui, par sa hardiesse, s'estoit bouté[1] et « meslé parmy les adversaires. Et tant parlerent « qu'elles vindrent au desmentir. Et adonc la moinsnée « commença à dire à son amy : Me laisserés vous « ainsi desmentir et villenner pour soustenir vostre « honneur? Et tant le flatta qu'il fust esmeu de dire à « l'autre qu'elle se teust ou que il la courrouceroit. « Adonc son frere respondit qu'elle ne laisseroit pas à « dire verité pour lui. — Comment, dist le moinsné, « vous me voullés donner blasme pour vous attribuer « louenge! Je vous ose bien dire que je me y suis « aussi bien porté comme vous et suys prest, quant « vous vouldrés, d'esprouver de mon corps qui sera « le plus vaillant de nous deux. L'autre ne le daigna « reffuser et baillerent leur gaige de bataille, telle- « ment qu'ilz combatirent le lendemain. Et puis, par « cas de fortune et d'aventure, l'aisné percha l'autre « de sa lance soubz la visière et entra jusques au cer- « vel; si le tua. Et, quant il vit son frere mort, il eut « si grant desplaisir qu'il ne sçavoit comment se ven- « gier synon sur lui-mesmes. Et, en la fureur où il « estoit, s'en retourna et fist brusler les deux damoy- « selles, par qui ceste envye et ceste guerre estoit

1. Var. : « qu'elle disoit mal et qu'il n'avoit ne plus ne moins fait que l'autre, qui s'estoit bouté, etc... » A.

« meu entr'eulx. Quant il eut ce fait et il congnut « qu'il avoit tué son frere et fait mourir sa dame, qu'il « aymoit autant que soy meismes, il entra en si grant « frenesie et desplaisir de cueur que il se desespera « et se tua lui-meismes. Or ces deux damoiselles pevent « avoir nom l'une ambicion, et l'autre, c'est-à-dire la « moinsnée, se peut nommer flaterie. Ainssi appert à « quelle fin furent menées ces deux damoyselles et ces « deux freres, qui estoient si beaulx, si bons et vail- « lans, et par envye. Appert aussi comme ambicion « et flatterie, qui en estoient cause, en emporterent « la paste au four. Par envye tua Caym son frere Abel, « qui fut la première guerre du monde. Par envye « ont esté puis pou de temps les princes de ce « royaume en grand dissimulacion et discention[1]. « Pour ce il est conclud que tout homme qui prend « guerre ou querelle par envye est deshonnourable- « ment diffamé et destruit à la parfin. Et c'est quant « au second point touchant ceste matière.

« Le tiers point et darrenier sera de la guerre et « discention, qui se commence par avarice; et je le « feray court et le prouveray par exemples. Il est « assavoir que avarice est rachine et commencement « de tous maulx et celle qui plus adveugle les yeulx « de l'homme. Et par elle ont esté, ou temps passé, « maintes guerres et maintes querelles perdues vil- « lainement, comme il est recité en la Bible d'un des « roix d'Orient qui vint assaillir Jherusalem pour avoir « les joyaulx et les richesses du Temple. Il est aussi « trouvé es hystoires de la fondacion de Romme que

1. Allusion à la guerre du Bien Public.

« jadis, une espace de temps après que le roy Eneas « eut subjugué les Ytalies et prinse la fille du roy Latin « en mariage, après aussi que son fils Jullius eut « regné trente ans ou païs, advint que deux freres « furent nez à Romme, qui pour lors estoit dicte « Neufve-Troye, dont l'un fut nommé Remus et l'autre « Romullus. Si furent nourris aux champs et allaictiés « du laict d'une loupve[1]. Mais, pour abregier, il advint, « comme l'istoire le porte, que en leurs mains escheut « la seigneurie et gouvernement de la cité. Si par- « tirent entr'eulx lequel auroit le gouvernement. Le « premier an, le sort advint à Romullus ; et, quant il « se vit au-dessus de son frere, il se pourpensa de le « faire mourir, pour usurper la seigneurie totalle et « adfin que, l'an ensieuvant, il ne fut destitué du gou- « vernement. Ainsi prist-il guerre contre son frere par « grant avarice et le fist mourir. Mais après il morut « meschamment. — J'ay aussi ouy reciter l'exemple « d'un nommé Jugurte, roy des Numidiens[2], lequel « estoit bastard, lequel avoit pluseurs vertus et biens, « comme racompte Salustes. Neantmoins il fist mourir « les deuz enffans legitismes de son pere et en des- « confit l'un en bataille, qui estoit nommé Iampsal, « par avarice d'avoir le royaume. Mais en la fin il fut « desconfit par les Rommains. L'istoire en est belle, « mais trop longue seroit à racompter.— Pareillement

1. Var. : « Si furent nourriz à l'ostel d'une femme commune, que on nomme Lupana pour ce qu'elle ravit la substance des hommes; et pour ce la figurent les poëtes en une louve, et c'est ce qu'on dit qu'ilz furent alaictez d'une louve. » A.

2. Var. : « Myrmidiens. » A. B. D.

« recite Stace, en son livre de Thebes[1], de deux freres « qui, par avarice d'avoir le royaume de Thebes, « eurent guerre l'un contre l'autre, dont le pere eut « telle desplaisance que lui-mesmes se creva les yeulx ; « et en la fin furent tous deux destruits, ainsi comme « l'histoire le racompte plus amplement. — Par ava- « rice Judas trahy son maistre ; et aussi il est assés « commun et notoire que mal lui en advint.

« Ainsi appert, messeigneurs, que ceux qui com- « mencent la guerre par avarice, par envye ou par « orgueil, dechéent, en la parfin, de leur intencion. Et « pour ce, Jouvencel, que nous vous avons mys et « ordonné pour le chief de nostre guerre, pour Dieu ! « je vous prie pour tous les autres que ne soyés deceu « ou surprins par aucuns de ces trois pechiés et mau- « vais vices. Car, se ainsi estoit, vous seriés aisé à « desconfire et tourneroit à la fin vostre fait à neant. « Et me pardonnerés, se tant j'ay parlé ; car la bonne « amour et affection que j'ay à vous, me constrainct « de vous amonnester[2] à bien faire. »

Ainsi parla le Cappitaine, dont le Jouvencel et tous les autres le mercièrent moult grandement. Et en cecy est terminée la fin de ce present chappitre.

1. La *Thébaïde* de Stace, poème épique sur la guerre entre Étéocle et Polynice.
2. Var. : « monstrer. » B.

CHAPPITRE VII.

Cy[1] *parle comment l'entreprinse faicte par le Jouvencel et autres sur la dicte ville d'Escallon fut executée, et comment saigement entreprendre fait bien executer.*

Saigement entreprendre fait bien executer. Car le principal point de toute la guerre, c'est après Dieu la discretion du chief. Car, se le chief n'est discret et moderé, à paine fera-il chose qui vaille, ne lui, ne ceulx qui sont en sa conduitte. Mais, pour venir à propos, après les parolles precedentes, le Cappitaine commença à racompter l'entreprinse que le Jouvencel avoit devisée[2]. Si fist appeller le sire de Rocqueton[3], Jehan Hamon et Gallebrun, et leur dist : « Messeigneurs, « vecy le Jouvencel, qui a advisé une entreprinse sur « Escallon, qui est bien faisible et en laquelle nous « pourrons avoir grant honneur, ce me semble, et

1. Si le *Jouvencel* était écrit dans l'ordre chronologique, cette entreprise sur Escallon devrait être placée tout à fait au commencement de la seconde partie. En effet, le *Commentaire* (VI) nous apprend que la prise d'Escallon (Marchenoir) aurait eu lieu lorsque Jean de Bueil guerroyait dans le Bas-Maine avec Lahire, alors capitaine de Vendôme, en 1427. Mais, ainsi que nous l'apprend l'auteur du *Commentaire* (XXI), Jean de Bueil faisait ce qu'il pouvait pour qu'on ne reconnût rien au livre qu'il écrivait. « Ainsi estoient les chouses meslées l'une parmy l'autre. »

2. Var. : « avoit precogitée et devisée. » Éd. Vérard. — « et advisée. » Éd. Lenoir.

3. Dans le ms. A. en marge : « Qui est à dire : Raneton. » Voir p. 3.

« aussi prouffit. Et, pour abregier, je vous diray l'en-
« treprinse adfin que, se elle est bien, que chacun se
« dispose de executer sa charge. Premièrement vous
« congnoissés tous Escallon et sçavés que devant il y
« a pailles et fumyers, qui sont boutez hors des estables
« des cureurs de chevaulx; et là vous povés mettre
« deux cens hommes, sans ce que personne les voye ne
« apparçoyve ou sente. Car jamais ne les descouvre-
« ront. Et le Jouvencel et Gervaise seront atout trois
« cens hommes à cheval en la tousche du hault, que
« vous sçavés, et se vendront mettre après ma queue.
« Car je iray devant atout soixante hommes courir
« jusques à la barrière au matin, et ne faiz point de
« doubte que je ne les tire à l'escarmouche jusques
« aux champs bien avant; et chacun fera son person-
« naige, ainsi que le Jouvencel vous dist ersoir, comme
« je croy. » — « Vous dittes bien, dist monseigneur
« de Rocqueton, Cappitaine. Mais encorres ay-je pensé
« une chose plus avant; car il y a une barrière à l'en-
« trée du grant chemin, qui vient à l'entrée de la
« porte, qui est fossoyée de deux costés, là où ilz se
« pevent retraire; et, s'ilz gaignent celle barrière, vous
« ne leur feriez jamais mal. Mais j'ay advisé sur ce
« une subtillité que vous diray. Il me semble que,
« quant nous nous yrons mettre ou fumyer, qu'il sera
« bon que je y aille avec une lyme sourde, qui soit
« emmanchée de plomb, pour sayer ceste barrière.
« De cire la ressouldray; puis recouvrerai la cire de
« terre tellement que nul ne s'en apparcevra. Et,
« quant le Jouvencel, Gervaise et les gens de cheval
« vendront hurter à ceste barrière, ilz la rueront juz
« et entreront pesle-mesle avecques les ennemys, et

« nous d'autre costé. Ainsi nous les defferons, se Dieu « plaist[1]. » — « Vous dittes moult bien, dist le Cap- « pitaine[2]. C'est moult bien advisé. Vous y avez pensé ; « vous estes du mestier et de tout temps vous l'avez « experimenté. Il fait bon de parler souvent des choses, « quant on en a à faire ; car tousjours en parlant y « aprent l'en quelque chose. Vecy la tierce fois que « nous avons parlé de ceste entreprinse et tousjours « y avons trouvé quelque chose meilleure que devant. « Or, allons ! De par Dieu, nostre entreprinse est « bien entendue, ainsi qu'il me semble. Le Jouvencel « dist qu'il est seur des gardes. Partons demain au « soir et ne le faisons plus long, puisqu'il est parlé ; « car, par la longueur, la chose pourroit estre ventil- « lée. » Puis dist chacun : « Vous dites bien, Cappi- « taine. A demain le vous mets[3]. »

Et le lendemain allerent ouyr la messe ; puis se trouverent ensemble et dirent ainsi : « Nous parlasmes « hier très bien de nostre entreprinse ; mais nous ne « conclusmes point qui garderoit la ville jusques à « nostre retour. » — « Adonc, dist le Cappitaine[4], le « Mareschal[5] est blecié et est ou lict. Qui vous « semble qui doyve demourer[6] ? » Lors dirent les « compaignons : « Nous en avons parlé ensemble et « sommes tous d'opinion que Piètres et Foulliers gar-

1. Ce stratagème est historique. (Voir *Commentaire*, VI.)
2. Ms. A. en marge : « Lahyre. »
3. Var. : « A demain sans faillir. » Éd. Vérard et Lenoir.
4. Var. : « dist le Jouvencel au Cappitaine. » B.
5. En marge dans le ms. A. : « Le Mareschal est messire Guy de Fromentières. » (Voir p. 3.)
6. Var. : « Que vous en semble ? Ne doit-il pas demourer ? » Éd. Vérard et Lenoir.

« deront bien la place par le conseil du Mareschal, « aussi que Piètres se congnoist en eschielle, comme « vous sçavés. » Finablement tous furent de ceste oppinion ; puis conclurent tous d'une oppinion de monter à cheval à la porte fermant et faire partir leurs gens à pié devant et mettre gardes aux portes, que nul ne saillist par quoy les ennemys peussent sçavoir leurs nouvelles.

A l'heure de la retraicte, devers le soir, que les portes furent fermées et les gardes mises, ainsi l'esmeulte du partement se fist en la ville. Et mirent le sire de Roqueton et leurs gens à pié devant, qui povoient bien avoir gaignié deux lieues de terre avant que ceulx de cheval partissent. Après le sire de Roqueton mist trois cens[1] hommes à pié pour monter derrière les hommes à cheval, quant ilz seroient en embusche, ainsi qu'il avoit esté devisé. Et tant firent que le sire de Roqueton arriva, ainsi qu'il devoit, et saya la barrière bien et subtillement. Puis mist les gens ou fumyer, ainsi que appointé avoit esté. Et d'autre part partit le Cappitaine[2] et entra en son embusche ; et le Jouvencel avec toute leur route ung pou devant ; et ne sejourna gueres le Jouvencel, que le jour ne poingnist. Et atant les portes de la ville ouvrirent et saillirent hors paiges, femmes et chiens, et allerent veoir les fossez, les hayes, les buyssons, les caves, de devant la place, sçavoir s'ilz trouveroient riens ; et point ne se prenoient garde du fumyer ; et rapporterent qu'il n'y avoit riens. Et sur ce tantost

1. Var. : « quatre cens. » Éd. Vérard.
2. Ms. A. en marge : « Lahyre. »

après chascun envoya ses chevaulx boire; chascun alla à son esbat.

Le cappitaine de Crathor[1], qui estoit bon homme d'armes et subtil, dist au Jouvencel : « Je croy qu'il « est temps que je coure; tout est aux champs. Je « voy toutes ces prairies toutes plaines de gens, de « chevaulx et de bestiail. Si je musoie plus, nos gens « pourroient estre descouvers. Faittes monter tous « ces compaignons à pié derrière ceulx de cheval; car « il fault que vous ne arrestés gueres après moi; et « sceurement vous verrés tantost bon esbatement. » — « Croyés, Cappitaine, dist le Jouvencel, que nous « ferons nostre dilligence, tellement que en nous « n'aura point de deffaulte, se Dieu plaist. »

Ainsi partit le Cappitaine avec ses soixante compaignons, et vint au plus couvert qu'il peust jusques à la barrière. Et puis remonta contre le pré, là où estoit[2] la multitude des chevaulx et des gens, et se fourre parmy et prent à dextre et à senestre. Chascun qui le vit des ennemys, sault à pié et habandonne son cheval. Qui veist varlets et pages fuyr, femmes crier, à qui il n'eust rien cousté, en eust voullentiers ri.

Tantost l'eschauguete sonna atout; chacun saillit à la barrière pour rescourre[3] son cheval. Le cappitaine de Crathor, qui fut rusé et saige, fist semblant d'avoir grand paour et hastoit ses gens à ce qu'il povoit, et laissa courre deux ou trois chevaulx, faignant qu'il ne les povoit emmener de haste qu'il avoit. Ainsi furent plus chaulx ceux d'Escallon de saillir, et tant qu'ilz

1. Ms. A. en marge : « Guillaume de Bressay. »
2. Var. : « là où il voit. » A. C. D.
3. Var. : « recouvrer. » B. Éd. Vérard.

vindrent à pié et à cheval bien grant nombre jusques encontre le cappitaine de Crathor, tant qu'il lui sembloit qu'il deust estre perdu; et, comme par une grant constraincte, tourna ung coup, puis se remist en fuitte, comme cellui à qui il ne tenoit pas semblant fors de soy sauver. Ainsi ceulx d'Escallon estoient tousjours plus chaulx de sieuvyr le cappitaine de Crathor, qui estoit moult subtil homme. Et advisa bien l'heure qu'il estoit de faire saillir les embusches, fist sonner sa trompette certain son, qui estoit enseigné au Jouvencel et au sire de Roqueton[1]. Et adonc dist le Jouvencel à Gervaise : « Oyez la trompette du Cappi-« taine qui sonne; j'entens moult bien qu'il est temps « de saillir. » — « Aussi est-il[2], dist Gervaise. Vecy « tous nos gens montez. Si saillez quant il vous « plaira. »

Ainsi saillirent le Jouvencel et Gervaise à cheval et les compaignons de pié monterent derrière eulx et n'oublièrent riens de ce qui avoit esté appointé. Ainsi[3]

1. Var. : « qui estoit devisé entre eulx. » Éd. Vérard.

2. Var. : Aussi fais-je. » Id.

3. Ici commence dans le ms. B. une version toute différente de celle des autres manuscrits. Elle contient le récit d'un autre fait d'armes que nous identifierons plus loin. Voici le texte de cette variante :

« Ainsi vindrent et chargerent sur ceulx d'Escallon qui ne véoient que trois cens chevaulx et ne véoient point les trois cens hommes de pié, qui derrière eulx estoient. Si approucherent; et, quant ilz furent au joindre, les dits trois cens hommes de pié descendirent et se mirent à pié et en bataille à la pente tirant vers la ville. Et, quant ceulx de la ville, qui estoient issus, veirent ce, si furent moult esbahis et dirent l'un à l'autre : « Comment dea! il « n'y a homme à cheval. Certes, firent-ilz, nous doubtons bien « l'entreprinse. » Adoncq envoyèrent en la ville dire que tout saillist.

vindrent et chargerent sur ceulx d'Escallon, qui ne véoient que trois cens chevaulx et ne véoient point les

« Et ainsi approucherent soudainement le Jouvencel et sa compaignye sur ceulx de la ville avec le Cappitaine et aussi les gens de pié, tellement que ceulx de la ville se mirent en fuite devers la ville, là où ilz trouverent le sire de Roqueton et les deux cens hommes à pié, qui ou fumier estoient, qui bien les recueillirent et mirent juz la barrière et entrerent avecques eulx pesle-mesle en la ville, tant que ledit sire de Roqueton fust maistre de la porte et tellement que le cappitaine de Crathor et le Jouvencel entrerent pareillement et mirent par la ville leurs ennemys en fuyte. Et, pour ce qu'il y avoit une grosse rivière entre eulx, ceulx d'Escallon, au moins la pluspart, s'enfuirent et se sauverent. Et pour ce, par bien et saigement commencer et bien executer, fait tout venir à bonne fin. Et est par ce point finy et determyné l'effect de ce present chappitre. »

CHAPPITRE VIII.

Comment le Jouvencel et sa compaignie, etc.

« Après la bonne fortune et adventure envoyée au cappitaine de Crathor, au Jouvencel et au sire de Roqueton, de la conqueste et prinse de la ville d'Escallon, laisserent la garde de la place au dit seigneur de Roqueton et y mirent garnison et s'en retournerent à Crathor.

« Et, eulx estans à Crathor, leur vint nouvelles que plusieurs seigneurs, leurs ennemys, estoient venus mettre le siège devant une ville de leur party nommée Sardine. Et leur avoient fait assavoir ceulx de Sardine qu'ilz leur envoyassent secours. La matière fut mise sur les rencz es presences des messaiges de Sardine, qui dirent qu'ilz ne se soussioient point de retourner en la ville[1] et y entrer à toutes heures pour deux ou trois hommes seullement.

« Adonc parla le cappitaine de Crathor et dist ainsi au Jouvencel, à Gervaise, au Mareschal et à Piètres : « Nos ennemys sont en « aguet sur eulx et n'est ja mestier que nous leur fassons assavoir « par messaiges nostre venue. Mais convient pour bien ouvrer

1. C'est-à-dire, qu'ils n'auraient nul souci pour rentrer en ville, qu'ils le feraient sans peine.

trois cens hommes de pié, qui estoient derrière yceulx; ne aussi point ne veoient le sire de Rocqueton et sa

« que nous-meêmes leur en portons les nouvelles. Car à gens, qui « tiennent siège, ne leur doit point faire assavoir, synon au com- « batre et à la chasse et promptement. Puisque ainsi est que ces « messaiges bien entreront dans la ville, il fault faire de deux choses « l'une. Jouvencel, vous aurez la charge de aller lever le siège avec « le Mareschal, Piètres et Gervaise Nardereau, et autres deux cens « lances et trois cens archiers. Ce sera assez avec l'ayde que vous « pourrès avoir de la ville par le moyen que je vous diray. Vous, « messagiers, dirés au cappitaine de Sardine qu'il face tenir prests « et en armes IIIIc hommes de pié et que, samady la nuyt dont « il est mardy[1], nostre gent sera près de l'ost et du siège, et « trouveront moyen de faire passer deux hommes à nage la rivière « au dehors de la ville de l'autre costé; lesquelz deux hommes, « en cest autre costé où le siège ne sera point, metteront le feu « en une maison. Et, quant cellui feu sera esprins, ceulx de Sar- « dine pourront ouvrir la porte de deça et issir quatre cens hommes « de pié, qui vendront de front sur le siège sans gueres de bruyt. « Et le Jouvencel, monseigneur le Mareschal, Gervaise et tous « nos gens et leur traict arriveront dessus le dit siège. Et ainsi « sera le dit siège prins des deux costez et de nuyt; par quoy « ceulx du siège ne sçauront où courir, ou devers la ville, ou devers « les champs, et n'est pas possible que par ce point le siège ne « soit levé; et si gardez bien que aiez quelque cincquante « hommes bouteffeux que incontinent qu'ilz verront l'assemblée, « qu'ilz mettent en feu toutes tentes et paveillons et les loges; « car cela espovantera fort l'ost et est l'une des maistrisses à « prendre et lever ung siège et de nuyt, et si hardy homme « de soy abuser au villaige [*sic*]. »

« Cest accord et advertissement fut bien entendu par le Jouvencel, le Mareschal et les autres, qui à tout se accorderent et promirent ainsi le faire, tellement qu'il ne restoit que le partir.

« Quant vint le vendredy après midy, le Jouvencel, le Mareschal, Piètres et Gervaise se mirent en la voye et prindrent deux cens hommes d'armes et trois cens archiers avecques autres gens de guerre, et laisserent Crathor en la garde du Cappitaine. Et tant

1. Cette phrase veut dire probablement : la nuit du samedi de la semaine dont nous sommes au mardi.

compaignie, qui estoient ou fumier. Pourquoy ilz furent fiers et se retirerent ensemble, pas pour pas, jucques à

chevaucherent que celle nuyt de samedy environ mynuyt se trouverent à ung traict d'arc du siège, et prindrent environ à ung quart de lieue le guet du siège et l'emmenerent avec eulx, qui leur fut ung grant cas. Puis firent passer deux hommes noeurs[1] la rivière, qui estoient grosse et parfonde, non pas large; et allerent mettre le feu à deux maisons du costé de la ville. Et ainsi le cappitaine de Sardine, qui estoit en armes, et quatre cens hommes vindrent saillir par leur porte sur ledit siège. Et le Jouvencel et deux cens hommes d'armes avec trois cens archiers se mirent dedens le dit siège avec leurs ennemys pesle-mesle. Et le Mareschal demoura à ung guet atout soixante hommes. Et ainsi ceulx qui estoient ordonnez de brusler les logiz, tentes et paveillons, incontinent firent leur devoir. Et là eussiés vu beau hutin, tellement que, en pou d'heures, l'en eust veu ensemble de ceulx du siège pas cent hommes ensemble qu'ilz ne fussent les ungs mors et les autres en fuyte. Et ainsi, par ceste bonne conduite et à peu de gens, leverent le siège de leurs ennemis, qui estoient plus de six mille hommes. Et alla le Jouvencel, le Mareschal, Piètres et toute la compaignie eulx raffreschir au dit lieu de Sardine, où le cappitaine du lieu et ceulx de la ville leur firent grant chière; et furent honnourablement receuilliz. Et pour ce disoit bien le Cappitaine que, à lever sièges et faire destrousses, ne fault point envoyer le faire sçavoir; mais fault soy-meismes porter le messaige à ses ennemys, et promptement, et non pas par coureurs ne autrement. Aussi est-il une autre manière de coureurs, etc... » comme dans les autres manuscrits. (Voir la suite p. 149.)

Ce récit du ms. B. est celui d'une aventure tout à fait différente de celle racontée dans les autres manuscrits. Il a trop d'analogie avec la narration de la levée du siège de Montargis en 1427 dans Monstrelet (ch. XLI) pour que Jean de Bueil n'ait pas voulu peindre ce fait d'armes. (Voir *Commentaire,* VII.) Sardine signifierait donc ici Montargis.

Le ms. E. et l'édition de Vérard ne donnent pour ce long passage que la leçon suivante, bien courte comparativement aux deux autres :

1. nageurs.

la barrière, et là se tournerent vers le Jouvencel et dirent en eulx-meismes : « N'y a il que cecy? Ainsi « ne demourra il pas qu'il n'y ait ennuyt hutin. »

Et adoncq le cappitaine de Crathor vint et dit au Jouvencel : « Hurtons de poittrine de cheval à la bar- « rière; car vous savez bien qu'elle ne tient point. Et « que ces compaignons saillent tous à pié, qui derrière « vous sont. Et, se Dieu plaist, vous verrés tantost « beau jeu. » Ainsi le fist le Jouvencel; et vindrent tous de grand couraige droit à la barrière. Et les compaignons qui estoient derrière eulx, saillirent à pié. « Quoy dea! dist ung de ceulx d'Escallon, ilz sont « deux à deux sur ung cheval! Veez les cy venir de « grant force et fureur; il y a quelque chose. »

Et sur ces parolles arriva le Jouvencel à la barrière; et la trompette du cappitaine de Crathor sonne encor une foys ung son d'autre façon que celluy qu'elle avoit

« Ainsi vindrent et chargerent sur ceulx d'Escalon qui ne voioient que quatre cens chevaulx et ne voioient pas les IIII cens hommes de pié qui estoient derrière les trois cens hommes à cheval, dont ceulx d'Escalon furent deceuz; car, quant vint à l'aprouchier, ceulx de pié se joignirent avec les deux cens hommes qui estoient ou fumier et le sire de Roqueton, qui saillirent de leur embusche et abatirent la barrière et gaignerent la porte du bolevart; mais ceulx de la ville leverent à grant haste le grant pont de la ville parquoy ceulx d'Escallon garderent leur ville. Et le capitaine de Crator et sa compaignie et le Jouvencel firent à leurs plaisirs de ceulx qui estoient yssus hors de la ville, dont il y avoit plus de trois mille hommes deffendans, qui la plus part furent mors, les autres prins prisonniers et leurs coureurs. Et gaignerent à ceste fois plus de trois mille escus. Ceulx d'Escalon furent deceuz; car ilz cuidoient que ne fussent que coureurs. Mais il est deux manières de coureurs, dont les ungs sont ceulx que on envoye devant une place pour faire saillir ceulx de dedans dehors ou sur un ost, etc. » (Voir la suite p. 149.)

premier sonné. Et le sire de Rocqueton l'entendist moult bien et dist à Jehan Hamon et à Gallebrun : « Il « fault saillir. Veez-là l'enseigne du Cappitaine. » Ainsi saillirent de ce fumier à grant diligence. Et ceulx d'Escallon les advisent, qui tournent les visaiges pour les regarder.

Adoncq le cappitaine de Crathor, le Jouvencel et Gervaise heurtent la barrière de poitrine de cheval et la portent par terre et entrent pesle-mesle sur ceulx d'Escallon, et leurs gens de pié quant et eulx, et le sire de Rocqueton d'autre part, qui faisoit grant diligence.

Ainsi tournerent ceulx d'Escallon en fuite et furent chacez tuant et prenant jusques au bollevard. Que vous dyrai-je? Toute la garnison fut morte ou prise à ceste entreprise. Et s'en tournerent le cappitaine, le Jouvencel et leurs compaignons à grant joye à Crathor, où ilz furent moult grandement repceuz du Mareschal, de Piètres, de Foulliers et de tous ceulx de la ville, tant gens de guerre que gens de ville. Et tantost aprez fut grant renommée de ceulx de Crathor, tant entre amiz que ennemiz[1].

Par ces choses est esprouvé ce que dit est au commencement de ce chappitre, c'est assavoir, que saigement entreprendre fait bien executer. Et en cecy est trouvée[2] la fin de ce present chappitre.

1. Cette prise de Marchenoir eut lieu non sur les Anglais mais sur les Bourguignons. (*Commentaire,* VI.)

2. Var. : « terminée. » C. D.

CHAPPITRE VIII.

Comment le Jouvencel et la compaignie de Crathor, qui estoient pou de gens, leverent par subtillité le siège de Sardine et mirent en fuite leurs ennemys, lesquelx estoient en plus grant nombre qu'ilz n'estoient; et d'aucune aventures de guerre qui advindrent au Jouvencel.

Ung[1] pou de temps après que le Jouvencel et la compaignie de Crathor furent reposez et eurent parti le butin de la gaigne qu'ilz avoient faicte devant Escallon, leur vindrent nouvelles que le siège estoit devant une place remparée par les gens du parti du Jouvencel, nommée Sardine[2]. Et sur ce debatirent ceulx de Crathor[3] avecques le Jouvencel de lever le siège, et tellement que la chose fut entreprinse, ainsi que orrez cy-après.

Le Jouvencel manda à tous ses voisins et à tous ceulx de son party[4] d'eulx trouver à lever le siège, et finablement ne peust assembler que huit cens com-

1. Au *Commentaire* (XXI) il y a un récit très détaillé de la levée du siège de Saint-Célerin en 1431. Ambroise de Loré en était capitaine. (Voy. J. Chartier, ch. 69.)

2. En marge dans le ms. A. : « Saint-Celerin. » C'est Saint-Cénery-le-Gérei, arrondissement et canton d'Alençon.

3. Dans le ms. A. en marge : « Qui est entendu pour Sablé et Luc. »

4. Gautier de Brussac, capitaine de Craon, et quelques petites garnisons des environs répondirent seuls à son appel. (*Commentaire,* XXI; J. Chartier, ch. 78.)

battans[1]. Si estoient ilz au siège bien sept mille, qui estoit près d'autant de milles que de cens. Adonc chacun dit au Jouvencel : « Jouvencel, que veux-tu « faire? Nous ne sommes pas gens pour combatre ces « gens icy ne pour lever ce siège. »

Adoncq le Jouvencel dit : « Il y a beaucoup de « manières de lever ung siège, sans combatre tous « ceulx qui sont devant. Et peut l'en beaucoup don- « ner de aide et de secours ou confort à ceulx qui « sont assiégez, sans de tous points combatre ceulx du « siège, sinon à son avantaige. Et pour ce je suis d'op- « pinion que nous mettons tous peinne de secourir « noz gens; et pour riens ne les nous fault haban- « donner. »

Et ainsi chacun fust de ceste opinion; et conclurent d'aller frapper au point du jour sur le siège et de laisser grosse embusche derrière eulx, et que ceulx de la place sauldroient où ilz estoient, une bonne compaignie. Et pourroient trouver, à la grace de Dieu, les ennemyz en tel derroy qu'ilz pourroient lever le siège, ou destrousser ung guet, ou gaigner l'artillerie, ou encloer les bombardes, retirer les gens malades et bleciez et en mettre de frais, et ce peu de vivres qu'ilz auroient mettre dedans; et quelque mal feroient-ilz à leurs ennemiz et verroient leur convine; et se retireroient par le moyen de l'embusche qu'ilz laissoient derrière; et, eulx retraiz, chevaucheroient sur le siège tellement qu'il ne leur vendroit plus nulz vivres et que

1. Jean Chartier (ch. 78) donne le même chiffre; mais pour les Anglais, qui étaient commandés par le bâtard de Salisbury et Matthew Gough, il se contente de dire « une grande armée. »

nulz de ceulx du siège n'yroient plus aux champs; et par ce moyen se pourroit lever le siège, ou cognoistroient tellement la convine de leurs ennemiz que, se Dieu leur envoioit quelque renfort de gens, ilz les pourroient legièrement combatre et, au piz faire, feroient ilz avoir composicion à leurs amyz; et ce sont droix exploitz de guerre, qu'on doit tousjours faire, posé ores que l'en soit le plus foeble. Car, par force de travaillier et diligence faire, on se trouve souventeffoys le plus victorieux. Ainsi donc on se doit tousjours exploictier au fait de la guerre; car faultes y sont exploits. Et se doit-on tousjours mettre à son devoir; et qui ne peut par force, quière par subtilité; et tousjours la guerre requiert exercite et souvent veoir ses ennemiz.

Or[1] est ainsi que le Jouvencel et sa compaignie chevaucherent jucques à trois lieues prez du lieu où estoient leurs ennemiz au siège[2]. Et là se logièrent sur une rivière[3], où il y avoit une tour fortifiée tenant le party du Jouvencel[4]. Et avoit en celle tour de bonnes gens de guerre, qui leur monstrerent et aprindrent beaucoup de la convine de ceulx du siège, et firent au Jouvencel et à sa compaignie le meilleur recueil que possible leur fut; et offrirent au Jouvencel de le loger dedans la tour; ce qu'il ne voult faire. Car

1. En marge dans le ms. A. : « C'est la destrousse que monseigneur de Bueil fist à Byvin. » Aujourd'hui Vivoin (Sarthe, arrondissement de Mamers, canton de Beaumont-sur-Sarthe.)

2. J. Chartier dit qu'il y avait cinq lieues de Vivoin à Saint-Cénery.

3. La Sarthe.

4. En marge dans le ms. A. : « La tour se nommoit Beaumont. » Beaumont-le-Vicomte, aujourd'hui Beaumont-sur-Sarthe.

il ne chiet pas à ung chief se mettre en seurté et laisser ses gens en dangier. Si demoura avec ses compaignons. Et, pour ce que le logeis estoit petit, fut appointié qu'il en passeroit la moittié oultre la rivière et yroient logier à ung quart de lieue de là, où il y avoit ung beau villaige, là où ilz pourroient bien demourer pour la nuit passer.

Ainsi passa la moittié de la compaignie du Jouvencel par dessuz ung petit pont, qui là estoit. Et le Jouvencel demoura en son logeiz attendant l'eure de son partement pour aller courir sur le siège. Et, ainsi qu'il vint contre le point du jour, arriverent bien cent chevaulx des ennemiz du Jouvencel à son logeiz et firent moult grant bruit. Et le Jouvencel, qui avoit son cuer et son esperit esveilliez à bien conduire son œuvre, courrut, sa lance au col, où estoit le bruit de ses ennemiz, et là congneust qu'ilz s'en retournoient et ce qu'ilz avoient fait n'estoit que pour le amuser tant que leur puissance aloit combatre l'autre logeiz. Et sus piedz demande son cheval en disant : « Tout le « monde à cheval! Car seurement ces gens yci vont « combatre noz gens, et, pour ce petit bruit qu'ilz ont « fait yci, nous cuident amuser. Sus! tost! faictes « dilligence et passons le pont. »

Adoncq le Jouvencel monte sur son cheval et passe le pont au plus tost qu'il peut, et chascun après luy. Et, quant ilz furent dela le pont, chascun lui cria et lui dist : « Jouvencel, que veulx-tu faire? Tes gens sont « desconfiz. Ne les voys-tu pas? Veez-cy ceulx qui en « viennent. L'un a un coup d'espée au travers du « visaige; l'autre est tout effrayé et dit que tout est « mort ou priz, et que tes ennemiz sont une très grant

« puissance[1]. Que veulx-tu plus? Il te vauldroit mieulx « repasser le pont et le faire rompre aprez toy et t'en « retourner droit à Crathor[2] que toy perdre avec « ceulx y a qui sont perduz. »

Et adonc respondit le Jouvencel et dit : « Vous n'y « entendez riens. C'est à ceste heure que nous avons « tout gaignié. Noz ennemiz sont si orgueilleux qu'ilz « ne prisent ne Dieu ne homme. L'ung tient un pri- « sonnier par la main ; l'autre tient un cheval en leisse; « les autres ont trois arcs ou poing, et l'autre trois « espées par faulte d'une et deux lances sur le col de « son cheval ; et tel deux sallades, qui n'a que une « teste, l'une a en sa teste, l'autre à l'arçon de sa « selle. Chascun est chargé et empesché. Que vous « dirai-je? S'ilz avoient cent cappitaines, ilz ne les « sauroient mettre en bataille ne en ordonnance de « combatre. Allons dilligemment sur eulx serrez et « ensemble, et que l'ung ne passe l'autre. Mettez vos « lances devant et les archiers à vostre queue et me « laissez ung petit aller le premier pour choisir leur « party. Et à l'eure que vous verrez que je vous sei- « gneray, venez tous droit aprez moy et ne vous des- « royez point. Et à l'endroit que vous verrez que je « chargeray et que je donneray dedans, venez tous « après moy et me suivez de bien prez. Je vais devant « sur vostre sceureté. Et, quant nous serons pesle- « mesle avec eulx, [que] chascun face dilligence de « leur serchier les aisselles et la gorge et le descou- « vert. Et ne vous amusez point à prendre prison- « niers, ne chevaulx, ne pillaige, ne à chacer personne

1. Jean Chartier dit trois mille.
2. En marge dans le ms. A. : « Crathor est Sablé. »

« pour fuitte que vous voyez, pour paour du ralie-
« ment, tant que vous voyez bien que soyez les
« maistres. Et, en ce faisant, à la grace-Dieu, le jour
« est nostre. »

Ainsi partit le Jouvencel devant ses compaignons, en se contenant au plus bel et mieulx qu'il peut, visa ses ennemiz et les vit, peu plus, peu moins, en l'estat qu'il avoit dit, et ung peu mieulx; car ja avoient avisé le Jouvencel et sa compaignie et miz quelque ordre à leur fait, et tellement qu'ilz estoient en bataille, combien qu'ilz fussent empeschiez de leur proye que à peine se povoient aider.

Ainsi donna le Jouvencel le premier, et tous ses gens après, qui bien le suivirent et de prez, tellement qu'ilz rompirent la bataille de leurs ennemiz et les mirent en deulx parties. Et lors le Jouvencel et les siens tournerent à grant dilligence sur la partie qu'ilz véoient la plus appareillée de combatre et tantost les ruèrent juz. Et, celle partie desconfite, l'autre eust grant paour, tellement qu'elle tourna en fuite.

Ainsi desconfit le Jouvencel ses ennemiz par la congnoissance qu'il eust de la guerre. Car seurement touteffoys que gens ont fait une destrousse, c'est l'eure qu'ilz doivent craindre de rencontrer leurs ennemiz et c'est l'eure que l'en doit assaillir. Et fut bien congneu au Jouvencel. Les ennemiz estoient trois fois plus que le Jouvencel, qui tous furent mors ou priz par la voulenté de Dieu, dont il voulut faire le Jouvencel executeur. Ainsi le siège fut levé; et s'en retourna le Jouvencel à Crathor[1], lui et sa compaignie. Et moult y eut res-

1. En marge dans le ms. A. : « Qui est Sablé. »

coux de gens de bien celluy jour, qui firent grant service à la besongne, et les aucuns mors; Dieu leur face pardon[1]!

Quant le Jouvencel fut retourné à Crathor, ses ennemiz murmurerent fort contre lui, et meismement ses amyz et ceulx de son parti, pour l'envye qu'ilz avoient de ses bonnes fortunes[2] que Dieu lui envoyoit. Mais tousjours son recours fut à Dieu et y avoit sa seulle fyance et esperance. Il n'avoit point d'orgueil et ne reputoit jamaiz les choses venir de soy et ne pensoit jamaiz avoir bien fait; mais disoit tousjours en son cuer que Dieu lui avoit fait grant grace.

Il advint par une espace de temps que les ennemiz firent une grosse entreprise sur Crathor, et dirent qu'ilz rueroient jus le Jouvencel et sa compaignie. Et, ainsi qu'ilz chevauchoient droit à Crathor[3], rencontrerent le Jouvencel, qui, tantost qu'il les advisa, donna des esperons, lui et les siens, au travers d'eux, tellement que, par la voullenté de Dieu, il les desconfit[4].

Et est vray que le Jouvencel ne mettoit jamaiz nulz coureurs devant, sinon gens desarmez, qui alloient en tappinaige et en façon qu'on ne les appercevoit point à leur povoir. Et, se on les véoit, ilz alloient par telle manière que leurs ennemiz ne se effraioient point. Et, se d'aventure en avoit aucun priz, on lui deffendoit

1. Ce récit est exactement le même que celui que fait J. Chartier (ch. 78 et 79) de la levée du siège de Saint-Célerin et de la victoire des Français à Beaumont-le-Vicomte. (Voir aussi *Commentaire,* XXI.)

2. Var. : « pour l'onneur qui lui estoit donné. » C.

3. En marge dans le ms. A. : « Qui est Sablé et se entend pour Crathor et pour Luc. »

4. Petit fait de peu d'importance qui n'a pu être identifié.

de jamaiz dire mot de luy. Et disoit qu'il voulloit estre celluy qui porteroit la première nouvelle à ses ennemiz ; s'ilz estoient les plus foebles, ilz s'enfuiroient ; et, s'ilz estoient les plus fors, il les en desconfiroit plus aisé. Et disoit qu'il povoit bien mettre guetz et garder entour sa compaignie sans advertir ses ennemiz et leur faire savoir sa venue, et qu'on doit tousjours mener ses gens ensemble jusques au combatre ; et, quant on est à combatre ses ennemiz, on peut bien avoir alles et les doit-on avoir et gens devant, selon la faculté et puissance qu'on a. Les alles doivent estre aux costez et les gens qu'on met devant doivent estre devant l'enseigne, affin qu'elle ne soit portée par terre et que l'on n'y puisse joindre dès le premier coup. Mais il s'entend que les gens qu'on met devant, et aussi les alles, doivent estre si prez les ungs des aultres qu'ilz s'entresecourent et s'entrevoient, voire de si prez qu'ilz se puissent secourir en ung moment, « bien, dit le Jouvencel, que l'en doit avoir « derrière la bataille ancores quelque petit nombre de « gens, qui doivent regarder là où est le besoing pour « y secourrir ; et que, selon la puissance des gens « que l'on a, se doit-on gouverner. Car il y pourroit « avoir si petit nombre de gens qu'ilz ne pourroient « faire tant de batailles. Ains auroient besoin d'estre « tous ensemble. Mais je vous di bien que, quelx- « conques gens qu'il y ait, grans ou petiz, il n'est nul « besoing faire savoir sa venue, ne d'avoir courreurs, « sinon là où sont les grans puissances, qui sont con- « tens qu'on saiche leur venue et qui ne se pevent « celer. Ceux-là ont besoing d'avoir gens devant, der- « rière et de tous costez pour eulx garder et pour

« savoir de la convine de leurs ennemyz; et propre-
« ment n'ont-ilz pas nom courreurs, mais ont nom
« gardigeurs. Car ilz sont miz pour garder l'ost et
« pour regarder la convine de leurs ennemiz. Cour-
« reurs sont gens qui courrent payz pour aller au
« gain et non pas pour combatre, sinon sur eulx def-
« fendant; ceux-là doivent courre et racourre. Aussi[1]
« est-il une autre manière de coureurs, que l'on envoye
« courre devant une place pour faire saillir ceulx de
« dedens dehors; ou sur ung ost, quant il est fortiffié;
« ou sur gens qui sont les plus fors, pour eulx faire
« chasser; ou en une escarmouche, pour mettre ses
« gens en desarroy ou pour chargier à leur advan-
« taige, quant ilz le treuvent; ceux-cy sont nommés
« coureurs. Mais je vous dy que, quant vous allés
« deliberer de combatre ou lever ung siège sur vos
« ennemys, fors ou foibles, vous devez aller vous-
« mesmes porter la nouvelle, et ne devés point faire
« sçavoir vostre venue par coureurs ne autrement
« que vous puissiés. »

Après ceste destrousse et grace que Dieu eut faitte au Jouvencel, il s'en retourna à Crathor[2] plus envyé d'amys et d'ennemys que il ne fut oncques. Et, quant le Jouvencel eut fait son butin et ses hommes et ses chevaulx bien reposez, le sejour lui ennuya et dist à lui-meismes et puis à ses compaignons : « Pourtant se
« Dieu nous a donné de bonnes et grandes fortunes et
« que nous soyons bien à nos aises et que nous ayons
« gaigné de l'argent, si n'est-ce pas pourtant pour

1. A partir de cette phrase le texte redevient le même dans tous les manuscrits. (Voir les variantes p. 135-139.)

2. Ms. A. en marge : « Qui est Sablé et Luc. »

« nous reposer; ce n'est pas que nous devons lesser « faire nostre mestier aux aultres. Nous l'avons aprins « à grans paines et grans travaulx et dangiers et à la « sueur de nos corps. Maintenant, quant nous sommes « clers en la science, devons-nous lesser l'euvre? Que « vauldroit ce que nous aurions aprins à si grant « peril, se nous n'en faisions l'excercite? Nous l'ou- « blierions et apparesserions nos cœurs[1], qui mainte- « nant prisent petit une grant chose et feroyent de « une petite grant. Car par l'usance de la guerre, que « nous avons menée, nous sommes coustumiers de « gaingner et ne craignons rien fors Dieu. Et j'ay « grant paour que, se nous sejournons plus, nous « pourrons changier coustumes. Et pour ce, messei- « gneurs, je vous prie, pensons d'aller dehors et de « travaillier. J'ay ouy aujourd'huy une bien grande « nouvelle, et me a l'en dit qu'il y a une praerie en la « vallée de Vausselle, là où tous les gens d'armes « tiennent leurs chevaulx, et n'en y a pas si pou qu'il « n'en y ait plus de deux mille chevaulx, qui se « herbent[2]; et y a de quatre à cincq cens hommes « pour les garder. Je vous diray que nous ferons : « nous irons tous d'une belle traicte, et envoyerons « deux ou trois cens chevaulx legièrement habilliez « pour courre la praerie et prendre les chevaulx; et « ceux-là ont nom coureurs. Et nous irons là où sont « les gens d'armes logiés, et ferons une grande traicte « et, à la grace de Dieu, nous les surprendrons et les « destrousserons. »

1. Var. : « et deviendroient nos cœurs paresseux. » A.
2. Var. : « qui s'i hebergent. » A. C. F. Éd. Lenoir.

Ainsi fut conclud entre lui et ses compaignons; et partit le Jouvencel de Crathor[1] en belle compaignie, et envoya ses guettes pour sçavoir nouvelles de ses ennemys et pour parler à ses guydes qu'il avoit sur le payz. Et, à bien entendre, ces guides sont vraies espies, qui estoient à ses gaiges, demourans en l'obeissance de ses ennemis. Et ainsi que le Jouvencel chevauchoit, lui et ses compaignons, lui vindrent nouvelles, par l'une de ses guettes, que ses ennemys chevaulchoient droit à Crathor et qu'il n'yroit point là ou il pensoit.

Ainsi souventeffois advient que l'en ne va pas où l'en cuide; et, quant on cuide faire une entreprinse, on en fait une autre pire ou meilleure. Pour ce dit-on que les gens de guerre vont à l'adventure; car, quant ilz partent de l'ostel, ilz ne scevent qu'ilz doivent trouver en chemin.

L'adventure[2] fut telle au Jouvencel qu'il lui convint arrester, pour les nouvelles qu'il avoit ouyes. Et, ainsi qu'il parloit à ses gens en ung païs estroit, lui vint soudainement dire l'un de ses serviteurs : « Veez cy « nos ennemys. » Et tout à coup le Jouvencel dist à ses gens de pié : « Il ne fault pas reculler d'icy; car « en recullant, se l'on chargeoit sur nous, nous serions

1. En marge dans le ms. A. : « Qui est Sablé et Luc. »

2. Ms. A. en marge : « Comment monseigneur de Bueil, dit le Jouvencel, deffist Rodigues, conte de Rybedieux, près du Pont-de-Scel. » Cette note est fausse. La détrousse de Rodrigue de Villandrando aux Ponts-de-Cé en septembre 1433 est racontée dans la troisième partie du Jouvencel, ch. III. L'aventure qui va être racontée est probablement le récit d'un petit fait d'armes où Jean de Bueil fut vainqueur. Nous n'avons pu l'identifier.

« desconfitz; et pour ce tost à pié. » Ainsi saillit à pié le Jouvencel et toute sa compaignie à très grant dilligence et fist marchier son estandart au long d'une haye; et là se mist en bataille, son estandart ou millieu, avec la plus grosse turbe de ses gens de guerre; et aux deux bouts de la haye envoya deux petis tropelets de ses gens d'armes, c'est assavoir, des deux costez, les uns à dextre et les autres à senestre. Et, entre son enseigne et ses deux tropeletz de gens d'armes, estoient ses archiers bien arrengiés. Et derrière lui, en ung petit marrais, mist tous ses chevaulx et paiges, ou lieu où ses ennemys ne les povoient gaingner. Et tantost si arriverent les ennemis beaucoup en plus grant nombre qu'il n'estoit, qui sus piés l'adviserent et dirent l'un à l'autre : « A ceste fois est « nostre le Jouvencel et tous ceulx de Crathor. Veez « les là. Fy! ilz ne sont riens auprès de nous. Sus à « pié! Or y perra (?) » Ainsi descendirent les ennemis du Jouvencel à grant orgueil et marcherent le grant pas droit à lui; et le Jouvencel les attendit de pié coy sans bougier; et tellement marcherent les ennemys que, quant ilz arriverent au Jouvencel, ils estoient en la grosse alaine et marchoient les ungs après les autres. Car tous n'estoient pas d'une force. Les premiers, qui arriverent, furent renversez et mors; et, quant ceulx de derrière l'adviserent, tournerent en fuyte à qui mieulx mieulx, chacun pour recouvrer son cheval; et ainsi furent desconfitz et gaigna le Jouvencel la victoire et tousjours Dieu conduisit son œuvre jusques à la fin.

Et lors dist le Jouvencel à ses compaignons : « Mes- « seigneurs, vous avés veu comme ces gens, qui

« estoient plus que nous la moittié, se sont desconfitz « par deffaulte de conduite, et comment ilz sont venuz « marchant de loing contre nous, sans attendre l'un « l'autre. Et pour ce je vous dy pour maxime que « toutes et quanteffoiz que gens à pié marchent contre « leurs ennemys front à front, ceulx qui marcheront « perdront, et ceulx qui demeureront pié coy et tien- « dront ferme, gaigneront. Et ceulx de cheval tout « au contraire; car ceulx qui assaillent et marchent « à cheval, gaignent, et ceulx qui demeurent et « actendent, perdent. Je ne dy pas que sur cecy n'y « ait des praticques, tant à ceulx de pié comme à « ceulx de cheval, lesquelles je vous declaireray cy « après. »

CHAPPITRE IX.

De pluseurs bonnes praticques de guerre pour combatre ses ennemys estans en bataille à pié.

« Et premièrement pour combatre à pié, se vous « trouvés gens en une bataille rengée sans fortiffica- « tion, il est force que leur bataille soit longue; et « par raison doivent mettre la puissance de leurs gens « d'armes ou millieu, et aux esles leurs archiers et « autres gens de traict, s'ilz en ont. Et, pour garder « leurs gens de traict, fault qu'ilz aient au bout de « leurs esles quelque nombre de gens d'armes selon « la puissance qu'ilz seront. Et, se c'est de tous points « une grosse puissance, encores doivent-ilz avoir à « leur dos une petite bataille de gens, adfin qu'on ne

« leur donne[1] par derrière, et pour marchier là où ilz « verroient que besoing seroit. Et pour ce vous dy « que, se ces gens ne sont bien ordonnés et en lieu « advantageux comme gens, choisissent champs et « places les plus advantageux qu'ilz pevent pour com- « batre. Car on y gaigne le solleil, on y gaigne le vent « pour envoier la pouldre droit à ses ennemys. S'il y a « point de haye ou de fossé (pou petit qu'il soit il fait « grand bien;) ou quelque mollière, ou païs, pré ou « champ mol, ou rivière, ou bois fort, par où on ne « puisse marcher pour abreger, on doit sercher voul- « lentiers tous les advantaiges qu'on y puet trouver. « Et, quant gens sont en tel estat, vous ne les devés « pas aller combatre ne marchier contr'eulx. Mais « vous devés aller logier près d'eulx, et non pas si « près qu'ilz vous puissent surprendre, au lieu le plus « fort et le plus advantageux que vous pourrés recou- « vrer. Et, s'il y a point de rivière près, vous la devez « gaingner à vostre pouvoir; car une rivière sert à « merveilles à ung ost, tant pour sceurté que pour « l'aisément[2] des vivres; on y abreuve les chevaulx « et tout le bestial de l'ost; on passe d'un costé et « d'autre; on s'en arme quant on veult; on garde « que ses ennemys ne s'en puissent aider. Se c'est « rivière qui porte navires, on en recouvre des vivres. « Pour ce dy je que l'ost, qui a la rivière à son com- « mandement, a de grans advantaiges. Si la recœuvre « qui pourra. Se vous avez la rivière, vos besongnes « en vallent mieulx; se vous ne l'avés, si ne cesserez

1. Var. : « qu'on ne les effondre. » Éd. Vérard et Lenoir.
2. Var. : « l'aisiveté. » B. — « l'aiseté. » D. E. — « l'aisance. » Éd. Vérard et Lenoir.

« vous pas à grever vos ennemis par les moyens qui « s'ensieuvent et autres, de quoy on se puet tousjours « adviser. Vous devés chevaulcher entour ces gens[1], « qui sont en bataille, tellement qu'il ne leur viengne « nulz vivres et, s'ilz en ont, les tenir si longuement « qu'ilz les menguent; parquoy leur soit force qu'ilz « marchent devant vous. Et, se ainsi est qu'ilz « marchent une fois, vous devés mettre toutes vos « paines de les trouver en marchant. Car force leur « est, s'ilz marchent, de vous tourner le dos ou le « costé ou qu'ilz viengnent tout droit à vous. S'ilz « viennent tout droit à vous, vous avés ce que vous « demandés; car ilz marchent et vous les attendés, « qui est l'advantaige que vous serchez.

« Vous me povez debatre que, s'ilz s'en vont et ne « viennent à vous, qu'ilz pourroient avoir une grosse « arrière-garde; je vous dy que, depuis que une puis- « sance tourne le dos devant une autre, qu'elle pert le « cuer; et en icellui cas vous ne devés point faindre[2] à « les assaillir. Je dy bien que, se leur retraitte est loing, « que vous les devés assaillir en lieux les plus advan- « tageux que vous pourrés, et le plus près de leur « retraitte, vos batailles, vos esles et vostre arrière- « garde bien ordonnées. Et tousjours, quelque nombre « de gens que vous ayez, ou grant puissance ou petite, « quant vous besongnerés, aiez tousjours vostre ren- « force selon le nombre que vous serés; qu'ilz ne « facent riens sinon secourir là où ilz verront que « besoing sera.

1. Var. : « Vous devez chevaulcher et haier voz ennemiz. » Éd. Vérard et Lenoir.

2. Var. « craindre. » B.

« Et, se vous voullés dire : se nous trouvons « gens de moins de nombre que nous, qui aient « leur retraitte près, parquoy les peussons perdre, « et soient en bataille à pié, les laisserons-nous « pour faulte de marchier contr'eulx et de les aler « combatre? Nennyl, vous ne les laisserés pas; « mais aussi ne marcherés vous pas contre eulx. Et « vecy que vous ferez : vous viendrez mettre une « turbe de gens d'armes à cheval viz-à-viz de leurs « enseignes, et non pas si près que le traict les puisse « batre, et une esle sur le costé où ilz seront les plus « forts; et de l'autre costé, où vous verrés qu'ilz seront « les plus foibles et le plus à vostre advantaige pour « les assaillir, vous ferés marchier le surplus de vostre « puissance à pié par ce bout là, qui assembleront et « combatront avec eulx; et tendrez ferme la bataille, « qui sera devant les enseignes et la puissance des « ennemys, et semblablement l'esle, sans assembler « avec eulx. S'ilz marchent pour aller courir sus à vos « gens qui combatent, en cellui cas, quant vous les « verrés bransler, vous devez marchier, et vostre esle « pareillement, à grant dilligence et assembler à vos « ennemis.

« Et vous dy qu'il est de neccessité que en toutes « les trois parties il y ait bons chiefz et hardis et « qu'ils sachent bien congnoistre l'heure de mar- « chier. Car c'est une chose là où il ne fault pas dissi- « muler, quant l'heure est venue. Et pour ce je vous « dy que tous les gens de bien ne doivent pas estre « en l'une des batailles seullement; mais doivent estre « partis en toutes trois. Car, se l'une des batailles « failloit à faire son devoir, ce seroit pour tout perdre.

« Et dy que, quant vous ferez vos ordonnances pour « combatre, ne les faittes pas si près de vos ennemis « qu'ilz vous puissent assaillir en donnant ordre à vos « batailles. Et dy encores plus que une compaignie, « grande ou petite, ne doit point approuchier de ses « ennemys, se n'est à l'heure qu'ilz doivent combatre. « Et aussi je dy, par les raisons devant dictes, que « vous combatrés ces gens icy sans marchier front à « front droit à eulx; et en despit d'eulx il faut qu'ilz « marchent ou qu'ilz se laissent tuer l'un après « l'autre; et que vous devez amener vos trois batailles « tout d'un costé[1] et vous presenter devant vos enne- « mis faignant de joindre de tous costés à l'heure que « vos gens vont combattre la plus foible partie. Mais « la bataille ne l'esle pour riens ne doit assembler tant « qu'ilz voient marcher l'autre bataille des ennemys, « ainsi comme devant ay dit; et par ce moyen vous « les ferés marchier et ne marcherez point contre « eulx.

« Et c'est quant à combattre gens de pié. Et, en « quelque manière que vous combatés gens de pié, gar- « dez que vous les amusés tousjours par ung bout et « par le lieu où ilz seront tousjours les plus fors, et « les assaillés par là où ilz seront les plus foibles et « leur laissiés le derrière ouvert pour eulx enfouyr. « Car il y en aura tousjours de couars qui s'en iront et « espovanteront les hardis; et pour eulx enfouyr ilz ne « seront pas sauvés; mais chacun n'a pas cest enten- « dement.

« Or, avons parlé de ceulx de pié, reste aux

1. Var. : « quartier. » C. — « traict. » A.

« maistres de dire par dessus ce qu'ilz verront bon « estre à faire; et parlons ung peu de ceulx de cheval « comment ilz se doivent conduire[1]. »

CHAPPITRE X.

De pluseurs bonnes praticques de guerre pour combatre ses ennemis estans en bataille à cheval, en passaiges estroits et ailleurs.

« Quant à ceulx de cheval, en quelque manière « qu'ilz treuvent leurs ennemis à cheval, ilz les doivent « assaillir furieusement et doivent tousjours avoir une « bataille ferme selon la puissance qu'ilz seront et à « qui ilz auront à faire. S'ilz sont puissance contre « puissance et ilz soient en pays qu'ilz s'entrepuissent « veoir, ilz doivent avoir leur bataille bonne et puis- « sante et deux esles des deux costés; ou front, devant « les enseignes, une bataille petite, sans les escarmou- « cheurs, qui doivent estre devant; derrière, une « arrière-garde qui doit tenir ferme et ne doit bougier « ne se mouvoir pour riens, sinon pour aller au secours « de ceulx qui en ont besoing. Et doit tout le jour « soy tenir ferme sans soy departir, et tousjours « doivent à leur povoir assaillir ceulx de cheval leurs « ennemis et donner au gros de la bataille le premier « et aux esles, puis venir aux enseignes, et finablement

1. Var. : « Or avons parlé de ceulx de pié, sous la correction des maistres qui y adjousteront ou diminueront, ainsi qu'ilz verront qu'il sera bon de faire. Et parlerons de ceulx de cheval. » Éd. Vérard et Lenoir.

« faire tout le contraire de ceulx de pié. La bataille « doit faire l'exploit après la petite bataille, qui est « devant et les escarmoucheurs. L'arrière-garde doit « estre puissante et tenir ferme, adfin que chacun se « recueille, touteffois s'ilz n'avoient à besongner par « derrière; ou quel cas, la bataille les devroit recueil- « lir et tenir ferme et faire l'office d'arrière-garde, « comme dessus est dit. Et pour ce dy je que l'arrière- « garde soit puissante. Les esles sont pour donner[1] « sur les costez et pour chargier là où ilz verront que « bon seroit. Le gouvernement des ennemis aprent « beaucoup en ceste matière. Mais touteffois est-il « neccessité qu'en une bataille à cheval, là où il y a « puissance, il y ait des descouvreurs[2] de païs et « des escarmoucheurs par ordonnance non pas à voul- « lenté, une bataille petite que on appelle avant-garde « après les escarmoucheurs, et les deux esles des deux « costez, la grosse bataille après, et puis l'arrière- « garde, et après l'arrière-garde aucun nombre de « gens assez suffisans pour soustenir aucuns coureurs, « s'ilz venoient par derrière pour faire crier alarme, « et pour garder que bruyt ne viengne en vostre « bataille. Vous devés tenir vos gens serrez en toutes « vos batailles tant que l'un ne passe l'autre fors ceulx « qui y sont ordonnés. Vous devés garder que nul ne « soit soubz autre enseigne que sous la sienne. Et « devez faire crier que chacun soit soubz son enseigne. « Et sert cecy aussy bien pour gens de pié que pour « gens de cheval. Les gens en combatent mieulx et en

1. Var. : « aider. » Éd. Lenoir.
2. Var. : « coureurs. » A. C. F.

« sont plus obeissans aux chiefz, et en fine l'en mieulx « quant on a à faire. Se tu chevaulches à cent ou à « v^c ou à mille, à l'adventure, sans sçavoir propre- « ment que tu dois trouver, sinon que tu vas ou païs « de tes ennemys sur esperance de rencontrer ou « d'estre rencontré, tu dois avoir gens devant, der- « rière et aux costez pour garder que tu ne soyes sur- « prins. Aussi pour sçavoir des nouvelles; car tu vas « pour sercher nouvelles. Mais, se tu estoies sceure- « ment adcertené de trouver gens en ung logis ou en « chevauchant, ne envoye nulles gens devant, sinon « en tappinaige, et fay, se tu pues, que tu leur portes « la nouvelle de ta venue toy-meismes. Tousjours est- « il besoing que gens assaillent les premiers, s'ilz « puevent, sinon en ung cas : s'ilz treuvent leurs « ennemys en ung païs estroit ou en ung passaige, ilz « doivent mettre paine de les en tirer, s'ilz pevent, « par coureurs ou autrement. Et le doit-on bien prendre « froidement, car, se les premiers sont reboutés, mais- « huy on n'y fera beau fait. Et beaucoup de gens desi- « rent assaillir leurs ennemys en ung passaige, et est la « chose bien raisonnable voire bien froidement prinse « et conduite. Et croyés que en guerre c'est l'une des « bonnes vertuz qui y soit après hardiesse; (car sans « hardement nul n'aura ja bonne conduite[1];) c'est « d'estre froit et pourveoir avant la main aux inconve- « niens qui pevent advenir, qui le puet faire. Car il y « en vient de si soudains aucuneffois que à paine puet-

1. Var. : « Et croiez que, en fait de guerre, avec hardiesse discretion est la meilleure chose qui soit; car, comme sans hardiesse riens n'y vault, aussi sans discretion on n'y fera ja bonne conduite. » Éd. Vérard et Lenoir.

« on avoir[1] loysir de penser à riens. Mais ung bon « homme de guerre doit tousjours penser aux choses « qui lui pevent sourvenir. Et, en ce cas de neccessité, « il doit faire ces choses chauldement[2]. Mais ceste « challeur vient de froideur; car il doit estre tout deli- « beré et de froit sang, avant la main de ainsi le faire, « quant le cas y eschiet. Ainsi c'est ung propos deli- « beré et de froit sang. Pour ce je dy que ceste chal- « leur est de froideur et ne doit pas proprement estre « ditte ne nommée challeur, mais dilligence, qui est « bien requise en guerre[3]. Les causes pourquoy je dy « qu'en ung passaige on doit saigement et froidement « assaillir ses ennemis, est pour ce que voullentiers « les passages sont estroits et mauvais et ne y puet « on pas assembler à ses ennemys à son aise. Et pour « ce, quant les premiers sont reboutés, maishuy on « n'y fera pour l'eure plus riens pour le mauvais pas- « saige. Les couars ne s'en puent fuyr[4]; et, s'il y a « bonnes gens devant, ilz retourneront et aideront « aux derreniers, et garderont les autres d'eulx enfuyr; « et, au tourner qu'ilz feront, trouveront leurs enne- « mis voullentiers meslez parmy leurs gens. Et ceulx « qui sont desja dedens le pas ne craindent plus à y

1. « ... qui le peut faire. Mais en telz estroits passaiges, hardiesse passe tout; car il vient de si soudains fais qu'on ne peut avoir, etc. » Éd. Lenoir.

2. Var. : « il doit user de hardiesse. » Id.

3. Var. : « Pour ce je dy que ceste challeur est de froideur; et surtout, soit en challeur ou en froidure, en cas soudain, la vertu de diligence est fort requise en guerre. » Éd. Vérard et Lenoir.

4. L'auteur parle ici de ceux qui sont attaqués, des « deffendeurs », comme il dit plus bas. Var. : « Et, s'il y a couars, ils ne s'en peuvent fuir, s'ilz se trouvent au front devant. » Éd. Lenoir.

« entrer ; mais fault qu'ilz se deffendent. Ainsi commu-
« nement ceulx qui y assaillent, en sont reboutez. Mais
« que les premiers passez aident aux derreniers et qu'ilz
« soient bonnes gens ; car, sans bonnes gens, ne les
« assailleurs ne les deffendeurs ne font riens. Ainsi je
« dy[1] que ce n'est pas tout advantaige que d'assail-
« lir gens en ung passaige ne en ung pas estroit, quant
« ilz ont voullenté d'eulx deffendre. Et vous dy que
« gens à cheval ne doivent point chargier ne entrer
« dedens gens, s'ilz ne véoient qu'il y ait bonne issue
« par derrière. Ces choses sont fort experimentées ;
« car maint grant nombre de gens ont chargié sur
« petit nombre que, quant les premiers estoient rebou-
« tés, le surplus ne y faisoit jamais beau fait. »

Ainsi a devisé le Jouvencel, après ceste besongne faitte, de la guerre[2] bien à son aise. Mais il y puet advenir beaucoup de choses, tant à pié comme à cheval, qui ne sont pas icy escriptes.

« Et pour ce, dist le Jouvencel, je suis d'oppinion
« que nous en aillons à Crathor ; car nous avons assez
« repeu et icy assez sejourné ; et là ferons la guerre,
« et verrons les experiences là où on apprent plus
« que à ouyr dire. » Ce que en adviendra vous le

1. Var. : « et, s'il y a bonnes gens devant, ilz donneront cueur à ceulx de derrière. Et, en ce cas-cy, souvent ceulx qui s'enfuient se vont d'aventure bouter en leurs ennemis et là se ralient et reprennent courage ; et y a grant abatis, quant ilz sont meslés, et ne scet-on qui en a le meilleur. Et souvent advient que ceulx qui premier assailloient, il fault qu'ilz se deffendent ; et communement ceulx qui assaillent en sont reboutés. Mais que les deffendeurs soient bonnes gens. Et pour ce je dy, etc. » Éd. Vérard et Lenoir.

2. Var. : « de faiz et aventures de la guerre. » Éd. Vérard.

pourrés bien aiséement sçavoir par ce qui sera declairé en ce chappitre cy-après.

CHAPPITRE XI.

Comment le Jouvencel, après ses bonnes fortunes, fut assiégé de ses ennemis dedens la ville de Crathor et tenu par aucun temps en grande subgection; comment, à l'aide de Dieu et du Roy, il fut secouru, tellement que le siège fut levé, où furent prins plusieurs prisonnyers, de quoy sourdit grant debat entre deux hommes; comment la sentence fut donnée par les chiefz de guerre selon l'usance du logeiz[1].

Et ainsi[2] s'en part le Jouvencel et sa compaignie et s'en vont à Crathor pour recommencer de plus belle. Mais assez remaint de ce que fol pense. Car le Jouvencel a pourparlé de ceste matière, pensant assaillir ses ennemiz. Mais, ainsi que j'entens, homme propose et Dieu dispose[3]. Car les ennemiz font un grant amas de tout ce qu'ilz pevent finer, tant de gens que d'artillerie, pour mettre le siège à Crathor, ainsi que cy aprez pourrez plainement ouyr racompter.

Vray est que le Jouvencel arriva à Crathor, lui et sa compaignie, en grant courraige de guerroyer ses enne-

1. Dans le ms. E. ce chapitre est fort écourté, et de longs passages sont omis. Souvent même une phrase commencée se termine par la fin d'une autre phrase qui devrait se trouver vingt ou trente lignes plus loin, de sorte que le récit est incompréhensible.

2. En marge dans le ms. A. : « Le siège d'Orléans et ce qu'il fut fait durant icellui. »

3. Var. : « ordonné. » B. C. D. F.

miz, qui bien en avoient la congnoissance. Le huitiesme jour d'aoust[1], qui fut aprez que le Jouvencel fut entré avec sa compaignie dedans Crathor, les ennemiz se logerent en trois lieux devant la place, non pas si prez que le canon leur peust faire guerre. Et, au milieu de leur trois sièges, firent un champ pour eulx retirer, quant ilz penseroient avoir la bataille. Et, aprez le champ fait, firent une fortification prez de la ville là où leur sembla estre plus guerroiable, tant de bombardes que d'approuches. Et, en ce faisant, y eust maint beau debat. Car le Jouvencel fit une saillie par les fossez et vint au couvert jusques sur ses ennemiz, tellement qu'il les rebouta et en print et tua, tant que les ennemiz furent plus d'ung moys avant qu'ilz peussent venir à leur intencion et là où ilz cuidoyent venir dès le premier jour ou dès le second. Et y eust de moult belles appertises d'armes faittes. Toutesfois la faulx paist le pré[2]. Et, (car ilz estoient moult grant puissance devant;) en la fin ilz mirent tout leur effort et firent tant qu'ilz approucherent la ville et fortifièrent leur guetz contre leurs saillies; et se mirent en seurté, au mieulx qu'ilz peurent, contre ceulx de la ville. Et adonc descendirent leur grosse artillerie et commencerent fort à batre, et firent mines couvertes, qui entroient dedans les fossez, tellement que le Jouvencel et ses compaignons se sentirent fort pressez, et tindrent conseil et adviserent qu'il estoit de neccessité

1. Cette date est fausse; ce ne fut qu'en octobre que Salisbury vint mettre le siège devant Orléans.

2. Var. : « la faulx prinst le pré. » B. E. — « La force paist le pré. » D. F. — « Touteffois à la fin les assaillans obtinrent le pré. » Éd. Vérard et Lenoir.

envoyer devers le prince querir secours. Ainsi conclurent, comme il me semble, d'y envoyer le Mareschal; car il failloit qu'il y alast homme saige et eloquent[1] et qui sçeust bien remonstrer leur cas, et aussi la convine[2] des ennemiz, et la forme et manière comme le secours leur viendroit et par où[3], et comme le siège se pourroit lever. Et pour ce fut leur deliberacion d'y envoyer le Mareschal de Crathor[4], qui estoit homme bien entendu et cognoissant en tel cas plus que nulz autres gueres qu'on eust peu trouver pour le temps, combien qu'ilz eussent bien à besongner de lui en la place. Nonobstant demouroit-il beaucoup de saiges hommes et vaillans, comme le viel cappitaine de Crathor[5], qui avoit beaucoup veu, le sire de Rocqueton[6] et autres, et meismement le Jouvencel, qui ne se faignoit pas. Si est la conclusion prise du partement du Mareschal.

S'ensuit après comme il doit amener son secours, et en quelle manière il doit faire, et les signes qu'il doit donner à ses gens, comme puis aprez pourrez savoir par l'execucion[7] du fait. Car aultrement ce seroit le vous dire ou narrer deulx foys.

Le Mareschal s'en partist au changement du guet, lui troisiesme, sur les trois meilleurs chevaulx de la place, sans que nulz des guetz de ceulx du siège le

1. Var. : « bien parlant. » C. D. Éd. Vérard.
2. Var. : « contenance. » B.
3. Var. : « et comment le prince viendroit ou envoieroit, et par où, et comment le secours leur viendroit. » Éd. Lenoir.
4. En marge dans le ms. A. : « Messire Guy de Fromentières. »
5. Id. « Est Guillaume de Bressay. »
6. Id. « Dit Raneton. »
7. Var. : « exposition. » B.

apperçeussent; et chevaucha par ses journées tellement qu'il arriva devers le Roy et fit son rapport bien et saigement comme il en estoit bien aisé, en disant : « Sire, se vostre plaisir est de secourir vostre ville de « Crathor et voz gens qui sont dedans, il me semble « que je vous ouvreray moyens de par eulx; par quoy « vous pourrez avoir honneur et grant recouvre- « ment de vostre seigneurie. Sire, veez-cy unes lettres « que le Jouvencel, le vieil cappitaine de Crathor et le « sire de Rocqueton vous envoyent; et se recom- « mandent très humblement à vostre bonne grace; et « aussi font tous les autres compaignons avec tous « les habitans de vostre ville. Je vous certiffie, Sire, « qu'ilz ont tous ensemble grant voulloir de deffendre « bien vostre ville et la vous garder à leur povoir. « Et oultre, Sire, leur est adviz que, si vous voullez « faire diligence de leur aider, qu'ilz seront cause, par « la grace de Dieu, du recouvrement de toute vostre « seigneurie. Sire, tous ceulx qui y sont, ont hault et « bon voulloir et sont gens de bien. Et sans faulte le « bon homme, le cappitaine de Luc, qui est ancores « cappitaine de Crathor, et le sire de Rocqueton « monstrent bien leurs sens et leur vaillance. Et, « quant au Jouvencel, je croy que vous n'avez en « vostre royaulme homme pour mieulx servir à la « guerre que lui. Et ilz l'ont tous fait leur chief pour « le sens et la vaillance qu'ilz ont trouvé en luy. Et « aussi est il en fleur de guerroier, et les deux autres « sont meshoan vieulx[1] et ne pevent pas tant de « peine comme lui; mais leur conseil est bon et grant,

1. Var. : « en vieillesse. » B.

« et encore tiennent ilz bien lieu. Et j'ay esperance, « Sire, o la grace de Dieu, que tous à ceste besongne « vous serviront si bien que vous en serez tenu à Dieu « et à eulx. » — « Or ça, dit le Roy, Mareschal de « Crathor, nous avons très bien entendu tout ce que « vous avez dit quant au fait du Jouvencel, du cap- « pitaine de Crathor, du sire de Rocqueton et gene- « rallement de toute la compaignie qui est à Crathor, « aussi des habitans. Nous ne faisons point de doubte, « o l'aide de Nostre-Seigneur, qu'ilz ne facent leur « honneur et leur devoir, ainsi que gens de bien « doibvent faire. Et avons bien en eulx celle fiance. « Et demain au matin, se Dieu plaist, aprez la messe, « je assembleray mon conseil, et vous y serez ; o l'aide « de Dieu, nous conclurons quelque chose, de quoy « vous et ceulx de Crathor et tout le royaulme serez « contens. » — « Sire, dit le Mareschal, Dieu vous « en doint force et povoir ! » — « Par sainct Jacques ! « dit le Roy, on dit beaucoup de bien du Jouvencel ; « si fait l'en de vous tous. Et sans faulte chacun qui a « veu le Jouvencel, dit bien que c'est ung homme « pour soy faire une foys grant homme à la guerre. » Et le Mareschal respondit : « Sire, c'est ung homme « d'or pour ce mestier. »

La deliberacion du Roy en son conseil.

Au matin, aprez la messe, le Roy assembla son conseil, là où il y avoit aucuns prelatz et des seigneurs de son sang et autres chevaliers et conseilliers. Et entre ceulx du sang y estoit le conte de Parvanchières, lieutenant du Roy, qui estoit vieil homme et ancien et

avoit beaucoup veu. Aussi y estoit le chancellier. Maiz, pour ce que c'estoit matière de guerre, le conte de Parvanchières [1] parla et demanda au Mareschal de Crathor, par le commandement du Roy, les choses qui s'ensuivent. Et dist ainsi : « Mareschal de Crathor, le « roy m'a commandé vous demander combien il y a « que le siège est devant Crathor, et quelle puissance « il y a devant, et la manière de leur logeiz et de leur « convine et gouvernement; et aussi de ceulx de Cra- « thor pareillement, quelz gens et quelle puissance il « y a dedans, et des neccessitez de la place, tant en « vivres que en artillerie, aussi quelle guerre ilz vous « font, et si vostre cas est hastif. »

« Monseigneur, dit le Mareschal de Crathor, nostre « cas est hastif et non hastif. Il y a une bonne com- « paignye dedans et beaucoup de vaillans gens. La ville « est bien artillée et bien garnie de vivres, Dieu merci! « et n'est encores à nulle neccessité. Pourquoy le Roy « peut faire son armée à son plaisir et à son aise. Mais, « Monseigneur, il y a ung point pour quoy le Roy se « doit haster; car ces gens-cy ne sont pas encore « grant puissance et ne sont point encores fortiffiez. « Pourquoy je dy que l'on se doit haster le plus tost « que l'on pourra; et c'est la cause pourquoy je dy « que nostre cas est hastif et non hastif. Monsei- « gneur, quant ad ce que vous demandez combien il y

1. En marge dans le ms. A. : « Est prins pour le comte du Mayne ou Dunoys. » Le comte de Parvanchières désigne un grand seigneur quelconque, lieutenant général du roi; mais plus spécialement Charles d'Anjou, comte du Maine, et le Bâtard d'Orléans, comte de Dunois. (Voir *Commentaire*, XXXVI et XXXVII, et plus haut, p. 4.)

« a que le siège est devant Crathor, il y avoit cincq « sepmaines le jour que je partis, et j'ay mis quatre « jours à venir. Et, quant je partyz, ilz estoient logez « en trois lieux et avoient fait au mylieu de leurs trois « logeiz ung champ pour eulx retraire, quant ilz en « auroient besoing. Mais encores n'est-il point fort. « Ilz commençoient, quant je partiz, à fortiffier contre « la ville et rompre les saillies là où ilz descendoient « leur artillerie ; et de là pensoient à batre la ville. Ilz « ont myz ung moys tout entier à approcher, jusques « là où ilz sont, celle fortification ; mais encores n'y « est riens fort, et l'ung des sièges ne peut gueres « aider aux deux autres. Leur manière est que, « aussitost qu'ils crient alarme, ilz se vont tous « rendre ad ce champ, excepté ung groz guet qu'ilz « envoyent là où ilz descendent, à garder leur artille- « rie. Leur champ, là où ilz se mettent en bataille, est « en ung lieu où on les peult batre de la ville par « artillerie. Et si pevent bien de leur champ secourir « leur guet et leur artillerie par le moyen d'ung « fossé qu'ilz ont fait à aller de l'ung à l'autre. Et la « première chose qu'ilz ont faicte, ce a esté de for- « tiffier leur guet et de faire leur fossé, que je vous ay « dit ; et maintenant je sçay bien qu'ilz fortifient leur « champ. Le Jouvencel a fait deux ou trois saillies ; « mais à toutes les saillies il les a foullez et reboutez. « Et me semble, ad ce que j'en ay peu veoir, qu'il y « a beaucoup herpaille[1] et meschans gens. Et pour ce, « Monseigneur, dy-je, que on se devroit haster ; car « j'ay ouy dire qu'il leur doit encores venir des

1. Troupe de coquins et de voleurs. (Duc.)

« gens que ceulx qui y sont de present, qui montent « de VII à VIII mille hommes, à tout estraindre. Mon- « seigneur, je vous ay respondu, ce me semble, à « tout ce que vous m'avez demandé. » — « Or, dit le « comte de Parvanchières, Mareschal, saillez ung peu « dehors et ne vous eslongnez pas; car on vous « appellera tantost. » Ainsi saillit le Mareschal.

Et puis dit le comte de Parvanchières au Roy : « Sire, vous avez ouy tout ce que vous a dit le Mares- « chal de Crathor. » Dit le Roy : « Beau cousin, deman- « dez en[1]. » Adonoques demanda le conte de Parvan- chières à ung Maistre d'arbalestriers[2], qui fut là, et lui dist : « Debatez[3] encores avec le Mareschal de « Crathor; et puis dittes vostre oppinion. »

Et tantost on fit appeller le Mareschal de Crathor. Et, quant il fut entré, le Maistre des arbalestriers luy demanda ainsi[4] : « Monseigneur le Mareschal de Crathor, « vous avez dit, ce me semble, que ces gens-cy sont en « trois parties logiez, et que l'une des trois parties ne « peult aider aux deulx autres. Pensez-vous qu'ilz « demeurent ainsi qu'ilz sont? Ces trois logeiz que « vous avez dit, les tenez-vous pour trois sièges? Car « aucuneffoys on se loge, et desloge-l'en de devant « une place pour approcher plus prez. Et on ne tient « pas telz logeiz pour sièges, jusques ad ce qu'ilz

1. Var. : « demandez-en aux assistans. » Éd. Vérard et Lenoir.

2. Le maître des arbalétriers à l'époque du siège d'Orléans était Jean, sire de Graville.

3. Var. : « et lui dist : « Vous avez oy le mareschal? » Respondit : « Oyl. » — « Alez, dit le conte, à lui et débatez, etc. » Éd. Vérard et Lenoir.

4. Var. : « et puis dictes vostre opinion. Si alla le maistre des arbalestriers et lui demanda ainsi : » Id.

« soient de tous poins demourez; et les dit on sièges, « quant ilz sont de tous poins arrestez sans desloger. »

— « Monseigneur, dit le Mareschal de Crathor, « sans faulte ilz ne bougeront plus de là; car ilz se « y logent et rompent les chemins et venues de « tous costez et nous gardent noz trois portes. Et est « la cause pourquoy ilz se sont miz en trois parties. « Mais nous avons advisé ung lieu en nostre ville par « où nous povons faire percer ung trou en nostre « muraille pour saillir, quant le secours nous vendra, « ou pour y mettre gens, si nous en avons, à beson- « gner. » — « Or ça, dit le Maistre des arbalestriers, « je vous entens bien. » Et dit au conte de Parvan- « chières : « Monseigneur, il me semble que le Mares- « chal de Crathor ne doit bouger d'ici pour ouir nos « opinions; car tousjours nous advertira-il de quelque « chose. » — « Vous plaist-il, Sire? dit le conte de « Parvanchières. » — « Ouy, dit le Roy, car je me « delibere de les secourir. » — « Or dittes, monsei- « gneur le maistre, dit le conte. »

Adonc le Maistre des arbalestriers commença son oppinion et dit : « Il me semble que, o la plus grande « dilligence que possible sera, vous devez secourir ces « gens-cy, puisque c'est vostre plaisir de le faire. Et ce « que vous povez faire aujourd'uy, vous ne devez pas « attendre à demain. Vous avez voz gens prestz. Et « pour ce je seroye d'oppinion que vous en envoys- « sez le Mareschal de Crathor, qui est icy, o toute « dilligence, pour dire au Jouvencel, au viel cappi- « taine de Crathor et au sire de Rocqueton vostre « venue, et non que à ces trois, s'il luy est possible « de rentrer dedans. » — « Ouy, dit le Mareschal

« de Crathor, je rentreray bien sans nulle doubte. »
Lors dit le conte de Parvanchières : « Je suis d'oppi-
« nion doncques que vous en aillez o la plus grant dili-
« gence que possible vous sera ; et dittes à ceulx à qui
« le devez dire, que sans nulle doubte le Roy vous
« secourra, comme vous avez oy ; et de là vous ressaillez
« dehors, se possible vous est, ou envoyez autre homme
« seur, par qui vous mandez ce que vous aurez trouvé
« en la place et l'oppinion de vous et autres gens de bien,
« qui serez là. Car vous trouverez beaucoup de nou-
« velletez ; et n'est pas que ceulx qui sont demourez
« n'aient apriz beaucoup de choses puis vostre parte-
« ment. Et le Roy fera sa diligence d'envoyer son
« armée le plus tost qu'il pourra. Et, avant vostre
« partement, vous saurez le temps que vostre secours
« sera prest, quant le Roy, nostre souverain seigneur,
« qui est icy, sera conclud et deliberé. Je croy bien
« qu'il fauldra que nous saichons de voz nouvelles à
« Luc. Et, selon voz nouvelles et la puissance que le
« Roy pourra trouver, nous besongnerons. Car icy on
« ne peult conclure telles choses ; et fault qu'elles se
« concluent sur les lieux et selon ce que on treuve. Et
« tous ceulx qui en veullent autrement parler, fault
« qu'ilz devinent. Car les disposicions des choses
« donnent le conseil ; et icy on ne les peut savoir. Et
« en ce cas n'y a que une seulle chose : s'il plaist au
« Roy, nostre souverain seigneur, deliberer de lever
« ce siège, o la grace de Dieu, il se conduira ce que
« possible en est à faire aux hommes. Le surplus en
« est en Dieu. Et pour ce fault remettre la manière
« de la conduite à Luc, là où nous orrons de voz nou-
« velles. Et, quant plus avant yci en parlerons, il

« nous faudroit changer propotz et n'en seroit pas « nostre fait si secret. Et pour ce je dy par mon « oppinion qu'il n'y a à dire, sinon que le Roy veulle « deliberer et conclure vostre secours. Je say qu'il a « le voulloir, le savoir et le povoir de ce faire, quant « il lui plaira. Et des diligences qui sont à faire en « ceste matière, vous n'avez besoing, monseigneur le « Mareschal de Crathor, d'en savoir riens. Et n'avez « affaire, sinon de vous en aller, affin que ne perdiez « temps. Et pour ce je suis d'oppinion que le Roy « vous secoure en toute dilligence et qu'il n'y espargne « riens. » — « Monseigneur, dist le Mareschal au conte « de Parvanchières, c'est bien dit. Et, quant aux dili- « gences et ad ce qu'est neccessaire à faire et il vous « plaira m'en demander, j'en diray ce que en sauray. « Et pour l'execucion[1] faire, quant nous serons à Luc « et aurons ouy les oppinions et rapport de ceulx de « Crathor, j'en diray mon oppinion au mieulx que le « pourray. »

Puis demanda le conte de Parvanchières l'oppinion aux aultres ; et demande aux deux Mareschaulx[2], l'ung après l'autre, qui tous deux furent de ceste oppinion ; à l'Admiral[3], puis à tous les chevaliers et conseilliers[4] qui la furent ; à deulx prelatz, qui y estoient ; et ad ce qu'il y avoit des seigneurs du sang, pareillement par ordre ainsi qu'il leur appar-

1. Var. : « expedition. » B. Éd. Vérard.

2. Les deux Maréchaux en 1429 étaient : Jean de la Brosse, seigneur de Sainte-Sévère et de Boussac, et Gilles de Laval, seigneur de Raiz, d'Ingrande et de Champtocé. (P. Anselme, VII.)

3. L'Amiral était Louis de Culant.

4. Var. : « escuiers. » A.

tenoit. Puis dit le conte de Parvanchières : « Il a esté « dit en ceste matière tout ce qu'on peut dire. Il n'y « a plus, sinon envoyer le Mareschal de Crathor o « toute diligence et prendre le jour que nous saurons « de ses nouvelles et là où il pourra savoir des « nostres. Et il me semble, pour abreger, que c'est à « Luc[1]. » — « Or demandez courramment, dit le Roy, « du jour. Monseigneur le Maistre des arbalestriers, « qui avés parlé, dittes le temps. » — « Il me semble, « dit le Maistre des arbalestriers, que dedans ung « moys nous y serons ou jamaiz. Et pour ce nous « sommes aujourd'uy au commencement du moys ou « au moins nous n'en avons que deux jours; sans « nulle doubte nous serons à Luc à la fin de ce moys « pour tous delayz. » Et chacun dit aprez : « Fiat! « c'est bien dit. »

Et sur ce fut envoyé le Mareschal de Crathor. Puis dist le Roy de rechief : « Je les veulx secourir. « Ilz sont des meilleurs gens que j'aye; et pour « rien ne les laisseray perdre. Mais je vueil bien « conseiller la manière et comment. Et pour ce je « vueil que, à trois heures après disner, vous res- « soyez tous devers moy, affin que on baille à chascun « sa charge pour faire diligence en ceste matière. Or « allons disner; car j'ay ouy maistre Alinot le mede- « cin, qui dit qu'il est temps de crier aux queulx. » Ainsi chascun se leva. Le roy s'en alla à son retraict[2]; et tous s'en allerent au menger, chascun chieux soy, comme il est de coustume, et les ungs avecques les

1. Dans ce passage et dans tout ce qui va suivre, Luc ne désigne plus Château-l'Ermitage, comme précédemment.

2. Var. : « en sa sale au menger. » Éd. Vérard et Lenoir.

autres. Et fut grant bruit parmy la court du siège de Crathor.

Et à trois heures aprez mydi le Roy tint conseil; et là furent tous les seigneurs du grant Conseil. Et, quant le Roy fut assiz en sa chayère, il dit : « Beau « cousin de Parvanchières, faittes appeller le Mares- « chal de Crathor, affin qu'il prengne son congié et « qu'il s'en voise, et qu'on baille à chascun sa « charge. » Dit le conte de Parvanchières à ung huissier qui fut là : « Faittes appeller le Mareschal de « Crathor. » Tantost vint le Mareschal.

Et, quant il fut en la presence du Roy, le conte de Parvanchières lui dit ainsi : « Mareschal de Cra- « thor, vous avez bien ouy et entendu le bon et « grant vouloir du Roy. Car il vous a dist et bien « monstré ce qu'il avoit sur le cuer, et a dit, pre- « sent son conseil et devant vous, qu'il est deli- « beré de secourir ceulx de Crathor, quelque chose « qui luy doye couster. Et sa coustume est telle « que jamais il ne delibere chose, que grande- « ment et meurement elle ne soit debatue, avant « que la conclurre. Et toutesfoyes il vous a dit, dès « ce qu'il vous a ouy parler, qu'il vous secourra. Par « quoy povez congnoistre l'affection et grant cour- « raige qu'il a à vous. Et pour ce ne devez pas faire « doubte en vostre secours, Dieu devant; car là gist « tout. »

Et puis le Roy parla et dit : « Mareschal, faittes « bonne diligence; car je la feray bonne de ma « part; et me saluez le Jouvencel et tous mes bons « serviteurs de Crathor et leur dittes sceurement que « je ne les obliray point. » Adoncques le Mareschal

s'agenouilla et dist : « Sire, je ne vous sauroye plus « recommander la besongne ; car je voi bien que vous « l'avez assez à cuer. Et à vostre congié, Sire ; s'il me « vient aucune fortune, je me recommande à vostre « bonne grace. » — « Ne vous soulciez, Mareschal, « dist le Roy ; je ne vous abandonneray point en tant « que touche mes biens ; de la vie je ne vous pour- « roye restituer. » — « Sire, dit le Mareschal, les « gens meurent, quant il plaist à Dieu. Et la longue « vie et la briefve est tant comme il lui plaist. Mais « aux biens temporels il vous a donné telle puissance, « la sienne mercy et grace ! que vous y povez bien « pourveoir. Et adieu, Sire. »

Aprez que le Mareschal fut party, le Roy commanda au conte de Parvanchières demander qu'il estoit de faire. Le conte demanda aux Mareschaulx, lesquieulx respondirent qu'il failloit que le Roy commandast de bouche à tous ceulx qui estoient là, que chascun s'en allast faire diligence d'estre à la fin de ce mois à Luc, ainsi qu'il avoit esté dit, et que monseigneur le conte de Parvanchières s'en allast devant pour recueillir tout le monde. Bien estoient d'oppinion que l'assemblée ne fut pas à Luc, pour ce que les ennemiz en pourroient ouyr nouvelles ; mais que on feust le xxve jour du dit moys sur la rivière de Faire[1], là où se prendroit la conclusion de passer ; et que on feust à Luc dès le soir devant. « Car, dès l'eure que vous « partirez de Luc, il vous fault avoir la sallade en la « teste et la lance ou point et estre deliberez de ce

1. Var. : « Farie. » C. F. Le *Commentaire* ne donne pas la clef de ce nom. Le ms. E et l'édition de Vérard disent simplement : « la rivière. »

« que aurez à faire. » Chascun fut de cette oppinion.

Je ne vueil pas perdre temps à escripre les oppinions ne l'ordre du conseil du Roy; car ce n'est pas ma vocacion[1] et me souffist d'escrire l'execucion[2] de la guerre. Que pleust à Dieu que je le sçeusse si bien faire que vous y peussiez entendre quelque chose qui vous feust agreable et proffitable!

Or est ainsi que chascun s'en part et prent congié du Roy pour faire sa diligence au mieulx qu'il peut. Et tant firent par leurs journées que ung chascun se rendit sur la rivière de Faire, ainsi que appointié avoit esté en la presence du Roy. Et là se trouverent monseigneur le conte de Parvanchières, lieutenant du Roy, au passaige à une petite ville, nommée Fleure[3], qui grandement les recueillist. Car il estoit homme honnorable et vaillant et qui bien savoit faire ce qu'il avoit à faire. Au lieu de Fleure sejournerent quatre jours pour attendre toute l'armée. Et, quant l'armée et la puissance fut assemblée, ilz marcherent jusques à Luc, au moindre bruit qu'ilz peurent, et ilz y arriverent à la fin du moys. Et là trouverent le Mareschal de Crathor, qui avoit fait la dilligence si grande et si bonne qu'il en fut loué de tous. Et y fut premier que l'armée de plus d'ung jour entier. Et incontinent vint audevant des seigneurs aux champs et leur dist: « Messei-
« gneurs, toute la compaignie de Crathor se recom-
« mande à vous plus de cent mille foys et sont bien
« joyeux de vostre venue. Et croyez seurement qu'ilz
« mettront peine de faire plaisir et service au Roy et

1. Var. : « matière. » A.
2. Var. : « exposition. » B.
3. Nom que nous n'avons pu identifier.

« à vous autres, Messeigneurs, honneur et proffit. Ilz « m'ont dit que je vous die que vous ne sejournez « point yci et, incontinent que vous aurez repeu, que « vous montez à cheval, et ne repaissiez entre cy et « Crathor que une foys, ancores bien peu et au long « d'une haye, il y a quinze lieues d'ici. Vous ne « povez pas mener ceste puissance de nuit. Et pour « ce regarderons l'eure que vous arriverez là, que « vous pensissez les surprendre. Et si soyez bien « sceurs et advisez que aucunement vous ne les « surprendrez point, pour ce qu'ilz sont gens de « guerre. Mais tant plus tart qu'ilz sauront vostre « venue et mieulx vaudra. Vous povez partir d'ici au « matin et chevaucher tout le jour, et vous en yrez « repaistre à ung petit villaige, nommé Hardain[1], là « où on ne peult venir sur vous que par deux guets. « Il n'y a que cincq ou six maisons; et tant mieulx « vault, affin que vos gens ne s'i admusent pas. Et « aussi il ne fait pas ancores de froit; une nuit est « tost passée. Dès le point du jour vous monterez à « cheval pour aller faire vostre exploict. Et, dès ce « soir, il fault que chascun ait sa charge, mais que « vous soyez descenduz et à voz logeis et ordonné « vostre guet et voz escoutes, je vous diray tout ce « que messeigneurs de Crathor ont advisé. »

Ainsi marcherent les seigneurs, chascun en son quartier, et se logièrent doulcement, sans ce qu'il feust bruyt ne cry parmy l'ost. Le conte de Parvanchières avoit une moult bonne façon de faire en cela, et si

1. Var. : « Hardan. » D. E. — « Ardan. » C. — « Ardent. » F. Éd. Vérard.

avoit-il en tous fais de guerre, et estoit saige et vaillant. Ceste façon touchant les logeiz estoit que, en toutes ses compaignies, chascun avoit ung maistre-logeur. Et ce maistre-logeur portoit une petite bannerette comme d'ung pié et demy en carré, en quoy estoit la livrée de son cappitaine. Et, incontinent qu'ilz partoient des battailles pour aller prendre les logeiz, il ne fut osé partir ung chevaucheur pour aller au logeiz sur peine de la mort, sinon ceulx qui avoient une bannerette au poing. Ainsi n'y alloit que les logeurs, et n'avoient point les cappitaines de peine à tenir leurs gens. Et[1], quant les logeurs estoient arrivez au logeiz, fut-en en ville, villaige ou aux champs, chascun mettoit sa bannerette, qui estoit en ung baston ou en une petite gaullette, à la fenestre de son logeiz ou sur ung buisson, si aux buyssons estoit. Et, quant la puissance arrivoit, chascun regardoit amont et aval, et, là où ilz véoient l'enseigne de leur logeur, ilz y alloient tout droit, et leur logeur leur monstroit où ilz se devoient bouter. Ainsi n'y avoit cry ne hu, ne homme n'appelloit son paige ne son varlet, ne huchoit Gaulthier ne Guillaume. Mais tous se logeoient où il leur estoit ordonné, et, par ce moyen, n'y avoit bruit ne tempeste.

1. Ici le texte du ms. B. présente la variante qui suit :

« Et, quant venoit au logier, chascun logeur alloit devant et attendoit là où chascun se devoit logier, fust en champs, maisons ou buissons. Les logeurs mettoient une petite gaulette debout, et là chacun trouvoit son logis, sans que personne eust cause de huchier son paige, Pernet, Guillaume ou Gaultier, et sans faire aucun bruyt. Mais tous se logeoient où ilz véoient que ordonné leur avoit esté. Et, quant ilz furent tous ainsi, etc., » comme dans les autres manuscrits.

Et[1], quant ilz furent tous ainsi logez et leur guet ordonné, les seigneurs se tirerent tous au logeiz du conte de Parvanchières, où ilz trouverent le Mareschal de Crathor qui leur dit : « Messeigneurs, je vous ay « dit aux champs la manière de vostre logeiz pour « aller d'icy à Crathor. Mais de ce que vous avez à « besongner et à faire sur le siège, je ne vous en ay « point voullu parler ; car je ne sçay qui vous voulez « qui y soit[2]. Et, pour ce faites appeller Connin[3], qui « est bonne guide et seur, et au surplus ceulx qu'il vous « plaira[4], et je vous declareray vostre entreprinse et « tout ce qui est possible que faciez sur ceulx du siège « de Crathor. Et, pour Dieu ! qu'il n'y ait gens de qui « vous ne soyez bien seurs et secretz. Car ung mau- « vais garçon seroit tantost courru de cy à Crathor « pour dire[5] vostre convine, si elle n'estoit bien « secrette. » — « Mareschal, ne vous soulciez ; nous « n'y appellerons gens qui ne soient pour ce faire. « Vous savez bien qu'il fault que les cappitaines y « soient appellez et tous ceulx qui ont charge, affin « qu'ilz s'en sachent mieulx conduire. » — « Messei- « gneurs, dit le Mareschal, je ne le dy pas pour ceulx « là. Je scay bien qu'il fault qu'ilz y soient et qu'ilz ne « vous encuseront mye. Je ne le diz que pour beau- « coup de menuz gens, qui vous suivent entre vous,

1. Ici finit la variante du ms. B. — Tout l'alinéa qui va suivre manque dans les éditions de Vérard et de Lenoir.

2. Var. : « car je ne sçay que vous voulez qui y soit fait. » B.

3. Le *Commentaire* (XII) dit qu'il y avait un homme d'armes de ce nom.

4. Var. : « et se au surplus il vous plaist. » B.

5. Var. : « descouvrir. » C.

« Messeigneurs, et entrent plus hardement en voz « chambres que ne feroient voz cappitaines ne que je « ne feroie. »

Ainsi se tira à part le conte de Parvanchières en une chambre et fist appeller les deulx Mareschaulx, le Maistre des arbalestriers et l'Admiral, les barons et les cappitaines qui là estoient, et aucuns chevaliers et escuiers en petit nombre, et Connin, pour ce qu'il estoit du payz et estoit bon et homme de bien et gentilhomme de bon estat et bon pour la guerre, et aussi le Mareschal de Crathor, auquel le conte de Parvanchières demanda, en la presence de tous, dire ce qu'il savoit. « Monseigneur, dit le Mareschal de Crathor, « par le commandement du Roy j'ay parlé au Jouven- « cel, au cappitaine de Crathor, au sire de Roqueton « et à toute la compaignie, et dit le grant et bon voul- « loir du Roy, et vostre venue aux trois seulement, « ainsi que m'avoit esté enchargé. Ilz ont debatu avec « les compaignons, si le secours leur venoit, qu'ilz « avoient à faire et aussi ce que on pourroit besongner « sur les ennemyz. Monseigneur, ilz ont tous esté d'op- « pinion que vous devriez venir passer une petite « rivière, qui est par où je vous meneray[1], et prendre « vostre chemin par darrière une abbaye, qui a nom « l'abbaye de Bonne-Grace, et gaignerez le hault de « la montaigne. Et vendrez, quant vous aurez gaigné

1. Pendant les sept ou huit pages qui vont suivre, les éditions donnent un texte très défectueux dans lequel les passages sont intervertis, de telle manière que le récit est absolument incompréhensible. Le ms. B. contient aussi des interversions nombreuses pour les mêmes passages; mais elles ne coïncident pas avec celles des éditions.

« ce hault, tous en belle bataille jusques devant la ville,
« là où il y a ung siège devant une de noz portes, qui
« s'appelle la porte de Bonne-Grace; et là descendrez
« à pié et marcherez en despit de tout le monde
« jusques à nous, et nous jusques à vous. Car ce siège
« là n'est point fortiffié, et m'est advis qu'ilz n'ont
« point voullenté de tenir ferme; car ilz n'y sont for-
« tiffiez ne barrez, ne riens n'y ont que menue artil-
« lerie. Ilz ont fait aucunes barrières contre nous;
« mais ce n'est riens. Et croy fermement que, incon-
« tinent qu'ilz vous verront, ilz se retireront à leurs
« gens et à leur champ fortifié, qui est ou bas de la
« valée. Et, si vous voulez debatre pourquoy ilz n'ont
« logié au hault le groz de leur puissance, c'est pour
« ce qu'ilz ne nous povoient gueres batre du hault ne
« faire guerre, et eussions eu tout le païz à nostre
« commandement, si nous eussions eu le bas vuyde.
« Et pour ce je dy que ceulx qui sont logiez devant la
« porte de Bonne-Grace, n'y sont seullement que pour
« nous tenir encloz, que nous ne puissions saillir aux
« champs ne mettre gens dedans nostre place. Mais,
« la merci Dieu! vous estes si belle, si grande et si
« bonne puissance que vous y entrerez en despit de
« leur visaige, s'il plaist à Dieu. Et, se vous y entrez
« une foys, vous les combatrez, s'il vous plaist; et,
« s'il ne vous plaist, si les ferez-vous lever et partir de
« delà. Car vous fortifirez le hault, par où vous entre-
« rez, qui est avantaigeulx contre le bas. Vous estes
« gens de cheval plus qu'ilz ne sont, qui yrez tous-
« jours au-devant de voz vivres, et aussi au-devant
« des leurs, qu'ilz n'en auront point. Le payz est
« vostre du derrière; par quoy vous aurez tousjours

« vivres mieulx que eulx[1]; et par adventure les pour-
« rez trouver en tel parti que vous entreprendrez
« plus avant. J'ay esperance, o la grace de Dieu, que
« au moings vous ne fauldrez point ad ce que je vous
« dy. »

— « Dea! dist le conte de Parvanchières, il fault
« debatre ung peu avecques vous. Nous n'avons
« ancores icy vivres ne marchans avecques nous; et,
« quant nous serons là, nous mengerons tout quan-
« qu'il y a en la ville en quatre jours; et fauldroit que
« nous vuidissions, si ainsi estoit; et par ce tout seroit
« perdu. » — « Monseigneur, dit le Mareschal de Cra-
« thor, non ferez pas en ung moys. Mais faittes vostre
« dilligence d'envoier hastivement à Fleure et par tout
« le païz derrière, pour faire venir vivres à force. »

Lors dit le conte de Parvanchières : « Vous ne nous
« disiez pas cecy, quant vous feustes devers le Roy.
« Car nous feussions venuz garnyz de vivres et de tout
« ce qui nous estoit neccessaire. » — « Monseigneur,
« je ne le vous povoye dire; car je ne savoye pas la
« convine des ennemiz, comme je faiz de present; et
« n'avoient point fortifié leur champ, que je fuz devers
« vous, ce qu'ilz ont fait maintenant; et on ne peult
« deviner. Et se plus avant vous eusse dit que je ne
« fiz, je eusse deviné. »

Dit le conte de Parvanchières : « Nous nous
« attendions à les combatre dès l'arrivée. » Or dit
lors chascun : « Monseigneur, vous ne le povez
« faire. Prenez les choses ainsi qu'elles sont et faittes

1. Var. : « par quoy vous irez tousjours au devant de voz vivres mieulx que eulx. » B.

« une dilligence prompte. Car les choses sont bien « encores, Dieu merci. » — « Messeigneurs, dit le « conte, que vous semble-il qu'il est à faire en ceste « matière? Dictes nous en quelque chose, monsei- « gneur l'Admiral; vous n'en avez encores point « parlé. » — « Monseigneur, dit-il, il fault et con- « vient que vous prenez la chose ainsi que elle est, « qui est très bien, comme il me semble. Car vous « avez le choix de combatre ou de ne combatre pas; « et est grant chose que d'estre sur le lieu; car nul ne « vous sauroit si bien conseillier, comme fera la veue « de vos ennemiz. Et en cecy ne avez à faire que « grant diligence. Je suis d'oppinion que vous envoyez « hastivement monseigneur le Prevost des mares- « chaulx, qui est dilligent et homme d'entendement, à « Fleure-sur-Faire, et escripvez à tout le monde que « on envoye par tous costez faire venir marchans et « vivres. Et escripvez à maistre Gerard, à maistre « Bertin[1] et à monseigneur le Tresorier, qui est là, « qu'ilz facent grant dilligence de vous envoyer vivres. « Et vous envoyrez gens, qui les iront recueillir jus- « ques à my chemin. Et leur escripvez qu'ilz avancent « l'argent; car vous ne trouverez nulz marchans qu'ilz « se mettent en ceste peine ne en ce danger, s'ilz n'ont « l'argent contant. Et, pour Dieu! qu'ilz n'espargnent « pas l'argent du Roy en ce cas. Car là où le Roy adven- « ture vous autres, Messeigneurs, qui estes sa puis- « sance et son bras dextre, il ne doibt pas espargnier « argent. Et suis d'oppinion que demain au matin, « Dieu devant, vous montez à cheval et que monsei-

1. Var. : « Bertran. » B.

« gneur le Mareschal de Crathor, qui est yci, se mette « le premier, et que nous le suivions tous et que nous « facions tout ce qu'il a dit. Car il me semble qu'il a « dit tout ce qui se peut dire en ceste matière. Mettez « Connin devant, qui scet bien le payz, et lui baillez « quelque xxx chevaulx, qui ira tousjours trois ou « quatre lieues devant vous. Et qu'il demeure à « repaistre quelque deux lieues oultre là où vous « repaistrez, où ilz adviseront, monseigneur le Mares- « chal de Crathor et lui. Et vous servira d'escoutes. « Et qu'il renvoye à la repeue vers vous deux ou trois « hommes, dont il en y ait ung bien entendu, qui vous « rapporte des nouvelles de ce qu'ilz auront trouvé « sur le paiz. » Chascun fut de ceste oppinion.

Et adoncq dit le conte de Parvanchières : « Monsei- « gneur l'Admiral, puisque vous avez commencé, je vous « prie de parler de la manière de nostre chevauchée « de demain. » — « Monseigneur, dit l'Admiral, je « suis d'oppinion que Connin s'en aille devant atout « ses xxx chevaulx, comme j'ay dit, et après le Mares- « chal de Crathor atout quarante lances, et tous voz « logeurs aprez, affin que vous n'ayez point de hu ne « de bruit à vostre logeiz, quant vous y viendrez ; et « aprez messeigneurs les Mareschaulx avec leur avant- « garde ; vous et vostre bataille aprez ; monseigneur « le Maistre des arbalestriers o tout son traict en une « bataille à part quant et vous. Mais je ne suis pas « d'oppinion qu'ilz soient entre vous et l'avant-garde, « mais qu'ilz viennent aprez la bataille. Et messei- « gneurs, qui ont la charge de l'arrière-garde, che- « vaucheront après vostre traict. Monseigneur, je ne « viz oncques jour de ma vie que, quant on che-

« vaulche et le traict est devant, que le traict ne fut « cause de rompre la bataille; car, se ilz treuvent les « ennemiz, ilz ne sont pas puissans pour les attendre « ne pour endurer le faix des lances; et reviendroient « tous fuyans contre vous et vous romproient, sans « ce que vous y sceussiez mettre remede. Et pour ce « je diz que, quant vous allez droit à voz ennemiz, « vous devez mettre le traict derrière vous. Et, quant « vous retournez, vous le devez mettre devant et les « lances derrière, tant que vous estes à cheval. Et, « quant vous allez à pié, tout le contraire : vous devez « mettre votre traict devant avec quelque peu de gens « d'armes ou front, pour leur tenir pié et soustenir le « faix. Encores dy-je que à pié le traict doit estre sur « les aelles, si le païz est assez large pour le porter, « jusques ad ce que les derreniers les puissent secou- « rir. Et si fault que le traict à pié soit tousjours « devant; car ilz ne tireroient pas par dessuz les gens « d'armes. Et, quant on se retire à pié, il fault que le « traict soit darrière, tout à l'opposite de ceulx à che- « val. Et, pour retourner à notre entreprise, je voul- « droye bien savoir si le payz est large ou estroit. » Sur ce point respondirent le Mareschal et Connin, qui estoient là : « Il y a assez beau chemin et beau païz « jusques à Nostre-Dame de Bonne-Grace, et de là « tout païz large jusques à la porte de la ville, excep- « tées aucunes ruettes[1], qui sont à venir sur la main « gauche du costé où est le siège à bas. Et tout cela « n'est que à nostre avantaige. » — « Or sus doncq! « dist l'Admiral. J'ay dit ce que me semble de nostre

1. Ruettes, routes.

« chevauchée de demain, sauf à messeigneurs de me « corriger. » Tous dirent : « Vous avez bien dit. »

Ainsi fut conclud le partement de Luc pour s'en aller à Crathor. Et chevaucherent jusques au petit villaige, nommé Hardan, qui estoit sur la petite rivière, que le Mareschal de Crathor leur avoit dit. Et, tandiz qu'ilz se logerent, le conte de Parvanchières envoya l'Admiral, atout cinquante lances, passer la rivière droit à Crathor, pour là faire le guet, tant que toute la compagnie fut logée et apaisée. Puis s'en retourna l'Admiral au logeiz. Et, quant tout fut logié, le conte de Parvanchières fit repaistre ses escoutes, puis les envoya aux champs, chascun là où sa charge lui avoit esté ordonnée. Puis fit descendre l'Admiral et le fit soupper et les Mareschaulx aussi.

Et aprez soupper manda querir tous les cappitaines, pour savoir ce qu'ilz avoient affaire. Et, quant ilz eurent souppé à grant joye et grant liesse, comme la guerre le requiert (car elle hait gens tristes et paoureux), le conte de Parvanchières se tira appart en ung petit champ loing de toutes gens, voyant que nul ne povoit approucher de lui pour l'escouter, fors seullement ceulx qu'il appelloit à son conseil. Et lors dist ainsi : « Messeigneurs, je vous pri, devant toute « euvre, que chascun die à ses gens que tous se mettent « en bon estat aujourd'uy et se confessent et appellent « Dieu en nostre aide. Car nous pensons avoir demain « bataille. Nous avons bonne querelle, et, se Dieu « plaist, nous recouvrerons ceste seigneurie pour « nostre souverain seigneur, et mettrons le peuple et « la chose publique en paix, qui tant a travaillé[1].

1. Var. : « qui tant a eu de peine et de travail. » Éd. Vérard.

« Mareschal, dit le conte de Parvanchières, vous « savez le païz ; mettez vous devant demain avec voz « quarante lances, messeigneurs les Mareschaulx « aprez vous o toute leur avant-garde, le Maistre des « arbalestriers sur la main dextre o tout le traict, et « l'arrière-garde aprez la bataille. Et vous, Admiral, « nous serons en la bataille, vous et moy. Connin sera « sur la gauche, qui est du costé devers les ennemiz, « et servira de descouvreurs, affin que nulles gens ne « puissent approucher de nous que nous ne le sachons. « Et, quant nous aurons passé Nostre-Dame de Bonne-« Grace et nous serons tous sur le hault de la mon-« taigne, messeigneurs les Mareschaulx et le Maistre « des arbalestriers, avec tout son traict, descendront « à pié et là tiendront pié ferme et envoyrons leurs « chevaulx derrière, bien loing, tout oultre de l'ar-« rière-garde et en la garde de l'arrière-garde. Nous « vendrons o nostre bataille, aprez que serez des-« cenduz et bien disparez de voz chevaulx, qui n'y « aura plus riens qui maine noise ne qui nous « puisse nuyre. Et descendrons à pié de costé vous, « et pareillement envoyrons noz chevaulx derrière « l'arrière-garde, et puis vendrons nous joindre à « vous. Et le Mareschal et Connin seront tousjours à « cheval du costé devers les ennemyz pour reboutter « leurs escarmoucheurs, affin qu'ilz ne nous puissent « veoir ne congnoistre nostre convine. Et, se ainsi est « que le siège d'amont tienne ferme, nous marcherons « et le irons combatre, et ferons faire le signe à ceulx « de la ville qu'ilz saillent pour nous venir aider. Et « l'arrière-garde marchera ung peu sur la main « gauche en avant, droit aux deux sièges, pour les

« garder de venir secourrir leurs gens. Et, se ainsi « estoit qu'ilz marchassent pour y voulloir venir, à « l'eure qu'ilz seront prestz d'assembler avec nous, « l'arrière-garde donnera dedans eulx, et Connin et « le Mareschal, qui seront dedans une petite asle, et « ceulx de la ville, qui sauldront de l'autre costé. « Ainsi me semble que nous leur donnerons bien à « besongnier. Car, avant qu'ilz soient venuz jusques à « nous pour secourir leurs gens, ilz seront bien hors « d'alaine. Car nous tiendrons pié coy à nostre avan- « taige et ne marcherons point. Car tous ceulx qui « marchent à pié, se desordonnent et se mettent hors « d'alaine et communement sont desconfitz. »

Et ainsi alerent à la messe au plus matin. Aprez la messe et que chascun se fut myz en bon estat, alerent, en la manière que j'ay dit, jusques à Crathor. Et, quant ilz eurent chevauché jusques à la veue de la ville en l'ordonnance que vous avez ouye, les ennemiz, qui estoient devant la porte de Bonne-Grace, se retirerent à leurs gens et n'oserent attendre le conte de Parvanchières et ses batailles, pour ce que bonnement leurs gens ne les povoient secourrir. Et tantost le Mareschal de Crathor et Connin vindrent au conte de Parvanchières et lui dirent : « Monseigneur, seurement le siège de « la porte par où vous entrerez en la ville se leve et « s'en vont à leurs gens[1] au champ fortifié. Nous « sommes venuz pour le vous dire, affin que vous « marchiez vostre beau petit pas jusques devant la « porte de la ville. Et le Jouvencel et tous ceulx de « Crathor sauldront au-devant de vous, qui vous con-

1. Var. : « et s'en vont atout leurs bagages. » Éd. Vérard.

« seilleront tout ce que vous aurez à faire. Et, si Dieu « plaist et Nostre-Dame de Bonne-Grace, vous aurez « aujourd'hui grant honneur et ferez ung grant service « au Roy et à tout le royaulme. Nous avons desja fait « le signe à ceulx de la ville, qui ont bien congnois- « sance de vostre venue et sont desja plus de cincq « cens hors la porte aux champs et escarmouchant de « bien prez ceulx qui se retirent au grant siège. Et ne « veistes oncques le bruit ne le hu, qui est là devant, « si grant comme il y est. Toutes les cloches de la ville « sonnent; tous crient : Parvanchières! Sur mon âme, « vous auriez grant plaisir, se vous les oyez. Marchez « tousjours; et nous en allons au bruit et vous rappor- « terons des nouvelles. » — « Or tost, dit le conte de « Parvanchières, Mareschal, nous nous en allons là où « vous nous avez dit, le plus dilligemment que nous « pourrons. Je vous pry que executons chaudement ce « que nous avons à faire. » Le Mareschal lui respon- dit : « Monseigneur, pour Dieu! ne rompez point « l'alaine de voz gens; et n'entreprenez riens tant que « vous ayez parlé à ceulx de Crathor, qui bien vous « conseilleront et guideront en vostre affaire. » — « Mareschal, dit ung compaignon qui fut là, despes- « chez vous; car il y a le plus grant bruit que vous « veistes oncques : canons petent terriblement; tout « crie, tout hue, tout bruit; trompettes sonnent; tout « sonne[1]; et les cloches de la ville sonnent mesme- « ment; tout maine telle noise qu'il semble que tout « doive fondre. Pour Dieu! avancez-vous. » — « Adieu, dit le Mareschal, Monseigneur, Dieu nous « doint bien faire. »

1. Var. : « tout s'esmeult. » B.

Ainsi s'en alla le Mareschal à son afaire. Et le conte de Parvanchières marcha le petit pas en moult belle ordonnance droit en la ville. Et marcha tellement qu'il vit devant lui la ville et la pluspart de ceulx de dedans aux champs à pié et à cheval. Il regarda dans la valée sur sa main gauche et voit le siège et ses ennemyz en ordonnance de bataille. Et vit clerement que tout se retiroit ensemble au champ, là où le Mareschal lui avoit dit, et qu'ilz avoient tout desemparé entre lui et la ville et qu'il n'y avoit plus riens. Et moult lui pesa que encores ne les avoit trouvez. Touteffoys il marcha jusques devant la porte de Nostre-Dame de Bonne-Grace, et là retourna à luy le mareschal de Crathor, qui lui dit : « Monseigneur, « veez-cy venir le Jouvencel, le viel cappitaine de « Crathor et le sire de Rocqueton vous faire la reve- « rance. »

Et tantost le conte fit ung peu arrester sa bataille et marcha au devant d'eulx. Ilz n'estoient pas loing, et tantost les rencontra. Lors le saluèrent et le vindrent accoller[1] par les jambes; et parla le viel cappitaine de Crathor et dit ces motz : « Monseigneur, « vous soyez le très bien venu. Je prie à Dieu et à « Nostre-Dame de Bonne-Grace qu'il vous vueille « remunerer la paine que vous avez prise. Se Dieu « plaist, vous et tous messeigneurs, qui sont venuz en « vostre compaignie, serez bien recompensez, avant « que vous retournez de ce payz. » — « Or, dit le « conte, cappitaine de Crathor, je vouldroye faire « service au Roy et au royaulme et à vous tous autres,

1. Var. : « embrasser. » A.

« Messeigneurs, se je povoye et savoye. Et si sçay « que aussi feroient tous mes freres qui sont en ceste « bataille. Pour abregier, est il riens que nous puis- « sions faire sur ces gens yci promptement? » — « Monseigneur, dit le viel cappitaine de Crathor, ilz « sont fortifiez en leur champ. Je ne conseille pas que « les y assalliez. Entrez dedans la ville; et passerez « dela la rivière et logerez, vous et vostre puissance, « en ung gros bourg, qui s'appelle le Bourg-Neuf, et « sont les faubourgs de la ville. Vous serez entr'eux[1] « et leur païz; ilz n'auront jamaiz nulz vivres; et faul- « dra en despit d'eulx qu'ilz se lièvent et qu'ilz desem- « parent leur fortification. Et, au despartir, vous en « aurez beau marché. »

Or sur ce dist le conte : « Allons parler à mes- « seigneurs les Mareschaulx, au Maistre des arba- « lestriers, à l'Admiral et aux autres seigneurs, « cappitaines et gens de bien, qui sont illec, pour « conclure ce que nous avons à faire. Mais, s'il « vous sembloit que nous peussions aucune chose « exploicter aujourd'ui, le jour est grant et nous « sommes bien acompaigniez[2] pour faire beaucoup « de bien, ce me semble. » — « A! Monseigneur, dit « le Jouvencel, Dieu vous doint bonne vie! car vous « dictes moult bien. » — « Monseigneur, dit le Mares- « chal de Crathor, c'est le Jouvencel. » Puis le conte « l'embrassa et dit : « Jouvencel, j'avoye grant envie « de te veoir pour les grans biens que j'avoye ouy

1. Var. : « et sont les faubourgs de la ville. Vous ne povez estre mieulx logé; cest païs est fort contraire à voz ennemis; car vous serez entr'eulx, etc. » Éd. Vérard et Lenoir.

2. Var. : « en grant compaignie. » C. F.

« dire de toy. » Et dist ancores : « Il fault faire ung « coup aprez ho. » — « Sur mon ame ! dit le Jouven- « cel, il est encores assez du jour, s'il vous plaist, « pour faire beaucoup de choses. » Puis dist le conte : « Il fault parler à noz compaignons, et puis nous « verrons qu'ilz diront. »

Ainsi marcha le conte et sa compaignie, le Jouvencel, le viel cappitaine de Crathor, le sire de Roqueton et le Mareschal de Crathor droit aux autres seigneurs, qui estoient en la bataille ; et là assembla les deulx Mareschaulx, le Maistre des arbalestriers, l'Admiral et autres seigneurs et cappitaines, pour conclure brief ce qu'ilz auroient à faire.

Ainsi que ilz estoient ensemble, arriva Connin, qui venoit de devers le siège et dit au conte : « Monsei- « gneur, et voz aultres, Messeigneurs, je vous asseure « que ces gens illec sont en belle bataille et en belle « ordonnance, et ont eu voulenté deux ou trois foys « de saillir hors leur parc. Je ne scay si c'estoit pour « venir courrir sur nous ou pour eulx enfouyr ou « pourquoy ce est. » — « Pourquoy que ce soit, dit « le conte, avant que nous departons, on verra qu'ilz « ont sur le cuer et nous aussi. »

Après les parolles de Connin, le conte racompta les parolles que luy avoit dictes le cappitaine de Crathor, et lui dit : « Cappitaine, dictes ce que vous semble que « avons affaire, franchement, devant tous ces seigneurs « yci. » Et le Cappitaine respondist : « Monseigneur, « il n'en fault point faire la petite bouche en leur for- « tiffication. Vous ne leur mesferez ja ; et seroit très « grant folie à vous de les y assaillir ; ne jamaiz ne « seray de ceste oppinion pour les raisons que je

« vous ay dictes et que vous dy encores. Et, pour « vous dire brief, vous n'avez party que cellui que je « vous ay dit, qui est si grant et si bon qu'il me « semble que vous ne le devez pas refuser. Et Dieu « vous a donné cest avantaige sur eulx; si vous le « reffusez, il vous en pourroit bien mal prendre. » — « Messeigneurs les Mareschaulx, dit le conte, qu'en « dictes vous? Et vous, monseigneur le Maistre des « arbalestriers, et Admiral et vous autres, messei- « gneurs? » Chascun respondit : « Il dit bien, Mon- « seigneur. C'est le party que vous devez prendre et « non aultre. »

Adoncques ilz marcherent et entrerent en la ville, les sains[1] et trompettes sonnans à grant joye et à grant hu. Les seigneurs s'en allerent à Sainct-Symphorien[2], qui estoit la grant eglise, dire leurs devocions et regracier Nostre Seigneur des biens[3] que tousjours leur faisoit. Et, ce fait, ilz marcherent oultre et allerent logier au Bourg-Neuf, ainsi que conseillié avoit esté. Et, quant ilz furent là, ilz visiterent le logeiz et se barrerent et fortiffierent contre ceulx du siège, neantmoings qu'il y avoit une rivière entre eulx et leurs ennemyz. Mais il y avoit ung pont qui estoit jusques encontre le champ de leurs ennemyz, et en estoient seigneurs les adversaires et povoient passer, quant il leur plaisoit. Et neantmoings avoient ung gué à leur commandement au-dessoubz[4] du pont. Pour

1. Var. : « buysines. » B. « cloches. » Éd. Vérard. — Le mot « sains » veut dire cloche (*signum*). (Duc.)
2. Nom pris au hasard par l'auteur.
3. Var. : « des bonnes adventures. » B.
4. Var. : « au dessus. » B. Éd. Vérard.

quoy estoit de neccessité que le conte de Parvanchières fist bon guet. Il estoit homme diligent et vaillant et en peu de heure il eust fortifié son logeiz tellement qu'il fut en seurté. Et, pour la première nuyt, il y eust deux cens hommes à cheval, la lance au poing, qui furent jusques à mynuit encontre le bout du pont en ung petit boys, qui y estoit, pour savoir s'il sauldroit homme, et grosses escoutes jusques sur le bort du pont et trois cens lances, qui y furent depuis mynuyt jusques à hault jour, sans le guet, qui estoit au logeiz, où ilz estoient, en habillemens prestz à recevoir leurs ennemyz.

Ainsi passa celle nuit le conte de Parvanchières, et le lendemain il fut tellement cloz et barré qu'il n'eust plus besoing, fors d'escoutes aux champs et grotz guet en son logeiz; car il avoit grant foison mennouvriers amenez quant et luy.

Ce jour eust une grosse escarmouche commencée par ceulx de Crathor; et puis saillist grant nombre de gens du logeiz du conte de Parvanchières, qui y vindrent par la ville. Le conte avoit deffendu que nul ne allast droit au pont; car ce jour il voulloit deliberer bien arreement[1] ce qu'il avoit à faire. Et tandiz qu'il tenoit conseil là, où estoient les chiefz, les seigneurs de son armée et tous les gens de bien de Crathor, les compaignons commencerent l'escarmouche du costé de Crathor, si oultraigeuse qu'ilz vindrent jusques au champ charger leurs ennemyz[2]. Et, quant le duc Baudouyn, le conte

1. Cet adverbe du verbe « arreer, » qui signifie : préparer, disposer. (Ducange, Godefroy.)

2. Var. : « Les compaignons menerent si asprement l'escar-

d'Orte et messire Guillaume Boucqueton[1], qui estoient chiefz du siège, vidrent cest oultraige, dirent les ungs aux aultres : « Ces gens yci nous mengeront, qui leur « vouldra souffrir. Il faut leur monstrer que nous « n'avons point perdu le cuer. » Et adonc saillirent de leur champ à puissance, les banières au col. Et vindrent charger les gens au conte de Parvanchières, tellement que à peu ilz n'entrerent dedans la ville de Crathor. Et y en eust beaucoup de mors et de priz.

Et sur ce on vint huchier au conte de Parvanchières, où il tenoit son conseil, et dire le cas tel qu'il estoit. Mais il n'en fit pas grant compte et dit : « Les folz font « les folies. Qui a les coups, si les boyve[2]. Si n'y « fussent pas alez sans congé. Encores avoye-je def- « fendu que on ne fit riens ou peu ennuyt. Et en de « telz qui sont pris ou mors, ainsi que je entens, que, « s'ilz fussent revenus, ilz en eussent esté pugniz. » — « Monseigneur, dit le Jouvencel, ilz estoient allez à « la ville et ne pensoient en riens à l'escarmouche et, « quant ilz ont veu le bruit, ilz sont sailliz et n'enten- « doient vostre deffence sinon decy au pont. Car, par « la ville, il leur sembloit qu'ilz ne povoient periller. « Et noz gens ont commencié ceste folie pour le cour- « raige qu'ilz ont de vostre venue. » — « Or ça, dist

mouche qu'ilz entrerent bien avant jusques dedens le siège de leurs ennemis. » B.

1. Le duc Baudouyn est le duc de Bedford (*Commentaire*, XIV) ou désigne un lieutenant général quelconque du roi d'Angleterre (V. p. 2 et 4); — le comte d'Orthe désigne le comte d'Arundel (*Commentaire*, XXXVIII, et plus haut p. 4); — enfin messire Guillaume Bouqueton signifie Matthew Gough (Matago) (*Commentaire*, XXXI).

2. Var. : « garde. » B.

« le conte, il ne fault plus ramentevoir[1] des choses « passées, sinon chastier ceulx qui ont commencié la « folye, s'il y a aucuns qui y aient fait faulte. Et reve- « nons à parler de ce que avons à faire pour le temps « advenir. Or ça, cappitaine de Crathor, vous estes le « plus viel et le plus expert et congnoissez la con- « vine de ces gens icy; c'est raison que vous nous « mettez en besongne. » — « Monseigneur, dit le cap- « pitaine de Crathor[2], pardonnez moy, s'il vous plaist; « car il fault que je vous responde pour les raisons « que vous avez dictes. S'il y avoit hommes qui deust « parler le premier, ce seroit vous. Mais pour obéir « à vostre commandement comme vostre serviteur, « Monseigneur, je ne voy pas que vous puissez ne « devez entreprendre sur ces gens icy, sinon une « chose seullement. Faictes chevaucher voz gens et « gardez qu'il ne leur viengne nulz vivres de leur « païz, et que voz gens chevauchent si puissans qu'ilz « les puissent garder d'avoir vivres; ce qu'ilz feront « bien, ce me semble, o l'aide de Dieu. Mais que vous « leur baillez tousjours bons chiefz, quant ilz iront « dehors, et que homme ne chevauche sans congié, « affin que on ne soit point rué juz follement. Ilz ne « sont point si puissans de gens à cheval que vous « estes, et estes entre eulx et leur païz. Et, vostre « chose, bien conduitte, comme vous le saurez bien « faire, n'auront ilz secours ne de gens ne de « vivres. Et en despit d'eulx il faudra qu'ilz desem- « parent legierement de là où ilz sont. Faictes bon

1. Var. : « parler. » A.

2. Qui est Guillaume de Brézé (*Commentaire*, XVI, et plus haut p. 2).

« guet qu'ilz ne partent point que vous ne le saichez.
« Il y a cincq lieues d'ici à Escallon, qui leur a esté
« delivré[1], qui est le plus près et prochain retraict
« qu'ilz aient. S'ilz se mettent au chemin pour eulx en
« aller, et ilz vous ayent une foys le doz tourné et
« vous leur donnez au doz, les premiers ne tourne-
« ront jamaiz pour aider aux derreniers. Et encore
« attendroys-je qu'ilz fussent prez de leur place, avant
« que les assaillir, si entre cy et là vous ne trouvez
« quelque tendrière[2]. Car à l'eure qu'on voit son parti
« sur ses ennemyz, on le doit prendre. Car il vient à
« une heure ce qu'il n'avient pas à cent. La guerre est
« de telle condicion, qu'on y doit avoir bon pié et
« bon œil. Et vous les pourrez veoir en telle desordre
« que, dès le partir d'icy, vous les pourrez bien assail-
« lir. Mais, si vous les voyez, au partir d'icy, en belle
« ordonnance, comme je doubte que si ferez (car ilz
« ont bons chiefz), je diroye que vous attendissiez
« qu'ilz fussent prez de leur retraict. Car seurement,
« quant genz sont prez de leur retraict, ilz se desor-
« donnent tousjours, et est impossible qu'on les puisse
« tenir. L'ung est las, l'autre son harnoys le casse[3];

1. En marge dans le ms. A. : « Il prent Escalon pour Meung-sur-Loire. » Meung est à 18 kilom. d'Orléans. — Ces mots « qui leur a esté délivré » n'ont aucune valeur historique; ils sont mis simplement pour l'intelligence des faits du roman. On a vu en effet plus haut qu'Escallon (désignant alors Marchenoir) avait été pris par le Jouvencel.

2. Var. : « attendue. » C. quelque embuscade, — « vous ne trouvez en eux quelque desarroy. » Éd. Lenoir.

3. Var. : « le mache. » C. D. F. — « le marche. » B. Macher veut dire mater, et marcher, fouler; sens de gêner, blesser. — « le blesse. » Éd. Lenoir.

« ilz voient leur retraict prez; l'ung a paour, l'autre « desire estre à sauvetté[1]. Il y en a bien pou qui « veullent tenir ordonnance. Les chiefz de guerre sont « laz de les avoir combatuz toute la journée; ilz ne « pevent plus parler de force de crier[2]. On ne les oït « plus; et, si on les oït, si n'en fait l'en point sem- « blant[3]. Les chiefz n'ont pas à faire à ung homme « seul; ilz ont à faire à toute la compaignie. Et sont « les ungs parmy les autres; chacun se muce et boit « sa part de la honte et dit : Ce n'est pas moy. Et « s'efforcent de dire trestous : Demourez, demourez; « tenez ordonnance; tenez. Mais il n'y a cellui qui ne « voulsist estre à l'ostel. Monseigneur, quant une « puissance desmarche et elle sent que elle a une « autre puissance au doz, croiez seurement que elle « est tousjours en effroy. Ilz ne voient point leurs « ennemyz; ilz leur ont le doz tourné; ilz cuident de « chascun hu estre assailliz. Oultre ilz ne pevent tenir « ordonnance en allant; ilz trouveront tant de hayes, « de passaiges, de chemins, par quoy il fault que les « premiers soient les derreniers. Et chascun craint « cest article, soit petite compaignie, soit grosse. Il « fait perilleux marcher devant ses ennemiz. Et, en « quelque manière que ce soit, on doit tousjours tas- « cher que son ennemy marche devant soy; car on y « apprent moult. Si ung homme lutte et il entre le « premier à la lutte, communéement il est abatu. Se « c'est ung homme qui parle et il parle le premier, « son adversaire y apprent beaucoup. Or regardez

1. Var. : « seureté. » C. F.
2. Var. : « ilz n'ont plus la force de crier. » Éd. Lenoir.
3. Var. : « compte. » B.

« donc d'une bataille, qui est ung peuple et où il y a « tant de testes qu'ilz ne se puent toutes entendre, [ce] « que c'est quant il fault qu'ilz marchent devant leurs « ennemiz, en telle manière qu'ilz ne pevent aller l'ung « quant et l'autre, et n'y voient goutte par derrière; « qu'il y a à dire de ceulx qui les voient et vont « aprez et concevent à l'œil leur aller et leur marcher « et, si faulte y a, ilz la congnoissent et est en eulx « d'assaillir, quant il leur plaist, ou de n'en faire riens. « Et par ce ilz sont asseurez et ont leurs sens avecques « eulx et ne sont point troublez et choisissent leur « parti, quant il leur plaist. Pour ce je di, Monsei- « gneur, que vous devez laisser partir et aller devant « ces gens icy. Se vous voyez à l'œil que vous leur « doyez courrir sus dès le despartir, vous le ferez, « ou en chemin, si vous voyez qu'il soit affaire. Quant « ilz arriveront à leur place, pareillement. Et povez « choisir tel parti qu'il vous plaira; mais commune- « ment à l'arrivée de leur retraicte est le meilleur. « Car, comme je vous ay dit, homme ne les sauroit « tenir en ordonnance. Et, pour ce, je suis d'oppinion « que vous actendez au derrenier à les assaillir, si « vous voiez chose, qui vous plaise entre cy et là[1]. Et « faictes, comme j'ay dit, vostre dilligence qu'il ne « leur viengne riens. Et vous avez cest avantaige qu'il « fault en despit d'eux qu'ilz marchent devant vous, « dont vous estes grandement tenu à Dieu; et en « guerre on doit cercher tous les avantaiges qu'on « peut. Car communement on dit : Qui a le prouffit

1. Var. : « entre leur champ, qui est près de bas, et leur retraict. » Éd. Lenoir.

« de la guerre, il en aura l'honneur. Monseigneur,
« pour ce que j'ay dit que on doit communement voir,
« qui puet, la contenance de son ennemy, il est vray;
« mais je n'entens pas que aucuneffoys on ne mette
« peine de surprendre son ennemy, comme en ung
« logeiz, en chevauchant ou par une embuche. Et en
« joue l'en à quitte ou à double; car, qui fault à les
« surprendre et ilz vous voient venir, je dy pour ce
« qu'ilz sont arrestez, qu'ilz ont de grans avantaiges.
« Et pour ce, Monseigneur, quant on va en guerre,
« on doit chevaucher deliberé d'arrester et tenir ferme,
« quelque chose qu'il adviengne, sinon on ressemble à
« aucuns larrons de guerre, qui vont pour embler ung
« homme en sa maison, ou pour guetter ung chemin,
« ou pour prendre ung cheval à l'abrevoir, ou pour
« courre et racourre. Encore, Monseigneur, je dy
« bien que ung homme, qui a affaire à ung aultre
« homme seul à seul, fera que saige de fraper le pre-
« mier, s'il peut. Monseigneur, laissons partir ces gens
« icy et deffendez que on ne face nulles escarmouches,
« si vous ne le faictes saigement et par grant delibe-
« racion. »

Lors dist le conte de Parvanchières à tous : « Le
« cappitaine de Crathor a grandement et notablement
« parlé. Et pour ce, je vous prie, dictes s'il y a que
« corriger. Car l'eure tarde et il fault que nous allons
« mettre ordre en noz guetz et à noz gens et à tout
« nostre fait, chascun à son endroit. » — « Monsei-
« gneur, dist tout le monde, homme ne pourroit
« mieulx parler que a fait le cappitaine de Crathor[1],

1. Var. : « Et dit le Jouvencel : « En tout le monde on ne

« et ne fault pas que nous perdons temps à dire riens « aprez luy. Besongnez à savoir qui chevauchera et à « la police de voz vivres et de vostre guet, et faictes « crier les choses que vous voulez qui soient tenues « entre voz gens. »

Ainsi fut conclud et se tindrent à l'oppinion du cappitaine de Crathor. Et firent leur ordonnance, ainsi que plus à plain verrez. Aprez demande le conte qui chevauchera sur le païz des ennemyz, affin que vivres ne leur viengnent. Tous furent d'oppinion que ce seroit monseigneur l'Admiral, avecq lui le mareschal de Crathor, qui savoit le paiz des ennemyz, affin que vivres ne leur viengnent; et bien seroient puissans. Ainsi fut conclud et ainsi fut fait. Et ilz firent si bien leur devoir, que vivres ne secours ne vindrent aux ennemiz. Aussi estoient ilz bien gens pour ce faire.

Aprez fut baillée la charge et police de despartir les vivres au Maistre des arbalestriers et au viel cappitaine de Crathor. Et puis fut ordonné que le sire de Roqueton auroit la conduicte de faire les escoutes en tous les logeiz et de les ordonner par toutes les venues. Puis fut baillé au sire de Roqueton ung jeune homme entre les autres qui avoit grant voulloir et bon desir d'apprendre et faire ce que on lui commanderoit, nommé Guyon de Perrouse[1], lequel fist au sire de Roqueton plusieurs questions pour savoir qu'il avoit à faire au quartier, dont il avoit la charge de

« sçauroit pas trouver un mieulx parlant que le capitaine de Cra- « thor, etc. » Éd. Vérard et Lenoir.

1. Perrouse était le nom d'un domaine dépendant de la seigneurie de Chasteaux-en-Anjou qui appartenait à Jean de Bueil. (Arch. Nat., P 342, f° 1.)

faire le guet. Le sire de Rocqueton print plaisir en ses questions et entendist bien qu'il avoit bon voulloir de faire son devoir et d'apprendre. Et entre autres questions lui demanda : « Monseigneur, que doy-je faire, « quant je seray encores nuyt là où je devray aller? « Vous me baillez x ou xii hommes, qui sont aussi « jeunes comme moy; et eulx et moy n'avons riens veu « et ne savons que nous devons faire. Pour Dieu! « dictes moy ce que nous avons à faire. » Adoncq lui respondit le sire de Rocqueton : « Mon filz, je vous « pri, ayez ung peu de pascience que je despesche ces « gens icy, et puis je vous diray tout ce que vous « aurez à besongner. »

Tantost le sire de Rocqueton despartit à tous ceulx qui devoient faire les escoutes[1], le payz où ilz devoient aller, et leur bailla guides pour ce faire. Et luy voulloit estre guide de Guyon de Perrouse, pour parler à lui et l'instruire au mieulx qu'il pourroit. Et le mena es lieux qu'il pensoit estre les plus dangereux. Il achemina tous les autres; et lui sembloit bien que c'estoit gens assez instruitz à ce qu'ilz auroient affaire, et pour ce ne leur dit riens. Maïs prist son chemin avecques Guyon et s'en allerent aux escoutes.

Et tant allerent qu'ilz vindrent en ung carrefour où se despartoient trois chemins. Et là le sire de Rocqueton dist à Guyon : « Guyon, mon amy, « veez-ci ces trois chemins par où les ennemyz pevent « venir. Vous avez xii hommes; en chascun chemin « vous en mettrez quatre, deux bien avant et deux

1. Var. : « ceux qui estoient ordonnés pour les escoutes. » B.

« yci au carrefour ; ainsi seront six hommes en ce « carrefour, et les six aultres seront es trois chemins. « C'est en chascun chemin deux ; de quoy de chascun « des deux il en ira ung bien avant, et l'autre demourra « my chemin entre vous et le premier qui va devant. « Et, si le premier oit riens, il reviendra à son com- « paignon et lui dira ce qu'il aura ouy pour le vous « venir dire ; puis retournera escouter. Et puis vous « irez en personne, vous et ung de voz six, pour « savoir que c'est, et renvoyez devant cellui qui vous « sera venu dire la nouvelle, pour reserchier son com- « paignon et pour savoir s'il a riens ouy depuis. Et, « se vous trouvez, quant vous serez là, qu'il y ait « quelque bruit et que vous le sachiez bien au vray ; « car aucune foys une beste fait bruit, ou les oreilles « cornent ou ung homme seul ou deux, qui passent « païz, ou cincq ou six hommes qui vont pour gaigner « à pié ou à cheval, ou le vent qui souffle, donne « aucuneffoys entendre aux gens qu'il y a quelque « bruit où il n'y a riens, et y a gens qui se effraient de « pou de chose. Et pour ce ne devez riens mander, « se vous ne estes bien acertainé ; car ce n'est pas « peu de chose d'effraier ung ost. Mais, si le cas y « avenoit que vous ouyssez quelque bruit de gens et « que en fussiez bien assuré, vous en devriez aller en « personne au logeiz devers le chief doulcement et « sans effroy luy dire à part : Monseigneur, sans faulte « j'ay ouy gens. Et, cependant que vous yrez, laissez « voz compaignons bien advertis de venir l'ung aprez « l'autre dire tousjours ce qu'ilz auroient oy, coye- « ment. Et vela, Guyon, ce que vous avez à faire ; je « vous ay monstré le payz. » — « Ha ! Monseigneur,

« dit Guyon, pleust à Dieu que vous demourassiez « meshuy avecques nous pour nous compter de belles « choses touchant la guerre! » — « Guyon, dist le « sire de Rocqueton, voullez-vous que je demeure? » — « Ouy, Monseigneur, dit Guyon, s'il vous plaist. »

Ainsi demoura le sire de Rocqueton. Et, comme ilz parloient de plusieurs choses plaisantes et d'armes et d'armours[1], veez-cy venir une de leurs guettes au carrefour, qui leur dit : « J'ay esté jusques encontre « le siège, et vous dy qu'ilz font ung très grant « bruit, et cuide qu'ilz vueillent venir pour entre- « prendre quelque chose sur noz gens. Car j'ay ouy « passer sur le pont des gens à pié et à cheval; et en « est venu deux à pié tout celéement le long d'une « haye me cuider prendre à la bride. Et j'en ay veu « en ung chemin creux plus de XL[2]; et incontinent « j'ay picqué et m'en suis venu à vous pour vous le « dire. » Et le sire de Rocqueton lui respondit : « N'a « tu pas laissé ton compaignon pour escouter tous- « jours? » — « Oil, dit-il, mais il a esté d'oppinion « que je venisse, pour ce que je les avoye veuz en « personne, pour le vous dire. » — « Or retourne, « dist le sire de Rocqueton, et escoute bien; et ne « vous tenez pas ensemble vous deux, et non pas si « loing que vous ne puissez bien entre-ouyr. Gardez « bien qu'on ne vous mette la main à la bride. Vecy « qui yra quant et vous pour nous rapporter des nou- « velles. » Et quant les compaignons furent partiz, le

1. Var. : « d'amours. » A. F. — « de plusieurs choses touchans les armes et autres plaisantes besongnes, veez-cy, etc. » Éd. Vérard et Lenoir.

2. Var. : « soixante. » B.

sire de Rocqueton dit à Guyon : « Allons, vous et « moy, après ces compaignons, pour savoir si nous « orrons riens. »

Ainsi partirent le sire de Rocqueton et Guyon; et tant chevaucherent qu'ilz vindrent à trouver le premier de leurs escouttes, qui leur dist : « Mes com- « paignons m'ont dit que je demeure icy et vont eulx « deux plus avant. » — « Vrayement, dit le sire de « Rocqueton, nous vous avons ouy de bien loing cli- « queter; et escoutes[1] ne doivent avoir riens qui « clicque. »

Ainsi passerent plus avant le sire de Rocqueton et Guyon; et tant allerent qu'ilz trouverent les deux escoutes, qui estoient approuchées prez du pont. Ilz savoient le cry de la nuyt. Quant ilz ouyrent leurs gens, ilz demanderent : « Qui vive? » Et ilz respondirent : « Sainct Michel! Parvanchières! » qui estoit le cry de la nuyt. Puis assemblerent ensemble et se congneurent et demanderent : « Avez-vous riens « ouy? » — « N'oyez-vous pas, dient les deux, quel « bruit il y a au siège? » — « Or escoutez, dit chas- « cun. » Ainsi escouterent et puis le sire de Rocqueton dist : « Je oy bien gens qui sont entre cy et le « pont; je vouldroye bien qu'ilz ne nous soubprissent « point et que nous ne feïssons point la beste[2]. Escou- « tez tousjours, l'ung ça et l'autre là, au coing de celle « haye, affin que ne soyons surpriz; et nous laissez, « Guyon et moy. » Ainsi escouterent le sire de Rocqueton et Guyon ensemble; et, comme ilz escoutoient,

1. Var. : « escouteurs. » B. Éd. Vérard et Lenoir.
2. Var. : « Or que nous ne façions point la teste sourde. » Éd. Vérard et Lenoir.

le sire de Rocqueton dit : « Guyon, seurement ces « gens-cy veullent desloger; je l'entens bien. Ilz « chargent leur artillerie. Or escoutons encores ung « peu et nous approchons plus prez pour mieulx en « savoir la verité au vray[1]. Car il ne seroit pas raison « de nous en aller et dire nouvelles aux seigneurs, se « nous ne les savions bien. » Ainsi se approucherent ung peu plus près, tant qu'ilz vindrent sur le bort de l'eaue, pas pour pas, tellement qu'ilz congneurent veritablement que ilz se mouvoient au siège pour partir. Lors dit ainsi le sire de Rocqueton : « Guyon, « il fault que nous en allons devers le conte. Et laissons « tousjours ces compaignons pour escouter. Et puis « qu'il viengne l'ung de vous à la croix au carrefour, « où nous avons fait nostre ordonnance; et là prenez « ung des compaignons, qui y sont, pour venir escou- « ter icy avec vous. Et l'ung de vous trois qui aurez « ouye la besongne, viengne jusques au Bourg-Neuf « devers monseigneur le conte pour dire ce que vous « aurez ouy. »

Ainsi partirent le sire de Rocqueton et Guyon, et vindrent au Bourg-Neuf, au logeiz du conte de Parvanchières et luy dirent : « Monseigneur, seurement « le duc Baudouyn desloge. » — « Comment! dit le « conte, il n'est pas encores jour. Je ne croy pas que « ung tel homme desloge avant le jour; ce ne seroit « pas honneste chose à lui. Et, se ainsi estoit, nous le « defferions. Et fauldroit faire dilligence; car, quant « une puissance meut avant le jour, il n'y a point

1. Var. : « pour mieulx en sçavoir rapporter au vray. » B. D. — « pour mieux escouter et pour mieux en savoir, etc. » Éd. Lenoir.

« d'arroy ne d'ordonnance. Il fauldroit bien peu de « gens à les deffaire. » — « Monseigneur, dit le sire « de Rocqueton, ne vous esmouvez point pour cela; « car seurement le duc Baudouyn ne partira pas qu'il « ne soit grant jour. Mais de vray ilz se esmeuvent et « font le plus grant bruit du monde en leurs logeiz. « Et est pour partir demain. » — « Il fault mander, « dist le conte, que chascun soit prest. Et fault man- « der au Jouvencel à la ville ces nouvelles; mais qu'il « ne saille pour riens. » — « C'est bien dit, Monsei- « gneur, dit le sire de Rocqueton; envoyez-y. »

Ainsi fut fait : le conte commanda à ung sien serviteur y aller; et demanda au sire de Rocqueton quelle heure il estoit. Le sire de Rocqueton dist : « Il est jour « ou autant vault; envoyez querir ces seigneurs[1] et vous « en allez à la messe, et mandez que chascun soit « prest. Car, si ces gens doivent tirer aux champs, ilz « commenceront[2] bien matin. » Le conte manda querir chascun et s'en alla au lieu où la messe estoit appareillée, qui estoit en ung carrefour, au large, au pié d'une croix, affin que chascun la ouyst. Et là chascun se rendist à luy; et là ouyt-il la messe. Et, quant la messe fut dicte, il fut grant jour. Chascun s'aproucha de luy pour savoir des nouvelles, et il racompta ce que le sire de Rocqueton et Guyon lui avoient dit.

Et, ainsi qu'ilz parloient ensemble, arriva le Jouvencel de la ville, qui dit au conte et aux seigneurs, qui estoient là : « Seurement les nouvelles que le sire de Rocqueton « vous a dictes ceste nuyt, sont vrayes; car ces gens-

1. Var. : « querir tous les habillemens. » Éd. Vérard.
2. Var. : « deslogeront. » C.

« là sont tous armez et tirent aux champs; et pour ce « faictes dilligence. » Adoncques le conte demanda à chascun qu'il estoit de faire; et chascun fust d'oppinion qu'il tirast aux champs de sa part.

Et, ainsi que les oppinions se achevoient de dire, vecy venir ung hérault, nommé Estance; car le duc Baudouyn estoit duc d'Estance; mais on l'appelloit communement le duc Baudouyn. Et sur ce vint ung compaignon, qui dit : « Messeigneurs, vecy ung herault qui vient devers « vous o sa cotte d'armes et desire parler à monsei- « gneur le conte. » — « Qu'est-il à faire, dit le conte? » — « Monseigneur, dient tous les seigneurs, il le fault « ouir. » Et le conte dist : « Il nous amusera de « quelque chose, tandiz que ses gens tireront aux « champs. C'est la cause de sa venue. Mais ouir le « fault. Faictes lay venir. »

Adoncques vint Estance le herault et dit ainsi : « Mon « très redoubté seigneur, monseigneur le conte de Par- « vanchières, et vous aultres, mes très honnorez sei- « gneurs, mon très redoubté seigneur monseigneur le « duc d'Estance et mon très honnoré seigneur monsei- « gneur le conte d'Ortes[1] et messeigneurs, qui sont en

1. En marge dans le ms. A. : « S'entend le duc de Bedfort et le conte d'Arondel. » Cependant aucun de ces deux chefs ne se trouvait au siège d'Orléans, qui était commandé par le comte de Suffolk, Talbot et Jean Fastolf. Mais on a vu plus haut (p. 4) que le nom du duc Baudouin désigne « tous lieutenans d'Anglois. » Il désigne donc ici les chefs du siège d'Orléans. Cependant, comme nous le verrons plus loin, le récit du siège de Crathor contenant les faits qui se passèrent aux sièges d'Orléans et de Lagny-sur-Marne, et le duc Bedford s'étant trouvé en personne à Lagny, la mention mise en marge par le glossateur du ms. A. peut avoir un certain degré de vérité.

« leur compaignie, me envoyent icy par devers vous « pour vous dire et faire savoir que, si vostre plaisir est « d'envoier douze hommes des vostres aux champs, « ilz envoyeront douze hommes des leurs pour eslire « ung champ, qui ne sera avantaigeux d'une part ne « d'autre, et là vous offrent la bataille. Car les lieux « où vous estes, et ceulx où ilz sont, sont trop avan- « taigeux; pourquoy les ungs n'ont cause d'y aller « requerir les aultres. Et pour ce est prest monsei- « gneur le duc d'Estance, mon maistre, de sa part, de « se trouver en champ non avantaigeux ne d'ung costé « ne d'aultre. Et vous certiffie que si vous feussiez en « lieu où il peust estre venu devers vous, il y fut « venu. Aussi croist-il que si feussiez-vous devers luy. « Car il scet bien que vous n'estes pas venu pour « autre esperance, et il veult acomplir vostre voulloir « et ne veult pas que vous perdiez voz peines; et « vous prie que ce soit ennuyt plustôt que demain. » Sur ce le conte de Parvanchières dist au herault : « Estance, tirez-vous ung peu à part et tantost vous « aurez responce. »

La responce que fit le conte de Parvanchières, fut telle qu'il s'ensuit, et fut faite par le conseil de tous les nobles et les plus notables de sa compaignie. Le conte lui dist : « Estance, vous en irez devers monseigneur « le duc Baudouyn, duc d'Estance, vostre maistre, et « au conte d'Orte et à tous ceulx de leur compaignie; « et leur direz ainsi qu'il y a ung proverbe commun, « que chacun dit de toute ancienneté, que on ne doit « riens faire à l'entreprise de son ennemy. Et pour ce « nous ne sommes pas deliberés de faire riens à l'en- « trise ne requeste de voz maistres; et ne sommes pas

« icy venuz pour cela faire. Nous sommes venuz pour « les desloger de là où ilz sont, et pour entreprendre « sur eulx à nostre requeste et non pas à la leur. Et « pour ce, s'ilz sont bien aise là où ilz sont, si se y « tiennent. Et, au regart de nous, nous sommes bien « logez et bien forniz de tout quanqu'il nous fault. Et « autre responce pour ceste heure vous n'aurez de « nous. » — « Bien, dit le herault, Monseigneur; je « oy bien que vous dictes à vostre congié. »

Ainsi s'en partit Estance le herault et retourna devers son maistre et lui fist la responce telle que vous avez ouye. Sur quoy le duc Baudouin d'Estance, le conte d'Orte et les autres seigneurs, chevalliers et barons, qui furent là, dirent que le conte de Parvanchières estoit saige, et qu'ilz congnoissoient bien qu'il prendroit son avantaige là où il le pourroit trouver; et qu'il failloit penser de partir. Car plus ne povoient ilz demourer pour ce qu'ilz n'avoient plus que mangier. Et ainsi ordonnerent leur partement comme il s'ensuit.

Premièrement, ilz mirent une avant-garde, en laquelle fut messire Raph Bizet et messire Hemon[1] de Rivières. Aprez ceste avant-garde mirent tous leurs gens de pié et leur artillerie. Aprez leurs gens de pié fut le duc Baudouin et toute sa bataille. En l'arrière-garde fut le conte d'Orte et Guillaume Boucqueton. Ilz avoient leurs archiers et tout leur traict meslé parmy eulx; car ilz estoient deliberez de combatre à pié pour ce qu'ilz avoient peu de chevaulx avecques eulx. Car

1. Var. : « Remon. » B. — Ces deux noms sont des noms de fantaisie; il y avait cependant un chevalier anglais nommé Henri Bizet, qui était capitaine de Jargeau en 1429. (V. *Journal du siège d'Orléans.*)

communement, en ung siège, on envoye tous les chevaulx. Et prindrent le chemin droit à Escallon[1], qui estoit la plus prouchaine retraicte qu'ilz eussent; et s'en alloient par le plus fort payz qu'ilz povoient trouver.

Ainsi partist et s'achemina le duc Baudouyn et sa compaignie. Tantost vindrent les nouvelles au conte de Parvanchières comment le duc Baudouyn s'acheminoit à s'en aller. Et tantost tira aux champs avec toute sa compaignye et puissance. Et, quant ilz furent aux champs, ilz virent le duc Baudouin et les siens bien ordonnez, dont fort le priserent. Et aussi estoit-il fort à priser; car il estoit en moult bel arroy et avoit belle et grosse compaignie avec lui.

Quant le duc Baudouin vit le conte de Parvanchières aux champs, il envoya de rechef Estance le herault devers luy, lui mander que moult lui desplaisoit d'estre parti sans coup ferir, et que, là où ilz estoient, ilz les attendroient, s'il les voulloit combatre. Et le conte de Parvanchières respondist qu'ilz allassent tousjours leur voye et qu'encores n'estoient ilz pas à l'ostel.

Ainsi marcha le duc Baudouin et les siens en belle ordonnance, pas pour pas, droit à Escallon; car aultre chose ne pouvoit-il faire, dont moult lui desplaisoit.

Le conte de Parvanchières fist son ordonnance et bailla au Jouvencel la garnison de Crathor et le renforça de deux cens lances et les archiers, et lui dit qu'il fut tousjours au doz du duc Baudouin et de ses gens. Et ainsi le Jouvencel partist et ordonna de cent

1. On a vu plus haut, p. 197, que Escallon désigne Meung-sur-Loire.

à VI^xx chevaulx, pour escarmoucher tousjours à leurs doz et pour veoir leur convine[1]; et en eut la charge le sire de Rocqueton et Connin. Après le Jouvencel en sa petite bataille, qui avoit bonne voulenté d'y mordre, s'il povoit, messeigneurs les Mareschaulx eurent l'avant-garde. Le conte de Parvanchières, l'Admiral avec lui, demourerent en la bataille. Le Maistre des arbalestriers conduisit le traict sur la main dextre, ainsi qu'il avoit fait au venir. Le conte ordonna au viel cappitaine de Crathor et au Mareschal estre sur la main gauche en une petite alle, où il y auroit environ six vings lances pour envoyer dilligemment en aucuns lieux, s'il en estoit besoing. Et aprez, l'arrière-garde, ainsi que tousjours, que conduisoient messire Broquet de la Motte et messire Hermel[2] de la Haye.

Ainsi chevaucha le Jouvencel sur le doz du duc Baudoin et du conte d'Orte. Et allerent tant qu'ilz vindrent à l'entrée d'une petite broce[3], là où il y avoit ung pas, qui estoit maulvailz et effondré de la compaignie qui estoit là passée. Et là messire Guillaume Boucqueton se mist en my ces broces à part avecques ung petit troppellet de lances[4], si au couvert que nul ne le vit[5]. Et Connin, qui fut ung peu chault et estoit homme qui avoit voulloir de faire quelque bien ce jour, se avança. Car il luy sembloit qu'il n'y avoit plus riens, fors ung peu de gens qui passoient au pas

1. Var. : « pour veoir l'ost. » B.
2. Var. : « Hervieu. »
3. Broussailles, fourré.
4. Var. : « ung petit tropellet de gens d'armes lancés. » B. Éd. Vérard.
5. Var. : « que nul ne les povoit appercevoir. » B.

à très grant paine. Vint et chargea parmy eulx et aucun nombre de gens avecques luy jusques au nombre de quarante ou cincquante[1], que lances que archiers et coustilleurs. Et messire Guillaume Boucqueton, qui estoit à son guet, vint par derrière et les serra en my le pas si estroit qu'ilz ne peurent plus reculler. Et ceulx qui estoient devant tournerent tellement que Connin et sa compaignie furent tous priz et mors et destroussez[2]. Connin fut donné à messire Guillaume Bouqueton, pour ce qu'il avoit esté prisonnier à Crathor.

Tantost vindrent ces nouvelles au Jouvencel, qui fut courroucié de la prinse de Connin et de ses compaignons et dit que Connin ne devoit pas charger sans commandement et qu'il y fust et qu'ilz eussent tous advizé[3] le temps de ce faire. Souvent advient, quant on cuide gaignier, que on pert. Mais touteffoiz on doit penser, quant on chevauche une grande compaignie, qu'il en demeure tousjours derrière; et doit l'en tousjours descouvrir tout le païz couvert avant que on passe passaige, ne gué, ne boys, ne chemin creux, ne

1. Var. : « IX. » B.

2. Le *Commentaire* (XII) raconte qu'en effet, au départ des Anglais du siège d'Orléans, « aucuns compaignons les chevaucherent » jusqu'à Meung-sur-Loire et « aucuns volurent charger à un passage, qui furent prins, » ainsi que le raconte notre texte. — J. Chartier (ch. 39) dit que Lahire et Ambroise de Loré chevauchèrent les Anglais avec cent ou cent vingt lances et leur livrèrent quelques escarmouches. — De même le Journal du siège d'Orléans dit : « Aucuns de la garnison de la cité les poursuyvirent et frapperent sur la queue de leur armée, » et remportèrent quelque avantage. Mais ceci se rapporte à ce qui va suivre.

3. Var. : « et qu'ilz eussent tout descouvert et advisé, etc. » Éd. Lenoir.

riens là où gens se puissent musser. Toutefois le Jouvencel n'en fit pas grant compte et chevaucha bien et roydement aprez. Et tant allerent par leur continuacion[1] qu'ilz approucherent d'une lieue d'Escallon, sans que le Jouvencel ne homme de sa compaignie y peussent riens mordre, tant estoient serrez et alloyent en belle ordonnance. Mais y demoura Connin, comme vous avez oy.

Et, quant le Jouvencel vit qu'ilz approuchoient de la ville, pensa qu'il estoit temps de faire quelque coup ou jamaiz, et envoya ung courreur au comte de Parvanchières luy prier qu'il lui envoyast le vieil Cappitainne et le Mareschal de Crathor, et qu'ilz renforçassent ung peu leur alle; et lui manda que Connin estoit prins, mais pour cela ce n'estoit que du moings.

Aprez que le messaige eust parlé au conte de par le Jouvencel, le conte, o toute dilligence, fist à la requeste du Jouvencel et fist avancer ses batailles. Et pensa bien que le Jouvencel vouloit faire coup, et dit au Cappitaine et au Mareschal de Crathor : « Allez; « car je me fie bien en vous deux. Gardez que le Jou- « vencel ne fasse point de folye, que vous puissez. » — « Monseigneur, dirent-ilz, nous le garderons qu'il « ne fera que bien, se Dieu plaist. Et de lui meismes il « est assez saige pour ne faire rien que bien à point. »

Et ainsi partirent le Cappitaine et le Mareschal de Crathor et furent dilligemment devers le Jouvencel. Et, quant le Jouvencel les vit, il eust moult grant joye et leur dist : « Messeigneurs, vous soyez les très bien « venuz. Je vous asseure que ces gens icy tirent fort à

1. Var. : « par leur petit pas. » A. C. D.

Ainsi se achemina le conte de Parvanchières et ses batailles et s'en retourna à Crathor. Et, quant il fut à Crathor, il envoya querir ung chevallier, qui estoit au conte d'Orte, nommé messire Henri Buret, qui avoit esté priz à ceste besongne[1] et l'avoit priz ung archier, qui au Jouvencel estoit. Et le arraisona le conte et lui demanda des nouvelles à son plaisir. Puis le fit boire et menger et l'en envoya au logeiz de son maistre. Et se retira le conte et tous les seigneurs jusques à l'andemain. Et au matin chascun dist au conte que le sire de Rocqueton avoit priz, quant messire Buret fut priz, ung nommé Guillaume Bernard, qui estoit au duc Baudouyn et bien prouchain de luy et savoit beaucoup de ses secretz et par lui pourroit savoir des nouvelles. Tantost le conte envoya querir le sire de Rocqueton et lui manda qu'il amenast quant et lui Guillaume Bernard, son prisonnier; lequel le fit incontinent. Et, quant il fut devers le conte, le conte lui demanda : « Sire de Rocqueton, comment fut priz Connin? » — « Monseigneur, dit le sire de Rocqueton, ce fut le « plus tost fait que vous veistes oncques; car il me « dist que je contre-attendisse ung peu et que je feisse « serrer noz gens, pour ce que nous approchions prez « d'ung fort payz, sur esperance de faire quelque « pointe sur eulx; et ainsi le fis. Et cependant il les « alla veoir atout cinquante ou soixante[2] chevaulx, « comme vous savez. Et, quant il fust là, il s'eschauffa « en escarmouchant et chargea, dont il luy est mal prins,

1. Var. : « à ceste prinse et rencontre. » B. — « en ceste bataille. » C. F.

2. Var. : « quarante ou cincquante. » A. Éd. Vérard et Lenoir.

« ainsi que vous voyez; de quoy je fuz bien esbahy[1]; « car Connin est saige homme et froit; mais il n'en est « nul qui en tel cas ne s'eschauffe. Et ne fit sinon ce « qu'il devoit faire; car il les véoit au pas. » — « Ha! « nostre maistre, dist le conte de Parvanchières, vous « estes ung viel regnart, ne savez-vous pas bien que « tousjours aux passaiges on met volentiers quelque « embuche pour attraper les compaignons? » — « Il « est vray, dist le sire de Rocqueton. » Puis dist : « Monseigneur, vecy Guillaume Bernard. Que voullez-« vous dire? C'est ma foy ung fort baveur[2]. Ne le « croyez pas de tout ce qu'il vous dira. Car c'est ung « tel menteur que ce jouvenceau[3] qui fut à l'ami-« ral de Bueil[4]. » Adoncques demanda le conte au sire de Rocqueton : « Ne prinstes-vous que lui ce « jour? » — « Ouy, dit-il, Monseigneur, ung aultre « qui a nom Hourselay. » — « Dictes à ce baveur « qu'il vienne à moy. » Ainsi appella le conte Guillaume Bernard et le mena[5] en sa chambre, qui lui demanda quoy nous ne savons. Mais depuis l'envoya

1. Var. : « de quoy il fut bien esbahy et moy aussi. » B.

2. Bavard et menteur. (Fréd. Godefroy.)

3. Var. : « ce journeau. » A. F. — « Séjourneau. » Éd. Vérard et Lenoir.

4. L'amiral de Bueil est évidemment l'auteur de cet ouvrage; mais à quel fait ce passage fait-il allusion? C'est ce que nous n'avons pu découvrir. En tout cas il devait être quelque peu légendaire et avoir laissé dans la mémoire de Jean de Bueil des traces bien vives pour lui avoir fait commettre l'anachronisme de placer dans la bouche d'un personnage qui est censé parler en 1429 la mention d'un fait qui n'a pu se passer qu'après 1450, époque à laquelle Jean de Bueil reçut la charge d'amiral.

5. Var. : « Ainsi alla Guillaume Bernard parler au comte, lequel le mena, etc. » Éd. Lenoir.

querir souventeffoys à disner et à soupper avecques luy, pour ce qu'il lui disoit de plaisans choses.

Aprez disner le conte envoya querir tous les seigneurs et cappitaines et tint conseil de ce qu'il avoit affaire. Et, pour faire brief à ma matière, je ne vous diray sinon la conclusion du conseil. Car les oppinions seroient trop longues à racompter. La conclusion fut telle que le conte de Parvanchières ne son armée ne povoit riens entreprendre sur le duc Baudouin. Car il estoit en aussi bonnes villes et chasteaulx, et meilleurs, que le conte et en son payz, pour quoy le conte ne le povoit grever, fors que ceulx de Crathor et de tout le payz lui prioient qu'il ne se departist point tant que le duc Baudoin eust ses gens ensemble; et au conte moult despleust qu'il ne faisoit quelque chose; car il estoit moult bon chevalier. Touteffoys il failloit qu'il se tenist à la plus grant oppinion, et accorda à ceulx de la ville de ne departir point son armée, tant que le duc Baudouin auroit la sienne entière, en disant : « Se Dieu plaist, il viendra « quelque bonne chose avant que nous departons[1]. »

1. Pour l'intelligence du récit qui occupe ce long chapitre, il ne faut pas prendre à la lettre la mention mise par le glossateur du ms. A. en tête de ce ch. (V. plus haut, p. 163, note 2.) — Le *Commentaire* (XVI) dit : « Crathor est dit pour le siège d'Orléans et la « retraicte que firent le conte de Siffort (Suffolk), Talbot et autres « Anglois, et une retraicte pareille que fit le duc de Bethfort en « personne devant Lagny-sur-Marne. Et pour ce que, au *Jouvencel*, « [on] n'a rien déclaré et le plus couvertement que on a pu faire, on « l'a fait, et l'on a mis deux et trois choses en une. » — Nous basant sur ce passage, nous allons tâcher de reprendre successivement les différents faits contenus dans ce chapitre du *Jouvencel* et de voir auquel des deux sièges d'Orléans ou de Lagny ils appartiennent. Jean de Bueil s'était trouvé au siège d'Orléans (voy. *le*

En celle mesme heure se presenta ung gentilhomme, qui estoit au conte de Parvanchières, nommé Richard de Montabon, qui demandoit justice d'ung prisonnier qu'il disoit que ung nommé Gervaise Nardereau de la garnison de Crathor lui tolloit; et supplioit au conte qu'il lui pleust commander à ung de ses sergens

Journal du siège d'Orléans), mais il n'avait pas été à Lagny. C'est cependant avec les événements de ce dernier que semblent s'accorder de préférence les faits rapportés dans le Jouvencel pour le siège de Crathor.

Les positions des ennemis à Crathor représentent celles des Anglais plutôt à Lagny qu'à Orléans. (Voy. J. Chartier, ch. 81.) — L'envoi du maréchal de Crathor pour demander du secours au roi peut se rapporter aux deux sièges; les assiégés des deux villes envoyèrent demander du secours à Charles VII. Cependant la phrase suivante du discours du Maréchal au Roi (voy. plus haut, p. 166) désigne sans nul doute Orléans : « Sire, leur est advis « (aux assiégés de Crathor) que si vous voulez faire dilligence de « leur aider, *ilz seront cause par la grâce de Dieu du recouvrement « de toute votre seigneurie.* » — Le récit de tout ce qui se passa dans le conseil du roi est évidemment une narration purement théorique qui pourrait être le type d'une séance du conseil à cette époque. Il en est de même pour les délibérations du comte de Parvanchières et de ses capitaines. — La manière dont fut levé le siège de Crathor se rapproche beaucoup de la levée de celui de Lagny. (V. J. Chartier, ch. 81; — Lefèvre Saint-Remy, ch. 181; — Monstrelet, Thomas Basin, etc.) — Quant à la retraite des ennemis sur Escallon, c'est évidemment la retraite des Anglais d'Orléans sur Meung, ainsi que nous l'avons montré dans les notes précédentes. (Voir plus haut, p. 198.)

On pourrait s'étonner que Jean de Bueil, dans ce récit collectif de ces deux sièges, ne fasse aucune mention de Jeanne d'Arc, si l'on ne se rappelait le passage du *Commentaire* cité tout à l'heure et divers autres passages du même sens qui s'y trouvent. Jean de Bueil ne voulait pas qu'on pût reconnaître dans son œuvre les faits qu'il racontait en termes couverts, et il craignit qu'un épisode merveilleux et unique comme la venue et les exploits de la Pucelle ne fît découvrir ce qu'il voulait céler.

d'armes ou à ung de ses trompettes adjourner Gervaise à certaine heure pour ouïr les demandes qu'il faisoit; ce que fist le conte, et lui bailla ung huissier pour incontinent à celle propre heure aller querir Gervaise; ce que fit l'uissier. Et, quant Gervaise fut venu, le conte dit : « Or ça, Richart, que demandez « vous à Gervaise? » — « Monseigneur, dit Richart, « je dy que Gervaise a ung prisonnier, qui est mien « et dont j'euz la foy, quant le Jouvencel destroussa « l'arrière-garde du duc Baudouyn. » — « Sainct « Jehan! je le vous nye, dist Gervaise. Il me souvient « bien qu'il arriva ung tas de gens sur moy, qui le « me voulurent tuer; lesquieulx je abutinay[1] tous; et « que ung entre les aultres me dist qu'il estoit sien « et qu'il l'avoit plustost priz que moy. Et je luy res- « pondiz que, quant nous serions à la ville, la raison « s'en feroit. Je cuide bien que ce soyez vous. Et pour « ce je suis icy pour ouyr ce que vous voullez deman- « der à mon prisonnier. » — « Je dy, dit Richart, « que je le priz par le bras et par la main dextre pre- « mier que vous et lui arrachay son gantelet. » — « Je « dy, dit Gervaise, qu'il me mist sa main en ma main « dextre et me donna la foy premier que à vous. » — « Or ça, dist le conte, tirez vous ung peu à part, vous « deulx, et on parlera de vous et de vos besongnes. » Le conte demanda à tous leur oppinion. Et l'oppinion fut telle que le premier, qui auroit eu dedans sa main la main dextre du prisonnier et à qui le prisonnier auroit premier donné son consentement et sa foy et dit : je me rens, il luy devroit demourer; et, si le

1. On a vu plus haut, p. 65, en note, la signification de ce mot.

prisonnier estoit gentilhomme et digne de foy, qu'il en devroit estre cru en son serement. Sur ce le prisonnier fut envoyé querir et lui demanda le conte : « Comme avez-vous nom? » Et il lui respondist : « Monseigneur, j'ay nom Jehan Malet[1]. » — « Par « vostre foy, dist le conte, estes-vous gentilhomme? » — « Par ma foy! Monseigneur, dit Jehan Malet, on y « tenoit mon pere au payz de là où je suis. » — « Or « ça, dit le conte, Jehan, levez la main et dittes verité. « Vous estes gentilhomme, ainsi que vous dittes; mais « gentilhomme ou non gentilhomme, tout bon cres- « tien et tout bon homme doit dire verité. Par vostre « foy et par vostre part de paradiz et par la redemp- « tion de vostre ame, direz vous verité de ce que je « vous demanderay? » — « Par ma foy! dit-il, Mon- « seigneur, ouy. Mais que ce ne soit chose qui touche « mon deshonneur et le dommaige de mon parti, que « pour riens je ne diroye. » — « Aussi, dit le conte, « je ne le vous demanderoye pas, ce n'est seullement « que pour savoir à qui vous estes, pour ce qu'il y a « debat à qui a eu vostre foy. Et pour ce dictes en la « verité et n'en mentez point par le serment que vous « avez fait. » — « Monseigneur, par le serment que « j'ay fait, il me souvient bien que ung homme « d'armes vint à moy et me vint prendre par le bras « et coula sa main tout au long de mon bras jusques « sur ma main, et me tira mon gantellet hors de ma « main. Je crioye tousjours : je me rens; j'avoye « paour de la mort; car ilz estoient deux ou troys « qui me sercheoient o leurs espées entour la gorge

1. Var. : « Mulet. » C. F.

« si dru qu'il ne me souvenoit que de mourir. Ung « autre survint sur ce debat et me prist par la main « et me dit : Rens toy; donne la foy. Et je luy miz ma « main dedans la sienne et lui diz : je me rens. » — « Savez-vous bien, dit le conte, qui sont ceulx à qui « vous aviez à besongner? » Il respondit : « Mon- « seigneur, nennil. » — « Ne savez-vous pas bien, dit « le conte, qui est cellui qui vous osta vostre gante- « let? » — « Non, Monseigneur, dit-il. Mais si je veoye « mon gantelet, je le congnoistroye bien. » — « Et « cellui à qui vous baillastes vostre main? » — « Ouy, « Monseigneur, c'est Gervaise à qui je donnay ma « main et ma foy. » Le conte fit tirer les parties dehors et le prisonnier à part et demanda l'oppinion de tous; lesquieulx dirent tous qu'il estoit à cellui à qui il avoit baillé la main dextre, et que la main fait la foy, et cellui qui a la foy, l'emporte. Ainsi furent appellées les parties. Et vint Richart, qui apporta le gantelet du prisonnier, lequel advoua le dit prisonnier et congneust bien que Richart estoit cellui qui l'avoit priz par dessuz la main et lui avoit osté son gantelet; et confessa qu'il disoit tousjours : je me rens. Mais neantmoings il fust jugié à Gervaise pour ce qu'il avoit mise sa main dedans celle de Gervaise et lui avoit donné sa foy. Et fut dit que, quant le prisonnier ne pourroit parler, maiz qu'il touchast de la main, que encores souffisoit-il, mais qu'il touchast ou dedans de la main; et le premier qui touche dedans la main dextre, l'emporte. Ainsi fut jugié à Gervaise qui l'en emmena; mais Gervaise mena Richart soupper avecques luy en son logeiz, et lui donna une petite haquenée qu'il avoit, pour ce qu'il lui avoit aidié à le